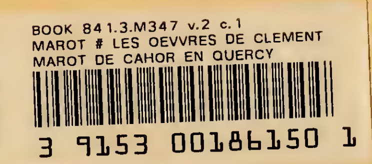
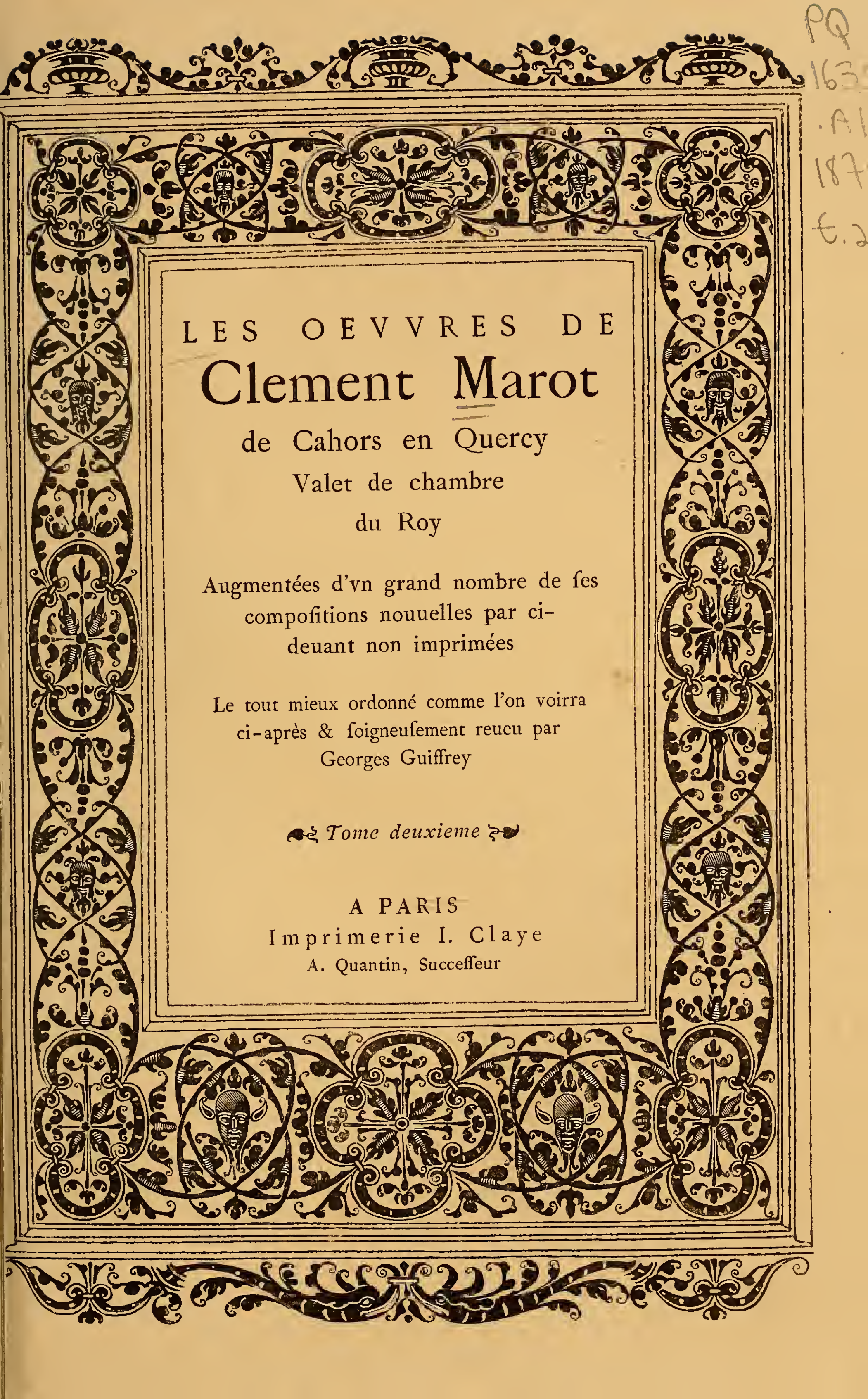

BOOK 841.3.M347 v.2 c.1
MAROT # LES OEVVRES DE CLEMENT
MAROT DE CAHOR EN QUERCY
3 9153 00186150 1

CLEMENT MAROT

II



LES OEVVRES DE

Clement Marot

de Cahors en Quercy
Valet de chambre
du Roy

Augmentées d'vn grand nombre de ſes
compoſitions nouuelles par ci-
deuant non imprimées

Le tout mieux ordonné comme l'on voirra
ci-après & ſoigneuſement reueu par
Georges Guiffrey

Tome deuxieme

A PARIS
Imprimerie J. Claye
A. Quantin, Succeſſeur



L'IMPRIMEVR

AV LECTEVR (1)



OVT ainſi, amy Lecteur, que toute architecture ſans ſa diſpoſition rend moins belle ſon orthographe, tant bien ſymmetriée ſoit elle : pareillement tout oeuure, tant docte ou plaiſant ſoit il, eſtant de ſa deduction fruſtré, ſe monſtre, & eſt de faict, plus deſplaiſant à tout Lecteur que aggreable. Non que ie vueille à aulcun Autheur reſtraindre ſa liberté de diſpoſer & ordonner ſon labeur à ſa volunté : ne auſſi que ie die qu'en l'eſtendant en ſon ordre, il ne l'approche plus pres qu'vn aultre de celle perfection où tout ouurier taſche (comme il doibt) de paruenir le plus qu'il peult. Voyant donc la premiere edition de noſtre Marot auoir eſté

Ligne 4 : *pareillement tout oeuure tant docte ou plaiſante ſoit elle, eſtant fruſtré de ſa deduction, ſe monſtre, & eſt de faict, plus deſplaiſante...* (a).
Ligne 7 : *Non que ie veuille eſtraindre à aucun autheur ſa liberté...* (b).

(a) Th. Portau, 1596. — (b) *Id.*

(1) Cette préface n'eſt point de Clément Marot, mais elle ſe trouve en tête de l'édition du Rocher (1544), la dernière publiée de ſon vivant; elle a été repriſe enſuite dans l'édition de Thomas Portau (1596), avec certaines additions.

intitulée Adoleſcence : aulcuns des aultres Opuſcules depuis par luy compoſez, eſtre appelez Suyte : & aultres auoir aultres noms, confuſeement & ſans aulcun tiltre, comme vn amas de diuerſes pieces, & non differentes : ſans diſtinguer les tranſlations, des propres : les graues, des legeres & facetieuſes : ne les prophanes, des religieuſes : & eſtre au liſant vne trop grande faſcherie d'aller requerir vne Epiſtre, ou vn Epigramme, d'vne partie en l'aultre : ie t'ay bien voulu icy rendre chaſcune choſe en meilleur ordre, (ſoubz la correction & bon iugement, toutesfoys, de l'Autheur) [meſme, s'il eſtoit encores viuant, qui ne l'auroit moins aggreable (ie m'en aſſeure) qu'il eut la diſpoſition qu'en fit vn ſien docte amy Imprimeur (1), *qui compoſa preſque toute ceſte preface, laquelle encores à preſent ie te remets icy au iour, augmentée ſeulement d'vn brief recit des choſes qui ont eſté tranſpoſées, ou adiouſtées de nouueau en ce liure] : mais c'eſt ſans la ſeparer de ſon lieu, c'eſt à dire que, combien que tu y treuues Ballades, Chantz royaulx, Chanſons, Epigrammes, Epitaphes, Epiſtres, Elegies, Dialogues & aultres oeuures, tant ſiens que par*

Ligne 14 : *aucunes des autres opuſcules depuis par luy compoſees, eſtre appelees Suyte...* (a).

Ligne 23 : *(ſous ta correction & bon iugement toutesfois, ami Lecteur, voire de l'autheur meſme...* (b).

Ligne 32 : *que combien que tu y trouues Opuſcules, Elegies, Epiſtres, Ballades, Chants diuers, Chanſons, Rondeaux, Epigrammes, Eſtrenes, Epitaphes, Cimetiere, Complainctes, Oraiſons, Traductions & autres Oeuures, tant ſiennes que par luy traduites, pour ton ſoulagement rengees à part : neantmoins tu les trouueras reſtituees, celles de l'Adoleſcence, ſous le tiltre de l'Adoleſcence...* (c).

(a) Th. Portau, 1596. — (b) *Id.* — *Nota.* Les ſignes [ ] indiquent les paſſages de l'édition de Th. Portau (Niort, 1596) intercalés dans le texte; on trouvera les autres en variantes. — (c) *Id.* Pour la ſuite, remplacer le maſculin par le féminin dans tous les mots s'accordant avec *œuures.*

(1) Il s'agit ici d'Antoine Conſtantin, imprimeur à Lyon de 1540 à 1549. Il publia deux éditions des œuvres de Marot en 1544 & 1545. Ses livres portent la marque du Rocher.

luy traduictz, pour ton ſoulagement rangez à part : neantmoins tu les trouueras reſtituez, ceulx de l'Adoleſcence, ſoubz le tiltre d'Adoleſcence : ceulx de la Suyte, ſoubz le tiltre de Suyte : & ce qui eſt oultre leſdictz Adoleſcence & Suyte, ſoubz le tiltre de Recueil (1) : *entre leſquelz oeuures tu en trouueras auſſi pluſieurs aultres dudict Marot, qui n'ont iuſques à preſent eſté imprimez, deſpartis pareillement & diſtribuez chaſcun en ſon ordre [pareil (pour le regard de la diſpoſition des tiltres principaulx cy deſſus nommez & ſpecifiez) à celuy des dernieres editions de Paris, Lyon & Rouen, excepté que nous auons mis les Chanſons apres les Chants diuers, & les Rondeaux deuant les Epigrammes, comme poëmes plus conformes en leur matiere : mais de beaucoup changé en mieulx, ſoit pour le rang & dignité des perſonnes mentionnées par le Poëte, ſoit pour la ſuyte & connexion des matieres contenues ſoubz chaſcun d'iceulx : meſmement es Epiſtres, Ballades, Chants diuers, Chanſons, Rondeaux, & ſurtout es Epigrammes, qui ont eſté diſtribuez en huict ordres, dont*

Le 1. contient les Epigrammes aux Roys, Princes, Gentilshommes, Seigneurs, Officiers, & aultres gens de Court : auec aulcuns Epigrammes de diuerſes choſes qui ſe font à la Court, comme Tournoys, Mommeries ou Maſcarades, Blaſons & choſes ſemblables. Item quelcques Epigrammes aux Villes.

Le 2. les Epigrammes aux hommes doctes, comme Medecins, Poëtes & aultres, & meſmes à quelcques ignorants.

Le 3. les Epigrammes aux Roynes, Dames & Damoiſelles de la Court, & à quelcques aultres femmes notables, & d'aultres de vile condition.

Le 4. ſes Amours d'Anne.

Le 5. ſes Amours de Diane.

(1) Ce claſſement diffère en pluſieurs points de la diſpoſition ſuivie par Marot dans ſes premières éditions; nous ne l'avons pas non plus adopté d'une manière abſolue, pour nous appliquer, autant que poſſible, à ſuivre l'ordre chronologique.

Le 6. ſes Amours à diuerſes Dames.

Le 7. les Amours d'aulcuns aultres que de luy.

Le 8. les Epigrammes à l'imitation de Martial : ayant ſollicité & faict ainſi diſpoſer le tout à M. Françoys Mizіere (1), *Poicteuin, D. M., mon amy, qui, aymant la memoire de l'Autheur & la conſeruation de ſes œuures plus graues & moins laſciues, en a voulu prendre la peine, par maniere de recreation & relaſche d'aultres eſtudes plus ſerieuſes : s'eſtant en oultre efforcé d'amplifier & eſclarcir vne bonne partie des petits tiltres ou ſuſcriptions de chaſcun poëme ou ſubiect, par l'addition qu'il y a faicte des circonſtances conuenables, à ſçauoir à qui, de qui, de quoy, en quel lieu, en quel temps, & l'occaſion pourquoy, ils ont eſté eſcriptz : voyre aultant qu'il l'a peu apprendre par l'hiſtoire de ce temps là, & par l'edition d'Eſtienne Dolet de l'an 1543, & aultres precedentes, ſelon leſquelles ilz ont eſté reſtituez, là où ilz auoyent eſté oſtez par quelcques Imprimeurs, qui tronquent trop hardiment les eſcrits des Autheurs, & en oſtent leurs Epiſtres liminaires ou Prefaces : empeſchants par là que les Lecteurs ne comprennent plus aiſeement leur intention, auec l'ordre & procedure qu'ilz tiennent en leurs liures, que preſque touſiours ilz deſcouurent en leurs dictes Prefaces ou Epiſtres. Voylà ce que i'auoys à te dire, amy Lecteur, ſur l'ordre qu'on a gardé en la diſpoſition de ce Liure.*] *Inuention* (*à mon aduis*) *que l'Autheur meſme ne reprouuera. Ce que tu pourras en*

Ligne 95 : *que l'autheur meſme ne reprouueroit...* (a).

(a) Th. Portau, 1596.

(1) François Mizière ou Miſère, né à Fontenay-le-Comte, fit ſes études à Poitiers, berceau de ſa famille. En 1570, il vint à Paris & y ſuivit le cours de géologie de Bernard Paliſſy ; puis il alla exercer la médecine à Fontenay juſqu'en 1585. Les proſcriptions dirigées contre la Réforme le décidèrent à ſe rendre à la Rochelle pour y chercher un refuge ; peu de temps après il s'établit à Niort, où il travailla à l'édition de Marot publiée en 1596 par Th. Portau. Il mourut vers 1620.

lisant trop mieulx gouster, que moy par paroles le te donner à cognoistre. Et le tout, benin Lecteur, à ta consolation, pourueu que tu le prennes en aussi bonne part comme curieusement ie t'y ay voulu complaire.

Et à Dieu, [en attendant le discours de la vie dudict Marot, que tu verras en peu de iours à la fin de ce Liure. A Niort ce 1. iour d'Octobre 1596.]









CLEMENT
MAROT A
ESTIENNE
DOLET
SALVT (1)

❦


LE tort que m'ont faict ceulx qui par cy deuant ont imprimé mes Oeuures eſt ſi grand & ſi oultrageux, cher amy Dolet, qu'il a touché mon honneur & mis en danger ma perſonne : car, par auare conuoitiſe de vendre plus cher & plus toſt ce qui ſe vendoit aſſez, ont adiouſté à icelles miennes Oeuures pluſieurs aultres,

Titre : *Clement Marot à ceulx qui par cy deuant ont imprimé ſes oeuures...* (a).

Ligne 1 : *Le tort que vous m'auez faict, vous aultres qui par cy deuant auez imprimé mes oeuures...* (b).

Ligne 7. Mettre la ſeconde perſonne du pluriel au lieu de la troiſième du pluriel, ou de la ſeconde du ſingulier, ainſi qu'aux lignes 11, 14, 16 (c).

(a) Gryphius, s. d.; I. Bignon, 1540. — (b) Gryphius, s. d.; I. Bignon, 1540. — (c) Gryphius, s. d.; I. Bignon, 1540.

(1) Au retour de ſon exil vers la fin de 1536, Marot, en paſſant par Lyon, eut l'occaſion de ſe lier avec Gryphius. Il eſt vraiſemblable que ce fut alors qu'il forma le projet de

qui ne me ſont rien : dont les vnes ſont froidement & de mauluaiſe grace compoſées, mettant ſur moy l'ignorance d'aultruy (1) : & les aultres, toutes pleines de ſcandale

publier une édition plus correcte de ſes œuvres, altérées, pendant ſon abſence, par des réimpreſſions ſucceſſives livrées au public ſans ſon aveu. Ce fut pour cette édition que Marot compoſa la préface adreſſée « à ceulx qui par cy deuant ont imprimé ſes oeuures, » & le livre parut chez Gryphius, ſans mention de date. Vers le même temps, Dolet, ayant obtenu de François I[er] un privilége d'imprimeur, vint l'exploiter à Lyon. Marot retira ſon édition de chez Gryphius pour la mettre chez ſon ami. Tel eſt le motif qui le détermina à changer le feuillet de titre & à y placer le nom de Dolet, avec la date 1538; il lui offrit même la dédicace de ſon livre, au moyen d'un léger changement de mots. Enfin dans les *Épigrammes* (folios 11 & 21 verſo), trois pièces, dont deux avec cette ſuſcription « à Beneſt » & « à Germain Colin », ſont remplacées par des vers adreſſés à Dolet. Marot avait ſans doute quelque rancune contre ce Germain Colin Bucher, parce que, dans ſa querelle avec Sagon, il ne l'avait pas vu tout d'abord ſe ranger franchement de ſon parti. Ainſi parurent ſucceſſivement chez Dolet les éditions de 1538, 1542 & 1543. Juſqu'à cette date, aucun nuage ne ſemblait s'être élevé entre les deux amis; ce ſerait ſeulement plus tard que, malgré une conformité d'infortune & un exil commun, la brouille aurait éclaté entre eux; & alors, après l'édition de 1543 donnée par Dolet, le poëte aurait confié à Antoine Conſtantin le ſoin de réimprimer ſes œuvres, qui parurent en 1544, à l'enſeigne du Rocher.

(1) On trouvera la liſte complète de ces éditions à notre bibliographie des Œuvres de Marot. Nous nous bornerons à en indiquer ici quelques-unes : I. de Channey, Avignon, s. d.; — Guillaume Boulle, Lyon, 1534; François Juſte, Lyon, 1535; — — Bonnemère, Paris, 1536, à l'hôtel d'Allebret devant Saint-Hilaire, avec l'avertiſſement ſuivant, intercalé dans le titre & aſſez curieux pour être noté : « Les oeuures de Marot... reueues & corrigees ſelon la derniere recongnoiſſance, oultre toutes aultres impreſſions contrefaictes, auſquelles, à ſon grant deshonneur, ont eſté adiouſtees aulcunes oeuures ſcandaleuſes, mal compoſees & incorrectes, deſquelles craignant yceluy non ſeullement le blaſme de choſe ſi mal faicte, auſſy le grant dommaige qui luy pourroit venir à cauſe deſdictes oeuures ſcandaleuſes, a deſadouoé leſdictes oeuures, ainſi qu'on voirra par le contenu du liure. » Il ne faut pas toutefois ſe fier à l'étiquette, & l'éditeur a bien garde d'omettre les pièces répudiées par Marot. Du moins termine-t-il ſa table des matières par la mention ſuivante : « ...& aultres choſes ioyeuſes, tant par C. Marot que par ſes amys tous enſuyuant. » Au milieu du volume, on trouve encore cette

& ſedition : de ſorte qu'il n'a tenu à eulx que, durant mon abſence, les Ennemys de Vertu n'ayent gardé la France & moy de iamais plus nous entreueoir (1). Mais la grace de Dieu par la bonté du Roy (comme tu ſçays) y a pourueu. Certes i'oſe dire ſans mentir (toutesfoys ſans reproche) que de touts ces miens labeurs le prouffit leur en retourne. I'ay planté les arbres, ilz en cueillent les fruictz. I'ay trainé la charrue, ilz en ſerrent la moiſſon : & à moy n'en reuient qu'vn peu d'eſtime entre les hommes : lequel encore ilz me veulent eſtaindre, m'attribuant oeuures ſottes & ſcandaleuſes. Ie ne ſçay comment appeller cela, ſinon ingratitude, que ie ne puis auoir deſſeruie : ſi ce n'eſt par la faulte que ie fey quand ie leur donnay mes copies. Or ne ſuy ie ſeul à qui ce bon tour a eſté faict. Si Alain Chartier viuoit, croy hardiment (Amy) que voluntiers me tiendroit compaignie à faire plaincte de ceulx de leur art, qui à ſes Oeuures excellentes adiouſtarent (2) la Contre Dame

Ligne 25 : *Si Alain Charretier viuoit voluntiers me tiendroit compagnie...* (a).

(a) Gryphius, s. d.; I. Bignon, 1540.

phraſe : « S'enſuyuent aucunes oeuures qui ne ſont de la façon dudict Marot. » Sous le bénéfice de cet avis, l'éditeur ne ſe fait aucun ſcrupule de publier : « la Complaincte de Dame Bazoche, l'Alphabet du temps preſent, l'Epitaphe du conte de Salle. » Nous citerons encore comme devant être retranchés des œuvres de notre poëte : *le Dizain de l'image de Venus armée* (ſuivi des initiales R. F.), *le Different de beaulté, force & amour, le Rondeau du Guay, Chant royal de la Fortune & biens mondains, compoſé par vng des amys de C. M., l'Epitaphe de Marie fille aiſnee de monſieur d'Eſtiſſac, compoſé par le ſuſdict.*

(1) Marot fait ici alluſion aux poéſies que Sagon & ſes acolytes, profitant bravement de ſon abſence, compoſèrent contre lui durant ſon exil à Ferrare.

(2) L'édition gothique des *Faictz, Dictz & Ballades* de maître Alain Chartier, publiée par les ſoins de Pierre le Caron, l'une des plus anciennes que l'on poſſède, donne, auſſi bien que l'édition de Galliot du Pré (1529), les quatre pièces ici incriminées par Marot. Galliot du Pré affirme cependant que ſon édition, revue avec ſoin, a été l'objet des

ſans mercy, l'Hoſpital d'Amours, la Complaincte de ſainct Valentin, & la Paſtourelle de Granſon : oeuures certes indignes de ſon nom, & aultant ſorties de luy, comme de moy, la Complaincte de la Bazoche, l'Alphabet du temps preſent, l'Epitaphe du conte de Sales, & pluſieurs aultres lourderies, qu'on a meſlées en mes Liures (1). Encores ne leur a ſouffi de faire tort à moy ſeul, mais à pluſieurs excellents Poëtes de mon temps, deſquelz les beaulx ouurages les libraires ont ioinctz auecques les miens, me faiſant (maulgré moy) uſurpateur de l'honneur d'aultruy. Ce que ie n'ay peu ſçauoir & ſouffrir tout enſemble. Si ay iecté hors de mon Liure non ſeulement les mauluaiſes, mais les bonnes choſes,

Ligne 37 : *deſquelz les beaulx ouurages vous auez ioinctz auecques les miens*... (a).

(a) Gryphius, s. d.; I. Bignon, 1540.

plus attentives corrections, mais non peut-être de la plus ſagace critique. Dans l'édition de 1617, André Ducheſne, tout en reproduiſant ces pièces, conſtate qu'il ne les a point trouvées dans le manuſcrit. L'abbé Goujet (*Hiſt. litt.* t. IX, p. 176) s'étonne avec aſſez de raiſon que l'on ait attribué *l'Hoſpital d'Amours* à Chartier, puiſque dans un paſſage qu'il cite il eſt parlé du poëte comme étant mort. Cette pièce ſerait l'œuvre d'un jeune clerc de Tournai (Lacroix du Maine, I, 12). Marot & Goujet ont donc raiſon de la trouver indigne des autres œuvres du poëte. Alain Chartier, né à Bayeux vers 1386, mourut vers 1458.

(1) Nous avons donné plus haut l'indication de quelques-unes des pièces que Marot repouſſe de ſes œuvres, comme ſottes & ſcandaleuſes; en voici un certain nombre appartenant à des poëtes connus & ſouvent attribuées à Marot, malgré ſes dénégations : *le Dictier du prince de Naſſau*, par le chanoine Jean Molinet; l'*Epiſtre à Sagon & à la Hueterie*, par Charles Fontaine; l'*Epitaphe de Marie fille aiſnee de monſieur d'Eſtiſſac*, par F. Robertet; *Elegie à vne malcontente d'auoir eſté ſobrement louee & ſe plaignant non ſobrement*, par Mellin de Saint-Gelais; *France à l'Empereur à ſon arriuee*, par Hugues Salel. Du reſte dans les recueils où elles ſont publiées, la plupart de ces pièces portent les initiales de leurs auteurs; & ce n'eſt que par inadvertance, pour les avoir trouvées à la ſuite des œuvres de Marot, que les éditeurs ſuivants ont fini par les attribuer à notre poëte.

qui ne ſont à moy, ne de moy, me contentant de celles que noſtre Muſe nous produit. Toutesfoys au lieu des choſes reiectées (affin que les lecteurs ne ſe plaignent) i'y ay mis douze foys aultant d'aultres oeuures miennes, par cy deuant non imprimées : meſmement deux liures d'Epigrammes. Et apres auoir reueu & le vieil & le nouueau, changé l'ordre du Liure en mieulx, & corrigé mille ſortes de faultes infinies procedants de l'imprimerie, i'ay conclu t'enuoyer le tout, affin que, ſoubz le bel & ample priuileige qui pour ta vertu meritoire t'a eſté octroyé du Roy (1), tu le faſſes (en faueur de noſtre amitié) r'imprimer, non ſeulement ainſi correct que ie le t'enuoye, mais encores mieulx : qui te ſera facile, ſi tu y veulx mettre la diligence eſgale à ton ſçauoir. Si te pry de tout mon cueur y vouloir vaquer en amy, m'aydant à garder diligemment les imprimeurs & libraires, que deſormais ilz n'y adiouſtent rien ſans m'en aduertir : & ilz feront beaucoup pour eulx. Car ſi i'ay aulcunes oeuures à mettre en lumiere, elles tomberont aſſez à temps en leurs mains, non ainſi par pieces, comme ilz les recueillent çà & là, mais en belle forme de liure. D'aduantage, par telles leurs additions ſe rompt tout l'ordre de mes Liures, qui tant m'a couſté à dreſſer. Lequel ordre (docte Dolet, & vous aultres, Lecteurs

Ligne 57 : *Par quoy, Imprimeurs, ie vous prie que doreſenauant n'y adiouſtez rien ſans m'en aduertir & vous ferez beaucoup pour vous ; car ſi i'ay aulcunes oeuures à mettre en lumiere...* (& la ſuite comme à la ligne 60, avec la ſeconde perſonne du pluriel) (a).

Ligne 65 : *Lequel ordre (Lecteurs debonnaires)...* (b).

(a) Gryphius, s. d. ; I. Bignon, 1540. — (b) *Id.*

(1) Le 6 mars de l'année 1537 (n. s. 1538), Dolet obtint du roi un privilége de dix ans pour imprimer & faire imprimer tant les ouvrages de ſa compoſition que ceux des auteurs anciens & modernes. Ce fut à quelque temps de là que Marot remit à ſon ami le ſort de l'édition qui portait d'abord le nom de Gryphius, &, moyennant de légères modifications dans le titre, la vente ſe continua « au logis de monſieur Dolet. »

debonnaires) i'ay voulu changer à ceſte derniere reueue, mettant l'Adoleſcence à part, & ce qui eſt hors de l'Adoleſcence, tout en vn (1) : de ſorte que plus facilement que parauant rencontrerez ce que vouldrez y lire. Et ſi ne le trouuez là où il ſouloit eſtre, le trouuerez en rang plus conuenable. Vous aduiſant, que, de touts les Liures qui par cy deuant ont eſté imprimez ſoubz mon nom, i'aduoue ceulx cy pour les meilleurs, plus amples & mieulx ordonnez, & deſaduoue les aultres, comme baſtards ou comme enfants gaſtez. Eſcript à Lyon, ce dernier iour de Iuillet, l'an mil cinq cents trente & huict.



(1) Le premier recueil publié par Marot (12 août 1532) parut ſous le nom d'*Adoleſcence Clementine*. Dans les éditions ſuivantes, Marot a conſervé ce titre aux œuvres de ſa jeuneſſe, en formant de ſes autres poéſies ce qu'il appelle *la Suyte de l'Adoleſcence*. L'édition du Rocher (1544) eſt la ſeule publiée du vivant de l'auteur qui préſente une claſſification nouvelle de ſes œuvres : chaque pièce s'y trouve rangée ſuivant ſon genre.





CLEMENT MAROT

A VN GRAND NOMBRE

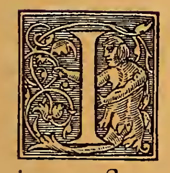
DE FRERES QV'IL A

Touts Enfants d'Apollo (1)

Salut

❦



E ne (ſçay mes treſchers Freres) qui m'a plus incité à mettre ces miennes petites Ieuneſſes en lumiere, ou voz continuelles prieres, ou le deſplaiſir que i'ay eu d'en ouyr crier & publier par les rues vne grande partie toute incorrecte, mal imprimée, & plus au prouffit du Libraire

(1) Marot lui-même s'eſt chargé plus tard, ſous le nom de Frippelippes, dans l'une des pièces de ſa querelle avec Sagon (*Le valet de Marot contre Sagon*, 1537), de nous donner le nom de quelques-uns de ſes frères en Apollon :

Ie ne voy point qun Sainct Gelais,
Vng Heroët, vng Rabelais,
Vng Brodeau, vng Seue, vng Chappuy,
Voyſent eſcriuant contre luy,
Ne Papillon pas ne le poinct,
Ne Thenot ne le tenne point.

A cette liſte, dont il faut retrancher Maurice Scève, que Ma-

qu'à l'honneur de l'Autheur (1). Certainement toutes les deux occaſions y ont ſeruy, mais plus celle de voz prieres. Puis doncques que vous eſtes cauſe de l'euidence de l'Oeuure, ie ſuy d'aduis, s'il en vient blaſme, que la moytié en tombe ſur vous : & s'il en ſort (d'aduenture) honneur ou louange, que vous ne moy n'y ayons rien, mais celuy à qui ſeul eſt deu honneur & gloire. Ne vous chaille (mes Freres) ſi la courtoiſie des Lecteurs ne nous excuſe, le tiltre du Liure nous excuſera. Ce ſont Oeuures de ieuneſſe, ce ſont Coups d'eſſay (2) : ce n'eſt (en effect) aultre choſe qu'vn petit Iardin, que ie vous ay cultiué de ce que i'ay peu recouurer d'arbres, d'herbes,

Ligne 13 : *à qui ſeul eſt deu honneur & louange...* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey.

rot ne connut qu'en 1536, lors de ſon paſſage à Lyon, il convient d'ajouter Jean le Maire, de Belges, & Guillaume Crétin, qui encouragèrent ſes débuts, Hugues Salel, Charles Fontaine, Bonaventure des Périers, la Borderie, &, parmi les poëtes latins qui chantèrent ſes louanges, G. Torinus (Geoffroy Tory), imprimeur de ſes premières éditions, Vulteius (Faciot), Borbonius, Beraldus, Salm. Macrinus, Ant. Macault, de Niort, valet de chambre du roi, Jacques le Lieur, poëte normand, & d'autres encore dont nous parlerons dans la biographie du poëte.

(1) Ces éditions populaires, criées dans les carrefours, ſe compoſaient tout au plus de quelques feuillets, d'où leur deſtruction rapide & la difficulté d'en rencontrer encore de nos jours même un exemplaire unique. Nous avons été aſſez heureux cependant pour mettre la main ſur quelques-unes de ces raretés en caractères gothiques : à la Bibliothèque nationale, *le Temple de Cupido* & l'*Epiſtre de Maguelonne;* à la bibliothèque de Verſailles, l'*Elegie ſur la mort de Samblançay*, & *la premiere & la ſeconde Epiſtre du coq en l'aſne à Lyon Jamet*. Suivant les plaintes exprimées ici par Marot, ces deux dernières éditions ſe diſtinguent ſurtout par de nombreuſes fautes d'impreſſion.

(2) Un peu plus tard, Sagon intitula *Coup d'eſſay* une diatribe qu'il compoſa contre Marot, pendant l'exil du poëte à Ferrare. Au cours de leur querelle, Marot ne manqua pas de compter parmi ſes griefs le larcin de ce titre :

Car tu le grippas au prologue
De l'Adoleſcence à mon maiſtre.

(*Le valet de Marot.*)

& fleurs de mon Printemps : là où (toutesfoys) ne voyrrez vn ſeul brin de Soulcie (1). Liſez hardiment, vous y trouuerez quelcque delectation, & en certains endroictz quelcque peu de fruict : peu dy ie, pource qu'arbres nouueaulx entez ne produiſent pas fruictz de grande ſaueur. Et pource qu'il n'y a iardin où ne ſe puiſſe rencontrer quelcque herbe nuyſante, ie vous ſupply (mes Freres, & vous aultres, nobles Lecteurs), ſi aulcun mauluais exemple (d'aduenture) en liſant ſe preſentoit deuant voz yeulx, que vous luy fermiez toſt la porte de voz voluntez : & que le pis que vous tirerez de ce liure ſoit paſſetemps. Eſperant de brief vous faire offre de mieulx, & pour arres de ce mieulx, deſia ie vous mets en veue, apres l'Adoleſcence, Ouurage de meilleure trempe & de plus polie eſtoffe : mais l'Adoleſcence yra deuant : & la commencerons par la premiere Eglogue des Bucoliques Virgilianes, tranſlatée (certes) en grande ieuneſſe : comme pourrez en pluſieurs ſortes cognoiſtre, meſmement par les couppes femenines (2), leſquelles ie n'obſer-

Ligne 23 : *ne produiſent pas fruictz de trop grande ſaueur*... (a).
27 : *en liſant ſe preſentoit à voz yeulx*... (b).
28 : *que vous luy fermez la porte de voz voulentez*... (c).
32 : (*à la fin de l'adoleſcence*)... (d).
37 : *les couppes femenines que ie nobſeruoys*... (e).

(a) G. Tory, 1532 ; Éd. 1537. — (b) *Id.* — (c) *Id.* — (d) *Id.* — (e) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; Éd. 1537.

(1) La reine de Navarre avait pour emblème la fleur du ſouci ſurmontée d'un ſoleil rayonnant. Faut-il voir ici une alluſion du poëte ?

(2) Dans le vers pentamètre ou décaſyllabe, la quatrième ſyllabe doit ſervir d'appui &, par conſéquent, être accentuée ; il doit donc y avoir ſéparation de mots, ou *céſure*, entre la quatrième & la cinquième ſyllabe du vers ; c'eſt là une règle établie dès les origines de notre ancienne poéſie. Mais, en raiſon même de l'importance que les anciens donnaient au repos de la céſure, ils finirent par la traiter comme la rime, & lui permirent de prendre une ſyllabe muette, qui n'était pas comptée dans la meſure. On en trouve à cette époque de fréquents exemples. Voici ce que Étienne Paſquier écrit à ce ſujet : « Quelques-uns ont eſtimé que ces

uoys encor alors : dont Ian le Maire de Belges (1) (en les m'apprenant) me reprint. Et à Dieu, Freres tres aymez : lequel ardamment ie ſupply vous donner & continuer ſa grace. De Paris, ce douzieſme d'Aouſt 1532.

hémiſtiches ou demy-vers eſtoient de pareille nature que la fin du vers, & que, quand ils ſe terminoient par l'*e* féminin, il ne falloit point craindre de les faire ſuivre d'une conſonante, comme ſi ceſt *e* ſe fuſt mangé de ſoy meſme, tout ainſi qu'en la fin du vers... Nous appelons cette céſure, qui tombe en l'*e* féminin, la *coupe féminine*. » (*Recherches de la France*, VII, VII.) Marot, à ſes débuts, ne lutta point contre le courant, & dans ſa traduction de la première églogue de Virgile il fit un fréquent uſage de cette licence poétique, la *coupe féminine;* en voici un exemple :

O Melibé*e*, mon cher amy parfaict.

Or Jean le Maire, de Belges, avec un réel ſentiment de l'harmonie poétique, penſa que cette ſyllabe ſurabondante de la céſure ne devait plus déſormais être tolérée; il établit la règle qui l'interdiſait. Dès lors, les poëtes, & naturellement Marot tout le premier, s'appliquèrent à éviter cette faute.

(1) Jean le Maire, de Belges, né vers 1473 à Bavai, en Hainaut, mort vers 1548, était parent de Molinet, qui prit ſoin de ſon enfance & développa ſes goûts littéraires. Entré jeune encore au ſervice du duc Pierre de Bourbon, il vint réſider en Beaujolais, & ſe lia avec Guillaume Crétin, qui commençait ſa réputation. En 1503, il compoſa *le Temple d'honneur*, qu'il dédia à Anne de France, dame de Beaujeu. Il fit pour Marguerite d'Autriche l'éloge funèbre de ſon frère, Philippe Ier, roi d'Eſpagne. Après quelque temps paſſé au ſervice de cette princeſſe & un voyage en Italie, il vint en France, où il trouva le meilleur accueil & publia les *Illuſtrations des Gaules*, en 1509. Les deux livres ſuivants parurent de 1509 à 1512; dans les préfaces il s'intitule « hiſtoriographe de très-haute & très-excellente princeſſe madame Anne, deux fois reine de France. » A la cour de Louis XII & d'Anne de Bretagne il ne pouvait manquer d'être en relation de poéſie & d'amitié avec les deux Marot père & fils. Sa grande réputation l'autoriſa a donner des conſeils au jeune poëte, encore à ſes débuts.



NICOLAI BOR-
BONII VANDOPE-
RANI POETAE
CARMEN

ad lectorem.

Sæpe quod insperſis nugis fœdauerat auſus
Quorundam, vt ſunt hæc candida Secla parum,
En tibi nunc, Lector, patria fornace recoctum,
Spectandumque nouo lumine prodit Opus.
Hic nihil eſt quod non ſic elimauerit Auctor,
Vt metuat Momi iudicis ora nihil.

N. Beraldus in Clementis Adoleſcentiam.

Hi ſunt Clementis iuueniles, aſpice, luſus :
Sed tamen his ipſis eſt iuuenile nihil.

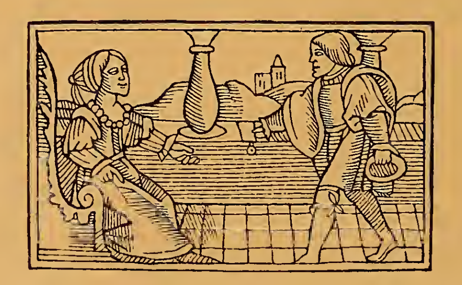
Go. Torinus Biturigus in Eundem ad lectorem.

Vis lauros, cypriaſque comas, chariteſque iocoſque
Inde ſales etiam noſſe? Marotus habet.

Clement Marot à ſon Liure.

Oſter ie veulx (approche toy, mon Liure)
Vn tas d'eſcriptz, qui par d'aultres ſont faictz.
Or va, c'eſt faict : cours leger & deliure :
Deſchargé t'ay d'vn lourd & peſant faix.
S'ilz ſont eſcriptz (d'aduenture) imparfaictz,
Te veulx tu faire en leurs faultes reprendre?
S'ilz les ſont bien, ou mieulx que ie ne fais,
Pourquoy veulx tu ſur leur gloire entreprendre?
Sans eulx (mon Liure) en mes vers pourras prendre
Vie apres moy, pour iamais ou long temps.
Mes Oeuures doncq content te doibuent rendre :
Peuples & Roys s'en tiennent bien contents.

Il enuoye le liure de ſon Adoleſcence à vne Dame.



Tu as (pour te rendre amuſée)
Ma ieuneſſe en papier icy.
Quant à ma ieuneſſe abuſée,
Vne aultre que toy l'a vſée :
Contente toy de ceſte cy.



OPVSCVLES

LA PREMIERE EGLOGVE

DES BVCOLIQVES

de Virgile



(De l'Adoleſcence)



MELIBEE.



OY, Tityrus, giſant deſſoubz l'ormeau
Large & eſpez, d'vn petit chalumeau
Chantes chanſons ruſtiques en beaulx chants :
Et nous laiſſons (maulgré nous) les doulx champs
Et noz pays. Toy, oyſif en l'ombrage,
Fays reſonner les foreſtz, qui ſont rage

Vers 1. *Toy Tityrus giſant ſous le fouſteau* (a).
2. *Large & eſpays, du petit chalumeau* (b).
5. *Et noz pays, tout oyſif en lombrage* (c).

(a) I. de Channey. — (b) P. Roſſet, 1534 & 1535. — (c) Éd. 1537.

De rechanter, apres ta chalemelle,
La tienne amye, Amaryllis la belle (1).

TITYRE.

O Melibée, amy cher & parfaict,
Vn Dieu fort grand ce bien icy m'a faict :
Lequel auſſi touſiours mon Dieu ſera,
Et bien ſouuent ſon riche autel aura,
Pour ſacrifice, vn aigneau, le plus tendre
Qu'en mon trouppeau pourray choiſir & prendre.
Car il permet mes brebis venir paiſtre
(Comme tu voys) en ce beau lieu champaiſtre :

Vers 9. *O Melibee, mon bon amy parfaict* (a).
— *O Melibee, amy bon & parfaict* (b).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) Éd. 1537.
Nota. On remarquera dans les variantes de cette pièce de nombreux exemples de coupes féminines, notamment aux vers 9, 57, 58, 76, 84, 85, 92, 111, 131, 150, 151, 167, 168, 169, 172. Le poëte réuſſit à les faire diſparaître pour la plupart, ſur les conſeils de Jean le Maire, comme il nous le dit lui-même dans ſa préface, p. 16.

(1) Cette pièce marque les débuts de Clément Marot; elle ſe retrouve toujours en tête des premières éditions du poëte, avec l'indication ſuivante : « *L'Adoleſcence Clementine*, c'eſt aſſauoir les oeuures poetiques que Clement Marot, de Cahors, en Quercy, compoſa en leage de ſon adoleſcence, & premierement la premiere Eglogue des *Bucoliques* de Virgile, tranſlatée de latin en françoys. » Dans ſon *Eglogue au Roy*, Marot nous raconte comment, ſous la direction de ſon père, il eſſayait ſes forces dans la carrière poétique :

Il me ſouloit vne leçon donner
Pour doulcement la muſette entonner,
Ou à dicter quelcque chanſon rurale
Pour la chanter en mode paſtourale.

Clément Marot dut avoir recours à quelque ami complaiſant pour ſe faire initier aux ſecrets de la langue de Virgile, car, pas plus que ſon père (Goujet, XI, 1), il ne ſavait le latin. Son ignorance à ce ſujet nous eſt atteſtée par une lettre de Jean Boyſſoné à Jacques de Lect : « Perlegi ſemel & iterum dialogum tuum, cui nomen *Antileguleitas*, in quo id potiſſimum tractaſſe, mea ſententia, videris an melius & utilius ſit controverſias & lites diſcuti gallice an latine... In primis non placet quod Clementem Marotum introducis tractantem forenſia & de latinis ſermonibus differentem, quando Marotus latine neſcivit, etſi quantum ad rhythmos gallicos attinet nemo fuerit illo felicior, nec forum attigit unquam, quod ipſe quodam loco teſtatur, dicens ſe id cum

Et que ie chante en mode paſtourale
Ce que vouldray de ma fluſte rurale.



MELIBEE.

Ie te prometz que ta bonne fortune
Dedans mon cueur ne met enuie aulcune:
Mais m'eſbahy comme en toutes ſaiſons
Malheur nous ſuyt en noz champs & maiſons.
Ne voys tu poinct, gentil berger, helas,
Ie, tout malade & priué de ſoulas,
D'vn lieu loingtain meine cy mes cheurettes
Accompaignées d'aigneaulx & brebiettes?
Et (qui pis eſt) à grand labeur ie meine
Celle que voys tant maigre en ceſte plaine,
Laquelle eſtoit la totale eſperance
De mon trouppeau : or n'y ay ie aſſeurance,

Vers 25. *D'vn lieu lointain cy meine mes cheurettes* (a).

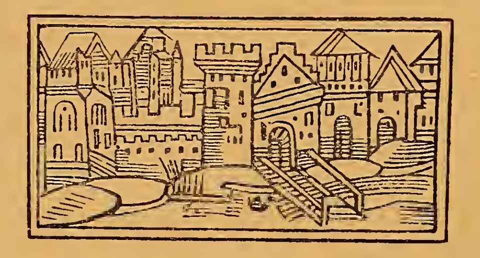
(a) I. de Channey.

rege commune habere quod neuter litigandi formulas teneret. » Chamberiaci, cal. Martii, 1547. (Ms. de la bibliothèque de Toulouſe.) Les traductions françaiſes de Virgile ſont rares à cette époque; nous n'avons guère à ſignaler qu'une amplification des *Bucoliques*, par Guillaume Michel, dit de Tours, imprimée à la fin de 1516. A titre de curioſité, voici le début de la première églogue :

O Tityrus doulx & armonieux
Soubz les rainceaulx d'vmbre ſolatieux
Toy repoſant en camenes taſſis
En meditant de ton pleƈtre raſſis
Silueſtres ſons & iubileuſes muſes
Promoduler eſquelles tu t'amuſes...

Cette citation ſuffit pour établir la ſupériorité facile de Marot.

Car maintenant (ie te prometz) elle a
Faict en paſſant, pres de ces couldres là,
Qui ſont eſpez, deux gemeaulx aigneletz (1),
Qu'elle a laiſſez (moy contrainct) touts ſeuletz,
Non deſſus l'herbe, ou aulcune verdure,
Mais touts tremblants deſſus la pierre dure.
Ha, Tityrus (ſi i'euſſe eſté bien ſage)
Il me ſouuient que ſouuent, par preſage,
Cheſnes frappez de la fouldre des cieulx
Me prediſoyent ce mal pernicieux :
Semblablement la ſiniſtre corneille
Me diſoit bien la fortune pareille.
Mais ie te pry, Tityre, compte moy,
Qui eſt ce Dieu qui t'a mis hors d'eſmoy?



TITYRE.

Ie ſot cuydois que ce que l'on dit Romme
Fuſt vne ville ainſi petite comme
Celle de nous : là où maint aignelet
Nous retirons, & les beſtes de laict.
Mais ie faiſoys ſemblables à leurs peres

Vers 36. *Mais tous tremblans deſſoubz la Pierre dure* (a).

(a) Éd. 1537.

(1) La traduction de Marot, en général aſſez exacte, quoique un peu diffuſe, s'écarte ici du texte de l'auteur latin, en rapportant à la mère ce qui s'applique à ſes chevreaux, l'eſpoir du berger :

Hic inter denſas corylos modo namque gemellos,
Spem gregis, ah ! ſilice in nuda connixa reliquit.

Les petits chiens, & aigneaulx à leurs meres,
Accomparant (d'imprudence ſurpris)
Choſe petite à celle de grand pris :
Car (pour certain) Romme noble & ciuile
Leue ſon chef par ſus toute aultre ville,
Ainſi que ſont les grandz & haultz cypres
Sur ces buyſſons que tu voys icy pres.

MELIBEE.

Et quel motif ſi expres t'a eſté
D'aller veoir Romme?

TITYRE.

Amour de liberté,
Laquelle tard toutesfoys me vint veoir,
Car ains que vint, barbe pouuoys auoir (1) :
Si me veit elle en pitié bien expres,
Et puis ie l'euz aſſez long temps apres,
C'eſt aſſauoir, ſi toſt qu'euz accoinctée
Amaryllis & laiſſé Galathée.
Certainement ie confeſſe ce poinct,
Que, quand i'eſtoys à Galathée ioinct,
Aulcun eſpoir de liberté n'auoye,
Et en ſoulcy de beſtail (2) ne viuoye :
Voyre & combien que maintesfoys ie feiſſe
De mes trouppeaux à noz Dieux ſacrifice,
Et nonobſtant que force gras fourmage
Se feiſt touſiours en noſtre ingrat village :

Vers 57. *Et quelle cauſe ſi grande ta eſte*
Daller veoir Rome? — Deſir de liberte (a).
— *Mais quelle cauſe en toy grande a eſte*
De Romme veoir? — Deſir de liberte (b).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) Éd. 1537.

(1) Il y a dans le texte latin une idée de vieilleſſe que Marot n'a pas bien rendue; Virgile dit, en effet :

Libertas : quæ, ſera, tamen reſpexit inertem,
Candidior poſtquam tondenti barba cadebat.

(2) C'eſt à tort que Marot a traduit ici *peculium* par *bétail*.

Pour tout cela, iamais iour de ſepmaine
Ma main chez nous ne s'en retournoit pleine.

MELIBEE.

O Amarylle! moult ie m'eſmerueilloys
Pourquoy les Dieux d'vn cueur triſte appelloys,
Et m'eſtonnoys pour qui d'entre nous hommes
Tu reſeruoys en l'arbre tant de pommes.
Tityre lors n'y eſtoit (à vray dire):
Mais toutesfoys (o bien heureux Tityre)
Les pins treshaultz, les ruyſſeaulx qui couloyent
Et les buyſſons adoncques t'appelloyent.

TITYRE.

Qu'euſſé ie faict, ſans de chez nous partir?
Ie n'euſſe peu de ſeruice ſortir (1),
N'ailleurs que là n'euſſe trouué des Dieux
Si à propos, ne qui me duyſſent mieulx.
  Là (pour certain) en eſtat triumphant
(O Melibée) ie vey ce ieune enfant,
Au los de qui noſtre autel par couſtume
Douze foys l'an en ſacrifice fume.
  Certes c'eſt luy qui premier reſpondit
A ma requeſte, & en ce poinct me dit:
Allez, enfants, menez paiſtre voz beufz

Vers 73. *Ce neantmoins, iamais iour de ſepmaine* (a).
75. *O Amarille! Ah ie m'eſmerueilloys*
Triſte pourquoy les Dieux tu appelloys (b).
76. *Pourquoy ſi triſte les Dieux tu appelloys* (c).
77. *Et meſtonnoys pour qui dentre noz hommes* (d).
84. *De ſeruitude ie neuſſe peu ſortir* (e).
85. *Nailleurs qua Rome n'euſſe trouue des Dieux* (f).
— *Nailleurs qua Rome euſſe trouué les dieux* (g).
92. *A mes requeſtes & en ce point me dit* (h).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) Éd. 1537. — (c) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (e) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (f) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (g) Éd. 1537. — (h) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

(1) Cette dernière leçon adoptée par Marot, pour éviter la coupe féminine, ne rend point auſſi bien que la variante le mot *ſervitium* du texte latin, qui exprime une idée d'eſclavage.

Comme deuant, ie l'entendz & le veulx :
Et faictes ioindre aux vaches voz taureaulx.

MELIBEE.

Heureux vieillard ſur touts les paſtoureaulx !
Doncques tes champs par ta bonne aduenture
Te demourront, & aſſez de paſture,
Quoy que le roc d'herbe ſoit deſpouillé,
Et que le lac, de bourbe tout ſouillé,
Du ionc lymeux couure le bon herbage,
Ce neantmoins le mauluais paſturage
Ne nourrira iamais tes brebis pleines :
Et les trouppeaux de ces prochaines plaines
Deſormais plus ne te les gaſteront,
Quand quelcque mal contagieux auront.



Heureux vieillard ! deſormais en ces prées,
Entre ruyſſeaulx & fontaines ſacrées,
A ton plaiſir tu te reffreſchiras :
Car d'vn coſté, ioignant de toy auras
La grand cloſture à la ſaulſaye eſpeſſe,
Là où viendront manger la fleur ſans ceſſe
Mouſches à miel, qui de leur bruyt tant doulx
T'inciteront à ſommeil touts les coups :
De l'aultre part, ſus vn hault roc ſera
Le roſſignol, qui en l'aer chantera (1).

Vers 111. *La grant cloſture dune ſaulſaye eſpeſſe* (a).

(a) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Dans le latin il n'eſt queſtion que du payſan qui coupe, en chantant, les feuillages deſtinés à la nourriture d'hiver de ſes beſtiaux.

Hinc alta ſub rupe canet frondator ad auras.

Mais ce pendant la palombe enrouée,
La tourte auſſi, de chaſteté louée,
Ne laiſſeront à gemir, ſans ſe taire,
Sus vn grand orme : & tout pour te complaire.

TITYRE.

Doncques plus toſt cerfz legers & cornuz
Viuront en l'aer : & les poiſſons touts nudz
Seront laiſſez de leurs fleuues taris :
Plus toſt boyront les Parthes Araris,
Le fleuue grand, & Tigris Germanie :
Plus toſt ſera ma perſonne bannie
En ces deux lieux, & leurs fins & limites
Circuiray à iournées petites,
Ains que celuy que ie t'ay racompté
Du ſouuenir de mon cueur ſoit oſté.

MELIBEE.

Helas ! & nous yrons ſans demourée
Vers le pays d'Affrique l'alterée :
La plus grand part en la froide Scythie
Habiterons : ou yrons en partie (1)
(Puis qu'en ce poinct Fortune le decrete)
Au fleuue Oaxe impetueux de Crete.
Finablement viendrons touts eſgarez
Vers les Angloys du monde ſeparez.
Long temps apres, ou auant que ie meure,
Voirray ie poinct mon pays & demeure,
Ma paoure loge auſſi faicte de chaulme ?
Las, s'il aduient qu'en mon petit royaulme

Vers 129. *Auant que cil, que ie tay racompte* (a).
131. *Las & nous autres irons ſans demouree*
Vers les pays d'Affrique l'alteree (b).
135. *Au fleuue Oaxe impetueux de Crete,*
Puis quen ce point fortune le decrete (c).

(a) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537. — (b) *Id.* — (c) *Id.*

(1) L'abus des majuſcules a fait commettre ici aux éditeurs ſucceſſifs une groſſière erreur géographique, le ſubſtantif commun *partie* s'étant trouvé métamorphoſé en nom de province.

Reuienne encor, ie le regarderay,
Et des ruynes fort ie m'eſtonneray.
Las, fauldra il qu'vn gendarme impiteux
Tienne ce champ tant culte & fructueux ?
Las, fauldra il qu'vn barbare eſtranger
Cueille ces bledz ? O en quel grand danger
Diſcorde a mis & paſteurs & marchants !



Las, & pour qui auons ſemé noz champs ?
O Melibée, plante arbres à la ligne,
Ente poyriers, mets en ordre la vigne :
Helas pour qui ? Allez, iadis heureuſes,
Allez brebis, maintenant malheureuſes.
Apres cecy, de ce grand creux tout vert,
Là où ſouuent me couchoys à couuert,
Ne vous voirray iamais plus de loing paiſtre
Vers la montaigne eſpineuſe & champaiſtre :
Plus ne diray chanſons recreatifues :
Ni deſſoubz moy, paoures cheures chetifues,
Plus ne paiſtrez le treffle fleuriſſant,
Ne l'aigre fueille au ſaule verdiſſant.

TITYRE.

Tu pourras bien (& te pry que le vueilles)

Vers 150. *Las pour qui eſt ce, quauons ſeme noz champs?* (a).
— *Las pour qui eſt qu'auons ſemé noz champs* (b).
153. *Las & pour qui? Allez iadis heureuſes* (c).
162. *Ne laigre fueille au Saulge verdiſſant* (d).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) Éd. 1537. — (c) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) Éd. 1537.

Prendre repos deſſus des vertes fueilles
Auecques moy, ceſte nuict ſeulement.
I'ay à ſoupper aſſez paſſablement
Pommes, pruneaulx, tout plein de bon fruictage,
Chaſtaignes, aulx, auec force laictage.
Puis des citez les cheminées fument,
Deſia le feu pour le ſoupper allument :
Il s'en va nuict, & des haultz monts deſcendent
Les vmbres grandz, qui parmy l'aer s'eſpandent.

Vers 167. *Des pommes doulces, tout plain de bon fromage,*
Chaſtaignes molles, auec force laictage (a).
169. *Et puis des villes les cheminees fument* (b).
— *Et des maiſons les cheminées fument* (c).
172. *Les grandes vmbres qui parmy lair ſeſpandent* (d).
— *Les grandes vmbres, & parmy l'aer s'eſpandent* (e).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (c) Éd. 1537. — (d) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535. — (e) Éd. 1537.





LE IVGEMENT DE
Minos ſur la preference d'Alexandre-le-Grand, Annibal de Cartage & Scipion le Rommain, ia menez par Mercure aux lieux inferieurs deuant iceluy iuge

❧

(*De l'Adoleſcence*) (1)



ALEXANDRE.



O Annibal, mon hault cueur magnanime
Ne peult ſouffrir que, par gloire ſublime,
Vueilles marcher par deuant mes charroys,
Quant à honneur & triumphants arroys :
Car ſeulement aulcun ne doibt en riens
Accomparer ſes faictz d'armes aux miens :

(1) Jehan Marot, vivant depuis longtemps à la cour & rompu à ſes pratiques, profita de l'avénement de François Ier pour aſſurer les débuts de ſon fils & le mettre en évidence. Les hommages des courtiſans ſe preſſaient nombreux autour de l'aſtre nou-

Ains (comme nulz) eft decent de les taire
Entre les preux.

ANNIBAL.

Ie fouftien le contraire,
Et m'en rapporte à Minos, l'vn des Dieux,
Iuge infernal, commis en ces bas lieux
A fouftenir le glaiue de iuftice :
Dont fault que droict auec raifon iufte yffe
Pour vn chafcun.

MINOS.

Or me dictes, Seigneurs :
Qui eftes vous, qui touchant haultz honneurs
Querez auoir l'vn fur l'aultre aduantage ?



ALEXANDRE.

Cy eft le Duc Annibal de Cartage,
Et ie le grand Empereur Alexandre,
Qui fey mon nom par touts climatz efpandre,
En fubiugant chafcune nation.

MINOS.

Certes voz noms font en perfection

Vers 19. *En fubiugant les nations eftranges*
Certes voz noms font de haultes louanges (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 153; Éd. 1357.

veau qui s'élevait à l'horizon; dirigé par fon père, Clément Marot fuivit la foule, & comme il nous l'apprend lui-même (voy. *Temple de Cupido, Epiftre au Roy*), il dépofa au pied du trône cette traduction, dont les allufions guerrières étaient bien faites pour plaire à un monarque belliqueux. Il ne faut point chercher ici autre chofe qu'une curiofité littéraire, qui peut être confidérée comme le point de départ de la carrière officielle du poëte.

Dignes dés los & des gloires ſupreſmes,
Dont decoréz ſont voz clers diadeſmes.
Si m'eſbahy qui vous a meuz enſemble
Auoir deſbat.

ALEXANDRE.

Minos (comme il me ſemble)
Tu doibs ſçauoir, & n'es pas ignorant,
Qu'oncq né ſouffrys homme de moy plus grand,
Ne qui à moy fuſt pareil ou eſgal :
Mais, tout ainſi comme l'aiglé royal
Eſtend ſon vol plus pres des aers celeſtes
Que nul oyſeau, par belliqueuſes geſtes
I'ay ſurmonté touts humains aux harnoys.
Par quoy ne veulx que ce Cartaginoys
Ayt bruyt ſur moy, ne coſtoyé ma chaiſé.

MINOS.

Or conuient donc que l'vn de vous ſe taiſe,
Affin que l'aultre ayt loiſir & ſaiſon
Pour racompter deuant moy ſa raiſon (1).

ANNIBAL.

Certes, Minos, ceulx ie repute dignes
D'eſtre eſleuéz iuſques aux courts diuines
Par bon renom, qui de baſſé puiſſance
Sont paruenuz à haultaine accroiſſance
D'honneur & biens, & qui nom glorieux
Ont conqueſté par faictz laborieux,
Ainſi que moy, qui à peu de cohorte
Me departy de Cartage la forte,
Et en Sicile, où marcher deſiroye,

Vers 21. *Dignes de loz & de gloires ſupreſmes* (a).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

(1) L'entrée en matière eſt plus brève & moins déclamatoire dans Lucien. Marot a cédé dès le début à un fâcheux déſir de développement qui l'a plus d'une fois fourvoyé. Sans uſer de toutes ces formules de politeſſe, l'auteur grec ſe contente de faire dire à Minos ſur un ton de bruſquerie dédaigneuſe : Οὐκοῦν ἐν μέρει ἑκάτερος εἰπάτω. Σὺ δὲ πρῶτος, ὁ Λίβυς, λέγε.

Prins & rauy, pour ma premiere proye,
Vne cité, Sarragoſſe nommée (1),
Des fiers Rommains treſgrandement aymée,
Que, maulgré eulx & leur force ſuperbe,
Ie peſtellay aux piedz, ainſi que l'herbe,
Par mes haultz faictz & furieux combats.



On ſçait auſſi comme ie mys au bas
Et diſſipay (dont gloire i'en merite)
Des Gallicans le puiſſant exercite :
Et par quel art, moyens & façons caultes,
Taillay les monts & les Alpes treshaultes :
Minay & my les rochers en rompture,
Qui ſont haultz murs, maſſonnez par nature,
Et le renfort de toutes les Ytales :
Auquel pays (quand mes armes ducales
Y flamboyent) maint ruyſſeau tout ordy
Du ſang Rommain, que lors i'y eſpandy :
Ce ſont teſmoingz & certaines eſpreuues.

Vers 53. *Et diſſipay (dont gloire ie merite)* (a).
61. *Y flamboyoient les ruiſſeaux tous ordiz*
Du ſang romain que lors ie y eſpandiz (b).
63. *En ſont teſmoings, & certaines eſpreuues* (c).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535, ſauf que ces deux dernières éditions donnent : *Y flamboyent.* — (c) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

(1) On ne peut accumuler plus de ſottiſes en moins de mots. Annibal vint aſſiéger Sagonte & non Saragoſſe; toutes deux ſont ſituées en Eſpagne & non en Sicile. Ces erreurs géographiques ne ſe trouvent point dans la traduction latine; quant à Lucien, il n'était pas homme à commettre pareille bévue.

Si eſt le Pau, Tibre & maintz aultres fleuues,
Deſquelz ſouuent la treſpure & claire vnde
I'ay faict muer en couleur rubicunde.
  Pareillement les chaſteaulx triumphants,
Par ſus leſquelz mes puiſſants elephants
Ie fey marcher, iuſques aux murs de Romme :
Et n'eſt decent que ie racompte ou nomme
Mes durs combats, rencontres martiennes,
Et grandz effortz par moy faictz deuant Cannes.
  Grand quantité de nobleſſe Rommaine
Ruarent ius, par puiſſance inhumaine,
Lors mes deux bras, quand, en ſigne notoire
De ſouuerain triumphe meritoire,
Troys muys d'anneaulx à Cartage tranſmis
De tresfin or, leſquelz furent deſmis
Des doigtz des mortz, ſur les terres humides
Touts eſtenduz : car des charongnes vuides
De leurs eſpritz, giſantes à l'enuers,
Par mes conflictz furent les champs couuerts :
De tel' façon qu'on en feit en maintz lieux
Ponts à paſſer fleuues eſpatieux.
  Par maintesfoys & ſemblables conqueſtes,
Plus que canons ou fouldroyants tempeſtes
Feyz eſtonner du monde la monarche,
Touſiours content, quelcque part où ie marche,
Le tiltre ſeul de vray honneur auoir,
Sans vaine gloire en mon cueur concepuoir,
Comme ceſtuy, qui, pour occaſion
D'vne incredible & vaine viſion,
La nuict dormant, apparue à ſa mere,
Se diſoit filz de Iuppiter, le pere
De touts humains, aux aſtres honnoré,
Et comme Dieu voulut eſtre adoré.
  Ainçoys, Minos, touſiours & ainſi comme

Vers 75. *Lors mes durs bras, quand en ſigne notoire* (a).

(a) P. Roffet, 1535.

Petit ſouldart me ſuy reputé homme
Cartaginoys, qui, pour heur ou malheur,
Ne fuz attainct de lieſſe ou douleur.
Puis on cognoiſt comme au pays d'Affrique,
Durant mes iours, à la choſe publique
Me ſuy voulu vray obeiſſant ioindre :
Et qu'ainſi ſoit, ainſi comme le moindre
De tout mon oſt, au ſimple mandement
De mes conſors, concludz ſoubdainement
De m'en partir, & addreſſay ma voye
Vers Ytalie, où grand deſir auoye.
  Que diray plus ? Par ma grande proueſſe,
Et par vertu de ſens & hardieſſe,
I'ay acheué maintz aultres durs effortz
Contre & enuers les plus puiſſants & fortz.
Mes eſtandardz & guidons martiens
Onc ne dreſſay vers les Armeniens
Ou les Medoys, qui ſe rendent vaincuz,
Ains qu'employer leurs lances & eſcuz :
Mais fey trembler de main victorieuſe
Les plus haultains : c'eſt Romme l'orgueilleuſe
Et ſes ſouldardz que lors ie combatyz
Par maintesfoys, & non poinct des craintifz,
Mais des plus fiers feyz vn mortel deluge.
  Et d'aultre part, Minos (comme bon iuge)
Tu doibs preueoir les aiſes d'Alexandre :
Car, des que Mort ſon pere voulut prendre,
A luy par droict le royaulme ſuruint,
Et fut receu, des que ſur terre vint,
Entre les mains d'amiable Fortune,
Qui ne fut onc en ſes faictz importune :

Vers 102. *Durant mes iours, pour la Choſe Publique*
Me ſuis voulu vray obeiſſant rendre
Et que ainſi ſoit, ainſi comme le mendre (a).
121. *Mais des plus fors feiz vng mortel deluge* (b).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

Et s'il veult dire auoir vaincu les Roys
Dare & Pyrrhus, par militants arroys,
Auſſi fut il vaincu en ces delices
D'immoderez & deſordonnez vices :
Car ſi ſon pere ayma bien en ſon cueur
Du dieu Bacchus la vineuſe liqueur,
Auſſi feit il : & ſi bien s'en troubloit,
Que non pas homme, ains beſte reſſembloit.
N'occiſt il pas (eſtant yure à ſa table)
Calliſthenes, philoſophe notable,
Qui reprenoit, par diſcrettes paroles,
Les ſiennes meurs, vitieuſes & folles ?
Certainement vice ſi deteſtable
En moy (peult eſtre) euſt eſté excuſable,
Ou quelcun aultre, en meurs & diſciplines
Peu introduict : mais les ſainctes doctrines
Leues auoit d'Ariſtote, ſon maiſtre,
Qui, pour l'inſtruire & en vertuz accroiſtre,
Par grand deſir nuict & iour trauailloit,
Et apres luy trop plus qu'aultre veilloit.
Et ſi plus hault eſleue ſa perſonne,
Dont en ſon chef il a porté couronne,
Pourtant ne doibt homme Duc deſpriſer,
Qui a voulu (entre viuants) vſer
De ſens exquis & proueſſe louable,
Plus que du bien de Fortune amiable.

MINOS.

Certes tes faictz de treſclere vertu
Sont decorez. En apres, que dys tu,
Roy Alexandre ?

ALEXANDRE.

A homme plein d'oultrage

Vers 134. *Du dieu Bacchus lamoureuſe liqueur* (a).
148. *Et apres luy trop plus qu'a autre veilloit* (b).
150. *Dont a ſon chef il a porté couronne* (c).

(a) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535. — (c) P. Roffet, 1534 & 1535.

N'eſt de beſoing tenir aulcun langage :
Et meſmement la riche renommée
De mes haultz faictz, aux aſtres ſublimée,
Aſſez & trop te peuuent informer
Que par ſus moy ne ſe doibt renommer.
Auſſi touts ceulx de la vie mortelle
Sont cognoiſſants la raiſon eſtre telle.



Mais neantmoins, pour ce qu'à maintenir
Los & honneur ie veulx la main tenir,
Sçaches, Minos, iuge plein de prudence,
Qu'en la verdeur de mon adoleſcence,
Portant en chef ma couronne inuincible,
Au glaiue agu prins vengeance terrible
(Comme vray filz) de ceulx qui la main mirent
Deſſus mon pere & à mort le ſubmirent :
Et, non content du royaulme qu'auoye,
Cherchant honneur, mys & iectay en voye
Mes eſtandardz, &, à flotte petite
De combatants, par moy fut deſconfite
Et miſe au bas, en mes premiers aſſaulx,
Thebes, cité antique, & ſes vaſſaulx :
Puis ſubiugay, par puiſſance royale,
Toutes citez d'Achaye & Theſſale,
Et decouppay à foiſon, par les champs,
Illyriens de mes glaiues tranchants,
Dont ie rendy toute Grece eſbahye.

Vers 168. *Que la verdeur de mon adoleſcence* (a).

(a) Éd. 1537.

Par mon pouuoir fut Aſie enuahye :
Libye (1) prins, le Phaſe ſurmontay :
Brief, touts les lieux où paſſay & plantay
Mes eſtandardz (redoubtant ma puiſſance)
Furent ſubmis à mon obeiſſance.
Le puiſſant Roy Dare cogneut, à Tharſe,
Par quel' vigueur fut ma puiſſance eſparſe
Encontre luy, quand ſoubz luy cheuaucharent
Cent mil Perſoys, & fierement marcharent
Vers moy de front, deſſoubz ſes eſtandardz,
Bien troys cent mil pietons, hardys ſouldardz.
Que diray plus? Quand vint à l'eſchauffer,
Le viel Charon, grand nautonnier d'Enfer,
Bien eut à faire à gouuerner ſa peaultre
Pour, celuy iour, paſſer de riue en aultre
Touts les eſpritz, qu'à bas ie luy tranſmy,
Des corps humains qu'à l'eſpée ie my.
A celuy iour, en la mortelle eſtorce,
Pas n'eſpargnay ma corporelle force,
Car aux Enfers quatre vingtz mil eſpritz
I'enuoyay lors : & ſi hault cueur ie pris,
Que me lançay par les flottes mortelles :
De ce font foy mes playes corporelles.
Et ia ne fault laiſſer aneantir
Mes grandz combats executez en Thir :
Et ne conuient que le los on me raſe
D'auoir paſſé le hault mont de Caucaſe.
Vn chaſcun ſçait qu'y fu tant employé,
Que tout ſoubz moy fut raſé & ployé.
En Inde feyz aborder mon charroy
Triumphamment, où Pyrrhus (2), le fier Roy,

(1) Tout ce paſſage fourmille d'erreurs qui n'exiſtent point dans la traduction latine, & dont la reſponſabilité incombe tout entière à Marot. La Libye eſt en Afrique. Dans le texte grec il eſt queſtion de la Lydie, ſituée en Aſie. Enfin au vers 189 c'eſt Iſſus qu'il faut lire au lieu de Tharſe.

(2) Pyrrhus, roi d'Épire, vivant après Alexandre, n'eut affaire qu'aux ſucceſſeurs de ce prince. C'eſt Porus qui fut vaincu par le roi de Macédoine.

(A ſon meſchef) de mes bras eſprouua
La peſanteur, quand de moy ſe trouua
Prins & vaincu. Qui plus eſt, ie marchay
En tant de lieux, qu'à la fin deſtranchay
Le dur rocher où Hercules le fort,
Pour le paſſer, en vain mit ſon effort.
Brief, tout batyz & vainqui ſans repos,
Iuſques à tant que la fiere Atropos,
Seule cruelle ennemye aux humains,
Mon pouuoir large oſta hors de mes mains.
  Et s'ainſi eſt que iadis en maint lieu
Fuſſe tenu des mondains pour vn Dieu,
Et du party des Dieux immortelz né,
De tel' erreur pardon leur ſoit donné :
Car la haulteur de mes faiɛ́tz, & la gloire
Qu'euz en mon temps, les mouuoit à ce croire.
  Encore plus : tant fu fier belliqueur,
Que i'entreprins & eu vouloir en cueur
De tout le monde embraſſer & ſaiſir,
Si fiere mort m'euſt preſté le loiſir.
  Or çà, Minos, ie te ſupply, demande
A Annibal (puis qu'il me vilipende
De doulx plaiſirs) ſi plus il eſt recors
De ces deliɛ́tz de Capue, où ſon corps
Plus deſbriſa aux amoureux alarmes
Qu'à ſouſtenir gros boys, haches & armes.
Ne fut ſa mort meſchante & furibonde,
Quand, par deſpit de viure au mortel monde,
Fut homicide & bourreau de ſoymeſmes,
En auallant les ordz venins extreſmes ?
Et, pour monſtrer ſa meſchance infinie,
Soit demandé au Roy de Bithynie
(Diɛ́t Pruſias) vers lequel s'enfuyt,
S'il fut iamais digne de los & bruyt.

Vers 240. *Quà ſouſtenir gros boys, & haches, & armes?* (a).
— *Qua ſoutenir gros boys, haches ou armes* (b).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535. — (b). Éd. 1537.

Vn chaſcun ſçait qu'il fut le plus pollu
De touts plaiſirs, & le plus diſſolu :
Et que, par fraude & ſes trahiſons fainctes,
Il eſt venu de ſon nom aux attainctes.
Pluſieurs grandz faictz il feit en maintes terres :
Mais qu'eſt ce au prix de mes bruyts & tonnerres ?
A touts mortelz le cas eſt euident,
Que ſi iugé n'euſſe tout Occident
Eſtre petit, ainſi que Theſſalie,
I'euſſe pour vray (en vainquant l'Ytalie)
Tout conqueſté, ſans occiſion nulle,
Iuſques au lieu des Columnes d'Hercule.
Mais (pour certain) ie n'y daignay deſcendre :
Car ſeulement ce hault nom Alexandre
Les feit mes ſerfz redoubtants mes merueilles :
Parquoy, Minos, garde que tu ne vueilles
Deuant le mien ſon honneur preferer.

SCIPION.

Entens ainçoys ce que veulx proferer,
Iuge Minos.

MINOS.

Comment es tu nommé?

SCIPION.

Scipion ſuy, l'Affrican ſurnommé,
Homme Rommain, de noble experience.

MINOS.

Or parle donc : ie te donne audience.

SCIPION.

Certes mon cueur ne veult dire ou penſer (1)

(1) Lucien s'était borné à placer quelques mots ſeulement dans la bouche de Scipion pour réclamer la ſeconde place entre Alexandre & Annibal. Tout au contraire, dans les diverſes traductions de l'époque, latines ou françaiſes, qui ſe ſont copiées ſervilement, Scipion prononce un long diſcours, à l'inſtar de ſes deux autres compétiteurs, & Minos lui adjuge le premier rang. Telle eſt la verſion ſuivie par Marot. A titre de rapprochement curieux, nous rappellerons que Tite-Live dans ſes *Annales*, liv. XXXV, imagine une entrevue de Scipion & d'Annibal à Éphèſe. Annibal décerne le premier rang à Alexandre, le ſecond à Pyrrhus, & ſe relègue

Choſe pour quoy ie deſire exaulcer
La grand haulteur de mes faiꝿz ſinguliers
Par ſus ces deux belliqueux cheualiers :
Car ie n'euz oncq' de vaine gloire enuie :
Mais s'il te plait, Minos, entends ma vie.



Tu ſçays aſſez que de mes ieunes ans
Faiꝿz vitieux me furent deſplaiſants,
Et que Vertu ie voulu tant cherir,
Que tout mon cueur ſe mit à l'acquerir,
Iugeant en moy ſcience peu valoir,
Si d'vn hault vueil, & par ardent vouloir
D'acquerir bruyt & renom vertueux,
N'eſt employée en oeuures fruꝿueux.
Brief, tant aimay Vertu, que des enfance
Ie fu nommé des Rommains l'eſpérance :
Car, quand pluſieurs du Senat, eſbahys
De crainte & paour, à rendre le pays
Par maintesfoys furent condeſcendants,
Ie, de hault cueur & aſſez ieune d'ans,
Saillys en place, ayant le glaiue au poing,
Leur remonſtrant que pas n'eſtoit beſoing
Que le cler nom que par peine & vertu
Auions acquis fuſt par honte abbatu :
Et que celuy mon ennemy ſeroit
Qui la ſentence ainſi prononceroit.

modeſtement au troiſième, en déclarant à Scipion que, s'il l'avait vaincu, il n'héſiterait pas à ſe mettre au-deſſus de tous. La flatterie ne pouvait prendre un tour plus ingénieux.

Lors, eſtimants cela eſtre vn preſage,
Et que les Dieux, pour le grand aduantage
Du bien public, m'auoyent donné hault cueur
En aage bas, comme vn fort belliqueur,
Fuz eſleu chef de l'armée Rommaine :
Dont ſur le champ de bataille inhumaine
Ie fey iecter mes bannieres au vent,
Et Hannibal preſſay tant & ſouuent,
Qu'auec bon cueur & bien peu de conduyte,
Le fey tourner en trop honteuſe fuyte,
Tant qu'en la main de Romme l'excellente
Serue rendy Cartage l'opulente :
Et toutesfoys les Rommains conſiſtoires,
Apres mes grandz & louables victoires,
Auſſi humain & courtoys m'ont trouué
Qu'auant que fuſſe aux armes eſprouué.
Touts biens mondains priſay moins que petit :
L'amour du peuple eſtoit mon appetit,
Et d'acquerir maintz vertueux offices
A ieune prince honneſtes & propices.
Et d'aultre part, de Cartage amenay
Maintz priſonniers, lors que i'en retournay
Victorieux : deſquelz en la preſence
Par moy fut prins le poëte Terence :
Dont aux Rommains mon faict tant aggrea,
Qu'en plein Senat cenſeur on me crea.
Ce faict, Aſie & Libye couru :
D'Egypte & Grece à force l'amour eu :
Et qu'ainſi ſoit, ſoubz querelle treſiuſte
Par pluſieurs foys ma puiſſance robuſte
Ont eſprouué. Puis ie, Conſul, voyant
Le nom Rommain, iadis reſlamboyant,

Vers 297. *Lors congnoiſſans que les diuins augures*
Pour ſuruenir a leurs choſes futures
Mauoient donne hardieſſe de cueur
En ieunes ans comme vng fort belliqueur (a).

(a) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537.

Lors chanceller, ſoy ternir & abbatre,
Pour l'eſleuer ſu conquerir & batre
Vne cité de force & biens nantie,
Dicte Numance, es Eſpaignes baſtie.
Trop long ſeroit (Minos) l'entier deduyre
De mes haultz faictz, qu'on verra touſiours luyre :
Et d'aultre part, ſimple vergongne honneſte
D'en dire plus en rien ne m'admonneſte :
Parquoy à toy en laiſſe la choiſon,
Qui ſçays où ſont les termes de raiſon.
Si t'aduerty qu'oncques malheur en riens
Ne me troubla : ne, pour comble de biens
Que me donnaſt la Deeſſe fatale,
Cloſe ne fut ma main treſliberale.
Bien l'ont cogneu, & aſſez le prouuarent,
Apres ma mort, ceulx qui rien ne trouuarent
En mes threſors, des biens mondains deliures,
Fors ſeulement d'argent quatre vingtz liures.
Des Dieux auſſi la bonté immortelle
M'a bien voulu douer de grace telle,
Que cruaulté & iniuſtice au bas
Ie deiectay, & ne my mes eſbatz
Aux vanitez & doulx plaiſirs menus
De Cupido, le mol filz de Venus,
Dont les deſduictz & mondaines enqueſtes
Nuyſantes ſont à louables conqueſtes.
Touts leſquels mots ie ne dy pour taſcher
A leur honneur confondre ou ſubmarcher :
Ainçoys le dy, pour touſiours en proueſſe
Du nom Rommain ſouſtenir la haulteſſe,
Dont tu en as plus ouy referer
Que n'en pourroit ma langue proferer.

LA SENTENCE DE MINOS.

Certainement voz martiaulx ouurages (1)

(1) Au lieu de prononcer cette tirade aſſaiſonnée de conſidérations philoſophiques, de maximes morales, Minos, dans le texte de



Sont acheuez de treſardents courages :
Mais s'ainſi eſt que par Vertu doibue eſtre
Honneur acquis, Raiſon donne à cognoiſtre
Que Scipion, iadis fuyant delices
Et non faillant de Vertu hors des lices,
D'honneur deſſert le tiltre pretieux
Deuant vous deux, qui fuſtes vitieux.

Lucien, met beaucoup plus de brièveté à remplir ſes fonctions de juge. Ces amplifications continuelles, ſi conformes au goût de l'époque & ſi éloignées des traditions antiques, les nombreuſes erreurs que nous avons relevées çà & là, nous permettent de conclure que Marot, ignorant le latin, n'en ſavait pas plus long en grec, & qu'il ne ſe meſura jamais avec le texte de Lucien. Pour venir à bout de ſa tâche, il lui fallut recourir aux conſeils de ſes amis. Voici à ce ſujet quelques conjectures aſſez vraiſemblables que nous croyons pouvoir haſarder, ſans trop de témérité. Parmi les ſavants qui cultivaient alors le grec, langue réputée d'invention diabolique, il faut citer au premier rang Éraſme, qui fut probablement en relations littéraires avec Marot. Éraſme faiſait de fréquentes viſites à Paris, & s'y trouvait préciſément de paſſage aux environs de l'année 1515, époque à laquelle Marot verſifiait *le Iugement de Minos*. Éraſme éprouvait un goût tout particulier pour la lecture de Lucien, & déjà, par ſes traductions, il avait réuſſi à le mettre à la mode (*Vie d'Éraſme*, par Burigni, I, III). On rencontre en outre, vers la fin du XVe ſiècle, une traduction latine de cet auteur par Gellius Bernardinus Marmitta de Parme, qui l'avait éditée à Avignon en 1497. En 1529 Geoffroy Tory publiait une traduction du même auteur, & la préface nous fournit de naïves révélations ſur la manière de traduire à cette époque : « Ces pièces, tranſlatées de grec en latin par pluſieurs ſçauants & recommandables autheurs, ont eſté enſuite miſes de latin en françois vulgaire par Geoffroy Tory. » Dans ce recueil, à la ſuite de la *Table de Cébès*, ſe trouve le dia-

Parquoy iugeons Scipion preceder,
Et Alexandre Annibal exceder.
Et ſi de nous la ſentence importune
Eſt à vous deux, demandez à Fortune
S'elle n'a pas touſiours fauoriſé
A voſtre part. Apres ſoit aduiſé
Au trop ardent & oultrageux deſir
Qu'euſtes iadis de prendre tout plaiſir
A (ſans ceſſer) eſpandre ſang humain,
Et ruyner de fouldroyante main,
Sans nul propos, la fabrique du monde :
Où Raiſon fault, Vertu plus n'y abonde.

Vers 378. *Et ruiner de fulminante main* (a).
380. *Sans iuſte guerre, en ce vertu nabonde* (b).

(a) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Ed. 1537. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Ed. 1537.

logue que Marot a déſigné ſous le nom de *Iugement de Minos*. La date de la traduction de Geoffroy Tory eſt, à la vérité, poſtérieure à l'œuvre de notre poëte ; mais il ne faut point oublier que Marot vivait dans l'intimité du célèbre éditeur qui voulut imprimer la première édition de *l'Adoleſcence Clementine*. Signalons de plus un détail qui a bien auſſi ſon importance. Dans la vieille traduction latine & dans la traduction en proſe de Geoffroy Tory on retrouve les mêmes inexactitudes reproduites invariablement, comme les marques d'une commune origine ; il faut toutefois en rabattre les fautes que Marot a eu le tort d'y ajouter.





LES TRISTES VERS

de Phelippe Beroalde (1), ſur le Iour
du Vendredy Sainct, tranſla-
tez de latin en françoys.
Et ſe commencent
en latin :

Venit mœſta dies, rediit lachrymabile tempus.



(*De l'Adoleſcence*)





R eſt venu le Iour en dueil tourné,
Or eſt le temps plein de pleurs retourné,
Or ſont ce Iour les funerailles ſainctes
De IESV CHRIST celebrées & tainctes
D'aſpre douleur : ſoyent doncques rougiſſants
Ores noz yeulx par larmes d'eulx yſſants.

(1) Philippe Béroalde naquit à Bologne en Italie en 1453. Après de brillantes études, il ſe conſacra à l'enſeignement des belles-lettres, & profeſſa ſucceſſivement à Parme, Milan & Paris. Dans cette dernière ville, il conquit une grande célébrité par le ſuc-

Touts eſtomachz en griefz vices tombez
Par coups de poing ſoyent meurdris & plombez.
Quiconques ayme, exalte, & qui decore
Le nom de Dieu, & ſon pouuoir adore,
Couure ſon cueur & ſenſitifz exprés
De gros ſanglotz s'entreſuyuants de pres.
Voicy le Iour lamentable ſur terre,
Le Iour qu'on doibt marquer de noire pierre.
Pourtant plaiſirs, amours, ieuz & banquets,
Rys, voluptez, broquarts & fins caquets,
Tenez vous loing, & vienne douleur rude,
Soing, pleurs, ſouſpirs, auec ſollicitude.
C'eſt le Iour noir, auquel fault, pour poincture
De dueil monſtrer, porter noire taincture.
Soyent donc veſtuz de couleur noire & brune
Princes, Prelatz & toute gent commune :
Viennent auſſi, auec robe de dueil,
Ieunes & vieulx, en pleurant larmes d'oeil,
Et toute femme, où lieſſe eſt aperte,
De noir habit ſoit veſtue & couuerte.
Riuieres, champs, foreſtz, montz & vallées,
Ce iourd'huy ſoyent triſtes & deſolées.
Beſtes auſſi priuées & ſauluages
En douleur ſoyent. Par fleuues & riuages
Soyent gemiſſants poiſſons couuerts d'eſcaille,

cès de ſes leçons. D'après certains biographes, il aurait mené une exiſtence fort déréglée juſqu'à l'époque de ſon mariage en 1498. Il mourut en 1505. De nombreuſes éditions de ſes œuvres furent imprimées à Paris de 1509 à 1517, & la pièce de vers intitulée *Carmen lugubre de dominicæ Paſſionis die*, traduite par Marot, paraît avoir obtenu, vers cette époque, un ſuccès de vogue tout particulier. Il en exiſte pluſieurs réimpreſſions ; nous en citerons, entre autres, un exemplaire appartenant à la Bibliothèque nationale, ſurchargé de notes manuſcrites abſolument, comme s'il s'agiſſait d'un auteur claſſique. En tenant compte que cette pièce eſt une traduction, comme *la premiere Églogue de Virgile* & *le Iugement de Minos*, & en ſe référant à d'autres indications, que l'on trouvera plus bas (p. 51, note 1), il y a des préſomptions pour croire que ces poéſies, participant d'un commun caractère, ſe rattachent à la même période de la vie de Marot.

Et touts oyfeaulx painɛ̃tz de diuerfe taille.
  Les Elements, la Terre & Mer profonde,
L'Aer & le Feu, Lune, Soleil & Monde,
Le Ciel auffi de haulteur excellente,
Et toute chofe à prefent foit dolente :
Car c'eft le Iour dolent & doloreux,
Trifte, terny, trop rude & rigoreux.
  Maintenant donc fault vfurper & prendre
Les larmes d'oeil qu'Heracle (1) fceut efpandre :
De Xenocrate ou de Craffus doibt on
Auoir la face, & le front de Caton :
La barbe auffi longue, rude & femblable
A celle là d'vn prifonnier coulpable.
  Porter ne vueille homme ou femme qui viue
Robe de pourpre ou d'efcarlate viue :
Ne foit luyfant la chaifne à groffe boucle,
Deffus le col, ni l'ardente efcarboucle :
Ne vueille aulcun autour des doigtz cercler
Verte efmeraulde ou dyamant trefcler :
Sans peigner foit le poil au chef tremblant,
Et aux cheueulx foit la barbe femblant :
Ne foit la femme en fon cheminer graue,
Et d'eaues de fard fon vifage ne laue :
Ne foit la gorge en blancheur decorée,
Ne d'aulcun art fa bouche colorée :
Ne foyent les chefz des grandz dames coeffez
D'ornements fins, de gemmes eftoffez :
Mais fans porter braffelets, ne carcants,

(1) Marot a commis ici une altération de nom qui ne fe trouve point dans le texte de Béroalde.

Nunc Heracliti lachrymas vultufque feueros,
Craffi & Xenocratis faciem, frontemque Catonis,
Squallentemque decetbarbam vfurpare reorum.

Héraclite, & non Héracle, aurait, d'après la tradition, employé fon temps à répandre des larmes fur les folies & les malheurs de l'humanité. Le Romain Craffus paffait pour n'avoir jamais ri, ce qui le fit furnommer Ἀγέλαστος. Xénocrate, difciple de Platon, était réputé pour la gravité de fon caractère & l'auftérité de fes mœurs. Quant à Caton, tout le monde fait à quoi s'en tenir fur fes allures févères & fon afpect rébarbatif.

Prennent habits, ſigne de dueil marquants.
  Car c'eſt le Iour auquel le Redempteur,
De toute choſe unique Createur,
Apres tourments, labeurs de corps & veines,
Mille ſouffletz, flagellements & peines,
Et luſions des Iuifz inhumains,
Pendit en croix, encloué piedz & mains,
Piquant couronne au digne chef portant,
Et d'amertume vn breuuage gouſtant.



  O Iour funebre! o lamentable mort!
O cruaulté, qui la penſée mord,
De ceſte gent prophane & incredule !
O fiere tourbe, emplye de macule,
Trop plus ſubiecte à rude felonnie
Que ours de Libye ou tigres d'Hircanie,

Vers 65. *Illuſions des Iuifz inhumains* (a).
— *Eluſions, de ces Iuifz inhumains* (b).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535; & auſſi Éd. de Dolet, 1543; néanmoins, nous avons rétabli dans le texte la leçon de G. Tory, 1532, qui nous a paru la meilleure. — (b) Éd. 1537.

Ne que la ſalle & cruel domicile (1)
Où s'exerçoit tyrannie en Sicile.
Ainſi auez (Sacrileges) mouillé
Voz mains au ſang qui ne fut oncq ſouillé :
Et iceluy mis à mort par enuie
Qui vous auoit donné lumiere & vie,
Manoirs, & champs de touts biens plantureux,
Puiſſant empire & ſiege bien heureux,
Et qui iadis, en faiſant conſommer
Pharaon Roy dedans la Rouge Mer,
En liberté remit ſoubz voz Monarches
Tous voz parents, anciens Patriarches.
O crime, o tache, o monſtre, o cruel ſigne,
Dont par tout doibt apparoir la racine !
O faulſe ligne extraicte de Iudée,
As tu oſé tant eſtre oultrecuydée,
De perdre cil qui, par ſiecles pluſieurs,
T'a preſerué par dons ſuperieurs,
Et t'a inſtruict en la doctrine exquiſe
Des ſainctes Loix du prophete Moyſe,
En apportant ſur le hault des limites
De Sinay les deux Tables eſcriptes,
Pour & affin qu'obtinſes diadeſmes,
Ou digne palme aux regions ſupreſmes ?
Las, quelz mercys tu rends pour vn tel don :
O quel ingrat & contraire guerdon !

Vers 75. *Ne que le ſalle & cruel domicile* (a).
85. *En liberte remiſt ſur voz monarches* (b).

(a) Ét. Dolet (1543), en donnant cette leçon, a évidemment commis une faute; nous avons donc préféré le texte des éditions antérieures. — (b) G. Tory, 1532; Éd. 1537; P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Le texte de Béroalde donne les deux vers ſuivants :

O ſcelerata cohors libycis truculentior vrſis
Tigrideque hircana, ſiculaque immanior aula.

Marot nous paraît avoir traduit, ſans trop bien la comprendre, l'alluſion aux cruautés de Denys l'Ancien & de Denys le Jeune, tyrans de Syracuſe, & au fameux taureau d'airain de Phalaris d'Agrigente.

Et quel peché ſe pourroit il trouuer
Semblable au tien? Poinct ne te peulx lauer.
A touts humains certes eſt impoſſible
D'en perpetrer encor vn ſi horrible :
Car beau parler, ni foy ferme & antique,
Religion, ne vertu auctentique
Des peres ſainctz n'ont ſceu ſi hault attaindre,
Que ta fureur ayes voulu refraindre.
Des vrays diſants Prophetes les oracles,
Ne de IESV les apparents miracles
De faulx conſeil ne t'ont ſceu reuoquer,
Tant t'es voulu à durté prouoquer.
O gent ſans cueur, gent de faulſe nature,
Gent aueuglée en ta perte future,
En meurdriſſant par peines & foibleſſes
Vn ſi grand Roy, de ton couſteau te bleſſes :
Et qu'ainſi ſoit, à preſent tu en ſouffres
Cruelle gehaine en feu, flambes & ſouffres :
Si qu'à iamais ton tourment merité
Voys & verras : & ta poſterité,
Si elle adhere à ta faulte importune,
Se ſentira de ſemblable fortune :
Car il n'y a que luy qui ſceuſt purger
Le trop cruel & horrible danger
De mort ſeconde : & ſans luy n'auront grace
Voz filz viuants, n'aulcune humaine race.
Aulcun Iuif pour tel' faulte ancienne
N'a ſiege, champ, ni maiſon qui ſoit ſienne :
Et tout ainſi que la forte tourmente
En pleine mer la naſſelle tourmente,
Laquelle, eſtant ſans maſt, ſans voile & maiſtre,
De touts les vents, à dextre & à ſeneſtre,
Eſt agitée : ainſi eſtes, Iuifz,
De tous coſtez dechaſſez & fuiz,
Viuants touſiours ſoubz tributaire reigle.
Et tout ainſi que le cygne hayt l'aigle,

Vers 133. *Eſt agitee : ainſi eſtes vous Iuifz* (a).

(a) I. de Channey ; Éd. 1537.

Le chien le loup, Hannuyer le Françoys (1) :
Ainſi chaſcun, quelcque part que tu ſoys,
Hayt & hayrra ta ſaulſe progenie,
Pour l'inhumaine & dure tyrannie
Que feis à cil qui tant de biens t'offrit,
Quand paradis & les enfers t'ouurit.
  O doulce Mort, par ſalut manifeſte
Tu nous repais de viande celeſte :
Par toy fuyons le regne plutonique :
Par toy giſt bas le ſerpent draconique :
Car le Iour vient aggreable ſur terre,
Le Iour qu'on doibt noter de blanche pierre :
Le Iour heureux en troys iours ſuruiendra,
Que IESV CHRIST des Enfers reuiendra.
  Parquoy, Pecheur, dont l'ame eſt deliurée,
Qui ce iourd'huy portes noire liurée,
Reſiouys toy, prends plaiſir pour douleur :
Pour noir habit, rouge & viue couleur :
Pour pleurs, motetz de lieſſe aſſignée :

Vers 138. *Ainſy chaſcun quelque part ou tu ſoys* (a).
155. *Pour Pleurs mortelz, de Lyeſſe aſſignee* (b).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) P. Roffet, 1534 & 1535.

(1) Béroalde, dans ſes vers, parle d'une manière beaucoup plus générale des antipathies qui régnaient déjà entre l'Allemagne & la France :

Vtque aquilam cygnus: cornicem noctua: miluum
Coruus: murem elephas: Gallum Germanicus odit.

Marot, en traduiſant le mot *Germanicus* par *Hannuyer* (habitant du Hainaut), fait alluſion aux hoſtilités dont le Hainaut avait été le théâtre vers la fin du règne de Louis XII & le commencement du règne de François Ier. Mais les affaires d'Italie, beaucoup plus importantes, fixaient uniquement l'attention publique (voir *Cronique de François premier*, appendice, p. 436). En nous guidant ſur l'année de la mort de Béroalde, ſur la date de publication de ſes œuvres, enfin ſur les indices qui nous ſont fournis par le mot d'*Hannuyer* employé ici par Marot, nous inclinons à croire que cette pièce fut publiée dans les premières années qui ſuivirent l'avénement de François Ier. A ce propos, nous rappellerons le proverbe : « La province de Hainaut ſe vante de n'eſtre ſujete qu'a Dieu & au ſoleil. »

Car c'eſt le iour d'heureuſe deſtinée,
Qui à Satan prepare affliction,
Et aux mortelz ſeure ſaluation.
Dont cognoiſſant le bien de mort amere,
Doulx IESV CHRIST, né d'vne Vierge mere,
S'il eſt ainſi que ton pouuoir honnore,
S'il eſt ainſi que de bon cueur t'adore,
S'il eſt ainſi que i'enſuyue ta loy,
S'il eſt ainſi que ie viue en ta foy,
Et comme croy qu'es aux cieulx triumphant,
Secours (helas) vn chaſcun tien enfant :
Si qu'en viuant ſoit en ſanté la vie,
Et en mourant aux cieulx l'ame rauie.

Vers 163. *S'il eſt ainſy que ie viue en ta loy* (a).
168. . . . . (b).

(a) I. de Channey. — (b) I. de Channey & P. Roffet, 1534, à la ſuite de ce vers, terminent par *amen*.





ORAISON

CONTEMPLATIVE

deuant le Crucifix (1)

(*De l'Adoleſcence*)





AS, ie ne puy ne parler, ne crier,
Doulx IESV CHRIST : plaiſe toy deſlier
L'eſtroict lien de ma langue perie,
Comme iadis feis au vieil Zacharie (2).
La quantité de mes vieulx pechez bouche
Mortellement ma pechereſſe bouche.
Puis l'ennemy des humains, en pechant,

Titre : *Miſe de latin en françoys & ſe commence : Ah Chriſte fari neſcio* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534; Éd. 1537.

(1) Marot n'a indiqué aucun nom d'auteur latin en tête de cette pièce, qui ne ſe trouve point non plus parmi les poéſies latines de Béroalde. Eſt-ce une traduction de l'une de ces hymnes acceptées par la liturgie de l'époque? Il ne peut y avoir là qu'une conjecture. Nous nous bornerons à ſignaler deux recueils de la même époque renfermant des pièces ſimilaires; l'un imprimé par Ant. Vérard (s. d.) ſous le titre : *Les Hymnes en françoys;* & l'autre : *Les Hymnes communs de l'année, tranſlatez de latin en françoys* par Nicolas Mauroy, 1527.

(2) Nous rapportons cet épiſode

Eſt de ma voix les conduictz empeſchant :
Si que ne puy poulſer dehors le crime
Qui en mon cueur par ma faulte s'imprime.
Quand le loup veult (ſans le ſceu du berger)
Rauir l'aigneau, & fuyr ſans danger,
De peur du cry le goſier il luy couppe :
Ainſi, quand ſuis au remors de ma coulpe,
Le faulx Satan fait mon parler refraindre,
Affin qu'à toy ie ne me puiſſe plaindre,
Affin, mon Dieu, qu'à mes maulx & perilz
N'inuoque toy, ne tes ſainctz eſperitz :
Et que ma langue à mal dire appreſtée,
Laquelle m'as pour confeſſer preſtée,
Taiſe du tout mon mesfaict inhumain,
Diſant touſiours : Attends iuſque à demain.
Ainſi ſans ceſſe, à mal va incitant,
Par nouueaulx artz, mon cueur peu reſiſtant.

de Zacharie tel qu'il eſt raconté au premier chapitre de l'Évangile ſelon ſaint Luc : « Il y avait ſous le règne d'Hérode, roi de Judée, un prêtre nommé Zacharie, de la famille d'Abia; ſa femme était auſſi de la race d'Aaron & s'appelait Élizabeth. Il n'avait point de fils parce que Élizabeth était ſtérile, & qu'ils étaient déjà tous deux avancés en âge... » Un jour qu'il offrait à Dieu des parfums dans le temple, un ange du Seigneur lui apparut. « Zacharie ſe ſentit tout troublé de cette viſion inattendue; mais l'ange lui dit : Ne craignez point, Zacharie, parce que votre prière a été exaucée : & Élizabeth votre femme vous enfantera un fils, auquel vous donnerez le nom de Jean... Zacharie répondit à l'ange : A quoi connaîtrai-je la vérité de ce que vous me dites? Car je ſuis vieux, & ma femme eſt déjà avancée en âge... L'ange lui répondit : Je ſuis Gabriel; j'ai été envoyé pour vous annoncer cette heureuſe nouvelle, & dans ce moment vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler juſqu'au jour où ceci arrivera; parce que vous n'avez point cru à mes paroles, qui s'accompliront dans leur temps. Et Zacharie étant ſorti du temple, il ne pouvait parler au peuple, & comme il leur faiſait des ſignes pour ſe faire entendre, ils reconnurent qu'il avait eu une viſion dans le temple; & il demeura muet. Quelque temps après Élizabeth ſa femme conçut. » Ce ne fut qu'à la ſuite de l'accouchement & lorſque l'enfant fut préſenté au temple que « la bouche de Zacharie s'ouvrit & que ſa langue ſe délia, » pour qu'il pût proclamer ſa paternité.

O mon Saulueur, trop ma veue eſt troublée,
Et de te veoir i'ay pitié redoublée,
Rememorant celle benignité
Qui te feit prendre habit d'humanité.
Voyant auſſi de mon temps la grand perte,
Ma conſcience a ſa puiſſance ouuerte
Pour ſtimuler & poindre ma penſée
De ce que i'ay ta haulteſſe offenſée,
Et dont par trop en pareſſe te ſers,
Mal recordant que t'amour ne deſſers,
Trop mal piteux, quand voy ſouffrir mon proche.
Et à gemir plus dur que fer, ne roche.



Donc, o ſeul Dieu, qui touts noz biens accroys,
Deſcends, helas, de ceſte haulte Croix
Iuſques au bas de ce tien ſacré Temple,
A celle fin que mieulx ie te contemple.
Pas n'eſt ſi longue icelle voye comme
Quand deſcendis du Ciel pour te faire homme :
Si te ſupply de me preſter la grace,
Que tes genoulx d'affection i'embraſſe,
Et que ie ſoys de baiſer aduoué
Ce diuin pied, qui ſur l'aultre eſt cloué.

En plus hault lieu te toucher ne m'encline,
Car du plus bas ie me ſens trop indigne.
Mais ſi par Foy ſuy digne que me voyes,
Et qu'à mon cas par ta bonté pouruoyes,
Sans me chaſſer comme non legitime,
De ſi hault bien trop heureux ie m'eſtime :
Et s'ainſi eſt que, pour ſoy arroſer
De larmes d'oeil, on te puiſſe appaiſer,
Ie veulx qu'en pleurs tout fondant on me treuue :
Soit le mien chef deſmaintenant vn fleuue :
Soyent mes deux bras ruyſſeaulx où eaue s'eſpande :
Et ma poictrine vne mer haulte & grande :
Mes iambes ſoyent torrent qui coure roide :
Et mes deux yeulx deux fontaines d'eaue froide,
Pour mieulx lauer la coulpe de moy meſmes.
Et ſi de pleurs & de ſanglotz extreſmes
Cure tu n'as, deſirant qu'on te ſerue
A genoulx ſecz, des ors ie me reſerue,
Et ſuy tout preſt (pour plus briefue reſponſe)
D'eſtre plus ſec que la pierre de ponce.
Et d'aultre part, ſi humbles oraiſons
Tu aymes mieulx, las, par viues raiſons,
Fay que ma voix ſoit plus repercuſſiue
Que celle là d'Echo, qui ſemble viue
Reſpondre aux gens & aux beſtes farouches :
Et que mon corps ſoit tout fendu en bouches,
Pour mieulx à plein & en plus de manieres
Te rendre grace & chanter mes prieres.
Brief, moyen n'eſt, qui appaiſer te face,
Que ie ne cherche, affin d'auoir ta grace :
Mais tant y a, que ſi le mien tourment
Au gré de toy n'eſt aſſez vehement,
Certes, mon Dieu, tout ce qu'il te plaira

Vers 54. *De larmes doeil ne te puiſſe appaiſer* (a).
59. *Mes iambes ſoient torrens qui courent roide* (b).

(a) P. Roffet, 1534 & 1535. — (b) G. Tory, 1532 ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537.

Ie fouffriray, comme cil qui fera
Le tien fubiect, car rien ne veulx fouffrir
Que comme tien, qui viens à toy m'offrir,
Et à qui feul eft mon ame fubiecte.



Mon prier donc ennuyeux ne reiecte,
Puis que iadis vne femme ennuyante
Ne reiectas, qui tant fut fuppliante,
Et en fes dictz fi fort t'importuna,
Qu'à fon defir ta bonté ramena,
Pour luy ofter de fes pechez le nombre,
Qui tant faifoyent à fa vie d'encombre.
L'eftroicte loy, que tu as prononcée,
Efpouanter pourroit bien ma penfée :
Mais ie prend cueur en ta doulceur immenfe,
A qui ta loy donne lieu par clemence :
Et quoy que i'aye enuers toy tant mesfaict,
Que fi aulcun m'en auoit aultant faict,
Ie ne croy pas que pardon luy en feiffe :
De toy, pourtant, i'attend falut propice,
Bien cognoiffant que ta benignité
Trop plus grande eft que mon iniquité.
Tu fçauoys bien que pecher ie debuoye :

Vers 84. *Mon prier doncq ennuyeux ne deiette* (a).
86. *Ne deiettas qui tant fut fuppliante* (b).
101. *Tu fcauoys que pecher ie debuoye* (c).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Ed. 1537. — (c) P. Roffet, 1535.

M'as tu donc faict pour d'Enfer tenir voye ?
Non, mais affin qu'on cogneuſt au remede
Que ta pitié toute rigueur excede.
Veulx tu ſouffrir que ma penſée ague
De droict & loix encontre toy argue (1) ?
Qui d'aulcun mal donne l'occaſion,
Luy meſmes fait mal & abuſion.
Ce nonobſtant tu as créé les femmes,
Et nous deffends d'Amours ſuyure les flammes,
Si l'on ne prend marital ſacrement
Auec l'amour d'vne tant ſeulement :
Certes plus doulx tu es aux beſtes toutes,
Quand ſoubz telz loix ne les contraincts & boutes.
Pourquoy as tu produict, pour vieil & ieune,
Tant de grandz biens, puis que tu veulx qu'on ieuſne ?
Et de quoy ſert pain & vin & fruictage,
Si tu ne veulx qu'on en vſe en tout aage,
Veu que tu fays terre fertile & graſſe ?
Certainement tel' grace n'eſt poinct grace,
Ne celuy don n'eſt don d'aulcune choſe,
Mais pluſtoſt dam (ſi ce mot dire i'oſe)
Et reſſemblons, parmy les biens du monde,
A Tantalus, qui meurt de ſoif en l'onde :

Vers 105. *Veulx tu ſouffrir quen ma penſee ague*
De droitz & loix encontre toy iargue? (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

(1) Ce paſſage eſt comme un reflet de ces idées de libre examen qui fermentaient alors dans les eſprits. Elles revêtent une forme différente ſuivant le caractère des écrivains qui s'en emparent. Sous la plume auſtère de Calvin, dans l'*Inſtitution chrétienne*, c'eſt l'apôtre d'une religion nouvelle qui s'appuie ſur les textes ſacrés pour combattre le célibat & le jeûne. Sous une inſpiration ſemblable, Rabelais fait ſortir des caprices de ſa fantaiſie le plan complet de ſon abbaye de Thélème, dont la deviſe était : *Fay ce que vouldras*. Quant à Marot, avec toute la naïveté du premier âge, il prélude à ſa révolte future, il commence par raiſonner en vers contre des préceptes qui le gênent, & dont l'inobſervation lui attirera par la ſuite tant de méſaventures.

Et d'aultre part, ſi aulcun eſt venuſte,
Prudent & beau, gorgias & robuſte
Plus que nul aultre, eſt ce pas bien raiſon
Qu'il en ſoit ſier, puis qu'il a la choiſon?
  Tu nous as faict les nuictz longues & grandes,
Et toutesfoys à veiller nous commandes.
Tu ne veulx pas que negligence on hante,
Et ſi as faict mainte choſe attrayante
Le cueur des gens à oyſiue pareſſe.
  Las, qu'ay ie dict? Quelle fureur me preſſe?
Perds ie le ſens? Helas, mon Dieu, reffrain
Par ta bonté de ma bouche le frain :
Le deſuoyé vueilles remettre en voye,
Et mon iniure au loing de moy enuoye :
Car tant ſont vains mes arguments obliques,
Qu'il ne leur fault reſponſes ne repliques.
  Tu veulx qu'aulcuns en paoureté mendient,
Mais c'eſt affin qu'en s'excuſant ne dient
Que la richeſſe à mal les a induictz :
Et à pluſieurs les grandz threſors produys,
A celle fin que de dire n'ayent garde
Que paoureté de bien faire les garde.
  Tel eſt ton droict, voire & ſi croy que pour ce
Tu feys Iudas gouuerneur de ta bourſe :
Et au regard du faulx riche inhumain,
Les biens liuras en ſon ingrate main,
A celle fin qu'il n'euſt faulte de rien,
Quand il vouldroit vſer de mal ou bien.
Mais (o IESV) Roy doulx & amyable,
Dieu treſclement, & iuge pitoyable,
Fay qu'en mes ans ta haulteſſe me donne,
Pour te ſeruir, ſaine penſée & bonne :
Ne faire rien qu'à ton honneur & gloire,
Tes mandements ouyr, garder & croire,

Vers 138. *Et mon iniure au loing de moy renuoye* (a).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537.

Auec ſouſpirs, regretz & repentance
De t'auoir faict par tant de ſoys offenſe.
  Puis, quand la vie à mort donnera lieu,
Las, tire moy, mon Redempteur & Dieu,
Là hault, où ioye indicible ſentit
Celuy larron qui tard ſe repentit,
Pour & affin, qu'en laiſſant tout moleſte,
Ie ſoys rempli de lieſſe celeſte :
Et que t'amour dedans mon cueur ancrée,
Qui m'a créé, pres de toy me recrée.





LE TEMPLE de Cupido



(*De l'Adoleſcence*)

A MESSIRE NICOLAS *de Neufuille* (1) *Cheualier, Seigneur de Villeroy, Clement Marot, ſalut.*

N reuoyant les eſcriptz de ma ieuneſſe, pour les remettre plus clers que deuant en lumiere, il m'eſt entré en memoire que, eſtant encores page, & à toy, treshonoré Seigneur, ie compoſay, par ton commandement, la queſte de Ferme Amour : laquelle ie trouuay au meilleur endroict du Temple de Cupido, en le viſitant, comme l'aage lors le requeroit. C'eſt bien raiſon doncques que l'oeuure ſoit à toy dediée, à toy, qui la commandas, à toy, mon premier maiſtre, & celuy ſeul

(1) L'auteur de cette famille, Nicolas de Neufville, était vendeur de poiſſons aux halles; il tirait ſon nom d'une propriété dite le fief de Neufville, ſituée à Soiſy-ſous-Montmorency, qu'il eut ſoin de faire ériger en ſeigneurie avant ſa mort. (B. N., *Cabinet des titres*, doſſier NEUFVILLE.) Nicolas de Neufville, IIe du nom, ſeigneur des Tuilleries, mourut vers 1549, après avoir été ſecrétaire du Roi & tréſorier de France. De ſa femme Geneviève Legendre, fille de Jean Legendre, ſeigneur de Villeroy, il eut Nicolas de Neufville, IIIe du nom, marié à Deniſe, ou, ſuivant d'autres, à

(hors mis les Princes) que iamais ie ſeruy. Soit doncques conſacré ce petit liure à ta prudence, noble Seigneur de Neufuille, affin qu'en recompenſe de certain temps, que Marot a veſcu auecques toy en ceſte vie, tu viues çà bas apres la mort auecques luy, tant que ſes Oeuures dureront (1).

De Lyon, ce quinzieſme iour de May, 1538.

Jeanne, fille de Jean Morelet du Muſeau. En 1539, il devint ſecrétaire du Roi par la réſignation de cette charge conſentie par ſon père en ſa faveur, puis ſecrétaire des finances en 1544. C'eſt en lui que nous croyons reconnaître le protecteur de Marot, & c'eſt à lui qu'il conviendrait de rapporter cette dédicace. Marot, en effet, le déſigne par le titre de ſeigneur de Villeroy, qui lui venait de ſa mère. Dans ſes *Mémoires*, Benvenuto nous a tracé en quelques mots le portrait du ſire de Villeroy. « Il était exceſſivement riche; il parlait avec lenteur &, ſous un extérieur plein de gravité & de diſtinction, il cachait un eſprit ſubtil & une habileté extraordinaire en toutes choſes. » (V, 4. Voy. encore Fauvelet du Toc, *Hiſt. des ſecrétaires d'État*, p. 28). En l'année 1515, où *le Temple de Cupido* fut écrit, Marot pouvait avoir de dix-ſept à dix-huit ans, & ſa préſence comme page dans la maiſon de Villeroy coïncide préciſément avec un règlement de François I[er] (15 janvier 1514-n. s. 1515; Iſambert, *Lois franç.*, XII, 7), fixant l'âge que devaient avoir les jeunes gens attachés en cette condition aux ſeigneurs de l'époque. Comme nous l'indique le même document, Marot dut s'exercer alors à tirer de l'arc & faire ſon apprentiſſage militaire, pour devenir plus tard quelque peu ſoldat au camp d'Attigny & à la bataille de Pavie Le nom de Villeroy nous fournit encore de précieux renſeignements ſur les lieux où s'écoulèrent les premières années de la jeuneſſe de Marot. Les Villeroy étaient propriétaires « d'une maiſon accompagnée d'une cour & d'un jardin, appelée les Tuilleries, ſituée le long de la Seine, ſur le chemin qui conduiſait de la porte Saint-Honoré au bois de Boulogne; ils l'échangèrent en 1518 contre l'hôtel de Chanteloup, près de Châtres-ſous-Montlhéri. Catherine de Médicis fit enſuite raſer tout ce qu'il y avait de bâtiments dans ces Tuilleries, pour planter ſon grand jardin & fonder ſon palais. » (Sauval, II, 52.) Les Villeroy poſſédaient en outre, dès 1515, un hôtel ſitué près de la croix du Trahoir, ſur la paroiſſe de Saint-Germain-l'Auxerrois. (ARCH. *cart. des Rois*, k. 81; *Reg. de l'Hôtel de ville*, H. 1779, f° XLII.)

(1) Cette dédicace parut pour la première fois dans les éditions de Dolet, 1538, & de Gryphiüs ſans date. Marot, de retour en France après un exil de deux ans, & ayant beſoin de protecteurs, s'était ſouvenu de ſon premier maître & lui avait adreſſé cet hommage, eſpérant ainſi ſe concilier ſes bonnes grâces.

¶ Le tẽple de cu-
pido fait & cõpose

Par Maistre Clement Marot / Fa-
cteur de la Royne.





Au Roy

'A pas long temps, Prince treſilluſtre (1), vne fille inconſtante, nommée Ieune Hardieſſe, me incitoit de vous preſenter ce petit traicté d'amourettes, en me diſant pourquoy diſferes tu? Fus tu mal recueilly lorſque luy preſentas le Iugement de Minos? Adonc ie reſpondy : Ma ieune fille, le recueil que ce hault Prince me feit alors fut de la ſorte dont maintesfoys l'auoye ſoubhaité. Mais de ce bon recueil fut cauſe la matiere du liure dont tu parles, d'aultant qu'il touchoit des armes, tant prouffitables que decentes à ieune Prince : & ceſtuy parle d'amours effeminant les cueurs haultains, & à eulx peu conuenables : dont ne t'eſbahy ſi ie crain luy faire preſent. A peine fut ma reſponſe miſe à fin, que ceſte garſe affettée me va dire : Veulx tu donc maintenir (homme ignorant) amourettes eſtre indecentes à ieune Prince? Ton peu ſçauoir cognoiſtras ores par le contraire, que ie te voys prouuer. Lors cuydant repliquer, ma loquence interrompit par vn rondeau qu'elle tira du coffret de ſa ieune rhetorique, diſant ainſi :

RONDEAV

En ſa ieuneſſe vn prince de valeur,
Pour euiter ennuy plein de malheur,

Ligne 1. *Na pas long temps, prince treſmagnanime, vne fille...* (a).

(a) Éd. goth. s. d. Nous avons ſuivi pour le texte de cette préface la leçon du manuſcrit 2369 qui nous a paru la plus correcte. Indépendamment des différences que nous ſignalons ici, l'édition gothique s. d. en préſente quelques autres qui peuvent être conſidérées comme fautes d'impreſſion.

(1) Les ſeuls textes contemporains de Marot qui nous donnent cette préface ſont le manuſcrit 2369 de la Bibliothèque nationale & l'édition gothique ſans date. Le premier recueil des œuvres du poëte, publié en 1532 par Geoffroy Tory, n'en fait pas mention. Du vivant de l'auteur, il n'eſt plus queſtion que de la nouvelle dédicace adreſſée plus tard à Nicolas de Neufville. Lenglet Dufreſnoy, qui eut l'heureuſe idée de tirer de l'oubli cette pièce, fait très-bien remarquer qu'elle doit être antérieure au départ de François Ier pour l'Italie & à la bataille de Marignan;

Le noble eftat des armes doibt comprendre
Et le beau train d'amourettes apprendre,
Sans trop aymer venerique chaleur.
Armes le font hardy, preux & vainqueur :
Amours auffi font d'vn prince le cueur
Plus liberal que ne fut Alexandre
En fa ieuneffe.
S'il eft hardy, preux & entrepreneur,
Il fera dict plein de los & bon heur :
Et s'en largeffe il veult fa main eftendre,
Aymé fera tant du grand que du mendre :
Par amour donc vn prince acquiert honneur
En fa ieuneffe (1).

Tant m'a prefché, o Roy trefmagnanime, & tant a faict par fon babil Ieune Hardieffe, qu'elle m'a mené deuant voftre royale maiefté, & de faict m'a dict en chemin que vous auez ie ne fçay quelle grace d'excufer les ignorants qui fupporteroit tout. De laquelle grace, Sire, ie vous fupply vfer au befoing fur ce mien petit liure, parlant de troys fortes d'amours, dont l'vne eft ferme, l'aultre legere, & la tierce venerienne, & onquel eft efcripte, en mondaines comparaifons, la conftruction du Temple de Cupido, par vn amoureux errant, lequel y fut en la quefte de fa dame, nommée Ferme Amour, difant ainfi :

Vers 32. *Sen fa largeffe il veult fa main eftendre* (a).
Ligne 41. *Sire, ie vous fupplie de vfer au befoing* (b).
42. *parlant de trois fortes d'amours. L'vne eft ferme* (c).
43. *Et fur laquelle eft efcripte...* (d).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) *Id.* — (c) *Id.* — (d) *Id.*

autrement le jeune poëte n'eût pas manqué d'y gliffer une allufion à ces événements.

(1) Dans fon *Blafon des armes & des dames*, Coquillart a développé plus longuement la même idée, & Marot femble n'avoir point ignoré les paffages fuivants de fon devancier :

A princes ieunes & ioyeulx
Il y a des paffe temps deux
Qui les peuuent tourner & mouuoir...
Se vous defirez le fçauoir,
Ce font les armes & les dames...
Se vng grant prince fe veult duire
Qui foit tant foit peu courageux,
Ie luy faiz tous fes faictz defcripre
Et mettre du nombre des preux :
S'il eft hardy cheualereux,
Et euft il petite puiffance,
Ie l'efleue iufques aux cieulx...
Les dames par autre moyen
Dient que vng prince aymant honneur,
Tant foit noble ou grant terrien,
Doit aux dames mettre fon cueur.



VR le printemps, que la belle Flora (1)
Les champs couuerts de diuerſe flour a,
Et ſon amy Zephyrus les eſuente,
Quand doulcement en l'aer ſouſpire & vente,
Ce ieune enfant Cupido, Dieu d'aymer,
Ses yeulx bandez commanda deſſermer
Pour contempler de ſon throſne celeſte
Touts les Amants qu'il attaint & moleſte.

Titre. *Le temple de Cupido & la queſte de ferme Amour* (a).
Vers 1. *Vng temps de Ver que la belle Flora*
Les champs couuers de diuerſe flour a
Et ſon mary Zephirus les eſuente
Quant a lentour doulcement ſiffle & vente,
Le ieune enfant Cupido dieu daymer
Ses yeulx bandez ſi voulut deſſermer (b).

(a) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d., conforme au manuſcrit 2369, ſauf les différences ſuivantes :

Vers 1. *Au temps de Ver que la belle Flora...*
4. *Quant a lentour doulcement ſouffle & vente...*

(1) L'idée originale du *Temple de Cupido* n'appartient point en propre à notre poëte. Il avait puiſé ſes inſpirations dans le milieu où il vivait. Plus d'un rimeur s'était déjà ſervi du même canevas, ſur lequel chacun brodait à ſon tour. Il ſuffit à Marot de changer la divinité principale ainſi que ſes attributs pour donner à ſon œuvre un regain de nouveauté. Jean le Maire, de Belges, avait compoſé un *Temple de Vénus*, où l'on retrouve, entre autres perſonnages plus tard mis en ſcène par Marot, Bel Accueil & Genius l'archiprêtre. Dans *le Champion des Dames*, de Martin le Franc, on pourrait ſignaler plus d'un point de reſſemblance. Nous

Adonc il veit au tour de ſes charroys (1)
D'vn ſeul regard maintz victorieux Roys,
Haultz Empereurs, Princeſſes magnifiques,
Laides & laidz, viſages deïfiques,
Filles & filz en la fleur de ieuneſſe,
Et les plus forts, ſubiectz à ſa haulteſſe.
Brief, il cognut que toute nation
Ployoit ſoubz luy, comme au vent le ſion.
Et qui plus eſt, les plus ſouuerains Dieux
Veit treſbucher ſoubz ſes dardz furieux.

Vers 9. *Adonc il veit entour de ſes charroys* (a).
11. *Haultz empereurs & princes magnificques*
Dames portans viſaiges deificques
Mainte pucelle en ſa fleur de ieuneſſe
Et tout humain ſubgect en ſa haulteſſe
Et qui plus eſt les altitonans dieux
Veit tresbucher ſoubz ſes dardz odieux
Brief il congnut que toute nation
Playoit ſoubz luy comme au vent le ſyon (b).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369. L'édition gothique s. d. eſt conforme au manuſcrit, ſauf :

Vers 14. *Et tout humain ſubiect a ſa haulteſſe.*

citerons encore pour mémoire un *Temple de Diane*, par un certain Jean Leblond, ſeigneur de Branville, qui prit parti contre Marot dans les querelles avec Sagon. En ſe propoſant un tout autre but, Rabelais, dans ſon Abbaye de Thélème, ne s'écarte pas trop des mêmes données. Enfin *le Temple de Mars*, de Molinet, ſemble plus directement encore avoir ſervi de modèle à Marot : ce ſont les mêmes idées, les mêmes tours de phraſe, le même arrangement des ſtrophes, & juſqu'à une imitation calculée dans l'emploi de certains mots ; c'eſt ainſi que *le Temple de Mars* de Molinet débute par un mouvement ſemblable :

Au temps de dueil que Mauors le tyrant
Alloit tirant canons, fleſches & dars...

Pour expliquer du reſte ces reſſemblances, il ſuffit de rappeler les relations d'amitié, les liens de parenté qui exiſtaient entre les divers poëtes, à l'école deſquels grandiſſait le jeune Marot. Signalons, pour terminer, un certain air de famille avec ces premiers vers du *Roman de la Roſe :*

Au temps que tout rit & ſeſgaye
Quon ne voit ny buyſſon ne haye
Qui en may parer ne ſe vueille
Et couurir de nouuelle fueille...

(1) On retrouve ici une nouvelle réminiſcence du *Temple de Mars* par Molinet. Ce ſont les mêmes procédés poétiques, la

Mais ainſi eſt que ce cruel Enfant,
Me voyant lors en aage triumphant,
Et m'eſiouyr entre touts ſes ſouldardz,
Sans poinct ſentir la force de ſes dardz :
Voyant auſſi qu'en mes oeuures & dictz
I'alloys blaſmant d'Amours touts les edictz (1),
Delibera, d'vn aſſault amoureux,
Rendre mon cueur pour vne langoureux.
Pas n'y faillit : car par trop ardente ire
Hors de ſa trouſſe vne ſagette tire
De boys mortel, empenné de vengeance,
Portant vn fer forgé par deſplaiſance
Au feu ardant de rigoreux refus :
Laquelle lors, pour me rendre confus,
Il deſcocha ſur mon cueur rudement.
Qui lors cogneuſt mon extreſme tourment,
Bien euſt le cueur remply d'inimytié
Si ma douleur ne l'euſt meu à pitié :
Car d'aulcun bien ie ne fu ſecouru

Vers 21. *Et pulluler entre tous ſes ſouldardz* (a).
24. *Alloye blaſmant damours tous les edictz* (b).
28. *De ſa pharetre vne ſagecle tire* (c).
33. *Il deſcocha ſur mon cueur roydement* (d).
— *Il deſchargea ſur mon cueur rudement* (e).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (d) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (e) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535.

même énumération & preſque les mêmes expreſſions, comme il eſt facile d'en juger par les vers ſuivants :

Mars triumphoit en ſon noble charroy,
Ainſi que vng roy arme de pied en cappe,
Trembler faiſoit mur, chaſtel & beffroy,
Par ſon effroy & tenoit ſans arroy,
En ſon deſroy, flayel dont nul neſchappe,
Mars fiert & frappe & en tirant attrappe,
De ſon attrappe en cruel tourbillon :
A peſant aſne il fault dur aguillon.

Roys, ducz, admiraulx, cheualiers,
Contes, marquis, preux & preueſſes,
Nobles par cens & par milliers,
Sont les corps ſains & familliers
De Mars par leurs haultes proeſſes,
Comme empereurs & empereſſes
Sont adorez des combateurs :
A tous ſeigneurs fault tous honneurs.

(1) Il eſt fait ici alluſion à ces cours d'amour formées ſous Charles VI, & où il était rendu des arrêts ſouverains au nom du petit dieu qui gouverne le monde. Martial d'Auvergne en a fait un recueil, qu'un érudit bizarre a cru devoir accompagner fort ſérieuſement de gloſes & commentaires tirés du Code & du Digeſte.

De celle là pour qui i'eſtoys feru :
Mais tout ainſi que le doulx vent Zephyre
Ne pourroit pas fendre marbre ou porphyre :
Semblablement mes ſouſpirs & mes cryz,
Mon doulx parler & mes humbles eſcriptz
N'eurent pouuoir d'amollir le ſien cueur,
Qui contre moy lors demoura vainqueur.
  Dont cognoiſſant ma cruelle maiſtreſſe
Eſtre trop forte & ſiere fortereſſe
Pour cheualier ſi foible que i'eſtoye,
Voyant auſſi que l'amour, où iectoye
Le mien regard, portoit douleur mortelle,
Deliberay ſi fort m'eſlongner d'elle
Que ſa beaulté ie mettroys en oubly :
Car qui d'amours ne veult prendre le ply,
Et a deſir de fuyr le danger
De ſon ardeur, pour tel mal eſtranger

Vers 38. *De celle la par qui ieſtois feru*
Mais tout ainſi que le froit vent de biſe
Fendre ne peult la forte roche biſe
Semblablement mes complainctes & criz
Mon froit parler & gracieux eſcriptz (a).
45. *Donc congnoiſſant ma cruelle maiſtreſſe*
Eſtre trop forte & rudde fortereſſe
Pour cheuallier ſi foible que i'eſtoye (b).
— *Donc congnoiſſant ma cruelle maiſtreſſe*
Eſtre trop rude & grande fortereſſe
Pour combatant ſi foible que ieſtoie (c).
46. *Eſtre trop forte & dure fortereſſe* (d).
50. *Deliberay meſlongner ſi fort delle* (e).
52. *Car comme dit le poete ennobly*
Si deſir as de fuyr le danger
Damour ardant & du tout leſtranger (f).
— *Car comme dit le bon poete ennobly*
Se deſir as de fuyr le danger
Dardant amour & du tout leſtranger (g).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. Dans les éditions de G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535, le vers 41 eſt conforme à celui du manuſcrit & de l'édition gothique — (b) B. N. ms. 2369. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (e) Éd. goth. s. d. — (f) B. N. ms. 2369. — (g) Éd. goth. s. d.

Beſoing luy eſt d'eſlongner la perſonne
A qui ſon cueur enamouré ſe donne.
Si fey des lors (pour plus eſtre certain
De l'oublier) vn voyage loingtain :
Car i'entreprins, ſoubz eſpoir de lieſſe,
D'aller chercher vne haulte Deeſſe
Que Iuppiter de ſes diuines places
Iadis tranſmit en ces regions baſſes,
Pour gouuerner les eſperitz loyaulx,
Et reſider es dommaines royaulx.
C'eſt Ferme Amour (1), la dame pure & munde,
Qui long temps a ne fut veue en ce monde :
Sa grand bonté me feit aller grand erre
Pour la chercher en haulte mer & terre,
Ainſi que fait vn cheualier errant :
Et tant allay, celle dame querant,
Que, peu de temps apres ma departie,
I'ay circuy du monde grand partie,

Vers 55. *Eſloigne toy de la dame ou perſonne*
A qui du tout ton cueur loyal ſe donne (a).
— *Eſlongne toy de la dame ou perſonne*
A qui du tout ton loyal cueur ſe donne (b).
— *Eſloigne ſoy de la dame ou perſonne* (c).
— *Eſloigne ſoit de la dame ou perſonne* (d).
67. *Sa grant bonte me prouocqua grant erre*
A la cercher en haulte mer & terre (e).
70. *Et tant allay celle dame querant*
Que circuys Hongrie & Allemaigne,
Eſpaigne Ecoſſe Angleterre & Bretaigne (f).
72. *Ie circuy du monde grand'partie* (g).

(a) B. N. ms. 2369. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) Éd. 1537. — (e) B. N. ms. 2369; Ed. goth. s. d. — (f) *Id.* — (g) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Ed. 1537.

(1) Il nous a été impoſſible, malgré la meilleure volonté, de découvrir la trace de ce perſonnage imaginaire. Il ne figure ni dans *le Roman de la Roſe*, ni dans aucune compoſition amoureuſe de cette époque, & d'Urfé lui-même n'a pas ſongé à lui réſerver la moindre place dans le pays du Tendre. Il reſte donc comme une pure invention de Marot; le plus piquant, de la part du poëte, eſt aſſurément de l'avoir introduit à la cour de François Ier.

Où ie trouuay gens de diuers regard,
A qui ie dy : Seigneurs, ſi Dieu vous gard,
En ceſte terre auez vous poinct cognu
Vne pour qui ie ſuis icy venu,
La fleur des fleurs, la chaſte columbelle,
Fille de paix, du monde la plus belle,
Qui Ferme Amour s'appelle? Helas, Seigneurs,
Si la ſçauez, ſoyez m'en enſeigneurs.
  Lors l'vn ſe taiſt, qui me fantaſia.
L'aultre me dit : Mille ans ou plus y a
Que d'Amour Ferme en ce lieu ne ſouuint.
L'aultre me dit : Iamais icy ne vint.
Dont tout ſoubdain me prins à deſpiter :
Car ie penſoys que le hault Iuppiter
L'euſt de la terre en ſon throſne rauie.
  Ce neantmoins ma penſée aſſouuie
De ce ne fut : touſiours me preparay
De pourſuyuir. Et ſi deliberay,
Pour rencontrer celle dame pudique,
De m'en aller au Temple Cupidique,
En m'eſbatant : car i'euz en eſperance
Que là dedans faiſoit ſa demourance.

Vers 73. *Mais en ces lieux les habitans me dirent*
Quen leur pays long temps a ne la veirent
De la ie vins es parties totalles
De Lombardie aultrement des Italles
Ou men enquis comme bien men ſouuint
Mais on me diſt iamais elle ny vint
Dont tout ſoudain me prins a deſpiter
Car ie penſoye que le hault Iuppiter (a).
77. *Larbre dhonneur, la chaſte columbelle* (b).
90. *De pourſuyuir & me deliberay* (c).
93. *En m'esbatant : car i'auois eſperance*
Que la dedans faiſoit ſa demourance (d).

(a) B. N. ms. 2369 ; Éd. goth. s. d. L'édition gothique eſt conforme au manuſcrit, ſauf le vers ſuivant :

Vers 76. *De Lombardie auec les Ytales.*

— (b) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) Éd. goth. s. d.

Ainſi ie pars : pour aller me prepare
Par vn matin, lors qu'Aurora ſepare
D'auec le iour la tenebreuſe nuiȼt,
Qui aux deuotz pellerins touſiours nuit
Le droiȼt chemin aſſez bien ie trouuoye :
Car çà & là, pour adreſſer la voye
Du lieu deuot, les paſſants pellerins
Alloyent, ſemant roſes & romarins,
Faiſant de fleurs mainte belle montioye,
Qui me donna aulcun eſpoir de ioye.
Et d'aultre part, rencontray, ſur les rangs
Du grand chemin, maintz pellerins errants,
En ſouſpirant diſant leur aduenture
Touchant le fruiȼt d'amoureuſe paſture :
Ce qui garda de tant me ſoulcier,
Car de leur gré vindrent m'aſſocier,

Vers 95. *Adonc partis : daller me diligente*
Par vng matin que Aurora la treſgente
Vient eſclarer leſſence diuturne
En dechaſſant la tenebre noȼturne
Le droit chemin aſſez bien ie trouuoye
Car ca & la pour deſmontrer la voye
De ceſtuy lieu : tous pouures pellerins
Alloyent ſemant rozes & romarins
Faiſant de fleurs mainte belle montioye
Pour eſmouuoir plus deleȼtable ioye (a).
— *Ainſi ie pars : daller me diligente,*
Par vng matin, que Aurora la fulgente
Vient preparer les clartez diuturnes,
En dechaſſant les tenebres noȼturnes (b).
104. *Qui donna lors a mon las cueur moult ioye* (c).
106. *Dung grant chemin maintz cheualiers errans* (d).

(a) Éd. goth. s. d.; le manuſcrit 2369 differe de cette édition dans les trois vers ſuivants :

Vers 95. *Adoncq ie partz daller me dilligente*
Par vng matin que Aurora la fulgente
Vient eſclarcir l'eſſence diuturne.

Le reſte eſt de tout point ſemblable. — (b) G. Tory, 1532 ; I. de Channey ; P. Roffet, 1534 & 1535 ; Éd. 1537. — (c) B. N. ms. 2369. — (d) Éd. goth. s. d.

Iuſques à tant que d'entrer ie fu preſt
Dedans ce temple où le Dieu d'amour eſt,
Fainct à pluſieurs, & aux aultres loyal.
  Or eſt ainſi que ſon temple royal
Suſcita lors mes ennuyez eſpritz :
Car enuiron de ce diuin pourpris
Y ſouſpiroit le doulx vent Zephyrus,
Et y chantoit le gaillard Tityrus :
Le grand Dieu Pan, auec ſes paſtoureaulx
Gardant brebis, beufz, vaches & taureaulx,
Faiſoit ſonner chalumeaulx, cornemuſes
Et flageoletz, pour eſueiller les Muſes,
Nymphes des boys & Deeſſes haultaines,
Suyuants iardins, boys, fleuues & fontaines.
Les oyſeletz, par grand ioye & deduyt,
De leurs goſiers reſpondent à tel bruyt.
Touts arbres ſont en ce lieu verdoyants :
Petits ruyſſeaulx y furent vndoyants,
Touſiours faiſants, au tour des prez herbus,
Vn doulx murmure : & quand le cler Phebus
Auoit droict là ſes beaulx rayons eſpars,
Telle ſplendeur rendoit de toutes parts

Vers 111. *Iuſques a tant que fuz preſt deſtre entre*
En la maiſon du beau dieu Pharetre
Rude a pluſieurs & aux aultres loyal
Le grant arroy de ce prince royal
Suſcita lors mes ennuyez eſperitz... (a).
119. *Le beau Dieu Pan de par ſes paſtoureaulx* (b).
— *Le grant Dieu Pan de par ſes paſtoureaux* (c).
124. *Suyuans iardins, hays, fleuues & fontaines* (d).
126. *De leurs doulx chantz reſpondent a tel bruyt* (e).
131. *Jectoit ca bas le luſtre de ſes raidz*
Telle clarte donnoit par les foreſtz (f).

(a) Éd. goth. s. d. Dans le manuſcrit 2369, les trois premiers vers ſont conformes à ceux de l'édition gothique & les deux ſuivants à notre texte. Les vers 111 & 112 dans les éditions de G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537, ſont conformes à ceux de l'édition gothique. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (c) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) Éd. 1537. — (e) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (f) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

Ce lieu diuin, qu'aux humains bien ſembloit
Que terre au ciel de beaulté reſſembloit :
Si que le cueur me dit, par preuidence,
Celuy manoir eſtre la reſidence
De Ferme Amour que ie queroys alors.
  Parquoy, voyant de ce lieu le dehors
Eſtre ſi beau, Eſpoir m'admonneſta
De pourſuyuir, & mon corps tranſporta
(Pour rencontrer ce que mon cueur pourſuyt)
Pres de ce lieu, baſty comme il s'enſuyt :

DESCRIPTION DV TEMPLE.



Ce Temple eſtoit vn clos fleury verger,
Paſſant en tout le val delicieux

Vers 134. *Que ceſte terre au ciel bien reſſembloit* (a).
135. *Si que le cueur me diſt par prouidence*
Ce hault palais eſtre la reſidence
De ferme amour : que ie queroye alors (b).
140. *De pourſuyuir : & dentrer menhorta*
Pour rencontrer ce que mon cueur pourſuyt
En ce beau lieu baſty comme ſenſuyt (c).
142. *Pres de ce lieu baſty comme ſenſuyt* (d).
143. *Ce temple eſtoit vng floriſſant vergier*
Plus bel a veoir que lexcellent demaine (e).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. Le vers 136 dans les éditions de G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537, eſt conforme à celui du manuſcrit & de l'édition gothique. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (d) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537; Gryphius s. d. — (e) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

Auquel iadis Paris, ieune berger,
Pria d'amours Pegaſis aux beaulx yeulx (1) :
Car bien ſembloit que du plus hault des cieulx
Iuppiter fuſt venu au mortel eſtre
Pour le conſtruyre & le faire tel eſtre,
Tant reluyſoit en exquiſe beaulté.
Brief, on l'euſt prins pour Paradis terreſtre,
S'Eue & Adam dedans euſſent eſté.



Vers 145. *Auquel iadiz Paris le beau bergier*
Pria damours Pegazis tant humaine
Car bien ſembloit que de la court haultaine
Iuppiter fuſt venu au mortel eſtre
Pour le conſtruyre & le faire tel eſtre
Tant eſtoit plain de naifue beaulte
Et brief ce fuſt vng paradis terreſtre
Seve & Adam dedans euſſent eſté (a).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. L'édition gothique, conforme au manuſcrit pour le reſte, donne la variante ſuivante :

Vers 149. *Pour le conſtruire & celeſte fait eſtre.*

(1) Ovide, *Héroïdes*, V, vers 3 :

Pegaſis Œnone, phrygiis celeberrima ſyluis.

Œnone, fille du fleuve troyen Œnieus, fit la rencontre du berger Pâris dans les forêts du mont Ida, où il gardait les troupeaux du roi Priam. De leur union naquit un fils, appelé Corythos. Inſtruite dans l'art de la magie, Pégaſis prédit inutilement à Pâris les funeſtes conſéquences de l'enlèvement d'Hélène. Les *Illuſtrations des Gaules* nous donnent tout au long le récit des amours de cette nymphe & du berger troyen. Nous rapportons, comme une curioſité, le ſommaire de ces chapitres (liv. I, XXIV, XXV) : « Comment vne noble nymphe

Pour ſes armes, Amour cuyſant
Porte de gueules à deux traictz (1) :
Dont l'vn ferré d'or treſluyſant
Cauſe les amoureux attraictz :
L'aultre, dangereux plus que tres,
Porte vn fer de plomb mal couché,
Par la poincte tout rebouché,
Et rend l'amour des cueurs eſtaincte.
De l'vn fut Apollo touché :
De l'aultre Daphné fut attaincte.

LES ARMES DV TEMPLE.

Vers 153. *Le grand dieu damours pour ſes armes*
De guheulles porte vng eſcu gent
A deux dardz fortz pour ſes allarmes
Dont lun eſt dor lautre dargent
Cil qui eſt dor a mainte gent
En amours donne guariſon
Et celuy dargent mariſſon
Bien le congneuz a veue doeil
Car a lentour de leſcuſſon
Eſtoit eſcript plaiſir & dueil (a).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

Napee, nommee Pegaſis Oenone, de la Marche Cebrinoiſe, informa Paris de ſon origine royalle. — Comment il fut ardamment eſpris de l'amour d'elle : & la requiſt premierement d'amours, avec l'effect conſecutif.» Pour plus de détails on pourra conſulter le texte de Jean le Maire, qui n'eſt dépourvu ni de grâce ni d'originalité. Jean le Maire, ayant obtenu un privilége pour imprimer ſon livre dès le mois de mai 1512, il était tout naturel que Marot ſe trouvât au courant de ces légendes mythologiques.

(1) Dans *le Roman de la Roſe*, l'Amour a deux arcs & dix flèches : un arc raboteux,

Remply de neudz & mal tourne,

avec cinq flèches à l'avenant; l'autre arc

Bien faict eſtoit & bien dole,

& les cinq flèches auſſi riches, auſſi polies que l'arc :

... la neſtoit fer ny acier
Qui treſrichement dor ne fuſt,

comme dit naïvement le poëte. Cette deſcription de l'arc & des flèches dure pendant près de cent vers. Marot, en s'emparant de l'idée, a bien fait de l'abréger.

Si toſt que i'eu l'eſcuſſon limité,
Leuay les yeulx, & proprement ie veis,
Du grand portail ſur la ſublimité,
Le corps tout nud & le gratieux vis
De Cupido : lequel, pour ſon deuis,
Au poing tenoit vn arc riche tendu,
Le pied marché & le bras eſtendu,
Preſt de laſcher vne fleſche aguyſée
Sur le premier, fuſt fol ou entendu,
Droict ſur le cueur & ſans prendre viſée.

La beaulté partant du dehors
De celle maiſon amoureuſe
D'entrer dedans m'incita lors,
Pour veoir choſe plus ſumptueuſe :
Si vins de penſée ioyeuſe
Vers Bel Acueil le bien appris,
Qui de ſa main dextre m'a pris,
Et par vn fort eſtroict ſentier
Me feit entrer au beau pourpris,

LA FIGVRE DE CVPIDO.

Vers 163. *Si toſt que ieuz ſes armes lymite*
Eſtonne fuz car tout ſoudain ie vis
Dung treshault roc ſur la ſublimite
Le corps tout nud & le gracieux vis
De Cupido lequel par ſon deuis
Tenoit au poing vng puiſſant arc tendu
Le pied marche & le bras eſtendu
Preſt de laſcher vne fleſche importune
Sur le premier fuſt fol ou entendu
Ainſi que faict linconſtante fortune (a).

164. *Leuay les yeulx & promptement ie veiz* (b).

173. Titre. PREMIER PORTIER (c).

177. *Si vins dune penſee ioyeuſe* (d).

179. *Qui de ſa main blanche ma pris* (e).

— *Qui de ſa main doulce ma prins* (f).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d., conforme au texte du manuſcrit, ſauf le premier vers, qui eſt ſemblable à notre texte. — (b) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (d) Éd. goth. s. d. — (e) B. N. ms. 2369. — (f) Éd. goth. s. d.

Dont il eſtoit premier portier.

Le premier huys de toutes fleurs vermeilles
Eſtoit conſtruiɛ̃t, & de boutons yſſants,
Signifiant que ioyes nompareilles
Sont à iamais en ce lieu fleuriſſants.
Celuy chemin tindrent pluſieurs paſſants,
Car Bel Acueil en gardoit la barriere :
Mais Faulx Danger (1) gardoit ſur le derriere
Vn portail faict d'eſpines & chardons,
Et dechaſſoit les pellerins arriere,
Quand ilz venoyent pour gaigner les pardons.

Bel Acueil, ayant robe verte (2),

Vers. 183. Titre. LES PORTES DV TEMPLE (a).
— *Porte & portail : de toutes fleurs vermeilles* (b).
193. Titre. SECOND PORTIER (c).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) B. N. ms. 2369. Cette ſtrophe manque dans l'édition gothique.

(1) Faux Danger eſt un perſonnage du *Roman de la Roſe*, où il eſt repréſenté de la manière ſuivante :

Mais vng vilain qui rien nauoit
Dillecques pres muſſe eſtoit.
Dangier eut nom & fut portier
Et garde de chaſcun roſier.
En vng deſtour fut le peruers
Dherbes & de fueilles couuers
Pour ceulx eſpier & deffendre
Qui vont aux roſes les mains tendre.

(2) Bel Accueil arrive en droite ligne du *Roman de la Roſe*, où il tient déjà un rôle important, comme on peut en juger par ce ſignalement :

Vng varlet bel & aduenant
En qui neſtoit rien a blaſmer,
Bel Acueil ſe faiſoit nommer
Filz de courtoyſie la ſaige.

La couleur verte de ſa robe a une ſignification particulière, au ſujet de laquelle *le Blaſon des couleurs* nous fournit les explications ſuivantes : « Ceſte couleur en vertu eſt comparée à Lieſſe & Ieuneſſe & eſt ſemblable à l'eſmeraulde, très précieuſe pierre... Dame Tellus Opus ou Cybelles, déeſſe de la terre, ſe reveſt & pare de ceſte couleur, comme diſent les poëtes, meſmement au temps de ſes amours, lorſqu'elle ſent & cognoiſt que Phebus, ſon mary, eſt eſchauffé d'amours, voulant venir en ſon gyron dormir, pour la faire fructifier. » Ce petit traité, qui n'a point encore épuiſé là toutes les jolies choſes que l'on peut dire ſur cette couleur, continue, quelques pages plus loin : « Ceſte couleur eſt touſiours ioyeuſe & appartient à Ieuneſſe. Elle repreſente arbres, prez, fueilles & fruictz... elle ſignifie

Portier du Iardin pretieux,
Iour & nuict laiffe porte ouuerte
Aux vrays amants & gratieux :
Et d'vn vouloir folatieux
Les retire foubz fa baniere,
En chaffant fans grace planiere
(Ainfi comme il eft de raifon)
Touts ceulx qui font de la maniere
Du faulx & defloyal Iafon.

Le grand autel eft vne haulte roche (1),
De tel' vertu que, fi aulcun amant
La veult fuyr, de plus pres s'en approche,
Comme l'acier de la pierre d'aymant.
Le ciel ou poifle eft vn cedre embafmant
Les cueurs humains, duquel la largeur grande
Coeuure l'autel. Et là (pour toute offrande)
Corps, cueur & biens à Venus fault liurer :

Vers 197. *Et de vouloir foulacieux* (a).
199. *En chaffant par audace fiere* (b).
203. Titre : L'AVTEL DV TEMPLE (c).
208. *Les cueurs humains fur qui vng oyfellet*
Iargonne tant que fon chant nouuellet
Endort les gens & fouuent fi bien chante
Que de fon bruyt plus hault que vng flaieollet
Les puiffans dieux il endort & enchante (d).

(a) B. N. ms. 2369. — (b) *Id.* — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d — (d) B. N. ms. 2369. L'édition gothique s. d. donne les mêmes vers fauf :

Vers 208. *Les cueurs humains : fur ce quung oyfellet*

beaulté, lyeffe, amour, ioye & perpetuité... aux fept facrements, reprefente le facrement de mariage. » Ce langage muet des couleurs était alors très en vogue parmi les raffinés de la galanterie. Rabelais, qui a la main lourde pour les ridicules de fon époque, traite ces caprices de la mode « d'oultrecuydance & de befterie » (I, IX).

(1) On trouvera le commentaire tout naturel des intentions facétieufes du poëte dans ces vers d'Ant. Truquet, empruntés à fa boutade burlefque des *Cris de Paris :*

CONFRARIE.

C'eft a mardy le Chaftel
La confrarie de fainct Vigouft,
Dy aller chacun prengne gouft
Les pardon font au grant autel.

Le corps la ſert : le cueur grace demande :
Et les biens ſont grace au cueur deliurer.

De Cupido le diadeſme (1)
Eſt de roſes vn chappelet,
Que Venus cueillit elle meſme
Dedans ſon iardin verdelet,
Et, ſur le printemps nouuelet,
Le tranſmit à ſon cher enfant,
Qui de bon cueur le va coeffant :
Puis donna (pour ces roſes belles)
A ſa mere vn char triumphant,
Conduict par douze columbelles.

Deuant l'autel, deux cypres ſinguliers
Ie vey fleurir ſoubz odeur embaſmée :
Et me dit on que c'eſtoyent les piliers
Du grand autel de haulte renommée.

LA COVRONNE DV DIEV D'AMOVRS.

Vers 213. *De Cupido le dyadeſme*
Eſt vng chappellet deſpinettes
Qui ſont par ouuraige ſupreſme
Couuertes de blanches fleurettes
Venus princeſſe damourettes
Ce chappeau les cueurs eſchauffant
Tranſmiſt a ſon cruel enfant
Qui comme a la belle des belles
Luy donna vng char triumphant
Conduyt par douze columbelles (a).

LES PILLIERS DV TEMPLE.

223. *Deuant l'autel deux cypres ſinguliers*
Ie veiz fleurir en odeur embaſmee
Et me diſt on que ceſtoient les pilliers
De ceſt autel de haulte renommee (b).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. Cette dernière donne la variante ſuivante :

Vers 226. *De ceſtuy lieu de grande renommee.*

(1) Ici encore Marot a ſuivi de fort près la deſcription donnée par *le Roman de la Roſe :*

Au chief eſtoit vng chapellet
De roſes bel & nettelet
Les roſſignolz autour chantoient
Qui doulcement ſe delectoient.

Lors mille oyſeaulx, d'vne longue ramée,
Vindrent voler ſur ces vertes courtines,
Preſtz de chanter chanſonnettes diuines.
Si demanday pourquoy là ſont venus :
Mais on me dit : Amy, ce ſont matines,
Qu'ilz viennent dire en l'honneur de Venus.

Deuant l'ymage Cupido
Bruſloit le brandon de deſtreſſe,
Dont fut enflammée Dido,
Biblis & Héleine de Grece (1) :
Iehan de Mehun, plein de grand ſageſſe,
L'appelle (en terme ſauoureux)

Vers 227. *Lors mille oyſeaulx dune grande ramee* (a).
LA LAMPE DV TEMPLE.
233. *Deuant lymage de Cupido* (b).
236. *Helayne Medee & Lucreſſe* (c).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. Pour le titre ſeulement Éd. goth.; & dans le manuſcrit 2369 : CHANDELLES DE VENVS. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

(1) Les récits de Virgile & d'Homère ont rendu trop célèbres les aventures de Didon & d'Hélène pour qu'il ſoit néceſſaire d'y inſiſter. Quant à Biblis, l'hiſtoire de ſes amours a ſervi de prétexte aux légendes les plus variées. Biblis, fille de Miletus & de la nymphe Cyanée, avait un frère du nom de Caunus. Suivant Ovide, elle ſerait devenue éperdument amoureuſe de ce frère, & cette flamme criminelle, ne pouvant trouver d'aliment, l'aurait conduite à la mort. C'eſt tout juſte à propos de ce dénoûment que le poëte nous fournit deux verſions différentes. Dans un de ſes récits (*Metam.* lib. IX, v. 662), il transforme ſon héroïne en fontaine, à cauſe des pleurs qu'elle répand; dans l'autre (*Artis amatoriæ* lib. I, v. 283), il la montre ſe pendant de déſeſpoir, ſans qu'il ſoit donné ſuite à ſa métamorphoſe. Un autre auteur, Zénon, place cet amour inceſtueux dans le cœur du frère, & enſuite, s'emparant des deux légendes, il montre Caunus allant demander à l'exil l'apaiſement de ſes feux criminels, tandis que ſa ſœur, déſeſpérée de ſon départ, ſe pend à un noyer; ſes larmes en tombant ſur la terre donnent naiſſance à une ſource que les habitants du pays appellent du nom de Biblis, pour éterniſer ſa mémoire. Dans les attributions qu'ils ont faites de certains marbres anciens, les archéologues ont cru reconnaître ce ſujet, fréquemment traité par les artiſtes de l'antiquité.

Brandon de Venus rigoureux (1),
Qui ſon ardeur iamais n'attrempe :
Touteſfoys au temple amoureux
(Pour lors) il ſeruoit d'vne lampe.

Sainctes & ſainctz qu'on y va reclamer,
C'eſt Beau parler, Bien celer, Bon rapport,
Grace, Mercy, Bien ſeruir, Bien aymer,
Qui les amants font venir à bon port,
D'aultres auſſi, où (pour auoir ſupport
Touchant le faict d'amoureuſes conqueſtes)
Touts pellerins doibuent faire requeſtes,
Offrandes, voeuz, prieres & clamours :
Car ſans ceulx là l'on ne prent poinct les beſtes
Qu'on va chaſſant en la foreſt d'amours.

Chandelles flambants ou eſtainctes

LES YMAGES.

Vers 243. *Sainctes & ſainctz quon y va reclamer*
Ceſt beau parler loyaulte bon rapport
Foy & mercy auecques franc aymer
Qui bien ſouuent les amans font daccord
Dautres auſſi ou pour auoir ſupport
Touchant le fait damoureuſes conqueſtes
Tous pellerins doyuent faire requeſtes
Et chaſcun iour vers eulx prendre recours
Car ſans cela on ne peult pour les beſtes
Quon va chaſſant en la foreſt damours (a).

253. Titre. LES CHANDELLES ET LES CHANTRES (b).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d., qui nous donne la variante ſuivante :

Vers 246. *Qui bien ſouuent les amans met dacord.*

— (b) Éd. goth. s. d. Dans le manuſcrit 2369 : CHANTRES ET CIERGES.

(1) Dans la partie du *Roman de la Roſe* compoſée par Jean de Meung, on trouve en effet l'alluſion ſuivante au brandon de Vénus dont il eſt ici parlé :

El tenoit vng brandon flammant
En ſa main deſtre dont la flamme
A eſchauffee mainte dame.

& quelques vers plus bas :

Comme lardant brandon Venus
Ayda a lamant plus que nulz
Tant que la roſe alla baiſer
Pour mieulx ſon amour appaiſer.

Quant à l'épithète « rigoureux », elle nous paraît de l'invention de Marot. Voyez du reſte, au ſujet de ces chandelles & brandons, ce qui eſt dit plus bas : *Dialogue nouueau*, en note, p. 110.

Que touts amoureux pellerins
Portent deuant telz ſainctz & ſainctes,
Ce ſont bouquets de romarins.



Les Chantres : lynotz & ſerins,
Et roſſignolz au gay courage,
Qui, ſur buyſſons de verd boſcage
Ou branches, en lieu de pulpitres,
Chantent le ioly chant ramage,
Pour verſetz, reſpondz & epiſtres.

Les Vitres ſont de cler & fin criſtal :
Où painctes ſont les geſtes auctentiques
De ceulx qui ont iadis de cueur loyal
Bien obſerué d'amours les loix antiques.

Vers 255. *Porterent deuant telz ſainctz & ſainctes*
Ce ſont bouquetz & romarins (a).
259. *Qui ſur buyſſons du verd boucaige* (b).
261. *Chantent leur ioly chant ramage* (c).
LES VOIRRIERES ET RELICQVES.
263. *Pour vitres ſont en yuoire & criſtal*
Taillez au vif les geſtes auctentiques
De ceulx qui ont iadiz de cueur loyal (d).
— *Pour vitres ſont par viſions celiques*
Paintes au vif les geſtes autentiques
De ceulx qui ont iadiz par bons pratiques (e).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369; G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) B. N. ms. 2369. — (e) Éd. goth. s. d., qui donne en titre : LES VITRES ET RELIQVES.

En apres ſont les treſſainctes reliques,
Carcants, anneaulx aux ſecrets tabernacles :
Eſcuz, ducatz dedans les clos obſtacles,
Grandz chaiſnes d'or dont maint beau corps eſt ceinct,
Qui en amours ſont trop plus de miracles
Que Beau parler, ce treſglorieux ſainct (1).

Les voultes furent à merueilles
Ouurées ſouuerainement :
Car Priapus les feit de treilles,
De fueilles de vigne & ſarment.
Là dependent tant ſeulement
Bourgeons & raiſins à plaiſance :
Et, pour en planter abondance,

Vers 267. *Et apres ſont les treſſainctes reliques*
Bagues aneaulx aux ſacrez tabernacles
Deſcuz ducatz dedans les cloz obſtacles (a).
— *Et apres ſont les treſſainctes reliques*
Bagues ioyaulx aux ſecretz tabernacles
Rubiz ſaphirs dedans les cloz obſtacles (b).
268. *Carcants, anneaux aux ſacrez tabernacles* (c).
273. Titre. LES VOVLTES DV TEMPLE (d).
277. *En ce lieu pendent ſeullement* (e).

(a) B. N. ms. 2369. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) G. Tory, 1532; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (e) *Id.*

(1) Cette idée de la puiſſance de l'argent en amour eſt de tous les ſiècles ; le père de notre poëte avait déjà dit avant lui dans un de ſes rondeaux :

Au faict d'amours beau parler n'a plus lieu
Car ſans argent vous parlez en hebrieu
Et fuſſiez vous le plus beau filz du monde
Il faut foncer, ou ie veulx qu'on me tonde
Si vous mettez iamais pied a l'eſtrieu.
Beau dire auez, Dame par le corps bieu
Ie ſuys a vous corps & biens, rente & ieu
Sans dire tien, tout cela rien n'abonde
Au faict d'amours.
Mais quoy que ſoit, ſi Gaultier ou Mathieu
Veult auancer, s'il ne frappe au millieu
De leur harnoys, ie veulx qu'en enfer fonde :
Car en effect ſoit noire, blanche, ou blonde,
Il fault argent pour commencer le ieu
Au faict d'amours.

Voyez dans les œuvres de Roger de Collerye ce même rondeau reproduit, à quelques variantes près. Enfin le même ſujet eſt traité de la manière ſuivante par Euſtorg de Beaulieu, dans ſon rondeau lxxvj *de l'utilité de l'argent en matière d'amours :*

Argent faict beaucoup en amours
Si faict ieuneſſe & bonne grace,
Mais argent en peu d'eſpace
Y faict plus qu'vng aultre en cent iours.
Beau parler, Gambades & tours
N'y vallent (pour bien qu'on les face)
Argent.
Beaulté plaine de beaulx atours
Entre ſouuent dedans la Naſſe
Mais deſſus tous, amours faict place
Et loge au plus hault de ſes tours
Argent.

Bien ſouuent y entre Bacchus,
A qui Amour donne puiſſance
De mettre guerre entre bas culz (1).

Les cloches ſont tabourins & doulcines (2),
Harpes & lucz, inſtruments gratieux,
Haultboys, flageolz, trompettes & buccines,
Rendant vn ſon ſi treſſolatieux,
Qu'il n'eſt ſouldart, tant ſoit audacieux,

Vers 282. *De mettre guerre entre les culz* (a).

LES CLOCHES.

283. *Les cloches ſont tabourins & doulcines*
Harpes & lucz & rebecz gracieux
Haulxboys flageolz trompettes & buccines
Rendans vng ſon ſi treſſolacieux
Quil neſt ſouldard tant ſoit audacieux (b)

(a) Éd. goth. s. d. (*Nota.* Dans le manuſcrit 2369 de la Bibliothèque nationale & l'édition gothique, le texte ſubit à cet endroit une tranſpoſition : il paſſe au vers 323 *Ovidius...*, & continue juſqu'au vers 361 *Voilà qui...*, après quoi, il reprend à la ſtrophe des CLOCHES.) — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

(1) En rappelant le vieux proverbe latin, Henri Eſtienne, dans ſon *Apologie pour Hérodote* (I, 80), ajoute, en forme de commentaire : « auſſi ſe trouue vn vers grec lequel dit que, quand on eſt bien ſaoul, c'eſt alors qu'on penſe à Vénus & non pas deuant : *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* » Et à ſon tour Molinet, dans une des ſtrophes de ſes *Neuf Preux de gourmandiſe*, développe ainſi le même aphoriſme, d'après cet exemple tiré de l'Écriture ſainte :

Ie ſuis Loth qui eſchappay
Des cinq citez qui fondirent
Tant horriblement choppay
Par le vin que ie happay
Que mes cinq ſens me faillirent
Mes deux filles maſſaillirent
Que iengroſſay dhabondance.
De la pance vient la danſe.

Du reſte par ſa conſonnance le nom de Bacchus ſe prêtait à un genre de plaiſanterie de haut goût fort pratiqué à cette époque. Rabelais y revient à tout propos, & pour n'en citer qu'un exemple, lors de ſa viſite à la dive bouteille, Panurge s'écrie (V, 45) :

Trinquons, de par le bon Bacchus.
Ha, ho, ho, ie voyray bas culz.

(2) On retrouve encore ici, comme un peu loin, au vers 352, une ſorte de réminiſcence de cette ſtrophe du *Temple de Mars*, dans Molinet :

Le chant de ce temple eſt alarme,
Les cloches ſont groſſes bombardes,
Leaue benoiſte eſt ſang & larme,
Leſperges vng bout de guiſarme,
Les chappes ſont harnas & bardes,
Les proceſſions auantgardes,
Et lencens pouldre de canon,
A tel ſainct, tel offre & tel don.

Qui ne quittaſt lances & braquemars,
Et ne faillift hors du Temple de Mars,
Pour eſtre moyne au Temple d'amourettes,
Quand il oyrroit ſonner de toutes parts
Le carrillon de cloches tant doulcettes.

Les dames donnent aux malades,
Qui ſont recommandez aux proſnes,
Rys, baiſers, regardz & oeillades :
Car ce ſont d'amours les aulmoſnes.
Les preſcheurs ſont vieilles matroſnes,
Qui aux ieunes donnent courage
D'employer la fleur de leur aage
A ſeruir Amour, le grand Roy,
Tant que ſouuent par beau langage
Les conuertiſſent à la Loy.

Vers 288. *Qui ne quiɛtaſt voulges & bracquemars*
Lances harnoys ſallades & plumars
Pour eſtre moyne au temple damourettes
Quand il orroit ſonner de toutes partʒ
Le carrillon de ſi doulces clochettes (a).
— *Qui ne quittaſt Voulges & Braquemars*
Lances, Harnoys, Sallades & Plumars (b).
292. *Le carrillon de ſi doulces clochettes* (c).
293. Titre. LES AVLMOSNES ET LES PRESCHEVRS (d).
297. *Les grandʒ preſcheurs ce ſont matroſnes*
Et les galleries decentes
A ſe pourmener ce ſont ſentes
Bordees de fleurs & boutons
Ou paſteurs & bergieres gentes
S'esbattent en gardant moutons (e).
— *Les grans preſcheurs ce ſont matroſnes*
Qui ne preſchent quen lieu recoy
Pour enhorter a tenir foy
En expoſant les eſcriptures
Et faire par droit de la loy
Coniunɛtion de creatures (f).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (e) B. N. ms. 2369. — (f) Ed. goth. s. d.

Les fons du Temple eſtoit vne fontaine
Où decouroit vn ruyſſeau argentin :
Là ſe baignoit mainte dame haultaine,
Le corps tout nud, monſtrant vn dur tetin.
Lors on euſt veu marcher ſur le patin
Paouures amants à la teſte enfumée :
L'vn apportoit à ſa treſbien aymée,
Eſponge, peigne & chaſcun appareil (1) :
L'aultre à ſa dame eſtendoit la ramée,
Pour la garder de l'ardeur du ſoleil.



Le cymetiere eſt vn verd boys :
Et les murs, hayes & buyſſons.
Arbres plantez, ce ſont les croix :
De profundis, gayes chanſons.
Les amants ſurprins de friſſons
D'amours, & attrapez es laqs,
Deuant quelque huys (2), triſtes & las,
Pour la tumbe d'vn treſpaſſé,

Vers 303. Titre. LES FONS DV TEMPLE (a).
308. *Poures amans a la teſte enflammee* (b).
313. Titre. LE CYMETIERE (c).
319. *Deuant vng huys triſtes & las* (d).
320. *Comme pour tumbe & treſpaſſe* (e).

(a) B. N. ms. 2369 ; Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) B. N. ms. 2369 ; Éd. goth. s. d. — (d) *Id.* — (e) Ed. goth. s. d.

(1) Dans *le Roman de la Roſe* il eſt dit auſſi, ſur le même ſujet :

Et comme bonne bachelette
Tienne la chambre Venus nette
Selle eſt ſaige & bien enſeignee
Ny laiſſe a tour vne yrangnee
Quelle ne arrache ne arde ou houſſe,
Si que ne ſi cueille la mouſſe.

(2) *L'Amant rendu Cordelier*, de

Chantent ſouuent le grand helas,
Pour requieſcat in pace.

Ouidius, maiſtre Alain Charretier,
Petrarque, auſſi le Rommant de la Roſe,
Sont les meſſelz, breuiaire & pſaultier,
Qu'en ce ſainct Temple on lit en rithme & proſe :
Et les leçons que chanter on y oſe,
Ce ſont rondeaulx, ballades, virelais,
Motz à plaiſir, rithmes & triolletz,
Leſquelz Venus apprend à retenir
A vn grand tas d'amoureux nouuelletz,
Pour mieulx ſçauoir dames entretenir.

Aultres manieres de chanſons
Leans on chante à voix contrainctes,
Ayants caſſez & meſchants ſons :
Car ce ſont cryz, pleurs & complainctes.

Vers 323. Titre. LES BREVIAIRES ET MESSELZ (a).
326. *Quen celuy temple on dit en rigme & proſe* (b).
328. *Ce ſont rondeaulx ballades triolletz*
Motz a plaiſir rigmes vireletz (c).
332. *Pour mieulx dames a gre entretenir* (d).
333. Titre. LIEVX CONTEMPLATIFZ DE DEVOCION (e).
335. *A voix caſſez & meſchants ſons* (f).
336. *Car ce ſont cryz plainctz & complainctes* (g).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. Après le vers 322, le manuſcrit 2369 & l'édition gothique continuent au vers 362. — (b) B. N. ms. 2369. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d., qui donne la variante ſuivante :

Vers 329. *Motz a plaiſir epiſtres : vireletz*

— (d) Éd. goth. s. d. — (e) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (f) I. de Channey. — (g) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

Martial d'Auvergne, nous préſente la peinture la plus gracieuſe & la plus délicate de ce genre de tribulations.

Ains a lhuys trois heures entieres
De nuyt eſtoye ſoubz vng auuant
Regardant en hault les gouttieres,
Et puis quant veoye les voirieres
De la maiſon qui cliquetoient,
Lors me ſembloit que mes prieres
Exaulſees delle ſi eſtoient.

Voyez, pour le côté burleſque de la choſe, *Dialogue nouueau*, p. 116, v. 169.

Les petites chapelles ſainctes
Sont chambrettes & cabinetz,
Ramées, boys & iardinetz,
Où l'on ſe perd quand le verd dure :
Leurs huys ſont faictz de buyſſonnetz,
Et le paué tout de verdure.

Le benoiſtier fut faict en vn grand plain,
D'vn lac fort loing, d'herbes, plantes & fleurs :
Pour eaue benoiſte, eſtoit de larmes plein,
Dont fut nommé le piteux lac de pleurs :
Car les amants deſſoubz triſtes couleurs
Y font en vain mainte larme eſpandants :
Les fruictz d'amours là ne furent pendants.
Tout y ſechoit tout au long de l'année :
Mais bien eſt vray qu'il y auoit dedans,
Pour aſperges, vne roſe fennée.

Marguerites, lys & oeilletz,
Paſſeueloux, roſes flairantes,
Romarins, boutons vermeilletz,
Lauandes odoriferantes,
Toutes aultres fleurs apparentes
Iectant odeur treſadoulcie,

Vers 338. *Sont les amoureux cabinetz*
Auſſi les ſecretz iardinetz
Ou lon ſesbat quant le ver dure (a).
343. Titre. LE BENOISTIER DV TEMPLE (b)
349. *Fueilles & fruictz point ny furent pendans*
Brief ie ne vey herbe morte ny viſue
Fors ſeulement quil y auoit dedans
Pour aſperges vne branche doliue (c).
L'ENCENS.
353. *Rommarins lauendes oeilletz*
Nobles marguerites fleurentes
Les iolis boutons vermeilletz
Et roſes odoriferentes
Toutes autres fleurs apparentes
Iectans odeur treſadoulcye (d)

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) *Id.* — (c) *Id.* — (d) *Id.*

Qui iamais vn cueur ne ſoulcie,
C'eſtoit de ce Temple l'encens.
Mais il y eut de la ſoulcie :
Voylà qui me trouble le ſens.

Et ſi aulcun, pour le monde laiſſer,
Veult là dedans ſe rendre moyne ou prebſtre,
Tout aultre eſtat luy conuient delaiſſer :
Puis va deuant Genius l'archiprebſtre (1) :
Et deuant touts, en leuant la main dextre,
D'eſtre loyal fait grandz voeuz & ferments
Sur les autelz couuerts de parements,
Qui ſont beaulx lictz à la mode ordinaire :
Là où ſe font d'amours les ſacrements,
De iour & nuict, ſans aulcun luminaire.

Vers 359. *Mainte fleur y fut de ſoucie*
Ceſtoit de ce temple lencens
Qui iamais vng cueur ne ſoucye
Vela dont fuz trouble en ſens (a).
362. *Voila qui me troubla le ſens* (b).
363. Titre. LES VEVX (c).
366. *Puis eſt mene vers honneur larchipreſtre* (d).
370. *Qui ſont beaulx litz encourtinez de ſoye*
La ou ſe font damours les ſacrementz
Et bien ſouuent deſſoubz quelque ſaulſoye (e).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) I. de Channey. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (d) *Id.* — (e) *Id.*

(1) Ce Genius eſt un perſonnage important dans *le Roman de la Roſe*. A travers les paroles nuageuſes & confuſes du poëte, on devine aſſez facilement ſon rôle & ſon emploi. Il eſt la perſonnification des forces fécondantes & génératrices qui vivifient le monde, on pourrait preſque dire leur manifeſtation charnelle. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il ſoit appelé « le prêtre de nature, » & ſi l'on ne comprend trop rien aux diſſertations de haute métaphyſique amoureuſe que lui adreſſe dame Nature dans le poëme de Guillaume de Lorris, ſes fonctions auprès du divin Cupido ſe deſſinent beaucoup plus nettement dans *le Temple de Vénus*, où Jean le Maire le qualifie de « Prélat Vénérien, » & lui conſacre le portrait ſuivant :

Genius donc premier primat haultain
De toute Gaule a citez ſuffragantes
Tant en pays prochain comme loingtain..
Or fait il bruire en maint lieu terrien
Son tintinable & mener grand tintin.
Qui ne le peult ſonner il n'aura rien.

Depuis qu'vn homme eſt là rendu,
Soit ſage, ou ſot, ou peu idoyne,
Sans eſtre ne raiz ne tondu,
Incontinent on le faict moyne.
Mais quoy? Il n'a pas grand eſſoyne
A comprendre les ſacrifices,
Car d'amourettes les ſeruices
Sont faictz en termes ſi treſclers,
Que les apprentifz & nouices
En ſçauent plus que les grandz clercs.

De requiem les meſſes ſont aulbades :
Cierges, rameaulx : & ſieges, la verdure :
Où les amants font rondeaulx & ballades.
L'vn y eſt gay, l'aultre mal y endure :
L'vne mauldit, par angoiſſe treſdure,
Le iour auquel elle ſe maria :
L'aultre ſe plaint que ialoux mary a :
Et les ſainctz motz que l'on dit pour les ames,
Comme Pater ou Aue Maria,
C'eſt le babil & le caquet des dames.

Proceſſions, ce ſont moriſques (1)

LES SACRIFICES.

Vers 373. *Depuis quung homme eſt la rendu*
On dit quil eſt en grande eſſoyne
Car ſans eſtre rez ne tondu
Incontinent on le faict moyne :
Toutesfoiz on na pas grant peine (a).
383. Titre. LE SERVICE ET ORAISONS (b).
384. *Les ornemens ceſt la verdure* (c).
389. *L'autre ſe plainct, qui ialoux mary a* (d).
391. *Comme Pater & Aue Maria*
Ceſt le babil ou le caquet des dames (e).
393. Titre. PROCESSIONS ET ATTOVCHEMENS DE RELIQVES (f).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) *Id.* — (c) Éd. goth. s. d. — (d) Éd. 1537. — (e) Éd. goth. s. d. — (f) B. N. ms. 2369 ; Éd. goth. s. d.

(1) *Moriſques.* — Voici la deſcription de cette danſe, telle qu'elle eſt donnée dans l'*Orchéſographie* de Thoinot Arbeau : « De

Que ſont amoureux champions,
Les hayes d'Allemaigne friſques,
Paſſepiedz, branſles, tourdions.
Là, par grandz conſolations,
Vn auec vne deuiſoit,
Ou pour Euangiles liſoit

Vers 395. *Branles gays alemandes friſques*
Baſſes danſes & tordions
La pour grant conſolations
Vng auec lautre deuiſoit
Ou pour euangiles liſoit (a)

(a) Éd. goth. s. d.

mon ieuſne aage, i'ay veu qu'es bonnes compagnies, aprez le ſoupper, entroit en la ſalle vn garçonnet machuré & noircy, le front bandé d'vn taffetats blanc ou iaulne, lequel, auec des iambieres de ſonnettes, dançoit la dance des moriſques, &, marchant du long de la ſalle, faiſoit vne ſorte de paſſage, puis retrogradant, reuenoit au lieu où il auoit commencé, & faiſoit aultre paſſage nouueau &, ainſi continuant, faiſoit diuers paſſages bien aggreables aux aſſiſtans.» Cette danſe, ajoute l'auteur, avait l'inconvénient d'engendrer la podagre & les gouttes, «par quoy elle eſt tombée en deſuetude.» — La *haye* ſe danſait «à la mode pyrrhique, & les danſeurs eſtoient diſpoſés en ordre reparti & meſuré. Tantoſt ſe tournoient & voltigeoient en rond, tantoſt trauerſoient s'entrelaſſans l'un l'autre, s'entreſuiuans à grande preſſe, tantoſt ſe reduiſoient par cantons en carreure, & puis couroient encores, ſe partiſſant en deux trouppes, & ainſi voltigeoient ſe contournans l'vn dedans l'autre, ſelon la cadence de l'inſtrument; & finalement ſe venoient rendre en l'ordre qu'ils eſtoient au commencement.» (Guill. Paradin, *le Blaſon des danſes.*) — Le *paſſepied* était une danſe originaire de Bretagne, à trois meſures & d'un mouvement rapide. — Le *branle* ſe danſait au commencement des bals. Pluſieurs perſonnes ſe tenant par la main & formant le rond ſe donnaient un branle continuel; les pas en étaient réglés ſelon la différence des airs que l'on jouait alors. Il y avait pluſieurs ſortes de branles: le branle des ſabots, le branle des lavandières, &c. — Le *tourdion* ou *tordion* était une danſe ancienne qui avait beaucoup d'analogie avec la gaillarde. «Elle ſe dançoit bas & par terre, d'vne meſure legere & concitée,» ſur le même air que la gaillarde, mais «plus doulcement, avec actions & geſtes moins violents.» (Thoinot Arbeau, *Orchéſographie*). De la danſe, le mot *tourdion* était paſſé dans la langue amoureuſe avec une ſignification particulière facile à deviner.

L'Art d'aymer, faict d'art poëtique :
Et l'aultre ſa dame baiſoit
En lieu d'vne ſaincte relique.

En touts endroictz ie viſite & contemple,
Preſques eſtant de merueille eſgaré :
Car en mes ans ne penſe poinct veoir temple
Tant clér, tant net, ne tant bien preparé :
De chaſcun cas fut à peu pres paré,
Mais toutesfoys y eut faulte d'vn poinct :
Car, ſus l'autel, de paix n'y auoit poinct :
Raiſon pour quoy touſiours Venus la belle,
Et Cupido, de ſa darde qui poinct,
A touts humains fait la guerre mortelle.

Ioye y eſt & dueil remply d'ire :
Pour vn repos, des trauaulx dix :
Et brief, ie ne ſçauroys bien dire
Si c'eſt Enfer ou Paradis :
Mais, par comparaiſon, ie dis

Vers 400. *Lart daymer faict en rethorique* (a).
DE LA PAIX DV TEMPLE.
403. *En tous endroitz ie viſite & contemple*
Mon cueur eſtant de ſoucy ſepare
Car en mes ans ne penſe point veoir temple
Si deduyſant ne tant bien prepare (b).
404. *Si comme eſtant de merueille eſgare* (c).
407. *De toute choſe il eſtoit decoré*
Bien proprement fors ſeullement dung point (d).
— *De toute choſe il eſtoit bien pare*
Et proprement : fors ſeullement dung point (e).
412. *A tous humains font la guerre immortelle* (f).
— *A tous humains font la grace immortelle* (g).
— *A tous humains ont la guerre mortelle* (h).
413. Titre. LE PVRGATOIRE DV TEMPLE (i).
415. *Brief ie ne pourroye bien dire* (k).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (c) P. Roffet, 1534 & 1535. — (d) B. N. ms. 2369. — (e) Éd. goth. s. d. — (f) B. N. ms. 2369. — (g) Éd. goth. s. d. — (h) P. Roffet 1534 & 1535; Éd. 1537. — (i) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (k) *Id.*

Que celuy Temple eſt vne Roſe
D'eſpines & ronces encloſe :
Petits plaiſirs, longues clamours.
Or taſchons à trouuer la choſe
Que ie cherche au Temple d'Amours.



Dedans la nef du triumphant domaine,
Songeant, reſuant, longuement me pourmaine,
Voyant Refus qui, par dures alarmes,
Va incitant l'oeil des amants à larmes,
Oyant par tout des cloches les doulx ſons
Chanter verſetz d'amoureuſes leçons,
Voyant chaſſer de Cupido les ſerfz,
L'vn à connilz, l'aultre à lieures & cerfz,
Laſcher faulcons, leuriers courir au boys,
Corner, ſouffler en trompes & haultboys :
On crie, on prent : l'vn chaſſe & l'aultre happe,

Vers 423. Titre. LA QVESTE DE FERME AMOVR (a).
424. *Triſte & dolent ainſi ie me pourmaine* (b).
— *Triſte & penſif ainſi ie me pourmaine* (c).
425. *Voyant reffuz qui par ſes durs allarmes* (d).
427. *Oyant par tout des clochettes les ſons* (e).
428. *Chanter verſetz & ioyeuſes leçons* (f).
430. *Lung a connins lautre a lieures & cerfz* (g).
431. *La on y oyt clameurs & maintz aboys* (h).
432. . . . . (i).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (e) *Id.* — (f) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (g) *Id.* — (h) Éd. goth. s. d. — (i) Omis dans le manuſcrit 2369.

L'vn a ia pris, la beſte luy eſchappe,
Il court apres : l'aultre rien n'y pourchaſſe :
On ne veit oncq vn tel deduyt de chaſſe
Comme ceſtuy. Or tien ie tout pour veu,
Fors celle là dont veulx eſtre pourueu,
Qui plongé m'a au gouffre de deſtreſſe :
C'eſt de mon cueur la treſchere maiſtreſſe,
De peu de gens au monde renommée,
Qui Ferme Amour eſt en terre nommée.
  Long temps y a que la cherche & pourſuy,
Et (qui pis eſt), en la terre où ie ſuy,
Ie ne voy rien qui me donne aſſeurance
Que ſon gent corps y face demeurance :
Et croy qu'en vain ie la vay reclamant,
Car là dedans ie voys vn fol amant
Qui va choiſir vne dame aſſez pleine
De grand beaulté : mais tant y a, qu'à peine
Eut contemplé ſon maintien gratieux,
Que Cupido, l'enfant audacieux,
Tendit ſon arc, encocha ſa ſagette (1),

Vers 437. *Comme ceſtuy : or y ay ie tout veu* (a).
439. *Qui ma plonge au grant lac de deſtreſſe* (b).
440. *Ceſt de mon cueur la treſchaſte maiſtreſſe* (c).
445. *Ie ne voy fors incertaine apparence* (d).
— *Ie ne veys incertaine apparence* (e).
452. *Que Cupido le dieu tant rigoureux* (f).
— *Que Cupido le dieu tant precieux* (g).
— *Que Cupido le dieu audacieux* (h).
453. *Tendit ſon arc ſa ſagette encocha* (i)

(a) Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roſſet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (d) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; Éd. 1537. — (e) P. Roſſet, 1534 & 1535. — (f) Éd. goth. s. d. — (g) B. N. ms. 2369; G. Tory, 1532; I. de Channey; Éd. 1537. — (h) P. Roſſet, 1534 & 1535. — (i) Éd. goth. s. d.

(1) La même idée ſe retrouve à peu près dans *le Roman de la Roſe :*

Le dieu damours qui larc tendu
Mauoit tout le iour attendu
A me pourſuyr & eſpier
Si ſarreſta ſoubz vng figuier
Et quant il eut bien apperceu
Que iauoye ſi bien eſleu
Le bouton qui plus me plaiſoit
Et qui ſi fort mon cœur aiſoit
Tantoſt vne fleche il a priſe

Les yeulx bandez, deſſus ſon cueur la iecte
Si rudement, voyre de façon telle
Qu'il y crea vne playe mortelle :
Et lors Amour le iucha ſur ſa perche :
Ie ne dy pas celle que tant ie cherche,
Mais vne Amour venerique & ardente,
Le bon renom des humains retardante,
Et dont par tout le mal eſtimé fruict
Plus que de l'aultre en ceſtuy monde bruyt.
  Vn' aultre Amour fut de moy apperceue,
Et croy que fut au temps iadis conceue
Par Boreas, courant & variable :
Car oncques choſe on ne veit ſi muable,
Ne tant legere en courts & aultres parts.
Le ſien pouuoir par la terre eſt eſpars :
Chaſcun la veult, l'entretient & ſouhaitte,
A la ſuyuir tout homme ſe deshaitte.

Vers 454. *Print ſa viſee & tant quil approcha*
Si rudement & de puiſſance telle (a).
455. *Si ruddement voire & de facon telle*
Quil y crea vne playe immortelle (b).
460. *Qui eſt ſouuent aſpere & fort mordante*
Et dont le mal eſtime de tel bruyt (c).
461. *Et donc pourtant le mal eſtimé bruyt* (d).
464. *Et croy que fut iadis au temple conceue* (e).
465. *Par Eolus courant & variable* (f).
467. *Ne tant legiere en aucuns lieux & partz* (g).
— *Ne tant legiere en chaſcuns lieux & pars* (h).
469. *Chaſcun la veult la deſire & ſoubhaicte*
A la ſeruir tout homme ſe deshaicte (i).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) B. N. ms. 2369. — (e) Éd. 1537. — (f) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535. — (g) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (h) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (i) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

Et la deſſus la corde miſe.
Il lenteſa iuſqua oreille
Larc qui eſtoit fort a merueille
Et tyra a moy par tel guiſe
Que par louyr la fleche a miſe
Iuſques au cuer par grant roydeur.

Suit une interminable deſcription de toutes les flèches de Cupido. Marot a fait preuve de goût en y mettant plus de vivacité & de brièveté.

Que diray plus? Certes vn tel aymer,
C'eſt Dedalus, voletant ſur la mer :
Mais tant a bruyt qu'elle va terniſſant
De Fermeté le nom reſplendiſſant.
Par tel' façon, au milieu de ma voye,
Aſſez & trop ces deux amours trouuoye :
Mais l'vne fut lubrique & eſtrangere,
Trop à mon vueil : & l'aultre ſi legere
Qu'au grand beſoing on la treuue ennemye.
Lors bien penſay que ma loyale amye (1)
Ne cheminoit iamais par les ſentiers
Là où ces deux cheminoyent voulentiers :
Parquoy concludz en aultre part tirer,
Et de la nef ſoubdain me retirer,
Pour rencontrer la Dame tant illuſtre,
Celle de qui iadis le treſcler luſtre
Souloit chaſſer toute obſcure ſouffrance,
Faiſant regner Paix diuine ſoubz France :

Vers 472. *Ceſt Eolus voletant ſur la mer*
Bref tant peu vault quelle va terniſſant (a).
— *Ce Dedalus voletant ſur la mer* (b).
475. *Par tel facon en mon chemin & voye* (c).
479. *Quau grant beſoing ſe dit eſtre ennemye* (d).
481. *Ne cheminoit iamais deſſoubz les arches*
Ou ces deux la ſouloient faire demarches (e).
— *Ne cheminoit iamais deſſoubz les arches*
La ou ces deux ſouloient faire leurs marches (f).
486. *Celle de qui iadiz le haultain luſtre* (g).

(a) Éd. goth. s. d., & pour le ſecond vers le manuſcrit 2369. — (b) I. de Channey. — (c) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (d) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (e) Éd. goth. s. d. — (f) B. N. ms. 2369; G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (g) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d.

(1) Cette « loyale amye », cette « dame tant illuſtre », dont parle ici le poëte, n'eſt autre que Ferme Amour, une ſorte d'amour ſurhumain, dégagé de toute impureté charnelle, comme celui qui inſpira au Chriſt ſon ſublime dévouement, ſon immolation ſur la croix; ou peut-être s'agit-il encore de la vierge Marie, mère du Sauveur & protectrice de la France. Il faut, à la vérité, un

Celle pour vray (ſans le blaſme d'aulcun)
Qui de deux cueurs maintesfoys ne fait qu'vn :
Celle par qui CHRIST, qui ſouffrit moleſte,
Laiſſa iadis le hault throſne celeſte,
Et habita ceſte baſſe vallée,
Pour retirer Nature maculée
De la priſon infernale & obſcure.
  A pourſuyuir ſoubz eſpoir ie prins cure,
Iuſques au choeur du Temple me transporte :
Mon oeil s'eſpart au trauers de la porte,
Faicte de fleurs & d'arbriſſeaulx touts verds :
Mais à grand peine eu ie veu à trauers,
Que hors de moy cheurent plainctes & pleurs (1),
Comme en yuer ſeiches fueilles & fleurs.

Vers 491. *Celle par qui Dieu qui ſouffrit moleſte*
Laiſſa iadiz ſon hault throſne celeſte
En deſcendant ceſte baſſe vallee (a).
496. *A pourſuyuir ſoubz eſpoir ie prendz cure* (b).
499. *Que le dieu Pan faiſoit de lauriers verdz* (c).
— *Que le dieu Pan feit d'arbriſſeaux tout verdz* (d).
— *Que le dieu Pan fit de lauriers verdz*
500. *Mais a peine euz regarde a trauers* (e).
— *Mais a peine euz regarde au trauers* (f).
502. *Comme en yuer ſeichent fueilles & fleurs* (g).

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (b) B. N. ms. 2369. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) G. Tory, 1532; I. de Channey; P. Roffet, 1534 & 1535; Éd. 1537. — (e) B. N. ms. 2369. — (f) Éd. goth. s. d. — (g) Éd. goth. s. d.

grand effort d'eſprit pour entrevoir la penſée du poëte ſous ce voile de métaphores bizarres dont il ſe plaît à l'envelopper. En tous cas, nous ne pouvons être de l'avis de certains commentateurs, qui prétendent trouver ici un commencement d'alluſion à Anne de Bretagne.

(1) C'eſt à tort que quelques eſprits, plus ingénieux que clairvoyants, ont torturé le ſens de ces vers pour faire ſortir de ces pleurs & de ces gémiſſements comme un hommage à la mémoire de Louis XII, dont la mort était encore toute récente. Or ce n'était guère le moment de faire alluſion à la fidélité de ce prince, à ſon inaltérable tendreſſe pour Anne de Bretagne, lorſque, depuis un an à peine, il avait été chercher d'autres joies dans les bras de ſa trop jeune épouſe Marie d'Angleterre. En outre, dans une pièce

Triſteſſe & dueil de moy furent abſents,
Mon cueur garny de lieſſe ie ſens,
Car en ce lieu vn grand Prince ie veis
Et vne Dame excellente de vis :
Leſquelz, portant eſcuz de fleurs royales
Qu'on nomme Lys, & d'Hermines ducales,
Viuoyent en paix deſſoubz celle ramée,
Et au milieu Ferme Amour d'eulx aymée,
D'habits ornée à ſi grand auantage
Qu'oncques Dido, la Royne de Cartage,

Vers 511. *D'habit aorné a ſon grand auantage* (a).

(a) I. de Channey.

adreſſée à François Ier pour captiver ſes bonnes grâces, il n'eût pas été très-habile de lui rappeler le ſouvenir de celle qui, vivante, avait été un obſtacle inſurmontable à ſon mariage avec Claude de France. « Si elle euſt vécu, dit Brantôme en parlant d'Anne de Bretagne (*Vie de Claude de France*), iamais le roy François n'euſt épouſé ſa fille. » Voici donc, ſuivant nous, comment doit s'interpréter la penſée du poëte. Arrivé heureuſement au terme de ſon voyage, ſes plaintes & ſes pleurs ceſſent comme par enchantement, hors de lui « cheurent plainctes & pleurs, » & ſon cœur reſte tout entier à la joie lorſqu'il aperçoit dans le temple le roi François Ier & Claude de France, repréſentés tous deux par l'alliance des lis avec l'hermine ducale de Bretagne. Cette alluſion était délicate & de nature à plaire au jeune monarque, encore tout enivré des premières fumées du pouvoir; il était même de bon goût de la part du poëte d'environner ſon héros de l'auréole de toutes les vertus conjugales. Il ne faudrait pas cependant prendre au pied de la lettre cette deſcription éblouiſſante des félicités du royal ménage. A cette même époque, une eſpèce d'improviſateur en plein vent, nommé Cruche, repréſentait par les carrefours une farce dans laquelle on voyait, entre autres choſes, « une poulle qui ſe nourriſſoit ſoubz une ſallemande : laquelle poulle portoit ſur elle une choſe qui eſtoit aſſez pour faire mourir dix hommes : laquelle choſe eſtoit à interpreter que le Roy aymoit & joyſſoit d'une femme de Paris qui eſtoit fille d'un conſeiller à la cour de Parlement, nommé monſieur Le Coq. Et icelle eſtoit mariée à un advocat en Parlement, tres habille homme, nommé monſieur Jacques Dishomme, qui avoit tout plain de biens dont le Roy ſe fayſit. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 13.) A côté du tableau tracé par la poéſie, voilà la réalité dans ſa nudité hiſtorique.

Lors qu'Aeneas receut dedans ſon port,
N'eut tel' richeſſe, honneur, maintien & port :
Combien que lors Ferme Amour auec elle
De vrays ſubiectz euſt petite ſequelle.
  Lors Bel Acueil m'a le buyſſon ouuert
Du choeur du Temple, eſtant vn pré tout verd :
Si merciay Cupido par merites,
Et ſaluay Venus & ſes Charites :
Puis Ferme Amour, apres le mien ſalut,
Tel me trouua que, de ſon gré, voulut
Me retirer deſſoubz ſes eſtandardz :
Dont ie me tins de touts paoures ſouldardz
Le plus heureux : puis luy comptay comment,
Pour ſon amour, continuellement
I'ay circuy mainte contrée eſtrange,
Et que ſouuent ie l'ay penſée eſtre Ange,
Ou reſider en la court celeſtine,
Dont elle print treſſacrée origine.
Puis l'aduerty comme en la nef du Temple
De Cupido (combien qu'elle ſoit ample)
N'ay ſceu trouuer ſa treſnoble facture,
Mais qu'à la fin ſuy venu d'aduenture
Dedans le choeur, où eſt ſa manſion :
Parquoy concludz, en mon inuention,
Que Ferme Amour eſt au cueur eſprouuée.
Dire le puy, car ie l'y ay trouuée.

Vers 513. *Lorsque Eneas receut en ſon demaine*
Neut tel maintien ne grace tant humaine (a).
516. *Eut de ſubiectz bien petite ſequelle* (b).
521. *Puis amour ferme apres le mien ſalut* (c).
528. *Et que ſouuent ie la penſoye eſtre ange* (d).
531. *Puis linformay comme en la nef du temple* (e).
533. *Nay ſceu trouuer la treſnoble facture* (f).
536. *Parquoy concludz en mon intention* (g).
538. *Dire le puis car ie luy ay trouuee* (h)

(a) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d., qui au dernier vers remplace *humaine* par *haultaine*. — (b) B. N. ms. 2369; Éd. goth. s. d. — (c) B. N. ms. 2369. — (d) *Id.* — (e) *Id.* — (f) *Id.* — (g) Éd. goth. s. d.; I. de Channey; Éd. 1537. — (h) Ed. goth. s. d.





DIALOGVE

nouueau fort ioyeulx compoſé par Clem. Marot

(Du Recueil)

LE PREMIER (1).
commence en chantant :


MON cueur eſt tout endormy,
Reſueille moy, belle.
Mon cueur eſt tout endormy,
Reſueille le my.

LE SECOND.

He, compaignon !

PREMIER.

He, mon amy, comment te va?

Titre. *Farce de deulx amoureux recreatis & ioyeux* (a).
Vers 1. . . . . (b).

(a) B. N. ms. 24341, f° 183, v°. — (b) B. N. le manuſcrit 24341 ne donne point les quatre premiers vers.

(1) Ce dialogue ne fit ſa première apparition au milieu des œuvres de Clément Marot que dans une édition de 1540, publiée

SECOND.

Par le corps bieu (beau ſire),
Ie ne te le daigneroys dire
Sans t'accoller. Çà ceſte eſchine :
De l'aultre bras, que ie t'eſchine
De ſine force d'accollades.

PREMIER.

Et puis?

SECOND.

Et puis?

PREMIER.

Rondeaulx, ballades (1),
Chanſons, dizains, propos menuz,

Vers 7. *Ie ne le daignerois dire* (a).

(a) I. Bignon, 1540.

par J. Bignon; il reçut enſuite ſa conſécration officielle en figurant dans les éditions imprimées par Dolet en 1542 & 1543, avec l'approbation du poëte lui-même. Il ne peut donc s'élever aucun doute ſur l'authenticité de l'œuvre, malgré ſa miſe au jour un peu tardive, malgré l'ambiguïté d'une phraſe de Sibilet dans ſon *Art poétique* (p. 20 v°), où cet auteur, ſans ſe montrer auſſi affirmatif que d'habitude, renvoie, à propos d'une queſtion de proſodie, « au dialogue *imprimé entre les Oeuures de Marot* intitulé *Dialogue ioyeus* ». On peut ſuppoſer que Marot ſe laiſſa aller à cette pointe de bonne humeur au temps où, ſous prétexte d'étudier au palais le métier de procureur, il prenait ſa part de toutes les gaîtés des Enfants ſans ſouci. Selon toute probabilité, ce ne fut là qu'une fantaiſie de circonſtance, compoſée pour être jouée ſur la table de marbre, à l'occaſion de quelque fête de la Basoche. A ce titre cette farce ſe trouve mêlée avec d'autres du même genre dans un recueil de l'époque (B. N. ms. 24341). Sa ſuſcription, le fond des idées, la nature des plaiſanteries, ſa forme & ſon rhythme lui déſignent tout naturellement une place au milieu des compoſitions qui ſe rattachent aux origines de notre théâtre. En conſéquence, malgré ſes déſaveux formels publiés à propos de l'*Épitaphe du conte de Salles*, & de la *Complaincte de Dame Bazoche*, Marot doit prendre rang parmi les « facteurs » qui travaillèrent pour la Basoche.

(1) Ces petites productions poétiques étaient tout à fait dans le goût de l'époque, d'autant qu'elles s'accommodaient à

Compte moy qu'ilz ſont deuenuz.
Se fait il rien plus de nouueau ?

SECOND.

Si faict : mais i'en ay le cerueau
Si rompu & ſi alteré,
Qu'en effect i'ay deliberé
De ne m'y rompre plus la teſte.

PREMIER.

Pourquoy cela ?

SECOND.

Que tu es beſte !
Ne ſçays tu pas bien qu'il y a
Plus d'vn an qu'amour me lia
Dedans les priſons de m'amye ?

PREMIER.

Eſt ce encor de Berthelemye
La blondelette ?

SECOND.

Et de qui doncq ?
Ne ſçays tu pas que ie n'euz oncq
D'elle plaiſir, ni vn ſeul bien ?

Vers 13. *Conte moy qui ſont deuenus.*
Se faict il plus rien de nouueau (a).
19. *Pourquoy? — Que tu es beſte* (b).
26. *De elle plaiſir, ne vng ſeul bien* (c).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) B. N. ms. 24341. — (c) I. Bignon, 1540.

merveille aux beſoins de la galanterie. Chacun prétendait y mettre la main, comme nous l'apprend Martin le Franc dans ſon *Champion des Dames* (f° 69) :

Ilz font rondeaulx, balades, lais,
En telles rimes amour louent
Nompas tant ſeulement les lais
Mais pluſieurs clercs a ce ſe vouent.

La mode, s'étant emparée de ces jeux d'eſprit, les avait rendus populaires, & l'on en faiſait commerce par les rues, comme on le voit par la ſtrophe ſuivante d'Antoine Truquet, dans ſes *Cris de Paris :*

LES BABIOLLE.

Liure nouueaux
Chanſon ballades & rondeaux
Le paſſe temps michault
La farce du mau marie
La pacience des femmes
Hoſtinee contre leurs maris.

PREMIER.

Nenny vrayment ie n'en sçay rien :
Mais ſi tu m'en euſſes parlé,
Ton affaire en fuſt mieulx allé.
Croy moy, que de tenir les choſes
D'amours ſi couuertes & cloſes
Il n'en vient que peine & regret.
Vray eſt qu'il fault eſtre ſecret :
Et feroit l'homme bien coquart
Qui vouldroit appeller vn quart,
Mais en effect il fault vn tiers :
Demande à touts ces vielz routiers
Qui ont eſté vrays amoureux.

SECOND.

Si eſt vn tiers bien dangereux,
S'il n'eſt amy, Dieu ſçait combien (1).

PREMIER.

He, mon amy, choyſis le bien :
Et quand tu l'auras bien choyſi,
Si ton cueur ſe trouue ſaiſi
De quelcque ennuyeuſe triſteſſe,
Ou bien d'vne grande lieſſe,
A l'amy te deſchargeras.
Sçays tu comment t'allegeras?
Tout ainſi, par le ſang ſainct George,
Comme ſi tu rendoys ta gorge
Le iour d'vn Careſme prenant (2).

Vers 27. *Nenni par Dieu ie nen ſcay rien*
Car ſy tu men euſes parlé (a).
47. *Scays tu pas comme alegeras* (b).
49. *Comme ſy tu rendres ta gorge* (c).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) B. N. ms. 24341. — (c) B. N. ms. 24341.

(1) Voy. dans les *Arrêts d'amours* de Martial d'Auvergne : « Le procès d'vn amoureux demandeur en matière d'excès contre vn ſien compagnon, auquel il declaira ſon ſecret : moyennant lequel l'a trahy & mis en male grace de s'amye. » (XLI[e] areſt.)

(2) Ce mot était généralement

SECOND.

Il vault donc mieulx deſmaintenant
Que ie t'en compte tout du long :
N'eſt ce pas bien dict ?

PREMIER.

Or là doncq,
Mais pour ce que ie ſuy des vieulx
En cas d'amours, il vauldra mieulx
Que les demandes ie te face :
Combien, de qui, en quelle place,
Des refuz, des paroles franches,
Des circonſtances & des branches,
Et des rameaulx : car les ay touts
Apprins de mes compaignons doulx,
Allant auec eulx à la meſſe.
Or vien çà, compte moy, quand eſt ce
Que premierement tu l'aymois ?

SECOND.

Il y a plus de ſeize moys,
Voyre vingt, ſans auoir iouy.

Vers 53. *Neſſe pas bien dict ? — Et la donc* (a).
55. *En cas damours y vauldroict mieux* (b).
61. *Apprins de mes compaignons tous* (c).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) B. N. ms. 24341. — (c) I. Bignon, 1540.

employé pour déſigner le mardi gras. Les vers ſuivants ne peuvent laiſſer aucun doute à cet égard :

DICTON IOYEVLX DE QUARESME PRENANT.

Du grant Penſard mardy ſera
La feſte ce dit le compoſt
Laquelle ſolempniſera
Le gourmand qui ayme le roſt
Du lict ſe leuera pluſtoſt
Pour aller fleurer la cuyſine
Du grant Penſard loyal ſuppoſt
Que pour aller ouyr matine
Ceſte feſte vient en hault iour
Dont ſolempniſee ſera
Tant de nuyt comme de plain iour
Glouton ſon ventre remplira

(*Le ſecond volume des motz dorez de Cathon.*)

Voici encore un proverbe qui doit être pris dans le même ſens :

A careſmes prenant & en vendanges
Tout propos ſont de licence.

Cependant la même déſignation s'appliquait également au mercredi des cendres, comme nous l'indique Rabelais dans le ſignalement qu'il donne de ce perſonnage imaginaire : « Grand aualleur de poys gris, calcineur de cendres, foiſonnant en pardons, indulgences & ſtations. » (IV, 29.)

PREMIER.

L'aymes tu encores?

SECOND.

Ouy.

PREMIER.

Tu es vn fol. Or, de par Dieu,
Comment doibs ie dire? En quel lieu
Fut premier ta penſée eſpriſe
De ſon amour?

SECOND.

En vne egliſe (1) :
Là commençay mes paſſions.

PREMIER.

Voylà de mes deuotions!
Et quel iour fut ce?

SECOND.

Par ſainct Iacques,

Vers 70. *Fut premier la penſee priſe* (a).

(a) B. N. ms. 24341.

(1) A cette époque, comme à beaucoup d'autres, les égliſes étaient le lieu choiſi de préférence pour les rendez-vous amoureux. Les prédicateurs du temps ne ménagent point leurs apoſtrophes les plus violentes contre « les maquerelages & toutes autres meſchantes trafficques & meſchants complots qui ſe font es egliſes. Menot, feuillet 94, col. 2 : *Si ſit quæſtio facere & tractare mercatum de aliqua filia rapienda, oportet quærere magnas eccleſias, etc....* Item, autre part, il declare comment toutes les aſſignations ſe donnoyent là. » (Henri Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, I, 49.) Le même prédicateur ſignale dans un autre endroit tout le ſans gène que l'on apportait dans ces ſortes de rencontres : « Si madamoiſelle, dit Menot, eſt en l'egliſe, & arriue quelque gentillaſtre, il faut, pour entretenir les couſtumes de nobleſſe, encore que ce ſoit à l'heure qu'on eſt en la plus grande deuotion, qu'elle ſe leue parmi tout le peuple & qu'elle le baiſe bec à bec. » (Henri Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, I, 81.) Les poëtes eux-mêmes ne ménagent point leurs traits ſatiriques contre cette profanation du ſanctuaire :

Varlects & paiges auez apres la queue
Aux egliſes il vous font les meſſages
Macquerelages ſans craindre Dieu nimages
Dont telz oultrages faut que viennent en veue
Sortez en rue ne craignez deſtre veue
Car place deue neſt le temple de Dieu
Pour tel cas faire fault ſercher autre lieu.

(*La Réformation des Dames de Paris par les Lyonnoiſes.*)

Ce fut le propre iour de Pafques :
(A bon iour bonne oeuure).

PREMIER.

Et comment?
Tu venoys lors tout frefchement
De confeffe & de receuoir...

SECOND.

Il eft vray : mais tu doibs fçauoir
Que toufiours à ces grandz iournées
Les femmes font mieulx attournées
Qu'aux aultres iours : & cela tente (1).
O mon Dieu, qu'elle eftoit contente
De fa perfonne, ce iour là!
Auecques la grace qu'elle a,
Elle vous auoit vn corfet
D'vn fin bleu, laffé d'vn laffet
Iaulne, qu'elle auoit faict expres.
Elle vous auoit puis apres
Mancherons d'efcarlatte verte,
Robe de pers large & ouuerte
(I'entends à l'endroict des tetins),
Chauffes noires, petits patins (2),

Vers 77. *Tu venois tout frefchement* (a).
88. *Iaulne quelle auoyt par expres* (b).
— *Iaulne, quelle auoit faict tout expres* (c).

(a) I. Bignon, 1540. — (b) B. N. ms. 24341. — (c) I. Bignon, 1540.

(1) Ce côté de la coquetterie féminine eft auffi parfaitement obfervé par Rabelais (*Pantagruel*, II, 22): « Or notez que le lendemain eftoit la grande fefte du Sacre (*Fête-Dieu*), à laquelle toutes les femmes fe mettent en leur triomphe de habillemens. »

(2) Une pièce de vers intitulée *Debat de la Damoifelle & de la Bourgoife*, nous fournit de curieux rapprochements fur ces queftions de toilette :

LA DAMOISELLE.

Vous n'auez habits ne ioyaulx
Pour cueurs a amans refmouuoir,
Chefnes d'or, coliers ne anneaulx
De velours à les receuoir;
Auffi n'oferez vous auoir
Robes, ne couuertes de foye,
Ne gorgias, donc on peult veoir
Le tetin qui donne grant ioye.

LA BOVRGOISE.

Se n'auons robbes de fatin
Pour faire monftre ou eftandart,
Nous portons le petit patin
Et la botte faulue a couuert,
Et penfez qu'vn beau corfet vert
Ou vne chauffe bien tirée,

Linge blanc, ceincture houppée,
Le chapperon faict en poupée,
Les cheueulx en paſſefillon (1),

Vault bien vn tetin deſcouuert
Et robbe de ſoye figurée.

(A. de Montaiglon, *Recueil de poéſies, françaiſes*, V, 25.)

La queſtion des robes ouvertes à l'endroit de la gorge paraît avoir agité tout particulièrement l'opinion publique, comme le donne à entendre ce paſſage d'une ſatire du temps :

Femmes porteront ſains ouuers
Pour monſtrer ſains impudicques,
De cler voile de ſoye couuers
Comme precieuſes relicques.

(*Prenoſtication nouuelle de Tubal Holopherne.*)

De déductions en déductions, un autre poëte de l'époque arrive à cette concluſion, quelque peu rigoureuſe :

De femmes qui monſtrent leurs ſains,
Leurs tetins, leurs poictrines froides,
On doit preſumer que telz ſainctz
Ne demandent que chandelles roides.

(Coquillart, *les Droitz nouueaulx*, f° xxv, v°.)

Voy. encore ce que dit Marot, épigramme *de Barbe & de Jaquette;* H. Eſtienne, dans ſon *Apologie pour Hérodote* (I, 80), au ſujet de l'indignation du prédicateur Menot, « de ce que les femmes avoyent leurs robes tellement ouuertes qu'on les voyoit iuſques au ventre. » Enfin Olivier Maillard n'était pas beaucoup plus tendre dans ſes apoſtrophes à ſon auditoire féminin lorſqu'il lui diſait : *Vos, domicellæ, oſtenditis pectora veſtra. Tu, qui rides, reſpiciſne meretricem tuam?* (Sermon ſur la Nativité.)

(1) L'origine de cette coiffure ſe retrouve dans l'hiſtoire ſuivante que nous fournit tout au long la *Chronique ſcandaleuſe* (année 1476) : « Et en ſoy retournant dudit Lyon, le roy Louis XI fiſt venir apres luy deux damoiſelles dudit lieu iuſques a Orleans, dont lune eſtoit nommee la Gigonne..., & l'autre eſtoit nommee la Paſſefillon, femme dun marchant dudit Lyon nomme Anthoine Bourcier. Et pour lhonneſtete deſditz deux femmes leur fiſt & donna le roy de grans biens..., au mary de Paſſefillon donna l'office de conſeiller en ſa chambre des Comptes a Paris, au lieu de maiſtre Jehan de Reilhac auquel pour ceſte cauſe elle fuſt oſtee..., en apres le roy s'en alla en pelerinaige a Noſtre Dame de Behuart & aultres ſaincts lieux. » Un pamphlet de l'époque nous confirme cette étymologie par les deux vers ſuivants :

Vng temps qui fuſt vous vſtes d'Lion
Paſſefillion pour bailler conduite.

(*La Réformation des Dames de Paris par les Lyonnoiſes.*)

Quant à la coiffure adoptée par la favorite du roi Louis XI, il eſt à croire qu'elle ne devait pas être imitée, plus que ſes mœurs, par les dames de quelque vertu, car, dit un autre poëte du temps :

... Les femmes de façon nette
S'accouſtrent en habit honneſte. .
Non poinct en cheueux tortillez,
Paſſefillons, friſez, grelez...

(A. de Montaiglon, *Recueil de poéſies françaiſes*, I, 299.)

Et l'oeil gay en eſmerillon,
Soupple & droicte comme vne gaule.
En effect, ſainct Françoys de Paule (1),

(1) Les miracles attribués à François de Paule lui avaient fait, de ſon vivant, une ſi grande réputation, que Louis XI, eſpérant obtenir par les prières de ce ſaint perſonnage la prolongation de ſes jours, le ſollicita de venir à la cour de France. Le ſaint, trouvant indigne de mettre la puiſſance divine au ſervice des petits intérêts humains, réſiſta juſqu'au moment où il fut forcé de céder devant l'ordre qui lui fut intimé par deux brefs du pape. Louiſe de Savoie, s'étant rendue auprès de François peu après ſon arrivée au couvent de Jéſus-Maria du Pleſſis-lez-Tours, « luy demanda ſes prières pour obtenir lignée, luy promettant qu'au cas que Dieu luy feroit cette grace & cette faveur, elle feroit nommer François le fils que Dieu luy donneroit. » (Hilarion de Coſte, *Éloge des dames illuſtres*, II, 159.) Par la ſuite, la reine Claude fit vœu également « que ſi elle avoit un fils par l'interceſſion de ſaint François de Paule, déjà préconiſé bienheureux, elle feroit pourſuivre la canoniſation, avec le roy ſon mary, & feroit porter à ſon enfant le nom de François. » Elle accoucha en effet du dauphin François, le dernier jour de février 1517. (Hilarion de Coſte, *Portrait de ſaint François de Paule*, p. 230.) La légende lui attribue encore la groſſeſſe d'Anne de Bourbon, qui, après pluſieurs années de ſtérilité, dut à un miracle obtenu par l'interceſſion du ſaint de mettre au monde Suzanne de Bourbon, cette maladive créature qui épouſa le connétable. En un mot, la renommée de ſaint François de Paule était ſi univerſelle à cette époque, que Rabelais ne put ſe tenir de mettre la bouffonnerie ſuivante dans la bouche de Panurge : « Mais ie crains eſtre cocqu & infortuné en mon mariage. Pourtant ai ie faict veu à ſainct François le ieune (lequel eſt au Pleſſis ez Tours, reclamé de toutes femmes en grande deuotion. Car il eſt premier fondateur des bons homes, leſquelz elles appetent naturellement). » (*Pantagruel*, III, 24.) François de Paule était né dans la ville de Paula (Pola), en Calabre, en 1437; il mourut en 1507, & fut béatifié en 1513. Le procès de canoniſation de ce ſaint perſonnage, entamé ſur les ſollicitations de Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, de Claude de France, de François Ier, du duc d'Alençon, de Charles duc de Bourbon (Voyez leurs lettres citées dans les *Bollandiſtes*, aprilis, tomus I, 103), fut terminé à la date du 1er mai 1519. Voici le paſſage curieux que l'on trouve à ce propos dans le *Journal* de Louiſe de Savoie : « L'an 1519, le 5 iuillet, le frère François de Paule, des frères mendiants évangéliſtes, fut par moi canoniſé, à tout le moins i'en ai payé la taxe. » Toutes ces dates viennent nous confirmer dans l'opinion que ce dialogue fut compoſé

Et le plus ſainct Italien,
Euſt eſté prins en ſon lien,
S'a la veoir ſe fuſt amuſé.

PREMIER.

Ie te tiens doncq pour excuſé
Pour ce iour là : que fus tu?

SECOND.

Pris.

PREMIER.

Quel viſage as tu d'elle?

SECOND.

Gris.

PREMIER.

Ne te rit elle iamais?

SECOND.

Poinct.

PREMIER.

Que veulx tu eſtre à elle?

SECOND.

Ioinct (1).

PREMIER.

Par mariage, ou aultrement?
Lequel veux tu?

SECOND.

Par mon ſerment,
Touts deux ſont bons, & ſi ne ſçay :
Ie l'aymerois mieulx à l'eſſay (2)

entre les années 1515 & 1519, au temps où Marot fréquentait le palais, alors qu'il ſe faiſait grand bruit autour du nom de ſaint François de Paule.

(1) On trouvait à cette époque un tour piquant à ces réponſes par monoſyllabes; & les auteurs du temps nous fourniſſent plus d'un exemple de ce genre de plaiſanterie. (Rabelais, *Pantagruel*, V, 28; Tabourot, ch. XX de ſes *Bigarrures;* Bonaventure des Periers, nouvelle LX : *Du moyne qui repondoit à tout par monoſyllabes rythmez.*)

(2) *A l'eſſay!* Cette idée eſt une nouveauté ſubverſive de tous les principes de la chevalerie, qui laiſſaient aux dames ſeules le droit de ſoumettre leur cavalier ſervant aux épreuves les plus difficiles. *A l'eſſay!* Heureuſement cette penſée ne paraît même pas

Auant qu'entrer en mariage.

PREMIER.

Touche là, tu as bon courage,
Et ſi n'es poinct trop deſgouſté.
Tu l'auras : &, d'aultre coſté,
On m'a dict qu'elle eſt amyable
Comme vn mouton.

SECOND.

Elle eſt le Diable :
C'eſt par ſa teſte que i'endure :
Elle eſt, par le corps bieu, plus dure
Que n'eſt le pommeau d'vne dague.

PREMIER.

C'eſt ſigne qu'elle eſt bonne bague (1),
Compaignon.

SECOND.

Voicy vn mocqueur :

Vers 118. *Ceſt par ſa dure teſte que iendure* (a).
120. *Que le pommeau de vne dague* (b).
122. *Compaignon — ha voycy vng mocqueur* (c).

(a) I. Bignon, 1540. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) I. Bignon, 1540.

être venue à l'eſprit de Panurge ; car une pareille ſolution à ſes incertitudes ſans ceſſe renaiſſantes l'aurait diſpenſé de ſes interminables pérégrinations, & nous eût privés des plus joyeuſes inventions de Rabelais.

(1) Nous avons vainement cherché dans les dictionnaires l'explication de ces deux mots. Voici celle que nous propoſons, à défaut d'autre : *bague* & *anneau* ſont ſynonymes ; or, cette expreſſion « bonne bague » pourrait bien, par analogie, tirer ſon origine d'un conte du XIIIe ſiècle, *le Fabel de l'anel*, compoſé par le trouvère Haiſeaus. C'eſt l'hiſtoire d'un évêque pour lequel la trouvaille d'un anneau eſt l'occaſion de toutes ſortes de méſaventures. Les développements étant aſſez ſcabreux, nous nous bornerons à citer les premiers vers du conte, en laiſſant à la perſpicacité de nos lecteurs le ſoin de deviner le reſte :

Haiſeaus redit c'vns hons eſtoit,
Vns merueilleus anel auoit
Tout com il auoit en ſon doit
Adès ſon membre li croiſſoit.

(Barbazan, *Fabliaux & contes*, III, 437.)

Sur cette donnée, il eſt facile d'arriver à comprendre ce que veut dire l'expreſſion « bonne bague », appliquée à certaines femmes.

I'entends dure parmy le cueur :
Car, quant au corps, n'y touche mye :
Des que ie l'appelle m'amye :
Voſtre amye n'eſt pas ſi noire (1),
Fait elle. Vous ne ſçauriez croire
Comme elle eſt prompte à me deſdire
Du tout.

PREMIER.

Ainſi...

SECOND.

Laiſſez moy dire.
Si toſt que ie la veulx toucher,
Ou ſeulement m'en approcher,
C'eſt peine, ie n'ay nul credit :
Et ſçays tu bien qu'elle me dit ?
Vn faſcheux & vous c'eſt tout vn :
Vous eſtes le plus importun
Que iamais ie vey. En effect,
I'en vouldroys eſtre ia deffaict,
Et m'en croy.

PREMIER.

Que tu es beliſtre !
Et n'as tu pas ton franc arbitre
Pour ſortir dont tu es entré ?

Vers 123. *Ientens dire parmy le coeur* (a).
128. *Quelle eſt prompte a me deſdire* (b).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540.

(1) Cette locution ne ſe trouve expliquée dans aucun des ouvrages qui traitent des proverbes. Nous propoſerons donc d'entendre cette phraſe dans le même ſens que le « ils ſont trop verts » du renard de la fable. « Voſtre amye n'eſt pas ſi noire » pourrait bien ſignifier, ſur le ton de la raillerie : Je ſuis trop noire pour être votre amie, adreſſez-vous ailleurs. La couleur noire n'était point, à ce qu'il paraît, en faveur à cette époque, &, dès le temps de Salomon, l'épouſe du Cantique des Cantiques avait ſoin de dire : *Nigra ſum ſed formoſa*. Voy. encore, ſur cette manière de parler, la *Comédie des proverbes* (*Anc. théât. franç.* éd. Elzev. t. IX, 73), & deux chanſons de Marot : *Pour la Brune*. — *Pour la Blanche*.

SECOND.

Arbitre? C'eſt bien arbitré :
Ie le veulx bien, mais ie ne puis.
Bien vn an l'ay laiſſée, & puis
I'ay parlé aux Egyptiennes (1)
Et aux ſorcieres anciennes
D'y chercher iuſque au dernier poinct
Le moyen de ne l'aymer poinct :
Mais ie ne m'en puy deſcoffrer
D'y penſer : que c'eſt vn enfer
Dont iamais ie ne ſortiray.

PREMIER.

Par mon ame ie te diray :
Puis qu'il n'eſt pas en ta puiſſance
De la laiſſer, ſa iouyſſance
Te feroit vne grand recepte.

SECOND.

Sa iouyſſance? Ie l'accepte :
Amenez la moy (2).

PREMIER.

Non : attends.

Vers 143. *Ie lay laiſſee bien vng an, & puis* (a).
147. *Le moyen de laymer poinct*
Mais ie ne mens puys deſcoiffer
Ie pence que ceſt vn enfer
Dont iamais ie nen ſortiray (b).
153. *De la laiſſer a ioyſſance* (c).

(a) I. Bignon, 1540. — (b) B. N. ms. 24341 ; cette leçon a été repriſe par tous les éditeurs poſtérieurs à Marot. — (c) B. N. ms. 24341.

(1) Au XV[e] & au XVI[e] ſiècle, on déſignait ſous le nom d'Égyptiens, ou Bohémiens, des vagabonds que l'on croyait venus des confins de l'Égypte. Ils firent leur première apparition à Paris le 17 août 1427. Les femmes diſaient la bonne aventure, les hommes coupaient les bourſes.

(2) On peut rapprocher de ce paſſage la ballade : *Du temps que Marot eſtoit au Palais à Paris*, où, s'adreſſant au dieu d'amour, le poëte lui dit, en parlant de ſa belle :

Liure la moy en vn lict toute nue.

D'autres traits de reſſemblance avec cette ballade, de nombreux emprunts faits au *Roman de la*

Mais affin que ne perdons temps,
Compte moy cy par les menuz
Les moyens que tu as tenuz
Pour paruenir à ſon affaire.

SECOND.

I'ay faict tout ce qu'on ſçauroit faire.
I'ay ſouſpiré, i'ay faict des cryz,
I'ay enuoyé de beaulx eſcriptz,
I'ay danſé & ay faict gambades,
Ie luy ay tant donné d'oeillades
Que mes yeulx en ſont tout laſſez.

PREMIER.

Encores n'eſt ce pas aſſez (1).

SECOND.

I'ay chanté, le Diable m'emporte,
Des nuyctz cent foys deuant ſa porte :
Dont n'en veulx prendre qu'à teſmoings
Troys pots à piſſer, pour le moins,
Que ſur ma teſte on a caſſez.

Vers 158. *Conte moy ſy par les menus* (a).
160. *Pour paruenir a ton affaire.*
Iey faict tout ce quon doibt faire (b).
165. *Ie luy ay tant donne dambades* (c).

(a) B. N. ms. 24341. Dans le texte de 1543, que nous ſuivons, on lit :

Compte moy icy par les menuz.

Nous avons ſupprimé la première ſyllabe de *icy*, la faute de quantité faiſant reſſortir ſuffiſamment la faute d'impreſſion. — (b) B. N. ms. 24341. — (c) B. N. ms. 24341.

Roſe, ſont une nouvelle preuve que cette pièce vit le jour au temps où Marot faiſait partie de la Basoche. Toutes ces compoſitions dans leur enſemble nous paraiſſent contemporaines du *Temple de Cupido.*

(1) Signalons encore ici une réminiſcence du *Roman de la Roſe*, qui ſur le même ſujet ſ'exprime ainſi :

Non pourtant ſil me demandoit
Conſeil ſcauoir ſi bon feroit
Quil ſiſt des rimes ioliettes
Motetz vireletz chanſonnettes
Quil vueille a ſamye enuoyer
Pour la tenir & apuyer
Helas de ce ne peult chaloir
Beau dict y peult petit valoir.

PREMIER.

Encores n'eſt ce pas aſſez (1).

SECOND.

Quand elle venoit au mouſtier,
Ie l'attendoys au benoiſtier,
Pour luy donner de l'eaue beniſte (2) :
Mais elle s'enfuyoit plus viſte
Que lieures, quand ilz ſont chaſſez.

PREMIER.

Encores n'eſt ce pas aſſez.

SECOND.

Ie luy ay dićt qu'elle eſtoit belle,
I'ay baiſé la paix apres elle (3),

(1) Les petites miſères des factions amoureuſes ont toujours défrayé la verve comique des poëtes ; ainſi déjà dans le *Roman de la Roſe* :

La nuyt ainſi tu contiendras
Et de repos point ne prendras...
Tu ten iras en recellee
Par pluye ſoit ou par gelee
Tout droit vers lhoſtel de tamye
Qui ſera tresbien endormie
Et a toy ne penſera guiere.
Vne heure iras a lhuis derriere
Scauoir ſil ſera point ouuert
Et guetteras a deſcouuert
Tout ſeul a la pluye & au vent
Et puis iras a lhuis deuant
Scauoir s'il y a ouuerture.

Cette même idée revient ſur un ton peut-être plus mélancolique dans le *Sermon nouueau & fort ioyeulx des maux de l'homme en mariage* (A. de Montaiglon, *Recueil de poéſies françaiſes*, II, 7) :

Et ſouuent en dangier du guet
A ſon huys pour faire le guet,
Cuydant la veoir nue ou veſtue,
Giſt en priſon emmy la rûe,
Soit qu'il neige, pleuue, ou verglace
Et ſi n'en a ne gré ne grace.

Voy. enfin Martial d'Auvergne, III[e] *Arreſt d'amours*.

(2) Panurge ne procéda point autrement à l'égard « de la haulte dame de Paris » dont il devint amoureux (*Pantagruel*, II, 21) : « Au lendemain, il ſe trouua à l'egliſe à l'heure qu'elle alloit à la meſſe, & à l'entrée luy bailla de l'eau béniſte, s'inclinant profundement deuant elle. » C'était du reſte une pratique élémentaire à l'uſage des plus novices en amour, comme nous le voyons dans *l'Amant rendu Cordelier :*

Si eſtoit ma perſonne duyte
Pour eſtre des premiers deuant
A luy bailler de leau beniſte.

(3) Baiſer la paix après la dame de ſes penſées avait, à ce qu'il paraît, dans les idées de galanterie du temps, une ſignification de la plus haute portée. Dans *l'Amant rendu Cordelier*, (ſtrophe LXIX), Martial d'Auvergne ne manque point de faire une pauſe ſur cette importante queſtion :

Touſiours delle me tenoye pres
Affin que luy peuſſe porter
La paix pour la baiſer apres
Quon nauoit garde de moſter.

Quelques vers plus loin il repro-

Ie luy ay donné fruictz noueaulx
Acheptez en la place aux veaulx (1),
Diſant que c'eſtoit de mon creu,
Ie ne ſçay ſi elle l'a creu :
Et puis tant de bouquets & roſes.
Brief, elle a mis toutes ces choſes
Au rang des pechez effacez.

PREMIER.

Encores n'eſt ce pas aſſez.
Il falloit eſtre diligent

Vers 182. *Ie luy donne des fruictz nouueaulx*
Achaptes au marche aux veaulx (a).

(a) B. N. ms. 24341.

duit la même penſée ſous une autre forme :

> Se au mouſtier baiſoit ſainct ou ſaincte
> Ie lalloye baiſer apres elle.

Enfin dans les notes latines ſur les *Arreſts d'amours* du même poëte (p. 54), par Benoît de Court, un commentateur à coups de Digeſte & de textes de lois, il eſt dit : « *Pacem* deoſculari poſt aliquem, ſignum amicitiæ eſt, &, e contrario, ſi id non licuerit, inimicitiæ. »

(1) Ici encore Marot s'eſt ſouvenu du *Roman de la Roſe*, en abrégeant toutefois ſon modèle :

> Donnez leur des noix ou ceriſes
> Cormes prunes freſches meriſes
> Chaſtaignes coings auſſi noyſettes
> Peſches raiſins ou aliettes
> Neſſles entees & framboiſes
> Belloſſes daueſnes ioirroiſes
> Ou des meures franches ayez
> Tel fruictz noueaux leur enuoyez
> Et ſi les auiez achetees
> Dictes quil vous ſont preſentees
> De voz amys de loing venuz,
> Les euſſiez vous par achapt euz.
> Ou donnez roſes vermeillettes
> Primerolles ou vyolettes
> En boucquetz ſelon la ſaiſon
> Telz dons ſont de bonne raiſon.

La place aux Veaux, ſuivant le Duchat, ferait la même que celle du « marché vieux » dont il eſt queſtion dans la 3[e] *nouvelle* de Bonaventure des Périers. Cet écrivain nous raconte que l'on y achetait « fruitz nouveaux, pigeonneaux, perdriaux, ſelon la ſaiſon. » Dans le plan dit *de Tapiſſerie*, cet endroit eſt déſigné ſous la dénomination générale de « la Place », & dans le plan de Charles IX, il porte ſon nom de place aux Veaux. Gombouſt l'indique ſous le même nom, dans l'eſpace compris entre le pont au Change & le pont Notre-Dame, à l'extrémité de la rue de la Savonnerie & ſur l'emplacement actuel du ſquare de la Tour-Saint-Jacques. Cette place recevait par le fleuve des approviſionnements de toutes ſortes. (Voy. *Doc. inéd.*, *Relations des ambaſſadeurs vénitiens*, I. Lippomano, II, 605.)

De luy donner....

SECOND.

Quoy?

PREMIER.

De l'argent (1),
Quelcque chaiſne d'or bien peſante,
Quelcque eſmeraulde bien luyſante,
Quelcques patenoſtres de pois (2) :
Tout ſoubdain cela feroit poix,

Vers 191. *De luy donner — Quoy? — Et de largent*
Ou quelque chayne dor poiſante (a).
— *De luy donner — Et quoy? — De largent* (b).
194 *Quelque paſtenoſtres de pris*
Tout ſoubdain cela feroyt pris (c).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) B. N. ms. 24341.

(1) Sur cette queſtion du rôle de l'argent dans les négociations amoureuſes, on peut voir ce que nous avons déjà dit au *Temple de Cupido*, p. 85, note 1; nous nous bornerons à ajouter cette citation tirée du *Roman de la Roſe :*

Saichez que dons les gens affolent
A meſdiſans les gueles tollent
Car ſi malles donneurs ſcauoient
Tout le bien du monde en diroient...
Que vous diroys ie en toute ſomme
Par dons fut prins & Dieu & homme.

Ce précepte était fort ſuivi à la cour de François I[er], & le roi, en tête, donnait l'exemple de la prodigalité, comme on peut le voir dans les comptes de ſa maiſon, où l'on trouve mention à chaque page des parures & des pierres précieuſes diſtribuées aux dames de la cour.

(2) Les patenôtres, autrement dit chapelet, comme on les appelle de nos jours, étaient un objet de luxe au moins autant que de piété. On en peut juger d'après ce paſſage de Rabelais (II, 21), où Panurge, preſſé par une « haulte dame » de lui rendre les patenôtres qu'il lui avait dérobées : « Comment ma dame, diſt il, voz patenoſtres? Non feray, par mon ſergent, mais ie vous en veux bien donner d'aultres : en aymerez vous mieulx d'or bien eſmaillé en forme de groſſes ſpheres, ou de beaulx lacz d'amours, ou bien toutes maſſifues comme gros lingotz, ou ſi en voulez de Ebene, ou de gros Hyacinthes, de gros grenatz taillez auecques les marches de fines Turquoyſes, ou de beaulx Topazes marchez de fins Saphiz, ou de beaulx Balays atout groſſes marches de Dyamans à vingt & huyt quarres? Non, non, c'eſt trop peu. I'en ſçay vn beau chapellet de fines Eſmeraudes marchees de Ambre gris, coſcoté,

Et en le prenant el' s'oblige (1).

SECOND.

El' n'en prendroit iamais, te dy ie :
Car c'eſt vne femme d'honneur.

PREMIER.

Mais tu es vn mauluais donneur,
Ie le voy treſbien.

SECOND.

Non ſuy poinct :
Mais croy qu'elle n'en prendroit poinct,
En y euſt il plein troys barilz.

PREMIER.

Mon amy, elle eſt de Paris :
Ne t'y ſie, car c'eſt vn lieu
Le plus gluant (2).

SECOND.

Par le corps bieu,
Tu me comptes de grandz matieres.

PREMIER.

Quand les petites vilotieres

Vers 197. *Elle nen prendroict iamais dis ie* (a).
200. *Ie le voy bien — non ſuis point* (b).
203. *Ha mon amy elle eſt de Paris* (c).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) I. Bignon, 1540.

& à la boucle vn Vnion Perſicque gros comme vne pomme d'orange : elles ne couſtent que vingt & cinq mille ducatz : ie vous en veulx faire vn preſent.» Offrir des « patenoſtres de pois » était une manière adroite de faire accepter un préſent d'importance.

(1) Dans *le ſecond volume des motz dorez du grand & ſaige Cathon*, à l'article de la *bonne doctrine des filles*, on trouve cette idée réſumée de la maniere ſuivante :

Fille qui veult a honneur tendre
Ne doit iamais donner ny prendre,
La fille qui prend ou qui donne
Son honneur vend & habandonne.

(2) A titre de commentaire à cette penſée, on peut rappeler le paſſage ſuivant de la *Ballade* de Villon *ſur les femmes de Paris :*

Prince aux dames Pariſiennes
De bien parler donnez le pris
Quoy qu'on die d'Italiennes
Il n'eſt bon bec que de Paris.

Trouuent quelcque hardy amant
Qui vueille mettre vn dyamant
Devant leurs yeulx riants & verts,
Coac, elles tombent à l'enuers.
Tu ris, mauldict soit il qui erre :
C'est la grand vertu de la pierre
Qui esblouit ainsi les yeulx.
Telz dons, telz presents seruent mieulx
Que beaulté, sçauoir, ne prieres :
Ilz endorment les chambrieres,
Ilz ouurent les portes fermées,
Comme s'elles estoyent charmées :
Ilz font aueugles ceulx qui voyent,
Et taire les chiens qui aboyent :
Ne me croys tu pas?

SECOND.

Si fais, si.
Mais de la tienne, Dieu mercy,
Compaignon, tu ne m'en dys rien.

PREMIER.

Et que veulx tu? El' m'ayme bien,
Ie n'ay que faire de m'en plaindre.

SECOND.

Il est vray: mais si peult on faindre
Aulcunes foys vne amytié,
Qui n'est pas si grand la moytié
Comme on la demonstre par signes.

PREMIER.

Ouy bien, quant aux femmes fines :
Mais la mienne en si grand ieunesse
Ne sçauroit auoir grand finesse :

Vers 211. *Crac ales tumbent à lenuers* (a).
213. *Cest la vertu de la pierre* (b).
215. *Telz dons telz presens seroyent myeulx* (c).
228. *Aucunefoys par amytie* (d).
233. *Ne scauroit auoir si grand finesse* (e).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) B. N. ms. 24341. — (d) B. N. ms. 24341. — (e) I. Bignon, 1540.

Ce n'eſt qu'vn enfant.

SECOND.

De quel aage?

PREMIER.

De quatorze ans.

SECOND.

Ho, voylà rage :
Elle commence de bonne heure.

PREMIER.

Tant mieulx : elle en ſera plus ſeure,
Car auec le temps on s'affine.

SECOND.

Ouy, elle en ſera plus fine.
N'eſt ce pas cela?

PREMIER.

Que d'eſmoy!
Entends que ſon amour en moy
Croiſtra touſiours auec les ans.

SECOND.

Ne faiſons pas tant des plaiſants :
Par tout il y a decepuance.
Dequoy la cognoys tu?

PREMIER.

D'enfance.
D'enfance, tout premierement,
La veoys ordinairement :
Car nous eſtions prochains voiſins.
L'eſté luy donnoys des raiſins,
Des pommes, des prunes, des poires,
Des pois vertz, des ceriſes noires,
Du pain beniſt, du pain d'eſpice,
Des eſchauldez, de la recliſſe,
De bon ſucre & de la dragée.

Vers 241. *Entens que ſon amour a moy* (a).
254. *De bon ſucre de la dragee* (b).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) B. N. ms. 24341.

Et quand elle fut plus aagée,
Ie luy donnoys de beaulx bouquets,
Vn tas de petits affiquets,
Qui n'eſtoyent pas de grand valeur :
Quelcque ceincture de couleur,
Au temps que le Landit (1) venoit.
Encor de moy rien ne prenoit
Que deuant ſa mere ou ſon pere,
Diſant que c'eſtoit vitupere
De prendre rien ſans congé d'eulx.
D'huy à vn bon an, ou à deux,
Luy donneray & corps & biens

Vers 255. *Et quant elle fut vn peu agee* (a).

(a) B. N. ms. 24341.

(1) Le Landit eſt une des fêtes les plus anciennes des environs de Paris. Elle ſe tenait de temps immémorial ſur le cours Ragot, à Saint-Denis, dans la première quinzaine de juin, & ſe prolongeait ſouvent bien au delà du terme fixé. Les érudits ne ſont point d'accord ſur ſon origine. Les uns prétendent la faire remonter à Dagobert, les autres ſe contentent d'en attribuer la fondation à Charlemagne. Ce qu'il y a de certain c'eſt que la fête avait lieu ſans qu'on ſût bien au juſte ce qu'il s'agiſſait de fêter. La plaine de Saint-Denis préſentait à cette date un ſpectacle des plus animés. Les marchands y affluaient de tous les pays, la curioſité y attirait les promeneurs, tandis que, comme nous le donne à entendre Marot, les amoureux y trouvaient mainte occaſion de faire cadeau à leurs belles. C'était, de plus, un lieu de rendez-vous pour toute la ſociété élégante & turbulente de Paris. Les écoliers de l'univerſité, deſcendant à cheval de la montagne Sainte-Geneviève, arrivaient en longue cavalcade, rangés ſous la bannière de chaque nation. La cour, de ſon côté, s'y rendait en partie de plaiſir, comme en témoigne cette lettre du tréſorier Robertet au maréchal de Montmorency : « Je croy que demain toute la compaignie ira coucher chez Monſieur le contrerolleur général Meigret, pour veoir le Lendit, 15 juillet. » (B. N. ms. 2976, f° 106.) De violentes querelles s'engagèrent à diverſes repriſes entre les juridictions eccléſiaſtiques & féodales, au ſujet du droit à percevoir ſur les marchandiſes apportées au Landit, & des rixes ſanglantes entre les écoliers appelèrent maintes fois une ſévère répreſſion. (Voy. Sauval, *Recherches & Hiſtoire des Antiquités de Paris*, I, 667.)

Pour les meſler auec les ſiens
Et à ſon gré en diſpoſer.

SECOND.

Tu l'aymes donc pour l'eſpouſer?

PREMIER.

Ouy, car ie ſçay ſeurement
Que ceulx qui ayment aultrement
Sont voluntiers touts marmiteux :
L'vn eſt faſché, l'aultre eſt piteux,
L'vn bruſle & ard, l'aultre eſt tranſi.
Qu'ay ie que faire d'eſtre ainſi?
Ainſi, comme i'ayme m'amye,
Cinq, ſix, ſept heures & demye
L'entretiendray, voyre dix ans,
Sans auoir peur des meſdiſants,
Et ſans danger de ma perſonne.

SECOND.

Corps bieu, ta raiſon eſt treſbonne :
Car d'vne bonne intention
Ne vient doubte ne paſſion.
Mais, compaignon, ie te demande,
Quelle eſt la matiere plus grande
Qu'elle t'a offerte deſia?

PREMIER.

Ma foy, ie ne mentiray ia :
Ie n'oſe toucher ſon teton,
Mais ie la prend par le menton,
Et tout premierement la baiſe.

SECOND.

Ventre ſainct gris (1), que tu es aiſe,

Vers 269. *Tu laymoys donc pour leſpouſſer* (a).
270. *Ouy car ie ſcay bien ſeurement* (b).
274. *Lung bruſle & lautre eſt tranſi* (c).
287. *Ma foy nen mentiray ia* (d).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) I. Bignon, 1540. — (d) B. N. ms. 24341.

(1) Dans ſes commentaires ſur Rabelais, M. le Duchat s'ef- force de prouver que ce juron était d'inſtitution royale de par

Compaignon d'amours!

PREMIER.

Par ce corps,
Quand il fault que i'aille dehors,
Si toſt qu'elle en eſt aduertie,
Et que c'eſt loing, ma departie
La fait pleurer comme vn oignon.

SECOND.

Ie puiſſe mourir, compaignon :
Ie croy que tu es plus heureux
Cent foys que tu n'es amoureux.
O le grand aiſe en quoy tu vis!
Mais pourquoy eſt ce, à ton aduis,
Que la mienne m'eſt ſi eſtrange,
Et qu'elle priſe moins que ſange
Ma peine & moy & mon pourchas?

PREMIER.

C'eſt ſigne que tu ne couchas
Encore iamais auec elle.

SECOND.

Corps bieu, tu me la bailles belle :
I'en deuineroys bien aultant.
Or ſi pourſuyuray ie pourtant
La chaſſe que i'ay entreprinſe :
Car tant plus on tarde à la prinſe,
Tant plus doulx en eſt le repos.

PREMIER.

Vne chanſon auec propos
N'auroit poinct trop mauluaiſe grace :

Vers 296. *Elle pleure comme vn ongnon* (a).
302. *Que la mienne meſt ſi fort eſtrange* (b).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540.

Henri IV. Il eſt fort probable, au contraire, que cette locution avait cours depuis l'invention des moines gris, autrement dits Cordeliers, & qu'elle fut longtemps en uſage chez le peuple avant d'être honorée des préférences d'un ſouverain.

Difons la.

SECOND.

La dirons nous graffe,
De mefme le iour (1)?

PREMIER.

Rien quelconques :
Honneur par tout : commençons doncques.

SECOND.

Languir me fais... Content defir (2)...?

PREMIER.

A telles ne prend poinćt plaifir,
Elles fentent trop leurs clamours.

Vers 315. *Chantons la — La dirons nous graffe* (a).
318. *Contant defir languir me fais*
Ie ny prens point de plaifir (b).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540.

(1) « Comme l'autorife ce jour, le mardi gras, le jour de carême-prenant... » C'eft ainfi du moins que cette phrafe nous femble devoir être comprife. Les farces étaient réfervées, en effet, pour les jours gras, époque où l'on tolérait les licences familières à ce genre de repréfentation. On trouve dans l'*Hiftoire du théâtre français*, par les frères Parfait (III, 187), la mention d'une farce, *Dire & Faire*, qui fut jouée pour la première fois le mardi gras de l'année 1511.

(2) Parmi les chanfons de Marot, il en eft une qui commence par ce premier hémiftiche :

Languir me fais fans tauoir offenfee
Plus ne mefcripz plus de moy ne tenquiers
Mais non obftant aultre dame ne quiers
Plus toft mourir que changer ma penfee.

Cette chanfon fait partie du recueil de Pierre Attaingnant, publié fous le titre de : *Trente fept Chanfons muficales* (p. 13). Quant aux deux autres mots : « content defir », nous inclinerions à croire qu'ils indiquaient une autre chanfon, que l'on trouvera au milieu de poéfies attribuées à la reine de Navarre (B. Arf. ms. 108, f° 104), & qui commence ainfi :

Iay le defir content & leffećt refolu
Iay le fauoir certain car amour la voulu.

Ces deux chanfons ont un tour mélancolique & dolent, &, comme il eft dit ici, « elles fentent leurs clamours. » Nous ne prétendons point affirmer toutefois que cette coïncidence fuffife pour établir qu'il entrait dans la penfée de Marot de faire allufion à la chanfon de la reine de Navarre.

SECOND.

Difons doncques, *Puis qu'en amours*... (1)
Tu la dys affez voluntiers.

PREMIER.

Il eft vray, mais il fault vn tiers,
Car elle eft compofée à troys.

VN QVIDAM.

Meffieurs, s'il vous plaift que i'y foys :
Ie feruiray d'enfant de choeur,
Car ie la fçay toute par cueur,
Il ne s'en fault pas vne note.

SECOND.

Bien venu, par faincte Penotte (2),
Soys, mignon, le bien arriué.

PREMIER.

Lui-fiet il bien d'eftre priué !
Chantez vous clair?

QVIDAM.

Comme layton :

Vers 325. Le petit enfant commence
Meffieurs fy vous plaift que ien foys (a).
330. *Soyez mignon le bien arriue* (b).
332. *Chantes vous clair — Comme laton* (c).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) B. N. ms. 24341.

(1) Nous avons été affez heureux pour retrouver cette chanfon tout entière, dans un recueil de Pierre Attaingnant, publié fous le titre de *Trente & vne Chanfons muficales*, 1529, fº XIIII :

Puis quen amours a fi grant paffetemps
Ie vueil aymer dancer & rire
Pour refiouyr mon cueur que dueil martire
Vela le poinct & la fin ou ie tendz.

La mufique eft de Claudin, plus connu fous ce fobriquet que fous fon vrai nom de Claude de Sermify. Il était fous-maître de chapelle à la cour de François Ier. Attaingnant fut le premier qui commença à imprimer de la mufique, vers 1525. Généralement, fes chanfons ou romances étaient à quatre parties; mais elles pouvaient auffi fe chanter à trois, comme dans le trio qui termine cette farce.

(2) A défaut de renfeignements plus précis fur cette fainte, qui ne figure dans aucun calendrier, nous donnons la chanfon fuivante, tirée d'un recueil manufcrit de l'époque :

Baillez moy ſeulement le ton,
Et vous voyrrez ſi ie l'entends.

Puis qu'en amours a ſi beau paſſetemps.

Vers 333. *Bailles moy ſeulement mon ton* (a).
335. *Chantons donques pour paſſetemps* (b).

(a) B. N. ms. 24341. — (b) B. N. ms. 24341.

Penotte ſe veult marier
On ne ſcet a qui la donner
Pour ce quelle eſt vng peu trop ſotte
Mamye penotte
Marotte ma ſotte
Vous nauez point de verte cotte
Si vous ne ſauez dire
Yo yo compere commere.

Penotte ſen va au marche
Robin luy porte ſon panier...
Penotte ſen va au mouſtier
Robin lui porte ſon pſaultier...
Penotte ſen va au iardin
Robin luy taſte ſon tetin...

(B. N. ms. 12744. f° IIII^{xx} VIII.)





LE CHANT DE l'Amour fugitif

Compoſé par Lucian (1) auĉteur
grec & tranſlaté en françoys
par Clement Marot.
Et ce commence
en latin

Perdiderat natum genitrix Cytheræa vagantem.



(*De la Suyte*)

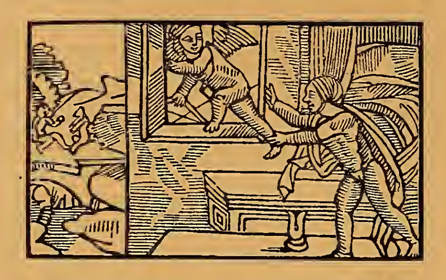

DVINT vn iour que Venus Cytherée,
Mere pour lors dolente & eſplorée,
Perdit ſon filz, qui çà & là voloit :
Et, ainſi triſte, à haſte s'en alloit
Par maint carroy, par maint canton & place,
Pour le chercher : puis ſus quelcque terrace

Titre. *Compte d'amour fugitif tranſlaté de grec en latin par Politian, & de latin en françois par Clement Marot, ainſy que enſuit* (a).
— *Qui de ſon inuention y a faiĉt vng ſecond chant* (b).
Vers 1. *Vng iour Venus royne de Cytharee*
Mere dolente & de ioye eſgaree (c).
4. *Lors elle triſte a haſte ſen aloit* (d).

(a) B. N. ms. 2335. — (b) P. Roſſet, 1535; ajouté après les mots : *Clement Marot*. — (c) B. N. ms. 2335 & 12489. — (d) B. N. ms. 2335 & 12489.

(1) Dans les titres de cette pièce, texte & variantes, il y a deux erreurs à relever : l'auteur original n'eſt pas Lucien, mais Moſchus; la traduĉtion latine, dont les anciennes éditions de

Ou ſus vn mont eſleué ſe plantoit,
Et deuant touts à haulte voix chantoit



Ce qui s'enſuyt : Quiconques de bon vueil
M'enſeignera, ou au doigt ou à l'oeil,

Vers 7. *Ou ſur vng mont eſleue ſe plaignoit* (a).
8. *Et deuant tous a haulte voix diſoit* (b).
10. *Menſeignera & au doigt & a loeil* (c).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) B. N. ms. 2335. — (c) B. N. ms. 2335 & 12489; I. de Channey; P. Roffet, 1535; Éd. 1537.

Marot donnent le premier vers, n'eſt point de Politien, mais d'un érudit du nom de Gellius Bernardinus Marmitta, de Parme, qui ſuivit à Avignon le vice-légat Clément de la Rovère & fit imprimer dans cette ville, en 1497, par Nicolas Cepe, un petit volume en caractères gothiques (Bibl. nat.), où, entre autres pièces, ſe trouvent les ſuivantes : *Luciani Scipio romanus* ou le jugement de Minos ; *Luciani carmina heroica in amorem*, autrement dit la traduction latine des vers de Moſchus, que ce ſavant n'héſite point à attribuer à Lucien. Ajoutons que, à cette époque, on mettait auſſi ſous le nom de Théocrite toutes ſortes de petits poëmes bucoliques, ſans y regarder de plus près, comme nous le prouve la traduction de cette idylle, publiée ſous le titre ſuivant : *Theocriti eidyllia, latino carmine reddita, Helio Eobano Heſſo interprete. Baſile MDXXXI.* La pièce latine commence ainſi :

Quærebat profugum quondam per deuia natum
Cypris, & inclamans clara ſic voce locuta eſt.

Une fois Moſchus ſacrifié, pourquoi Théocrite plutôt que Lucien ? Des éditeurs comme Marmitta n'en faiſaient pas la différence. Les vers de Marot ſe rapportent du reſte aſſez bien à ceux de ce Marmitta, dont voici le début :

Perdiderat natum genitrix Cytherea vagantem
Anxia ſollicito quem dum per compita paſſu
Querit, ab excelſo tales canit aggere voces.

Quant à Politien, qui, lui auſſi, fit une traduction de la même pièce,

En quelle voye ou deuers quel coſté
Mon Cupido fuyant s'eſt tranſporté,
Pour ſon loyer (qui faire le ſçaura)
Vn franc baiſer de Venus il aura.
Et ſi quelcun priſonnier le rameine,
La mere lors, enuers luy plus humaine,
Luy donnera (pour plus ſon cueur aiſer)
Quelcque aultre don par deſſus le baiſer.
  Toy qui yras, affin que par touts lieux
Ce faulx garſon puiſſes cognoiſtre mieulx,
Ie te diray vingt enſeignes & taches,
Que finement fault qu'en memoire caches :
Blancheur aulcune en luy n'eſt euidente,
Son corps eſt tainct de rougeur treſardente,
Ses yeulx perçants, qui de trauers regardent,

Vers 16. *La mere adoncq gaye doulce & humaine* (a).
— *La mere adonc doulce gaye & humaine* (b).
17. *Luy donnera pour ſon ceur a aiſier*
Quelque aultre don par deſſus vng baiſier (c).
19. *Toy qui iras affin quen chaſcun eſtre*
Tu puiſſes myeulx ce faulx garſon cognoiſtre (d).
23. *Blancheur aulcune neſt en luy euidente* (e).
25. *Ses yeulx ardens qui de trauers regardent* (f).
— *Ses yeux perceans de trauers regardent* (g).

(a) B. N. ms. 2335. — (b) B. N. ms. 12489. — (c) B. N. ms. 12489. — (d) B. N. ms. 2335 & 12489. — (e) B. N. ms. 12489 & 2335. — (f) B. N. ms. 2335 & 12489. — (g) I. de Channey; P. Roffet, 1535.

il en ſavait trop long pour commettre une erreur ſemblable à celle que nous venons de ſignaler. Dans ſes œuvres, imprimées à Bâle (fº 622), on retrouve ce poëme ſous le titre ſuivant :

AMOR FVGITIVVS E GRÆCO MOSCHI
Cum Venus intento natum clamore vocaret
Si quiſquam in triuiis errantem vidit amorem...

D'après l'ordre chronologique, cette traduction ſe rattacherait, ſelon nous, au temps où Marot débutait dans la poéſie par l'*Eglogue de Virgile* & *le Iugement de Minos*. Le manuſcrit 12489 (v. 23) de la Bibliothèque nationale nous fournit en effet un exemple de coupe féminine, corrigé plus tard dans le texte imprimé pour la première fois en 1535. Nous avons penſé qu'il valait mieux, malgré cette indication, rapprocher cette pièce des autres vers auxquels elle ſert de préambule, bien que ces derniers nous ſemblent poſtérieurs de quelques années (voy. p. 140, note 1).

Inceſſamment eſtincellent & ardent :
Et ſon penſer, cauteleux & friuole,
Iamais ne ſuyt ſa doulcette parole.
Certainement le ſon de ſa faconde
Paſſe en doulceur le plus doulx miel du monde :
Mais le droict ſens & la cauſe effectiue
Correſpond mal à ſa voix deceptiue.
Si en colere il ſe prend à monter,
Il porte vn cueur impoſſible à dompter :
Et de ſon bec il ſçait (tout au contraire)
Tromper, ſeduyre & en ſes laqz attraire
Les cueurs remplis d'aſpre ſeuerité,
Sans que iamais confeſſe verité.
Certes il eſt enfant plein de ieuneſſe,
Mais bien pourueu d'aſtuce & de fineſſe,
Souuent ſe ioue & fait de l'inſcient :
Mais en iouant taſche, à bon eſcient,
Faire ſon cas. Sur ſon dos, oultreplus,
Pendent en ordre vns cheueulx creſpelus :
Et en ſa face, ayant fiere apparence,
Iamais n'y a honte ne reuerence.
Apres il a (ſi bien vous l'eſpiez)
Petites mains auecques petits piedz :
Mais toutesfoys, en hault ou bas endroict,
D'vn petit arc tire fort loing & droict.
Iadis frappa de fleſche & vireton,
Iuſque aux bas lieux, le cruel roy Pluton :
Et des Enfers les Vmbres & Eſpritz
Veirent leur Roy d'amour vaincu & pris,

Vers 31. *Mais le droit ſens & la choſe affectiue* (a).
35. *Et de ſen plait il ſcait tout au contraire* (b).
39. *Il eſt de vray enffant plein de ieuneſſe* (c).
41. *Souuent ſe ioue & faict de linnocent* (d).
— *Souuent le iour il faict de linſcient* (e).
51. *Iadis frappa de Fleche ou Vireton* (f).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) B. N. ms. 2335 & 12489. — (c) B. N. ms. 2335 & 12489. — (d) B. N. ms. 2335. — (e) B. N. ms. 12489. — (f) Éd. 1537.

Lors que dedans fon grand char ftygieux
Il amena Proferpine aux beaulx yeulx.
Son corps ardent, enflambé de nature,
Il a tout nud, fans quelcque couuerture,
Mais le cueur cault & courage qu'il porte
Se veft de mainte & variable forte :
Et d'aduantage, en foubfleuant en l'aer
Les membres fiens, par vn fubtil voler,
Aux Nymphes va, puis aux hommes defcend :
Et quand receu de bon gré il fe fent,
Son fiege fait, plus chauld que feu de pailles,
Au plus profond de leurs cueurs & entrailles.
Petit & court eft fon arc amoureux :
Mais le fien traict mortel & rigoureux
Va de droict fil iufques au firmament,
Depuis qu'il eft defcoché fermement.
Sur fon efpaule ardente & colorée
Tu voirras pendre vne trouffe dorée,
Et au dedans fes peftiferes traictz,
Dont le cruel, abufeur plein d'attraictz,
A bien fouuent faict mainte playe amere,
Mefmes à moy, qui fuy fa propre mere.
Griefue chofe eft tout ce que i'ay dict ores,
Mais voicy (las!) plus griefue chofe encores :
Sa dextre main iecte & darde vn brandon
Qui brufle & ard fans mercy, ne pardon,
Les paoures os. Brief, de fon chauld extrefme
Il brufleroit le bruflant Soleil mefme.
Si tu le peulx doncq trouuer & attaindre,
Et de cordons à fermes noeudz eftraindre,

Vers 56. *Il emmena Proferpine aux beaulx yeulx.*
Son corps lafcif enflamme de nature (a).
63. *Aux nymphes puis aux hommes il defcend* (b).
68. *Mais fon trait eft mortel & rigoureux* (c).
77. *Griefue chofe eft ce que ie ay dit ores* (d).
82. *Il brûfleroit le propre foleil mefme* (e).

(a) B. N. ms. 2335 & 12489. — (b) B. N. ms. 12489. — (c) B. N. ms. 12489. — (d) B. N. ms. 12489. — (e) B. N. ms. 2335 & 12489.

Meine le moy eſtroictement lié.
Et ſi vers toy ſe rend humilié,
N'en prends mercy, quoy que, deuant toy, face
Tomber ſes yeulx larmes deſſus ſa face.
Garde toy bien qu'en ce ne te deçoiues :
Et s'ainſi eſt que ſa bouche apperçoiues
Riant à toy, bien fault que te recordes
De n'ordonner qu'on luy laſche les cordes.



Si par doulx motz te venoit incitant
A te baiſer, va cela euitant :
Car (pour certain) en ſes leures habite
Mortel venin, qui cauſe mort ſubite.
Et ſi de franc & liberal viſage
Il te promet des dons à ſon vſage,
C'eſt aſſauoir fleſches & arc Turquoy,
La trouſſe painćte & le doré carquoys,
Fuy tous ces dons de nuyſance & reproche :
Ilz vont bruſlant tout ce que d'eulx s'approche.

Vers 88. *Tomber des yeulx larmes deuant ſa face.*
Garde toy bien que ce ne te deſcoeuure
Et ſainſy eſt que ſa fineſſe apreuue (a).
94. . . . . (b).
97. *Et ſi de ceur & liberal viſaige* (c).
101. *Crains tous ces dardz & nuyſance reproche*
Ilz vont bruſlant tout ce quil leur aproche (d).

(a) B. N. ms. 12489. — (b) B. N. le manuſcrit 2335 s'arrête à ce vers ; il y aura eu ſans doute un feuillet arraché. — (c) B. N. ms. 12489. — (d) B. N. ms. 12489.

Le ſecond Chant d'Amour fugitif de l'inuention de Marot

(De la Suyte)





E propre iour que Venus aux yeulx verts
Parmy le monde alloit chanter ces vers,
Deſir de veoir & d'ouyr nouueaulté
Me feit courir apres ſa grand beaulté
Iuſque à Paris. Quand fut en plain carroy,
Sus vn hault lieu ſe mit en bel arroy,
Monſtrant en face auoir cueur aſſez triſte,
Ce neantmoins en habitz cointe & miſte.
  Lors, d'vne voix plus doulce & reſonnante
Que d'Orpheus la harpe bien ſonnante,
Chanta les vers que deſſus declairons,
Plus hault & cler que trompes & clairons :
Dont maintes gens eut alors entour elle.
L'vn y couroit : l'aultre en vne tournelle
Mettoit le nez : touts peuples eſpanduz
Droict là ſe ſont à la foule renduz,
Pour veoir Venus & ouyr ſon parler.
Son cry finy, ſe feit mener par l'aer
Dedans ſon char, auec ſes graces belles,
Soubz le conduict de douze columbelles :
Ce qui donna grand admiration

Aux regardants de mainte nation.
Or, quand Venus eurent perdu de veue,
De là ſe part ceſte aſſemblée eſmeue
A grandz trouppeaux. L'vn s'en va deuiſant
De ſon cher filz qu'elle a perdu, diſant :
Pleuſt or à Dieu qu'en mer ou terre ſceuſſe
Luy enſeigner, affin que ie receuſſe
Vn doulx baiſer de ſa bouche riant.
Ha! Cupido (diſoit l'aultre en criant),
Si te tenoys lié de cordons maints,
Croy qu'à grand peine iſtroys hors de mes mains,
Que de ta mere, en beaulté l'oultrepaſſe,
N'euſſe le don qui le baiſer ſurpaſſe.
Mais, quant à moy, n'en euz aulcun deſir :
Car qu'ay ie affaire aller chercher plaiſir
Qui ſoit comprins en Venus la Deeſſe,
Veu qu'en Pallas (1) giſt toute ma lieſſe?
Ainſi me teu, en contemplant la geſte
Des gens rauys d'vn tel regard celeſte :
Entre leſquelz veyz à part vne tourbe
D'hommes piteux, ayants la teſte courbe (2),
L'oeil vers la terre en grand ceremonie,
Pleins (à les veoir) de dueil & agonie,

(1) Ce n'eſt pas le ſeul endroit où Marot nous préſente Marguerite de Navarre ſous le nom de la déeſſe de la ſageſſe ; dans *l'Enfer*, v. 321, il ne la déſigne pas autrement :

Ie dy Pallas, la ſi ſage & ſi belle.

Également, dans ſon *Diſcours de la court*, après quelques mots ſur les deux neveux de cette princeſſe, Claude Chappuis lui conſacre les vers ſuivants :

Pallas, leur tante, entre les marguerites
La fleur des fleurs, l'eſliɛte des eſliɛtes,
Royne en Nauarre, a merité louange
Non de la voix d'vng homme, mais d'vng ange,
Car elle eſt moins humaine que diuine.

Enfin Dolet dans ſes vers latins ne l'appelle point autrement que Pallas (*Carm.* II, 52).

(2) On trouvera des traits frappants de reſſemblance entre le paſſage de Marot & cette épigramme latine de Politien :

IN FRANCISCANOS.

Sed qui nos damnant, hiſtriones ſunt maxumi.
Nam Curios ſimulant, viuunt Bacchanalia,
Hi ſunt præcipue quidam clamoſi, leues
Cucullati, lignipedes, cincti funibus,
Superciliosum, incuruiceruicum pecus.
Qui, quod ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,
Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias,
Cenſuram ſibi quondam & tyrannidem occupant,
Pauidamque plebem territant minaciis.

Diſant à eulx mondanitez aduerſes,
Et en habits monſtrant ſectes diuerſes.
L'vn en corbeau ſe veſt pour triſte ſigne (1) :
L'aultre s'habille à la façon d'vn cigne (2) :
L aultre s'accouſtre ainſi qu'vn ramoneur (3) :
L'aultre tout gris (4) : l'aultre, grand ſermoneur,
Porte ſur ſoy les couleurs d'vne pie (5).

(1) Auguſtins, ou frères ermites. Voici ce que l'on trouve dans leurs ſtatuts au ſujet de leurs vêtements : « Quod ad materiam attinet, habitus exterior, pallium & capucium erunt compoſita ex panno nigro, groſſiori qui in provincia & locis in quibus degimus inveniri poterit. »

(2) Les Carmes, à l'origine, avaient leurs chapes barrées de blanc & de tanné, en ſouvenir d'Éliſée, qui jeta ſon manteau à ſon diſciple Élie, lorſqu'il fut ravi dans le ciel ſur un char de feu. Les parties extérieures du vêtement ſe trouvèrent noircies par le contact de ce feu miraculeux, tandis que les autres conſervaient leur blancheur. On raconte que, les Carmes ayant été empêchés par les Sarraſins de porter des manteaux blancs, parce que c'était le coſtume réſervé aux chefs de cette nation, ils reprirent ce coſtume lors de leur établiſſement en Europe.

(3) Capucins. « L'habit des Capucins conſiſtait, & conſiſte encore indiſtinctement pour tous les ſujets de cet ordre, en une tunique ou robe de gros drap brun, variant du roux à une couleur foncée & preſque noire, à laquelle tient un capuce aſſez grand, qui ſe termine en pointe ; la ceinture eſt une corde blanche. » (Bar, *Recueil des coſtumes*, IV.)

(4) Frères mineurs de Saint-François, Cordeliers ou Franciſcains. « L'habillement de Saint-François conſiſtait en une robe de méchant drap de couleur cendre, avec un capuce pointu attaché à la même robe. » (Hélyot, *Hiſtoire des ordres monaſt.*, VII, 35.) Dans les règles de l'ordre il eſt dit : « Omnes fratres vilibus veſtibus induantur : & poſſent eas repeciare de faccis & aliis peciis... » (Jacques Fodéré, *Narration hiſtorique des convens de Saint-François*, p. 27.)

(5) Dominicains, frères prêcheurs, chanoines réguliers, ou Jacobins. Dominique de Guzman, leur fondateur, changea le coſtume des chanoines réguliers, qu'il avait pris d'abord, contre celui que la ſainte Vierge avait montré au bienheureux Renaud d'Orléans. Ce coſtume, conſiſtant en une robe blanche & un ſcapulaire de même couleur, fut augmenté de la chape & du chaperon noir. (Hélyot, *Hiſtoire des ordres monaſtiques*, III, 206.) On appelait auſſi ces religieux, par allitération, *Domini canes*. En effet, gardiens vigilants du céleſte troupeau, ils ne ſe faiſaient pas faute d'aboyer contre les loups raviſſants. On peut les voir repréſentés ſous la figure de chiens blancs & noirs aux priſes avec une bande de loups, dans

O bonnes gens pour bien ſeruir d'eſpie (1)!
Que diray plus? Bien loger ſans danger,
Dormir ſans peur, ſans couſt boyre & manger,
Ne faire rien, aulcun meſtier n'apprendre,
Rien ne donner & le bien d'aultruy prendre,
Gras & puiſſant, bien nourry, bien veſtu,
C'eſt (ſelon eulx) paoureté & vertu (2).

une freſque de Simone Memmi à l'égliſe de Santa-Maria-Novella, à Florence. Le prédicateur Barelette, s'inſpirant d'un paſſage de Zacharie (ch. IV), réunit dans un aſſemblage aſſez bizarre les quatre ordres mendiants : « *Ecce quatuor quadrigæ*... voilà quatre charrettes qui ſortent du milieu de deux montaignes. En la premiere charrette eſtoyent des cheuaux roux (c'eſt-à-dire LES FRERES MINEVRS) ; en la ſeconde charrette, des cheuaux noirs (c'eſt-à-dire LES ERMITES) ; en la troiſieme charrette, des cheuaux blancs (c'eſt-à-dire LES CARMES) ; en la quatrieme charrette, des cheuaux pommelez & forts (c'eſt-à-dire LES FRERES PRESCHEVRS). » (H. Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, II, p. 76.) Enfin dans Rabelais, le vieux poëte Rominagrobis, ſous les traits duquel les commentateurs ont cru reconnaître Guillaume Crétin, demande, au moment de mourir, que l'on écarte du chevet de ſon lit « vn tas de villaines, immondes & peſtilentes beſtes, noires, guarres, faues, blanches, cendrées, griuolées, leſquelles laiſſer ne le vouloient à ſon aiſe mourir. » (*Pantagruel*, III, XXI.)

(1) Ce témoignage de Marot n'eſt qu'un écho affaibli des ſentiments de la cour ; car voici, ſur le même ſujet, le paſſage que nous trouvons dans le *Journal* de Louiſe de Savoie : « L'an 1522, en décembre, mon fils & moi, par la grace du Saint-Eſprit, commençaſmes à cognoiſtre les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés & de toutes couleurs, deſquels Dieu, par ſa clémence & bonté infinie, nous veuille préſerver & deffendre ; car, ſi Jéſus-Chriſt n'eſt menteur, il n'eſt point de plus dangereuſe génération en toute nature humaine. » Voy. auſſi les *Lettres de Marguerite de Navarre* (t. II, p. 128), où il eſt queſtion d'un certain père Salezart, cordelier par état & eſpion à ſes heures. Il eſt à noter que, préciſément à cette date, les moines de toutes catégories s'acharnèrent avec un redoublement de fureur contre Lefèvre d'Étaples, Girard Rouſſel & Briçonnet, protégés par la ducheſſe Marguerite d'Alençon. Cette haine implacable, paſſant par-deſſus les protégés, cherchait ſurtout à atteindre la protectrice. Ce fait nous fournit peut-être l'explication des alluſions de Marot & des impatiences paſſagères de Louiſe de Savoie, prenant, pour un temps trop court, le parti de ſa fille contre les tracaſſeries monacales.

(2) On ne ſe gênait guère alors pour exprimer tout haut ce

Auſſi (pour vray) il ne ſort de leur bouche
60 Que mots ſuccrez : quant au cueur, ie n'y touche :
Mais c'eſt vn peuple à celuy reſſemblant
Que Ian de Mehun appelle Faulx ſemblant (1),

Vers 61. *Brief, c'eſt vng peuple a celluy reſſemblant* (a).

(a) I. de Channey; P. Roffet, 1535.

que l'on penſait de ces corporations religieuſes, & le roi lui-même était le premier à dire que les moines « ne ſervoient de rien qu'à boire & manger, taverner, jouer, ou faire des cordes d'arbaleſtes, des poches de furet, à prendre des connils, de ſiffler des linottes. Voylà leurs exercices, & faire une desbauche que l'oiſiveté leur raportoit. » (Brantôme, *le grand roy François*.) Rabelais, d'accord avec le roi, Marot & le bon ſens, a tracé de main de maître ce portrait du moine : « Le cinge ne guarde poinct la maiſon comme vn chien : il ne tire pas l'aroy comme le beuf : il ne produict ny laict, ny laine comme la brebis : il ne porte pas le faiz comme le cheual. Ce qu'il faict eſt tout conchier & degaſter, qui eſt la cauſe pourquoy de tous repceoyt mocqueries & baſtonnades. Semblablement, vn moyne (i'entends de ces ocieux moynes) ne laboure comme le paiſant : ne garde le pays comme l'homme de guerre : ne gueriſt les malades comme le medicin : ne preſche ny endoctrine le monde, comme le bon docteur euangelicque & pedagoge : ne porte les commoditez & choſes neceſſaires à la republicque comme le marchant. Ce eſt la cauſe pour quoy de tous ſont huez & abhorrys. Voyre mais (diſt Grandgouſier) ilz prient Dieu pour nous. Rien moins (reſpondiſt Gargantua). Vray eſt qu'ils moleſtent tout leur voiſinage, à force de trinqueballer leurs cloches. Voyre (diſt le Moyne) vne meſſe, vnes matines, vnes veſpres bien ſonneez ſont à demy dictes. Ilz marmonnent grand renfort de legendes & pſeaulmes nullement par eulx entenduz. Ilz content force patenoſtres, entrelardees de longs Aue Mariaz, ſans y penſer ny entendre. Et ce ie appelle mocquedieu, non oraiſon. Mais ainſi leur ayde Dieu, s'ilz prient pour nous, & non par paour de perdre leurs miches & ſouppes graſſes. Tous vrays Chriſtians, de tous eſtatz, en tous lieux, en tous temps, prient Dieu, & l'eſperit prie & interpelle pour iceulx : & Dieu les prent en grace. » (*Gargantua*, I, XL.)

(1) Voici, dans la partie du *Roman de la Roſe* continuée par Jehan de Meung, le paſſage auquel Marot fait ici alluſion, & qui nous donne le portrait & la généalogie de Faux-ſemblant :

Barat engendra faulx ſemblant
Qui va les cueurs des gens emblant.
Sa mere eut nom ypocriſie
La larronneſſe la honnie
Alaicte la & bien nourry.
Ypocriſie au cueur pourry
Qui trahiſt mainte region
Par habit de religion.

Forgeant Abus deſſoubz Religion.
  Incontinent que ceſte Legion
(Selon le cry de Venus) ſent & voyt
Que Cupido, le Dieu d'Amours, auoit
Prins ſa volée ainſi qu'vn vagabond,
Chaſcun penſa de luy donner le bond.
  Si vont querir libelles ſophiſtiques,
Corps enchaſſez & bulles papiſtiques (1),
Et là deſſus vouarent touts à Dieu,
Et au patron de leur conuent & lieu,
De Cupido lyer, prendre & eſtraindre,
Et ſon pouuoir par leurs oeuures contraindre (2),

(1) « Au mois de mars de l'année 1522, le concile de la province de Sens, aſſemblé à Paris, fit remonſtrer au Parlement qu'on avoit fait plainte au concile de deux libelles, imprimez depuis peu & qui ſe vendoient publiquement au palais & dans la ville, intitulez, le premier : *Contra papiſticas leges ſacerdotibus prohibentes matrimonium, apologia paſtoris Combergenſis, qui nuper, eccleſiæ ſuæ conſenſu, uxorem duxit* (par Bartholomé Bernard); & le ſecond : *De cælibatu & viduitate, auctore Andræa Carloſtadio ;* que les éveſques du concile avoient trouvé ſcandaleux & pernicieux. » Félibien, t. III, p. 941.) Convaincu d'ailleurs de l'impuiſſance des répreſſions eccléſiaſtiques, le concile terminait en faiſant appel aux rigueurs du Parlement contre ceux qui, avant l'examen & l'approbation préalable de la faculté de théologie, imprimeraient ou vendraient des libelles concernant la religion. Le Parlement, renchériſſant encore de ſévérité, décida qu'il y aurait lieu de comprendre au nombre des coupables ceux qui achèteraient ces livres. A cette même époque, Luther lançait ſon traité *de Votis monaſticis*, dédié à ſon père & traitant particulièrement de la queſtion du mariage des prêtres.

(2) Il eſt piquant de voir combien peu les mœurs du clergé & des couvents étaient d'accord avec ces belles doctrines, qui proclamaient l'aſſerviſſement de la chair & l'apothéoſe de la chaſteté. Si nous laiſſons d'abord la parole à la ſatire, voici ce qu'elle nous apprend, avec une brutale franchiſe :

Aucuns eveſques commanderont
Aux preſtres qu'ilz laiſſent leurs femmes
Mais ie doubte qu'ilz reſpondront
Quilz commencent la dance eulx meſmes.
(*Prenoſtication nouuelle.*)

A ceux qui feraient tentés d'écarter ce témoignage comme ſuſpect de malveillance nous en apportons un autre, plus difficile à récuſer, en raiſon même de ſon origine. C'eſt un religieux, du nom de Ménard, qui nous fournit les détails qu'on va lire. Dans un livre intitulé *Déclaration de la règle & état des Cordeliers*, il raconte, entre autres choſes, que près du couvent des

Plus pour loyer celeſte en receuoir
Que pour amour qu'en Dieu puiſſent auoir.
Voylà comment, par voyes mal directes,
Les preſumants, oultrecuydées ſectes,
Seures ſe ſont d'auoir de Dieu la grace,
Et de garder choſe qu'humaine race
Ne peult de ſoy (1). Or ſe ſont ilz eſparts

Vers 76. *Que pour amour quen Dieu puiſſant auoir* (a).

(a) Éd. 1537.

Jacobins « il y avoit tavernes & maiſons ſecrettes, & là on trouuoit des habillemens de toutes ſortes, que les galans prenoyent pour aller viſiter Margot & Alizon : & pour aller iouer à la paume avec des dames deſguiſées; & que les Cordeliers auoyent ioué quelques parties de paume, à la condition que ceux qui gangneroyent choiſiroyent les premiers entre les dames, & celles d'entre les dames qui gangneroyent choiſiroyent les premières entre les Cordeliers. » (Henri Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, II, 185.) Enfin, ſi certaines conſciences, auſſi indulgentes que timorées, éprouvaient encore quelques ſcrupules à accepter ces déclarations, pour lever leurs derniers doutes, nous les renverrions à un document authentique, officiel, au concordat de 1515, où il eſt dit en propres termes, à l'article ſpécial intitulé *Des publiques concubinaires :* « Le publique concubinaire ſera privé de la perception des fruits de tous ſes bénéfices par l'eſpace de troys mois continuels, & de plus il ſera admoneſté à ce que, & dans bref délai, il délaiſſe & chaſſe ſa dicte concubine, » ſous peine d'être privé de tous ſes bénéfices. Si, après avoir obtenu ſon abſolution, « il retourne à ſon vomiſſement, par vouloir obſtiné à publique concubinage, » alors il ſera à jamais déchu de tous ſes bénéfices; & l'on doit entendre par « publiques concubinaires », non-ſeulement ceux qui ont été condamnés en juſtice, mais encore « ceux qui entretiennent femmes ſuſpectes d'incontinence & diffamées & ne les délaiſſent effectuellement, combien qu'ils ſoient admoneſtez par leurs ſupérieurs. » Le même concordat conſtate que les coupables, pour obtenir l'impunité de ceux qui avaient ſur eux droit de juridiction eccléſiaſtique, ſe les rendaient favorables au moyen de « certains pécunes ». La ſource de ces détails eſt au-deſſus de tout reproche, & perſonne ne peut ſuppoſer que les couleurs aient été forcées à plaiſir, car cette pièce porte en tête le nom du pape Léon X.

(1) L'idée exprimée par Marot ſe retrouve ſous une autre forme, & preſque mot pour mot, dans le traité de Luther *de Votis monaſticis :* « Ex iis omnibus colligitur & ſtultitia voti,

De Chreftienté aux quatre coings & parts,
Touts en propos de Cupido happer :
Et qu'ainfi foit, affin que d'efchapper
Ne trouue lieu ne façon, s'il eft prins,
Aulcuns d'iceulx, par ferment entreprins,
Portent fur eulx des cordes à gros noudz,
Pour luy lyer iambes, piedz & genoulx.
Et fur ce poinct prendra repos ma Mufe,
Ne voulant plus qu'à ce propos m'amufe :
Ains que ie penfe à dreffer aultre compte,
En concluant que ceftuy cy racompte,
A qui aura bien comprins mon traicté,
Dont proceda le voeu de Chafteté (1).

Vers 92. *Que la colere au cerueau ne leur monte* (a).

(a) I. de Channey; P. Roffet, 1535; Éd. 1537. Ces éditions, fans doute par prudence, ne donnent point les derniers vers.

præfertim caftitatis, vt fi cætera non caffarent, ipfa ftultitia tamen non finat valere. Quid enim vouet cælebs vouendo caftitatem, *nifi rem quæ prorfus nec eft nec poteft effe in manibus fuis, cum fit folius Dei donum,* quod accipere non offerre poteft homo? » (f° 539, v°.) Nous ne pouvons affirmer que Marot ait entendu parler des arguments de Luther. Si toutefois cette rencontre eft de pur hafard, ce hafard eft au moins curieux à noter.

(1) La meilleure interprétation de la penfée fecrète de Marot fe trouve, felon nous, dans ces deux vers d'une pièce intitulée *Sotife à huit perfonnages,* où l'un des interlocuteurs vient dire :

Que chaftete & gens deglife
Ne fe congnoiffent nullement.





CY EST LE ROMMANT de la roze (1)

Ou tout lart damour eſt encloſe
Hiſtoires & auctoritez
Et maintz beaulx propos vſitez
Qui a eſte nouuellement
Corrige ſuffiſantement
Et cotte bien a lauantaige
Com on voit en chaſcune page.

(1) La réviſion du *Roman de la Roſe* par Marot eſt antérieure, ſelon nous, à ſon ſéjour dans la priſon de Chartres, malgré l'opinion contraire émiſe par MM. Haag, dans l'article de la *France proteſtante* conſacré à notre poëte. Nous regrettons que ces auteurs, toujours ſi ſcrupuleux du reſte, n'aient point jugé à propos de citer les autorités ſur leſquelles ils appuient leur allégation, d'autant que les faits ſemblent y contredire de la manière la plus formelle. Clément Marot, réclamé par Louis Guillard, évêque de Chartres, le 13 mars 1525 (n. s. 1526), dut être dirigé ſur cette ville dans un délai aſſez court. Or, en tête de l'édition publiée par Galliot du Pré, nous trouvons un privilége à la date du 19 avril 1526 (après Pâques), donné par « Gabriel, baron d'Allègre, garde de la prevoſté de Paris, » pour une édition du *Roman de la Roſe*, que « puis naguères » ledit libraire venait de faire revoir, corriger & imprimer. A cette date, Clément Marot était encore retenu à Chartres, puiſqu'il ne recouvra la liberté que le 1er mai ſuivant (*Rondeau parfaict à ſes amis*). Si

cette édition nouvelle du *Roman de la Rose* n'avait paru qu'après l'élargiffement de notre poëte, comme le donnent à entendre MM. Haag, le privilége porterait le nom de Jean de la Barre, défigné dès le mois de mars pour les fonctions de prévôt de Paris, fonctions que Gabriel d'Allègre continua d'exercer jusqu'à l'entrée en charge de fon fucceffeur. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 282.) D'ailleurs, quelque célérité que Marot ait apportée dans fon travail, il eft au-deffus des forces d'un poëte de pouvoir, en l'efpace d'un mois, retoucher d'un bout à l'autre un poëme de cette importance & le livrer à l'imprimeur, après l'avoir foumis à la cenfure du prévôt de Paris. A notre avis, les chofes fe feraient paffées tout différemment : en 1519, Michel Lenoir fait paraître une réimpreffion du texte qui avait cours alors, mais qui s'écartait déjà fenfiblement de la leçon originale. Il eft probable qu'à la fuite de cette publication, Galliot du Pré conçut à fon tour le projet de donner une édition du roman à la mode; mais en le rajeuniffant, comme il le croyait du moins, par de nouvelles corrections. La renommée naiffante & les fuccès de Marot le défignaient tout naturellement pour ce travail, & l'on comprend qu'il ait pu mener cette entreprife à bonne fin, dans l'intervalle qui fépare l'année 1519 de 1526, même en laiffant au libraire le temps néceffaire pour la confection matérielle de l'œuvre. D'après le rapprochement des diverfes dates, il nous femble qu'il ne peut fubfifter aucun doute fur l'achèvement de ce travail avant la méfaventure judiciaire de notre poëte.



EXPOSITION MORALE (1)



'IL eſt ainſi que les choſes dignes de memoire pour leur prouffit & vtilité ſoyent à demeurer perpetuellement, ſans eſtre du tout aſſopies par trop longue ſaiſon & labilité de temps caduc & tranſitoire, l'eſguillon & ſtimulement de iuſte raiſon & non ſimulée cauſe m'a ſemont & enhorté, comme tutereſſe de tout bien & honneur, à reintegrer & en ſon entier remettre le liure qui, par long temps deuant ceſte moderne ſaiſon, tant a eſté de touts gens d'eſprit eſtimé, que bien le daigne chaſcun veoir & tenir au plus hault anglet de ſa librairie (2), pour les

(1) Si l'on veut ſe faire une idée des interprétations philoſophico-morales auxquelles on ſe livrait à cœur joie ſur *le Roman de la Roſe*, il faut prendre ſon courage à deux mains pour feuilleter l'édition publiée, vers 1500, par Jean Molinet & imprimée par Antoine Vérard. Il ne ſuffit pas au chanoine de Valenciennes de déguiſer en proſe de ſa façon les vers de l'original; il ſe complaît à entremêler le texte de divagations de ſon cru, qu'il décore pompeuſement du nom de *Moralités*. C'eſt l'aberration portée aux dernières limites d'un groteſque ennuyeux; cependant cela ſe faiſait & ſe liſait fort gravement au XVIe ſiècle.

(2) Marot n'eſt ici, du reſte, que l'interprète fidèle d'un engouement qui ſe continua pendant pluſieurs ſiècles, comme on en jugera par ce paſſage, que nous empruntons à Étienne Paſquier : « Souz le regne de S. Louys, nous euſmes Guillaume de Lorry, & ſous Philippe le Bel, Jean de Mehum, leſquels quelques-uns des noſtres ont voulu comparer à Dante, poëte italien : & moy je les oppoſerois volontiers à tous les poëtes d'Italie... Recherchez vous la philoſophie naturelle ou morale? Elle ne leur defaut au beſoin. Voulez-vous quelques ſages traits? Les voulez-vous de folie? Vous y en trouverez à ſuffiſance; traits de folie toutesfois dont pourrez vous faire ſages. Et tel depuis eux a eſté en grande vogue lequel s'eſt enrichy de leurs plumes, ſans en faire ſemblant. Auſſi ont-ils conſervé & leur œuvre, & leur mémoire juſques à huy, au milieu d'une infinité d'autres, qui ont

bonnes ſentences, propos & dictz naturelz & moraulx qui dedans ſont mis & inſerez : c'eſt le plaiſant liure du *Rommant de la Roſe,* lequel fut poetiquement compoſé par deux nobles aucteurs, dignes de l'eſtimation de tout bon ſens & louable ſçauoir, maiſtre Iehan de Meung & maiſtre Guillaume de Loris (1). Ceſtuy liure preſent a eſté au pa-

eſté enſevelis avec les ans dedans le cercueil des tenebres. Clement Marot les voulut faire parler le langage de noſtre temps, afin d'inviter les eſprits flouëts à la lecture de ce roman, qui n'eſt autre choſe qu'un ſonge, dont le principal ſubject eſt l'Amour. Guillaume de Lorry n'eut le loiſir d'advancer grandement ſon livre : mais en ce peu qu'il nous a baillez, il eſt ſi, ainſi je l'oſe dire, inimitable en deſcriptions. Jehan de Mehun eſt plus ſçavant que Lorry... » (*Recherches,* VII, III.) Toutefois cette grande renommée, qui nous étonne aujourd'hui, ne triompha point ſans une lutte aſſez vive. Parmi les adverſaires les plus redoutables de Guillaume de Lorris, & ſurtout de Jean de Meung, il faut compter le célèbre Gerſon, qui trouve la choſe d'aſſez haute importance pour compoſer un traité ſpécial, intitulé « Tractatus contra Romantium de Roſa, qui ad illicitam venerem & libidinoſum amorem utriuſque ſtatus homines quodam libello excitabat. » La concluſion du docteur *treſchrétien* eſt loin d'être charitable; elle ſe réſume en cette phraſe : « Auferatur ergo liber talis & exterminetur abſque ullo uſu in futurum. » Dans un de ſes ſermons (*Sermo in dominica quarta Aduentus*), il va même juſqu'à mettre Jean de Meung ſur la ſellette avec Judas Iſcariote, & encore, s'il avait à montrer quelque indulgence, ſerait-ce plutôt en faveur de ce dernier. Ces manifeſtations ſi violentes diſent aſſez quelles paſſions s'agitaient autour de cette œuvre.

(1) Guillaume de Lorris, ainſi nommé de Lorris en Gâtinois, ſa ville natale, vivait ſous le règne de ſaint Louis, & mourut vers 1260. Clément Marot, dans ſa *Complaincte du General Preudhomme,* le compare à Ennius :

> Noſtre Ennius, Guillaume de Lorris.

De même François Habert, dans ſon *Epiſtre ſur l'immortalité des poëtes françois.* Guillaume de Lorris s'arrêta après avoir compoſé quatre mille cent cinquante vers. Jean de Meung, dit Clopinel, reprit l'œuvre interrompue par la mort. Marot lui adreſſe auſſi de juſtes louanges :

> De Iean de Meung s'enfle le cours de Loire.

M. Ch. Lenient, dans *la Satire en France* (p. 121), nous paraît avoir nettement préciſé & le caractère du livre & la part qui revient à chacun des deux collaborateurs. « *Le Roman de la Roſe* n'a, ce ſemble, dit-il, aucune des qualités deſtinées à rendre une œuvre populaire; & cependant, d'Homère au Dante, aucun poëme n'a auſſi vivement occupé le monde : aucun n'a ſoulevé plus

rauant, par la ſaulte, comme ie croy, des imprimeurs, aſſez mal correct, ou, par aduenture, de ceulx qui ont baillé le double pour l'imprimer : car l'vn & l'aultre peult eſtre cauſe de ſon incorrection. Pour laquelle choſe reſtituer en meilleur eſtat & plus expediente forme pour l'intelligence des lecteurs & auditeurs, nonobſtant la foibleſſe du mien pueril entendement & indignité de rural engin, i'ay bien voulu relire ce preſent liure des le commencement iuſques à la fin : à laquelle choſe faire, fort laborieuſe, me ſuis employé, & l'ay corrigé au moins mal que i'ay pu, y adiouſtant les quotations des plus principaulx notables & auctoritez venants à propos : ſans le mien voluntaire conſentement, comme debuez entendre, mais, comme i'ay dict, à l'inſtigation, priere & requeſte de honnorable perſonne Galliot du Pré, libraire, marchand iuré en l'vniuerſité de Paris (1), qui nouuellement l'a faict imprimer, apres auoir veu ſa correction, tant du mauluais & trop ancien langage, ſentant ſon inueteré commencement & origine de parler, que de l'imparfaicte quantité des metres, touts quaſi corrompuz (2). Et pour aultant on pourroit dire, comme ia pluſieurs ont dict, que ce liure, parlant en vain de l'eſ-

de controverſes & de commentaires. A quoi dut-il cette ſingulière deſtinée? A l'amour d'abord &, plus tard, à la ſatire. »

(1) Galliot du Pré exerça la profeſſion de libraire de 1512 à 1552 (Lottin, *Cat. des libraires*); il tenait boutique en la grande ſalle du Palais, au premier pilier. Pluſieurs éditions importantes furent publiées par ſes ſoins, &, entre autres, une première édition du *Roman de la Roſe*, en caractères gothiques, ſur vélin, avec miniatures (1526), & une ſeconde édition, en lettres rondes & gravures, imprimée par Me Vidoue, en mars 1529.

(2) Loin d'être ici de l'avis de Clément Marot, Étienne Paſquier exprime le regret qu'une fantaiſie d'éditeur l'ait entraîné « à habiller *le Roman de Roſe* à la moderne françoiſe, par une bigarrure de langage vieux & nouveau. » (*Lettres*, liv. II, lett. 6.) Étienne Paſquier proteſtait avec raiſon contre ces mutilations arbitraires; mais Marot n'était point le plus grand coupable; d'autres avant lui, pour flatter les goûts du public, avaient déjà porté la main ſur le texte original. Marot, venant après eux, n'avait fait que ſuivre la pente & continuer ces altérations. On pourra en juger par la comparaiſon de quelques paſſages que nous plaçons, plus loin, ſous les yeux de nos lecteurs.

tat d'amours, peult eſtre cauſe de tourner les entendements à mal & les appliquer à choſes diſſolues, à cauſe de la perſuaſible matiere de fol amour dedans tout au long contenue, pour cauſe que fol appetit ſenſuel ou ſenſualité, nourriſſe de tout mal & maraſtre de vertu, eſt moteur d'iceluy propos : (tout honneur ſaulue & premis) ie reſpond que l'intention de l'aucteur n'eſt poinct ſimplement & de ſoy meſmes mal fondée ne mauluaiſe, car bien peult eſtre que ledict auсteur ne iectoit pas ſeulement ſon penſer & fantaſie ſus le ſens litteral, ains pluſtoſt attiroit ſon eſprit au ſens allegoric & moral, comme l'vn diſant & entendant l'aultre. Ie ne veulx pas ce que ie dy affermer, mais il me ſemble qu'il peult ainſi auoir faict. Et ſi celuy auсteur n'a ainſi ſon ſens reiglé & n'eſt entré ſoubz la morale couuerture, penetrant iuſques à la moelle du nouueau ſens myſtique, toutesfoys l'on le peult moralement expoſer & en diuerſes ſortes. Ie dy doncques, premierement, que, par la Roſe qui tant eſt appettée de l'amant, eſt entendu l'eſtat de ſapience, bien & iuſtement à la roſe conforme pour les valeurs, doulceurs & odeurs qui en elle ſont, laquelle moult eſt à auoir difficile, pour les empeſchements entrepoſez, auſquelz arreſter ne me veulx pour le preſent. Et, en ceſte maniere d'expoſer, ſera la Roſe figurée par la roſe papale (1), qui eſt de troys choſes compoſée, c'eſt à ſçauoir d'or, de muſq & de baſme : car vraye ſapience doibt eſtre d'or, ſignifiant l'honneur & reuerence que nous debuons à Dieu, le createur : de muſq, à cauſe de la fidelité & iuſtice que debuons auoir à noſtre prochain : & de baſme quant à nous meſmes, en tant que nous debuons tenir noz ames cheres & precieuſes, comme le baſme pur & cher ſur toutes les choſes du

(1) Au ſujet de la roſe papale, dont la bénédiction avait lieu le dimanche de la Quadragéſime, voici quelques détails que nous empruntons au livre le plus authentique ſur la matière, & où ſe trouvent rectifiées certaines inexactitudes de notre texte : « Finita oratione, Papa inungit cum balſamo roſam auream quæ eſt in ipſo ramuſculo, & ſuper imponit muſcum tritum : quæ per ſacriſtam ei miniſtrantur. » (*Rituum eccleſiaſticorum*, lib. I, ſect. VII.)

monde. Secondement, on peult entendre par la Roſe l'eſtat de grace, qui ſemblablement eſt à auoir difficile, nompas de la part de celuy qui la donne, car c'eſt Dieu le tout puiſſant, mais de la partie du pecheur, qui touſiours eſt empeſché & eſlongné du collateur d'icelle grace. Ceſte maniere de roſe ſpirituelle, tant bien ſpirant & refragrant, pouuons aux roſes figurer par la vertu deſquelles retourna en ſa premiere forme le grand Apulée, ſelon qu'il eſt eſcript au liure de *l'Aſne doré*, quand il eut trouué le chappelet de fleurs de roſier pendant au ſiſtre de Ceres, deeſſe des bledz (1) : car, tout ainſi que ledict Apulée, qui auoit eſté tranſmué en aſne, retrouua ſa premiere figure d'homme ſenſé & raiſonnable : pareillement le pecheur humain, faict & conuerty en beſte brute par irraiſonnable ſimilitude, reprend ſon eſtat premier d'innocence par la grace de Dieu, qui luy eſt conferée lors qu'il treuue le chappelet ou couronne de roſes, c'eſt à ſçauoir l'eſtat de penitence, pendu au doulx ſiſtre de Ceres : c'eſt à la doulceur de la miſericorde diuine. Tiercement, nous pouuons entendre par la Roſe la glorieuſe vierge Marie, pour ſes bontez, doulceurs & perfections de grace, deſquelles ie me tay pour le preſent. Et ſçachez que ceſte virginale roſe n'eſt aux heretiques facile d'auoir, & n'y euſt il ſeulement que Malle bouche (2)

(1) Lucius, le héros des *Métamorphoſes* d'Apulée, s'étant fourvoyé dans la maiſon d'une fameuſe magicienne, eut la malencontreuſe idée de ſe frictionner avec les drogues que la dame du lieu avait préparées pour ſes maléfices. Mais, comme il n'était pas initié aux pratiques de la magie, il prit un onguent pour un autre, & ſe trouva inopinément métamorphoſé en âne. Sous cette forme, il ſe vit expoſé aux traverſes les plus fâcheuſes, n'ayant d'autre chance pour recouvrer la figure humaine que de manger des roſes, ſuivant les preſcriptions de l'oracle. Cette bonne fortune, différée par mainte & mainte péripétie, forme le dénoûment du livre. Au mérite de préſenter un tableau animé des mœurs de l'époque, ce roman joint encore de certaines viſées philoſophiques. On trouvera, vers le milieu du livre XI, le paſſage auquel il eſt ici fait alluſion.

(2) Voici le ſignalement de Mallebouche, tel qu'il nous eſt donné par *le Roman de la Roſe :*

Il fut filz dune vieille ireuſe
Et langue auoit moult perilleuſe
Treſfort puante & moult amere
Mieulx en reſembloit a ſa mere.

qui les empeſche d'approcher de ſa bonté, car ilz ont mal d'elle parlé, voulant maculer & denigrer ſon honneur maternel, en diſant qu'il ne la fault ſaluer & appeller Mere de pitié & miſericorde. C'eſt la blanche roſe que nous trouuerons en Hierico plantée, comme dit le Sage, *quaſi plantatio roſe in Hierico* (1). Quartement, nous pouuons, par la Roſe, comprendre le ſouuerain bien infiny & la gloire d'eternelle beatitude, laquelle, comme vrays amateurs de ſa doulceur & amenité perpetuelle, pourrons obtenir en euitant les vices qui nous empeſchent, & ayant ſecours des vertuz qui nous introduiront au verger d'infinie lieſſe, iuſques au roſier de tout bien & gloire, qui eſt la beatifique viſion de l'eſſence de Dieu. Ce roſier peult eſtre figuré nompas aux roſes de Peſtum en Ytalie, qui floriſſent deux foys l'an, car c'eſt peu ſouuent, mais à la roſe que preſenta au ſage roy Salomon la noble royne de Sabba, Ethiopienne, comme nous liſons au liure de ſes Probleumes & des queſtions qu'elle luy demanda pour reſprouuer ſa ſapience, dont tant fut eſmerueillée que ſon ſens defailloit en elle, ſelon qu'il eſt eſcript au liure des Roys. Elle print deux roſes, deſquelles l'vne venoit de l'arbre naturellement, & l'aultre procedoit par ſimulation, car elle l'auoit faicte, ſophiſtiquement & par art, bien reſſemblant à la roſe naturelle, tant eſtoit ſubtilement ouurée. Voylà, dit elle, deux roſes deuant voſtre pacifique maieſté preſentes, dont l'vne vrayement eſt naturelle, mais l'aultre non. Pourtant, dites moy, Sire, qui eſt la naturelle roſe, monſtrez la moy auec le doigt. Salomon, ce voyant, fit apporter aulcunes mouſches à miel, penſant & conſiderant, par la ſcience qu'il auoit de toutes choſes naturelles, que leſdictes mouſches, ſelon leur proprieté, yroient incontinent à la roſe naturelle, nompas à la ſophiſtiquée, car telz oyſeletz celeſtes, plaiſants & mellifiques, deſirent & appetent les doulces fleurs ſur toutes choſes. Parquoy il monſtra à la royne la vraye roſe, la decernant de l'aultre, qui eſtoit faicte de ſenteurs contrefaiſants

(1) *Eccleſiaſtici liber*, cap. XXIV, ỳ 18.

nature (1). Celle roſe naturelle peult donc ſignifier le bien infiny & vraye gloire celeſte, qui poinct n'eſt ſophiſtique ne decepuable, comme la gloire du monde preſent, qui nous deçoit en tant que nous cuydons qu'elle ſoit vraye, mais non eſt. Doncques qui ainſi vouldroit interpreter *le Rommant de la Roſe,* ie dy qu'il y troueroit grand bien, prouffit & vtilité cachez ſoubz l'eſcorce du texte, qui pas n'eſt à deſpriſer, car il y a double gain : recreation d'eſprit & plaiſir delectable, quant au ſens litteral : & vtilité, quant à l'intelligence morale. Fables ſont faictes & inuentées pour les expoſer au ſens myſtique : parquoy on ne les doibt contemner. Si le grand aigle duquel parla Ezechiel quand il dit : *Aquila grandis, magnarum alarum, plena plumis & varietate, venit ad Libanum & tulit medullam cedri* (2), ie dy que, ſi celuy aigle, qui tant auoit eſtendu ſon volatif plumage, ſe fuſt ſeulement arreſté ſus l'eſcorce du cedre, quand il vola au mont du Liban, poinct n'euſt trouué la moelle de l'arbre, mais s'en fuſt en vain retourné & euſt perdu ſon vol. Semblablement, ſi nous ne creuſions plus auant que l'eſcorce du ſens litteral, nous n'aurions que le plaiſir des fables & hiſtoires, ſans obtenir le ſingulier prouffit de la moelle pneumatique (3), c'eſt à ſçauoir venant par l'inſpiration du Sainct Eſprit quant à l'intelligence morale. Qui ne penſeroit ſinon au ſens litteral, encor y a il grand prouffit, pour les doctrines & diuerſes ſciences dedans conte-

(1) Cet épiſode de la viſite de la reine Balkis au roi Salomon vient en droite ligne du Talmud, où il eſt mentionné dans la Guemara. (D'Iſraëli, *Miſcellanea,* I, 556.) Il eſt donc d'origine purement rabbinique, & on le chercherait vainement dans les paſſages de la Bible (*Livre des Rois*) & du Coran (ch. XXVIII) où il eſt queſtion de l'entrevue de Salomon & de la reine de Saba. Or, comme le Talmud eſt encore à traduire en français, ce n'eſt que par la tradition orale que cette légende a pu ſe perpétuer dans les ſouvenirs populaires pour arriver juſqu'à Marot.

(2) *Ézéchiel,* cap. XVII, ℣ 3.

(3) Ce mot nous remet tout naturellement en mémoire le paſſage de Rabelais ſi fin & ſi profond ſur « le chien qui, rencontrant quelque os medulare, le briſe auec grande affection & diligence, pour en ſugcer la ſubſtantificque mouelle. » (*Gargantua,* prologue.)

nues : car, neantmoins que le principal ſoit vn train d'amours, toutesfoys il eſt tout confiɗ de bons incidents qui dedans ſont comprins & alleguez, cauſants maintes bonnes diſciplines. Les philoſophes naturelz & moraulx y peuuent apprendre, les theologiens, les aſtrologues, les geometriens, les archimiſtres, faiſeurs de mirouers (1), painɗres & aultres gens, naiz ſoubz la conſtellation & influence des bons aſtres ayants leur aſpeɗ ſur les ingenieux & aultres qui deſirent ſçauoir toutes manieres d'arts & ſciences.

(1) Dans l'intéreſſante publication de M. Léon de Laborde ſur les *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* nous avons trouvé de précieux renſeignements pour déterminer le ſens de ces mots : « faiſeurs de mirouers ». A la ſuite d'un procès intenté à Guttenberg par ſes aſſociés, un peu trop exigeants dans la répartition des bénéfices, les témoins ſont aſſignés devant le juge, & la dépoſition de l'un d'eux leur fournit ce paſſage, aſſez énigmatique à première vue : « Gutenberg voulait prendre Andres Dritzchen pour vendre des *miroirs* lors du pèlerinage d'Aix-la-Chapelle... mais il craignait que les amis d'Andres ne prétendiſſent que ce fût de la ſorcellerie. » Quels pouvaient être ces miroirs dont la fabrication ſentait ſi fort le fagot? Il eſt ici néceſſaire de rappeler que, vers le milieu du XVe ſiècle, un certain Laurent Coſter, graveur ſur bois à Harlem, eut le premier l'idée de graver des planches entières au canif avec texte & images ; puis, à l'aide de ces empreintes rudimentaires, il imprima un livre qui fut très-populaire ſous le titre de *Speculum humanæ Saluationis*, « miroir de l'humaine rédemption » : d'où le nom de faiſeurs de miroirs donné à ceux qui continuèrent ces premiers eſſais. Comme en ces temps de ſuperſtition on faiſait toujours intervenir le diable dans tout ce qui était nouveau & extraordinaire, on s'empreſſa de ranger les « faiſeurs de mirouers » en compagnie des « aſtrologues, archimiſtres » & autres perſonnages ſuſpeɗs de magie. Le nom de « miroir » donné au premier livre imprimé pour la foule, & mêlé au procès myſtérieux de Guttenberg, fit fortune à l'époque. Les écrivains du temps le placèrent en tête de leurs publications comme une réclame pleine de promeſſes. Nous citerons entre autres : *Vincentii Bellouacenſis Speculum hiſtoriale;* — *La Mer des croniques & Mirouer hiſtorial de France* par Robert Gaguin; — & enfin *Le Miroir d'Alquimie de Iean de Meun, philoſophe tres excellent*, où ces deux mots cabaliſtiques ſe trouvent réunis avec une intention calculée. Quant aux miroitiers, vendeurs de glaces, Rabelais nous apprend qu'on les appelait « miraillers. » (*Gargantua*, I, XXIV.)

Le rommant de la roſe (1) ou tout lart damours eſt encloſe.

Maintes gens vont diſant qu'en ſonges
Ne ſont que fables & menſonges
Mais on peult tel ſonge ſonger
Qui pourtant n'eſt pas menſonger
Ains eſt apres bien apparent
Si en puis trouuer pour garant
Macrobe vng acteur treſaffable
Qui ne tient pas ſonger a fable
Aincoys eſcript la viſion
Laquelle aduint a Scipion.

(1) Il nous a paru intéreſſant de reproduire ici les premiers vers de l'édition publiée par Galliot du Pré en 1526, pour mettre nos lecteurs à même de ſe rendre compte des changements apportés par Clément Marot dans le texte du *Roman de la Roſe*. Nous avions d'ailleurs plus d'un motif pour conſerver à ce travail ſon rang & ſa date parmi les autres œuvres du poëte. C'eſt à cette ſource, en effet, qu'il faut chercher le principe de certaines inſpirations, de certaines reſſemblances que nous avons déjà conſtatées à diverſes repriſes. Nous avons trouvé en outre qu'il y avait quelque intérêt à mettre en regard du texte reviſé par notre poëte la leçon originale, telle qu'elle a été publiée par Méon, ainſi que le texte de l'édition de Michel Lenoir (7 avril 1519), qui paraît avoir précédé immédiatement l'édition où Marot a introduit ſes modifications. Le texte de Michel Lenoir préſente déjà de nombreuſes différences; ſi donc on peut en conſtater de nouvelles dans le travail de Marot, ce n'eſt pas une raiſon, comme on va le voir, pour le rendre ſeul & unique éditeur reſponſable des altérations ſucceſſives & fréquentes qui ont amené comme une tranſformation du texte primitif.

(*Texte de Méon.*)

Maintes gens dient que en ſonges
N'a ſe fables non & mençonges
Mais l'en puet tiex ſonges ſongier
Qui ne ſunt mie mençongier
Ains ſunt apres bien apparant.
Si en puis bien trere à garant
Vn acteur qui ot non Macrobes
Qui ne tint pas ſonges à lobes
Aincois eſcriſt la viſion
Qui auint au roi Cipion.

(*Texte de 1519*)

Maintes gens dient que en ſonges
Ne ſont que fables & menſonges
Mais on peult telz ſonges ſongier
Qui ne ſont mie menſongier
Ains ſont apres bien apparant
Si en puis bien trouuer garant
Vng acteur denomme Macrobes
Qui ne tient pas ſonges a lobes
Aincois eſcript la viſion
Qui aduint au roy Cipion.

Quiconques cuyde ne qui die
Que ce ſoit vne muſardie
De croire quaucun ſonge aduienne
Qui vouldra pour fol qui men tienne
Car quant a moy iay confiance
Que ſonge ſoit ſignifiance
Des biens aux gens & des ennuytz
La raiſon on ſonge par nuytz
Moult de choſes couuertement
Quon voit apres appertement
Sur le vingtieſme an de mon aage
Au point quamours prent le peage
Des ieunes gens coucher malloye
Vne nuyt comme ie ſouloye...

Quiconques cuide ne qui die
Que ſoit ſolor ou muſardie
De croire que ſonges auiengne,
Qui ce voldra, pour fol m'en tiengne:
Car endroit moi ai ie fiance
Que ſonge ſoit ſenefiance
Des biens as gens & des anuiz
Car li pluſors ſongent de nuitz
Maintes choſes couuertement
Que l'on voit puis apertement.
On vintieſme an de mon aage
Ou point qu'Amors prend le paage
Des iones gens, couchiez eſtoie
Vne nuit, ſi cum ie ſouloie...

Quiconque cuyde ne qui die
Que ce ſoit vne muſardie
Ce croire que ſonge aduiengne
Et qui vouldra pour fol maintiengne
Car endroit moy ay ie fiance
Que ſonge ſoit ſignifiance
Des biens aux gens & des ennuytz
Que les pluſieurs ſongent par nuytz
Moult de choſes couuertement
Que lon voit puis appertement
Au vingtieſme an de mon aage
Ou point quamours prent le peage
Des ieunes gens couche meſtoye
Vne nuyt comme ie ſouloye...

La Bibliothèque nationale poſſède un exemplaire de l'édition de Galliot du Pré (1529), avec la mention ſuivante à la dernière page du volume : « A Gilles Huet, contrerolleur des deniers, commis de Dreux, Sr de Baglaniual, demourant à Chartres, du lundy XXIXe de mars M Vc XXIX après Paſques. — Huet. — A luy enuoyé de Paris par Galyot du Pré audiċt Chartres. » Un exemplaire de la même édition qui ſe trouve à l'Arſenal porte, ſur ſon feuillet de titre, cette annotation aſſez curieuſe : « I. Odin » — le nom du propriétaire ſans doute, — & au bas de la page : « Clément Marot m'a donné ce liure. » N'eſt-ce pas à noter, tout à la fois, & comme renſeignement ſur les envois d'auteurs & de libraires à cette époque, & comme preuve de l'intérêt qui s'attachait à la publication nouvelle du roman en réputation?





L'ENFER

ESTIENNE DOLET

A Lyon Iamet (1)

Salut

*EPVIS peu de temps* (*Iamet à tout iamais louable*), *voulant mettre en lumiere, ſoubz mon impreſſion, toutes les oeuures du tien & mien amy, Clement Marot* (*des louanges duquel ie ne tiendray icy plus long propos : car elles ſont aſſez cogneues par touts lieux*), *ie me ſuy mis à veoir tout ce que deſia auoit eſté imprimé*

(1) Lyon ou Léon Jamet, l'un des amis les plus dévoués de Marot, paraît être originaire de Senſay ou Sanxais en Poitou. Nous ne ſavons d'après quelles données certains auteurs ont jugé à propos de faire de Lyon Jamet un ſeigneur de Chambrun. La ſeule localité de Poitou qui préſente quelque analogie de nom s'appelle Chambrin, & encore n'eſt-ce qu'une ferme, ſituée dans la commune de Sanxais (Vienne), où la famille des Jamet était établie dès le XVe ſiècle. Dans l'*Inventaire des archives du château de la Barre*, il eſt mention, en 1492, d'un Mathurin Jamet, ſergent de la châtellenie du Bois-Pouvreau & Sanxais (II, 44), &, en 1502, d'un Maixent Jamet, praticien (II, 389). Il eſt fort poſſible que ce dernier perſonnage ait été le père de Lyon Jamet. Ajoutons que le jeune Lyon Jamet dut trouver un protecteur éclairé dans le ſeigneur du Bois-Pouvreau, Geoffroy d'Eſtiſſac (1482-1546), grand ami de Rabelais, de Jean Bouchet & de tous les lettrés du Poitou. Qui ſait ſi ce ne fut point par cette influence que Jamet put aider ſon ami à échanger les cachots du Châtelet contre une réſidence plus douce à Chartres? Ce qu'il y

de luy : & recueillir tout ce qui ſe pourroit recouurer entre ceulx auſquelz il fait part (en teſmoingnage d'amytié) de ſes labeurs & compoſitions. Entre aultres choſes, i'ay troué ſon Enfer, non encores imprimé, ſinon en la ville d'Enuers (1). *Et pour ce qu'en le liſant, l'ay troué ſans ſcandale enuers Dieu & la Religion, & ſans toucher aulcunement la maieſté des Princes* (2) (*qui ſont*

a de certain, c'eſt que, partiſan des idées nouvelles, Lyon Jamet fut obligé à ſon tour de chercher un refuge en Italie, auprès de Rénée de Ferrare. Nous le retrouvons encore, en 1554, à la cour de cette princeſſe, en qualité de ſecrétaire, chargé par elle de pluſieurs meſſages importants pour Calvin. (J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, I, 428.) Ainſi s'explique tout naturellement l'intervention de Lyon Jamet en faveur de Marot, compromis pour ſes opinions religieuſes. Après la mort de ſon ami, Lyon Jamet prit ſoin de ſa ſépulture; il compoſa l'inſcription funéraire que l'on liſait ſur le tombeau de Marot, à Saint-Jean de Turin, juſqu'à l'époque où il fut détruit dans l'incendie de cette égliſe.

(1) L'édition à laquelle Dolet fait ici alluſion eſt celle de Jehan Steels, imprimée à Anvers, en 1539, par Guillaume du Mont. *L'Enfer* s'y trouve placé à la fin du volume, à la ſuite des œuvres de notre poëte, réunies à celles de ſon père. *L'Enfer*, imprimé par les ſoins d'Etienne Dolet, ne parut pour la première fois en France qu'en 1542, comme nous l'indique la date de cette préface. Marot avait reculé juſque-là devant une publicité qui pouvait l'expoſer aux reſſentiments des gens de juſtice. Il avait cru prudent, pour certaines de ſes œuvres, de ne point les expoſer au grand jour, ſe contentant de les envoyer iſolément à quelques amis privilégiés. Dolet nous apprend ce détail, en nous faiſant part de ſes recherches pour arriver à recueillir leſdites pièces dans les éditions publiées par lui en 1542 & 1543.

(2) Ces paroles dans la bouche de Dolet ne ſont point une ſimple formule oratoire. Il avait grand beſoin de s'aſſurer la protection du roi & de ménager les gens d'Égliſe, qui ne tardèrent point, du reſte, à lui ſuſciter de fâcheuſes aventures. En effet, au mois d'octobre de cette même année 1542, il ſe vit condamné comme hérétique par ſentence de l'inquiſiteur Matthieu Ory. Entre autres griefs, on lui reprochait d'avoir publié, en 1539, une hiſtoire du roi François Ier ſous le titre de *Franciſci Valeſii, Gallorum regis, fata*. L'année ſuivante, Dolet avait bien eu la précaution de modifier l'étiquette dans une traduction françaiſe, intitulée *les Geſtes de Françoys de Valois, roi de France*. Mais cette transformation tardive fut impuiſſante à déſarmer le zèle des dévots. La ſuppreſſion de la lettre *c* dans le mot *fata* fut imputée à crime à Dolet. Les lettres de rémiſſion qu'il

les deux poinctz que ſur tout doibt obſeruer vn aucteur deſirant ſes oeuures eſtre publiées & receues tant en ſon pays qu'en nations eſtranges), & que pareillement il ne bleſſe en nom expres l'honneur d'aulcun : pour ces raiſons, i'ay conclud que la publication de ſi gentil oeuure eſtoit licite & permiſe : & me ſuy mis apres pour l'imprimer en la plus belle forme & auec le plus grand aornement qu'il m'a eſté poſſible. Car tu ne ſçauroys penſer que ie trouue ceſt ouurage digne d'eſtre leu : tant pour l'inuention ſinguliere que pour les deſcriptions merueilleuſes qui y ſont : pour les bons enſeignements auſſi qui s'y trouuent, comme quand il admonneſte les ieunes gens de ſe garder de vice, & de ne commettre crimes qui les puiſſent precipiter aux miſeres & calamitez de priſon. Pluſieurs aultres enſeignements y a dignes d'eſtre leuz & releuz, non ſeulement des ieunes, mais bien auſſi de toutes perſonnes de bon & meur iugement. Que pleuſt à Dieu que la deſcription de ceſt horrible monſtre, Proces, laquelle eſt en ce petit liuret, fuſt bien entendue & receue. Il eſt certain que l'on ne voyrroit tant d'inimytiez & rancunes (choſe totalement contreuenante à la Loy de Dieu) entre les Chreſtiens ni tant de deſtructions & ruynes de pluſieurs bonnes maiſons & familles.

Voylà le prouffit que l'on peult prendre en ceſte Poëſie Marotine : en laquelle ie ne trouue rien ſcandaleux ou reprehenſible : ſinon que quelcques gens chatouilleux des aureilles, ou (poſſible eſt) pleins de trop grande arrogance, ſe vouluſſent attribuer aulcuns paſſages de ceſt oeuure, comme ſe ſentant pinſez ſans rire. Mais de

obtint plus tard du roi ne laiſſent aucun doute ſur les mauvaiſes intentions de ſes ennemis : ils lui reprochent en effet « d'avoir uſé de ce mot *fatum* non comme devoit faire un chrétien, mais en cette ſignification que le prenoient les anciens philoſophes, voulant approuver la prédeſtination.» (*Procès d'Eſtienne Dolet*, p. 8.) Un ſigne de l'alphabet imprudemment ſupprimé ſuffiſait alors pour conduire au bûcher. Dolet avait donc de preſſantes raiſons pour atteſter la pureté de ſes ſentiments à l'égard de la religion & des princes.

tout cela il n'en eſt rien : ains tout le diſcours ſe fait par la commodité de l'argument, repreſentant les choſes qui peuuent aduenir ou eſcheoir en tel cas. Tel effort d'eſprit doibt eſtre libre, ſans aulcun eſgard ſi gens mal penſants veulent calumnier, ou reprimer ce qui ne leur appartient en rien. Car ſi vn aucteur a ce tintoin en la teſte que tel ou tel poinct de ſon ouurage ſera interpreté ainſi ou ainſi par les calumniateurs de ce monde, iamais il ne compoſera rien qui vaille. Mais (comme i'ay dict cy deſſus), moyennant que la Religion ne ſoit bleſſée, ni l'honneur du Prince attainct, & que aulcun ne ſoit gratté (encores qu'il ſoit roigneux) apertement (comme par nom ou ſurnom), le demeurant eſt tolerable : & ne fault par apres que laſcher la bride à la plume : ou aultrement ne ſe meſler d'eſcripre. Car, ſi tu compoſes à l'opinion d'aultruy, tu te trouueras froid comme glace : & mieulx vauldroit te repoſer. C'eſt trop eſcript à toy de telle choſe (amy Iamet), à toy qui entends trop mieulx cela que moy meſmes. A Dieu doncq.

De Lyon, ce premier iour de l'an de grace 1542.





L'ENFER DE CLEMENT MAROT DE CAHORS

en Quercy, valet de chambre
du Roy : composé en la pri-
ſon de l'Aigle de Char-
tres & par luy en-
uoyé à ſes
amys



(*Du Recueil*)





OMME douleurs de nouuel amaſſées
Font ſouuenir des lieſſes paſſées :
Ainſi plaiſir de nouuel amaſſé
Fait ſouuenir du mal qui eſt paſſé.
Ie dy cecy, mes treſchers Freres, pour ce
Que l'amytié, la chere non rebourſe,
Les paſſetemps & conſolations
Que ie reçoy par viſitations

En la priſon claire & nette de Chartres (1)
Me font recors des tenebreuſes chartres,
Du grand chagrin & recueil ord & laid
Que ie trouuay dedans le Chaſtellet (2).

(1) Nous croyons pouvoir fixer ſur des données certaines la date de l'arreſtation de Marot. Lui-même nous apprend qu'il fut emprisonné pour avoir mangé du lard en carême : or le carême de 1525 (n. s. 1526) commence le 14 février; ce ſerait donc quelques jours après cette date qu'il conviendrait de placer la méſaventure de Marot. Le 13 mars ſuivant, grâce aux démarches de ſes amis, il était réclamé par l'évêque de Chartres, Louis Guillard, comme juſticiable des tribunaux eccléſiaſtiques. Il appartenait, en effet, aux juges d'Égliſe de procéder contre ceux qui étaient tenus pour « infectez d'héréſie ». (Auboux, *Pratiques des cours eccléſiaſtiques*, p. 130; Horry, *Pratiques des officialités ordinaires*, p. 16.) D'après le principe : *Eccleſia abhorret a ſanguine*, le juge d'Égliſe n'ordonnait jamais de peines corporelles contre les clercs ou les laïques (Horry, *Pratiques des off. ord.*, p. 11); il avait ſoin d'en laiſſer tout l'odieux aux tribunaux ſéculiers. D'autre part, en retenant le coupable, il lui devenait poſſible, à l'occaſion, d'arrêter le cours de la juſtice ordinaire. Grâce à une manœuvre de ce genre, Marot ſe trouva, en un tour de main, à l'abri des atteintes de la terrible Luna. De retour en France vers la fin de mars, François I[er] intervint en faveur de ſon poëte favori, qui fut rendu à la liberté dans les premiers jours de mai. Chevard prétend à tort, dans ſon *Hiſtoire de Chartres* (II, 310), que Marot fut enfermé dans les priſons ordinaires de l'évêque appelées Loëns ou Loëngs. Marot, mieux renſeigné que perſonne à ce ſujet, ne nous parle que de la priſon de « l'Aigle ». Or ce bâtiment, aujourd'hui diſparu, était une hôtellerie qui occupait l'emplacement actuel du grand ſéminaire. A la manière dont s'exprime Marot, on peut voir que la conſigne de ſa nouvelle priſon n'était pas bien ſévère.

(2) Il s'agit ici du grand Châtelet, au ſujet duquel l'indication ſuivante nous eſt fournie par Guillebert de Metz (p. 65) : « Le Chaſtellet eſt le lieu où le prévoſt de Paris & ſes auditeurs tiennent les plais; & là ſont les priſons en merveilleux nombre. » Cet antique monument, dont certains auteurs prétendent reporter l'origine juſqu'à Jules Céſar, a été détruit en 1802. La juſtice y était rendue ſous la direction du prévôt de Paris, qui avait ſous ſes ordres un lieutenant civil & un lieutenant criminel. La juridiction du Châtelet s'étendait à toute eſpèce de cas, parce qu'il était conſidéré comme le premier tribunal de la capitale du royaume. Toutefois, & Marot profita de cette exception, certaines cauſes pouvaient être évoquées par les tribunaux eccléſiaſtiques. Les officiers du Châtelet, ayant la haute main ſur la police urbaine, devaient

Si ne croy pas qu'il y ayt choſe au monde
Qui mieulx reſſemble vn Enfer tres immonde.
Ie dys Enfer, & Enfer puy bien dire :
Si l'allez veoir, encor le voirrez pire.
Aller, helas ! ne vous y vueillez mettre :
I'ayme trop mieulx le vous deſcrire en metre
Que, pour le veoir, aulcun de vous ſoit mys
En telle peine. Eſcoutez doncq, Amys.
Bien auez leu, ſans qu'il s'en faille vn A,
Comme ie fu, par l'inſtinct de Luna (1),

Vers 16. *Si lallez veoir encor le verrez pire* (a).

(a) B. N. ms. 12795 & 20025.

veiller à ce que le commerce des viandes ceſſât en temps de carême, & viſiter les hôtelleries, les auberges & les cabarets pour s'aſſurer que la loi d'abſtinence y était exactement obſervée ; ils étaient également chargés de faire exécuter tous les édits & règlements contre les hérétiques, pour le maintien de la foi dans toute ſa pureté. (Delamare, *Traité de police*, I, 201.) On s'explique dès lors comment le fait imputé à Marot pouvait rentrer dans la compétence du Châtelet, d'où prévôt & bailli préſidaient, au milieu d'une certaine confuſion de pouvoirs, aux deſtinées de la grande cité. (Voy. p. 163, note 2.)

(1) Une édition de *l'Enfer* publiée par Dolet en 1544 porte, en marge de ce paſſage, l'indication ſuivante : « Marot prend Luna pour une femme inconſtante & pleine de malice, qui fut cauſe de ſon empriſonnement. » Auſſi, malgré les ingénieuſes obſervations de certains commentateurs, qui ont prétendu voir dans le mot de Luna une perſonnification de la Sorbonne (Dreux du Radier, *Mémoires des reines de France*, IV, 481, & *Récréations hiſtoriques*, II, 167), ce que l'on pourrait tout au plus reprocher à cette auſtère corporation, ce ſerait une part de complicité dans l'arreſtation du poëte. Dolet, l'ami de Marot, devait en effet ſavoir à quoi s'en tenir ſur le compte de Luna. Il eſt regrettable que ſon indiſcrétion n'aille point juſqu'à nous livrer le nom de l'inconnue. Ce mot de Luna revient encore, avec un ſens analogue, chez pluſieurs écrivains de l'époque, qui ſe plaiſent à ſignaler plus d'un trait de reſſemblance entre les variations de la lune & le caractère féminin. « Le naturel des femmes, dit Rabelais, nous eſt figuré par la Lune, & entre aultres choſes, & en ceſte : qu'elles ſe muſſent, elles ſe conſtraignent & diſſimulent en la veue & preſence de leurs mariz. Iceulx abſens, elles prenent

Mené au lieu plus mal ſentant que ſoulphre,
Par cinq ou ſix miniſtres de ce gouffre :
Dont le plus gros iuſques là me tranſporte.
Si rencontray Cerberus (1) à la porte :
Lequel dreſſa ſes troys teſtes en hault,
A tout le moins, vne qui troys en vault.
Lors de trauers me voyt ce chien pouſſif,
Puis m'a ouuert vn huys gros & maſſif :
Duquel l'entrée eſt ſi eſtroicte & baſſe
Que, pour entrer, fallut que me courbaſſe.
Mais, ains que fuſſe entré au gouffre noir,

leur aduentaige, ſe donnent du bon temps, vaguent, trotent, depoſent leur hypocriſie, & ſe declairent. Comme la Lune en coniunction du Soleil n'apparoiſt en ciel, ne en terre : mais en ſon oppoſition, eſtant au plus du Soleil eſloingnée, reluiſt en ſa plenitude, & apparoiſt toute, notamment on temps de nuyct. Ainſi ſont toutes femmes femmes. » (*Pantagruel*, III, XXXII.) La même idée eſt reproduite ſous une forme à peu près identique dans un ſonnet de Mellin de Saint-Gelais :

Il n'eſt point tant de barques à Veniſe,
. . . .
Ne d'argumens en vne Sorbonique
Que m'amie a de lunes en la teſte.

Ces citations feraient de nature à démontrer que, malgré certaines relations entre la lune & les emblèmes de Diane de Poytiers, il ne faudrait pas néanmoins ſe trop preſſer pour voir ici une alluſion directe à la favorite. La biographie de Marot nous fournira d'ailleurs l'occaſion de revenir ſur cette influence féminine.

(1) Ce paſſage nous ramène à une deſcription analogue de Rabelais, où l'on retrouve à peu près les mêmes détails, depuis le redoutable guichet qui ne s'ouvre, à la ſortie, que ſur la préſentation d'un bulletin d'élargiſſement, juſqu'au monſtre prépoſé à la garde du guichet, & dont voici le portrait : « C'eſt vn monſtre le plus hideux que iamais fut deſcrit. On le nommoit Grippe-minaud. Ie ne vous le ſçaurois mieux comparer qu'à Chimere, ou à Sphinx & Cerberus, ou bien au ſimulachre d'Oſiris, ainſi que le figuroyent les Egyptiens, par trois teſtes enſemble ioinctes : ſauoir eſt d'vn lyon rugient, chien flattant, & d'vn loup baillant, entortillees d'vn dragon ſoy mordant la queuë, & de rayons ſcintillans à l'entour. Les mains auoit pleines de ſang, les griphes comme de harpye, le muſeau à bec de corbin, les dens d'vn ſanglier quadrannier, les yeux flamboyans comme vne gueule d'enfer, tout couuert de mortiers entrelaſſez de pillons : ſeulement apparoiſſoyent les griphes. » (*Pantagruel*, V, XI.)

Ie voys à part vn aultre vieil manoir,
Tout plein de gens, de bruyt & de tumulte :
Parquoy auec ma guide ie conſulte,
En luy diſant : Dy moy, s'il t'en ſouuient,
D'où, & de qui, & pourquoy ce bruyt vient.
Si me reſpond : Sans croire le rebours,
Sçache qu'icy ſont d'Enfer les faulxbourgs,
Où bien ſouuent s'eſleue ceſte feſte :
Laquelle ſort, plus rude que tempeſte,
De l'eſtomach de ces gens que tu voys,
Qui, ſans ceſſer, ſe rompent teſte & voix,
Pour appoincter faulx & chetifz humains
Qui ont debats, & debats ont eu maintz (1).
Hault deuant eulx le grand Minos (2) ſe ſied,
Qui ſur leurs dictz ſes ſentences aſſied :

(1) Il y a ici plus d'un trait commun avec certaine page des *Mémoires* de Benvenuto Cellini (VI, 2), où eſt retracé le tableau d'une audience au Palais de juſtice : on y voit que, pour changer, c'eſt toujours la même choſe. « M'étant rendu dans la grande ſalle du Palais de Paris pour plaider ma cauſe, j'y vis un juge, lieutenant civil du roi, aſſis ſur un tribunal élevé. Cet homme étoit grand, gros & gras & d'aſpect auſtère. A ſa droite & à ſa gauche étoit rangée une foule de procureurs & d'avocats; d'autres s'avançoient un à un & expoſoient leur affaire. Parfois ceux qui entouroient ce juge parloient tous à la fois. A ma grande ſurpriſe, cet homme admirable, véritable portrait de Pluton, prêtoit l'oreille, tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, & répondoit à tous avec un talent remarquable. La ſalle étoit immenſe, mais il s'y preſſoit une telle foule qu'un garde avoit ſoin d'empêcher d'entrer ceux qui n'y avoient point affaire & de tenir les portes fermées. Souvent ce garde, en repouſſant les gens qu'il ne vouloit point admettre, troubloit par ſon tapage mon admirable juge, qui, dans ſa colère, ne lui épargnoit point les injures. » L'épithète de Satan, adreſſée à diverſes repriſes, par le juge, à ce farouche gardien, achève la reſſemblance.

(2) Ce ſurnom de Minos nous paraît devoir s'appliquer à Jean de la Barre, bailli de Paris, qui avait préciſément ſous ſes ordres Jean Morin, déſigné quelques vers plus bas par le ſobriquet de Rhadamanthe. Jean de la Barre, appelé à la charge de bailli de la capitale en 1521, « eſtoit un des mignons du roi, natif de Paris & de pauvres gens, auquel le roy donna ledict baillage gratis, parce qu'il eſtoit en ſa grâce. » (*Journal d'un Bourgeois*

C'eſt luy qui iuge, ou condamne, ou deffend,
Ou taire fait, quand la teſte luy fend.
    Là les plus grandz les plus petits deſtruyſent :
Là les petits peu ou poinct aux grands nuyſent :
Là trouue lon façon de prolonger
Ce qui ſe doibt & ſe peult abreger :
Là ſans argent paoureté n'a raiſon (1) :

Vers 50. *Ou taire faict qui la teſte luy fend* (a).
— *Ou taire fait a qui la teſte fend.*
Et la les grans les plus petis deſtruiſent (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 20025.

de Paris, p. 125.) Ayant été fait priſonnier à la bataille de Pavie, Jean de la Barre s'employa de la manière la plus active aux négociations entamées pour la délivrance de François Ier. Le roi, à ſon retour d'exil, voulut récompenſer ces ſervices en faiſant à Jean de la Barre donation viagère du comté d'Étampes, qui ſe trouvait dans l'héritage de Claude de France, & que le caprice royal devait plus tard ériger en duché au profit d'Anne de Piſſeleu. Les faveurs du maître ne s'arrêtèrent point encore là : nommé prévôt de Paris, le 1er juin 1526 (Félibien, III, 976), Jean de la Barre reçut en outre, comme gouverneur de la capitale, les pouvoirs les plus étendus. Il mourut en 1534. La juridiction du bailli de Paris, inſtituée par le roi le 17 mars 1522, avait été inſtallée d'abord « en l'hoſtel de Neſle ; » puis ſon éloignement la fit tranſporter peu après au Châtelet, pour la plus grande commodité des plaideurs. Au mois de mai 1526, le roi ordonna la réunion des offices de prévôt & de bailli. Il était dans les attributions des baillis de connaître, privativement à tout autre juge, des choſes qui concernaient la religion & de ce qui pouvait y cauſer du trouble, ainſi que de tous les procès & différends qui pourraient naître à ce ſujet. Par la même raiſon, ils connaiſſaient de tout ce qui regardait la religion prétendue réformée & les autres héréſies. En conſéquence ils pouvaient ſupprimer ou faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute juſtice les écrits dangereux ou capables de cauſer des ſchiſmes dans l'État, & contraires aux lois & ordonnances du royaume. (Voy. Guyot, *Répert. de Juriſpr.*, II, 78 & ſuiv.)

(1) Le paſſage ſuivant de Rabelais peut ſervir de commentaire à ce vers de Marot. C'eſt la ſatire de ce qui ſe paſſait dans les régions hantées par les grippeminauds, ou gens de juſtice : « Frere Iean aperceut ſoixante & huict Galleres & Fregades arriuantes au port : là ſoudain courut demander nouuelles, enſemble de quelle marchandiſe

Là ſe deſtruit mainte bonne maiſon (1) :
Là biens, ſans cauſe, en cauſes ſe deſpendent :
Là les cauſeurs les cauſes s'entreuendent (2) :
Là en public on manifeſte & dit
La mauluaiſtié de ce monde mauldict,
Qui ne ſçauroit, ſoubz bonne conſcience,
Viure deux iours en paix & patience :
Dont i'ay grand ioye auecques ces mordants.
Et tant plus ſont les hommes diſcordants,
Plus à diſcord eſmouuons leurs courages,
Pour le prouffit qui vient de leurs dommages :
Car s'on viuoit en paix, comme eſt meſtier,
Rien ne vauldroit de ce lieu le meſtier,
Pource qu'il eſt de ſoy ſi anormal

eſtoient les vaiſſeaux chargez : vit que tous chargez eſtoient de venaiſon, leuraux, chappons, palombes, cochons, cheureaux, vaneaux, poullets, canards, albrans, oiſons & autres ſortes de gibier. Parmy auſſi aperceut quelques pieces de velours, ſatin & damas. Adonques interrogua les voyagiers où & à qui ils portoient ces frians morceaux. Ils reſpondirent que c'eſtoit à Grippe-minaud, aux Chats-fourrez, & Chattes-fourrees. Comment, diſt frere Iean, appelez vous ces drogues là? Corruption, reſpondoient les voiagers. Ils donques, diſt frere Iean, de corruption viuent. » (*Pantagruel*, V, XIV.) Comme dernier trait à ce tableau, nous empruntons la citation ſuivante au *ſecond volume des motz dorez de Cathon :*

Parlons des mauuais aduocatz
Iamais nentendront a vous catz
Silz nont argent plaine la main
Pluſtoſt auiourdhuy que demain.

(1) Cette triſte vérité a pour elle le témoignage de tous les temps, & déjà, avant Marot, Villon avait dit avec plus de détails :

Ie vis la tant de mirelificques,
Tant damecons & tant dafficques,
Pour attraper les plus huppez,
Les plus rouges y ſont gruppez.
A lung conuient vendre ſa terre,
Mais ſans ſentir la ſen deſſerre,
Partie ou peu en demourra,
Et tout ce que vaillant aura
Cuydant deſtruyre ſon voyſin
De Poytou ou de Lymouſin,
Ou de quelque aultre nation.
Maint en eſt en deſtruction...

(*Préambule des Repeues franches*, v. 216.)

(2) Ce fait ſe trouve confirmé par Benvenuto dans ſes *Mémoires* (VI, II) : « On a, dit-il, coutume, en France, de compter gagner un procès contre toute perſonne qui ſemble mettre de la négligence à ſe défendre. Dès qu'une de ces affaires préſente quelque avantage, on trouve à la vendre. On a même vu des gens dont la profeſſion conſiſte à acheter des procès, ou à en accepter pour dot. »

Qu'il fault expres qu'il commence par mal,
Et que quelcun à quelcque aultre mesface,
Auant que nul iamais prouffit en face.
  Brief, en ce lieu ne gaignerions deux pommes,
Si ce n'eſtoit la mauluaiſtié des hommes.
Mais, par Pluton, le dieu que doibs nommer,
Mourir de faim ne ſçaurions, ne chommer :
Car tant de gens, qui en ce parc s'aſſaillent,
Aſſez & trop de beſongne nous taillent :
Aſſez pour nous, quand les biens nous en viennent :
Et trop pour eulx, quand paoures en deuiennent.
Ce nonobſtant, o noueau priſonnier,
Il eſt beſoing de pres les manier :
Il eſt beſoing (croy moy), & par leur faulte,
Que deſſus eulx on tienne la main haulte :
Ou aultrement les bons bonté fuyroient,
Et les mauluais en empirant yroient.
  Encor (pour vray) mettre on n'y peult tel ordre,
Que touſiours l'vn l'aultre ne vueille mordre :
Dont raiſon veult qu'ainſi on les embarre,
Et qu'entre deux ſoit mys diſtance & barre,
Comme aux cheuaulx en l'eſtable hargneux.
  Minos, le Iuge, eſt de cela ſoingneux,
Qui deuant luy, pour entendre le cas,
Fait deſchiffrer telz noyſifz altercas
Par ces crieurs : dont l'vn ſouſtient tout droict
Droict contre tort : l'aultre tort contre droict :
Et bien ſouuent, par cautelle ſubtile,
Tort bien mené rend bon droict inutile.
  Prends y eſgard, & entends leurs propos :
Tu ne veis oncq ſi differents ſuppoſtz.
Approche toy pour de plus pres le veoir,
Regarde bien : ie te fayz à ſçauoir
Que ce mordant, que l'on oyt ſi fort bruyre,

Vers 94. *Fait deſchiffrer leurs noiſifz altercas* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

De corps & biens veult fon prochain deftruyre.
Ce grand criard, qui tant la gueule tort,
Pour le grand gain tient du riche le tort (1).
Ce bon vieillard (fans prendre or ou argent)
Maintient le droict de mainte paoure gent (2).

Vers 106. *Veult maintenir quon le deftient a tort* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

(1) A l'appui de l'allégation de Marot, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter cette petite hiftoire qui nous eft contée par H. Eftienne (*Apologie pour Hérodote*, I, 58) : « Quant aux aduocats (& des avocats aux gens de juftice il n'y a qu'un pas), Maillard dit qu'ils prennent *a dextris & a finiftris :* & fait vn fort plaifant conte d'vne procédure tenue entre deux aduocats du temps du roy Louys dernier, en vne ville de France. Vn bon payfan vint prier l'vn d'eux d'eftre fon aduocat en vn procès qu'il auoit en la cour de Parlement : ce qu'il accepta. Au bout de deux heures, vient la partie aduerfe, qui eftoit vn homme riche, & le prie femblablement d'eftre fon aduocat en vne caufe contre vn certain payfan. Ce qu'il accepta auffi. Le iour que la caufe fe deuoit tenir, le payfan vint la ramenteuoir à fon aduocat, lequel luy fit refponfe : Mon ami, l'autre fois que vous vîntes, ie ne vous di rien, pour raifon des empefchemens que i'auois : maintenant ie vous aduerti que ie ne puis eftre voftre aduocat, eftant celuy de voftre partie : mais ie vous bailleray lettres adreffantes à vn homme de bien. Alors efcriuit à l'autre aduocat ce qui s'enfuit : Deux chappons gras me font venus entre les mains, defquels ayant choifi le plus gras, ie vous envoye l'autre : ie plumeray de mon cofté, plumez du voftre. » Il eft bien entendu que c'était autrefois que les chofes fe paffaient ainfi. Ajoutons encore ce détail emprunté aux mœurs de la magiftrature d'alors : « De noftre temps s'eft trouué dedans Paris prefident qui a voulu eftendre fes droicts iufques là, de demander à vne damoifelle honnorable qu'elle luy preftaft fon deuant, à la charge qu'il luy prefteroit audience. » C'était le préfident Lizet. (*Apologie pour Hérodote*, I, 369.)

(2) On pourrait prefque reconnaître dans ces deux vers de Marot l'avocat Matthieu Chartier, au portrait tracé par Loyfel, dans le *Dialogue des avocats.* « C'étoit l'oracle de la ville, tant à caufe de fon favoir, expérience & long ufage, que de fa prudhommie & intégrité de fa vie. On difoit de lui, ajoute le même auteur, qu'il donnoit tous les mois 100 livres à la boîte des pauvres du gain qu'il faifoit en fa vacation. » La prétention de mettre un nom fur chacun des autres profils ferait tout au moins exceffive. Il refte donc bien difficile

Celuy qui parle illec ſans s'eſclatter
Le Iuge aſſis veult corrompre & flatter.
Et ceſtuy là, qui ſa teſte deſcoeuure,
En plaiderie a faict vn grand chef d'oeuure :
Car il a tout deſtruict ſon parentage,
Dont il eſt craint & priſé d'aduantage :
Et bien heureux celuy ſe peult tenir
Duquel il veult la cauſe ſoubſtenir.
  Amy, voylà quelcque peu des menées
Qui aux faulxbourgs d'Enfer ſont demenées
Par noz grandz loups rauiſſants & famys,
Qui ayment plus cent ſoulz que leurs amys :
Et dont, pour vray, le moindre & le plus neuf
Trouueroit bien à tondre ſur vn oeuf (1).
  Mais puis que tant de curioſité
Te meut à veoir la ſumptuoſité
De noz manoirs : ce que tu ne veis oncques
Te feray veoir. Or ſçaches, Amy, doncques

Vers 114. *Dont il eſt craint & doubte dauentaige* (a).
118. *Qui aux faulxbourgz des enfers ſont menees* (b).
120. *Qui ayment plus cent ſolz que cent amys* (c).

(a) B.N. ms. 20025. — (b) B.N. ms. 20025. — (c) B.N. ms. 12795 & 20025.

de décider entre Poyet, Lizet, Monthelon & tous ceux qui ſont mentionnés dans le livre de Loyſel.

(1) Une ſimple citation de Menot ſervira de commentaire à ce paſſage de notre poëte : « Pour vn dîner vn iuge va mettre ſes amys à deux doigts du puits d'enfer. Larron d'aduocat & de procureur, tu marches par circuits, tu embrouilles la cauſe, tu fais des écritures telles qu'en feroit vn chat avec ſa patte, & il fault que tu prennes les deſpens pour le train & l'eſtat que tu meines, & vn autre larron viendra t'aider. Tous ces aduocats ſont entre eux comme les renards. On diroit qu'ils vont ſe manger, & ils ne ſe donnent pas même vn coup de dent. Lorſqu'ils ſont à la barre, il ſemble qu'ils vont ſe confondre l'vn l'autre par leurs paroles, mais ils s'entendent au mieux : de même les renards paroiſſent vouloir ſe déchirer, puis ils vont enſemble de compagnie à la proie. Bientôt auſſi ces méchants aduocats s'entendront pour dévorer la poule du paoure. » (Migne, *Encyclopédie théologique; Dictionnaire de bibliologie*, II, p. 602.)

Qu'en ceſtuy parc, où ton regard eſpands,
Vne maniere il y a de Serpents
Qui de petits viennent grandz & felons :
Non poinct volants, mais trainants & bien longs :
Et ne ſont pas pourtant Couleuures froides,
Ne verdz Lezardz, ne Dragons forts & roides :
Et ne ſont pas Cocodrilles infaictz,
Ne Scorpions tortuz & contrefaictz :
Ce ne ſont pas Vipereaux furieux,
Ne Baſilics tuants les gens des yeux :
Ce ne ſont pas mortiferes Aſpics,
Mais ce ſont bien Serpents qui valent pis.
  Ce ſont Serpents enflez, enuenimez,
Mordants, mauldictz, ardents & animez,
Iectants vn feu qu'à peine on peult eſtaindre,
Et en piquant dangereux à l'attaindre.
Car qui en eſt piqué ou offenſé
En fin demeure chetif ou inſenſé :
C'eſt la nature au Serpent plein d'exces
Qui par ſon nom eſt appelé Proces (1).

Vers 131. *Ce ne ſont pas pourtant couleuures froides* (a).
133. *Ce ne ſont pas cocordilles infectz* (b).
144. *En fin deuient chetif ou inſenſé* (c).

(a) B. N. ms. 12795 & 20025, où ſe trouve omis le vers ſuivant. — (b) B. N. ms. 12795 & 20025. — (c) B. N. ms. 12795 & 20025.

(1) Dans Rabelais il y a auſſi comparaiſon, mais avec un autre animal, & l'image n'en eſt, pour cela, ni plus gracieuſe, ni plus ſéduiſante : « Vn procés, à ſa naiſſance premiere, me ſemble, comme à vous aultres, meſſieurs, informe & imperfaict. Comme vn ours naiſſant n'a pieds ne mains, peau, poil, ne teſte : ce n'eſt qu'vne piece de chair rude & informe. L'ourſe, à force de leicher, la meſt en perfection des membres... Ainſy voy ie, comme vous aultres, meſſieurs, naiſtre les procés, à leurs commencemens, informes & ſans membres. Ilz n'ont qu'vne piece ou deux : c'eſt pour lors vne laide beſte. Mais lors qu'ilz ſont bien entaſſez, enchaſſez & enſachez, on les peut vrayement dire membruz & formez..... Comme vous aultres, meſſieurs, ſemblablement les ſergens, huiſſiers, appariteurs, chiquaneurs, procureurs, commiſſaires, aduocatz, enqueſteurs, tabellions, notai-

Tel eſt ſon nom, qui eſt de mort vne vmbre.
Regarde vn peu, en voylà vn grand nombre
De gros, de grandz, de moyens & de greſles,
Plus mal faiſants que tempeſtes ne greſles.
  Celuy qui iecte ainſi feu à planté
Veult enflammer quelcque grand parenté :
Celuy qui tire ainſi hors ſa languette
Deſtruyra brief quelcun, s’il ne s’en guette :
Celuy qui ſiffle & a les dents ſi drues
Mordra quelcun, qui en courra les rues :
Et ce froid là, qui lentement ſe traine,
Par ſon venin a bien ſceu mettre haine
Entre la mere & les mauluais enfants :
Car Serpents froidz ſont les plus eſchauffants.
Et, de touts ceulx qui en ce parc habitent,
Les nouueaulx naiz, qui s’enflent & deſpitent,
Sont plus ſubiectz à engendrer icy
Que les plus vieulx. Voyre, & quil ſoit ainſi,
Ce vieil Serpent ſera tantoſt creué,
Combien qu’il ayt maint lignage greué.
Et ceſtuy là, plus antique qu’vn roc,
Pour repoſer s’eſt pendu à vn croc (1).
Mais ce petit, plus mordant qu’vne louue,
Dix grandz Serpents deſſoubz ſa pance couue :
Deſſoubz ſa pance il en couue dix grandz,
Qui, quelcque iour, feront plus denigrants
Honneurs & biens que cil qui les couua :

Vers 154. *Deſtruira toſt quelcun ſil ne ſen guette* (a).
168. *Pour repoſer ſeſt pendu en vng croc* (b).

(a) B.N. ms. 12795. — (b) B.N. ms. 20025.

res, grephiers, & iuges, ſugſants bien fort & continuellement les bourſes des parties, engendrent à leurs procés teſte, pieds, gryphes, bec, dents, mains, venes, arteres, nerfz, muſcles, humeurs. » (*Pantagruel*, III, XLII.)

(1) Voyez dans Henri Eſtienne (*Apologie pour Hérodote*, I, p. 64) l’extrémité à laquelle en ſont réduits les plaideurs, après vingt & trente ans de luttes : *Et exierunt omnino nudi, cum baculo in manu.*

Et, pour vn ſeul qui meurt ou qui s'en va,
En viennent ſept. Doncq ne fault t'eſtonner :
Car, pour du cas la preuue te donner,
Tu doibs ſçauoir qu'yſſues ſont ces beſtes
Du grand Serpent Hydra, qui eut ſept teſtes :
Contre lequel Hercules combatoit,
Et, quand de luy vne teſte abbatoit,
Pour vne morte en reuenoit ſept viues.
  Ainſi eſt il de ces beſtes noyſiſues :
Ceſte nature ilz tiennent de la race
Du grand Hydra, qui, au profond de Thrace,
Où il n'y a que guerres & contends,
Les engendra des l'aage & des le temps
Du faulx Cayn. Et ſi tu quiers raiſon
Pourquoy Proces ſont ſi fort en ſaiſon :
Sçache que c'eſt faulte de charité
Entre Chreſtiens. Et, à la verité,
Comment l'auront dedans leur cueur fichée,
Quand par tout eſt ſi froidement preſchée?
  A eſcouter voz preſcheurs, bien ſouuent
Chapitre n'eſt que donner au couuent (1) :

Vers 175. *En viennent ſept dont ne te fault eſtonner* (a).
178. *Du grand Hydra ſerpent qui euſt ſept teſtes* (b).
192. *Deſtre partout ſi froidement preſchee* (c).
193. *A eſcouter noz preſcheurs bien ſouuent* (d).

(a) B. N. ms. 12795 & 20025. — (b) B. N. ms. 20025 — (c) B. N. ms. 20025. — (d) B. N. ms. 12795.

(1) Ce trait de malice a ſans doute été ſuggéré à Marot par le ſpectacle qu'il avait ſous les yeux : c'était en effet la plus effrontée miſe en œuvre de toutes ſortes d'expédients pour exploiter la charité publique. On pourra conſulter à ce ſujet les chapitres VIII & XXXIII de l'*Apologie pour Hérodote*, & particulièrement le paſſage où Henri Eſtienne raconte « qu'vn beau père, preſchant à Bordeaux, affirmoit que, quand on donne de l'argent pour les treſpaſſez, les âmes qui ſont en Purgatoire, oyans le ſon de l'argent qui en tombant dedans le baſſin, ou le tronc, fait tin, tin, elles ſe prennent tellement à rire, qu'elles font : ha, ha, ha, hi, hi, hi. » François I[er] fut obligé d'intervenir par un édit

Pas ne diront combien Proces differe
Au vray Chreſtien, qui de touts ſe dit frere :
Pas ne diront qu'impoſſible leur ſemble
D'eſtre Chreſtien & plaideur tout enſemble.
Ainçoys ſeront eulx meſmes à plaider
Les plus ardents. Et, à bien regarder,
Vous ne valez de guere mieulx au Monde
Qu'en noſtre Enfer, où toute horreur abonde.
Doncques, Amy, ne t'eſbahys comment
Serpents Proces viuent ſi longuement :
Car bien nourrys ſont du laict de la lyſſe
Qui nommée eſt du Monde la malice :
Touſiours les a la louue entretenuz,
Et pres du cueur de ſon ventre tenuz.
Mais ſi ne veulx ie à ſes faictz contredire :
Car c'eſt ma vie. Or plus ne t'en veulx dire :

Vers 198. *Deſtre chreſtien & plaider tout enſemble* (a).
204. *Sergents, proces viuent ſi longuement* (b).

(a) B.N. ms. 12795. — (b). Nous avons rejeté cette leçon, invariablement reproduite par toutes les éditions imprimées, en préférant nous conformer aux manuſcrits 12795 & 20025, qui nous paraiſſent préſenter une image bien plus vivante par l'appoſition de ces deux mots *ſerpents proces*. Un paſſage de la lettre de Dolet à Lyon Jamet (p. 157, ligne 33) juſtifie pleinement cette rectification; la coquille typographique, répétée à perpétuité, s'explique d'ailleurs tout naturellement, ſi l'on ſe ſouvient que cette pièce courut longtemps en manuſcrit & fut enſuite imprimée en dehors de tout contrôle de l'auteur, ſur le texte d'Anvers (1539), qui était le produit d'une impreſſion clandeſtine ou tout au moins anticipée.

(12 janvier 1538, — Iſambert, *Anc. lois françaiſes*, XII, 551) pour défendre, de la manière la plus formelle, aux frères quêteurs de Saint-Jean de Jéruſalem & autres, de vendre des indulgences & des pardons venus de Rome, le tout au profit particulier des dites congrégations & au détriment de la trop crédule multitude. Quant aux autres moyens employés par les couvents pour ſe procurer de l'argent, voyez le colloque d'Éraſme intitulé *Funus*, & dans Th. de Bèze (*Hiſtoire eccléſiaſtique*, 1534) la petite comédie imaginée, dans un ſemblable but, par les cordeliers d'Orléans. On avait même été juſqu'à établir un certain ordre dans la perception de ces revenus, comme le prouve un document parfaitement officiel, intitulé *Taxe cancellarie apoſtolice*, imprimé en 1520, à Paris, & où l'on voit les cas de conſcience prévus par l'Égliſe tarifés à un prix des plus productifs.

Paſſe ceſt huys barré de puiſſant fer.
  A tant ſe teut le miniſtre d'Enfer,
De qui les mots voluntiers eſcoutoye :
Poinct ne me laiſſe, ains me tient & coſtoye,
Tant qu'il m'eut mys (pour mieulx eſtre à couuert)
Dedans le lieu par Cerberus ouuert,
Où pluſieurs cas me furent ramentuz :
Car lors allay deuant Rhadamantus (1),
Par vn degré fort vieil, obſcur & ſale.

Vers 213. *Duquel les motz voluntiers eſcoutoye* (a).

(a) B.N. ms. 20025.

(1) Sagon dans ſon *Coup d'eſſay* ne nous laiſſe aucun doute au ſujet du perſonnage déſigné ici par Marot ſous le nom de Radamantus :

Quant tu as fait du iuge Radamante
Similitude a raiſon repugnante
Au lieutenant & royal officier
Qui a le bruyt de iuſte iuſticier,
Et d'eſtre a tous equitable & droict homme,
Son bon renom ne crainct point quon le nomme,
Et par ainſi ceſt le bailly Morin.

Jean Morin, avocat au Parlement, fut nommé lieutenant civil du bailli de Paris, le 17 mars 1522, en même temps que la charge de bailli était inſtituée au profit de Jean de la Barre. Ce nouveau tribunal, érigé « pour congnoiſtre des cauſes & matières privilégiées tant de bénéfice que en matières civiles, » ſiégea d'abord à l'hôtel de Neſle; « mais parce qu'il y avoit trop grande peyne à y aller, il fut mis & inſtitué en Chaſtelet, tellement que le dict ſiege ſe tenoit les mardys & vendredys matin, au quel jour on ne playdoit point au Chaſtelet. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 127.) Th. de Bèze, dont le témoignage ne doit être accepté qu'avec certaines réſerves, nous trace le portrait le plus déſavantageux de ce perſonnage. De ſon côté Henri Eſtienne ne le ménage guère dans ſon *Apologie pour Hérodote* (I, p. 611) : « Ce lieutenant, dit-il, méritoit en deux ſortes d'être nommé criminel. Il fut ſaiſi d'vne ſorte maladie (ce que i'ay ouy raconter en tresbonne compagnie aux médecins qui le gouuernoyent), pendant laquelle il penſa ſi bien à ſa conſcience qu'il demoura longtemps qu'on ne luy pouuoit oſter de la fantaiſie qu'il ne fuſt condamné à eſtre pendu & eſtranglé. Helas! (diſoit-il) ie congnoy que i'ay bien gangné la mort : car i'ay faict telle extorſion, i'ay participé à telle & telle pillerie, ie me ſuis laiſſé corrompre par les malfaicteurs pour les laiſſer eſchapper, & ay traicté trop rudement ceux qui eſtoyent trouuez innocens : bref, i'ay vendu ma conſcience en toutes ſortes. Et, ne ſe contentant de parler ainſi en general, il venoit iuſques à nommer ceux de la mort

Pour abreger : ie trouue en vne ſalle
Rhadamantus (Iuge aſſis à ſon aiſe),
Plus enflammé qu'vne ardente fournaiſe,
Les yeulx ouuerts, les oreilles bien grandes,
Fier en parler, cauteleux en demandes,
Rebarbatif quand ſon cueur il deſcharge :
Brief, digne d'eſtre aux Enfers en ſa charge (1).

deſquels il ſe ſentoit coulpable, & à leur demander pardon. En la fin, il s'auiſa que le roy donnoit bien quelquesfois grace à ceux qui auoyent merité la mort : & depuis ne ceſſa d'en parler. Mais combien qu'on s'efforçaſt de le confermer en cette eſperance de grace, il en eſtoit deſtourné toutes les fois qu'il conſideroit l'enormité de ſes maux, & diſoit que, quand le roy les auroit entendus, iamais il ne luy pardonneroit. Et fuſt mort ce poure miſerable en ceſte appréhenſion de gibet, auquel il luy ſembloit qu'on l'alloit mener, n'euſt eſté vn de ſes medecins, qui trouua ceſt expedient, de faire venir vn homme botté & eſperonné tenant de grandes lettres, heurter à la porte aſſez rudement : lequel criaſt grace, incontinent qu'il ſeroit entré. Ce qui fut ainſi faict, mais non ſans expoſer le patient en grand danger de ſa vie : car, ayant ouy ainſi heurter à la porte, il ſe perſuada que c'eſtoit le bourreau : & combien que ceſt homme botté & eſperonné ſceuſt bien iouer ſon perſonnage, il eut grand'peine à luy faire croire que le roy luy auoit ottroyé ſa grace. Toutesfois, en la fin, on le fit peu à peu s'aſſeurer & prendre courage. Et veſcut encore quelque temps après, au bout duquel il changea ceſte tant miſerable vie à vne plus miſerable mort. » Jean Morin mourut en 1548, le 8 avril, « d'vn feu qu'il auoit à ſes iambes, qu'il auoit dès longtemps toutes pourries d'excès. » (Th. de Bèze, *Hiſt. eccléſiaſtique*, t. I, *passim*.) Une ſatire ſur ſa mort, en forme d'épitaphe, ſe termine ainſi :

.... Il n'a fait rien digne de renom
Que de mourir & ſi veſcut long age.

Citons encore du même recueil :

TESTAMENT DV BAILLY MORIN.

Ie meurs caſſe comme vn vieillard
Qui a toux, flux, loups & grauelle
Plus iaulne & pourry que vieil lard
A qui faut ſaulmeure nouuelle
Ie laiſſe à Lizet ma ceruelle
Ma fureur à ce veau Bruſlard
Ma rage à l'aſne Papelard
Mon credit à la grand iument
Et à Dida mon Billouard
Par qui ie viz en ce tourment.

(B.N. ms. 22560, 2e partie, f° 51.)

Ayant réuſſi à ſe faire nommer tour à tour ſeigneur de Paroiz, en Brie, conſeiller du roi, lieutenant civil de la prévôté de Paris & prévôt des marchands (ARCH. H. 1781, f° 1), Jean Morin maria ſa fille à Michel de L'Hoſpital, plus tard chancelier de France.

(1) Rabelais complète ainſi le portrait peu attrayant des gens de juſtice : « Les Chats-fourrez ſont beſtes moult horribles & eſpouuentables : ils mangent les petits

Là, deuant luy, vient mainte Ame damnée.
Et quand il dit : Telle me ſoyt menée,
A ce ſeul mot, vn gros marteau carré
Frappe tel coup contre vn portal barré
Qu'il fait crouller les tours du lieu infame.
Lors, à ce bruyt, là bas n'y a paoure Ame
Qui ne fremiſſe & de frayeur ne tremble,
Ainſi qu'au vent feuille de cheſne ou tremble :
Car la plus ſeure a bien crainte & grand peur
De ſe trouuer deuant tel attrapeur.
Mais vn miniſtre appelle & nomme celle
Que veult le Iuge. Adoncques s'aduance elle,
Et s'y en va tremblant, morne & pallie.
Des qu'il la voyt, il mitigue & pallie
Son parler aigre, &, en fainčte doulceur,
Luy dit ainſi : Vien çà, fay moy tout ſeur,
Ie te ſupply, d'vn tel crime & forfaičt,
Ie croiroys bien que tu ne l'as poinčt faičt,
Car ton maintien n'eſt que des plus gaillardz :
Mais ie veulx bien cognoiſtre ces paillardz
Qui auec toy feirent ſi chaulde eſmorche.
Dy hardiment : as tu peur qu'on t'eſcorche?
Quand tu diras qui a faičt le peché,
Plus toſt feras de noz mains deſpeſché.
Dequoy te ſert la bouche tant fermée,
Fors de tenir ta perſonne enfermée?
Si tu dys vray, ie te iure & promets,
Par le hault Ciel, où ie n'iray iamais,
Que des Enfers ſortiras les briſées
Pour t'en aller aux beaulx champs Elyſées,
Où liberté fait viure les eſprits

enfans, & paiſſent ſus des pierres de marbre... Ont auſſi les griphes tant fortes, longues & aſſerees, que rien ne leur en eſchappe, depuis qu'vne fois l'ont mis entre leurs ſerres... Parmy eux regne la ſexte eſſence, moyennent laquelle ils grippent tout, deuorent tout & conchient tout : ils bruſlent, eſclattent, decapitent, meurdriſſent, empriſonnent, ruinent & minent tout, ſans diſcretion de bien & de mal. » (*Pantagruel*, V, XI.)

Qui de compter verité ont appris.
Vault il pas mieulx doncques que tu la comptes
Que d'endurer mille peines & hontes?
Certes ſi faict. Auſſi, ie ne croy mie
Que ſoys menteur : car ta phyzionomie
Ne le dit poinct : & de mauluais affaire
Seroit celuy qui te vouldroit mesfaire.
Dy moy, n'ays peur. Touts ces mots alleſchants
Font ſouuenir de l'oyſeleur des champs,
Qui doulcement fait chanter ſon ſublet
Pour prendre au bric l'oyſeau nice & foiblet,
Lequel languit ou meurt à la pippée :
Ainſi en eſt la paoure Ame grippée.
Si tel' doulceur luy fait rien confeſſer,
Rhadamantus la fait pendre ou feſſer (1) :
Mais ſi la langue elle refraind & mord,
Souuentesfoys eſchappe peine & mort.
Ce nonobſtant, ſi toſt qu'il vient à veoir
Que par doulceur il ne la peut auoir,
Aulcunesfoys encontre elle il s'irrite,
Et de ce pas, ſelon le demerite
Qu'il ſent en elle, il vous la fait plonger
Au fond d'Enfer : où luy fait alonger

Vers 261. *Certes ſil fait ainſy ie ne croy mye*
Que ſoys menteur ta phizionomye (a).
271. *Si par doulceur luy fait riens confeſſer* (b).
277. *Aucunesfoys encontre elle ſirrite* (c).
279. *Quil ſent en elle il la vous fait plonger* (d).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025. — (c) B. N. ms. 12795 & 20025. — (d) B. N. ms. 20025.

(1) Rabelais a flétri, ſur le ton de la raillerie, ces pratiques d'intimidation, en faiſant dire par frère Jean à Grippe-minaud : « Hau, monſieur le diable engiponné, comment veux tu qu'il reſponde d'vn cas lequel il ignore? Ne te contente tu de verité?... — Orça, dit Grippe-minaud, icy on reſpond, ie dis, orça categoriquement, de ce que lon ignore. Orça on confeſſe auoir faict, orça, ce qu'on ne fiſt onques. » (*Pantagruel,* V, XII.)

Veines & nerfz : & par tourments s'efforce (1)
A eſprouuer s'elle dira, par force,
Ce que doulceur n'a ſceu d'elle tirer.
  O chers Amys, i'en ay veu martyrer
Tant, que pitié m'en mettoit en eſmoy (2).

(1) Dans ce paſſage il s'agit, ſelon toute apparence, de ce genre de torture que l'on appelait *l'extenſion avec l'eau.* L'accuſé, aſſis ſur une eſpèce d'eſcabeau en pierre, était attaché par les poignets à deux anneaux de fer, ſcellés au mur à une diſtance l'un de l'autre de quatre-vingts centimètres, & à une hauteur d'un mètre environ. Les deux pieds étaient retenus par une corde paſſée à deux autres anneaux, fixés au ſol à quatre mètres de la muraille. Les cordes une fois tendues de manière à faire craquer les jointures ſous l'effort, on paſſait un chevalet de ſoixante-ſix centimètres de haut ſous les cordages, auſſi près que poſſible des anneaux des pieds. Après quoi, le tortionnaire, aſſiſté de ſon aide, introduiſait une corne de bœuf, en guiſe d'entonnoir, dans la bouche de l'accuſé, &, tandis que l'un lui tenait le nez pour le contraindre à avaler, l'autre verſait dans la corne juſqu'à concurrence de huit pintes, pour la queſtion ordinaire, & de huit autres pintes, pour la queſtion extraordinaire. La hauteur des tréteaux était, en outre, doublée dans ce dernier cas. Entre chaque double pinte, le juge procédait à l'interrogatoire du patient. (Berriat-Saint-Prix, *Tribunaux du grand criminel*, p. 74.)

(2) Nous trouvons, dans l'inſtruction dirigée contre le connétable de Bourbon, le procès-verbal de torture d'un pauvre diable nommé Guillaume Coſte. Cette pièce, voiſine par ſa date de l'arreſtation de Marot, eſt remplie de détails bien propres à nous faire comprendre l'émotion du poëte en préſence d'un pareil ſpectacle. Après avoir répondu aux queſtions qui lui ſont poſées, l'accuſé ayant déclaré n'avoir rien à ajouter, « tout incontinent la cour a faict venir Geoffroy Stuart huiſſier ordinaire d'icelle cour, Arnauld Guillem du Puy, Léonard du Blet & Pierre Girot, ſergens royaux, auſquels ſergens a eſté commandé de bailler la gehenne audict Coſte, ce qu'ilz ont faict incontinent, & apres auoir attaché en vne chaire, auec des cordes, ſon corps & ſes bras, mis les ferrements de la queſtion à ſon genouil droict, ainſy que l'on le commançoit à reſtraindre, a crié à haute voix : « A paſſion Noſtre Seigneur, meſſieurs, ayez pitié de moi!... » Les juges ne trouvant point encore aſſez explicites ſes réponſes à leurs nouvelles queſtions, le procès-verbal continue ainſi : « Enquis de dire vérité, après que l'on l'eſtraignoit plus fort, il ſe mit à crier : « Hé Dieu! ie ſuis perdu!... ie ſuis mort!... baillez moy du vinaigre... Meſſieurs, ayez pitié de moy, ie vous diray

Parquoy vous pry de plaindre auecques moy
Les innocents qui, en telz lieux damnables,
Tiennent ſouuent la place des coulpables.
Et vous, enfants ſuyuants mauluaiſe vie,
Retirez vous : ayez au cueur enuie
De viure aultant en façon eſtimée
Qu'auez veſcu en façon deprimée.
Quand le bon train vn peu eſprouuerez,
Plus doulx que l'aultre en fin le trouuerez :
Si que par bien le mal ſera vaincu,
Et du regret d'auoir ſi mal veſcu
Deuant les yeulx vous viendra honte honneſte,
Et n'en hairrez cil qui vous admonneſte :
Pource qu'alors, ayant diſcretion,
Vous vous voyrrez hors la ſubiection
Des Infernaulx & de leurs entrefaictes :
Car pour les bons les loix ne ſont poinct faictes.
Venons au poinct. Ce Iuge tant diuers
Vn fier regard me iecta de trauers,
Tenant vn port trop plus cruel que braue :
Et, d'vn accent imperatif & graue,
Me demandant ma naiſſance & mon nom,

Vers 302. *Car pour les bons leurs loix ne ſont poinct faictes* (a).
304. *Vn fier regard me gecte de trauers* (b).
307. *Me demanda ma naiſſance & mon nom* (c).

(a) B. N. ms. 12795 & 20025. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795 & 20025.

la vérité. » Mais après quelques mots arrachés par la ſouffrance, le patient ne ſachant plus par quels aveux contenter ſes juges, « alors fut commandé aux ſergens de reſtraindre plus fort, & après cria à haute voix : « A mort!. . à l'ayde!... ie ſuis mort... laſchez moy, & ie diray la vérité. » Les violences ne s'arrêtent point encore là; le patient a beau répéter ſur tous les tons « qu'il auoit dict tout ce qu'il ſauoit & ne voulloit dire aultre choſe, fut commandé aux ſergens de l'eſtraindre plus fort, dont lors dict en criant : Hélas ! meſſieurs, ayez pitié de moy, *ie diray ce que voudrez*. » (B. N. ms. 7617, f° 200.) Lorſque les magiſtrats d'alors en étaient arrivés à ce réſultat, ils s'imaginaient, dans leur conſcience judiciaire, avoir tout fait pour la manifeſtation de la vérité.

Et mon eſtat : Iuge de grand renom,
Reſpond ie alors, à bon droict tu pourſuys
Que ie te dye orendroit qui ie ſuys :
Car incogneu ſuy des Vmbres iniques,
Incogneu ſuy des Ames Plutoniques
Et de touts ceulx de ceſte obſcure voye,
Où (pour certain) iamais entré n'auoye :
Mais bien cogneu ſuy des Vmbres Celiques,
Bien cogneu ſuy des Vmbres Angeliques,
Et de touts ceulx de la treſclaire voye
Où Iuppiter les deſuoyez auoye :
Bien me cogneut & bien me guerdonna,
Lors qu'à ſa ſoeur Pallas il me donna :
Ie dy Pallas, la ſi ſage & ſi belle :
Bien me cognoiſt la prudente Cybelle,
Mere du grand Iuppiter amiable (1).
  Quant à Luna, diuerſe & variable,
Trop me cognoiſt ſon faulx cueur odieux.
  En la mer ſuy cogneu des plus haultz Dieux,
Iuſque aux Tritons & iuſque aux Nerëides :
En terre auſſi, des Faunes & Hymnides
Cogneu ie ſuy. Cogneu ie ſuy d'Orphée,
De mainte Nymphe & mainte noble Fée :
Du gentil Pan, qui les fluſtes manie :
D'Eglé, qui danſe au ton de l'harmonie
Quand elle voyt les Satyres ſuyuants :
De Galathée & de touts les ſeruants,
Iuſqu'à Tityre & ſes brebis camuſes :
Mais par ſus tout ſuy cogneu des neuf Muſes
Et d'Apollo, Mercure & touts leurs filz,

Vers 316. *Bien congnu ſuys des ames Angelicques* (a).
328. *En terre auſſy des Faunes & Hymmeneides* (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025.

(1) Jupiter : François Ier. — Pallas : Marguerite. Voyez, au ſujet de ce ſurnom, p. 136, n. 1. — Cybèle : Louiſe de Savoie.

En vraye amour & ſcience confictz.
Ce ſont ceulx là (Iuge) qui, en briefz iours,
Me mettront hors de tes obſcurs ſeiours,
Et qui pour vray de mon ennuy ſe deulent.
Mais puis qu'enuie & ma fortune veulent
Que cogneu ſoye & ſaiſy de tes lacqs,
Sçache de vray, puis que demandé l'as,
Que mon droict nom ie ne te veulx poinct taire :
Si t'aduerty qu'il eſt à toy contraire
Comme eaue liquide au plus ſec element :
Car tu es rude, & mon nom eſt Clement :
Et pour monſtrer qu'à grand tort on me triſte,
Clement n'eſt poinct le nom de Lutheriſte,
Ains eſt le nom (à bien l'interpreter)
Du plus contraire ennemy de Luther :
C'eſt le ſainct nom du Pape (1) qui accolle

Vers 350. *Clement neſt point le nom dun lutheriſte* (a).
352. *Au plus contraire ennemy de Luther*
Ceſt le ſainct nom du pere qui accole (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025.

(1) Clément VII (Jules de Médicis) était fils naturel de Julien de Médicis, tué à Florence par les Pazzi en 1478. Léon X, ſon couſin, le fit cardinal en 1513. Après la mort d'Adrien VI, il fut élu pape en 1523. Il ſe montra très-ardent à exciter les princes orthodoxes, & ſurtout le Parlement de Paris, contre les promoteurs de la Réforme. Ce pape, s'étant ligué avec les Français & les Vénitiens contre l'empereur Charles-Quint, fut aſſiégé dans Rome, en 1527, par les troupes de Charles de Bourbon. Après la priſe de la ville & du château Saint-Ange, il vit ſa rançon fixée à 40,000 écus d'or ; étant parvenu à s'échapper, il réuſſit à faire ſa paix avec l'empereur. Il mourut en 1534. On trouve un ſaint du nom de Clément, qui fut évêque de Metz au Ier ſiècle. Il eſt repréſenté ſur un ſceau du XIVe au XVe ſiècle en habits pontificaux, tenant ſa croſſe d'une main & de l'autre un dragon enchaîné. (*Iconographia ſancta.*) D'après la légende, il exiſtait à Metz un amphithéâtre qui ſervait de repaire à une prodigieuſe quantité de ſerpents. Sur la promeſſe du peuple de ſe convertir au chriſtianiſme, ſaint Clément entreprit de purger la ville de ces hôtes incommodes. Ayant ſaiſi le plus gros d'entre ces reptiles, il le lia avec ſon étole & lui ordonna de paſſer la

Les chiens d'Enfer (s'il luy plaiſt) d'vne eſtole.
Le crains tu poinct? C'eſt celuy qui afferme
Qu'il ouure Enfer, quand il veult, & le ferme :
Celuy qui peult en feu chauld martyrer
Cent mille eſpritz ou les en retirer.
Quant au ſurnom, auſſi vray qu'Euangile,
Il tire à cil du poëte Vergile,
Iadis chery de Mecenas à Romme :
Maro s'appelle, & Marot ie me nomme :
Marot ie ſuis, & Maro ne ſuy pas :
Il n'en fut oncq depuis le ſien treſpas (1) :
Mais puis qu'auons vn vray Mecenas (2) ores,

Vers 357. *Voyre qui peult en feu chault martyrer* (a).

(a) B. N. ms. 20025.

Seille ; les autres ſerpents le ſuivirent & diſparurent à tout jamais. Marot en ſavait-il auſſi long, pour parler comme il fait?

(1) Tandis que les admirateurs & les amis de Marot trouvaient, dans cette ſimilitude de noms, prétexte à un rapprochement flatteur avec le poëte romain, ſes adverſaires ne manquaient pas d'y voir matière à quolibets. Il nous ſuffira de citer ces premiers vers du dizain de Sagon « addreſſant audict Marot, qui ſe faiſoit nommer Maro par ſubſtraction du .t. lettre finale de ſon nom : »

Marot ſans .t. eſt excellent poete,
Mais auec .t. il eſt tout corrompu.
Il prent de .t. marotte pour houllette
Et peult ſans .t. ce que pluſieurs nont peu...

Quant à Marot, ſi la modeſtie avec laquelle il ſe défend n'eſt pas tout à fait ſincère, elle eſt du moins pleine de fineſſe & d'eſprit.

(2) Nous n'avons que l'embarras du choix entre les divers perſonnages que l'on s'eſt plu à reconnaître ſous cette déſignation. Diſons tout d'abord qu'elle ne peut s'appliquer, comme quelques-uns l'ont cru trop facilement, au roi François Ier. S'il protégeait les lettres & les arts, il le faiſait en maître & en ſouverain. Ce parallèle ne pouvait donc venir à l'eſprit d'un poëte comme Marot, qui ſavait ſi bien ſa cour. Il ne peut être non plus queſtion de Caſtellanus, comme d'autres l'ont ſuppoſé trop vite. Caſtellanus, à cette date, voyageait à travers l'Europe, & ce ne fut que plus tard, en 1537, que, s'étant pouſſé fort avant dans la faveur du roi, il aurait pu mériter ce titre. On éprouve peut-être un peu plus d'héſitation devant le nom de Marguerite de Navarre. Voici, en effet, ce que dit Brantôme au ſujet de cette princeſſe : « Elle aimoit à converſer avec les gens les plus ſavants du royaume

Quelcque Maro nous pourrons veoir encores.
Et, d'aultre part (dont noz iours ſont heureux),
Le beau verger des lettres plantureux
Nous reproduit ſes fleurs & grandz ionchées,
Par cy deuant flaiſtries & ſeichées
Par le froid vent d'ignorance & ſa tourbe,
Qui hault ſçauoir perſecute & deſtourbe :
Et qui de cueur eſt ſi dure ou ſi tendre
Que verité ne veult ou peult entendre.

Vers 369. *Nous reproduit ſes fleurs a grans ionchees* (a).
370. *Par cy deuant fleiſtries & aſſeichees* (b).

(a) B. N. ms. 12795 & 20025. — (b) B. N. ms. 12795.

de ſon frère. Auſſi tous l'honoroient tellement, qu'ils l'appeloient leur Mœcenas. » (*Dames illuſtres.*) Ce n'eſt point cependant aſſez de cette phraſe pour conclure que Marot ait eu en vue ſa bienfaitrice, déjà déſignée quelques vers plus haut ſous le nom de Pallas, déeſſe de la ſageſſe. Nous penſons qu'il eſt ici fait alluſion à Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroiſe à Bourges, ſecrétaire ordinaire & lecteur du roi François Ier. Il figure dans les comptes de la maiſon du roi en 1528, après avoir été ſecrétaire des enfants de France. (ARCH. I, 1341, & KK. 99, B.N. ms. 7856, f° 935.) Une lettre latine de Germain de Brie, abbé de Saint-Evroult, nous fournit le renſeignement ſuivant: « Iacobus Colinus noſtras, regius anagnoſtes, ob id regis lateri ſemper affixus. » Dans cette poſition, on s'explique facilement le rôle de Mécène. Claude Chappuis, en ſon *Diſcours de la court*, lui conſacre pluſieurs vers comme à un perſonnage influent qu'il eſt bon de ménager. Dans *Le ſecond volume des mots dorez de Cathon* on trouve cette mention :

Et vng autre Iacques Colin
Peult eſtre dit dieu Apolin
Tant en ſcauoir comme eloquence
De tel peu trouuerez en France.
On l'a veu de ſi bel arroy
Qu'il eſt admys lecteur du roy.

Enfin Charles de Sainte-Marthe (*Poéſies*, p. 70) s'exprime de manière à ne laiſſer aucun doute ſur le patronage que Jacques Colin exerçait en faveur de ſes confrères en belles-lettres :

Docte Prélat, qui Doctes conduiſez
Et aux honneurs les faictes peruenir...

Dans cette pièce, deſtinée d'abord à n'être communiquée qu'à un petit nombre d'intimes, il était tout naturel que Marot réſervât une large part d'éloges à celui dont l'intervention pouvait avoir les plus utiles réſultats pour conjurer l'orage qui menaçait le poëte. Jacques Colin ſe vit ſupplanté plus tard par Caſtellanus, à la ſuite de quelques-unes de ces maladroites paroles que l'on ne pardonne guère à la cour.

O Roy heureux, ſoubz lequel ſont entrez
(Preſque perys) les lettres & lettrez (1)!
Entends apres (quant au poinct de mon eſtre)
Que vers Midy les haultz Dieux m'ont faict naiſtre :
Où le Soleil non trop exceſſif eſt :
Parquoy la terre auec honneur s'y veſt
De mille fruictz, de mainte fleur & plante :
Bacchus auſſi ſa bonne vigne y plante,
Par art ſubtil, ſur montaignes pierreuſes
Rendants liqueurs fortes & ſauoureuſes.
Mainte fontaine y murmure & vndoye,
Et en touts temps le laurier y verdoye
Pres de la vigne, ainſi comme deſſus
Le double mont des Muſes, Parnaſſus :
Dont s'eſbahit la mienne fantaiſie
Que plus d'eſprits de noble Poëſie
N'en ſont yſſuz. Au lieu que ie declaire,
Le fleuue Lot coule ſon eaue peu claire,
Qui maints rochers trauerſe & enuironne,
Pour s'aller ioindre au droict fil de Garonne.
A brief parler, c'eſt Cahors en Quercy
Que ie laiſſay, pour venir querre icy
Mille malheurs, auſquelz ma deſtinée

Vers 376. *En tes paſtiz les lectres & lectrez* (a).
395. *A bien parler ceſt Cahors en Quercy* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 20025.

(1) Ce témoignage n'eſt point une ſimple formule de flatterie, comme le prouve le paſſage ſuivant de Brantôme dans la vie du *grand roy François :* « Il fut appellé père & le vray reſtaurateur des arts & des lettres; car, paradvant luy, l'ignorance tenoit lieu quelque peu en France, encore qu'il y euſt certes paradvant quelques gens sçavans; mais ils eſtoient clairs ſemez, & ne produiſoient de ſi belles moiſſons de ſçavoir comme l'on viſt apres qu'il euſt érigé ces doctes proffeſſeurs royaux, leſquels il fut très-curieux de rechercher par toute l'Europe. » Un peu plus haut, il dit : « La table du roy eſtoit une vraie eſcolle, car là il s'y traictoit de toutes matières, autant de la guerre que des ſciences hautes & baſſes. »

M'auoit ſubmis. Car vne matinée,
N'ayant dix ans en France fu mené :
Là où depuis me ſuy tant pourmené,
Que i'oubliay ma langue maternelle,
Et groſſement apprins la paternelle
Langue françoyſe, es grandz Courts eſtimée :
Laquelle en fin quelcque peu s'eſt limée,
Suyuant le Roy François premier de nom,
Dont le ſçauoir excede le renom (1).

(1) Un contemporain, particulièrement renſeigné ſur ce point pour avoir vécu à la cour, s'exprime de la manière ſuivante : « Puiſqu'il vient à propos des lettres... le feu Roy ne les a pas ſeulement honorées magnifiquement en ſon royaume & dehors, mais les a edifiées & plantées en ſon peuple par ſa largeſſe & libéralité, tant Latines, Grecques que Hebraïques. Il a entretenu & remuneré excellemment hommes eſleuz pour leur doctrine, leſquels liſent à preſent, tranſlatent en tous ars & toutes langues. Et s'il ne fuſt mort ſi toſt, il euſt faict, comme il avoit deſigné, ung collége de toutes diſciplines & langues, fondé de cent mil livres de rente, pour ſix cens bourſiers povres eſcolliers... Qui pourroit ne louer celuy qui a remis les aornemens de la Grece en vie & en vigueur, la poëſie, l'hiſtoire, la philoſophie en ſon royaume; a faict chercher les livres, qui encore ſe cherchent par tout le monde, & faict tous les jours reſſuſciter autheurs & memorables eſperis qui eſtoyent, il y a plus de mil ans, enſepvelis ?... L'eſtude & volunté de ſçavoir eſtoit telle en luy que, dés le commencement de ſon jeune aage, il n'a jamais ceſſé de faire lire devant luy les livres ſacrez, les hiſtoires, faire tranſlater, faire diſputer continuellement à ſa table, en beuvant & mangeant, à ſon lever, à ſon coucher, des plus intérieures choſes & plus difficiles de l'erudition Grecque, Latine & Hebraïque, & en tous genres & eſpeces d'autheurs & de lettres, tant ſacrées que prophanes... Il ſçavoit & parloit la langue Françoiſe mieulx que homme qui fuſt vivant en ſon royaume. La Latine il l'entendoit aucunement. Il ne ignoroit aucune hiſtoire ou poëſie, ny Grecque, ny Latine, ny Hebraïque. La chorographie & coſmographie de tout le monde, & meſmement de ſon royaume, ſçavoit il mieulx que homme à qui il parla jamais. La philoſophie diſputative, & la morale, & la politique, & la naturelle avoit il ſi bien comprins, tant par jugement naturel que par avoir la mémoire des choſes ouyes ou leües, que le plus ſçavant homme du monde n'y ſçavoit rien davantage... De ce qu'il a laiſſé par eſcript en poëſie Françoiſe, aſſeurez vous que d'abondance & grandeur d'invention, de gravité & magnificence de ſtyle, de di-

C'eſt le ſeul bien que i'ay acquis en France
Depuis vingt ans, en labeur & ſouffrance (1).
Fortune m'a entre mille malheurs
Donné ce bien des mondaines valeurs.
Que dy ie, las? O parole ſoubdaine!
C'eſt don de Dieu, non poinct valeur mondaine :
Rien n'ay acquis des valeurs de ce monde
Qu'vne maiſtreſſe, en qui giſt & abonde
Plus de ſçauoir, parlant & eſcripuant,
Qu'en aultre femme en ce monde viuant :
C'eſt du franc Lys l'yſſue Marguerite,
Grande ſur terre, enuers le Ciel petite :
C'eſt la Princeſſe à l'eſprit inſpiré,
Au cueur eſleu, qui de Dieu eſt tiré
Mieulx (& m'en croy) que le feſtu de l'ambre :
Et d'elle ſuy l'humble valet de chambre (2).
C'eſt mon eſtat, o Iuge Plutonique :
Le Roy des Francs, dont elle eſt ſoeur vnique,
M'a faict ce bien : & quelcque iour viendra
Que la ſoeur meſme au frere me rendra.
Or ſuy ie loing de ma Dame & Princeſſe,

Vers 427. *Or ſuis ie loing de ma dame & maiſtreſſe* (a).

(a) B. N. ms. 12795 & 20025.

gnité & majeſté de ſon elocution, n'avons rien, ny Grec, ny Latin, qui la ſurpaſſe. » (Pierre du Chaſtel, *Sermon funèbre de François Ier*, p. 220.) Les étrangers s'accordaient à rendre au roi le même témoignage, comme on peut en juger par ces lignes empruntées à la relation de Marino Cavalli, ambaſſadeur de Veniſe à la cour de France : « Ce prince eſt d'un fort beau jugement, d'un ſçavoir très-grand ; à l'écouter, on reconnoît qu'il n'eſt choſe, ni étude, ni art, ſur leſquels il ne puiſſe raiſonner très-pertinemment & qu'il ne juge d'une manière auſſi certaine que ceux-là mêmes qui y ſont adonnés. » (Armand Baſchet, *Les Princes de l'Europe au* XVIe *ſiècle*, p. 418.)

(1) Marot dit lui-même qu'il eſt en France depuis vingt ans ; qu'il a quitté Cahors, ſon pays natal, à l'âge de dix ans : nous ſommes en mars 1525 (n. s. 1526) ; le compte eſt facile à faire pour trouver l'année de ſa naiſſance.

(2) Marot était au ſervice de Marguerite d'Angoulême depuis

Et pres d'ennuy, d'infortune & deſtreſſe :
Or ſuy ie loing de ſa treſclaire face.
S'elle fut pres (o cruel), ton audace
Pas ne ſe fuſt miſe en effort de prendre
Son ſeruiteur, qu'on n'a poinct veu meſprendre :
Mais tu voys bien (dont ie lamente & pleure)
Qu'elle s'en va (helas!) & ie demeure
Auec Pluton & Charon nautonnier.
Elle va veoir vn plus grand priſonnier :
Sa noble mere ores elle accompaigne,
Pour retirer noſtre Roy hors d'Heſpaigne (1),
Que ie ſoubhaite en ceſte compaignie
Auec ta laide & obſcure meſgnie :
Car ta priſon liberté luy feroit,
Et, comme CHRIST, les Ames poulſeroit
Hors des Enfers, ſans t'en laiſſer vne Vmbre :
En ton aduis ſeroys ie poinct du nombre ?
S'ainſi eſtoit, & la mere & la fille
Retourneroyent, ſans qu'Heſpaigne & Caſtille
D'elles receuſt les filz au lieu du pere (2).

Vers 444. *A ton aduis ſerois ie point du compte* (a) ?

(a) B. N. ms. 20025.

l'année 1518. L'eſpérance qu'il laiſſe entrevoir ici d'ètre admis bientôt dans la maiſon du roi ne devait point tarder à ſe réaliſer. En effet, dans une lettre de François I[er] adreſſée à la cour des aides, le 4 novembre 1527, nous voyons Clément Marot qualifié de valet de chambre ordinaire du roi.

(1) « Audict an (1526), au commencement de février, partiſt de Lyon madame la Régente, mère du Roy, avec tout ſon train & la cour, & s'en alla à Bloys, parce qu'il eſtoit bruit que l'appointement d'entre le Roy & l'Empereur eſtoit faict, que le Roy eſtoit delivré & qu'il s'en retournoit en France. Et diſoit on que ma dicte dame alloit à Bloys pour s'en aller vers le Roy, ſon filz, à Bayonne. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 278.)

(2) Dans les négociations qui précédèrent la délivrance de François I[er], « il fut dict & propoſé que le Roy donroit pour oſtages ſes deux fils aiſnez, qui eſtoient M. le Dauphin & M. d'Orléans, ou mondict ſeigneur le Dauphin ſeulement, & avecques luy M. de Vandoſme, M. le duc d'Albanie, M. de Sainct-Pol,

Mais, quand ie penſe à ſi grand impropere,
Qu'eſt il beſoing que ſoye en liberté,
Puis qu'en priſon mon Roy eſt arreſté?
Qu'eſt de beſoing qu'ores ie ſoys ſans peine,
Puis que d'ennuy ma maiſtreſſe eſt ſi pleine?
Ainſi (peu pres) au Iuge deuiſay :
Et en parlant vn Griffon i'aduiſay,
Qui de ſa croche & rauiſſante patte
Eſcripuoit là l'an, le iour & la date
De ma priſon (1), & ce qui pouuoit duyre
A leur propos pour me faſcher & nuyre :
Et ne ſceut oncq bien orthographier
Ce qui ſeruoit à me iuſtifier.
Certes, Amys, qui cherchez mon recours,
La couſtume eſt des Infernales Courts,
Si quelcque Eſprit de gentille nature
Vient là dedans teſmoigner, d'aduenture,
Aulcuns propos, ou moyens, ou manieres
Iuſtifiants les Ames priſonnieres,
Il ne ſera des Iuges eſcouté,

Vers 452. *Puiſque dennuy ma maiſtreſſe eſt tant pleine* (a).
460. *Ce quil ſeroit pour me iuſtifier*
Certes amys qui ſerchez mon ſecours (b).

(a) B. N. ms. 20025. — (b) B. N. ms. 20025.

M. de Guiſe, M. de Lautrec, M. de Laval en Bretagne, le marquis de Saluces, M. de Rieux, le grand ſéneſchal de Normandie, M. le baron de Montmorency, M. de Brion & M. d'Aubigny, au choix de madame la régente, pour demeurer tous oſtages devers l'empereur... C'eſtoit un beau coup à l'empereur s'il euſt receu tous ces grands ſeigneurs pour ſes oſtages, ſans le remettre au choix de madame la régente, qui ayma mieux livrer ſes deux enfans que les autres; ce que pluſieurs mères ou grands mères n'euſſent volontiers pas faict. » (Brantôme, *Le grand roy François*.)

(1) Il y avait à la geôle du Châtelet un clerc chargé de tenir regiſtre de tous les criminels qui y étaient écroués; ce regiſtre, où devait être énoncé le motif de l'arreſtation, était, le lendemain, remis au juge & collationné par le clerc criminel, qui liſait au rebours la liſte écrite la veille. (*Regiſtre du Châtelet criminel*, I, 203.)

Mais lourdement de ſon dict rebouté :
Et eſcouter on ne refuſera
L'Eſprit maling qui les accuſera,
Si que celuy qui plus fera d'encombres,
Par ſes rapports, aux malheureuſes Vmbres,
Plus recepura de recueil & pecunes :
Et ſi tant peult en accuſer aulcunes
Qu'elles en ſoyent pendues ou bruſlées,
Les Infernaulx feront ſaultz & hullées,
Chaiſnes de fer & crochetz ſonneront,
Et de grand ioye enſemble tonneront,
En faiſant feu de flamme ſulphurée
Pour la nouuelle ouyr tant malheurée (1).

Le Griffon doncq en ſon liure doubla
De mes propos ce que bon luy ſembla :

Vers 476. *Les Infernaulx feront ſaultz & hurlées* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) Ces mots ſemblent cacher une alluſion à des faits contemporains. Aux menaces contre les Luthériens avaient déjà ſuccédé les ſupplices, à l'aide deſquels l'autorité eccléſiaſtique comptait mettre à la raiſon les âmes les mieux trempées. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 250) nous fournit le récit de l'une de ces premières exécutions. A quelques jours de l'arreſtation de Marot, le 17 février, un malheureux garçon d'environ vingt-huit ans, Guillaume Hubert ou Joubert, fils d'un avocat du Roi à la Rochelle, fut appréhendé « pour avoir tenu la doctrine de Luther, mené à la place Maubert, où il euſt la langue percée, puis fuſt eſtranglé & brullé..... Son père voulut bailler gros argent pour luy ſaulver la vie, mais il ne peult. » — « Ces feuz & bruſlemens, » comme dit Brantôme, ſe faiſaient à grand renfort de proceſſions & de chants d'Égliſe; c'eſt là peut-être ce que Marot entend par les « ſaultz & hullées des Infernaulx. » Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en préſence de ces cruautés, qui n'étaient que le prélude d'autres violences plus implacables encore, l'âme émue de Marot ne put retenir un cri d'indignation. Toutefois cette proteſtation généreuſe était contrainte de ſe renfermer dans d'étroites limites. Des ſignes précurſeurs annonçaient la perſécution; les délateurs étaient à l'affût. Dans de telles conditions, les dangers de la publicité expliquent aſſez les héſitations, les retards du poëte à livrer ſon *Enfer* au grand jour.

Puis ſe leua Rhadamantus du ſiege,
Qui remener me feit au bas colliege
Des malheureux, par la voye où ie vins.
Si les trouuay à milliers & à vingts :
Et auec eulx feyz vn temps demourance,
Faſché d'ennuy, conſolé d'eſperance.



Colloque d'Eraſme, traduict de latin en françoys par Clement Marot, intitulé :

abbatis & eruditæ

Aux lecteurs

Qui le ſçauoir d'Eraſme vouldra voir
Et de Marot la ryme enſemble auoir,
Liſe ceſtuy Colloque tant bien faict,
Car c'eſt d'Eraſme & de Marot le faict.

Au lecteur

Entends (Lecteur) que ce Colloque,
Qui eſt d'vn abbé ignorant,
Duquel vne femme ſe mocque,
Religion ne met à neant :
Mais, l'abus vn peu deſcouurant,
Des gens ſçauants l'honneur ne touche :
Ainſi l'entends, en le liſant.
Qui ſera morueux ſi ſe mouche.





COLLOQVE

de l'abbé & de la femme ſçauante

Interlocuteurs : l'abbé & Yſabeau (1)



(*Du Recueil poſthume*)

L'ABBÉ.

QVEL meſnage, dame Yſabeau,
Voy ie ceans?

YSABEAV.

N'eſt il pas beau?

L'ABBÉ.

Ie ne ſçay quel beau, mais vrayement

(1) Selon les conjectures les plus probables, les *Colloques d'Éraſme* furent imprimés à Bâle, par Froben, vers 1522 ou 1523. La première édition publiée en France ſortit des preſſes de Simon Colines, au commencement de 1526 (voyez Brunet, au mot ÉRASME); elle obtint, dès ſon apparition, un tel ſuccès de vogue, que la Sorbonne s'en émut, &, dans une ſéance convoquée le 16 mai de cette même année 1526, elle condamna l'auteur & le livre. (D'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 47.) Cette cenſure ayant été renouvelée plus tard, au mois de juillet 1528, les *Colloques* furent mis à l'index comme renfermant des erreurs communes à toutes les ſectes. Les doyen & docteurs de la Faculté de théologie réſument ainſi leurs griefs dans ces paſſages de leur

Il ne ſied pas fort proprement
A fille ne femme.

YSABEAV.

Pourquoy?

L'ABBÉ.

Pource qu'en ce lieu de requoy,
Tout eſt plein de liures.

YSABEAV.

Tant mieulx :
Et dea, vous qui eſtes ſi vieux,
Abbé nourry en ſeigneurie,
Veiſtes vous iamais librarie
Chés les grandz dames?

L'ABBÉ.

Si ay, ſi,

détermination : « Conſidérant que la lecture dudit livre eſt fort pernicieuſe aux enfants, attendu que l'auteur les induit, & tous ceux qui le liſent, ſous ombre de beau langage, à perverſe doctrine, telle qu'eſt celle de Luther; c'eſt à ſçavoir : à contemner les conſtitutions & commandements de l'Egliſe touchant les jeûnes & abſtinences; à peu priſer le commandement de confeſſion, & de prier & requérir la benoîte vierge Marie & les Saints, les vœux & honnêtes cérémonies de Religion, & autres ſemblables obſervances de l'Egliſe. » (*Ibid.*) Puis ils terminent en défendant, de la manière la plus formelle, l'introduction de ce livre dans les écoles, en interdiſent la lecture aux perſonnes adultes, & supplient meſſieurs du Parlement « de pourvoir & ordonner en ſorte que la doctrine dudit livre ſoit extirpée du royaume. » C'était préciſément à l'époque des premières attaques dirigées contre les *Colloques* que Marot, grâce à la protection toute particulière du roi, était rendu à la liberté. Le poëte, aigri par les tracaſſeries des moines & encouragé peut-être par Marguerite de Navarre, ſe mit à traduire trois de ces dialogues autour deſquels ſe paſſionnait l'opinion publique : telle fut ſa vengeance. Toutefois, en préſence des menaces de la Sorbonne, ces traductions ne durent être communiquées qu'à un petit cercle d'amis aſſez reſtreint, & ne furent imprimées que beaucoup plus tard, les unes ſans nom de libraire & ſans indication de date ni de lieu, & les autres à une époque poſtérieure à la mort de Marot. — Éraſme a déſigné les deux interlocuteurs de ce colloque ſous les noms d'*Antronius* & *Magdalia*. C'eſt une petite malice d'érudit. La ville d'Antron, en Theſſalie, était réputée pour la haute taille de ſes ânes, d'où le nom d'*Antronius* donné à l'abbé ignorant.

Tout en beau françoys : mais ceulx cy
Ce ſont liures latins & grecz.

YSABEAV.

I'entend bien, ilz vous ſont aigrets :
Mais dites moy, en conſcience,
N'apprend on ſageſſe ou ſcience
Qu'en liures françoys ſeulement?

L'ABBÉ.

Cela n'appartient nullement
Qu'à princeſſes de hault affaire :
Quand elles ne ſçauent que faire,
Pour recreer vn peu leurs ames (1).

YSABEAV.

Et n'appartient il qu'aux grandz dames

(1) Dès avant l'époque où fut compoſé ce colloque, la queſtion de l'éducation des femmes préoccupait vivement les eſprits. Dans un chapitre de ſa *Cité des dames*, Chriſtine de Piſan, s'appliquant à réfuter « ceulx qui dient qu'il n'eſt pas bon que femmes aprendent lettres, » s'exprime en ces termes : « Ie m'eſmerueille trop fort de l'oppinion d'aucuns hommes, qui dient qu'ilz ne vouldroient point que leurs filles, ou femmes, ou parentes, apreſiſſent ſciences, & que leurs meurs en empireroient. Par ce pues tu bien veoir que toutes oppinions d'hommes ne ſont pas fondees ſur raiſon, & que iceulx ont tort; car il ne doit pas eſtre preſumé que de ſauoir les ſciences morales & qui enſeignent les vertus, les meurs en doiuent empirer, ains n'eſt point de doubte qu'ilz en entendent & anobliſſent. Comment eſt il à penſer ne croire que qui ſient bonne leçon de doctrine en doye empirer? Cette choſe n'eſt à dire ne à ſouſtenir. Ie ne dis mie que bon fuſt que homme ne femme eſtudiaſt es ſciences de ſors & en celles qui ſont deffendues; car pour neant ne les a pas l'Egliſe ſainte oſtees du commun vſaige; mais que les femmes empirent de ſauoir le bien, ce n'eſt pas à croire. » (B. N. ms. 1177, II, XXXVI.) On peut voir, pour plus de renſeignements, dans un mémoire de M. Charles Jourdain ſur *l'Éducation des femmes au moyen âge*, que l'inſtruction, quoique fort reſtreinte encore, n'était point cependant le privilége excluſif des dames de haut rang, & que l'on cherchait déjà à la faire pénétrer dans les claſſes moins élevées. Dans ſon remarquable travail ſur *le Cabinet des manuſcrits* (p. 183 & ſuivantes), M. Léop. Deliſle nous donne la liſte de quelques ouvrages qui lui paraiſſent avoir appartenu aux bibliothèques de Louiſe de Savoie & de Marguerite d'Angoulême. C'eſt une preuve indéniable des goûts littéraires répandus alors chez les plus grandes dames.

De ſçauoir & de viure à l'aiſe?

L'ABBÉ.

Or eſcoutons : ne vous deſplaiſe,
C'eſt mal accouplé, ce me ſemble,
Viure à l'aiſe & ſçauoir enſemble :
Aux femmes n'appartient ſçauoir,
Et eſt aux princeſſes d'auoir
Leur plaiſir & à l'aiſe viure.

YSABEAV.

Il fault que l'aſſault ie vous liure :
Dites moy, n'appartient il poinct
A chaſcun de venir au poinct
De bien viure?

L'ABBÉ.

Ie croy qu'ouy.

YSABEAV.

Et venez çà, paoure eſblouy,
Doy ie dire aueugle, qui eſt ce
Qui peult viure en aiſe & lieſſe
Sans viure bien?

L'ABBÉ.

Mais ie demande
Qui peult viure en lieſſe grande
En viuant bien?

YSABEAV.

Par ainſi doncques
Vous approuuez touts ceulx quiconques
Viuent d'vne vie mauluaiſe,
Pourueu qu'ilz viuent à leur aiſe :
Ne faites pas?

L'ABBÉ.

Ie cuyde, moy,
Que ceulx qui viuent ſans eſmoy
Et à plaiſir viuent treſbien (1).

(1) Le tableau de cette béatitude ſans mélange nous eſt préſenté avec une malicieuſe bonhomie par Jodelle, dans ſon *Eugène*. C'eſt encore un abbé qui s'exprime en ces termes :

En tout ce beau rond ſpacieux
Qui eſt enuironné des cieux,

YSABEAV.

Mais ce tant grand plaiſir ou bien
Vient il des choſes de dehors,
Ou de l'eſprit?

L'ABBE.

Il ne vient fors
De ce que ie ſens & ſaueure,
Ou que ie voy.

YSABEAV.

Ie vous aſſeure
Que ne vous eſtes deſtourbé,
Et eſtes vn ſubtil abbé,
Mais vn treſlourdault philoſophe.
Reſpondez moy, de quel eſtoffe
Eſt le grand aiſe, à voſtre aduis?
Où le prenez vous?

L'ABBE.

En conuis,
A boire & dormir tant qu'on peult,
A faire tout ce que l'on veult,
En argent, honneur, tout cela (1).

YSABEAV.

Et ſi Dieu en ces choſes là
D'aduenture auoit mis ſcience
Et ce beau don de ſapience,

Nul ne garde ſi bien en ſoy
Ce bon heur comme moy en moy.
Tant que ſoit que le vent s'eſmeuue,
Ou bien qu'il greſle, ou bien qu'il pleuue,
Ou que le ciel de ſon tonnerre
Face paour à la pauure terre,
Touſiours Monſieur moy ie feray,
Et tous mes ennuys chaſſeray.
Car ferois ie point malheureux
D'eſtre à mon ſouhait plantureux,
Et me tourmenter en mon bien?
Ie ne vouray iamais à rien,
Sinon au plaiſir, mon eſtude.

(Acte I, ſc. 1.)

(1) Il ne pouvait y avoir de doute ſur cette formule du bonheur, pour quiconque avait eu le bon eſprit de mettre la main ſur un bénéfice. L'*Eugène* de Jodelle nous en fournit une nouvelle preuve :

Mais la gorge des gens d'Egliſe
N'eſt point à autre ioug ſubmiſe,
Sinon qu'à mignarder ſoymeſmes,
N'auoir horreur de ces extreſmes,
Entre leſquels ſont les vertus:
Eſtre bien nourris & veſtus,
Eſtre curez, prieurs, chanoines,
Abbez ſans auoir tant de moynes
Comme on a de chiens & d'oiſeaux,
Auoir les bois, auoir les eaux...
Le meilleur vin de la maiſon...
Les liures, le papier, les plumes
Et les breuiaires, ce pendant,
Seroyent mille ans en attendant
Auant qu'on y touchaſt iamais...

(Acte I, ſc. 1.)

En viuriez vous moins plaiſamment?

L'ABBÉ.

Qu'appellez vous, premierement,
Sapience, affin qu'on le ſçache?

YSABEAV.

Choſe dont vous ne tenez taſche :
C'eſt à ſçauoir cognoiſtre, en ſomme,
Que la felicité de l'homme
Ne giſt fors qu'aux biens de l'eſprit,
Et que tout le bien qui perit,
Comme argent, honneur, noble race,
Ne le rend (ſaulue voſtre grace)
Plus heureux ne meilleur auſſi.

L'ABBÉ.

C'eſt le moindre de mon ſoulcy
Que ceſte ſapience.

YSABEAV.

Voyre!
Or çà pourriez vous iamais croire
Que ie ſens plus d'aiſe & grand heur
A lire quelcque bon aucteur
Moral, naturel ou diuin,
Que vous à boire de bon vin,
Ou iouer, quand on a diſné?
Que vous en ſemble, Domine?
Ne vy ie pas en grandz eſbats?

L'ABBÉ.

Quant à moy, ie n'y en voy pas,
Sans mentir.

YSABEAV.

Ie ne m'enquiers poinct
Qui vous delecte ou qui vous poind,
Mais de ce qui doibt delecter.

L'ABBÉ.

Ie ne vouldroys poinct alecter
Mes moynes diſpos & deliures
Ordinairement en ces liures :
C'eſt bien liuré.

YSABEAV.

Et mon mary,
Tant s'en fault qu'il en ſoit marry,
Qu'il m'en ayme mille foys mieulx.
Pourquoy en voz religieux
Les liures doncques n'approuuez?

L'ABBÉ.

Ie les en ay touſiours trouuez
Moins obeyſſants la moitié,
Et ſi hardiz, que c'eſt pitié,
A me reſpondre : ilz me repliquent
D'vn tas de decrets qu'ilz expliquent
De ſainct Pierre & de ſainct Mathieu,
Et de ſainct Paul (1).

YSABEAV.

Ho! de par Dieu,
Vous leur commandez donc de lire
Choſes qui peuuent contredire
A ſainct Pierre & ſainct Paul l'apoſtre?

(1) Cette obéiſſance paſſive, recherchée par les ſupérieurs comme une garantie de repos & de tranquillité, n'était pas toujours du goût des moines. De piquants détails nous ſont donnés à ce ſujet par un traité de l'époque, où l'auteur déplore avec amertume ce penchant à l'inſubordination. Il poſe d'abord avec énergie le principe de ſoumiſſion : « Debere monachum ea fulgere in abbatem obedientia & humilitate, vt etiam ſi iuſſerit impoſſibile, in eoque iuſſu perſtiterit, debeat frater, obediendo, tentare quod certo nouit impoſſibile, quod vbi tentauerit, ſciat ex eo non paruam ſibi a Domino mercedem parari.... » Puis un peu plus loin, le ſentiment de la réalité lui arrache cet aveu : « Sed religionem duplex lepra perurens conſumit : propria voluntas & propria opinio. Videre enim eſt monachos ita ſue voluntatis cultores, vt neceſſe habeat abbas cum Domino dicere : Quid tibi vis faciam? Quum tamen religioſus dicere deberet cum Paulo : Domine, quid me vis facere?.... Monachorum pars maxima quendam fratrem imitari ſtudet, qui dixit cuidam ſeni abbati : Volebam inuenire ſenem aliquem iuxta voluntatem meam..... » (Guidonis Juvenalis *Réformationis monaſtice vindicie*, lib. I, cap. VI.) On trouvera maintes preuves de cet eſprit de diſcuſſion, qui fermentait parmi les moines, dans le recueil des cenſures de la Sorbonne. (D'Argentré, *Collectio judiciorum*, paſſim.)

L'ABBÉ.

Par mon ame, ſaulue la voſtre,
Ie ne ſçay quell' doctrine ilz ont,
Mais ie hay les moynes qui ſont
Repliquants, & vouldroys n'auoir
Moyne qui euſt plus de ſçauoir
Que i'en ay.

YSABEAV.

Pour y obuier,
Il ne fault rien qu'eſtudier
Si bien que ſoyez fort ſçauant.

L'ABBE.

Ia n'ay loiſir mettre en auant
Toutes ces choſes.

YSABEAV.

La raiſon?

L'ABBE.

Pour aultant qu'en nulle ſaiſon
N'y puy vacquer.

YSABEAV.

Quoy, noſtre maiſtre,
Ne pouuez vous vacquer à eſtre
Prudent & ſage?

L'ABBÉ.

Ma foy, non.

YSABEAV.

Vous n'en aurez doncq poinct le nom :
Et qui vous garde d'y entendre?

L'ABBÉ.

Tout plein de ſoing qu'il me fault prendre
Pour ma maiſon : faire la court,
Mon ſeruice, qui n'eſt pas court,
Cheuaulx, chiens, oyſeaulx, choſes telles (1).

YSABEAV.

Ces choſes là vous ſemblent elles

(1) Les renſeignements ne manquent pas ſur la manière de vivre des gens d'Égliſe à cette époque. L'aveu échappé ici à

Meilleures que deuenir ſage?

L'ABBÉ.

Que voulez vous? c'eſt vn vſage
Que nous auons.

YSABEAV.

Ie vous demande,
Si vous auiez vertu ſi grande
De muer les corps & les teſtes
De vous & voz moynes en beſtes,
Les feriez vous pas eſtre veaulx (1),
Et vous cheual?

L'ABBÉ.

Quelz mots nouueaulx!
Non vrayement.

YSABEAV.

Si feroit ce bien,

l'abbé eſt confirmé par maints autres témoignages. Rappelons d'abord les plaintes qu'un poëte a placées dans la bouche même de l'Égliſe :

Vous conſumez mes biens en dez peluz,
En ieux damnez, en eſtatz diſſoluz,
En chiens, oiſeaux, grans cheuaux & banquetz :
Vous me ſemblez, en voz habitz poluz,
A meneſtriers & non à clers ſolutz,
A gaudiſſeurs en oyant voz caquetz,
Bagues portez, bouquetz & affiquetz,
Voz heures ſont dictes par grant contraincte :
Dautres y a qui tiennent femme enceinte
Avecques eulx comme gens mariez.

(*La Déploration de l'Égliſe militante.*)

La voix des prédicateurs s'élevait ſouvent, du haut de la chaire, contre ces abus, qui allaient toujours grandiſſant. Citons à ce propos les curieux détails que Maillard nous livre dans un de ſes ſermons : « Demandez à S. Eſtienne s'il a eu paradis pour auoir mené telle vie que vous menez, faiſans grand'chere, eſtans touſiours parmi les feſtins & banquets : en donnant les biens de l'Egliſe & du Crucefix aux paillardes : nourriſſans des chiens & des oiſeaux de proye du bien des poures. Il vous vauldroit mieux eſtre morts aux ventres de vos meres que mener tel train. » (H. Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, I, 84.) Enfin la foule elle-même, malgré les ſupercheries miſes en œuvre pour la tromper, voyait les choſes telles qu'elles étaient, comme le prouve cette boutade, qui ſent ſon origine populaire :

Ces gros chanoines de leurs biens,
Quoy quon en parle ceſt en vain,
Nourriront paillardes & chiens,
Et les poures mouront de fain.

(*Prenoſtication nouuelle.*)

(1) Dans le texte latin des *Colloques*, il n'eſt point queſtion de « veaux, » mais de cet autre animal dont ſe recrute le troupeau d'Épicure, *Epicuri de grege porcum*, par alluſion ſans doute aux

Pour garder qu'ilz ne fuſſent rien
Plus que vous, en faiſant ainſi.

L'ABBÉ.

Ie n'auroys pas trop grand ſoulcy
Quelz animaulx fuſſent les moynes,
Ne les curez, ne les chanoines,
Pourueu qu'homme ie fuſſe.

YSABEAV.

Somme,
Vous penſez doncq celuy eſtre homme
Qui n'eſt ſage & n'y veult pouruoir?

L'ABBÉ.

Ie ſuy, ſi le voulez ſçauoir,
Pour moy aſſez ſage & heureux.

YSABEAV.

Si ſont bien les pourceaulx pour eulx
En leur qualité.

L'ABBÉ.

Par mon ame,
Vous eſtes vne eſtrange dame,
Et me ſemblez vne ſophiſte.

YSABEAV.

Par ma foy, monſieur le bulliſte (1),

déréglements des moines. Le même trait ſatirique reparaît dans une épigramme latine citée par Henri Eſtienne (*Apologie pour Hérodote*, I, 539) :

Credibile eſt Circen mutaſſe potentibus herbis
In monachoſque ſues, inque ſues monachos.

Quant à cette expreſſion de « veaux » ici employée par Marot, & que nous le verrons, par la ſuite, appliquer fréquemment aux docteurs de la Sorbonne, voici, d'après Arnold Leferron, quelle en ferait l'explication : Antoine de Vivonne racontait un jour que, dans ſa jeuneſſe, il lui était ſouvent arrivé de ſe couvrir d'une peau de veau, pour mieux ſurprendre les oiſeaux, lorſqu'il allait à la chaſſe. Il lui fut répondu qu'il ne s'était point encore débarraſſé de cette enveloppe, par alluſion à ſon incorrigible molleſſe ; car, ajoute le même auteur : « Galli ſocordes & ſtultos vituli nomine deſignare ſolent. » (*De rebus geſtis Gallorum. Ludovicus XII*, f° 74, v°.) Ce mot, pris dans le ſens que nous indiquons, eſt d'un uſage familier aux auteurs de cette époque.

(1) Le nom de *bulliſte* ſortit d'une querelle religieuſe qui agita les moines de l'ordre de Saint-François quelques années avant

Ce que me ſemblez ne diray :
Mais bien ie vous demanderay
Pourquoy mes liures faſchent tant
A voſtre veue.

L'ABBÉ.

Pour aultant
Que la quenoille & le fuſeau
Sont armes de femmes.

YSABEAV.

Tout beau :
La femme ne doibt elle poinct
Gouuerner ſa maiſon à poinct,
Inſtruire ſes enfants?

L'ABBÉ.

Si faict.

YSABEAV.

Et penſez vous qu'vn tel effect
Se puiſſe mener ſans prudence?

L'ABBÉ.

Nenny vrayement, comme ie penſe.

YSABEAV.

Affin qu'aduerty en ſoyez,
Les liures que vous me voyez
Me font telle choſe cognoiſtre (1).

l'apparition des *Colloques*. Tout en ſe glorifiant d'une commune origine, ces religieux n'en vivaient pas pour cela en meilleure intelligence; déjà même ils avaient dû ſe diviſer en pluſieurs rameaux, comme le conſtate Éraſme : « Les uns ſont gloire de ſe dire cordeliers, & le tronc a pour branches les *colets*, les *mineurs*, les *minimes*, les *bulliſtes*. » (*Éloge de la folie*, 153.) A la ſuite du conflit qui s'éleva entre les obſervants & les conventuels, le pape Léon X mit fin à la querelle par une bulle, en date du 1er juin 1517, d'où le nom qui leur eſt reſté. (Voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 53; & Hélyot, *Hiſt. des ordres monaſtiques*, VII, 103.)

(1) Ces idées étaient beaucoup plus répandues que nous ne ſerions peut-être diſpoſés à le croire; en effet, vers cette même époque, Louis Vivès affirmait la même penſée, avec l'autorité de ſon ſavoir & de ſon expérience : « Pleraque omnia fœminarum hujus & ſuperiorum ſeculorum vicia... ex inſcitia ſunt profecta. » (*De inſtitutione feminæ chriſtianæ*, lib. I.)

L'ABBÉ.

On voit touts les iours en mon cloiſtre
Soixante & quatre moynes viure :
Toutesfoys, au diable le liure
Qu'en leur chambre encor on a veu (1).

YSABEAV.

A ce compte, c'eſt bien proueu
A voz moynes de bonne ſorte.

L'ABBÉ.

Quant des liures, ie vous ſupporte,
Mais non latiner.

YSABEAV.

Voicy rage :
Pourquoy ?

L'ABBÉ.

Pource que tel langage
Aux femmes n'eſt pas bien ſeant.

YSABEAV.

Ne reſpondez poinct pour neant :
Raiſon ?

L'ABBÉ.

A tout bien regarder,
Cela ſert bien peu à garder
Leur chaſteté.

YSABEAV.

Doncques les ſonges,
Les fables & ſottes menſonges
Des rommans (2) ont proprieté

(1) Ce travers des moines ne pouvait échapper à Rabelais. Voici à ce propos la raillerie qu'il a placée dans la bouche de frère Jean des Entommeures : « En noſtre abbaye nous ne eſtudions iamais, de paour des auripeaux. Noſtre feu abbé diſoit que c'eſt choſe monſtrueuſe veoir vn moyne ſçauant. Pardieu, monſieur mon amy, *magis magnos clericos non ſunt magis magnos ſapientes.* » (*Gargantua,* I, XXXIX.)

(2) Le texte latin d'Éraſme ne peut laiſſer aucun doute ſur les livres dont il s'agit ici : « libri gallice ſcripti, nugaciſſimis fabulis pleni. » Les romans de chevalerie étaient lus alors avec avidité, bien que les peintures qu'ils préſentaient ne fuſſent pas toujours des plus chaſtes. Dans ſon livre

De garder noſtre chaſteté :
N'ont pas?

L'ABBÉ.

Ce n'eſt pas tout.

YSABEAV.

Là doncq,
Dites hardiment tout du long,
Sans rien obmettre.

L'ABBÉ.

Toutes femmes
Qui craignent tomber en diffames
En ſi grand danger ne feront
Des prebſtres, quand poinct ne ſçauront
Parler latin.

YSABEAV.

En bonne foy,
Le moindre danger que i'y voy,
C'eſt ceſtuy là : car du latin
Vous trauaillez ſoir & matin
A rien n'en ſçauoir, Dieu mercy.

L'ABBÉ.

La commune l'eſtime ainſi
Que ie le vous ay recité :
Parce qu'il n'eſt pas vſité

De inſtitutione feminæ chriſtianæ, Louis Vivès fait l'énumération de ces livres « peſtifères », comme il les appelle : « Sunt in Hiſpania Amadiſius, Splandianus, Floriſandus, Celeſtina, læna nequitiarum parens, carcer amorum... In Gallia Lancilotus a lacu, Paris & Vienna, Punthus & Sydonia... quos omnes libros conſcripſerunt homines ocioſi, maleferiati, imperiti, viciis ac ſpurcitiæ dediti... fœminæ hi omnes libri non ſecus quam vipera vel ſcorpius auerſandi ſunt... » (Lib. I.) Comme concluſion il ajoute : « Miror cordatos patres hoc ſuis filiabus permittere... vt nequitiæ fœminæ aſſueſcant legendo... » Un autre auteur de cette époque ne ſe montre pas moins ſévère ſur ce chapitre lorſqu'il s'écrie :

Gardez vous bien lire vng tas de romans
Laſciuieux & d'amours vehemens :
Si les liſez, vous donneront matiere
Que vous n'aurez virginité entiere,
Mais la perdrez de faict ou de vouloir.

(I. Bouchet, *Epiſtre* x, *aux filles*.)

Nous avons eu l'occaſion de rapporter plus haut l'anathème fulminé par Gerſon contre *le Roman de la Roſe* (p. 146, en note).

Ne commun qu'vne femme ou fille
Sçache tant, ne qu'elle babille
Latin, ne gros ny elegant (1).

YSABEAV.

Pourquoy m'allez vous allegant
La commune, qui eſt le pire
Aucteur que vous me ſçauriez dire,
Pour faire bien? Et, d'aduantage,
Pourquoy m'alleguez vous l'vſage
Et la couſtume, qui s'oppoſe
Touſiours à faire bonne choſe?
Aux bonnes choſes conuiendroit
S'accouſtumer : lors aduiendroit
Qu'on verroit la choſe en vſance
Qui eſtoit hors d'accouſtumance :
Ce qui eſtoit amer à touts
Seroit d'vn chaſcun trouué doulx :
Ce qui ſemble laid ſi longtemps
Seroit fort beau.

L'ABBÉ.

Ie vous entends.

YSABEAV.

Par voſtre foy, ie vous demande :
Sied il mal à vne Allemande
Sçauoir françoys?

L'ABBE.

Non.

YSABEAV.

Raiſon quelle?

L'ABBE.

Et que ſçay ie moy? Affin qu'elle
Parle aux Françoys, ou leur reſponde :
Dy ie pas bien?

(1) Un proverbe du temps vient à l'appui de la thèſe ſoutenue ici par l'abbé :

La femme qui parle latin,
Enfant qui eſt nourry de vin,
Soleil qui luyſerne au matin,
Ne viennent pas à bonne fin.

(Leroux de Lincy, *Proverbes français*, I, 227.)

YSABEAV.

Le mieulx du monde :
Pourquoy donc me venez reprendre,
Si le latin ie veulx apprendre,
Pour parler auec tant d'auɛ̃teurs,
Sages, ſçauants, conſolateurs,
Tant bien diſants, tant bien vueillants,
Et en tout ſi bien conſeillants
Ceulx qui les liſent (1)?

L'ABBÉ.

Ie vous iure
Que de ces liures la lecture
Diminue merueilleuſement
A la femme l'entendement :
Auec ce qu'elles n'en ont gueres,
Et qu'elles ſont vn peu legeres
Du cerueau.

YSABEAV.

De dire combien

(1) Dans cette émulation d'études dont les Anciens furent l'objet à cette époque, les femmes prirent une large part. Sans prétendre donner une liſte complète, il nous ſuffira de rappeler quelques-uns des noms cités par Hilarion de Coſte dans ſes *Éloges des dames illuſtres* (II, 728). C'eſt ainſi que nous mentionnerons Catherine Angoſciola, Iſabelle de Joie ou de Roſères, qui prêcha à pluſieurs repriſes dans l'égliſe cathédrale de Barcelone. Dans la vie de Marie Stuart reine d'Écoſſe, Brantôme raconte que cette princeſſe, « eſtant en l'aage de treize à quatorze ans, deſclama devant le roy Henry, la royne & toute la cour, publiquement en la ſalle du Louvre, une oraiſon en latin qu'elle avoit faicte, ſoutenant & deffendant contre l'opinion commune qu'il eſtoit bien ſeant aux femmes de ſçavoir les lettres & arts liberaux. » Citons encore, d'après *le Fort inexpugnable de l'honneur du ſexe féminin* (p. 38), certains noms rapportés par de Billon, tels que ceux d'Olympia Morata, « qui compoſait en lettres grecques & latines, » de Claudine & Jane Scève, de Jane Gaillarde & de Pernette du Guillet, qui fixèrent l'attention de leurs contemporains par le mérite de leurs poéſies. Voyez, ſur le même ſujet, p. 212, notes 1 & 2. Enfin il eſt à remarquer, comme indice des tendances de l'époque, que la plupart des dames de la cour de François Ier avaient adopté des deviſes latines.

Vous en auez, ie n'en ſçay rien :
Si peu que i'en ay toutesfoys,
I'aymerois mieulx cent mille foys
L'vſer en quelcque bonne eſtude
Qu'en vne grande multitude
D'oraiſons ſans cueur barbotées,
Ou en iambons ou en toſtées
Toutes nuictz, apres qu'eſtes yures (1).

L'ABBÉ.

La frequentation des liures,
Pour vray, engendre frenaſie.

YSABEAV.

Voicy eſtrange fantaſie :
Les propos de touts ces beuueurs
Que vous auez, buffons, baueurs,
Vous font ilz frenatique?

L'ABBÉ.

Moy?
Mais bien me mettent hors d'eſmoy
Et d'ennuy, c'eſt bien le contraire.

YSABEAV.

Comment doncq ſe pourroit il faire
Que ſi honneſtes deuiſeurs

(1) Ces reproches n'ont rien d'exagéré. En effet, un petit traité de l'époque, où l'auteur, ſans penſer à mal, ſe préoccupe de réformes à introduire dans le régime des cloîtres, nous fournit les détails ſuivants : « Inde paulo poſt (quantum coniectura colligi poteſt) cernere eſt campanili ſonitu reuocatos monachos (quod ſine riſu vix audiri poteſt) aut ſemeſa tranſmittere, aut aruina pingui delibutas lambere barbas. Sicque venitur, fartis pectoribus, ad laudes diuinas, potius ructandas quam pronuntiandas. » (Guidonis Juvenalis *Reformationis monaſtice vindicie*, lib. III, cap. VI.) La ſuite de ces excès fort peu édifiants était même quelquefois plus grave, comme nous l'apprend cette apoſtrophe véhémente d'un contemporain aux moines en goguette :

Ne vueillez pas tant remplir voſtre panſe
De pain & vin & toute aultre pitence
Que vous ſoiez de les vomir contraincts...

(I. Bouchet, *Epiſtre* I, *à meſſieurs de l'Egliſe militante.*)

Cet avertiſſement, à lui ſeul, n'indique-t-il pas qu'il pouvait bien être quelquefois néceſſaire, même de l'avis des plus indulgents?

Que mes liures, tant beaulx diſeurs,
Me feiſſent nuyſance?

L'ABBÉ.

On le dit.

YSABEAV.

Ce qu'on en voit y contredit :
Combien des voſtres voit on plus
A qui le ieu des detz ou flus (1),
Le long veiller, les beuueries,
Ont engendré des reſueries
Et des fureurs?

L'ABBÉ.

Ma foy, ma dame,
Si ne vouldroys ie poinct de femme
Qui de ſçauoir euſt le degré.

YSABEAV.

Et ie me ſçay vn treſbon gré
D'auoir vn homme pour eſpoux
Qui eſt tout different à vous :
Car la ſcience qu'ay appriſe
Fait que d'aduantage il me priſe,
Et que ie l'ayme beaucoup mieulx.

L'ABBÉ.

Quand i'y penſe, ie deuiens vieulx.

YSABEAV.

A quoy?

L'ABBÉ.

A la peine qu'on prend
Quand les ſciences on apprend :
Puis fault mourir.

YSABEAV.

He! groſſe teſte,
Aymeriez vous mieulx mourir beſte,
Si demain vous paſſiez le pas,

(1) Cet abus eſt encore ſignalé par le poëte déjà cité plus haut :

Souuent ie voy pluſieurs moynes ſans froc
En lieux publicz ſaulter, iouer au croc,
A qui ne chault de matines ne meſſe...

(*La Déploration de l'Égliſe militante.*)

Que de mourir ſçauant?

L'ABBÉ.

Non pas,
Pourueu que ie n'euſſe iamais
Peine d'apprendre.

YSABEAV.

Voyre, mais
Sans peine, au monde, nul ne peult
Attaindre à rien de ce qu'il veult :
Encor tout ce qui eſt acquis,
Tant ſoit il à grand peine quis,
En mourant il fault qu'on le laſche.
Pourquoy doncq eſt ce qu'il vous faſche
De prendre quelcque peu de peine
Pour choſe tant noble & certaine,
Et dont le fruict à l'aultre vie
Nous accompaigne?

L'ABBÉ.

I'ay enuie
De dire, qu'en commun langage,
Nous diſons vne femme ſage
Folle deux foys.

YSABEAV.

Certainement,
Cela ſe dit communement
Par les folz : mais quoy, noſtre maiſtre,
La bien ſage ne le peult eſtre :
Et celle qui fait ſon arreſt
D'eſtre bien ſage, & poinct ne l'eſt,
Eſt folle deux foys?

L'ABBÉ.

Mais d'où vient
Qu'aux femmes auſſi mal aduient
Science qu'vn baſt à vn beuf?

YSABEAV.

Entendez vous vn baſt tout neuf?
Croyez, domine Abbaté,
Qu'au beuf ſied mieulx d'eſtre baſté

Qu'à vn afne de porter mitre (1).
Que tient on, en voftre chapitre,
De la Vierge mere (2)?

L'ABBÉ.

I'en tien,
Quant à moy, ce qu'vn bon chreftien
Doibt tenir.

YSABEAV.

Elle ne lifoit
Doncq iamais liures?

L'ABBÉ.

Si faifoit :
Mais, fans doubte, elle ne leut oncques
En ces liures cy.

YSABEAV.

En quoy doncques?
Ie ne l'ay encor apprins d'ame.

L'ABBÉ.

En fes heures de Noftre Dame (3),
Deuotement.

(1) Dans le texte latin, Érafme y met encore plus de malice, car il dit : « quam mitra afino aut fui, » s'attaquant du même coup à la pareffe & aux déréglements des moines. (Voy. p. 195, note 1; 198, 1; 206, 1.)

(2) Dès cette époque, on fe permettait fur le compte de la vierge Marie les opinions les plus étranges & les moins orthodoxes. On pourra en juger par l'article fuivant, que nous empruntons à une lifte de propofitions foumifes aux cenfures de la Sorbonne : « La vierge Marie, quand elle portoit Jefus-Chrift, elle eftoit comme vng pot plain de bonnes drogues & pierres pretieufes, lefquelles mifes hors du pot, iceluy pot ne demeure plus qu'vng pot : ainfi la vierge Marie, après que Jefus-Chrift en fut hors, n'eftoit non plus qu'vne autre femme. » (B. N. ms. lat. 16576, f° 320.) Cette queftion pofée à l'abbé, au fujet de la vierge Marie, n'était donc pas hors de faifon. Par le temps qui courait, il était bon de favoir à qui l'on avait affaire.

(3) Dans le texte latin il y a une plaifanterie que Marot a remplacée par une autre; Érafme dit en effet, en parlant de la Vierge : « Quid fentis de Virgine matre? — Optime. — Quid igitur legebat? — Horas canonicas. — Ad quem vfum? — Ordinis Benedicti. » Du temps de la Vierge l'ordre de Saint-Benoît n'était pas de ce monde, pas plus, du refte, que « les heures de Noftre

YSABEAV.

Voicy bon homme :
Et à quel vſage?

L'ABBÉ.

De Romme,
Comme ie croy.

YSABEAV.

Paule & Euſtoche (1),
Femmes aymant Dieu & leur proche,
Ne furent elles pas expertes
En la ſaincte Eſcripture?

Dame à l'uſage de Rome. » Ces heures étaient en grande faveur au XVIe ſiècle, & l'on en trouve beaucoup d'éditions. Nous citerons d'abord un volume imprimé par Ant. Vérard ſous le titre d'*Heures de Noſtre-Dame en françoys & en latin*, caractères gothiques avec miniatures repréſentant les épiſodes de la vie de la Vierge; poſtérieurement à cette édition parut un autre recueil ſous le titre de *Hore diuine Virginis Marie ſecundum vſum romanum*, celui, ſans doute, auquel il eſt fait ici alluſion. Le nombre des éditions de ces heures imprimées en tous pays eſt conſidérable. Les heures canoniales dont parle Éraſme devaient être récitées ſept fois par jour, ſoit en mémoire du ſeptième jour, auquel Dieu ſe repoſa après les ſix jours conſacrés à l'œuvre de la création, ſoit en pénitence des ſept péchés que le plus juſte ne peut s'empêcher de commettre dans ſa journée. (Voyez *Traité des heures canoniales*, p. 45, & B. Neuſſer, *Tractatus de horis canonicis*, p. 3.) Voici encore le détail que nous livre un poëte du temps au ſujet de cette pratique de dévotion :

N'oubliez pas dire ſept foiz le iour
Dedans l'égliſe, ou en voſtre ſeiour,
En lieu ſecret, voz heures principalles,
Que vous nommez heures canonialles.

(I. Bouchet, *Epiſtre* 1, *à meſſieurs de l'Égliſe militante.*)

(1) Sainte Paule naquit à Rome en 347. Par ſa mère elle deſcendait de Scipion & de Paul-Émile. L'héritière d'une race auſſi illuſtre ne pouvant ſe méſallier, elle épouſa un gentilhomme romain, du nom de Toxotus, qui ſe glorifiait de remonter à Jules Céſar. Devenue veuve à l'âge de vingt-deux ans, Paule s'adonna aux pratiques les plus rigoureuſes du chriſtianiſme. Les affaires de la religion ayant conduit ſaint Jérôme à Rome, elle profita de cette circonſtance pour ſe placer ſous la direction de cet auſtère perſonnage. Ce fut alors qu'elle forma la réſolution d'abandonner le monde pour ſe renfermer dans un couvent. En conſéquence, elle ſe rendit à Bethléem, où elle paſſa ſes jours dans la retraite, après avoir viſité les lieux ſaints. Un monaſtère de moines & trois monaſtères de femmes avaient été fondés par ſes ſoins. Elle mourut le 26 janvier 404, laiſſant

L'ABBÉ.

Certes !
Auiourdhuy nous n'en voyons poinct,
Au moins bien peu.

YSABEAV.

Tout en ce poinct,
C'eſtoit iadis choſe bien rare
Que de veoir vn abbé ignare :
Auiourdhuy il eſt ſi commun,
Que cent mille, auſſi bien comme vn,
Se trouueront (1) : iadis les princes,

après elle le ſouvenir d'une inépuiſable charité & d'une piété exemplaire. Saint Jérôme a écrit l'hiſtoire de ſa vie. La cathédrale de Sens poſſède le corps de cette ſainte & célèbre ſa fête le 27 janvier. Sa fille Euſtochie, docile aux leçons de ſa mère, ne tarda point à marcher ſur ſes traces. Saint Jérôme, par ſes conſeils, contribua encore à développer en elle les ſentiments religieux ; étant devenu ſon directeur, il lui dédia un traité ſur la virginité, plus connu ſous le nom de *lettre à Euſtochie.* Cette vierge, ayant ſuivi ſa mère en Orient, s'enferma avec elle dans le monaſtère de Bethléem, & mourut en 419 ; ſa fête ſe célèbre le 28 ſeptembre. Paule & Euſtochie s'étaient acquis une grande réputation de ſavoir dans les lettres ſacrées.

(1) Un poëte du temps, en nous apprenant de quelle manière ſe diſtribuaient les bénéfices, nous explique comment le nombre des abbés ignares allait croiſſant de jour en jour. Ces plaintes ſont placées dans la bouche même de l'Égliſe :

Parler ne fault de ſcience ou ſcauoir
Mais que vng enfant ait parent ou auoir
Sera pourueu ſoudain en ma maiſon.

Et un peu plus loin elle continue :

Pour vng courtault on baille vng benefice
Pour vng bayſer ou aultre malefice
Quelque champis aura vng eueſche
Pour cent eſcus quelque meſchant nouice
Plain de luxure & de tout autre vice
De dignitez ſera tout empeſche...
Et vous laiſſez gens leſtrez de fain braire...

(*La Déploration de l'Égliſe militante.*)

Les moines ſe trouvaient, du reſte, pour la plus grande partie, en harmonie parfaite d'ignorance avec les abbés qui les dirigeaient. Il y avait dans les monaſtères, nous apprend Hoſpinianus, une telle averſion pour tout genre d'études, que, ſi l'on voyait un moine s'adonner à la lecture de la Bible, « hunc ſtatim hæreticum, ſchiſmaticum, inobedientem & apoſtatam proclamabant, conuitiis mille proſcindebant, verberibus & carceribus ad ignauiam cogebant. » Et il ajoute, quelques lignes plus loin : « Quæ quidem monachorum ſtupiditas, plus quam aſinina, locum etiam dedit prouer-

Roys, Ceſars & chefz de prouinces
N'eſtoyent moins exquis en ſçauoir
Qu'en armes, puiſſance & auoir :
Et n'eſt encores ceſte choſe
Si rare comme l'on propoſe :
Aux Ytales & en Eſpaigne,
Auiourdhuy, voyre en Allemaigne,
Force femmes ſe trouueront
Qui aux plus clercz diſputeront :
En Angleterre ſont encore
Les filles du chancelier More (1) :
En France tenons pour Minerue
La ſoeur du Roy, que Dieu conſerue :
Et aux lettres fort on y priſe
Les nobles filles de Soubize (2) :
Et, ſi garde à vous ne prenez,
Il aduiendra qu'à voſtre nez,
Aux eſcolles preſideront,
En pleine eſgliſe preſcheront,
Et auront voz mitres & croſſes.

bio : *Monacho indoctior*, quod dici ſolet in homines & illitteratos & ſtupidos. » (*De origine monachatus*, fº 239.)

(1) Les trois filles de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, s'appelaient Marguerite, Éliſabeth & Cécile. Louis Vivès s'exprime ainſi ſur leur compte : « Eas pater non contentus eſſe caſtiſſimas, etiam doctiſſime vt eſſent curauit : ſic fore iudicans vt verius firmiuſque eſſent caſtæ. » (*De inſt. fem. chriſt.*, lib. I.) Marguerite épouſa Guillaume Roper. Dans la biographie que lui a conſacrée Hilarion de Coſte, cet auteur dit que « c'eſtoit l'vne des plus doctes femmes de l'Angleterre, qu'elle parloit & ecriuoit en perfection pluſieurs langues, particulièrement la romaine & la grecque. C'eſt pourquoy, ajouté-t-il, elle a eſté eſtimée de tous les fauoris des muſes. » (*Les Éloges des dames illuſtres*, II, 403.) Morus ſe démit de ſes fonctions de chancelier en 1531; d'où l'on peut conclure encore que la traduction de ce colloque eſt antérieure à cette date. Morus était, dès longtemps, en relations d'amitié avec Éraſme. Quant à Marguerite, ſœur de François Ier, ſa réputation de ſcience eſt trop bien établie pour que nous ayons beſoin d'y inſiſter.

(2) Il s'agit ici des trois filles de Jean Larchevêque, sr de Soubiſe, marié en 1507 à Michelle de Saubonne, fille de Denis de Saubonne, sr du Freſnes-Coudray,

L'ABBÉ.

Dieu nous gard de pertes ſi groſſes,
Toutesfoys.

YSABEAV.

Que Dieu vous en garde?
C'eſt à vous à y prendre garde :
Car, ſi tenez touſiours ces voyes,

& dame d'honneur d'Anne de Bretagne. Anne de Parthenai, l'aînée, épouſa, en 1533, Antoine de Pons, sr de Marennes. Charlotte de Parthenai, la ſeconde, ne contracta point mariage; enfin, Renée de Parthenai, la troiſième, épouſa en 1536 René de Fonſèques, sr de Surgères. (Voy. B. N. *cabinet des titres*, doſſier PARTHENAI - LARCHEVESQUE.) Anne de Parthenai avait rang, dès 1523, parmi les demoiſelles d'atour de la reine (ARCH. J. 964); ſes ſœurs figurent également, quelques années après, ſur le rôle de la maiſon royale (B. N. ms. 7856, fº 904). Si, dès cette époque, les trois ſœurs montraient déjà des goûts littéraires, Anne de Parthenai paraît avoir mérité par-deſſus les deux autres l'éloge que Marot leur adreſſe ici en commun. Quelques années plus tard, Lilius Gyraldus, un lettré de la cour de Ferrare, dans la dédicace latine de l'un de ſes ouvrages, s'adreſſait en ces termes à Anne de Parthenai : « Ce n'eſt pas ſeulement dans la langue latine que brillent vos connaiſſances; vous les poſſédiez dès l'enfance. Vous avez fait de ſi grands progrès dans la langue grecque, qu'il n'y a point d'auteur de cette langue que vous ne liſiez ſans crainte d'être arrêtée par les difficultés. Tout ce qu'on en publie ſurpaſſe l'imagination. Après ce que je viens de dire, parlerai-je de votre goût pour la poéſie, ſoit comme juge, ſoit comme auteur? Mais vous ne vous bornez pas à la compoſition : tous les talents ſont de votre reſſort. Vous mettez en muſique, vous chantez vos vers avec une délicateſſe & des grâces admirables. Les maîtres de l'art le publient eux-mêmes; mais ce ne ſont pour vous que des talents d'agrément, quelque dignes qu'ils ſoient d'une princeſſe. Que ne pourrais-je pas dire de vos connaiſſances dans les Livres ſaints? Ne vous voit-on pas tous les jours embarraſſer les théologiens les plus ſavants, les prédicateurs les plus verſés dans ces matières? » (*In ſecundum de poetarum hiſtoria dialogum proœmium.*) Nous penſons qu'il faut placer ſa mort vers l'année 1561. Les hiſtoriens ſont muets ſur ce point, & Moréri, le ſeul qui en parle, fournit une date manifeſtement erronée. Les femmes déſignées, dans le texte latin d'Éraſme, « Bilibaldicæ & Blaurericæ » appartenaient ſans doute à la famille de quelques-uns de ſes amis. En effet, nos recherches nous ont fait découvrir une ſœur de *Bilibald* Pirckeimer qui liſait le grec & écrivait élégamment le latin.

A preſcher ſe mettront les oyes
Pluſtoſt qu'elles vous ſouffrent eſtre
Paſteurs, ſans voz brebis repaiſtre.
Vous voyez quel eſt le danger
La force du monde (1) changer :
Son perſonnage quiƈter fault
Au beau milieu de l'eſchafault,
Ou que, de faiƈt ou de parolle,
Chaſcun ſçache iouer ſon rolle :
Le temps vient, l'affaire eſt preſſé.

L'ABBÉ.

Quel grand diable m'a adreſſé
A ceſte femme? En bonne foy,
Si iamais chez nous ie vous voy,
Plus gratieux nous vous ferons.

YSABEAV.

Et comme quoy?

L'ABBÉ.

Nous danſerons,
Banqueterons, yrons chaſſer (2),

(1) Dans le texte latin on lit : « Inuerti mundi ſcenam. » Peut-être y a-t-il ici une faute de copiſte & faudrait-il lire : La ſcène du monde.....

(2) Notre abbé ne promet rien ici qu'il ne puiſſe tenir. Cette douce exiſtence s'explique tout naturellement par le choix des chefs que les moines avaient ſoin de placer à leur tête : « Ilz eſliſoient le plus ſouuant celui qui eſtoit le meilleur compagnon, qui aimoit plus les garces, les chiens & les oiſeaux, qui eſtoit le meilleur biberon, bref qui eſtoit le plus desbauché, afin que, l'aiant faiƈt leur abbé ou prieur, par après il leur permiſt toutes pareilles deſbauches, diſſolutions & plaiſirs... » (Brantôme, *le grand roy François*.) Parmi les diſtraƈtions à la mode, la chaſſe était l'une des plus recherchées, auſſi bien par les clercs que par les ſéculiers, comme les vers ſuivants nous en apportent la preuve :

Ils n'aiment pas ſi bien leur cloiſtre
Qu'ils font le déduit de la chaſſe.

(*Cronique de François Ier*, p. 439.)

Dans l'*Eugène* de Jodelle, que nous avons déjà cité, nous voyons que la chaſſe vient en première ligne parmi les paſſe-temps que ſe donnaient les gens d'Égliſe.

Et puis & par mont & par val
Voler l'oiſeau, ſe mettre en queſte
Bien ſouuent de la rouſſe beſte :
Ou bien par les plaines errant
Suiure le lieure bien courant.

(Aƈte I, ſc. 1.)

Enfin, Barelette a pris ſoin de nous apprendre à quels excès de

Pour vous faire le temps paſſer,
Et ſi iamais vous veiſtes rire,
Nous rirons bien.

YSABEAV.

Vrayement, beau ſire,
I'ay prou de quoy rire en ce lieu,
Sans aller là.

L'ABBE.

A dieu.

YSABEAV.

A dieu.

prodigalité on n'héſitait point à ſe livrer pour goûter ce genre de plaiſir. « O meſſieurs les prélats, s'écrie-t-il, comment va l'Égliſe aujourd'hui? Les biens des pauvres & des couvents s'en vont en chevaux & en chiens! Que dire de ce cardinal prélat qui jette ſix mille ducats d'or par an aux chiens & à leurs valets? » (Sermon XXXIII.) Quant à la cuiſine des couvents, elle avait la réputation d'être toujours des mieux fournies, & la diſette n'y était point à craindre, car, ainſi que Rabelais le fait dire à maître Éditue, dans la viſite à l'île Sonnante : « Il n'y a peur que vin & viures icy faillent : car, quant le Ciel feroit d'airin & la terre de fer, encores viures ne nous fauldroient, fuſſent par ſept, voire huit ans : plus long temps que ne dura la famine en Aegypte. » (*Pantagruel*, V, VI.)



Colloque d'Erasme, traduict de latin en françoys par Clement Marot, intitulé :

virgo μισόγαμος

Au lecteur françoys

Amy lecteur, sois aduerty
Qu'au latin n'a rien d'aduantage
Que ce qui est icy verty,
Par Marot, en nostre langage.





C O L L O Q V E
de la vierge
meſpriſant mariage

Interlocuteurs : Clement & Catherine



(*Du Recueil poſthume*)

CLEMENT (1).

IEN aiſe ſuy de veoir la fin
Du ſoupper (Catherine), affin
D'aller ſe pourmener enſemble :
Car, veu la ſaiſon, il me ſemble
Qu'il n'eſt choſe plus delectable.

CATHERINE.

Ie vieilliſſoys auſſi à table :
Et ſi m'ennuyois d'eſtre aſſiſe.

Titre. *La fille abhorrant mariaige a deux perſonnaiges aſſauoir : Clement & Catherine* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) Dans Éraſme, le perſonnage maſculin a nom *Eubulus*, « qui donne de bons conſeils ; » le nom de la femme ne paraît pas non plus avoir été choiſi ſans intention ; *Catherine* vient du grec καθαρός, qui ſignifie pur ; de plus, ſainte Catherine eſt la patronne attitrée des filles qui ne veulent ou ne peuvent ſe marier. Ce dialogue & le ſuivant ont été l'objet des cenſures toutes ſpéciales de la Sorbonne. (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error*,

CLEMENT.

Qu'il fait beau temps, quand ie m'aduiſe.
Voyez, voyez, tout à la ronde,
Comment le monde rit au monde :
Auſſi eſt il en ſa ieuneſſe (1).

CATHERINE.

Vous dites vray.

CLEMENT.

Et pourquoy eſt ce
Que voſtre printemps, çà & là,
Ne rit auſſi?

CATHERINE.

Pourquoy cela?

CLEMENT.

Pource que n'eſtes pas bien gaye,
A mon gré.

CATHERINE.

Paroiſt il que i'aye
Aultre viſage que le mien
Accouſtumé?

CLEMENT.

Voulez vous bien,
Sans que voſtre oeil ſoit eſblouy,
Que ie vous monſtre à vous?

Vers 15. *Pource que n'eſtes point bien gaye* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

II, 49.) Voici les principaux griefs relevés par la faculté de théologie : « Statum religionis maxime vituperat. — Ingredi religionem invitis parentibus dicit eſſe contra legem naturalem & divinam. — Afferit cærimonias religionis nihil facere ad pietatem. » D'où un déchaînement de pieuſes rancunes, qui eurent pour réſultat de faire mettre le livre en interdit. Notons, en paſſant, que l'attaque était conduite par le fougueux Noël Béda. C'eſt à tort que M. L. Lacour, donnant à ce colloque le titre de *Farce inédite*, a déſigné Marguerite de Navarre comme en étant l'auteur. (Voy. p. 251, note 1.)

(1) Ainſi que l'indiquent ces vers, la ſcène ſe paſſe au printemps, ce qu'il eſt bon de retenir pour l'intelligence du dialogue.

CATHERINE.

Ouy.

CLEMENT.

Voyez vous bien là ceſte roſe,
Qui s'eſt toute retraicte & cloſe
Vers le ſoir (1)?

CATHERINE.

Ie la voys. Et puis :
Vous voulez dire que ie ſuis
Ainſi decheue.

CLEMENT.

Toute telle.

CATHERINE.

La comparaiſon eſt plus belle
Que propre.

CLEMENT.

Si ne m'en croyez,
Mirez vous bien & vous voyez
En ce ruyſſeau. Mais dites moy,
Pourquoy auec ſi grand eſmoy,
Durant le ſoupper, ſouſpiriez.

CATHERINE.

Il ne fault que vous enqueriez
De choſe qui aulcunement
Ne vous touche.

Vers 32. *Ia ne fault que vous enqueriez* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) Nous trouvons ici, comme en germe, cette penſée ſi fraîche, ſi délicate, développée enſuite par Ronſard, avec une grâce incomparable, dans les ſtances célèbres :

A CASSANDRE.

Mignonne, allons voir ſi la Roſe
Qui ce matin auoit deſcloſe
Sa robe de pourpre au Soleil,
A point perdu ceſte veſpree
Les plis de ſa robe pourpree
Et ſon teint au voſtre pareil.

Las ! voyez comme en peu d'eſpace,
Mignonne, elle a deſſus la place,
Las ! las ! ſes beautez laiſſé cheoir !
O vrayment maraſtre Nature,
Puiſqu'vne telle fleur ne dure
Que du matin juſques au ſoir!

Donc, ſi vous me croyez, Mignonne,
Tandis que voſtre âge fleuronne
En ſa plus verte nouueauté,
Cueillez, cueillez voſtre jeuneſſe :
Comme à ceſte fleur la vieilleſſe
Fera ternir voſtre beauté.

(*Odes*, I, XVII.)

CLEMENT.

Mais grandement :
Car, quand vous eſtes en ſoulcy,
Ie ſuy tout faſché. Qu'eſt cecy ?
Vous ſouſpirez encor, ma dame :
Comme il vient du profond de l'ame,
Ce ſouſpir là !

CATHERINE.

Sans poinct mentir,
I'ay qui au cueur ſe fait ſentir :
Mais le dire n'eſt pas bien ſeur.

CLEMENT.

A moy, qui vous tiens pour ma ſoeur !
Non, non, Catherine, m'amye,
N'ayez ne crainćte ne demye,
Dites moy tout, ſans rien obmettre :
Car à ſeurté vous pouuez mettre
Voſtre ſecret en ces aureilles,
Tant il ſoit grand.

CATHERINE.

Voicy merueilles.
Peult eſtre quand vous le ſçaurez,
Aulcune puiſſance n'aurez
De m'y ſeruir.

CLEMENT.

On vous orra.
Et qui par effect ne pourra
Vous ſecourir, peult eſtre, au fort,
Qu'on vous ſeruira de confort
Ou de conſeil.

CATHERINE.

I'ay la pepie (1).

Vers 48. *Tant ſoit il grant. — Voicy merueilles* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) Dans le texte latin : « Non poſſum eloqui. » La pepie, maladie aſſez fréquente chez les volatiles, ſe produit à l'état de

CLEMENT.

D'où vient cecy? Suy ie vne efpie,
Ou ne m'aymez vous poinct aultant
Que vous fouliez?

CATHERINE.

Ie vous hay tant
Que i'ay moins cher mon propre frere :
Et, toutesfoys, mon cueur differe
D'en dire rien.

CLEMENT.

Vous eftes fine :
Venez çà, fi ie le deuine,
Le confefferez vous adoncq?
Vous reculez, promettez doncq,
Ou i'importuneray fans fin.

CATHERINE.

C'eft vous mefmes qui eftes fin.
Or fus, puifque promettre fault.

CLEMENT.

Tout premier, rien ne vous deffault,
Que ie voys, en felicité.

CATHERINE.

Pleuft à Dieu que la verité
Vous en diffiez!

CLEMENT.

Quant à voftre aage,
Vous eftes en la fleur, & gage
Que le plus de voz ans ne monte
Qu'à dix & fept?

Vers 64. *Vous reculle{z} promecte{z} moy doncq*
Ou ie importuneray fans fin (a).
74. *Que dix-fept.....* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.

pellicule blanche, qui envahit la langue & empêche les oifeaux de boire & de chanter; d'où la locution figurée « avoir la pepie », dans le fens de ne pouvoir parler.

CATHERINE.

Non.

CLEMENT.

A ce compte,
Ie croy que la peur de vieilleſſe
Ne vous met pas en grand triſteſſe?

CATHERINE.

Nenny.

CLEMENT.

On voit, de touts coſtez,
En vous cent parfaictes beaultez :
Grandz dons de Dieu.

CATHERINE.

Ie vous affie
Que ne me plain, ni glorifie
De beaulté, quelle qu'elle ſoit.

CLEMENT.

Apres, aſſez on apperçoit
Que n'auez maladie aulcune :
Sinon qu'il y en euſt quelcune
Qu'on ne voit poinct.

CATHERINE.

La, Dieu mercy,
Ie n'ay rien eu iuſques icy
De mal caché.

CLEMENT.

Quant au renom,
Il n'eſt poinct mal.

CATHERINE.

Ie croy que non.

CLEMENT.

Puis vous auez, ie ſuy records,
Vn eſprit digne de ce corps,

Vers 80. *Que ne me plains ne gloriffie* (a).
82. *Apres au taint on appercoit* (b).
89. *Puis vous auez ien ſuis recordz* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

Voyre tel, ſur ma conſcience,
Que pour moy, en toute ſcience,
Ie le vouldroys.

CATHERINE.

S'il y en a,
Il vient de Dieu, qui le donna,
Et en loue ſa bonté haulte.

CLEMENT.

Au reſte, vous n'auez poinct faulte
De ceſte bonne grace exquiſe,
La quelle eſt touſiours tant requiſe
En la beaulté.

CATHERINE.

Ie vous aſſeure
Que ie vouldroys bien eſtre ſeure
D'auoir bonnes meurs.

CLEMENT.

Au ſurplus,
Il n'eſt rien qui abaiſſe plus
Beaucoup de cueurs que paoure race :
Mais Dieu vous a faict ceſte grace
D'eſtre yſſue de bons parents,
Bien naiz, riches & apparents,
Et qui vous ayment.

CATHERINE.

Ie n'en doubte.

CLEMENT.

Que diray plus? Voyez qu'en toute
Ceſte ville ie ne voy poinct
Fille qui me vient mieulx à poinct,
Ne que pour moy ſi toſt i'eſleuſſe,
S'il plaiſoit à Dieu que ie l'euſſe
Pour ma femme.

CATHERINE.

Auſſi pour eſpoux

Vers 100. *Que ie vouldroye eſtre bien ſeure* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

Ie n'en vouldroys aultre que vous,
Si c'eſtoit à moy à choiſir,
Et que i'euſſe quelcque deſir
De mariage.

CLEMENT.

Il fault bien dire
Que le regret qui vous martyre
Soit vn grand cas.

CATHERINE.

Pour abreger,
Il n'eſt pas du tout ſi leger
Comme l'on diroit bien.

CLEMENT.

Or ſus,
Si ie vous mets le doigt deſſus,
Ne vous en faſcherez vous ia ?

CATHERINE.

Ie vous l'ay accordé deſia :
Beſongnez.

CLEMENT.

Sans mentir, ie ſçay,
Et de faict i'en ay faict l'eſſay,
Combien le mal d'amour tourmente :
C'eſt voſtre douleur vehemente :
Confeſſez, vous l'auez promis.

CATHERINE.

Ie confeſſe qu'amour a mis
En mon cueur l'ennuy que ie porte :
Mais non pas amour de la ſorte
Que celle que vous entendez.

CLEMENT.

Si plus grand clerc ne me rendez,
Garde n'ay que plus en deuine.

Vers 119. *Soit vng grand cas* (la fin du vers omiſe) (a).
130. *Ie vous confeſſe quamour a mis* (b).
135. *Garde nay que plus ien deuine* (c).

(a) B.N. ms. 12795. — (b) B.N. ms. 12795. — (c) B.N. ms. 12795.

Quelle amour eſt ce?

CATHERINE.

Amour diuine.

CLEMENT.

Brief, quand dix ans ie penſeroys,
Plus deuiner ie ne ſçauroys :
Mais voſtre bouche le dira,
Ou ceſte main ne partira
Iamais de la mienne.

CATHERINE.

Quel homme!
Vous me preſſez auſſi fort comme
S'il vous touchoit.

CLEMENT.

Or quelcque choſe
Qui ſoit en voſtre cueur encloſe,
Mettez la hardiment icy.

CATHERINE.

Puis que vous m'efforcez ainſi,
Ie la diray. Quaſi de l'aage
D'enfance, me vint en courage
Vne affection ſi treſgrande.

CLEMENT.

Et de quoy?

CATHERINE.

D'eſtre de la bande
Des vierges ſacrées.

CLEMENT.

Comment,
D'eſtre moyneſſe?

Vers 137. *Bref quant dix ans ie y penſeroye* (a).
142. *Vous preſſez auſſi fort comme* (b).
146. *Puiſque vous me forcez ainſi*
Ie le diray : quaſi des laage (c).
151. *Des vierges ſacrees* (la fin du vers omiſe) (d).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795.

CATHERINE.

Iuſtement.

CLEMENT.

Hem, c'eſt prendre bran pour farine (1).

CATHERINE.

Que dites vous?

CLEMENT.

Rien, Catherine,
Ie touſſoys : dites à loiſir.

CATHERINE.

Mes parents à ce mien deſir
N'ont iamais faict que reſiſter.

CLEMENT.

Et vous?

CATHERINE.

Et moy de perſiſter :
Et de prieres & de larmes
Leur donnoys ſouuent force alarmes,
Pour les gaigner.

CLEMENT.

Et eulx que feirent?

CATHERINE.

Finablement, apres qu'ilz veirent
Que ie ne ceſſoys de prier,
De requerir, pleurer, crier,

Vers 160. (Omis). . . . . (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) Éraſme avait préſenté la même penſée ſous une autre forme proverbiale : « Pro theſauro carbones! » Le mot *bran*, tel qu'il eſt employé par Marot, ſervait à déſigner autrefois les réſidus de la mouture, le ſon d'une qualité inférieure. Avec notre induſtrie moderne, pour laquelle le charbon vaut de l'or, le proverbe cité dans le texte latin perd beaucoup de ſon à-propos. Ce paſſage eut le don de ſoulever des orages & d'exciter les rancunes particulières de la faculté de théologie, impatiente du ſans façon avec lequel Éraſme traitait les feux de l'amour divin. (D'Argentré, *Collect. judic. de nov. error.*, II, 49.)

Ilz s'amollirent, promettants,
Des que i'auroys dix & ſept ans,
De faire à mon intention,
Pourueu que ma deuotion
Continuaſt. Or ſuy ie au terme,
Et mon vouloir eſt touſiours ferme :
Toutesfoys parents & amys,
Contre tout ce que m'ont promis,
Me refuſent cela que tant
Iour & nuict me va contriſtant.
Ie vous ay dict ma maladie :
Si pouuez, faites que ie die
Que i'ay trouué vn medecin.

CLEMENT.

Vierge plus blonde qu'vn baſſin (1),
Tout premier conſeiller vous veulx
Que voz affections & veuz
Vous moderez : & ſi contente
L'on ne vous fait de voſtre attente,
D'en prendre ennuy ne vous iouez :
Mais vouez ce que vous pouuez
Pour le plus ſeur.

CATHERINE.

Morte ie ſuy,
Si ie n'ay ce que ie pourſuy,
Voyre bien toſt.

Vers 170. *Mon vouloir eſt touſiours ferme* (a).
172. *Contre tout ce quilz mont promis*
Me reſſuſent ceſt ce que tant (b).
184. *Mais voulez ce que vous pouez* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

(1) Métaphore tirée de la couleur de l'or dont on faiſait les vaſes & les aiguières. Dans *Lyſtoire de Eurialus & Lucreſſe, vrays amoureux ſelon pape Pie,* au ſujet de la chevelure de l'héroïne il eſt dit : *Comæ illi copioſæ, & aureis laminis ſimiles.* De nos jours, on ſe ſert de l'expreſſion « blonde comme les blés. »

CLEMENT.

Mais voyrement,
D'où prinſtes vous premierement
Ce mortel deſir ?

CATHERINE.

Vne foys,
Que guere d'aage ie n'auoys,
En vn couuent on nous mena
De nonnains : on nous pourmena,
On nous monſtra là toutes choſes.
Ces nonnains, freſches comme roſes,
Me plaiſoyent & me ſembloyent anges.
Tout reluyſoit iuſques aux franges
En leur eſgliſe : leurs preaulx
Et iardin eſtoyent ſi treſbeaulx :
Quand tout eſt dict, en touts les lieux
Où ie vouloys tourner les yeulx
Tout me rioit : ſur ce venoyent
Mille propos, que nous tenoyent
Ces nonnains en leur doulx langage.
I'en trouuay là deux de mon aage,
Et auec qui ie m'eſbatoys,
Du temps que petite i'eſtoys :
De ce temps là, ſans poinct mentir,
Commença mon cueur à ſentir
Le deſir d'vne telle vie.

CLEMENT.

De rien condemner n'ay enuie :
Si eſt ce qu'à toutes perſonnes
Toutes choſes ne ſont pas bonnes,
Et, veu la gentille nature,
Laquelle en vous ie coniecture,

Vers 191. *En vng couuent on me mena*
De nonnains. On me promena (a).
199. *Quant tout eſt dict par tous les lieux* (b).
205. *Auecques qui ie mesbatoye* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

Tant par les meurs que par la face,
Il me ſemble, ſauf voſtre grace,
Que deburiez prendre pour eſpoux
Quelcque beau filz pareil à vous,
Et inſtituer bien & beau
Chez vous vn couuent tout nouueau,
Dont vous ſerez la mere abbeſſe
Et luy l'abbé.

CATHERINE.

Quoy, que ie laiſſe
Le propos de virginité (1)?
Pluſtoſt mourir.

CLEMENT.

En verité,
Virginité grand choſe vault,
Pourueu qu'elle ſoit comme il fault :
Mais pour cela n'eſt ia meſtier
Qu'entriez en cloiſtre ne monſtier,
D'où ne puiſſiez ſortir apres.
Vous pouuez viure vierge aupres
De pere & mere.

Vers 222. *Et luy labbe. — Moy que ie laiſſe* (a).
228. *Quentriez en cloiſtre ne monſtier* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.

(1) Le vœu de chaſteté ou de célibat n'eſt pas préciſément d'invention chrétienne ou catholique. Les notes latines des *Colloques* ſignalent comme les premiers apôtres ou précurſeurs de cette doctrine les Eſſéniens ou Eſſéens, ſecte juive qui profeſſait une répugnance abſolue pour le mariage & l'œuvre de la chair. Réunis dans une vallée voiſine de Jéricho, les premiers Eſſéniens menaient, au milieu de cette ſolitude verdoyante & fleurie, une exiſtence quaſi monaſtique, ſous prétexte qu'il était impoſſible de rencontrer une femme capable de ſe contenter d'un ſeul homme & de lui garder fidélité. Néanmoins, comme il fallait pourvoir à la perpétuité de l'inſtitution & à la conſervation de l'eſpèce, ils accueillaient tous les étrangers de bonne volonté qui ſe préſentaient pour ſe faire initier à leurs doctrines, &, de plus, par dérogation à leur réſerve réglementaire, ils ſe riſquaient tous les trois ans à avoir des rapports avec les femmes. (Flav. Joſèphe, *De bello Judaico*, II, VII.)

CATHERINE.

Il eſt ainſi,
Mais non trop ſeurement auſſi.

CLEMENT.

Dites vous? Mais le plus ſouuent
Plus à ſeurté qu'en vn couuent,
Parmy ces diables de porceaulx
De moynes, remplis de morceaulx (1).
Il fault que tant de moy tenez
Qu'ilz ne ſont chaſtrez ne ſanez,
Et, touts nudz, reſſemblent vn homme.
Tout par tout peres on les nomme :
Et, de faict, pluſieurs foys aduient
Que ce nom treſbien leur conuient (2).

(1) Cette phraſe doit être priſe comme alluſion aux vêtements rapiécés des moines. Éraſme leur donne le nom de « Lucarniers » dans ſon *Éloge de la folie,* en raiſon de ces eſpèces de lucarnes que figurent ſur le froc tous les morceaux rapportés.

(2) Le nom de père, *Papa,* donné en première ligne au chef ſuprême de la religion, devait être au moins juſtifié par les apparences, comme l'indiquent les vers ſuivants :

Non poterat quiſquam referantes æthera claues,
Non exploratis, ſumere, teſticulis.
Cur igitur noſtro mos hic iam tempore ceſſat?
Ante probet ſeſe quilibet eſſe marem.

(Pannonnius, *Épigr.,* I, 58.)

Le muſée du Vatican poſſède encore un magnifique ſiége en porphyre, fort en uſage dans cette cérémonie réaliſte, & dont les échancrures expliquent ſuffiſamment l'emploi. Si les chefs devaient être au moins dotés des inſignes de la paternité, ceux qui combattaient ſous leur bannière ne ſe faiſaient pas faute de paſſer de la théorie à l'application. Rabelais, prenant les choſes ſur le ton de la plaiſanterie, raconte comme quoi il avait ſuffi « de mettre vn froc au col du chien de M. de Meurles, qui ne valloit rien pour les champs, pour qu'il couurit toutes les chiennes du pays, luy qui auparauant eſtoit ereſné. » (*Gargantua,* I, XLII.) Ailleurs, il proclame comme un axiome que « rien ſeulement que l'ombre du clochier d'vne abbaye eſtoit feconde. » (*Gargantua,* I, XLV.) Enfin, nous trouvons dans Henri Eſtienne l'anecdote ſuivante ſur un ambaſſadeur d'un prince d'Allemagne auprès de Sa Sainteté. « Le pape luy ayant uſé de ce language (parlant latin) : « Vous « direz à noſtre treſcher fils... » l'ambaſſadeur entra en ſi grande colère, qu'il approcha vn dementir à deux doigts près de ſa ſainčteté, luy diſant que ſon maiſtre n'eſtoit point fils d'vn

Les vierges de cueur pur & munde,
Au temps paſſé, en lieu du monde,
Plus honneſtement ne viuoyent
Qu'auec leurs parents, & n'auoyent
Que l'eueſque pour leur beau pere.
Mais nommez moy le monaſtere,
Ie vous pry, que vous voulez prendre,
Pour en ſeruitude vous rendre
A iamais.

CATHERINE.

Celuy de Tempert (1).

CLEMENT.

N'eſt ce pas celuy qui appert
Sur la montaigne, par delà
Le boys de voſtre pere?

CATHERINE.

Là.

CLEMENT.

Ie cognoys toute la meſgnie
De leans : quelle compaignie !
Elle merite bien, penſez,
Que pour elle vous delaiſſez
Vos parents, ſi bons & honneſtes.
Quant au prieur, ſur toutes beſtes
Ie vous la pleuy la plus ſotte :
Il y a ſix ans qu'il radote
D'aage & d'yurongnerie extreſme,
Et a deux compaignons de meſme :
Frere Iehan & frere Geruais (2) :

preſtre (entendant par conſequent fils de putain). » (*Apologie pour Hérodote*, I, 23.)

(1) Ce nom de fantaiſie a remplacé, dans les vers de Marot, le nom tout auſſi imaginaire de *Chryſercium*, qui ſe trouve dans le texte d'Éraſme. Les annotateurs prétendent qu'il s'agit du couvent de Gouda.

(2) Dans le texte d'Éraſme, frère Jean eſt appelé Jodocus, nom aſſez commun à cette époque. Il s'agirait peut-être ici de Jodocus Clichtoveus, en français Joſſe Clichtoué, qui, après s'être rangé du parti de Le Fèvre d'Étaples, dans la querelle des trois Maries, ſe montra par la ſuite l'adverſaire acharné

Frere Iehan n'eſt pas trop mauluais,
Mais au reſte il n'y a rien d'homme,
Fors ſeulement la barbe : ſomme,
Il n'a ne ſçauoir ne cerueau.
Et frere Geruais eſt ſi beau,
De contenance ſi badine,
Que, ſans le froc ſacré & digne
Qui couure tout, il troteroit
Parmy la ville, & porteroit
Ce beau chapperon à aureilles,
Et les deux ſonnettes pareilles (1)
Publiquement.

CATHERINE.

Ilz ſont tant doulx !

CLEMENT.

Si les cognoys ie mieulx que vous :
Mais ilz ſont, i'entend bien le cas,
Vers voz parents voz aduocats
Pour vous faire eſtre leur nouice.

CATHERINE.

Frere Iehan m'y fait du ſeruice,

Vers 267. *Mais au reſte il na rien de lhomme* (a).
270. *Et frere Geruais eſt ſi veau* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.

de Luther & de la Réforme. Éraſme lui en voulait de l'avoir trouvé ſur ſon chemin lorſqu'il ſollicitait une charge à la cour du roi d'Angleterre; il ſe vengea dans ſes *Colloques* par le ridicule.

(1) Le chaperon, qui eſt devenu, par la ſuite, le vêtement diſtinctif du fou, ne lui était pas, à l'origine, excluſivement réſervé. Dans les temps anciens, le chaperon ou capuchon était porté par les gens de divers états. D'après certains témoignages empruntés aux poëtes, il était particulièrement à l'uſage de ceux qui, en viſitant les mauvais lieux, ne voulaient point être reconnus. Les moines & les fous conſervèrent ſeuls par la ſuite le capuchon, mais avec certaines différences de coupe. Pour les fous, cette coiffure était additionnée de longues oreilles, auxquelles on attachait des grelots. Marot, du reſte, redit ailleurs :

Attachez moy vne ſonnette
Sur le front d'vn moyne crotté,
Vne aureille à chaſcun coſté
Du capuchon de ſa caboche :
Voylà vn ſot de la Baſoche.

(*Seconde epiſtre du coq à l'aſne.*)

Et eſt mon grand ſolliciteur,
Ie le ſçay bien.

CLEMENT.

Quel ſeruiteur!
Or prenons qu'ilz ſoyent maintenant
Doctes & bons à l'aduenant
Pour ceſt affaire : des demain,
En moins que de tourner la main,
Sots & mauluais ſe trouueront :
Et, telz que baillez vous ſeront,
Vous les fault recepuoir & prendre
Pour tout iamais.

CATHERINE.

Il fault entendre
Que ſouuent on fait des banquets
Chez nous, où on tient des caquets
Qui m'offenſent & ſcandaliſent :
Car touſiours les propos que diſent
Ces mariez, par vanité,
Ne ſentent pas virginité :
Et par foys, dont faſchée ſuy,
Le baiſer refuſer ne puy
Honneſtement.

CLEMENT.

Qui fuir veult
Tout ce qui offenſer le peult,
Quand & quand ſe faſſe inhumer.
L'aureille doibt s'accouſtumer
A ouyr toutes choſes dire :
Prendre le bon, laiſſer le pire
Pour le meilleur : &, d'aultre part,
Ie croy que vous auez à part
Voſtre chambre chez voſtre pere.

CATHERINE.

Ouy dea.

CLEMENT.

Si on delibere
De faire quelcque gros banquet,

Tandis qu'ilz tiendront leur caquet,
Tenez vous en voſtre chambrette,
Et, en deuotion ſecrette,
Auecques Dieu là deuiſez,
Pſalmodiez, priez, liſez,
Louez ſa bonté eternelle.
Ainſi la maiſon paternelle
Ne vous ſera brin de ſouilleure,
Mais bien vous la rendrez meilleure
Et plus nette, ma bonne ſoeur.

CATHERINE.

Si eſt il toutesfoys plus ſeur
Parmy les vierges ſe trouuer.

CLEMENT.

Ie ne veulx certes reprouuer
La compaignie chaſte & honneſte :
Mais gardez bien qu'en voſtre teſte
Vous n'ayez vne impreſſion
De faulſe imagination.
Quand vn temps y aurez eſté
Et bien veu d'vn chaſcun coſté,
Peult eſtre que toutes les choſes
Entre les murailles encloſes,
Et leſquelles voz yeulx y veirent,
Ne vous riront comme elles feirent.
Toutes celles qui voiles ont,
Et m'en croyez, vierges ne ſont.

CATHERINE.

Voylà bons mots.

CLEMENT.

Bons & notables
Sont les mots qui ſont veritables :
Sinon qu'à maintes du chapitre
Soit permis de prendre le tiltre

Vers 325. *Compaignye chaſte & honneſte* (a).
330. *Et de pres tout veu & guette* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.

De Marie, mere pucelle,
A celle fin qu'on les appelle
Vierges apres l'enfantement (1).

CATHERINE.

Vous parleriez bien aultrement
Si vous vouliez.

CLEMENT.

Propos final :
Souuent tout n'eſt pas virginal
Parmy ces vierges.

CATHERINE.

Non, beau ſire,
Et pourquoy?

CLEMENT.

Ie le vous vay dire :
Pour ce que, parmy ces pucelles,
Se trouuent grand nombre de celles
Qui de meurs reſſemblent Sapho (2)
Plus que d'entendement.

(1) Sous une forme malicieuſe, ces vers nous apportent la conſtatation d'un fait rigoureuſement exact. Saint Chryſoſtome, dénonçant déjà ces déportements, avait dit dans une de ſes homélies : « Frequentes fieri curſus obſtetricum ad huiuſmodi ſacrarum virginum domus. » (Cité par Rod. Hoſpinianus, *De origine monachatus*, p. 75.)

(2) Sapho, la célèbre Leſbienne, à laquelle on décerna le ſurnom de dixième muſe, s'illuſtra peut-être moins encore par ſes vers que par un genre tout particulier de débauche. Éraſme a donné à entendre que certains couvents de femmes n'étaient point étrangers à ces pratiques contre nature. En lui laiſſant la reſponſabilité de ces inſinuations, nous citerons d'abord le paſſage ſuivant, emprunté à Henri Eſtienne, & d'où il réſulterait que les couvents ne devaient pas être préciſément conſidérés comme l'aſile de toutes les vertus. « Pontanus nous raconte nommeement des monaſteres de nonnains à Valence, en Eſpagne, qu'il n'y auoit point de difference entr'iceux & les bordeaux. Et afin qu'on ne tienne ſuſpect ce que ie di, voici ſes propres mots : *De immanitate*, chap. 17. *Valentiæ, in Hiſpania citeriore, ædes quædam ſacræ Veſtaliumque monaſteria ita quidem patent amatoribus vt inſtar lupanariorum ſint.* Mais il adiouſte bien d'auantage, c'eſt que les nonnains (parlant en general) ou font mourir leur fruict, eſtant encore

CATHERINE.

Ho, ho !
Quel iargon : ie ne l'entend poinct.

CLEMENT.

Auſſi l'ay ie dict tout à poinct
Affin que ne fuſt entendu.

CATHERINE.

Or voylà, mon cueur eſt rendu

Vers 353. *Ceſt iargon ie ne lentends point* (a).
355. *Affin que ne fuſſe entendu*
Or voyla mon cueur eſt rendu (b)

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.

en leur corps, par le moyen de quelques bruuages, ou bien eſtranglent leur enfant ſi toſt qu'il eſt ſorti, & puis le vont enſeuelir en quelque retraict. » (*Apologie pour Hérodote*, I, 90.) Un peu plus loin (I, 121) il parle de ceux « qui ſouloyent loger les nonnains pres des moines, afin que (comme parlent les bons compagnons) les granges fuſſent pres des batteurs. » On trouve la trace de ces déréglements juſque dans les poéſies populaires de l'époque, qui les dénoncent brutalement :

Se moines & nonnains ſe ioingnent
Se ne feront pas les nouueaulx
Car ſelon que pluſieurs teſmoingnent
Les truyes ayment les pourceaulx.

(*Prenoſtication nouuelle.*)

Henri Eſtienne raconte encore comment le roi Henri II, étant en peine de trouver de l'argent, ſon fou Bruſquet lui donna le conſeil qu'il « commandaſt que les licts de tous les moines fuſſent vendus, & qu'il s'en fiſt apporter les deniers. Le Roy luy ayant demandé où coucheroyent les moines quand ils n'auroyent plus de licts, il répondit : « Avec « les nonnains. — Mais il s'en « faut beaucoup qu'il y ait tant « de nonnains que de moines, » répliqua le Roy. A quoy il eut auſſi la reſponce toute preſte : « Il eſt vray, ſire, mais chacune « nonnain en logera bien pour « le moins demie douzaine. » (H. Eſtienne, *Apologie pour Hérodote*, I, 511.) Ces déportements n'étaient pas, du reſte, choſe nouvelle dans les couvents de femmes ; & dès le ſiècle précédent, Nicolas Clémangis, dont le témoignage ne ſaurait être ſuſpect, exhalait avec douleur les plaintes ſuivantes : « De monialibus multa dicere verecundia prohibet, ne non de cœtu virginum Deo dicatarum, ſed magis de lupanaribus, de dolis & procacia meretricum, de ſtupris & inceſtuoſis operibus ſermonem prolixe trahamus. Nam quid, obſecro, aliud ſunt hoc tempore puellarum monaſteria, niſi quædam, non dico Dei ſanctuaria, ſed Veneris execranda proſtibula, ſed laſciuiorum & impudicorum iuuenum ad libidines

A ce defir : il fault bien dire
Que l'efprit qui à ce me tire
Vient de Dieu, puifqu'il continue
Depuis tant d'ans que m'a tenue :
Et ne fait que croiftre & m'attraire
De iour en iour.

CLEMENT.

Mais, au contraire,
Ceft efprit là fufpect me femble,
Veu que touts voz parents enfemble
Fuyent à ce que defirez :
Ilz euffent efté infpirez,
Si voftre defir fuft de Dieu.
Mais la plaifance de ce lieu,
Que vous veiftes petite fille,
Des nonnains la doulce babille,
Leur habit fainct, le chant d'icelles,
Leurs ceremonies tant belles,
Voylà l'efprit qui attira
Voftre cueur & qui l'infpira,
Auec les caphardes parolles
De ces moynes à teftes folles,
Qui vous cheualent pour leur bien :
Et pour dringuer, ilz fçauent bien
Que voftre pere eft homme large :
A foupper l'auront, à la charge
Qu'il portera du vin affez
Pour dix beuueurs maiftres paffez (1) :
Ou bien chez luy en yront boire.

Vers 357. *A ce defir & fault bien dire* (a).
360. *Depuis tant dans quil ma tenue* (b).
365. *Fuyent a ce que vous defirez* (c).
383. *Ou bien chez luy fen yront boyre* (d).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) *Id.* — (c) B. N. ms. 12795. — (d) *Id.*

explendas receptacula? Vt idem hodie fit puellam velare quod & publice ad fcortandum exponere. » (R. Hofpinianus, *De origine monachatus*, f° 235, v°.)

(1) Un tableau en raccourci, tracé par un poëte latin, nous confirme ces renfeignements fur

Parquoy ſi vous m'en voulez croire,
Rien contre le gré ne ferez
De pere & mere, & penſerez
Que Dieu veult que ſoubz leur puiſſance
Demouriez en obeiſſance :
Songez y bien.

CATHERINE.

En tel affaire,
C'eſt choſe ſaincte de ne faire
Compte de ſes parents.

CLEMENT.

Sans faincte,
Pour IESVS CHRIST c'eſt choſe ſaincte
N'obeir à pere ne mere.
Au contraire, c'eſt choſe amere
Les meſpriſer en aultre endroict :
Car vn filz chreſtien qui vouldroit
De malle faim laiſſer mourir
(I'entend ſi le peult ſecourir)
Son pere idolaſtre ou ethnique,
Il feroit vn vray filz inique.
Mais ſi vous n'auez le bapteſme,
Et la mere ou le pere meſme
Vous veulent garder de le prendre,
Lors à eulx ne debuez entendre :

Vers 393. *De nobeyr a pere & mere.*
En quelque cas & choſe amere
Les contempner en autre endroict
Car vng filz humain qui vouldroict
De malle facon laiſſer mourir (a).
399. *Son pere ydolaſtre ou ethicque* (b).
403. *Vous vouluſt garder de le prendre* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

l'emploi de la journée chez les moines :

Qui velit immundum in mundo cognoſcere mundum,
Exploret raſos, veſtales atque cucullos.
Bis tres immenſis abigunt clamoribus horas,
Quod ſupereſt ventri temporis omne datur.
Si quæris quid agant? Stertunt, potantque, cacantque :
Ventris in his munus vertitur omne tribus.

(L. Agricola, cité par Hoſpinianus, *De origine monachatus*, p. 236, v°.)

Ou s'ilz vous vouloyent mettre en teſte
De faire choſe deshonneſte,
Alors pourriez, en verité,
Contemner leur auctorité.
Mais qu'a beſoing tout ce myſtere
De couuent ne de monaſtere?
Vous auez, en toute ſaiſon,
IESVS CHRIST en voſtre maiſon.
D'aduantage, ainſi que ie trouue,
Nature dit & Dieu approuue,
Sainct Paul remonſtre fort & ferme,
Et la loy humaine conferme
Qu'enfants obeir ſont tenuz
Aux peres dont ilz ſont venuz.
Voulez vous de deſſoubz les mains
De voz parents, doulx & humains,
Vous retirer, & faire change
D'vn vray pere à vn pere eſtrange?
Et la propre mere tant chere
Permuter à vne eſtrangere?
Ou, pour mieulx dire, voulez vous,
Pour des parents benings & doulx
Des maiſtres & maiſtreſſes rudes,
Et achepter les ſeruitudes,
Vous qui meritez qu'on vous ſerue,
Fille de maiſon non poinct ſerue?
Certes charité chreſtienne
Rompt toute couſtume ancienne
D'eſclaues & ſerfz qu'on auoit,
Fors que les marques on en voit
Encor' en quelcque region:
Mais ſoubz nom de religion,

Vers 405. *Ou ſilz vouloient vous mectre en teſte* (a).
423. *Et de propre mere tant chere* (b).
432. *Rompit la couſtume ancienne* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

Ce monde fol, en ſon cerueau,
A trouué vn genre nouueau
De ſeruitude : on n'y permet
Sinon ce que la reigle y met.
Quelcque bien qu'on vous donne & baille,
C'eſt au prouffit de la canaille (1) :
Troys pas allez vous pourmener,
Soubdain vous feront retourner,
Comme ſi la fuite auiez priſe
Pour auoir voſtre mere occiſe.
Et, affin qu'on cognoiſſe mieulx
La ſeruitude deſdictz lieux,
Il fault qu'elle ſoit deſpouillée
La robbe des parents baillée (2) :

Vers 449. *Il fault que la deſpoillee* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) Tous les moyens étaient bons pour ſatisfaire l'inſatiable cupidité des couvents. Nous trouvons dans un poëte contemporain les détails ſuivants ſur les menées de ces pieux accapareurs :

..... Voulans par tromperies
Auoir le bien du peuple entierement,
Aux ſimples gens par leur exortement
Et doulx parler en leurs confeſſions
Ilz font ſouuent de grans oblacions
Dons & legats faire a leurs benefices,
Leur conſeillant desheredacions
De leurs parens, ce ſont inuencions
Plaines dabuz & de grans malefices.

(*La Déploration de l'Égliſe militante.*)

(2) La cérémonie de la priſe d'habit eſt décrite, à quelques variantes près, de la même manière dans les différents formulaires des ordres religieux. Nous empruntons les détails ſuivants à *La première règle de religieuſes de ſaincte Claire.* Après quelques oraiſons préliminaires & ſa bénédiction par le prêtre, la novice ſe met à genoux devant l'abbeſſe pour qu'on lui coupe les cheveux, & les religieuſes répètent en chœur le répons *Regnum mundi* pendant toute cette opération ; « ce qu'eſtant faict, elles commencent à la deſpouiller honneſtement, & à chaque veſtement qu'elles luy oſtent elles diſent : *Noſtre Seigneur vous deſpouille du vieil homme & de ſes actions. Amen.* Ce qu'eſtant faict, elles la veſtent incontinent des habits beniſts, & à chaque veſtement qu'elles luy mettent elles diſent : *Noſtre Seigneur vous veſte de nouuelle créature, qui, ſelon Dieu, a eſté créée en juſtice & ſainctеté de verité. Amen.* » A la ſuite de nouvelles prières, la novice retourne à la grille, où elle ſe met à genoux, « & celuy

Et, à la mode qu'on traictoit
Iadis les ſerfz qu'on acheptoit,
Ilz changent, qui eſt grand meſpris,
Le nom qu'au bapteſme on a pris (1) :
De ſorte que, pour Pierre ou Blaiſe,
Fault auoir nom Iehan ou Nicaiſe.
Iacques aura, des qu'il fut né,
A IESVS CHRIST ſon nom donné :
Et, quand cordelier ſe rendra,
Le nom de Françoys il prendra.
Souldard qui laiſſe la liurée
Que ſon ſeigneur luy a liurée,
Semble renoncer à ſon maiſtre :
Et ſainct homme nous penſons eſtre
Celuy qui vne robbe veſt,
Laquelle IESVS CHRIST, qui eſt
Seigneur de tout poinct, ne luy donne :
Et, s'il deſpouille & abandonne
L'habit que d'ailleurs il a pris,
Il en ſera plus fort repris
Que s'il laiſſoit, par griefue offenſe,
La blanche robbe d'innocence
Qu'il eut de IESVS CHRIST, ſon Roy.

CATHERINE.

Certes on dit, & ie le croy,

qui luy a donné l'habit luy impoſe un autre nom, ou luy confirme celuy qu'elle avoit ; & (s'il le juge expedient) il luy pourra dire & expliquer les grands myſtères & ſignifications qui ſont cachés ſous les ceremonies & actions que l'on a faict : & principalement quant à la tonſure des cheveux, le changement d'habit & la mutation de nom. »

(1) L'évêque d'Albe, ayant été appelé au trône pontifical en 1009, quitta ſon nom de Pierre *Buccaporci* ou *groin de pourceau*, qui ſonnait déſagréablement à l'oreille, pour prendre celui de Sergius IV. Ce n'était peut-être pas uniquement dans le but de prouver qu'il n'y avait plus grand'choſe de commun entre lui & le monde, que ce pape faiſait ſi bon marché de ſon nom profane. Néanmoins, à partir de cette époque, ceux qui entraient en religion ſe mirent à imiter cet exemple, en alléguant ce motif.

Que c'eſt choſe de grand merite,
Si quelcun ſa liberté quicte,
Et en tel ſeruage ſe boute
De ſon gré.

CLEMENT.

Cela vient ſans doubte
De Phariſaïque doctrine.
Sainct Paul, au rebours, endoctrine
Que qui eſt franc s'y doibt tenir,
Sans poinct vouloir ſerf deuenir,
Mais pluſtoſt qu'on ſe delibere
De deuenir franc & libere.
Et ce qui rend plus malheureuſe
Ceſte ſeruitude faſcheuſe,
Il vous fault ſeruir pluſieurs maiſtres,
Souuent groſſes beſtes champeſtres,
Bien ſouuent trop longtemps tenuz,
Aulcunesfoys nouueaulx venuz.
Or çà, eſt il loy ni vſance
Qui vous mette hors la puiſſance
Et hors des droictz de pere & mere?

CATHERINE.

Nenny.

CLEMENT.

Et venez çà, commere,
Pouuez vous donc, oultre leur gré,
Vendre ou achepter champ ou pré
Qui ſoit de leur bien?

CATHERINE.

Rien quelconques.

CLEMENT.

Qui vous baille ceſte loy doncques
De vous liurer en main eſtrange?

Vers 489. *Bien ſouuent trop long temps congneuz* (a).
491. *Or ça eſt il loy ne vſance* (b).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795.

Veu que pere & mere à ce change
Ne veulent conſentir à rien.
N'eſtes vous pas leur propre bien
Et leur chere poſſeſſion ?

CATHERINE.

La ſoy & la deuotion
Font ceſſer toute loy humaine (1).

CLEMENT.

Le faict de la loy ſe demaine
Ailleurs, & principalement
Au bapteſme. Icy ſeulement
N'eſt queſtion que de changer
D'accouſtrements, & ſe ranger,
Par vne extraordinaire enuie,
A ne ſçay quel genre de vie,
Qui n'eſt bon ne mauluais de ſoy.
Ie ſuy marry quand i'apperçoy
Combien auec la liberté
Vous perdrez de commodité.
Maintenant il vous eſt licite,

Vers 506. *Le faict de la ſoy ſe demaine* (a).

(a) B. N. ms. 12795.

(1) A travers les ſiècles, ces principes ſont reſtés immuables, pour le plus grand profit de ceux qui ont intérêt à les maintenir. Voici en effet ce qu'on peut lire au chapitre v de la *Vie de ſainte Jacinthe Mariſcotti, religieuſe profeſſe du troiſième ordre du père ſéraphique ſaint François, écrite par le père Flaminius Marie Annibal de Latera, frère obſervant de l'ordre des Mineurs* (Rome, 1805, chez Antonio Fulgoni, avec permiſſion des ſupérieurs) : « Comme elle s'était dépouillée de toute affection pour ſes parents,... ſes frères, ſœurs, neveux, toutes les perſonnes de ſon ſang devinrent l'objet de ſon indifférence..... Elle s'était formée dans le paradis une famille toute ſpirituelle, choiſie parmi les ſaints qui avaient le plus péché. Son père était ſaint Auguſtin, ſa mère ſainte Marie l'Égyptienne, ſon frère ſaint Guillaume l'Ermite, duc d'Aquitaine, ſa ſœur ſainte Marguerite de Cortone, ſon oncle le prince des apôtres, ſaint Pierre; ſes neveux les trois enfants de la fournaiſe de Babylone..... » Éraſme avait déjà raiſon de ſon temps; il aurait encore eu raiſon dans le nôtre.

Dedans voſtre chambre petite,
Rire à part vous, eſtudier,
Faire oraiſon, pſalmodier,
Quand & aultant qu'il vous plaira :
Et, des qu'il vous y faſchera,
Vous pouuez ouyr les cantiques
Et hymnes eccleſiaſtiques,
Au ſeruice diuin aller,
De Dieu en chaire ouyr parler :
Ou bien, ſi quelcque fille ou dame,
Qui ſoit bonne de corps ou d'ame,
Vous trouuez, ou homme ſçauant,
Ilz vous pourront mettre en auant
Cent bons propos, deſquelz à l'heure
Vous pourrez deuenir meilleure.
Et pourrez eſlire ou chercher
Homme qui ſçache bien preſcher
IESVS CHRIST ſans capharderie.
Si vne foys en moynerie
Vous entrez, perdre vous conuient
Ces choſes là, deſquelles vient
Vn grand prouffit quant à la foy.

CATHERINE.

Mais tandis, à ce que ie voy,
Ie ne ſeray poinct nonnain?

CLEMENT.

Non?
Et ſi ſerez, puiſque ce nom
Vous plaiſt ſi fort & audience :
Elles s'enflent d'obedience,
Et vous, n'auez vous pas ceſt heur
D'obeir à voſtre paſteur
Et aux parents, comme eſt eſcript

Vers 519. *Lyre a par vous eſtudier* (a).
528. *Qui ſoit bonne de corps & dame* (b).
533. *Et pourrez eſlire & ſercher* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

En la reigle de IESVS CHRIST?
Quant à paoureté, qu'elles vouent
Et dont tant s'eſtiment & louent,
Ne l'auez vous, quand touts voz biens
Voz parents les ont, & vous riens?
Touteſfoys, les vierges vouées
Iadis eſtoyent ſur tout louées
Des doctes & des ſainctes gens,
De ſubuenir aux indigents,
Selon la fortune & l'affaire :
Ce qu'elles n'euſſent pas ſceu faire
Si leur bien euſſent reiecté.
Au reſte, quant à chaſteté,
La voſtre n'empirera poinct
A voſtre maiſon : par ce poinct
Vous voylà nonnain, aultant vault.
Dites moy que c'eſt que s'en fault?
Vn certain voile, vne chemiſe
Qui deſſus la robe ſoit miſe,
En lieu que deſſoubz on la porte,
Et des mines de mainte ſorte,
Qui de ſoy ne font valoir mieulx
La perſonne deuant les yeulx
De Dieu, qui noſtre cueur regarde?

CATHERINE.

Vous me comptez, quand i'y prend garde,
Choſes eſtranges & nouuelles.

CLEMENT.

Ie dy des choſes vrayes & belles,
Et de raiſon.

Vers 562. *En voſtre maiſon. Par ce point* (a).
564. *Dictes moy que ceſt quil ſen fault* (b).
572. *Vous me comptez quant ie y prens garde* (c).
574. *Mais & vrayes & toutes telles*
Comme ie le dy. — (d).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795.

CATHERINE.

Certes, ſi eſt ce
Qu'au cueur iamais n'auray lieſſe,
Si, ſans eſpoir, on m'interdit
Religion.

CLEMENT.

Voylà bien dict :
Promiſtes vous pas au bapteſme
Religion ?

CATHERINE.

Si feys.

CLEMENT.

Et meſme
Tous ceux qui ſoubz IESVS CHRIST viuent,
Et ſes commandements enſuyuent,
Ne ſont ilz poinct religieux ?

CATHERINE.

Si ſont.

CLEMENT.

Ie ſuy fort enuieux
De ſçauoir doncq comment s'appelle
Ceſte religion nouuelle,
Qui rend ainſi de nul effect
Ce que loy de nature a faict,
Ce qu'enſeigne la loy antique,
Et ce qu'apprend l'euangelique
Et l'apoſtolique conferme.
Ce decret là, tant ſoit il ferme,
De Dieu n'eſt faict ni approuué,
Mais par les moynes controuué.
A ce propos, pluſieurs ſe trouuent
Qui les mariages approuuent

Vers 579. *Prinſtes vous pas au bapteſme* (a).
590. *Ce quapprouue leuangelicque* (b).
593. *De Dieu neſt faict ne approuue* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

Des ieunes gens, leſquelz s'attachent
Sans que pere & mere le ſçachent,
Voyre malgré eulx pluſieurs foys (1).
Raiſon humaine toutesfoys,
Ne les loix les plus anciennes,
Ne Moyſe dedans les ſiennes,
Ne l'Euangile, ne canon,
Ne tient cela.

CATHERINE.

Ie croy que non.
Pource doncq voulez propoſer
Que ie ne ſçauroys eſpouſer
IESVS CHRIST, s'il ne vient à plaire
A mes parents?

CLEMENT.

Ie vous declaire
Que deſia eſpouſé l'auez
Quand touts par luy fuſmes lauez
Au bapteſme. Et qui eſt l'eſpouſe
Qui deux foys vn mary eſpouſe?
Il n'eſt queſtion ſeulement
Que du lieu, de l'habillement,
Des ceremonies enſemble.
Pour cela ne fault, ce me ſemble,

Vers 605. *Parce doncq voullez propoſer* (a).
610. *Si ont tous ceulx qui ſont lauez*
De bapteſme qui eſt leſpouſe (b).
615. *Et des ceremonies enſemble* (c).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795.

(1) Il faut croire que le reproche ici formulé par Éraſme à l'endroit des moines & de leurs pratiques pour attirer de groſſes dots dans les couvents avait frappé juſte, car la Sorbonne ſe montra particulièrement ſenſible à cette attaque & témoigna de ſa mauvaiſe humeur en appliquant à ce paſſage une cenſure ſpéciale. (D'Argentré, *Collect. jud. de nov. error.*, II, p. 50.) Dans ſon livre *De origine monachatus* (p. 84), Rod. Hoſpinianus a pris ſoin d'examiner cette queſtion ſous ſes divers aſpects, en expoſant les nombreuſes controverſes dont elle a été l'objet.

Pere & mere ainſi meſpriſer.
Et puis il fault bien aduiſer
Qu'en voulant encor entreprendre
De IESVS CHRIST pour mary prendre,
A d'aultre ne vous mariez (1).

CATHERINE.

A les eſcouter, vous diriez
Qu'on ne peult plus ſainctement faire
Que ne tenir, en ceſte affaire,
Compte de parents ne tuteurs.

CLEMENT.

Priez doncques ces beaulx docteurs
Qu'aux ſainctz eſcriptz ilz vous en treuuent
Quelcque paſſage : &, s'ilz ne peuuent,
Commandez leur de boire vn verre
De bon vin de Beaune ou d'Auxerre (2) :
Ilz pourront bien faire cela.
Quand ſes parents on laiſſe là
Infideles, pour IESVS ſuyure,
Cela c'eſt ſon ſalut pourſuyure.
Mais ſes parents chreſtiens quicter
Pour en moynerie habiter
(Qui eſt ſouuent, & i'en reſpons,
Pour les mauluais laiſſer les bons),
Quelle deuotion peult ce eſtre?

(1) Cette malicieuſe réflexion d'Éraſme trouve ſon commentaire naturel dans les lignes ſuivantes : « Fœminis perſuadebant eorum plures multo leuius eſſe peccatum, cum illis coire quam cum laicis..... ſub cappis, cucullis & veſtibus ſuis iuuenculas traducebant, aliquando etiam capitibus earum raſis. » (Rod. Hoſpinianus, *De origine monachatus*, f° 239.)

(2) Le vin de Beaune jouiſſait alors d'une certaine réputation; Éraſme le tint toute ſa vie en grande eſtime. Il y avait peut-être de ſa part un ſentiment de reconnaiſſance. En effet, lors d'une peſte qui éclata à Louvain en 1518, Éraſme attribua le rétabliſſement de ſa ſanté à un verre de ce vin avalé au milieu de ſes plus vives ſouffrances : « Hauſto cyatho vini Belnenſis, » comme il écrit à un de ſes amis. (*Lettres*, V, 25.) N'oublions pas le vieux dicton :

Vinum Belnenſe ſuper omnia vina recenſe.
(B. Chaſſanei *Catalogus gloriæ mundi*, p. 602.)

Encores ceulx que le bon maistre,
IESVS CHRIST auoit conuertis
A la foy, du temps des Gentilz,
Estoyent tenuz, par touts moyens,
Seruir à leur pere & parents,
Aultant comme il se pouuoit faire
Sans la loy chrestienne forfaire.

CATHERINE.

Vous tenez doncques pour mauluais
Cest ordre de viure ?

CLEMENT.

Non fais :
Mais tout ainsi qu'aux enserrées,
Et qui du tout s'y sont fourrées,
Ie ne vouldroys persuader
D'en sortir hors ne d'euader :
Ainsi, sans scrupule ni doubte,
Puy conseiller à fille toute,
Mesmes de gentille nature,
De n'entrer poinct à l'aduenture
En lieu d'où ne puisse sortir.
De ce vous puy bien aduertir :
Veu mesmes que, le plus souuent,
Virginité en vn couuent
Plustost qu'ailleurs est en danger,
Et que, sans vostre habit changer,
Pouuez faire aultant d'oeuures bonnes
Au logis, comme font les nonnes
En leur couuent.

CATHERINE.

Voz arguments

Vers 644. *Seruir a leurs peres payens* (a).
646. *Sans foy chrestienne forfaire* (b).
652. *Den sortir hors ne demander* (c).
664. *Au logis comme en font les nonnes* (d).

(a) B. N. ms. 12795. — (b) B. N. ms. 12795. — (c) B. N. ms. 12795. — (d) B. N. ms. 12795.

Sont infiniz & vehements :
Toutesfoys, de ce mien deſir
Ne ſe peult mon cueur deſſaiſir,
Et i'en ſuy là.

CLEMENT.

Eh bien, m'amye,
Si attirer ie ne puy mye
Voſtre volunté à la mienne,
A tout le moins qu'il vous ſouuienne
Des propoz tenuz en ce lieu.
Ce temps pendant, ie pry à Dieu
Que l'affection deſireuſe
Que vous auez ſoit plus heureuſe
Que mon conſeil n'a pas eſté :
De n'auoir ſceu eſtre accepté.

Vers 669. *Et en ſuis la. — Et bien mamye* (a).

(a) B. N. ms. 12795.





COLLOQVE
de la vierge
repentie (1.)

Interlocuteurs : Clement & Catherine

(*Inédit.* — B. N. ms. 12795, f° 226, v°.)

CLEMENT.


ATHERINE, à ce que i'entends
N'a pas eſté nonnain long temps :
Ie m'en vois frapper à ſa porte
Pour ſauoir comme tout ſe porte.
Holà, hau !

(1) Cette pièce, qui n'a peut-être pas, dans le ſens abſolu du mot, le mérite de l'inédit, paraît cependant ici pour la première fois ſous le nom de Marot, ſon véritable auteur. En 1856, M. L. Lacour livrait au public une plaquette ſous le titre de *Deux farces inédites*. Sans y regarder de plus près, il attribuait à Marguerite de Navarre les deux dialogues de *la Fille abhorrant mariaige* & de *la Vierge repentie*. Or, s'il eût ouvert ſeulement une de ces éditions que tout le monde a ſous la main, il ſe ſerait convaincu tout d'abord que c'eſt là une traduction des *Colloques* d'Éraſme & non une œuvre originale. En effet, *la Fille abhorrant mariaige* ſe trouve dans la plupart des éditions de Marot poſtérieures à ſa mort, & elle eſt généralement précédée d'un quatrain qui ne peut laiſſer aucun doute ſur ſa provenance. Il n'y avait donc pas lieu de donner au public comme une découverte ce qui était depuis longtemps en ſa poſſeſſion. Quant au ſecond dialogue, *la Vierge repentie*, tiré également d'Éraſme, il ſe pré-

CATHERINE.

Entrez.

CLEMENT.

Ie vouldrois
Rencontrer en beaucoup d'endroictz
De telz portiers que ceſtuy cy.

CATHERINE.

Et moy, de telz heurteurs auſſi.

CLEMENT.

Adieu, Catherine.

CATHERINE.

Comment!
Dict on adieu premierement
Que ſaluer?

CLEMENT.

Ie ne ſuis pas
En ce lieu couru le grant pas
Pour vous veoir ainſi lermoyant.
D'où vient cela que, me voiant,
Voz yeulx ont eſté eſplourez?

ſente comme le dénoûment de la pièce précédente, & il ne s'en eſt trouvé ſéparé que par un de ces haſards auxquels n'échappent pas les productions de l'eſprit. Marot compléta ſon œuvre en traduiſant le ſecond colloque. On y reconnaît la touche & l'eſprit du poëte. En ſe bornant à dire que Marguerite de Navarre a peut-être été l'inſpiratrice de ce travail, on lui aura fait ſa véritable part. Le cahier qui renferme ces vers, avec d'autres pièces de Marot & des poéſies proteſtantes, ſe trouve au milieu d'un manuſcrit aſſez volumineux. Sur le premier feuillet on lit l'indication ſuivante : « I'ay commencé d'eſcrire les choſes contenues en ce préſent livre en l'an 1536. — Iulyot. » Il eſt probable que l'on faiſait circuler, au moyen de ces copies à la main, certains morceaux que la prudence interdiſait à l'auteur de livrer à l'impreſſion. Pas plus que le précédent colloque, celui-ci n'avait trouvé grâce devant les cenſures de la Sorbonne, qui formule ainſi ſon blâme : « Increpat inducentes ad religionem; — reſilientem a religione commendat tanquam bene egerit. » (D'Argentré, *Collect. jud. de nov. error.*, II, 50.) Après cette condamnation de l'auteur, le traducteur n'avait rien de mieux à faire que de ſe tenir ſur la réſerve, pour éviter les repréſailles de la docte & trop ombrageuſe corporation.

CATHERINE.

Mais où fuyez vous ? Demourez,
Ie prendray vng autre viſage.

CLEMENT.

Quel oiſeau de mauuais preſage
Voy ie là, qui iaze en crieur
De vieulx drappeaulx (1) ?

CATHERINE.

C'eſt le prieur
De ce couuent que vous ſauez :
Ie vous pry, ſi haſte n'auez,
Ne bougez, & m'en vueillez croyre.
Ilz s'en vont acheuer de boyre.
Seez vous vng peu icy pres :
Il s'en va tantoſt, & apres
Nous en deuiſerons tous deux,
A noſtre mode.

CLEMENT.

Ie le veulx
Et vous obeyray de faict,
Ce qu'à moy vous n'auez pas faict.
Or nous voicy ſeulletz. La doncq
Comptez la fable tout du long :
Elle me ſemblera meilleure
De voſtre main.

CATHERINE.

Ie vous aſſeure
Qu'entre tant d'amys que congnoys,
Et que bien prudentz ie tenoys,
Ie n'ay point eu conſeil plus ſaige
Que de vous, le plus ieune d'aage

(1) Ce paſſage ne fait pas ſeulement alluſion au bruit qui ſignalait la préſence des commerçants de cette eſpèce; il y a encore, de la part d'Éraſme, une intention malicieuſe, dont la clef nous eſt donnée par le paſſage ſuivant des ſtrophes d'Ant. Truquet, ſur *les Cris de Paris :*

VIEVX DRAPEAV

Le vieulx fer vieulx drapeau
Ceſt marchandiſe que iaſemble
Se ie auoie fait mon troupeau
Nous nous en yrions boyre enſemble.

De toute la trouppe.

CLEMENT.

Or me dictes
Comment fut ce que vous vainquistes
De voz parens l'affection.

CATHERINE.

Tout premier, l'exhortation
Des moynes & religieuses
Et mes requestes gracieuses
Rengerent ma mere à se rendre :
Mon pere n'y vouloit entendre
En sorte du monde. A la fin
Fort contre fort, fin contre fin,
Bien assailly, bien debattu,
Le bon homme fut abbatu
Et dist oy, en se sentant
Plustost forcé que consentant :
Car, en demenant ce propos,
Entre les verres & les potz,
Ilz menassoient ce poure pere
De malle mort & vitupere,
S'il reffusoit à IESVS CHRIST
Son espouze.

CLEMENT.

Est il antechrist
Plus malin comme ces badins?
Ainsi, mamye?

CATHERINE.

On me cela
En la maison durant troys iours.
Ce temps pendant, i'auoys tousiours
Aupres de moy quatre conuerses
Qui par flateries diuerses
Me venoient encore inciter
De tousiours au veu persister,
Fort songneuses & dilligentes
Que mes compaignes ou parentes
Ne vinsent mon propos changer :

Elles craignoient fort ce danger.
Tandis tout mon cas s'appreſtoit
Et ordre au bancquet on mectoit (1),
Le iour ſolempnel actendant.

CLEMENT.

Et que faiſiez vous ce pendant?
Le cueur, de lyeſſe banny,
Ne vacilloit il point?

CATHERINE.

Nenny.
Mais i'enduray vng ſi horrible
Ie ne ſçay quoy, qu'il n'eſt poſſible
Qu'encor ce mal ie ſceuſſe auoir
Sans mourir.

CLEMENT.

Sçauroit on ſçauoir
Quelle choſe c'eſt?

CATHERINE.

Ie n'oy goute.

CLEMENT.

Ce que vous me direz ſans doubte
C'eſt autant que ſur l'eaue expire.

(1) Un écrivain contemporain nous fournit d'aſſez curieux détails au ſujet de cette réjouiſſance gaſtronomique, qui, par la force des choſes & la puiſſance de l'abus, était devenue en quelque ſorte obligatoire le jour de la priſe d'habit : « Totus hic dies, quo Abbates, Monachi & Nonnæ initiantur & conſecrantur, quem etiam *nuptialem* vocant, helluando, potando atque tripudiando contra profeſſionis votum conſumitur. Profitentur enim, monaſticum illud genus vitæ ineundo, ſe velle mundo, eius pompæ, delitiis ac voluptatibus omnibus valedicere, ſeque totos Deo eiuſque cultui conſecrare. Illud autem nouum ſuum vitæ genus auſpicantur a mundo, hoc eſt, ab impuris & immundis helluationibus. » (Rod. Hoſpinianus, *De origine monachatus*, p. 271, v°.) Pour pourvoir aux dépenſes de ce mode aſſez étrange de ſanctification, on impoſait aux familles une contribution forcée. Les couvents y mirent ſi peu de meſure, que le pape Urbain V dut intervenir par une bulle qui défendait « d'obliger ceux qui font profeſſion de la vie religieuſe de donner des repas ou des diſnez aux monaſtères. » Cette bulle fut confirmée par Grégoire XI. (Voy. A. Godefroy, *la Conduite canonique de l'Égliſe*, p. 256.)

CATHERINE.

N'yra il point plus loing?

CLEMENT.

Tant dire!

Auant que l'euſſiez demandé,
Cela eſtoit tout accordé :
Voycy lieu & heure opportune
Pour dire tout.

CATHERINE.

Il m'aduint vne
Viſion horrible & eſtrange.

CLEMENT.

Bref, c'eſtoit voſtre mauuais ange
Qui en la teſte vous mečtoit
D'eſtre moyneſſe.

CATHERINE.

Non eſtoit,
Et croy, par ma foy, mon amy,
Que c'eſtoit pluſtoſt l'ennemy
D'enfer.

CLEMENT.

Deſchiffrez m'en la forme.
Eſtoit il point ainſi difforme
Comme on les paint : muffle de beſte,
Deux grandes cornes ſur la teſte,
Piedz de griffon, yeulx eraillez,
Longue queue (1)?

CATHERINE.

Vous vous raillez.

(1) A défaut d'un portrait reſſemblant & pris ſur nature, nous ne pouvons réſiſter à la tentation de rapprocher de ce paſſage une boutade non moins ſpirituelle d'un poëte du XVIII[e] ſiècle. Voici ſous quelles couleurs le ſceptique Piron a peint le diable :

Il a la peau d'un rôt qui brûle,
Le front cornu,
Le nez fort comme une virgule,
Le pied crochu,
Le fuſeau dont filoit Hercule
Noir & tordu,
Et, pour comble de ridicule,
La queue au cu.

Pour la queſtion médicale, voyez les remarquables travaux des dočteurs Calmeil : *de la Folie*, & Brierre de Boiſmont : *des Hallucinations*.

Si eſt ce que i'aymeroys mieulx,
En bonne foy, n'auoir point d'yeux
Que veoir encor tel viſion.

CLEMENT.

Auiez vous pour prouiſion,
A l'heure, voz admoneſteuzes?

CATHERINE.

Nenny, car iamais les flateuzes
N'en ſceurent riens, ſauoir combien
Qu'elles me preſſerent treſbien,
Quant me trouuerent, de leur dire
Pourquoy i'eſtoye en tel martire
Et ſi troublée.

CLEMENT.

Voulez vous
Que ie vous declare en deux coups
Que c'eſtoit?

CATHERINE.

Ouy, ſi voyez
Que le puiſſiez faire.

CLEMENT.

Croyez
Que ces femmes qui vous tenterent
Tout le cerueau vous enchanterent
De leurs propos. Mais ce pendant
Vous vous alliez touſiours rendant
Et perſiſtiez?

CATHERINE.

Par ma foy, voire,
Car elles me faiſoient acroyre
Que telles choſes aduenoient
A pluſieurs quant ilz ſe donnoient
A IESVS CHRIST : mais ſi mon cueur
Eſtoit de l'ennemy vaincueur
En ce premier aſſault, qu'apres
Tout yroit bien.

CLEMENT.

En quelz appreſtz

Et pompes fuſtes vous menée?

CATHERINE.

De mes ioyaulx ie fuz ornée,
Et me feiſt on eſcheuellée,
Comme ſi [ie] m'en deuſſe aller,
En tel eſtat propre & ydoyne,
Marier.

CLEMENT.

A quelque gros moyne...
Heu, que mauldict[e] ſoit la toux!

CATHERINE.

A beau plain mydy, deuant tous,
Depuis la maiſon de mon pere
On me mena au monaſtere
En ceſt ordre.

CLEMENT.

Saincte Marye,
L'excellente baſcellerye!
Et comment, à les bien louer,
Ces bouffons ſauent bien iouer
Leurs ſottes farces, pour complaire
Aux yeulx du ſimple populaire!
Combien de iours, bon gré, mal gré,
Fuſtes vous en ce ſainct ſacré
Couuent de vierges?

CATHERINE.

Quaſi quinze.

CLEMENT.

Vous cuydaſtes bien eſtre prinſe
Au trebuchet. Mais venez çà :
Quelle ocaſion renuerſa
Voſtre voulloir ſi endurcy?

CATHERINE.

Cela ne ſe dict pas ainſi,
Mais eſtoit bien quelque grant choſe :
Six iours apres que fuz encloſe,
Ma mere i'enuoyay querir,
Et la ſceu treſbien requerir

Et plus que prier, ſi enuye
Elle auoit de m'auoir en vye,
Que hors de là me feiſt retraire :
Et elle d'aller au contraire,
M'admonneſtant d'auoir conſtance.
Mon pere vint apres, qui tanſe,
Et, en tenſant, treſbien ſauoit
Me dire que par force auoit
Vaincu les affections ſiennes,
Et que ie vainquiſſe les miennes,
Sans luy acquerir ce meſpris
De laiſſer l'ordre que i'ay prins.
Oyant cela, ie leur denonce
Que s'ilz ne font aultre reſponce
Et ma langueur ne les remord,
Qu'ilz ſeront cauſe de ma mort,
Et qu'ainſi pour vray en yroit
Si bref on ne m'en retiroit.
Cela oy, ilz s'eſtonnerent,
Et au logis me rammenerent
Tout droict.

CLEMENT.

O le bien que vous feiſtes
Quant de ſi bonne heure en ſortiſtes,
Auant qu'auoir faict profeſſion
D'eternelle ſubgection !
Mais ie ne ſçay point voirement
Quelle cauſe ſi promptement
Changea voſtre cueur.

CATHERINE.

Iuſqu'à ores
Perſonne ne l'a ſceu encores :
De moy point [vous] ne le ſçaurez.

CLEMENT.

Bien eſtonnée vous ſerez
Si ie deuine & viens au point.

CATHERINE.

Vous ne la deuinerez point :

Et quant vous l'auriez deuynée,
Riens n'en diray.

CLEMENT.

Quelle obſtinée!
Si m'en doubté ie. Et la diſpenſe (1)?

CATHERINE.

Il a couſté, comme ie penſe,
A mon pere plus de cent liures
En ſuperfluité de viures,
Laquelle compter ne pourroye.

CLEMENT.

De cuyr d'aultruy large courroye.
Quelz bouffeurs! Or, pour la pecune
Ie ne m'en ſoucye d'vne prune,
Puys qu'eſtes ſayne & ſauue icy.
A tout le moins, apres cecy,
Quant bon conſeil eſcouterez,
S'il vous plaiſt, mieulx le gouſterez
Que n'auez faict.

CATHERINE.

Ie le feray,
Et, comme on dict, ſaige feray
Au retour des platz (2). On m'appelle :
Adieu vous dy.

CLEMENT.

Adieu, la belle.

(1) Ces cas de diſpenſe étaient prévus en effet & procuraient à l'Égliſe ſes plus clairs revenus. (Voy. Ant. du Pinet, *Taxe des parties caſuelles de la boutique du Pape*, pp. 26 & 104.)

(2) Le texte latin donne un autre proverbe : « Cum piſcatore icta ſapiam. » Voici quelle ſerait l'origine de ce dicton : Un pêcheur, retirant les poiſſons de ſes filets ſans trop y porter attention, ſe ſentit piqué par un ſcorpion & s'écria : « Ictus ſapiam. » Autrement dit : Un bon averti en vaut deux. Quant au proverbe du vers 194, il ſemble être l'équivalent de cet autre : Quand on prend du galon, on n'en ſaurait trop prendre.



LES OEVVRES DE

FRANÇOYS VILLON

de Paris reueues & remiſes en leur entier par Clement Ma=rot valet de chambre du Roy (1)



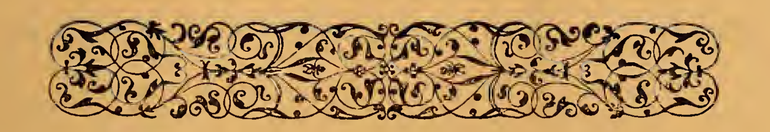
Diſtique du dict Marot

Peu de Villons en bon ſauoir
Trop de Villons pour deceuoir.

(1) D'après l'ordre chronologique que nous avons adopté pour le claſſement des œuvres de Marot, *le premier livre des Métamorphoſes d'Ovide* aurait ſa place marquée entre les *Colloques d'Éraſme* & la préface des œuvres de Villon. En effet, la traduction de ce premier livre ſeulement était terminée dès 1531. Nous en trouvons l'indication dans l'*Epiſtre* adreſſée par notre poëte *au duc de Lorraine*, lors du voyage de ce ſeigneur à Paris, pour féliciter le roi de la délivrance de ſes enfants & aſſiſter aux fêtes de ſon mariage avec la reine Éléonore, en mars 1531. (Voy. Godefroy, *Cérém. franç.*, I, 487.) Cet hommage au duc de Lorraine était une manière détournée de ſolliciter ſa libéralité. Quelques années plus tard, dans une penſée ſemblable, Marot faiſait la dédicace des mêmes vers au roi François Ier. Par les préfaces du *Temple de Cupido*, on peut voir que ce procédé était familier à notre poëte, & bien excuſable d'ailleurs : c'était ſa manière à lui de frapper monnaie. Nous aurons occaſion de parler, dans les notes des *Métamorphoſes*, de la date probable à laquelle

Marot s'occupa de cette traduction : nous pouvons dire dès à préfent qu'il n'exifte point, à notre connaiffance, d'impreffion du *premier livre* antérieure à l'édition donnée par Eftienne Roffet, en 1534. Jufqu'à cette date, les vers de Marot avaient dû circuler en manufcrit. En ce qui concerne l'édition des œuvres de Villon publiée par les foins de Marot, il eft à remarquer qu'elle porte fur la feuille de titre le milléfime de 1533. Galiot du Pré en avait déjà publié une autre, fort incorrecte, où l'on trouve à l'achevé d'imprimer la date du 20 juillet 1532. Cette dernière contient plufieurs pièces apocryphes, telles que *les Repues franches*, le *Monologue du franc archier de Bagnolet*, le *Dialogue de Mallepaye & Baillevent*. Marot, qui s'était plaint pour fon propre compte (voy. *préface*, II, p. 7) de ces attributions de fantaifie, fi préjudiciables à la réputation du poëte, devait être tout naturellement difpofé à appliquer à Villon fon fyftème de retranchement, & Galiot du Pré, averti des défauts de fa première édition, chargea notre poëte d'en préparer une nouvelle, qui parut dès l'année fuivante. Le permis d'imprimer, figné du lieutenant Morin, eft daté du 21 feptembre 1533, avec privilége pour deux ans; l'achevé d'imprimer eft du dernier jour du même mois de la même année. Sur ces données, il devient facile de fixer l'époque précife du travail de Marot.





Clement Marot

de Cahors, valet de chambre du Roy, aux lecteurs S.



NTRE touts les bons liures imprimez de la langue françoyse, ne s'en veoit vn si incorrect ne si lourdement corrompu que celuy de Villon (1) : & m'esbahy (veu que c'est le meilleur poëte Parisien qui se trouue) comment les imprimeurs de Paris & les enfants

(1) Villon, d'après son propre témoignage, naquit à Paris vers l'an 1431. A diverses reprises, en effet, il répète, dans ses œuvres, qu'il est né à Paris, qu'il est enfant de Paris (voy. son *Grand testament*, huit. 93, & son épitaphe en quatre vers). Marot, qui pouvait encore se renseigner auprès des contemporains de ce poëte, n'hésite pas à le qualifier de « Parisien » en tête de son édition. Quant à la date de sa naissance, on verra un peu plus loin (p. 269, n. 1) comment on peut arriver à la fixer d'une manière encore assez précise pour une époque où l'on ne connaissait point les registres de l'état civil. Le nom de Villon, sous lequel ce poëte s'est immortalisé, ne paraît être, d'après des documents authentiques tout récemment découverts, qu'un emprunt à son protecteur Guillaume de Villon. Dans son épitaphe en quatre vers, il se désigne en toutes lettres par le nom de François, qui est bien à lui. Mais pour le reste, d'après les mêmes documents, il se serait tour à tour appelé de Montcorbier, des Loges, & enfin Villon. (Voy. *Romania*, II, 203, *François Villon & ses légataires*, par A. Longnon.) Après d'assez bonnes études à la Sorbonne, il aurait obtenu le grade de licencié & de maître ès arts, ce qui n'indique pas une jeunesse complétement dissipée. Un meurtre involontaire lui suscita des démêlés avec la justice; c'est dans ce fait qu'il faudrait chercher la cause de toutes les aventures de cette existence si agitée. La date de sa mort est restée incertaine & pourrait être placée aux environs

de la ville n'en ont eu plus grand ſoing (1). Ie ne ſuy (certes) en rien ſon voiſin : mais pour l'amour de ſon gentil entendement, & en recompenſe de ce que ie puys auoir apprins de luy en liſant ſes oeuures, i'ay faict à icelles ce que ie vouldroys eſtre faict aux miennes, ſi elles eſtoyent tombées en ſemblable inconuenient. Tant y ay trouué de broillerie en l'ordre des couplets & des vers, en meſure, en langage, en la ryme & en la raiſon, que ie ne ſçay duquel ie doy plus auoir pitié, ou de l'oeuure ainſi oultrement gaſtée, ou de l'ignorance de ceulx qui l'imprimerent. Et pour vous en faire preuue, me ſuys aduiſé (Lecteurs) de vous mettre icy vn des couplets incorrectz du mal imprimé Villon, qui vous ſera exemple & teſmoing d'vn grand nombre d'aultres aultant broillez & gaſtez que luy, lequel eſt tel :

Or eſt vray qu'apres plainctz & pleurs
Et angoiſſeux gemiſſemens
Apres triſteſſes & douleurs
Labeurs & griefz cheminemens
Trauaille mes lubres ſentemens
Aguyſez ronds, comme vne pelote

de 1480. Un paſſage de Rabelais permet de conjecturer qu'il paſſa la dernière partie de ſon exiſtence à Saint-Maixent, en Poitou, & quelques biographes en ont tiré la concluſion qu'il mourut dans cette localité. Mais ce ſont là de pures hypothèſes. Les travaux de MM. Longnon & Vitu jetteront ſans doute quelque nouvelle lumière ſur tous ces points, reſtés obſcurs.

(1) Les œuvres de Villon nous ſemblent avoir été imprimées pour la première fois en 1489 (in-4° goth.); il parut enſuite pluſieurs autres éditions, parmi leſquelles il faut citer celle de Jehan Trepperel, en 1497. Les œuvres de Villon obtinrent un ſuccès de vogue au commencement du XVI[e] ſiècle, comme le prouvent les nombreuſes réimpreſſions qui s'en firent alors. Il eſt vrai de dire que chaque éditeur ne manquait pas d'ajouter de nouvelles incorrections à celles de ſes devanciers. Galiot du Pré lui-même, dans ſa première édition de 1532, n'eſt point à l'abri de ce reproche. Enfin, Marot, ſi ſévère pour les autres, ne devrait point faire ſonner trop haut ſes rares & ſouvent inſignifiantes rectifications. Il eſt même à regretter qu'il n'ait point aſſez tenu compte des éditions originales, où l'on retrouve le texte dans une plus grande pureté.

Monſtrent plus que les comments
En ſens moral de Ariſtote (1).

Qui eſt celuy qui vouldroit nier le ſens n'en eſtre grandement corrompu? Ainſi pour vray l'ay ie trouué aux vieilles impreſſions, & encores pis aux nouuelles. Or voyez maintenant comment il a eſté r'habillé, & en iugez gratieuſement :

Or eſt vray qu'apres plainctz & pleurs
Et angoiſſeux gemiſſemens
Apres triſteſſes & douleurs
Labeurs & griefz cheminemens
Trauail mes lubres ſentemens
Aguyſa (ronds comme pelote)
Me monſtrant plus que les comments
Sur le ſens moral d'Ariſtote (2).

Voylà comment il me ſemble que l'aucteur l'entendoit, & vous ſuffiſe ce petit amendement, pour vous rendre aduertiz de ce que puys auoir amendé en mille aultres paſſages, dont les aulcuns me ont eſté ayſez & les aultres treſdifficiles : toutesfoys, partie auecques les vieulx imprimez, partie auecques l'ayde des bons vieillardz qui en ſçauent par cueur, & partie par deuiner auecques iugement naturel, a eſté reduict noſtre Villon en meilleure & plus entiere forme qu'on ne l'a veu de noz aages, & ce ſans auoir touché à l'antiquité de ſon parler, à ſa façon de rymer, à ſes meſlées & longues parentheſes, à la quantité de ſes ſyllabes, ne à ſes couppes, tant feminines que maſculines (3) : eſquelles

(1) *Grand teſtament*, édition de Galiot du Pré, 1532 (p. 5). Cette verſion eſt celle qui ſe rapproche le plus du texte des premières éditions.

(2) Voy. Éd. Galiot du Pré, 1533 (p. 16, huit. 12), revue par Marot, qui fait précéder ces vers de la mention ſuivante : « Icy commence Villon à entrer en matiere pleine d'erudition & de bon ſcauoir. » Prompſault, adoptant la leçon du manuſcrit de la Bibliothèque nationale 20041, termine ainſi cette ſtrophe :

Travail, mes lubres ſentemens
Aguiſez rondz comme pelote,
M'ouvriſt plus que tous les commens,
Et Averroys ſur Ariſtote.

(3) Voy. à ce ſujet ce qui eſt

chofes il n'a fuffifamment obferué les vrayes reigles de françoyfe poëfie, & ne fuy d'aduis que en cela les ieunes poëtes l'enfuyuent, mais bien qu'ilz cueillent fes fentences comme belles fleurs, qu'ilz contemplent l'efprit qu'il auoit, que de luy apreignent à proprement defcripre, & qu'ilz contrefacent fa veine, mefmement celle dont il vfe en fes ballades, qui eft vrayement belle & heroïque : & ne fay doubte qu'il n'euft emporté le chappeau de laurier (1) deuant touts les poëtes de fon temps, s'il euft efté nourry en la court des roys & des princes, là où les iugements fe amendent & les langages fe poliffent. Quant à l'induftrie des lays qu'il feit en fes teftaments, pour fuffifamment la cognoiftre & entendre, il fauldroit auoir efté de fon temps à Paris, & auoir cogneu les lieux, les chofes & les hommes dont il parle (2) : la memoire defquelz tant plus fe paffera tant

dit plus haut (p. 15, note 2). La préface où Marot fe prononce pour la réforme introduite par Jean le Maire, de Belges, eft datée de 1532. Nous fignalons cette coïncidence, pour bien préciser l'époque où cette révolution poétique paraît définitivement accomplie. Quant aux autres irrégularités d'un ufage familier à Villon, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux favantes obfervations de L. Quicherat, dans fon *Traité de verfification françaife*, particulièrement p. 324 & fuiv.

(1) A la fuite de la métamorphofe de Daphné en laurier, cet arbufte était devenu particulièrement cher à Apollon. En fouvenir de fon amour déçu, le dieu fe plaifait à ceindre fon front de ce feuillage toujours vert. (Voy. Voffius, *De origine idololat.*, II, cap. XII.) Pour ce motif, le laurier était confidéré, chez les anciens, comme le fymbole de la Science & de la Poéfie : les poëtes ne pouvaient recevoir de plus glorieufe récompenfe qu'une couronne femblable à celle de leur divin protecteur.

(2) Cette déclaration de Marot ne l'abfout point de s'être arrêté devant les difficultés qu'il rencontrait dès fon époque. Ces difficultés n'ont fait que croître avec le temps, par la deftruction des fources où il aurait été poffible alors de puifer d'utiles éclairciffements. Les comptes de la maifon du roi, des maifons des princes & des grands fervices ont été mis au pilon en 1791. Ces documents euffent permis de fuivre la trace de la plupart des perfonnages cités par Villon. Malgré ces pertes regrettables, un patient érudit, M. Longnon, s'eft mis courageufement à l'œuvre, & les premiers réfultats obtenus par lui (voy. *Ro-*

moins ſe cognoiſtra icelle induſtrie de ſes lays dictz. Pour ceſte cauſe, qui vouldra faire vne oeuure de longue durée ne preigne ſon ſubiect ſur telles choſes baſſes & particulieres. Le reſte des oeuures de noſtre Villon (hors cela) eſt de tel artifice, tant plein de bonne doctrine & tellement painct de mille belles couleurs, que le temps, qui tout efface, iuſques icy ne l'a ſceu effacer : & moins encor l'effacera ores & d'icy en auant, que les bonnes eſcriptures françoyſes ſont & ſeront mieulx cogneues & recueillies que iamais (1).

Et pour ce (comme i'ay dict) que ie n'ay touché à ſon antique façon de parler, ie vous ay expoſé ſur la marge, auecques les annotations, ce qui m'a ſemblé le plus dur à entendre, laiſſant le reſte à voz promptes intelligences,

mania, II, 221, *François Villon & ſes légataires*) permettent d'eſpérer qu'il réuſſira, dans une édition nouvelle du poëte, à diſſiper en partie ces obſcurités.

(1) Marot avait raiſon auprès de ſes contemporains, & tous les eſprits vraiment gaulois & prime-ſautiers de ſon époque tenaient en grande eſtime les œuvres de Villon. On en peut juger par le nombre des éditions de ce poëte, qui ſe multiplièrent juſqu'en 1542. L'édition de Marot, entre autres, fut réimprimée pluſieurs fois. Mais à partir de cette année 1542, près de deux ſiècles s'écoulèrent avant qu'aucun libraire ſongeât à rééditer l'auteur du *Grand teſtament.* (1723, édition de Couſtelier; — 1742, édition de Le Duchat & Formey.) Vers la fin du XVI[e] ſiècle, du Verdier, dans ſa *Bibliothèque françoiſe*, ne s'était occupé du « pauvre eſcollier de Paris » que pour le traiter aſſez durement. Voici le jugement qu'il en porte : « Je m'émerveille, dit-il, comme Marot a oſé louer un ſi goſſe ouvrier & ouvrage, & faire cas de ce qui ne vaut rien : quant à moi, je n'y ay trouvé choſe qui vaille. » (III, 688.) A plus forte raiſon, les allures dégagées, le ſans-gêne de Villon, ne pouvaient trouver grâce devant la pompeuſe étiquette de la cour du grand roi. Boileau faiſait preſque acte de courage & de hardieſſe en conſacrant ce ſouvenir au vieux poëte :

> Villon ſceut le premier, dans ces ſiecles groſſiers,
> Débrouiller l'Art confus de nos vieux Romanciers.
>
> (*Art poët.*, I, 117.)

Il faut arriver enſuite juſqu'à notre époque pour voir le jugement de Marot ratifié par la poſtérité. Quelques eſſais d'éditions nouvelles (Prompſault, 1832; P. Jannet, 1854) ſemblent prouver que l'on apprécie mieux, à notre époque, des qualités trop longtemps méconnues.

comme ly roys pour le roy : homs pour homme : compaing pour compaignon (1) : auſſi force pluriers pour ſinguliers, & pluſieurs aultres incongruitez dont eſtoit plein le langage mal limé d'iceluy temps.

Apres, quand il s'eſt trouué faulte de vers entiers, i'ay prins peine de les refaire au plus pres (ſelon mon poſſible) de l'intention de l'aucteur : & les trouuerez expreſſement marquez de ceſte marque *, affin que ceulx qui les ſçauront en la ſorte que Villon les feit effacent les noueaulx pour faire place aux vieulx (2).

Oultre plus, les termes & les vers qui eſtoyent interpoſez trouuerez reduictz en leurs places : les lignes trop courtes, allongées : les trop longues, accourſies : les mots obmys, remys : les adiouſtez, oſtez : & les tiltres, mieulx attiltrez (3).

Finablement, i'ay changé l'ordre du liure : & m'a ſemblé plus raiſonnable de le faire commencer par le

(1) Ce fait, conſtaté ici par Marot, a été confirmé depuis par les travaux de l'érudition moderne ſur notre ancienne langue. On diſait *li rois* au ſingulier & *li roi* au pluriel, lorſque ce ſubſtantif était ſujet de la phraſe ; en devenant régime, il perdait l'*s* au ſingulier & la reprenait au pluriel. (Burguy, *Gramm. de la langue d'oil*, p. 66.) Le mot *homs* ou *hons* dérivait du latin *homo*, avec le même ſens, puis il finit par être pris dans une acception abſolue & pronominale, d'où le mot *on*. Le mot *compaing*, que Marot préſente ici comme une locution archaïque, n'était pas auſſi vieilli de ſon temps qu'il veut bien le dire, car il l'emploie lui-même dans ſon *Eglogue au Roy*, p. 287, v. 32.

(2) Nous citons au haſard un exemple : à la page 31 de l'édition de Marot, le commencement de la ballade eſt rétabli de la manière ſuivante :

Puys que Papes, Roys, filz de Roys
Et conceuz en ventre de *Roynes*,
Sont enſeueliz mortz & froidz
(En aultruy mains paſſent les regnes).

Il y avait évidemment une faute dans l'édition de Galiot du Pré (1532), qui reproduit ainſi le ſecond vers :

Et conceuz en ventres de *mères*...

Le défaut de rime ſuffirait ſeul à faire reſſortir la faute d'impreſſion, qui, du reſte, ne ſe trouve point dans les éditions gothiques de 1489 & 1497. Une autre édition gothique ſans date, mais poſtérieure à celles-ci, renferme cette incorrection.

(3) La Monnaye, dans ſes notes ſur la *Bibliothèque françoiſe* de Lacroix du Maine (I, 244), juge aſſez ſévèrement ces modifications, dont Marot pré-

petit teſtament, d'aultant qu'il fut faict cinq ans auant l'aultre (1).

Touchant le iargon, ie le laiſſe à corriger & expoſer aux ſucceſſeurs de Villon en l'art de la pinſe & du croq (2).

tend ſe faire honneur. « Il a, dit-il, ſouvent gâté le texte, en voulant le corriger. » C'eſt aux futurs éditeurs de Villon qu'il appartient de dire le dernier mot dans ce débat. Toutefois nous devons conſtater que Marot a rendu à Villon le ſervice d'avoir ramené ſes vers au texte primitif, en les débarraſſant d'incorrections accumulées par les éditeurs ſucceſſifs, & d'avoir éliminé beaucoup de pièces fauſſement attribuées au poëte, telles que *les Repues franches*, qui réſument une tradition contemporaine ſous forme de paſtiche littéraire. Voici enfin quelques-unes des modifications apportées dans les titres. En tête du *Grand teſtament*, Marot a rétabli l'indication ſuivante : « Cy commence le grand teſtament de Françoys Villon, » omiſe dans l'édition de 1532, & qui ſe trouve preſque textuelle dans les anciennes éditions. En tête du *huictain* que Marot cite dans ſa préface (ligne 35), il a placé cette annotation, qui paraît être de ſon cru : « Ici commence Villon à entrer en matiere pleine d'erudition & de bon ſçauoir. » Également, les titres : « Ballade des dames du temps iadis, Ballade des ſeigneurs du temps iadis ſuyuant le propos precedent, » ſont des additions qu'il a faites de ſa propre autorité.

(1) On ne peut qu'approuver Marot d'avoir remis en leur place ces deux pièces, dont l'ordre avait été juſqu'alors interverti. Du reſte, d'après les indications fournies par Villon lui-même, il ne ſaurait y avoir de doute ſur l'époque où naquit le poëte & ſur celles où il acheva ces deux compoſitions. Villon préciſe les dates de la manière la plus claire. Dès le premier vers du *Grand teſtament*, il dit qu'il le compoſa

En l'an de ſon trentieſme aage.

Et un peu plus loin (v. 81), il ajoute :

Eſcript l'ay l'an ſoixante & vng
Que le bon Roy me deliura.

A l'aide de cette double indication, on arrive tout naturellement à fixer la naiſſance du poëte à l'année 1431 ; &, pour conclure, ce fut à l'âge de vingt-cinq ans que, débutant dans la poéſie, il écrivit le *Petit teſtament*, daté, dès le premier vers, de

L'an mil quatre cent cinquante ſix.

Marot a donc eu raiſon, pour rétablir l'ordre des pièces, de faire paſſer en première ligne le *Petit teſtament*, antérieur à l'autre de cinq ans. Du reſte, dans ces queſtions de date, c'eſt beaucoup d'arriver déjà à une certaine vraiſemblance de conjectures, en raiſon des difficultés qui réſultent autant de l'abſence de tout acte civil régulier que des erreurs cauſées par les variations du premier jour de l'année.

(2) Marot fait ici alluſion aux

Et, ſi quelcun, d'aduenture veult dire que tout ne ſoit raccouſtré ainſi qu'il appartient, ie luy reſpond deſmaintenant que, s'il eſtoit aultant nauré en ſa perſonne comme i'ay trouué Villon bleſſé en ſes oeuures, il n'y a ſi expert chirurgien qui le ſceuſt panſer ſans apparence de cicatrice : & me ſuffira que le labeur qu'en ce i'ay employé ſoit aggreable au Roy, mon ſouuerain, qui eſt cauſe & motif de ceſte empriſe & de l'execution d'icelle, pour l'auoir veu voulentiers eſcouter, & par treſbon iugement eſtimer pluſieurs paſſages des oeuures qui s'enſuyuent.

Clement Marot aux lecteurs (1)

Du temps de Villon (Lecteurs) fut faicte vne petite oeuure intitulée, Les dictz de Franc Gontier, là où la vie paſtourale eſt eſtimée : & pour y contredire fut faicte vne aultre oeuure, intitulée, Les contredictz Franc Gontier, dont le ſubiect eſt prins ſur vn tyran, & auquel oeuure la vie de quelcque grand ſeigneur d'iceluy temps eſt taxée : mais Villon, plus ſagement, & ſans parler des grandz ſeigneurs, feit d'aultres contredictz de Franc Gontier, parlant ſeulement d'vn chanoyne, comme voirrez cy apres.

vers qui figurent parmi les œuvres de Villon ſous le titre ſuivant : « Le iargon & iobelin dudit Villon, » & qui ſont reproduits dans toutes les éditions gothiques. Marot, n'y comprenant rien, a trouvé plus ſimple de ſortir d'embarras en ſupprimant cette partie des œuvres de ſon devancier. Il eſt inconteſtable que ce jargon ou jobelin n'eſt autre choſe que l'argot des voleurs de l'époque; & il eſt fort probable que ce ſera toujours lettre cloſe pour les annotateurs de Villon. La réputation du « bon follaſtre », ſes relations & ſon exiſtence plus qu'équivoques ne donnent que trop raiſon aux inſinuations de Marot.

(1) Nous reproduiſons en entier cette note explicative, parce qu'elle entre dans plus de détails que les titres courants dont Marot accompagne d'ordinaire la plupart des pièces du vieux poëte. Il l'a placée en tête du « huictain CXXXII ». Un annotateur de Villon, M. Laurière, dans l'édition de Couſtelier, indique comme auteur des *Ditz de Franc Gontier* Philippe de Vitri,

Le petit teſtament de Villon ainſi intitulé ſans le conſentement de l'autheur, comme il dit au ſecond liure (1)

Mil quatre cens cinquante ſix
Ie Françoys Villon eſcolier
Conſiderant de ſens raſſis
Le frain aux dents, franc au collier
Qu'on doit ſes œuures employer.

Nota. — Par le rapprochement avec les éditions antérieures, dont voici le texte, on pourra plus facilement apprécier les changements introduits par Marot.

Éditions de 1489 & 1497.

SENSVIT LE PETIT TESTAMENT MAISTRE FRANCOYS VILLON

Lan mil quattre cinquante ſix
Ie francois villon eſcollier :
Conſiderant de ſens raſſis
La frain aux dens franc au collier :
Quon doit ſes euures employer

Édition de 1532.

SENSVYT LE PETIT TESTAMENT DE VILLON

Lan mil quatre cens cinquante ſix,
Ie Francoys Villon eſcollier,
Conſiderant de ſens raſſis,
Le frain aux dens franc au collier,
Quon doit ſes oeuures employer,

évêque de Meaux, qui vivait vers le milieu du XIVe ſiècle. On trouve, en effet, ſous le nom de ce perſonnage, dans l'édition latine des *Méditations* de Camerarius (centuria III, cap. XCIII, p. 348), une pièce de vers qui célèbre les félicités de la vie champêtre; elle eſt ſuivie d'une contre-partie, attribuée à Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qui expoſe « combien eſt miſerable la vie du tyran. » Ces deux poéſies, fort courtes, ont été miſes en vers latins par Nicolas Clémengis. Nous ſignalerons encore une pièce anonyme, probablement contemporaine de Villon, où, ſous le nom de *Banquet du boys*, eſt raconté tout au long le bonheur champêtre de « damp Franc Gontier » & de « la doulce Helaine ». Mais les deux pièces que nous avons mentionnées en première ligne nous paraiſſent avoir un rapport plus direct avec les indications données par Marot. Il eſt à noter que l'épigramme du *Gros Prieur*, par notre poëte, préſente de nombreux traits de reſſemblance avec ce paſſage de Villon; ces reſſemblances ſont encore bien plus frappantes avec les *Lamentations bourrien* de Baude. (Voy. J. Quicherat, *les Vers de maiſtre Henri Baude*, p. 29.)

(1) Voici le huitain du *Grand teſtament* qui a motivé cette réflexion de Marot :

Si me ſouuient bien (dieu mercys)
Que ie feis a mon partement
Certains lays l'an cinquante ſix
Qu'aucuns (ſans mon conſentement)
Voulurent nommer teſtament
Leur plaiſir fut, & non le myen
Mais quoy? On dit communement
Qu'vng chaſcun n'eſt maiſtre du ſien.

Comme Vegece le racompte
Saige Rommain, grant Conſeillier
Ou autrement, il ſe meſcompte

En ce temps que i'ay dit deuant
Sur le Noel morte ſaiſon
Lors que les loups viuent de vent
Et qu'on ſe tient en ſa maiſon
Pour le frimas pres du tiſon
Me vint voulente de briſer
La treſamoureuſe priſon
Qui faiſoit mon cueur deſbriſer

Ie le feis en telle façon
Voiant celle deuant mes yeulx
Conſentant a ma deffaçon
Sans ce que ia luy en fuſt mieulx
Dont i'ay dueil & me plaings aux cieulx
En requerant d'elle vengeance
A tous les dieux venerieux
Et du grief d'amours allegeance...

Comme vegece le racompte :
Sage rommain grant conſeillier
Ou autrement il ſe meſconte

En ce temps que iay dit deuant :
Sur le noel morte ſaiſon
Que les loups viuent de vent
Et quon ſe tient en ſa maiſon
Pour les frimas pres du tiſon
Me vint voulente de briſer
La treſamoureuſe priſon
Qui faiſoit mon cueur debriſer :

Ie le feis en telle facon
Voyant celle deuant mes yeulx
Conſentant a ma deffacon
Sans ce que ia luy en fuſt mieulx :
Dont ie dueil & plaings aux cieulx
En requerent delle vengeuce
A tous les dieux venerieux
Et du grief damours allegence...

Comme Valere le raconte
Saige Romaiu, grant conſeillier,
Ou aultrement il ſe meſconte.

En ce temps que iay dit deuant
Sur la Noel morte ſaiſon,
Que les loups viuent de vent
Et quon ſe tieut eu ſa maiſon,
Pour les frimaulx pres du tyſon
Me vint voulente de briſer
La treſdouloureuſe priſon,
Que faſoit mon cueur debriſer

Ie me vis en telle facon,
Voyant celle deuant mes yeulx,
Conſentant a ma deffacon,
Sans ce que ia luy en fuſt mieulx,
Dont me dueil & plaintz aux cieulx
En requerant delle vengeance
A tous les dieux veuerieulx
Et du grief damours allegeance...





AVANT NAISSANCE

DV TROISIESME ENFANT

de madame la ducheſſe

de Ferrare (1)

(Du Recueil)



PETIT Enfant, quel que ſoys, fille ou filz,
Parfais le temps de tes neuf mois prefix
Heureuſement : puis ſors du royal ventre,
Et de ce monde en la grand lumiere entre.
Entre ſans cry, viens ſans pleur en lumiere.
Viens ſans donner deſtreſſe couſtumiere
A la mere humble en qui Dieu t'a faict naiſtre,

Titre : *Auant naiſſance du troiſieme enffant de madame Renée, ducheſſe de Ferrare, compoſé par Clement Marot, ſecretaire de la dicte dame, en Iuillet V^c XXXV, eſtant audict Ferrare* (a).

Vers 6. *Viens ſans donner deſtreſſe accouſtumiere* (b).

(a) Bibl. de Soiſſons, ms. 189. — (b) B. N. ms. 2370, qui omet le vers précédent.

(1) Cette pièce ne ſe trouve dans aucune des éditions publiées du vivant de Clément Marot, bien que, ſuivant la variante, elle ait été compoſée par notre poëte en juillet 1535, du temps de ſon ſéjour à Ferrare. Obligé de quitter la France devant un redoublement de perſécution contre les proteſtants, menacé lui-même de pourſuites qui pouvaient le conduire au bûcher (*Cronique du Roy Françoys Ier*, p. 130), Marot avait pris le chemin de l'exil. Il arriva à la cour de la ducheſſe de Ferrare vers le mois d'avril 1535 (voy. ſa biographie, en tête de cette

Puis d'vn doulx ris commence à la cognoiſtre (1) :
Apres que faict luy auras cognoiſſance,
Prends peu à peu nourriture & croiſſance :
Tant qu'à demy commences à parler,
Et tout ſeulet en trepignant aller
Sur les carreaux de ta maiſon proſpere,
Au paſſe-temps de ta mere & ton pere,
Qui de t'y veoir vn de ces iours pretendent
Auec ton frere & ta ſoeur, qui t'attendent (2).

Vers 14. *Au paſſetemps de ton pere & ta mere* (a).

(a) B. N. ms. 2370.

édition). Ce fut là qu'il ſe rencontra avec Calvin, qui, pouſſé par les mêmes haſards & les mêmes craintes, voyageait ſous le nom de Charles d'Eſpeville. Calvin arriva à Ferrare dans les derniers jours du mois d'août, après avoir adreſſé à François Ier l'épître placée en tête de l'*Inſtitution chrétienne*, & écrite par lui pendant ſon ſéjour à Bâle. La ducheſſe Renée était alors enceinte de ſon troiſième enfant, Lucrèce d'Eſte, mariée plus tard à François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin. Lucrèce vint au monde le 16 décembre 1535, d'après un renſeignement que nous devons à l'obligeance de M. Napoleone Citadella, bibliothécaire de la ville de Ferrare. La fréquentation de Calvin, le courant des idées qui ſe faiſaient jour dans l'entourage de la ducheſſe, inſpirèrent ſans doute à Marot le paſſage que nous rapportons plus loin en note (v. 51). Ce paſſage, ſupprimé dès le début, par un ſentiment de prudence, dans les éditions imprimées, a été retrouvé par nous dans un ancien manuſcrit. Quant au titre adopté par Marot, il paraît avoir été de mode à cette époque pour les poëmes de ce genre. C'eſt ainſi qu'un ami de Dolet, probablement Claude Cottereau, traduit le mot *Genethliacum*, placé par cet auteur en tête d'une pièce de vers latins dans laquelle il célèbre la naiſſance de ſon fils. (Voy. J. Boulmier, *Eſtienne Dolet*, p. 153 & 156.)

(1) La quatrième églogue de Virgile, à Pollion, ſemble avoir fourni à Marot l'idée générale de ſa compoſition. Nous aurons également à ſignaler dans les détails plus d'un point de reſſemblance avec le poëte latin. Ainſi, les vers 2 & 8 peuvent être conſidérés comme une imitation littérale du latin :

Incipe, parue puer, riſu cognoſcere matrem :
Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.
(*Ecl.* IV, v. 61.)

(2) Renée de France était ſœur de Claude, première femme de François Ier ; elle épouſa Hercule d'Eſte, le 13 juillet 1527. En

Viens hardiment, car, quand grandet ſeras,
Et qu'à entendre vn peu commenceras,
Tu trouueras vn ſiecle pour apprendre,
En peu de temps, ce qu'enfant peult comprendre.
Viens hardiment, car, ayant plus grand aage,
Tu trouueras encores d'aduantage :
Tu trouueras la guerre commencée
Contre Ignorance & ſa trouppe inſenſée (1),

Vers 21. *Viens hardiment car quant auras plus daage* (a).

(a) B. N. ms. 2370.

l'année 1535, étaient déjà ſortis de cette union : 1° Anne, née le 16 novembre 1531, mariée plus tard au duc de Guiſe; 2° Alphonſe d'Eſte, né le 22 novembre 1533, qui ſuccéda à ſon père. Ce ſont les deux enfants dont parle ici Marot.

(1) Ce trait eſt dirigé contre la Sorbonne & ſes docteurs. Marot leur conſervait de vivaces rancunes, qu'il ne laiſſait échapper aucune occaſion de manifeſter. Ce que notre poëte reproche ici à la Faculté de théologie, c'eſt ſa haine aveugle contre tout eſprit de libre examen, c'eſt ſa prétention de renfermer le champ des connaiſſances humaines dans les limites tracées par elle, c'eſt enfin ſon animoſité contre les novateurs. Il ſuffit de parcourir la liſte des livres cenſurés (E. de Fréville, *la Police des livres au* XVI[e] *ſiècle*, & d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 167) pour voir à quel point était pouſſé cet eſprit d'excluſion. La Bible elle-même n'avait point trouvé grâce devant ces farouches conſervateurs de la foi catholique. H. Eſtienne le conſtate en termes précis : « Sçache la poſterité qu'il n'y a pas trent' ans qu'il ſe faloit autant cacher pour lire en vne bible traduite en langue vulgaire, comme on ſe cache pour faire de la fauſſe monnoie, ou quelqu'autre meſchanceté encore plus grande. » (*Apol. pour Hérodote*, ch. XXX, p. 48.) Quant à l'hébreu & au grec, ces mêmes hommes ne voulaient point en entendre parler, & ils ſuſcitèrent toutes ſortes d'obſtacles à François I[er], lorſque ce prince eut la penſée de fonder le collége des trois langues, parce que, diſaient-ils, « l'Hebrieu & le Grec ſeroyent la ſource de pluſieurs hereſies. » (*Ibid.*, ch. XXIX, p. 46.) Rabelais avait beau s'emporter contre « ce tas de papelars & de faulx prophetes, qui, au lieu d'enſeigner le ſainct Euangile purement, ſimplement & entierement, auoient par conſtitutions humaines & inuentions deprauees, enuenimé tout le monde » (*Pantagruel*, II, 29), ils n'en continuaient pas moins d'appliquer leur déplorable ſyſtème d'éducation, qui « abaſtardiſſoit les

Et, au rebours, Vertu miſe en auant,
Qui te rendra perſonnage ſçauant
En touts beaulx artz, tant ſoyent ilz difficiles,
Tant par moyens que par lettres faciles.
Puis ie ſuy ſeur, & on le cognoiſtra,
Qu'à ta naiſſance, auecques toy naiſtra
Eſprit docile & cueur ſans tache amere,
Si tu tiens riens du coſté de la mere (1).

Vers 28. *Tant par moyen que par liures facilles* (a).
31. *Don de vertu en ton ame loge*
Si tu tiens rien de ceux qui tont forge (b).

(a) B.N. ms. 2370. — (b) B.N. ms. 2370.

bons & nobles eſperitz & corrompoit toute fleur de ieuneſſe. » (*Gargantua*, I, 15.) Auſſi Éraſme, les prenant à partie, les raille avec ſa verve ordinaire ſur la manière dont ils comprennent la ſcience. « Ni le Baptême, ni l'Évangile, ni Paul, ni Pierre, ni Jérôme, ni Auguſtin, non pas même Thomas d'Aquin, quoique grand ariſtotelicien, tous ces ſaints-là, pris enſemble, ne ſauroient faire un orthodoxe ſans l'agrément des ſieurs Bacheliers, tant leur ſubtilité eſt néceſſaire pour bien juger de l'Orthodoxie. Ces Docteurs en Rien débitent de ſi belles choſes ſur l'Enfer! Ils en connoiſſent les divers appartemens, la nature & les differens degrez du feu éternel, les divers emplois des Diables; enfin, ils parlent de la Republique des damnez comme s'ils en avoient été membres pendant pluſieurs années. » (*Éloge de la folie*, p. 150.) Ces champions de la foi poſſédaient, du reſte, un argument invincible pour démontrer qu'ils avaient raiſon, c'était le bûcher, & ils ne ſe faiſaient pas faute d'en uſer, comme le prouve le témoignage impartial d'un étranger, de Marino Cavalli, ambaſſadeur de Veniſe à la cour de France. « Les maîtres de Sorbonne ſont inveſtis d'une très-haute autorité ſur les hérétiques; pour les punir, ils ſe ſervent du feu, ils les rôtiſſent tout vivants. » (Collect. des doc. inéd., *Relations des ambaſſad. Vénit.*, I, 263.) En voilà aſſez pour expliquer les colères & la ſortie de Marot.

(1) « Ceſte princeſſe, dit Brantôme, eſtoit bien fille de France, vraye en bonté & charité. Elle avoit auſſi le cœur fort grand & haut. » Mais ce que Marot veut ſurtout donner à entendre, c'eſt que Renée prêtait volontiers l'oreille aux nouvelles doctrines. Et ſur ce point, voici comment Brantôme ſe fait l'écho des bruits de la cour : « Poſſible que ſe reſſentiſt des mauvais tours que les papes avoient faicts au Roy, ſon père, en tant de ſortes; elle renia leur puiſſance & ſe ſépara de leur obéiſſance, ne pouvant

Viens hardiment, & ne crains que fortune
En biens mondains te puiſſe eſtre importune :
Car tu naiſtras, non ainſi paoure & mince
Comme moy (las!), mais enfant d'vn grand prince.
Viens ſain & ſauf, tu peulx eſtre aſſeuré
Qu'à ta naiſſance il n'y aura pleuré,
A la façon des Thraces lamentant
Leurs nouueaulx naiz, & en grand dueil chantant (1)
L'ennuy, le mal & la peine aſſeruie
Qu'il leur falloit ſouffrir en ceſte vie.
Mais tu auras (que Dieu ce bien te face!)
Le vray moyen qui tout ennuy efface,

Vers 37. *Viens ſaing & ſauf, tu te peulx aſſeurer*
Qu'a ta naiſſance on ny orra pleurer (a).

(a) B. N. ms. 2370.

faire pis eſtant femme. Je tiens de bon lieu qu'elle le diſoit ſouvent. » (*Vie des dames illuſtres. Renée de France.*)

(1) Ces vers ſont la traduction preſque littérale d'un paſſage du livre de Terpſichore (ch. IV), où Hérodote nous fournit les détails ſuivants ſur les mœurs des Thrauſes, & non des Thraces : « Les proches parens s'aſſemblent en tour l'enfant noueau-né, & là pleurent & gemiſſent les maux qu'il eſt pour endurer, diſcourans les miſeres & calamitez humaines. » (Traduction de P. Saliat, 1556.) Euripide s'était déjà emparé de cette penſée & l'avait miſe au théâtre dans une tragédie intitulée *Creſphonte*, dont il ne nous eſt parvenu que quelques fragments. (*Euripidis fragm.*, éd. Didot, p. 728.) La *Mérope* de Voltaire paraît avoir été compoſée avec les débris du drame antique & les traditions qui s'y rattachent. Cicéron, dans ſes *Tuſculanes* (I, 48), a interprété de la manière ſuivante les vers d'Euripide imités par Marot :

Nam nos decebat, cœtus celebrantis, domum
Lugere, vbi eſſet aliquis in lucem editus,
Humanæ vitæ varia reputantis mala.

Les contemporains de Marot n'ignoraient point le texte du vieux poëte grec. On trouve en effet une traduction de ce paſſage dans *les Queſtions tuſculanes* miſes en françois par Ét. Dolet en 1542. Mais ce qui eſt ſurtout curieux à noter, c'eſt qu'il exiſte une verſion italienne d'Hérodote par le comte Matteo-Maria Boiardo, imprimée à Veniſe en 1539 & dédiée à Hercule, duc de Ferrare. Pendant ſon ſéjour auprès de la ducheſſe Renée, notre poëte n'aurait-il pas eu l'occaſion de voir, en manuſcrit, ce paſſage de la traduction italienne, reproduit ici preſque mot pour mot?

Et fait qu'au monde angoiſſe on ne craint point,
Ne la Mort meſme alors qu'elle nous poind.
Ce vray moyen, plein de ioye feconde,
C'eſt ferme eſpoir de la vie ſeconde
Par IESVS CHRIST, vainqueur & triumphant
De ceſte Mort. Viens doncq, petit Enfant (1),
Viens veoir de terre & de mer le grand tour,
Auec le ciel qui ſe courbe à l'entour.
Viens veoir, viens veoir mainte belle ornature,
Que chaſcun d'eulx a receu de nature.
Viens veoir ce monde, & les peuples, & princes
Regnant ſur luy, en diuerſes prouinces :
Entre leſquelz eſt le plus apparent
Le roy Françoys, qui te ſera parent :

Vers 51. *Viens eſcouter verite reuelee*
Qui tant de iours nous a eſte cellee
Viens eſcouter pour l'ame reſiouyr
Ce que caffars veullent garder d'ouyr
Viens veoir viens veoir la beſte ſans raiſon
Grand ennemye de ta noble maiſon
Viens toſt la veoir atout ſa triple creſte (*)
Non cheute encor mais de tumber bien preſte (a).

(*) Parmi tant d'autres emprunts faits par le catholiciſme aux traditions juive & païenne, il faut compter la coiffure du chef des fidèles. La tiare était en uſage chez les Perſes & chez les prêtres juifs ; elle conſiſtait, dans le principe, en un bonnet rond entouré d'une couronne. D'après Richelet, dans ſon *Dictionnaire,* « le pape Boniface VIII fut le premier qui y mit deux couronnes, lorſqu'il prétendit fauſſement avoir droit ſur le temporel des rois, qui ne relève que de Dieu ſeul, comme l'a reconnu Tertullien. Enfin, Benoît XII ajouta une troiſième couronne, pour marquer qu'il avoit droit ſur les trois Égliſes, la triomphante, la militante & la ſouffrante. » On pourrait ſoupçonner Marot d'avoir cherché une malicieuſe reſſemblance entre les trois couronnes de la tiare & les trois têtes de Cerbère. — (a) B. N. ms. 2370.

(1) Nous donnons les dix vers ſuivants tels qu'ils ſe trouvent dans toutes les éditions imprimées. Il circulait cependant, du temps de Marot, une autre verſion, que nous reproduiſons, en variante, d'après un manuſcrit de la Bibliothèque nationale. Dans ſes *Additions aux Mémoires de Caſtelnau* (I, 716), Le Laboureur cite ſeulement les deux derniers vers du paſſage modifié. Nous ignorons pour quel motif il a négligé de reproduire les autres, qu'il paraît cependant avoir connus. Toujours eſt-il qu'il dit

Soubz & par qui ont eſté eſclerciz
Touts les beaulx artz par auant obſcurciz (1).
O ſiecle d'or, le plus fin que l'on treuue,
Dont la bonté ſoubz vn tel roy s'eſpreuue!
O iours heureux à ceulx qui les cognoiſſent,
Et plus heureux ceulx qui auiourd'huy naiſſent!
Ie te diroys encor cent mille choſes

Vers 59. *Viens veoir de Chriſt le regne commance*
Et ſon honneur par torment auance (a).
62. *Dont la bonte dedans le feu s'eſpreuue* (b).

(a) B. N. ms. 2370. — (b) B. N. ms. 2370.

très-exactement que « Marot y promet la ruine du pape & du Saint-Siége. » Mais il ſe trompe lorſqu'il prétend que ces vers furent compoſés à l'occaſion de la naiſſance de Louis d'Eſte, plus tard cardinal de Ferrare. Louis d'Eſte, quatrième enfant de la ducheſſe de Ferrare, naquit le 25 décembre 1538, longtemps après que Marot eut quitté l'Italie pour retourner en France. L'erreur eſt donc manifeſte. Les vers ſubſtitués par Marot à ceux qu'il conſidérait comme trop dangereux pour être livrés au public ne ſont qu'une paraphraſe du paſſage ſuivant de Virgile :

Aſpice conuexo nutantem pondere mundum,
Terraſque, tractuſque maris, cœlumque profundum :
Aſpice venturo lætantur vt omnia ſeclo.

(*Ecl.* IV, v. 50.)

(1) Par ſa femme Claude de France, François I[er] était le beau-frère de Renée & l'oncle des enfants de cette princeſſe, pour laquelle il avait une affection toute particulière & qu'il traitait comme ſa propre fille. Nous en trouvons le témoignage dans la lettre adreſſée par Marguerite de Navarre à la ducheſſe de Ferrare, préciſément pour la féliciter de la naiſſance de ſa fille Lucrèce, & en même temps pour l'engager à venir viſiter la cour de France. « Jamés, lui écrit-elle, père n'euſt tant d'anuye de voir enfant que ledit ſeigneur a de vous voir, & ne tient aultres propos que de l'ayſe que ce luy ſera & de la bonne chère qu'il vous ſera. » (*Bullet. du proteſtantiſme franç.*, XV, 127.) Quant à la protection accordée aux lettres par François I[er], Marot y fait ſouvent alluſion dans ſes œuvres, & le meilleur commentaire à cet hommage rendu au roi eſt le paſſage ſuivant, que nous empruntons à Rabelais : « Maintenant, toutes diſciplines ſont reſtituees, les langues inſtaurees, Grecque, ſans laquelle c'eſt honte que vne perſonne ſe die ſçauant, Hebraicque, Chaldaicque, Latine : les impreſſions, tant elegantes & correctes, en vſance, qui ont eſté inuentees de mon eage par inſpiration diuine. » (*Pantagruel*, II, 8.)

Qui ſont en terre, autour du ciel encloſes,
Belles à l'oeil & doulces à penſer :
Mais i'auroys paour de ta mere offenſer :
Et que de veoir & d'y penſer tu prinſes
Si grand deſir, qu'auant le terme vinſes.
Parquoy (Enfant), quel que ſoys, fille ou filz,
Parfais le temps de tes neuf mois prefix
Heureuſement : puis ſors du royal ventre
Et de ce monde en la grand lumiere entre.

Vers 66. *Qui ſont ſur terre autour de ciel encloſes* (a).

(a) B.N. ms. 2370.





Le Corps feminin

(*Inédit* (1). — B.N. ms. 3940, f° 77.)





A plume [eſt] lente & ma main pareſſeuſe,
Le ſang me fuit par la crainte amoureuſe
En diſputant ſans reſolution
De declarer ma grande paſſion.
O corps qui faict, par ſa grande vertu,
Sentir vn bien que i'ay cellé & teu,
Ne reputant nulle langue puiſſante
Digne à louer cela qui me contente!

(1) Cette pièce ſe trouve dans le recueil de Méon publié ſous le titre de *Blaſons, poéſies anciennes* (p. 88), où elle figure ſans nom d'auteur. Pour cette raiſon, nous avons cru pouvoir la préſenter comme inédite parmi les œuvres de Marot; elle n'eſt point d'ailleurs indigne du poëte. Sainte-Beuve la connaiſſait pour l'avoir vue dans un manuſcrit ſur vélin appartenant à M. Cigongne; il ignorait qu'elle eût déjà été imprimée, &, dans un article du *Journal des Savants* (mai 1847, p. 281, note), il s'exprime ainſi au ſujet de ces vers : « Le manuſcrit de M. Cigongne contient, aux dernières pages, une pièce reſtée inédite, qui rappelle un peu, par le motif, la chanſon de l'Arioſte, mais qui va fort au delà; elle trouverait ſa vraie place dans un Parnaſſe ſatirique. Si cette eſpèce de Blaſon du corps féminin était de François Ier, on devrait lui reconnaître une vigueur & une haleine dont il n'a fait preuve nulle part ailleurs. Mais tout y décèle une verve

Tu as puiſſance, o corps, de tel effect
Que ſans toy ſeul rien ne feroit parfaict :
Ny l'eſperit de nous feroit congneu,
Car comme vent ou vmbre eſt incongneu.
Et ſi l'on dit, o corps, que pouriras
Et que ſoubz terre vne fois tu yras,
Reſpondre peulx, ſans ſimulation,
Que l'eſperit n'aura perfection
Tant que ſoyons, enſemble glorieux,
Conioincts tous deux par acords gracieux.
Dois ie eſſayer à louer ce beau corps,

exercée, qui ſe ſera miſe au ſervice de ſes plaiſirs. » Pour conclure des diſcrètes ſuppoſitions du ſavant critique à une attribution à Clément Marot, il n'y a pas grand effort à faire. Marot avait tout intérêt à être agréable à un ſouverain dont il était le poëte préféré; & quel meilleur moyen de lui être agréable que de complaire à ſes penchants voluptueux par cette petite débauche d'eſprit? Il ne faudrait pas, d'ailleurs, aller chercher bien loin parmi les poéſies de Marot pour trouver d'autres pièces auſſi licencieuſes. Il y a, en outre, des bonheurs d'expreſſion, comme « le nenny ſans deffence » (v. 30), qui rappellent les meilleures inſpirations du poëte. Dans le recueil de Méon, les différentes parties du corps ont été traitées ſéparément par les contemporains de Marot. C'eſt ainſi que l'on y trouve le *Blaſon de la bouche*, par Victor Brodeau; le *Blaſon de la gorge*, par Maurice Scève; deux *Blaſons du cœur*, l'un par Albert le Grand, l'autre par Jacques Lepelletier, du Mans; le *Blaſon du ventre*, par Claude Chappuys; le *Blaſon de la cuiſſe*, par Le Lieur; deux *Blaſons du con*, l'un par Bochetel, l'autre par Claude Chappuys; le *Blaſon du con de la pucelle*, encore par ce dernier. Tous ces poëtes n'avaient fait, du reſte, que ſuivre l'exemple de leur maître & répondre à ſon appel. (Voy., dans ſes Epigrammes, le *Beau tetin* & le *Laid tetin*, & ſon Épître aux poëtes ſur ce ſujet.) Charles de la Hueterie, qui s'était rangé du parti de Sagon dans ſa querelle avec Marot, compoſa, par eſprit de contradiction ſans doute, le contreblaſon de preſque toutes les parties du corps. L'auteur, en préſentant, dans la pièce que nous donnons ici, un réſumé du corps féminin, a peut-être eu l'idée de former comme un lien entre ces diverſes compoſitions; puis, après avoir terminé ſon œuvre, il s'eſt abſtenu de la ſigner. En pluſieurs circonſtances, on peut voir Marot agir avec cette prudente réſerve. L'œuvre porte certainement le cachet du maître, & c'eſt une grave préſomption d'origine qu'il ne ſe ſoit préſenté perſonne, parmi ſes contemporains, pour la revendiquer.

Touſiours preſent à moy quand veille ou dors?
Certes ouy, monſtrant par ma foibleſſe
Que l'on ne peult atteindre à ſa haulteſſe.
O corps, qui fais ſentir vn doux ſçauoir
Par vn plaiſir que l'on prend à te veoir
En ſe trompant trop volontairement,
Tous maulx portans pour t'aymer doucement :
Front plus poly que n'eſt le blanc yuoire (1),
Qui faict trouuer la blanche taye noire!
Yeulx doulx rians, plaiſans en aparence,
En qui l'on void le nenny ſans deffence!
Nez droit & beau, bouche rouge & vermeille,
Eſpeſſe & molle, à nulle autre pareille!
Haleine chaude, o comme tu m'es doulce
Quand de ta langue la mienne tu repoulce!
O blanche ioue, o ſang qui en vous monte
En declarant de doulce amour la honte,
Comme tu es aux amants agreable,
Et à moy plus plaiſante & proufitable!
O belle gorge en blancheur tant vnie!
O dur tetin, de quoy i'ay tant d'enuye!
O battement de coeur & de poictrine
Quand forte amour anticipe l'haleine!
O doulce main, molle, blanche & polie!
Quand tu me prends, tout le ſang ſy me lie :
Iambe legiere au marcher promptement
Là où tu ſçais qu'eſt venu ton amant (2)!

(1) On trouve ici une reſſemblance marquée avec ces vers de Villon, dans les « Regrets de la belle Heaulmyere paruenue à vieilleſſe : »

Qu'eſt deuenu ce front poly
Ces cheueulx blonds, ſourcilz voultiz
Grant entr'oeil, le regard ioly
Dont prenoye les plus ſubtilz
Le beau nez ne grant ne petiz
Ces petites ioinctes oreilles
Menton fourchu, cler vis traictis
Et ces belles leures vermeilles
Ces gentes eſpaulles menues
Ces bras longs, & ces mains traictiſſes
Petiz tetins, hanches charnues
Eſleuees, propres, faictiſſes
A tenir amoureuſes lyſſes
Ces larges reins, le ſadinet
Aſſis ſur groſſes fermes cuyſſes
Dedans ſon ioly iardinet?

(2) Alfred de Muſſet a dit, après Marot :

Heureux un amoureux! Il ne s'inquiète pas
Si c'eſt pluie ou gravier dont s'attarde ſon pas.

(*Mardoche*, § 41.)

O groſſe cuiſſe & feſſe retrouſſée,
Quand dans le poing on la tient amaſſée!
O ventre rond, dur, vny & petit,
De qui vn mort reprendroit l'apetit!
Bras deſliez, qui ſeruent de ceinture
A ton amy, quand à toy ſe meſure!
Chair delicate & doulce à l'atoucher,
Heureux eſt cil qui te peult aprocher!
Que diray plus? Oſeray ie entreprendre,
En ceſt eſcript ou louange, comprendre
Le bien des biens, le plaiſir des plaiſirs,
La cime & but de tous plaiſants deſirs?
Dieu des iardins, ie t'inuocque & apelle
A ſouſtenir cette iuſte querelle.
Donne moy force & puiſſance, en effect
Que mon labeur ie puiſſe veoir parfaict.
Doncques diray, en toute reuerence,
O con, o con, que tu as de puiſſance (1)!
Las! en toy giſt la ſeule perfection
Au genre humain, & ſa creation :
En toy ſeul eſt le ſecret de nature,
Dedans toy eſt tout le bien qui m'aſſeure :
Honneſte con, eſpoir plain de chaleur,
Qui fais paſſer en plaiſir ta douleur!
Si ie pouuois eſcripre ce que ie penſe,
A te louer point ne ferois d'offence.
Or voicy doncq, ſi le corps ne doibt eſtre
Sur tout loué comme ſeigneur & maiſtre,
Car l'eſperit il n'a que le penſer,
Sans corps ne peult ou plaire ou offencer,
Parquoy le corps eſt maiſtre des effects
Qui nous font tous parfaictz ou imparfaicts.

(1) On peut rapprocher des vers 50 & 64 les deux vers ſuivants de Claude Chappuys, dans le *Blaſon du con de la pucelle* (Méon, *Blaſons, poéſies anciennes*) :

Con qui rendroit un demy mort riant...
Con qui a tant de force & de puiſſance...



EGLOGVE AV ROY

ſoubz les noms de Pan & Robin

(*Du Recueil*)



VN paſtoureau, qui Robin s'appelloit, — Robin pour Marot.
Tout à part ſoy nagueres s'en alloit
Parmy fouſteaux (arbres qui ſont vmbrage),
Et là tout ſeul faiſoit, de grand courage,
Hault retentir les boys & l'aer ſerain,
Chantant ainſi : O Pan, Dieu ſouuerain (1), — Pan pour le Roy.
Qui de garder ne fus oncq pareſſeux

Titre : *Æglogue faicte par Marot & par luy au Roy preſentée* (a).

(a) I. Bignon, 1540.

(1) D'après la mythologie païenne, le dieu Pan réuniſſait en ſa perſonne une ſérie d'attributions auſſi variées que peu définies. Une des plus eſſentielles & des moins controverſées le faiſait paſſer pour la divinité tutélaire des bergers & de leurs troupeaux. Par extenſion, on était diſpoſé à reconnaître à ce dieu une ſorte d'influence univerſelle ſur la nature, dans laquelle ſe concentrait, à l'origine, la vie paſtorale des premiers hommes. Sur cette donnée, ſans doute, les Égyptiens imaginèrent de conſidérer le dieu Pan comme la perſonnification du

Parcz & brebis & les maiſtres d'iceulx,
Et remets ſus touts gentilz paſtoureaulx,
Quand ilz n'ont prez, ne loges, ne taureaulx,
Ie te ſupply (ſi oncq en ces bas eſtres
Daignas ouyr chanſonnettes champeſtres),
Eſcoute vn peu, de ton verd cabinet,
Le chant rural du petit Robinet.
Sur le printemps de ma ieuneſſe folle,
Ie reſſembloys l'arondelle, qui vole
Puis çà, puis là : l'aage me conduiſoit,
Sans paour ne ſoing, où le cueur me diſoit.
En la foreſt (ſans la crainte des loups)
Ie m'en alloys ſouuent cueillir le houx,
Pour faire gluz à prendre oyſeaux ramages,
Touts differents de chants & de plumages,
Ou me ſouloys (pour les prendre) entremettre
A faire bricz, ou cages pour les mettre :
Ou tranſnouoys les riuieres profondes :
Ou renforçoys ſur le genoil les fondes :
Puis d'en tirer droict & loing i'apprenoys,
Pour chaſſer loups & abbatre des noix (1).

grand *Tout*. Les poëtes, confondant ce double caractère, en arrivèrent à ſymboliſer en lui la toute-puiſſance royale, & le monarque, ſous cette transformation allégorique, devint tout naturellement le protecteur des poëtes, qui continuaient la ſucceſſion des bergers de Théocrite & de Virgile.

(1) Dans ſa jeuneſſe ſi librement abandonnée aux entraînements de la fantaiſie, Marot nous ſemble avoir mis en pratique l'éducation prônée par Rabelais lorſque celui-ci raconte « Comment Gargantua feut inſtitué par Ponocrates, » & qu'il nous montre ſon héros « nageant en parfonde eaue... montant roidement encontre la montaigne, & deuallant auſſi franchement... grauant es arbres comme vn chat, ſaultant de l'vne en l'aultre comme vn eſcurieux, » & puis allant à la campagne, « où il ſe voytroit en quelque beau pré, denicheoit des paſſereaulx, prenoit des cailles, peſchoit aux grenoilles & aux eſcreuiſſes. » (I, XXIII & XXIV.) On rencontre dans cette églogue un ſentiment de la nature qui n'eſt pas familier à Marot. Ce n'eſt pas, à proprement parler, une imitation directe de Théocrite ou de Virgile; mais on ſurprend, preſque à chaque ligne, comme un ſouvenir de ces modèles de poéſie bucolique, fort à la mode à cette époque.

O quantes foys aux arbres grimpé i'ay,
Pour defnicher ou la pie ou le geay,
Ou pour iecter des fruictz ia meurs & beaulx
A mes compaings, qui tendoyent leurs chappeaulx.
Aulcunesfoys aux montaignes alloye,
Aulcunesfoys aux foffes deualloye,
Pour trouuer là les giftes des fouynes,
Des heriffons ou des blanches hermines :
Ou pas à pas, le long des buyffonnets,
Alloys cherchant les nidz des chardonnets,
Ou des ferins, des pinfons ou lynotes.
Defia pourtant ie faifoys quelcques notes
De chant ruftique, & deffoubz les ormeaux,
Quafi enfant, fonnoys des chalumeaux.
Si ne fçauroys bien dire ne penfer
Qui m'enfeigna fi toft d'y commencer :
Ou la nature aux Mufes inclinée,
Ou ma fortune, en cela deftinée
A te feruir : fi ce ne fut l'vn d'eulx,
Ie fuy certain que ce furent touts deux.
Ce que voyant, le bon Ianot, mon pere,
Voulut gaiger à Iacquet, fon compere (1),

Ianot pour Ian Marot, Iacquet pour Iacques Colin

Vers 29. *Ou maintesfoys aux arbres grimpe iay* (a).
36. *Des Heriffons & des blanches Hermines* (b).
46. *Ou la Fortune en ce la deftinee* (c).

(a) I. Bignon, 1540. — (b) I. Bignon, 1540. — (c) I. Bignon, 1540.

(1) Nous avons eu déjà l'occafion de donner plus haut (p. 181, note 2) quelques détails biographiques fur Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroife. Le compère de Jean Marot était un joyeux compagnon, fur le compte duquel, malgré fon titre d'abbé, circulait plus d'une hiftoire de haut goût. C'était lui qui profeffait, entre autres maximes, que « l'on doit fe garder également du deuant d'vne femme, du derrier d'vne mulle & d'vn moyne de tous coftez. » (Tabourot, *Bigarrures*, ch. VI.) Un jour, un avocat fe permit de citer ce propos, au grand divertiffement de l'audience, comme étant de « faint Ambroife, » parce que l'on appelait ainfi Jacques Colin, du nom de fon abbaye. Nous tirons encore de la même fource l'anecdote fuivante : « Beaucoup

Contre vn veau gras deux aignelletz beſſons,
Que quelcque iour ie feroys des chanſons
A ta louange (o Pan, Dieu treſſacré),
Voyre chanſons qui te viendroyent à gré.
Et me ſouuient que bien ſouuent aux feſtes,
En regardant de loing paiſtre noz beſtes,
Il me ſouloit vne leçon donner
Pour doulcement la muſette entonner,
Ou à dicter quelcque chanſon rurale
Pour la chanter en mode paſtourale.
Auſſi le ſoir, que les trouppeaux eſpars
Eſtoyent ſerrez & remis en leurs parcs,
Le bon vieillard apres moy trauailloit,

Vers 60. *Pour la chanter a mode paſtouralle :*
Ainſi le ſoir, que les troupeaux eſpars (a).

(a) I. Bignon, 1540.

de gens furent merueilleuſement ſcandaliſez pour ce que on fit bruit qu'à ſon retour de Romme, Jacques Colin auoit donné deux poulains à vne damoiſelle ; mais, ajoute Tabourot, ſa chaſteté ne laiſſa pas de demeurer en bonne reputation, car on ſceut au vray que tels poulains n'eſtoient pas des tiercelets de verolle, mais que c'eſtoient deux beaux jeunes poulains du haras de l'abaye, dont ceſt abbé eſtoit aſſez liberal. » Jacques Colin, lié avec tous les poëtes de ſon temps, ne pouvait manquer de faire des vers, & il ne rima ni mieux ni plus mal que beaucoup de ſes contemporains. Parmi un certain nombre de pièces de ſa compoſition, on cite : « Le procès d'Ajax & d'Ulyſſe, traduit du treizième livre des *Métamorphoſes.* » L'édition des œuvres de Marot donnée en 1534, par Pierre Roffet, renferme à la fin du volume une *Epiſtre nouuelle à vne dame,* que quelques éditeurs peu attentifs ont attribuée à Clément Marot, & qui eſt de Jacques Colin. Voilà le plus gros de ſon bagage littéraire. Jacques Colin était mort vraiſemblablement à l'époque où Marot adreſſa cette églogue au roi. Il figure dans les comptes comme ſecrétaire de la chambre juſqu'en 1536 (B. N., ms. 7856, f° 935). Il reçoit encore une gratification en 1537 (ARCH. J. 962, cah. 12, p.116). Enfin, ſa traduction du *Courtiſan* de Balthaſar Caſtiglione, publiée en 1538, fut revue par Mellin de Saint-Gelais, ce qui autoriſe l'abbé Goujet (*Bibl. franç.,* XI, 404) à en conclure que Jacques Colin était mort à cette date, car, vivant, il n'eût point laiſſé ce ſoin à un autre.

Et à la lampe aſſez tard me veilloit,
Ainſi que font leurs ſanſonnetz ou pies
Aupres du feu bergeres accroupies.
  Bien eſt il vray que ce luy eſtoit peine :
Mais de plaiſir elle eſtoit ſi fort pleine,
Qu'en ce faiſant, ſembloit au bon berger
Qu'il arrouſoit, en ſon petit verger,
Quelcque ieune ente, ou que teter faiſoit
L'aigneau qui plus en ſon parc luy plaiſoit :
Et le labeur qu'apres moy il mit tant,
Certes c'eſtoit affin qu'en l'imitant,
A l'aduenir ie chantaſſe le los
De toy (o Pan), qui augmentas ſon clos,
Qui conſeruas de ſes prez la verdure,
Et qui gardas ſon trouppeau de froidure (1).

(1) Pendant longtemps Jehan Marot avait été, comme on diſait alors, « le facteur de la reine » Anne de Bretagne. A la mort de cette princeſſe, il aurait couru grand riſque de ſe trouver dans le plus complet délaiſſement, s'il n'avait été recueilli par le duc d'Angoulême, appelé peu après à monter ſur le trône. Le bon roi Louis XII ne ſe diſtinguait pas préciſément par ſes goûts littéraires ; & au moment où il épouſait la trop jeune Marie d'Angleterre, il avait à s'occuper de bien autre choſe que du ſort du pauvre vieux poëte. Dans l'édition de 1532 du *Voyage de Gênes* nous trouvons une indication très-catégorique ſur Jehan Marot & ſon changement de condition. Il y eſt dit que cet ouvrage fut compoſé par « Ian Marot, alors Poete & Eſcriuain de la treſmagnanime Royne Anne, Ducheſſe de Bretaigne, & depuys Valet de chambre du treſchreſtien Roy Francoys, premier du nom. » Ce point nous eſt confirmé par les deux pièces ſuivantes. Nous les avons trouvées réunies dans un manuſcrit de l'époque ; elles ne laiſſent aucun doute ſur l'efficace protection accordée par François Ier à Jehan Marot, qui le remercie en poëte :

Rondeav et ballade de maistre Iehan Marot a monseignevr d'Angolesme par en avant son advenement a la covronne de France, cest assavoir l'an mil cinq cens et qvatorze a Paris.

Rondeau.

En bon eſtat long temps a ne peuz eſtre
Ne ſay s'il tient ou a moy ou au preſtre
Mais tant y a cela cognoiſié bien
Que ie ne puis trouuer aucun moyen
De receuoir ſoit en egliſe ou cloiſtre.
La croix s'en fuit & ne peult apparoiſtre
Deuant mes yeulx mais vray Dieu que peult [ce eſtre
Car vne fois ie me ſens creſtien
En bon eſtat.

Pour ces raiſons mon hault ſeigneur & [maiſtre
Fleuron de lis que l'ermine fait croiſtre

Pan (diſoit-il) c'eſt le Dieu triumphant
Sur les paſteurs, c'eſt celuy (mon enfant)
Qui le premier les roſeaux pertuyſa,
Et d'en former des fluſtes s'aduiſa :
Il daigne bien luy meſme peine prendre
D'vſer de l'art que ie te veulx apprendre (1).
Apprend le doncq, affin que monts & boys,
Rocz & eſtangz apprennent, ſoubz ta voix,
A rechanter le hault nom, apres toy,
De ce grand Dieu, que tant ie ramentoy :
Car c'eſt celuy par qui foiſonnera
Ton champ, ta vigne, & qui te donnera

Eſpoir francois, des Bretons l'entretien
Ie vous ſupply que me faſſiez ce bien
De me coucher en voz papiers & mectre
En bon eſtat.

La ballade.

Puiſqu'ainſi eſt treſilluſtre ſeigneur
Qu'il vous a pleu me faire ceſt honneur
Grace & bien fait que de me retenir
L'vng de voz ſerfz dont me tiens le mineur
Grace vous rens car ce m'eſt tant bon heur
Que de meilleur ne porrois obtenir
Ces iours paſſez eſperant aduenir
Ioie apres dueil i'ay crié par ahan
Poſt tenebras ego ſpero lucem
Ainſi que Iob ſouffrant maulx a planté
Et qu'il ſoit vray, il y a pres d'vng an
Que demouré ie ſuis nu comme Adam
Mince de biens & poure de ſanté.

Des lors que mort prinſt des dames la fleur
Que France encor regrette en couuert pleur
Mes ſens perdy puiſſance & contenir
Car poureté neceſſité malleur
Et malladie à la triſte couleur
Malgré mes dens vindrent m'entretenir
Et d'auec moy lieſſe ſorbannir
Lors euſſiez veu le poure maiſtre Iehan
Plus eſtonné que n'eſt vng chahuan
De tous oyſeaulx batu & tormenté
I'auois le teint de couleur d'eſpellan
Plus maiſgre & ſec que la iambe d'vng pan
Mince de biens & poure de ſanté.

Mais Dieu voiant que l'amere liqueur
De poureté n'a ſceu matter le cueur
Et qu'eſperance ay eu en ſouuenir
Sachant auſſi que comme bellicueur
Garny d'eſpoir ſuis demouré vaincueur
A fait ſanté par deuers moy venir
Et a chaſſé iuſques au reuenir
Infirmité plus iaulne que ſaffran
Dont monſeigneur i'eſpere meſouan
Bien vous ſeruir de cueur & voulenté
Et crier tant malleur va-t-en, va-t-en
Que ne feray vous aidant comme antan
Mince de biens & poure de ſanté.

Prince excellent plus beau que le dieu Pan
Franc liberal comme le pellican
Ie vous ſupply par vous ſoit debouté
Malleur mauldit qui tant me fait de tan
Affin que plus ne ſoie en ſon carcan
Mince de biens & poure de ſanté.

(B. N. ms. 12490, f° 156.)

(1) Les poëtes ont ſouvent célébré le dieu Pan comme l'inventeur de la flûte qui porte ſon nom; voici ce que dit Virgile :

Pan primus calamos cera coniungere plures
Inſtituit...

(*Ecl.* II, v. 32.)

La comparaiſon vient d'autant plus à propos que François Ier, non content d'encourager les poëtes de ſon époque par ſes libéralités royales, s'eſſayait encore à faire des vers, dont quelques-uns ſont aſſez paſſables pour un roi. (Voy. Champollion-Figeac, *Poëſies du roi François Ier.*)

Plaiſante loge entre ſacrez ruyſſeaulx
Encourtinez de flairants arbriſſeaulx.
Là, d'vn coſté, auras la grand cloſture
De ſaulx eſpez : où, pour prendre paſture,
Mouſches à miel la fleur ſuccer yront,
Et d'vn doulx bruyt ſouuent t'endormiront (1) :
Meſmes alors que ta fluſte champeſtre
Par trop chanter laſſe ſentiras eſtre.
Puis toſt apres, ſur le prochain boſquet,
T'eſueillera la pie en ſon caquet :
T'eſueillera auſſi la colombelle,
Pour rechanter encores de plus belle.
Ainſi, ſoingneux de mon bien, me parloit
Le bon Ianot, & il ne m'en chaloit :
Car ſoulcy lors n'auoys, en mon courage,
D'aulcun beſtail, ne d'aulcun paſturage.
Quand printemps fault & l'eſté comparoiſt,
Adoncques l'herbe en forme & force croiſt.
Auſſi, quand hors du printemps i'euz eſté,
Et que mes iours vindrent en leur eſté,
Me creut le ſens, mais non pas le ſoulcy.
Si emploiay l'eſprit, le corps auſſi,
Aux choſes plus à tel aage ſortables,
A charpenter loges de boys portables,
A les rouler de l'vn en l'aultre lieu,
A y ſemer la ionchée au milieu,
A radouber treilles, buyſſons & hayes,
A proprement entrelaſſer les clayes

Vers 91. *Vng plaiſant cloſt entre ſacrez ruyſſeaulx*
Encourtinez de florans arbriſſeaulx (a).

(a) I. Bignon, 1540.

(1) Ce paſſage eſt tiré preſque mot pour mot de la première églogue de Virgile, déjà traduite par Marot (voy. ci-deſſus, p. 25, v. 110). Plus jeune alors & moins bien inſpiré, il avait interprété différemment le poëte latin :

Car d'vn coſté, ioignant de toy auras
La grand cloſture à la ſaulſaye eſpeſſe,
Là où viendront manger la fleur ſans ceſſe
Mouſches à miel, qui de leur bruyt tant doulx
T'inciteront à ſommeil touts les coups.

Pour les parcquets des ouailles fermer,
Ou à tyſſir (pour fourmages former)
Paniers d'oſier & fiſcelles de ionc,
Dont ie ſouloys (car ie l'aymois adoncq)
Faire preſent à Heleine la blonde (1).
I'apprins les noms des quatre parts du monde :
I'apprins les noms des vents qui de là ſortent,
Leurs qualitez, & quel temps ilz apportent :
Dont les oyſeaux, ſages deuins des champs,
M'aduertiſſoyent par leurs volz & leurs chants.
I'apprins auſſi, allant aux paſturages :
A euiter les dangereux herbages,
Et à cognoiſtre & guerir pluſieurs maulx,
Qui quelcque foys gaſtoyent les animaulx
De noz paſtiz : mais par ſus toutes choſes,
D'aultant que plus plaiſent les blanches roſes
Que l'aubeſpin, plus i'aymois à ſonner
De la muſette, & la ſey reſonner
En touts les tons & chants de bucoliques,
En chants piteux, en chants melancoliques,
Si qu'à mes plainctz vn iour les Oreades,

(1) Dans une épigramme adreſſée par Marot à ſes deux amis Georges de Selva, évêque de Lavaur, & Antoine Heroët, qui ſe laiſſa faire évêque de Digne ſur la fin de ſa carrière, ce même nom ſe repréſente encore :

Demandez moy qui me fait glorieux :
Heleine a dict, & i'en ay bien memoire,
Que de nous troys elle m'aymoit le mieulx.

Ce tendre ſouvenir, haſardé ici avec prudence ſous le voile tranſparent d'un ſimple prénom, paraît ſe rapporter à Hélène de Tournon, mariée le 28 juillet 1536 à Jean de la Baume, ſeigneur de Montrevel. Rien ne donne à ſuppoſer que cette paſſion ſoit ſortie du domaine de l'idéal; toutefois, le poëte devait mettre une certaine réſerve à faire revivre le ſouvenir de cette familiarité, qui avait exiſté entre lui & cette dame lorſque Hélène de Tournon était attachée à la perſonne de Marguerite de Navarre, & qu'il faiſait partie de la maiſon du roi. Il exiſte encore dans les œuvres de Marot d'autres poéſies adreſſées en toutes lettres à Hélène de Tournon, & quelquefois ſous la forme d'un badinage amoureux, auquel Marguerite elle-même ne dédaignait pas de prendre part. Hélène de Tournon avait pour oncle le cardinal de Tournon, qui était gouverneur de Lyon lorſque Marot paſſa par cette ville, à ſon retour d'exil.

Faunes, Siluans, Satyres & Driades,
En m'eſcoutant, iectarent larmes d'yeulx :
Si feirent bien les plus ſouuerains Dieux,
Si feit Margot bergere, qui tant vault : Margot, Marguerite, ſœur du Roy.
Mais d'vn tel pleur eſbahyr ne ſe fault,
Car ie faiſoys chanter à ma muſette Loyſette, Loyſe, mere du Roy.
La mort (helas!), la mort de Loyſette (1),
Qui maintenant au ciel prend ſes eſbats
A veoir encor ſes trouppeaux icy bas.
  Vne aultre foys, pour l'amour de l'amye,
A touts venants pendy la challemye :
Et ce iour là, à grand peine on ſçauoit
Lequel des deux gaigné le prix auoit,
Ou de Merlin ou de moy (2) : dont à l'heure Merlin de Saint-Gelais. Thony, Antoine Heroët.
Thony s'en vint ſur le pré grand alleure

Vers 141. *En m'eſcoutant gectoient les larmes dyeulx* (a).

(a) I. Bignon, 1540.

(1) Marot veut parler ici de la « complaincte » qu'il compoſa « ſur le trépas de Madame Louiſe de Savoie, » mère du roi. Cette princeſſe mourut le 22 ſeptembre 1531. Geoffroy Tory a publié un recueil des éloges funèbres qui furent écrits en l'honneur de la défunte, tant en latin qu'en français.

(2) Il n'eſt pas rare de voir Marot conſacrer ſes vers aux louanges de « s'amye. » Mais, parmi ſes œuvres, il eſt aſſez délicat, en dehors d'indications préciſes, de déterminer les pièces que l'on pourrait rattacher plus directement à ce tournoi poétique. Ces vers même ont-ils pu parvenir juſqu'à nous, & n'ont-ils point diſparu avec l'occaſion qui les avait fait naître? Quant à Saint-Gelais, la même conjecture eſt encore plus probable. Il ne travaillait que pour le ſuccès du jour, comme Étienne Paſquier le dit très-nettement : « Mellin produiſoit de petites fleurs & non fruits d'aucune durée : c'eſtoient des mignardiſes, qui couroient de fois à autres par les mains des courtiſans & des dames de la cour. » (*Recherches*, VIII, v.) Un autre, plus heureux, pourra peut-être préciſer la pièce à laquelle il eſt fait ici alluſion. Nous nous contenterons de ſignaler une ſorte d'émulation entre Marot & Saint-Gelais, à propos des « Blaſons » compoſés par tous les poëtes de France. Marot avait exprimé le regret de voir Saint-Gelais ſe tenir à l'écart de la lutte. (*Epiſtre à ceulx qui, apres l'Epigramme du laid Tetin, en firent d'aultres*, v. 27.) Sur cet appel, Saint-Gelais avait fini par compoſer deux blaſons, l'un, « de

Nous accorder, & orna deux houlettes
D'vne longueur de force violettes :
Puis nous en feit preſent, pour ſon plaiſir :
Mais à Merlin ie baillay à choyſir.
Et penſes tu (o Pan, dieu debonnaire,)
Que l'exercice & labeur ordinaire,
Que pour ſonner du flaiolet ie pris,
Fuſt ſeulement pour emporter le prix?
Non : mais affin que ſi bien i'en apprinſſe,
Que toy, qui es des paſtoureaulx le prince,
Prinſſes plaiſir à mon chant eſcouter,
Comme à ouyr la marine flotter
Contre la riue, ou des roches haultaines
Ouyr tomber contre val les fontaines (1).
Certainement c'eſtoit le plus grand ſoing
Que i'euſſe alors, & en prends à teſmoing
Le blond Phebus, qui me voyt & regarde,
Si l'eſpeſſeur de ce boys ne l'engarde :

l'œil, » l'autre, « d'un bracelet de cheveux. » Ce n'eſt là qu'une ſimple conjecture; mais ce que nous pouvons affirmer ſûrement, c'eſt que les relations les plus intimes exiſtaient entre ces deux hommes, au point même que beaucoup d'éditeurs ont porté au compte de Marot l'épître ou élégie « à une mal contente d'avoir eſté ſobrement louée & ſe plaignant non ſobrement, » elle appartient réellement à Saint-Gelais. Mellin de Saint-Gelais, qui paſſait pour le fils naturel d'Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, était né vers l'année 1490. Après avoir obtenu de François Ier l'abbaye de Saint-Redon & la charge d'aumônier du Dauphin, il mourut le 14 octobre 1558. (B. N., *Epitaph.*, ms. 8217, f° 868.) D'après ſes biographes, le ſonnet ſerait une importation italienne dont la poéſie françaiſe lui ſerait redevable. Antoine Heroët, dit de la Maiſonneuve, évêque de Digne en 1552, grâce à ſa parenté avec le chancelier Olivier, vécut juſqu'en 1568. Il eut, comme beaucoup d'autres, la prétention de faire des vers, mais en mettant la poéſie au ſervice de la philoſophie. C'eſt ainſi qu'il donna, entre autres œuvres, une imitation du grec, ſous le titre de *l'Androgyne de Platon*. Ses tendances le firent ſoupçonner d'avoir été favorable aux idées nouvelles & lui valurent le ſobriquet de « poëte philoſophique. »

(1) Cette idée vient en droite ligne de Virgile :

Nec percuſſa iuuant fluctu tam littora, nec quæ
Saxoſas inter decurrunt flumina valles.

(*Ecl.* V, v. 83.)

Et qui m'a veu trauerſer maint rocher
Et maint torrent pour de toy approcher (1).
Or m'ont les Dieux celeſtes & terreſtres
Tant faict heureux, meſmement les ſilueſtres,
Qu'en gré tu prins mes petits ſons ruſtiques,
Et exaulças mes hymnes & cantiques,
Me permettant les chanter en ton temple,
Là où encor l'ymage ie contemple
De ta haulteur, qui en l'vne main porte
De dur cormier houlette riche & forte,
Et l'aultre tient chalemelle fournie
De ſept tuyaux, faictz ſelon l'harmonie
Des cieulx, où ſont les ſept Dieux clers & haultz,
Et denotant les ſept artz liberaulx,
Qui ſont eſcriptz dedans ta teſte ſaincte,
Toute de pin bien couronnée & ceincte (2).

(1) Sous la forme d'une flatterie adreſſée au ſouverain pour provoquer ſa libéralité, le poëte fait une alluſion auſſi diſcrète que touchante aux douleurs de ſon exil, aux joies de ſon retour. Déjà il avait dit ailleurs, en parlant des « grandes froides montagnes » qu'il avait eu à franchir ſur la frontière d'Italie :

> Brief du deſir qu'au departir i'auoye
> Ie n'ay trouué rien de dur en la voye,
> Ains m'ont ſemblé ces grandz roches haul-[taines
> Preaux herbuz, & les torrents fontaines :
> Biſe, verglas, la neige & la froidure
> Ne m'ont ſemblé que printemps & verdure.
>
> (*Epiſtre au cardinal de Tournon*, v. 29.)

(2) Un des grands mérites de François Ier, & peut-être ſon meilleur titre à la renommée, eſt la protection conſtante qu'il accorda aux lettres & aux arts. Bien que nous ayons eu déjà l'occaſion d'en parler, nous ne croyons pas inutile de reproduire ce paſſage de Brantôme; c'eſt le véritable commentaire de l'éloge fait ici par le poëte : « Entre autres belles vertus que le roy eut, c'eſt qu'il fut fort amateur des bonnes lettres & des gens ſçavans & des plus de ſon royaume, leſquels il entretenoit touſiours de diſcours grands & ſçavans, leur en baillant, la plus part du temps, les ſubiects & les thèmes. Et y eſtoit receu qui venoit; mais il ne falloit pas qu'il fuſt aſne ny qu'il brunchaſt, car il eſtoit bientoſt relevé de luy meſme... De telle façon que la table du roy eſtoit une vraye eſcolle, car là il s'y traictoit de toutes matières, autant de la guerre (où il y avoit touſiours de grands capitaines qui en ſçavoient très bien diſcourir avec lui & ramantevoir touſiours les combats & guerres paſſées) que des ſciences hautes & baſſes. » (*Le grand roy François.*) La ſta-

Ainſi & doncq, en l'eſté de mes iours,
Plus me plaiſoit, aux champeſtres ſeiours,
Auoir faict choſe (o Pan) qui t'aggreaſt,
Ou qui l'aureille vn peu te recreaſt,
Qu'auoir aultant de moutons que Tityre :
Et plus (cent foys) me plaiſoit d'ouyr dire,
Pan fait bon oeil à Robin le berger,
Que veoir chez nous troys cents beufz heberger :
Car ſoulcy lors n'auoys, en mon courage,
D'aulcun beſtail, ne d'aulcun paſturage.
Mais maintenant que ie ſuis en l'automne,
Ne ſçay quel ſoing inuſité m'eſtonne,
De tel' façon que de chanter la veine
Deuient en moy (non poinct laſſe, ne vaine,)
Ains triſte & lente, & certes bien ſouuent,
Couché ſur l'herbe à la freſcheur du vent,
Voy ma muſette à vn arbre pendue
Se plaindre à moy qu'oyſiſue l'ay rendue :
Dont tout à coup mon deſir ſe reſueille,
Qui, de chanter voulant faire merueille,
Trouue ce ſoing deuant ſes yeulx planté,
Lequel le rend morne & eſpouanté :
Car tant eſt Soing baſanné, laid & palle,
Qu'à ſon regard la Muſe paſtoralle,
Voyre la Muſe heroïque & hardie,
En vn moment ſe trouue refroidie,
Et deuant luy vont fuyant toutes deux,
Comme brebis deuant vn loup hydeux.
I'oy, d'aultre part, le piuert iargonner,

Vers 203. *Ains triſte, lente & note bien ſouuent* (a).
211. *Car tant eſt ſoing laid, baſanne, & pale* (b).

(a) I. Bignon, 1540. — (b) I. Bignon, 1540.

tue de ce prince figurait dans la grande ſalle du Palais, au milieu des autres rois de France, avec cette inſcription : « François, I[er] du nom, reſtaurateur des bonnes lettres, arts & ſciences. » (G. Corrozet, *Antiquités de Paris*, 1586, p. 101.)

Siffler l'efcouffle & le butor tonner :
Voy l'eftourneau, le heron & l'aronde
Eftrangement voler tout à la ronde,
M'aduertiffant de la froide venue
Du trifte yuer, qui la terre defnue.
D'aultre cofté, i'oy la bife arriuer,
Qui en foufflant me prononce l'yuer :
Dont mes trouppeaux, cela craignant & pis,
Touts en vn tas fe tiennent accroupis :
Et diroit on, à les ouyr befler,
Qu'auecques moy te veulent appeller
A leur fecours, & qu'ilz ont cognoiffance
Que tu les as nourris des leur naiffance.
Ie ne quiers pas (o bonté fouueraine)
Deux mille arpents de paftiz en Touraine,
Ne mille beufz errants par les herbis
Des monts d'Auuergne, ou aultant de brebis :
Il me fuffit que mon trouppeau preferues
Des loups, des ours, des lyons, des loucerues,
Et moy du froid, car l'yuer, qui s'apprefte,
A commencé à neiger fur ma tefte (1).
Lors à chanter plus Soing ne me nuyra,
Ains deuant moy plus vifte s'enfuyra
Que deuant luy ne vont fuyant les Mufes,
Quand il voirra que de faueur tu m'vfes.
Lors ma mufette, à vn chefne pendue,

(1) Dans cette infpiration du poëte, on retrouve comme un fouvenir de ce vers d'Horace :

. . . . reddes
Forte latus, nigros angufta fronte capillos.
(*Epift.*, I, VII, 25.)

Ces craintes pour l'avenir, l'expreffion mélancolique qui les accompagne, ne laiffèrent point le roi infenfible. Pour exaucer les vœux de Marot & affurer le poëte contre les retours du fort, François Ier lui fit préfent, cette même année 1539, au mois de juillet, d'une maifon dite « la maifon du cheval d'erain, » fife au clos Bruneau, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, « affin, eft-il dit dans le préambule, de luy donner meilleure voulenté, moyen & occafion de continuer & perfeverer de bien en mieux... » (ARCH. NAT., JJ. 254, f° 57 verfo, art. 301.) Cette maifon occupait l'emplacement actuel du n° 30 de la rue de Condé & du n° 27 de la rue de Tournon.

Par moy fera promptement defcendue,
Et chanteray l'yuer à feureté
Plus hault & cler que ne feiz oncq l'efté.
Lors en fcience, en mufique & en fon,
Vn de mes vers vauldra vne chanfon :
Vne chanfon, vne eglogue ruftique :
Et vne eglogue, vne oeuure bucolique.
Que diray plus? Vienne ce qui pourra :
Plus toft le Rofne encontremont courra,
Plus toft feront haultes foreftz fans branches,
Les cygnes noirs, & les corneilles blanches (1),
Que ie t'oublie (o Pan de grand renom),
Ne que ie ceffe à louer ton hault nom.
Sus mes brebis, trouppeau petit & maigre (2),
Autour de moy faultez de cueur allaigre :
Car defia Pan, de fa verte maifon,
M'a faict ce bien, d'ouyr mon oraifon.

(1) Le poëte s'eft fouvenu ici de la première églogue de Virgile (v. 60), qu'il avait déjà traduite (voy. ci-deffus, p. 26, v. 121).

(2) Pourfuivant la même métaphore depuis le début de cette pièce, Marot veut parler ici de fes enfants, qu'il appelle ailleurs « fes petits Marotteaux. » (*Epiftre à Monfieur le Dauphin*, v. 26.) Il eft inconteftable que Marot était marié; nous en donnons la preuve dans fa biographie. Sans rechercher l'origine, plus ou moins légitime, de fes enfants, il eft également certain qu'il en eut plufieurs : d'abord Michel Marot, qui laiffa tout jufte affez de vers pour prouver que la veine poétique n'eft pas néceffairement héréditaire; enfuite une fille, portée, comme religieufe à Effai, fur les rôles de la maifon de Marguerite, fœur de François Ier, en 1548. (De la Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 170.) Enfin, dans les comptes de Renée de Ferrare, retirée à Montargis, on trouve, à la date de 1574, un fecours de « V liv. XVI s. » accordé « à vng pauvre gentilhomme paffant, foy difant fils de feu Clément Marot. » Ce déshérité de la fortune était peut-être Michel Marot, fecouru par l'ancienne protectrice de fon père.





Prologue

AV TRES ILLVSTRE ET TRES CHRESTIEN ROY

Françoys premier de ce nom
Clement Marot de Cahors
en Quercy treshum-
ble ſalut & deue
obeyſſance

(*Du Recueil*)



ONGTEMPS auant que voſtre liberalité royale m'euſt faict ſucceſſeur de l'eſtat de mon pere, le mien plus affectionné (& non petit) deſir auoit touſiours eſté, Syre, de pouuoir faire oeuure, en mon labeur poë-tique, qui tant vous aggreaſt que par là ie peuſſe deuenir (au fort) le moindre de voz domeſtiques (1). Et pour

(1) Marot ſuccéda à ſon père en qualité de valet de chambre du roi, au commencement de 1527 (voy. ſa biographie, t. I). Jehan Marot était mort, en effet, vers la fin de 1526, quelque temps après le premier empriſonnement de ſon fils & le retour de captivité du roi. Dans la penſée ſecrète de remplacer un jour

ce faire, mis en auant (comme pour mon Roy) tout ce que ie peuz, & tant importunay les Mufes, qu'elles (en fin) offrirent à ma plume inuentions nouuelles & antiques, luy donnant le choix ou de tourner en noftre langue aulcune chofe de la latine, ou d'efcripre oeuure nouuelle par cy deuant non iamais veue. Lors ie confideray qu'à prince de hault efprit haultes chofes affierent : & tant ne me fiay en mes propres inuentions, que pour vous trop baffes ne les fentiffe. Parquoy (les laiffant repofer) iectay l'oeil fur les liures latins, dont la grauité des fentences & le plaifir de la lecture (fi peu que i'y comprins) (1) m'ont efprins mes efprits, mené ma main, & amufé ma Mufe. Que dy ie, amufée? mais incitée à renouueller (pour vous en faire offre) l'vne des plus latines antiquitez & des plus antiques latinitez. Entre lefquelles celle de la Metamorphofe d'Ouide me fembla la plus belle, tant pour la grande doulceur du ftyle que pour le grand nombre des propos tombant de l'vn en l'aultre, par liaifons fi artificielles qu'il femble que tout ne foit qu'vn. Et toutesfoys aifeement (& peult eftre poinct) ne fe trouuera liure qui tant de diuerfitez de chofes racompte. Parquoy, Syre, fi la nature en la diuerfité fe refiouyt, là ne fe debura elle melancolier. Pour ces raifons & aultres maintes deliberay mettre la main à la befongne : & de tout mon pouuoir fuyure & contrefaire la veine du noble poëte Ouide : pour mieulx faire entendre & fçauoir à ceulx qui n'ont la langue latine de quelle forte il efcripuoit, & quelle difference peult eftre entre les Anciens & les Modernes.

fon père, Marot n'avait rien négligé pour fe ménager les bonnes grâces de François Ier, en lui faifant hommage de plufieurs de fes compofitions, telles que *le Iugement de Minos & le Temple de Cupido*.

(1) Marot a raifon de fe montrer modefte, car nous avons donné plus haut (p. 20, n. 1) la preuve qu'il n'entendait pas grand'chofe au latin. En cette circonftance, comme en beaucoup d'autres, il eft probable qu'il eut recours à l'érudition de fes amis, entre autres de Jacques Colin, qui, ayant traduit plufieurs paffages des *Métamorphofes*, lui aurait prêté le fecours de fon érudition (voy. p. 288, note).

Oultre plus, tel lit en maint paſſage les noms d'Apollo, Daphné, Pyramus & Tiſbée, qui a l'hiſtoire auſſi loing de l'eſprit que les noms pres de la bouche : ce que pas ainſi n'yroit, ſi en facile vulgaire eſtoit miſe ceſte belle Metamorphoſe : laquelle aux poëtes vulgaires & aux painctres (1) ſeroit treſprouffitable, & auſſi decoration grande en noſtre langue : veu meſmement que l'arrogance grecque l'a bien voulu mettre en la ſienne (2). Or eſt ainſi, que Metamorphoſe eſt vne diction grecque, vulgairement ſignifiant transformation. Et a voulu Ouide ainſi intituler ſon Liure, contenant quinze volumes, pource qu'en iceluy il transforme les vns en arbres, les aultres en pierres, les aultres en beſtes, & les aultres en aultres formes. Et, pour ceſte meſme cauſe, ie me ſuy penſé trop entreprendre de vouloir tranſmuer celuy qui les aultres tranſmue. Et apres i'ay contrepenſé que double louange peult venir de tranſmuer vn tranſmueur, comme d'aſſaillir vn aſſailleur, de tromper vn trompeur & mocquer vn mocqueur. Mais pour rendre

(1) Il eſt curieux de conſtater que Marot produit cette remarque tout juſte au moment où, pour complaire aux goûts du roi, les peintres, tels que Roſſo & Primatice, chargés de décorer la réſidence royale de Fontainebleau, eſquiſſaient ſur les murs du palais les principaux épiſodes des *Métamorphoſes* d'Ovide. Ainſi, dans la galerie de François I[er], dite *petite galerie*, Roſſo avait retracé le Combat des Lapithes & des Centaures, Vénus puniſſant l'Amour d'avoir abandonné Pſyché, le Centaure Chiron inſtruiſant Achille. Dans une ſalle de bain, un peintre français, du Pérat (Perréal?), avait repréſenté les Amours de Jupiter & de Calliſto. Dans la ſalle de la Conférence, on voyait la Guerre des Géants contre les Dieux, la Chute de Phaéton, Lycaon métamorphoſé en loup. (P. Dan, *le Tréſor des merveilles de Fontainebleau*, p. 91-95, & Champollion-Figeac, *le Palais de Fontainebleau*, p. 146.) Il y avait là une mine féconde, qui a été largement exploitée; mais, comme on a pu le voir par la note précédente, Marot ne fut ni le ſeul ni le premier à mettre ſes contemporains ſur cette voie.

(2) Il eſt fait ici alluſion à la traduction grecque du moine Maximus Planudes, un érudit de la décadence, qui vivait à Conſtantinople au XIV[e] ſiècle. Cette traduction des *Métamorphoſes* a été publiée par N.-E. Lemaire, dans ſa collection des claſſiques latins.

l'oeuure preſentable à ſi grande Maieſté, fauldroit premièrement que voſtre plus que humaine puiſſance tranſmuaſt la Muſe de Marot en celle de Maro. Toutesfoys, telle qu'elle eſt, ſoubz la confiance de voſtre accouſtumé bon recueil, elle a (par maniere d'eſſay) traduict & paracheué de ſes quinze liures le premier : dont au chaſteau d'Amboyſe vous en pleut ouyr quelcque commencement (1). Si l'eſchantillon vous plaiſt, par temps aurez la piece entiere : car la plume du petit ouurier ne deſiré voler ſinon là où le vent de voſtre royale bouche la vouldra poulſer. Et à tant me tairay. Ouide veult parler.



(1) Quelque temps après ſon retour d'Eſpagne, François Ier fit un ſéjour aſſez prolongé au château d'Amboiſe. Nous en trouvons la mention dans les hiſtoriens contemporains (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 295), & juſque dans les documents officiels (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 273). C'eſt donc en cette année 1526 que nous inclinons à placer la lecture faite au roi des premiers fragments de la traduction de Marot. D'autant que, la nomination du poëte comme valet de chambre n'ayant pas beaucoup tardé, il devait, dès lors, ne rien négliger pour ſe concilier les bonnes grâces du roi, ſi néceſſaires à la réaliſation de ſes déſirs. Marot avait terminé la traduction entière du premier livre des *Métamorphoſes* en 1531; à cette date, il en fit hommage au duc de Lorraine. (Voy. ci-deſſus, p. 261, note 1.)

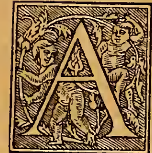




LE PREMIER LIVRE DE LA METAMORPHO= SE D'OVIDE (1)

(Du Recueil)

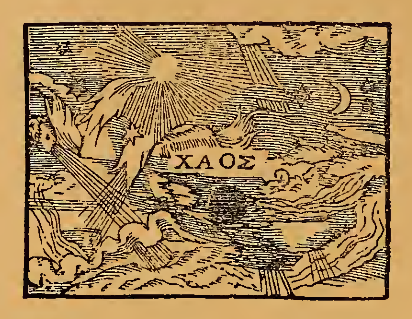


RDENT deſir d'eſcripre vn hault ouurage
M'a viſuement incité le courage
A reciter maintes choſes formées,
En aultres corps touts nouueaulx transformées.
Dieux ſouuerains, qui tout faire ſçauez,
Puis qu'en ce poinct changées les auez,
Donnez faueur à mon commencement,

L'intentio du poëte

(1) Voir plus haut (p. 261, note 1), pour la place que doit occuper *Le premier livre des Métamorphoſes* dans le claſſement chronologique des œuvres de notre poëte. Il nous a paru préférable, pour la commodité du lecteur, de réunir ici les deux livres. Les œuvres d'Ovide étaient depuis longtemps en grande faveur. De nombreuſes traductions manuſcrites en avaient été faites dans les ſiècles précédents; on commençait à les imprimer, pour complaire au goût du public. Ce qu'il y a de curieux à noter, c'eſt que, à travers les récits fabuleux des *Métamorphoſes*, on prétendait découvrir de perpétuelles alluſions aux principaux articles de la foi catholique, & faire tourner à la glorification

Et deduyſez mes propos doulcement,
A commencer depuis le premier naiſtre
Du monde rond iuſque au temps de mon eſtre.



Chaos mué en quatre éléments.

Auant la mer, la terre & le grand oeuure
Du ciel treshault, qui toutes choſes coeuure,
Il y auoit en tout ce monde enorme
Tant ſeulement de nature vne forme,
Dicte Chaos, vn monceau amaſſé,
Gros, grand & lourd, nullement compaſſé :
Brief ce n'eſtoit qu'vne peſanteur vile,
Sans aulcun art, vne maſſe immobile,
Là où giſoyent les ſemences encloſes
Deſquelles ſont produictes toutes choſes,
Qui lors eſtoyent enſemble mal couplées
Et l'vne en l'aultre en grand diſcord troublées.
Aulcun ſoleil encores au bas monde

des myſtères nouveaux les vieilles fables du paganiſme. Une de ces traductions débute ainſi : « Cy commence Ouide ſon liure onquel il inuoque l'ayde de la ſaincte Trinité. » Ceci ſe lit dans « la Bible des poetes, Metamorphoze, » imprimée en gothique par Ant. Vérard, ſans indication de date. A la faveur d'une paraphraſe des plus diffuſes, Ovide eſt transformé en précurſeur du chriſtianiſme. Une autre traduction fort priſée à cette époque eſt celle de « maiſtre Thomas Valleys, docteur en théologie, de l'ordre de Sainct-Dominique; » elle eſt de 1484. On ne peut imaginer à quelles bizarres extravagances ſont pouſſés ces pieux commentaires. Signalons encore, comme ayant précédé le travail de Marot, une édition publiée chez Philippe Lenoir en 1523. Ces diverſes traductions durent ſingulièrement aider notre poëte à débrouiller le ſens du texte latin.

N'eſlargiſſoit lumiere clere & munde :
La lune auſſi ne ſe renouuelloit,
Et ramener ſes cornes ne ſouloit
Par chaſcun moys. La terre compaſſée
En l'aer eſpars ne pendoit balancée
Soubz ſon droiƈt pois. La grand fille immortelle
De l'Ocean, Amphitrite la belle,
N'eſtendoit pas ſes bras marins encores
Aux longues fins de la terre, ainſi qu'ores :
Et quelcque part où fuſt la terre, illec
Eſtoit le feu, l'aer & la mer auec.
  Ainſi pour lors eſtoit la terre inſtable,
L'aer ſans clarté, la mer non nauigable.
Rien n'auoit forme, office ne puiſſance :
Ainçoys faiſoit l'vn aux aultres nuyſance :
Car froid au chauld menoit guerre & diſcords :
Sec, à l'humide : & le tout en vn corps.
Auec le dur le mol ſe combatoit,
Et le peſant au leger deſbatoit.



  Mais Dieu, qui eſt la nature excellente,
Appaiſa bien leur noyſe violente :
Car terre adoncq du ciel deſempara,
De terre auſſi les eaues il ſepara,

Vers 29. *Soubz ſon droit poix. La grand Nymphe gentille*
Amphitrite du vieil Ocean fille (a).

(a) Eſt. Roffet, 1534 & 1536; Éd. 1537.

Et meit à part, pour mieulx faire leur paix,
Le ciel tout pur d'auecques l'aer eſpais.
Puis, quand il eut deſmeſlez & hors mys
De l'orde maſſe iceulx quatre ennemys,
Il va lier, en concorde paiſible,
Chaſcun à part, en ſa place duyſible.
  Le feu ſans pois du ciel courbe & tout rond
Fut à monter naturellement prompt,
Et occupa le degré plus haultain.
L'aer le ſuyuit, qui n'en eſt pas loingtain,
Ains du cler feu approche grandement
D'agilité, de lieu ſemblablement.
  En eſpeſſeur la terre les ſurpaſſe,
Et emporta la matiere plus craſſe
Du lourd monceau : dont en bas s'aualla
Par peſanteur. Puis la mer s'en alla
Aux derniers lieux ſa demourance querre,
Enuironnant de touts coſtez la terre.



  En tel' façon (quiconques ait eſté
Celuy des Dieux) quand il eut proiecté
Ce grand ouurage (& en membres dreſſée
La groſſe maſſe en ce poinct deſpecée)

Vers 64. *Et appuya de tous coſtez la terre* (a).
  65. *En tel façon que quiconques ait eſté* (b).

(a) Eſt. Roſſet, 1534 & 1536; Éd. 1537. — (b) Eſt. Roſſet, 1536.

Il arrondit & feit la terre au moule,
Forme & façon d'vne bien grande boule,
A celle fin qu'en ſon pois iuſte & droict
Eſgale fuſt par vn chaſcun endroict :
Puis çà & là les grandz mers eſpandit,
Et par grandz vents enflées les rendit,
Leur commandant faire flotter leur vnde
Tout à l'entour des fins de terre ronde.
Parmy laquelle adiouſta grandz eſtangs,
Lacz & marets & fontaines ſortants :
Et puis de bordz & riues tournoyantes
Ceinctures feit aux riuieres courantes,
Qui d'vne part en la terre ſe boyuent,
Aultres pluſieurs en la mer ſe reçoipuent,
Et là, au lieu de riues & de bords,
Ne batent plus que grandz haures & ports.
Aux champs apres commanda de s'eſtendre,
Et aux foreſtz rameaux & fueilles prendre :
Vn chaſcun val en pendant feit baiſſer
Et contrehault les montaignes dreſſer.



La terre diuiſée en cinq zones, comme le ciel.

Et tout ainſi que l'ouurier aduiſé
Feit le hault ciel par cercles diuiſé,
Deux à la dextre, & ſur ſeneſtre deux,
Dont le cinquieſme eſt le plus ardent d'eulx :
Par tel' façon & en ſemblable nombre
Il diuiſa terre peſante & ſombre :
Et en cela le hault ciel ne l'excede,
Car, comme luy, cinq regions poſſede :
Dont la moyenne habiter on ne peult,

Par le grand chauld qui en elle ſe meut :
Puis elle en a deux couuertes de neige,
Et au milieu de ces deux eſt le ſiege
De deux encor, que Dieu, qui tout ouuroit,
Amodera par chauld meſlé de froid.
Sur tout cela l'aer il voulut renger :
Lequel, d'aultant comme il eſt plus leger
Que terre & l'eaue, d'aultant eſt il peſant
Plus que le feu, tant ſubtil & luyſant.
En celuy aer les nues & nuées
Commanda eſtre enſemble ſituées :
Et le tonnerre & tempeſtes ſoubdaines,
Eſpouantant les penſées humaines :
Semblablement, auec la fouldre ardente,
Les vents cauſant froidure morfondante.
A iceulx vents Dieu n'a permis d'aller
Confuſement par la voye de l'aer :
Et, nonobſtant que chaſcun d'eulx exerce
Ses ſoufflements en region diuerſe,
Encor à peine on peult (quand s'eſuertuent)
Y reſiſter, qu'ilz ne rompent & ruent
Le monde ius par bouffements auſteres :
Tant terrible eſt la diſcorde des freres.



Les régions des quatre vents.

Le vent Eurus tout premier s'envolla
Vers Orient, & occuper alla
Nabathe & Perſe, & les monts qui s'eſleuent
Soubz les rayons qui au matin ſe leuent.
Zephyrus fut ſoubz Veſper reſident,
Pres des ruyſſeaulx tiediz de l'Occident.

Boreas froid enuahit la partie
Septentrionne, auecques la Scythie :
Et vers midy, qui eſt tout au contraire,
Auſter moyteux iecta pluye ordinaire.
Sur tout cela que i'ay cy declairé
Le grand ouurier meit le ciel etheré,
Cler, pur, ſans pois, & qui ne tient en rien
De l'eſpeſſeur & brouas terrien.
A peine auoit touts ces oeuures haultains
Ainſi aſſis en lieux ſeurs & certains,
Que tout au tour du ciel, cleres & nettes,
Vont commencer à luyre les planettes,
Qui de tout temps, preſſées & tachées,
Soubz celle maſſe auoyent eſté cachées.
Auſſi, affin que region aulcune
Vuyde ne fuſt d'animaulx, à chaſcune
Propres & duictz, les eſtoilles & ſignes
Et des haultz Dieux les formes treſinſignes
Tindrent le ciel. Les poiſſons nets & beaulx
Eurent en part (pour leur manoir) les eaux.
La terre apres prins les beſtes ſauluages :
Et l'aer ſubtil, oyſeaulx de touts plumages.



La trop plus ſaincte & noble creature,
Capable plus de hault ſens par nature,
Et qui ſur tout pouuoit auoir puiſſance,

L'origine de l'homme, & comment Prometheus le feit de terre

Vers 150. *Capable de plus hault ſens par nature* (a).

(a) Eſt. Roſſet, 1534 & 1536; Éd. 1537.

Reſtoit encor. Or print l'homme naiſſance :
Ou l'ouurier grand, de touts biens origine,
Le compoſa de ſemence diuine :



Ou terre adoncq (qui eſtoit ſeparée
Tout freſchement de la part etherée)
Retint en ſoy ſemence ſupernelle
Du ciel, qui print ſa facture auec elle :



Laquelle apres Prometheus meſla
En eaue de fleuue, & puis formée l'a
Au propre ymage & ſemblable effigie
Des Dieux, par qui toute choſe eſt regie.
Et neantmoins que tout aultre animal
Iecte touſiours ſon regard principal

Vers 155. *La terre adoncq (qui eſtoit ſeparee* (a).
164. *Iette touſiours le regard principal* (b).

(a) Eſt. Roffet, 1536. — (b) Eſt. Roffet, 1534 & 1536; Éd. 1537.

Encontrebas : Dieu à l'homme a donné
La face haulte, & luy a ordonné
De regarder l'excellence des cieulx,
Et d'efleuer aux eftoilles fes yeulx.



La terre doncq, nagueres defnuée
D'art & d'ymage, ainfi fut tranfmuée,
Et fe couurit d'hommes d'elle venuz,
Qui luy eftoyent nouueaulx & incognuz.



Defcription des quatre aages: & premierement de l'aage doré.

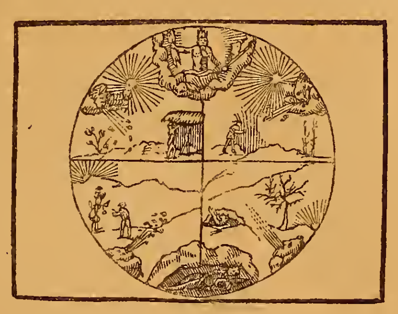
L'aage doré, fur touts refplendiffant,
Fut le premier au monde fleuriffant :
Auquel chafcun, fans correcteur & loy,
De fon bon gré gardoit iuftice & foy.
En peine & paour aulcun ne fouloit viure.
Loix menaçants ne fe grauoyent en cuyure
Fiché en murs : paoures gens fans refuge
Ne redoubtoyent la face de leur iuge :
Mais en feurté fe fçauoyent accointer,
Sans qu'il falluft iuge à les appointer.
L'arbre du pin, charpenté & fendu,

N'eſtoit encor des haultz monts deſcendu
Sur les grandz eaues, pour flotter & nager,
Et en pays eſtrange voyager.



Hommes mortelz ne cognoiſſoyent à l'heure
Fors ſeulement le lieu de leur demeure.
Foſſez profondz & murs de grandz efforts
N'enuironnoyent encor villes & forts.
Trompes, clerons d'aerain droict ou tortu,
L'armet, la lance & le glaiue poinctu
N'eſtoyent encor. Sans vſage & alarmes
De cheualiers, de pietons & genſdarmes,
Les gens alors ſeurement, en touts cas,
Accompliſſoyent leurs plaiſirs delicats.
La terre auſſi, non froiſſée & ferue
(Par homme aulcun) du ſoc de la charrue,
Donnoit de ſoy touts biens à grand planté,
Sans qu'on y euſt ne ſemé ne planté :
Et les viuants, contents de la paſture
Produicte alors ſans labeur ne culture,
Cueilloyent le fruict des ſauluages pommiers,
Fraiſes aux monts, les cormes aux cormiers,
Pareillement les meures qui ſont ioinctes
Contre buiſſons pleins d'eſpineuſes poinctes,
Auec le gland, qui leur tomboit à gré
Du large cheſne, à Iuppiter ſacré.
Printemps le verd regnoit inceſſamment :

Et Zephyrus, ſouſpirant doulcement,
Souëfues rendoit, par tiedes alenées,
Les belles fleurs, ſans ſemence bien nées.
Terre portoit les fruictz toſt & à poinct,
Sans cultiuer. Le champ, ſans eſtre poinct
Renouuellé, par tout deuenoit blanc
Par force eſpiz pleins de grain bel & franc,
Preſtz à cueillir. Fleuues de laict couloyent :
Fleuues de vin auſſi couler ſouloyent :
Et le doulx miel, dont lors chaſcun gouſtoit,
Des arbres verdz tout iaulne deſgouttoit.
Puis quand Saturne, hors du beau regne mis, L'aage d'argent.
Fut au profond des tenebres tranſmis,
Soubz Iuppiter eſtoit l'humaine gent :
Et en ce temps ſuruint l'aage d'argent,
Qui eſt plus bas que l'or treſſouuerain,
Auſſi plus hault & riche que l'aerain.



Ce Iuppiter abaiſſa la vertu
Du beau printemps, qui touſiours auoit eu
Son cours entier, & ſoubz luy fut l'année
En quatre parts reduicte & ordonnée :
En froid yuer & en eſté qui tonne,
En court printemps & variable automne.
Lors commença blanche & viſue ſplendeur
Reluyre en l'aer, eſprins de ſeiche ardeur :
D'aultre coſté, ſuruint la glace froide,
Par vents d'yuer pendue eſtraincte & roide.
Lors on ſe print à muſſer ſoubz maiſons :

Maiſons eſtoyent cauernes & cloiſons,
Arbres eſpez, freſche ramée à force,
Et verdz oſiers ioinctz auecques eſcorce.



Lors de Ceres les bons grains ſecourables
Soubz longz ſeillons de terres labourables
Sont enterrez, & furent beufz puiſſants
Preſſez du ioug, au labeur mugiſſants.



L'aage d'aerain.

Apres ceſtuy, troyſieſme ſucceda
L'aage d'aerain, qui les deux exceda
D'engin mauluais, & plus audacieux
Aux armes fut, non pourtant vitieux.

L'aage de fer.

Le dernier eſt de fer dur & rouillé,
Où tout ſoubdain chaſcun vice brouillé
Se vint fourrer, comme en l'aage total
Accomparé au plus meſchant metal.
Honneſte Honte & Verité certaine,

Auecques Foy, prindrent fuyte loingtaine :
Au lieu deſquelz entrerent Flaterie,
Deception, Trahiſon, Menterie,



Et folle Amour, Deſir & Violence
D'acquerir gloire & mondaine opulence.
Telle auarice adoncq, le plus ſouuent,
Pour practiquer, mettoit voiles au vent,



Lors mal cogneu du nautonnier & maiſtre :
Et mainte nef, dont le boys ſouloit eſtre
Planté debout ſur montaignes cornues,
Nageoit, ſaultoit par vagues incognues.
Meſmes la terre (auant auſſi commune
Que la clarté du soleil, aer & lune)
Fut diuiſée en bornes & partis
Par meſureurs fins, caultz & deceptifz.

Ne ſeulement humaines creatures
Chercherent bledz & aultres nourritures :
Mais iuſque au fond des entrailles allerent
De terre baſſe, où prindrent & fouillerent
Les grandz threſors & les richeſſes vaines
Qu'elle cachoit en ſes profondes veines :
Comme metaulx & pierres de valeurs,
Incitements à touts maulx & malheurs.
Ia hors de terre eſtoit le fer nuyſant,
Auecques l'or, trop plus que fer cuyſant.
Lors Guerre ſort, qui par ces deux metaulx
Fait des combatz inhumains & brutaulx,
Et caſſe & rompt, de main ſanguinolente,
Armes cliquant ſoubz force violente.



On vit deſia de ce qu'on emble & oſte :
Chez l'hoſtelier n'eſt poinct aſſeuré l'hoſte,
Ne le beaupere auecques le ſien gendre :
Petite amour entre freres s'engendre :
Le mary s'offre à la mort de ſa femme :
Femme au mary fait ſemblable diffame :
Par maltalent les maraſtres terribles
Meſlent ſouuent venins froidz & horribles :
Le fils, affin qu'en biens mondains proſpere,
Soubhaite mort (auant ſes iours) ſon pere.

Vers 278. *Auecques l'or trop plus que fer luyſant* (a).

(a) Eſt. Roffet, 1536.

Dame Pitié giſt vaincue & oultrée :
Iuſtice auſſi, la noble vierge Aſtrée,
Seule & derniere, apres touts Dieux ſublimes,
Terre laiſſa taincte de ſang & crimes.



Auſſi, affin que le ciel etheré
Ne fuſt de ſoy plus que terre aſſeuré,
Les fiers Geants (comme on dit) affecterent
Regner aux cieulx (1), & contremont dreſſerent,



Pour y monter, mainte montaigne miſe
L'vne ſur l'aultre. Adoncques, par tranſmiſe
Fouldre du ciel, l'omnipotent facteur
Du mont Olympe abbatit la haulteur :
Et deſbriſa en ruyne fort groſſe

(1) Rabelais, dans un accès de bouffonnerie, s'eſt fait le commentateur de ce paſſage d'Ovide ; voici comme il raconte cet épiſode de la guerre des Géants : « Quand les Geantz entreprin-

Le ſang des Geants tranſmué en hommes cruelz.

Pelion mont, aſſis ſur celuy d'Oſſe.
Quand par ſon pois ces corps faulx & cruelz
Furent giſants, deſrompuz & tuez,
La terre fut mouillée en façon telle



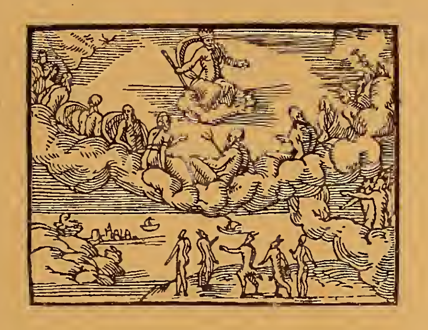
De moult de ſang de Geants, enfants d'elle,
Que (comme on dit) trempée s'enyura,
Puis en ce ſang tout chauld ame liura :
Et, pour garder enſeigne de la race,
En feit des corps portant humaine face.



Mais ceſte gent fut aſpre & deſpiteuſe,
Blaſmant les Dieux, de meurdres conuoiteuſe :
Si qu'à la veoir, bien l'euſſiez deuinée
Du cruel ſang des Geants eſtre née.

drent guerre contre les Dieux, les Dieux, au commencement, ſe mocquerent de telz ennemis, & diſoient qu'il n'y en auoit pas pour leurs pages. Mais quand ilz veirent, par le labeur des Geantz, le mons Pelion poſé deſſus le mons Oſſe, & ia eſbranlé le mons Olympe pour eſtre mis au deſſus des deux, feurent tous effrayez. Adoncques tint Iuppiter chapitre general. Là feut conclud de tous

Cecy voyant des haultz cieulx, Iuppiter
Crie, gemit, fe prend à defpiter :
Et fur le champ par luy fut allegué
Vn aultre faict, non encor diuulgué,
Des banquets pleins d'horreur efpouantable,
Que Lycaon preparoit à fa table :
Dont en fon cueur ire va concepuoir
Telle qu'vn Roy (comme luy) peult auoir :
Et fon confeil appella haultement :
Dont les mandez vindrent fubitement.



Defcription du Cercle laicté.

Or, d'icy bas là fus au lieu celefte,
Eft vne voye, aux humains manifefte,
Semblable à laict, dont laictée on l'appelle :
Aifée à veoir, pour fa blancheur tant belle :
Et par icelle eft le chemin des Dieux,
Pour droict aller au throfne radieux
Du grand Tonnant & fa maifon royale.
En ce lieu blanc, des nobles Dieux la falle

les Dieux qu'ilz fe mettroient vertueufement en defence. Et pource qu'ilz auoient plufieurs foys veu les batailles perdues par l'empefchement des femmes qui eftoient parmi les armées, feut decreté que, pour l'heure, on chafferoit des cieulx en Ægypte & vers les confins du Nil toute cefte veffaille des Deeffes, defguifées en Beletes, Fouines, Ratepenades, Muferaignes, & aultres metamorphofes. Seule Minerue feut de retenue pour fouldroier auec Iuppiter, comme Deeffe des letres & de guerre : de confeil & execution : Deeffe née armée, Deeffe redoubtée on ciel, en l'air, en la mer & en terre. » (*Pantagruel*, III, XII.)

Fut frequentée alors par tout ſon eſtre,
A huys ouuerts, ſur dextre & à ſeneſtre.
Les moindres Dieux en diuers lieux s'aſſirent,
Et les puiſſants leurs riches ſieges meirent
Vers le hault bout : brief, telle eſt ceſte place,
Que, ſe i'auoys de tout dire l'audace,
Ie ne craindroys dire que c'eſt la meſme
Qu'eſt du hault ciel le grand palais ſupreſme.



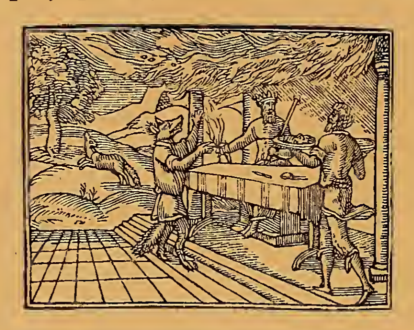
Doncq, quand les Dieux furent en ordre aſſis
Aux ſieges bas, faictz de marbres maſſifs,
Iuppiter, mis au plus hault lieu de gloire
Et appuyé ſur ſon ſceptre d'yuoire,
(Comme indigné) par troys foys, voyre quatre,
De ſon grand chef feit branſler & debatre
L'horrible poil : duquel par ſon pouuoir
Feit terre & mer & eſtoilles mouuoir :
Puis, tout deſpit, deuant touts il deſbouche
En tel' façon ſon indignée bouche :

Harengue de Iuppiter aux aultres Dieux, en laquelle il raconte comment il transforma Lycaon en loup.

Ie ne fuz oncq, pour le regne mondain,
Plus triſte en cueur de l'orage ſoubdain
Auquel Geants, qui ont ſerpentins piedz,
Furent touts preſtz, quand fuſmes eſpiez,
De tendre & mettre au ciel recreatif
Chaſcun cent bras, pour le rendre captif.
Car, neantmoins que l'ennemy fuſt tant
Cruel & fier, celle guerre pourtant

Ne dependoit que d'vne feule fuyte,
Et d'vne ligue en fin par moy deftruicte.
Mais maintenant, en toute voye & trace
Par où la mer le monde entier embraffe,
Perdre & tuer me fault (pour fon iniure)
Le mortel genre : & qu'ainfi foit, i'en iure
Des bas enfers les eaues noires & creufes,
Coulant foubz terre aux foreftz tenebreufes :
Quoy que, deuant, fault toute chofe vraye
Bien efprouuer : mais l'incurable playe
Par glaiue fault toufiours coupper à hafte,
Que la part faine elle n'infecte & gafte.
 I'ay en foreft & fur fleuues antiques
Mes Demidieux & mes Faunes ruftiques,
Satyres gays Nymphes, nobles compaignes,
Et mes Syluans refidents aux montaignes :
Lefquelz, d'aultant que ne les fentons dignes
D'auoir encor les gloires celeftines,
Souffrons (au moins) que feurement & bien
Ilz puiffent viure en terre, que du mien
Leur ay donnée. O Dieux interceffeurs,
Les penfez vous en bas eftre affez feurs,
Quand Lycaon, noté de fellonie,
A confpiré mortelle vilenie
Encontre moy, qui, par puiffance eterne,
La fouldre & vous çà hault tiens & gouuerne?
 Lors touts enfemble en fremiffant murmurent,
Et Iuppiter (d'ardent defir qu'ilz eurent)
Vont fuppliant qu'en leurs mains vueille mettre
Cil qui ofa telle chofe commettre.
 Ainfi, au temps que la cruelle main
D'aulcuns voulut ternir le nom Rommain,
Tendant au fang Cefarien efpandre,
Pour la terreur d'vn tant fubit efclandre
Fut l'humain genre afprement eftonné,
Et tout le monde à horreur addonné.
 Et la pitié des tiens (o preux Augufte)
Ne te fut pas moins aggreable & iufte

Que ceſte cy à Iuppiter inſigne.
Lequel apres auoir par voix & ſigne
Refreint leur bruyt, chaſcun d'eulx feit ſilence.
Le bruyt ceſſé par la graue excellence
Du hault regent, de rechef tout deſpit,
D'vn tel propos la ſilence rompit :
Les peines a (ne vous chaille) ſouffertes :
Mais, quoy qu'il ayt receu telles deſſertes,



Si vous diray ie en reſolution
Quel eſt le crime & la punition.
De ce dur temps l'infamie à merueilles
Venoit ſouuent iuſques à noz aureilles :



Lequel rapport deſirant eſtre faulx,
Subit deſcend des cieulx luyſants & haultz,
Et circuy le terreſtre domaine,
Eſtant vray Dieu, deſſoubz figure humaine.
Fort long ſeroit vous dire (o Dieux ſublimes)
Combien par tout il fut trouué de crimes :
Car l'infamie & le bruyt plein d'opprobre

Bien moindre fut que la verité propre.
De Menalus trauerſay les paſſages,
Crainctz pour les trous des grandz beſtes ſauluages,



Et les haultz pins du froid mont Lyceus,
Et Cillené. Quand cela paſſé euz,
Du roy d'Archade es lieux me vien renger,
Et en ſa cour, dangereuſe à loger,
Entre tout droict, au poinct que la ſerée
Tire la nuict d'vn peu de iour parée.



Par ſignes lors monſtray que i'eſtoys Dieu
Venu en terre, & le peuple du lieu
A m'adorer ia commence & m'inuocque.
Mais Lycaon (d'entrée) raille & mocque
Leurs doulx priers, en diſant : Par vn grief
Et cler peril i'eſprouueray de brief
Si mortel eſt ce Dieu cy, qu'on redoubte,
Et n'en ſera la verité en doubte.
Puis, quand ſeroys la nuict en peſant ſomme.

Vers 422. *Crainct pour les trous des grands beſtes ſauluages* (a).

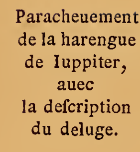
(a) I. Bignon, 1540.

A me tuer s'appreſte ce faulx homme,
De mort ſubite : icelle experience
De verité luy plaiſt d'impatience.
Et non content eſt de ſi griefue coulpe :
Mais d'vn poignard la gorge il ouure & couppe
A vn qui là fut en oſtage mis,
De par les gens de Moloſſe tranſmis.
Et l'vne part des membres de ce corps
Va faire cuyre ainſi à demy morts
En eaue bouillant, rendant l'aultre partie
Sus ardent feu de gros charbons roſtie :



Leſquelz ſur table enſemble met & poſe.
Dont par grand feu, qui vengea telle choſe,
Sur le ſeigneur tombay la maculée
Orde maiſon, digne d'eſtre bruſlée.
Adoncq s'enfuyt, troublé de paour terrible :
Et auſſi toſt qu'il ſentit l'aer paiſible
Des champs & boys, de hurler luy fut force,
Car pour neant à parler il s'efforce.
Son muſeau prend la fureur du premier,
Et, du deſir de meurdres couſtumier,
Sur les aigneaulx or en vſe & iouyt,
Et de veoir ſang encores s'eſiouyt.
Ses veſtements poil de beſte deuindrent,
Et ſes deux bras façon de cuiſſes prindrent.
Il fut faict loup, & la marque conforme
Retient encor de ſa premiere forme :

Tel poil vieillard & tel' frayeur de vis
Encores a : ſemblables yeulx touts vifz
Ardent en luy. Brief, tel' figure porte
De cruaulté comme en premiere ſorte.
Or eſt tombé vn manoir en ruine :
Mais vn manoir tout ſeul n'a eſté digne
D'eſtre pery : par tout où paroiſt terre
Regne Erinnys, aymant peché & guerre,
Et ſi diriez que touts ilz ont iuré
De maintenir vice déſmeſuré.
Touts doncques ſoyent par peine meritée
Punis à coup : c'eſt ſentence arreſtée.


Paracheuement de la harengue de Iuppiter, auec la deſcription du deluge.



Alors de bouche aulcuns des Dieux approuuent
L'arreſt donné par Iuppiter, & mouuent
Plus ſon courroux. Les aultres rien ne dirent,
Mais (ſans parler) par ſigne y conſentirent.
Ce neantmoins du genre humain la perte
A touts enſemble eſt douleur treſapperte :
Et demander vont à Iuppiter quelle
Forme aduiendra ſur la terre, apres qu'elle
Sera priuée ainſi d'hommes mortelz :
Qui portera l'encens ſur les autelz?
Et ſi la terre aux beſtes veult bailler,
Pour la deſtruyre & du tout deſpouiller?
Alors deffend Iuppiter & commande
A vn chaſcun qui tel' choſe demande
De n'auoir paour, diſant qu'à ce beſoing,
De toute choſe il a la cure & ſoing :
Et leur promet lignée non ſemblable

Au premier peuple, en naiſſance admirable.
Soubdain debuoit, pour mettre humains en pouldre,
Par toute terre eſpandre ardente fouldre :
Mais il craignit que du ciel la facture,
Par tant de feux, ne conceut, d'aduenture,
Quelcque grand flamme, & que ſoubdainement
Bruſlé ne fuſt tout le hault firmament.
Puis luy ſoubuint qu'il eſt predeſtiné
Qu'aduenir doibt vn temps determiné
Que mer, que terre & la maiſon priſée
Du ciel luyſant ardra toute embraſée :
Et qu'on doibt veoir le treſgrand edifice
Du monde rond en labeur & ſupplice.
  Lors on cacha les dardz de feu chargez,
Des propres mains des Cyclopes forgez :
Et d'vne peine au feu toute contraire
Luy plaiſt vſer : car ſoubz eaues veult deffaire
Le mortel genre : & ſur les terres toutes
De tout le ciel iecter pluyes & gouttes.
  Incontinent aux cauernes d'Eole
Encloſt le vent Aquilon, qui toſt vole :
Semblablement en ſes foſſes eſtuye
Touts ventz chaſſant la nue apportant pluye :
Et ſeulement mit Notus hors d'icelles.
Lors Notus vole auec ſes moytes ailes :
Son vis terrible eſt couuert ceſte foys
D'obſcurité noire comme la poix.
Par force d'eaue ſa barbe poyſe toute,
De ſes cheveulx touts chenuz eaue deſgoutte,
Deſſus ſon front moyteurs coulent & filent,
Son ſein par tout & ſes plumes diſtillent.
  Puis, quand il eut çà & là nues maintes
Pendant en l'aer dedans ſa main eſtrainctes,
Gros bruyt ſe fait, eſclers en terre abondent,
Et du hault ciel pluyes eſpeſſes fondent.
  Iris auſſi, de Iuno meſſagere,
Veſtant couleurs de façon eſtrangere,
Tire & conçoit grandes eaues & menues,

En apportant nourriſſement aux nues :
Dont renuerſez ſont les bledz à oultrance,
Morts ſont & vains les voeuz & l'eſperance
Des laboureurs, & fut perdu adoncq
Tout le labeur de l'an, qui eſt ſi long.



Encor (pour vray) l'ire ouuerte & patente
De Iuppiter ne fut aſſez contente
Des grandes eaues que de ſon ciel iecta :
Mais Neptunus, ſon frere, s'appreſta
De promptement à ſon ayde enuoyer
Grand renfort d'eaues, pour le monde noyer.
Et à l'inſtant touts ſes fleuues il mande :
Leſquelz entrez dedans la maiſon grande
De leur ſeigneur, en brief dire leur vient :
  Pour le preſent vſer ne nous conuient
De long propos : voz forces deſcouurez,
Ainſi le fault, & voz maiſons ouurez :
Puis, en oſtant voz obſtacles & bondes,
Laſchez la bride à voz eaues furibondes.
  Ce commandé, s'en reuont à grandz courſes :
Touts les ruyſſeaulx l'entrée de leurs ſources
Laſchent à plein, & d'vn cours effrené
Tout alentour des grandz mers ont tourné.
  Neptune adoncq de ſon ſceptre maſſif
Frappa la terre, & du coup exceſſif
Elle trembla, ſi que du mouuement
Elle feit voye aux eaues appertement.
  Si vont courant touts fleuues eſpanduz
Parmy les champs ouuerts & eſtenduz,

En rauiſſant, auec les fruictz les arbres,
Beſtes, humains, maiſons, palais de marbre,
Sans eſpargner temples painctz & dorez,
Ne leurs grandz Dieux ſacrez & adorez.



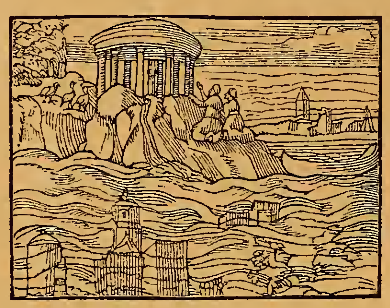
Et s'ainſi eſt qu'aulcun logis debout
Soit demouré, en reſiſtant du tout
A ſi grand mal, toutesfoys l'eaue plus haulte
Couure le faiſte, & par deſſus luy ſaulte.
Que diray plus? Grandes tours ſubmergées
Cachées ſont ſoubz les eaues deſgorgées :
Et n'y auoit (tant ſoit peu) d'apparence
Qu'entre la mer & terre euſt difference.
Tout eſtoit mer : & la mer, qui tout baigne,
N'a aulcuns bordz. L'vn, pour ſe ſauluer, gaigne
Quelcque hault mont. L'aultre, tout deſtourbé,
Se ſied dedans vn nauire courbé,
Et droict au lieu il tire l'auiron
Où labouroit nagueres enuiron.
L'vn ſur les bledz conduyt nefz & bateaulx,
Ou ſur le hault des villes & chaſteaulx
Qui ſont noyez. L'aultre ſur les grandz ormes
Prend à la main poiſſons de maintes formes.
L'ancre de mer ſe fiche au pré tout vert :
Fortune ainſi l'a voulu & ſouffert.
Bateaulx courbez couurent les beaulx vignobles,
Giſants ſoubz l'eaue, & pluſieurs terres nobles :
Et au lieu propre où cheures & moutons

Brouſtoyent naguere herbes, fleurs & boutons,
Là maintenant baleines monſtrueuſes
Poſent leurs corps. Les Nymphes vertueuſes,
Regnants en mer, & belles Nereides
S'eſtonnent fort de veoir, ſoubz eaues liquides,
Foreſtz, maiſons, villages & citez.
Par les daulphins les boys ſont habitez,
Et en courant parmy les haultz rameaulx
Heurtent maint tronc agité des grandz eaux.



Entre brebis nagent loups rauiſſants :
La mer ſouſtient les roux lyons puiſſants :
Tigres legers porte l'eaue vndoyante :
De rien ne ſert la force fouldroyante
Au dur ſanglier, ne les iambes agiles
Au cerf rauy par les vndes mobiles.
Et quand l'oyſeau vaguant a bien cherché
Terres ou arbre où puiſſe eſtre branché,
A la fin tombe en la mer amaſſée,
Tant a du vol chaſcune aile laſſée.
Ia de la mer la fureur à grandz braſſes
Auoit couuert & mottes & terraſſes :
Vagues auſſi, qui de nouueau flottoyent,
Les haultz ſommetz des montaignes batoyent.
Brief, la pluſpart giſt engloutie & morte
Dedans la mer. Ceulx que la mer n'emporte,
Le long ieuſner de tel' façon les mine,
Qu'à la parfin tombent morts de famine.
Or ſeparez ſont les champs treſantiques

Aoniens d'auecques les Attiques
De par Phocis, terre graſſe, i'entends
Quand terre eſtoit : mais en iceluy temps
La plus grand part n'eſtoit que mer comblée :
Et vn grand champ d'eaue ſubit aſſemblée.



En ce pays, Parnaſſus, le hault mont,
Tendant au ciel, ſe dreſſe contremont,
A double croupe, & les nues ſurpaſſe
De ſa haulteur. Sur ceſte haulte place
(Pour ce que mer couuroit le demourant)
Deucalion aborda, tout courant,
En vne nef qui grande n'eſtoit mye,
Auec Pyrrha, ſa compaigne & amye.
Les Dieux du mont & Nymphes Corycides
Là adoroyent, priant à leurs ſubſides
Themys diſant les choſes aduenir,
Qui lors ſouloit des oracles tenir
Le temple ſainct. Oncques ne fut viuant
Meilleur que luy, ne de plus enſuyuant
Vraye equité : & n'eut oncq au monde ame
Plus honnorant les Dieux que icelle dame.
Quand Iuppiter veit par l'eaue continue
Que terre eſtoit vn eſtang deuenue,
Et ne reſter, de tant de milliers d'hommes,
Maintenant qu'vn ſur la terre où nous ſommes,
Et ne reſter de tant de femmes qu'vne :
Voyant auſſi que ſans malice aulcune
Touts deux eſtoyent, & touts deux amateurs

De fon fainct nom & vrays adorateurs :
Cela voyant, les nues qui tant plurent
Rompt & fepare : & quand les pluyes furent
Par Aquilon chaffées en maints lieux,
Aux cieulx la terre, à la terre les cieulx
Il va monftrer. Auffi l'ire & tempefte
De la marine illec plus ne s'arrefte.



Puis Neptunus, fur la mer prefident,
En mettant ius fon grand fceptre & trident,
Les eaues appaife, & huche fans chommer
Le verd Triton, flottant deffus la mer,
Le dos coûuert de pourpre faicte expres
Sans artifice : & luy commande apres
Souffler dedans la refonnant buccinne,
Et rappeller, apres auoir faict figne,
Fleuues & flotz. Lors Triton prend & charge
Sa trompe creufe entortillée en large,
Et qui du bas vers le hault croift ainfi
Qu'vn tourbillon : laquelle trompe auffi,
Apres qu'elle a prins aer tout au milieu
De la grand mer, chafcun riuage & lieu
Gifant foubz l'vn & foubz l'aultre foleil
Elle remplit de fon bruyt nompareil.
Laquelle auffi, quand elle fut ioingnante
Contre la bouche à Triton, defgouttante
Pour la moyteur de fa barbe chargée,
Et qu'en foufflant la retraicte enchargée
Elle eut fonné, par tout fut entendue

Des eaues de terre & de mer eſtendue :
Tant que les eaues qui l'ouyrent corner
Contraignit lors toutes s'en retourner.
Deſia la mer prend bordz & riues neufues :
Chaſcun canal ſe remplit de ſes fleuues :
Fleuues on veoit baiſſer & departir,
Et hors de l'eaue les montaignes ſortir :
Terre s'eſleue, & les lieux qui paroiſſent
Croiſſent ainſi comme les eaues decroiſſent.
Longs iours apres, boys & foreſtz mouillées
Manifeſtoyent leurs teſtes deſpouillées
De feuille & fruict : au lieu de quoy retindrent
Les gras lymons qui aux branches ſe prindrent
Reſtably fut tout pays deſpourueu.
Lequel eſtant par Deucalion veu
Large & ouuert, & que terreſtre voye
Miſe en deſert faiſoit ſilence coye,
La larme à l'oeil, adoncq il ſouſpira,
Parlant ainſi à ſa femme Pyrrha :

Oraiſon de Deucalion à Pyrrha, ſa femme.

O chere eſpouſe, o ma ſoeur honnorée,
O femme ſeule au monde demourée,
Que commun ſang, puis parenté germaine,
Puis mariage ont ioincte à moy prochaine,
Et à preſent ioincte à moy de rechef
Par ce peril & dangereux meſchef :
De toute terre & pays euident
De l'Orient & de tout l'Occident,
Nous deux ſeuletz ſommes tourbe du monde :
Le reſidu poſſede mer profonde :
Et n'eſt encor la fiance & durée
De noſtre vie aſſez bien aſſeurée :
Et, d'aultre part, les nues, qui cy hantent,
Noſtre penſée aſprement eſpouantent.
Si, par fortune, eſchappée ſans moy
Fuſſes des eaues, quel courage or en toy

Vers 699. *Nous deux ſeuletz ſommes tourbe de monde* (a).

(a) Gryphius, s.d.

Fuft demouré? O chetifue & dolente,
Comme euffes tu tel' crainte violente
Seule fouffert? Qui te fuft confoleur,
Pour fupporter maintenant ta douleur?
Certes, croy moy, fi l'eaue t'auoit rauie,
Ie te fuyurois, & l'eaue auroit ma vie.
Que pleuft aux Dieux qu'vn fi grand pouuoir i'euffe
Que, par les arts de mon pere, ie peuffe
Renouueller toute gent confommée,
Et mettre efprit dedans terre formée!



Le genre humain refte en nous deux, & pource
Doibt en nous deux prendre fin ou refource :
Et des humains demourons la femblance :
Telle a efté des haultz Dieux l'ordonnance.
Apres ces motz, apres pleur & crier,
Bon leur fembla deuotement prier
Themys celefte, & foubz diuins miracles
Chercher fecours en fes facrez oracles.
Lors n'ont tardé : touts deux s'en vont aux vndes
De Cephyfis, non bien cleres & mundes
Encor du tout, mais bien ia retirées
Au droict vaiffeau duquel s'eftoyent tirées.
Et quand iecté eurent de l'eaue benie
Sur leurs habits en grand ceremonie,
Et fur leurs chefz, ilz prindent leur adreffe
Droict vers le temple à la facre Deeffe :
Dont les fommets & voultes fe gaftoyent
De laide mouffe : & les autelz eftoyent
Sans facrifice, & les lampes eftainctes.

Puis, quand du temple ont les marches attainctes,
Vn chascun d'eulx s'encline contre terre,
Et tout craintif baise la froide pierre,
Disant ainsi : Si en tristes saisons
Les Dieux, vaincuz par iustes oraisons,
Sont amollis : & si courroux & ire
Flechit en eulx, helas! vueilles nous dire,
Dame Themys, par quel art ou sçauoir
Reparable est la perte que peulx veoir
De nostre genre : & aux choses noyées
Tes aydes soyent par doulceur octroyées.



Adoncq s'esmeut ce diuin simulacre,
Et leur respond : Partez du temple sacre,
Couurez voz chefz en deuotions sainctes,
Et desliez voz robes qui sont ceinctes :
Apres iectez souuent par sus le dos
De vostre antique & grand mere les os.
Lors esbahyz demeurent longuement,
Et puis Pyrrha, parlant premierement,
Rompt la silence & d'obeyr refuse
Aux mots & dictz dont celle Deesse vse,
En la priant (auec craintiue face)
Deuotement qu'en ce pardon luy fasse :
Et d'offenser craint de sa mere l'ame,
Iectant ses os, & de luy faire blasme.
Tandis entre eulx reuoluent & remirent
Les motz obscurs de l'oracle qu'ouyrent

Soubz couuerture ambigue donné,
Deucalion (comme moins eſtonné)
Raſſeure apres & doulcement conſole
La femme ſimple auec telle parole :



Croy moy, Pyrrha, que les Dieux pour nous veillent :
Ilz ſont touts bons, & iamais ne conſeillent
Rien de mauluais : & ſi trop fort ie n'erre,
Noſtre grand mere antique, c'eſt la terre :
Ses oſſements (ſelon le mien records)
Les pierres ſont, qu'elle a dedans ſon corps :
Et commandé nous eſt de les lancer
Derriere nous. Combien qu'en bon penſer
Pyrrha fut meue à cauſe de l'augure
Que ſon mary bien expoſe & figure,
Ce nonobſtant, ſon eſpoir eſt doubteux :
Et moult encor ſe deffient touts deux
De ceſt oracle. En apres vont diſant :
Mais que nuyra l'eſpreuue ce faiſant?
Sur ce s'en vont du temple, où s'humilient,
Couurent leurs chefz & leurs robes deſlient,
Et derriere eulx (à toutes aduentures),
Comme on leur dit, iectent les pierres dures.
Les pierres lors vindrent à delaiſſer
Leur dureté & rudeſſe abaiſſer,
A s'amollir, &, en amolliſſant,
Figure humaine en elles fut yſſant.

Les pierres conuerties en hommes & femmes.

Vers 780. *Mais que nuyra l'eſpreuue en ce faiſant* (a).

(a) Gryphius, s. d.

Mais qui croyra que ce ſoit verité,
Si pour teſmoing n'en eſt l'antiquité?
Bien toſt apres que croiſſance leur vint,
Et que nature en icelles deuint
Plus doulce & tendre, aulcune forme d'homme
On y peut veoir, non pas entiere comme
Celle de nous, mais ainſi qu'eſbauchée
D'vn marbre dur, non aſſez bien touchée,
Et reſſembloit du tout à ces ymages
Mal rabotez & rudes en ouurages.



Ce neantmoins des pierres la partie
Qui fut terreuſe, ou molle & amoytie
D'aulcun humeur, elle fut transformée
En chair & ſang d'homme ou femme formée :
Ce qui eſt dur & poinct ne flechiſſoit,
En oſſement tout ſe conuertiſſoit :
Ce qui eſtoit veine de pierre à l'heure
Fut veine d'homme, & ſoubz ſon nom demeure.
Si qu'en brief temps, les pierres amaſſées
Qui par les mains de l'homme ſont lancées
Des hommes ont (par le pouuoir des Dieux)
Prins la figure en corps, en face & yeulx :
Auſſi du iect de la femme eſgarée
La femme fut refaicte & reparée :
Et de là vient que ſommes (comme appert)
Vn genre dur, aux gros labeurs expert :
Et bien donnons entiere cognoiſſance
D'où nous ſortons, & de quelle naiſſance.

Quand l'humeur vieille, alors des eaues laiſſée,
Fut par l'ardeur du cler ſoleil preſſée
D'eſchauffoiſon, & que paludz & fanges
Furent enflez ſoubz ces chaleurs eſtranges,

La terre tranſformée en diuerſes figures d'animaulx.



Terre engendra touts aultres animaulx,
De ſon vueil propre, en formes ineſgaulx.
Pareillement les ſemences des choſes
(Concepuant fruict, nourries & encloſes



En terre graſſe, à produire propice,
Comme au gyron de leur mere & nourrice)
Vindrent à croiſtre, & demourance y tindrent
Si longuement qu'aulcune forme prindrent.
Qu'il ſoit ainſi, quand l'eaue du Nil, qui court
Par ſept tuyaulx, a delaiſſé tout court
Les champs mouillez, & chaſcun ſien ruyſſeau
Rendu dedans ſon antique vaiſſeau :
Apres auſſi que le lymon tout frais
Eſt eſchauffé du ſoleil & ſes raiz,
Les payſans pluſieurs animaulx trouuent,

Faictz & creez de mottes où ſe couuent :
Et en peult on en elles veoir aſſez
Qui ſeulement ne ſont que commencez,
Pour le brief temps de leur tout nouueau naiſtre.
Semblablement d'aultres y veoit on eſtre
Touts imparfaictz, qui à demy ſont naiz,
D'eſpaule, teſte ou iambes tronſſonnez :
Et du corps meſme imparfaict l'vne part
Bien ſouuent vit, l'aultre eſt terre ſans art.
Certes, apres qu'humeur de froid eſprinſe
Et chaleur aſpre ont attrempance prinſe,
Produiſant ſont, & conçoipuent & portent :
Et de ces deux toutes les choſes ſortent.
Et quoy que feu à l'eaue contraire ſoit,
Humide chauld toutes choſes conçoit :
Et par ainſi concorde diſcordante
A geniture eſt apte & concordante.



La mort du ſerpent Phyton, dont vindrent les ieuz nommez les Phyties.

Doncques, apres que la terre mouillée
Et du nouueau deluge fort ſouillée
Vint à ſentir de rechef le grand chault
De l'aer prochain & du ſoleil treshault,
Elle meit hors cent mille eſpeces ſiennes :
Et, d'vne part, les formes anciennes
Reſtitua, iadis mortes des eaux :
De l'aultre part, feit monſtres touts nouueaulx.
O grand Phyton, monſtre horrible & infect,
Terre vouldroit (certes) ne t'auoir faict :
Mais toutesfoys elle (dont ſe repent)
T'engendra lors : o incogneu ſerpent,

Au peuple neuf auſſi crainte donnoys,
Tant large lieu de montaigne tenoys.



Or Apollo, tenant (pour faire alarmes)
L'arc & la fleſche, & qui de telles armes
Par cy deuant n'vſoit iamais que contre
Cheures fuyants ou daims, à ſa rencontre
Ce gros ſerpent rua mort eſtendu,
Par coups noircyz du venin eſpandu,
Soubz tant de traictz tirez à tel ſecouſſe
Que toute vuyde en fut quaſi ſa trouſſe.



Et puis, affin que vieil temps aduenir
Mieulx ſceuſt du faict la memoire tenir,
Il eſtablit ſacrez ieuz & eſbats

Vers 876. *Ne ſceuſt du faict la memoire tenir* (a).

(a) Nous plaçons en variante le vers de l'édition de Dolet, & nous ſuivons dans le texte la leçon de Gryphius, s.d., qui nous paraît plus correcte.

Solenniſez par triumphants combats :
Phyties dictz, du nom du grand Phyton,
Serpent vaincu : pour cela les feit on.
  En celuy prix quiconques ieune enfant
A lucte, à courſe ou au char triumphant,
Eſtoit vainqueur, par honneur ſingulier
Prenoit chappeau de fueilles de meſlier.
Car le laurier encores ne regnoit :
Et en ce temps Phebus enuironnoit
Sa blonde teſte, à long poil bien ſeante,
De chaſcun arbre & fueille verdoyante.



Daphné transformée en laurier, auec deſcription des ſagettes de Cupido.

  L'amour premiere au cueur de Phebus née
Ce fut Daphné, fille au fleuue Penée :
Laquelle amour d'aulcun cas d'aduenture
Ne luy ſuruint, mais de l'ire & poincture
De Cupido. Phebus, tout glorieux
D'auoir vaincu le ſerpent furieux,
Veit Cupido, qui de corde nerueuſe
Bandoit ſon arc de corne ſumptueuſe.
Si luy a dict : Dy moy, pourquoy tu portes
(Enfant laſcif) ces riches armes fortes?
Ce noble port, qui ſur ton col s'aſſied,
Mieulx en eſcharpe à mes eſpaules ſied,
Qui bien en ſçay donner playes certaines
Aux ennemys, aux beſtes inhumaines :
Qui puis vn peu, par ſagettes ſans nombre,
Ay rué ius le ſerpent plein d'encombre,
Phyton l'enflé, dont la mortelle pance
Fouloit de terre incredible diſtance.

Tiens toy content d'eſmouuoir en clamours,
Par ton brandon, ne ſçay quelles amours :
Et deſormais n'approprie à toy meſmes
Ainſi, à tort, noz louanges ſupreſmes.
Lors luy reſpond de Venus le filz cher :
Fiche ton arc ce qu'il pourra ficher,
O Dieu Phebus, le mien te fichera.
Ainſi ton bruyt du mien eſt & ſera
Moindre d'aultant que beſtes, en tout lieu,
Plus foibles ſont & plus baſſes qu'vn Dieu.
Ainſi diſoit : & quand en ſes volées
Eut tranché l'aer des ailes eſbranlées,
Il ſe planta, prompt & leger, deſſus
L'obſcur ſommet du hault mont Parnaſſus :
Et de ſa trouſſe (où met ſes dardz peruers)
Tira deux traictz, d'ouurages touts diuers :
L'vn chaſſe amour, & l'aultre l'amour crée :
Tout doré eſt celuy qui la procrée,
Et a ferrure ague, clere & coincte :
Cil qui la chaſſe eſt rebouché de poincte,
Et a du plomb tout confict en amer
Soubz l'empennon. Cupido, Dieu d'aymer,
Ficha ce traict, qui eſt de mercy vuyde,
Contre Daphné, la nymphe Peneyde :
Et du doré les os il trauerſa
Du blond Phebus, & au cueur le bleſſa (1).
Subitement l'vn ayme, & l'aultre non,
Ains va fuyant d'amoureuſe le nom,
Et iuſque aux trous des boys chaſſer venoit :
Brief, la deſpouille aux beſtes que prenoit,
C'eſtoit ſa grand ioye quotidiane,
En imitant la pucelle Diane.
D'vn ſeul bandeau ſes cheueulx mal en ordre
Serroit au chef, ſans les lyer ne tordre.

(1) Cette légende mythologique des deux flèches de l'Amour, douées de propriétés ſi diverſes, & dont il eſt parlé au *Roman de la Roſe*, avait déjà fourni à Marot le ſujet d'une des ſtrophes les plus gracieuſes de ſon *Temple de Cupido*. (Voy. ci-deſſus, p. 77, v. 153.)

Pluſieurs l'ont quiſe, à l'eſpouſer tendants :
Mais touſiours feit refuz aux demandants.
Sans vouloir homme & du plaiſir exempte,
Va par les boys qui n'ont chemin ne ſente,
Et ne luy chault ſçauoir que c'eſt de nopces,
N'auſſi d'vn tas d'amoureuſes negoces.
Son pere auſſi luy a dict maintesfoys :
Ma chere fille, vn gendre tu me doys.
Et lui a dict cent foys, blaſmant ſes voeuz :
Tu me doibs, fille, enfants & beaulx nepueuz.
Elle, abhorrant mariage auſſi fort
Que ſi ce fuſt vn crime vil & ord,
Entremeſloit parmy ſa face blonde
Vne rougeur honteuſe & verecunde :
Puis, en flatant ſon pere deſolé,
Et le tenant doulcement accolé :
Mon treſcher pere, helas! (ce diſoit elle)
Fays moy ce bien, que i'vſe d'eternelle
Virginité : Iuppiter immortel
Feit bien iadis à Diane vn don tel.
Lors (o Daphné) vray eſt qu'à ta demande
Ton pere entend : Mais ceſte beaulté grande
A ton vouloir ne donne aulcun adueu,
Et ta forme eſt repugnante à ton voeu.
Phebus, qui tant la veit bien compoſée,
L'ayme touſiours, la ſoubhaite eſpouſée :
Ce qu'il ſoubhaite eſpere, quoy que ſoit :
Mais ſon oracle à la fin le deçoit.
Et tout ainſi que le chaulme ſec ard,
Quand on a mis les eſpys à l'eſcart :
Comme buyſſons ardent, par nuict obſcure,
D'aulcuns brandons, qu'vn paſſant, d'aduenture,
(En s'eſclerant) a approchez trop pres
D'iceulx buyſſons, ou les y laiſſe apres
Qu'il veoit le iour : ainſi Phebus en flamme
S'en va reduyt, & d'amour, qui l'enflamme
Par tout ſon cueur, ſe bruſle & ſe deſtruit,
Et en eſpoir nourrit amour ſans fruict.

Au long du col de Daphné veoit penduz
Ses blondz cheueulx, meſlez & eſpanduz.
O Dieux (dit il), ſi peignée elle eſtoit,
Que pourroit ce eſtre! En apres s'arreſtoit
A contempler ſes eſtincellants yeulx,
Qui reſſembloyent deux eſtoilles des cieulx.
Sa bouche veoit petite par compas,
Dont le ſeul veoir ne le ſatisfait pas :
Priſe ſes mains auſſi blanches que lys,
Priſe ſes doigtz, priſe ſes bras polys,
Semblablement ſes eſpaules chernues,
Plus qu'à demy deſcouuertes & nues.
S'il y a rien caché deſſoubz l'habit,
Meilleur le penſe. Elle court plus ſubit
Que vent leger, & ne prend pied la belle
Aux dictz de cil qui en ce poinct l'appelle :



Priere de Phebus à Daphné.

Ie te pry, Nymphe, arreſte vn peu tes pas.
Comme ennemy apres toy ne cours pas :
Nymphe, demeure. Ainſi la brebiette
S'enfuyt du loup, & la biche foiblette,
Du fort lyon : ainſi les colombelles
Vont fuyant l'aigle auec fremiſſants ailes :
Ainſi chaſcun de ſes hayneux prend fuyte :
Mais vray amour eſt cauſe de ma ſuyte.
O que ie craind que tombes, & qu'eſpines
Poingnent tes piedz & tes iambes, non dignes
D'auoir bleſſure! O pour moy grand malheur
Si i'eſtoys cauſe (en rien) de ta douleur!
Là où tu vas ſont lieux faſcheux & beſtes :

Ie te ſupply (non pas que tu t'arreſtes
Du tout ſur pied), mais cours plus lentement :
Ie te ſuiuray auſſi plus doulcement.
Enquiers (au moins) à qui tu plais, amye :
D'vne montaigne habitant ne ſuy mye,
Ne paſtoureau : poinct ne garde & fay paiſtre
Trouppeaux icy, comme vn vilain champeſtre.
Tu ne ſçays poinct (ſotte), tu ne ſçays poinct
Qui eſt celuy que tu fuys en ce poinct :
Pource me fuys. La puiſſante iſle Clare,
Delphe, Tenede & auſſi de Patare
Le grand palais me ſert & obtempere :
Iuppiter eſt mon geniteur & pere :
Tout ce qui eſt, ſera & a eſté,
Aux hommes eſt par moy manifeſté.
Par moy encor maint beau vers poëtique
Accorde au ſon des cordes de muſique :
Et ma ſagette eſt, pour vray, bien certaine :
Mais vne aultre eſt trop plus ſeure & ſoubdaine,
Laquelle a faict playe en mon triſte cueur,
Dont n'auoit oncq amour eſté vainqueur.
Medecine eſt de mon inuention,
Et ſi ſuy dict, par toute nation,
Dieu de ſecours : & la grande puiſſance
Des herbes eſt ſoubz mon obeyſſance.
O moy chetif, o moy trop miſerable
De ce qu'amour n'eſt par herbes curable,
Et que les arts, qui vn chaſcun conſeruent,
A leur ſeigneur ne prouffitent, ne ſeruent!
Alors Daphné, crainctifue, ſe retire
Loing de Phebus, qui vouloit encor dire
Maintz aultres mots, & laiſſa ſur ces faictz
Auecques luy ſes propos imparfaictz.
Lors, en fuyant, moult gente ſe monſtroit :
Le vent par coups ſes membres deſcouuroit,
Et voleter faiſoit ſes veſtements,
Qui reſiſtoyent contre les ſoufflements :
Puis l'aer ſubtil repoulſoit en arriere

Ses beaulx cheueulx eſpanduz par derriere :
Dont ſa fuyte a ſa beaulté augmentée.
Mais le Dieu, plein de ieuneſſe tentée,
Plus endurer ne peult, à ce beſoing,
Perdre & iecter ſon beau parler au loing :
Ains comme amour l'admonneſte & pourſuyt,
D'vn pas leger les traces d'elle ſuyt.
Et tout ainſi que le leurier agile,
Quand il a veu le lieure moins habile
En vn champ vague, & qu'au pied l'vn conclud
Gaigner ſa proye, & l'aultre ſon ſalut :
Le chien leger de pres le ſemble ioindre,
Et penſe bien ia le tenir & poindre :
Puis de ſes dentz (ouurant ſa gueule gloute)
Raſe ſes piedz : lors le lieure eſt en doubte
S'il eſt poinct prins : ceſte morſure eſchappe,
Et de la dent qui coup ſur coup le happe
Il ſe deſmeſle, & fuyt tout eſtonné.



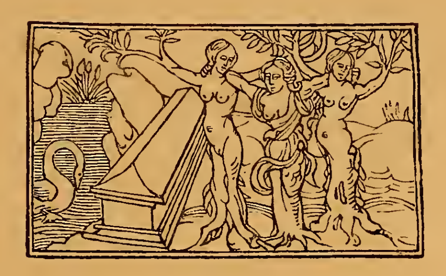
Ainſi eſt il de Phebus & Daphné :
Eſpoir le rend fort leger à la ſuyte :
Crainte la rend fort legere à la fuyte :
Mais le ſuyuant, qui des ailes d'amours
Eſt ſoulagé, va de plùs ſoubdain cours,
Sans poinct donner de repos ne d'arreſt
A la fuyante, & ſi prochain il eſt
De ſes talons que ia de ſon aleine
Ses beaulx cheueulx touts eſpars il aleine.
Quand de Daphné la force fut eſtaincte,

Palle deuint : lors, vaincue & attaincte
Par le trauail d'vne ſi longue courſe,
Va regarder de Peneus la ſource,
Diſant : Mon pere, ayde à mon cueur tant las,
Si puiſſance eſt en vous, fleuues & lacs.
Puis dit : O terre, or me perds & efface
En tranſmuant ma figure & ma face,
Par qui trop plais : ou la tranſgloutis viſue,
Elle qui eſt de mon ennuy motiſue.



Ceſte priere ainſi finie à peine,
Grand paſmoyſon luy ſurprend membre & veine.
De ſon cueur fut la ſubtile toilette
Tournée en tendre eſcorce verdelette :
En fueilles lors croiſſent ſes cheueulx beaulx,
Et ſes deux bras en branches & rameaulx.
Le pied, qui fut tant prompt, auec la plante
En tige morne & racine ſe plante :
D'vn arbre entier ſon chef la haulteur a,
Et ſa verdeur (ſans plus) luy demeura :
Parquoy Phebus l'arbre ayma deſadoncq,
Et quand eut mis ſa dextre ſur le tronc,
Encor ſentoit le cueur de la pucelle
Se demener ſoubz l'eſcorce nouuelle.
En embraſſant auſſi ſes rameaulx verdz,
Comme euſt bien faict ſes membres deſcouuerts,
Il baiſe l'arbre, &, tout ce nonobſtant,
A ſes baiſers l'arbre va reſiſtant.

Auquel Phebus a dict : Puis qu'impoſſible
Eſt que tu ſoys mon eſpouſe ſenſible,
Certainement mon arbre approprié
Seras du tout, & à moy dedié.



O verd laurier, touſiours t'aura ma harpe,
Ma clere teſte & ma trouſſe en eſcharpe :
Et ſi ſeras des capitaines gloire
Touts reſiouys, quand triumphe & victoire
Chanteront hault les cleres voix & trompes,
Et qu'on voirra les grandz & longues pompes
Au Capitole : aux conſacrez poſteaulx,
Seras debout deuant les grandz portaulx,
Feale garde, & au los de ton regne,
Entrelaſſé ſeras au tour du cheſne :
Et tout ainſi que mon beau chef doré
Eſt touſiours ieune & de poil decoré,
Vueilles auſſi porter en chaſcun aage
Perpetuel honneur de verd feuillage.
Ces mots finiz, le laurier s'y conſent
En ſes rameaulx qui ſont faictz de recent,
Et ſi ſembloit branſler en ſorte honneſte
Sa ſommité, comme on branſle la teſte.
En Theſſalie, vne haulte foreſt
Par tout encloſt vn val qui encor eſt
Nommé Tempé, temperé, fleuriſſant :
Parmy lequel Peneus, fleuue yſſant
Du fond du pied de Pindus, grand montaigne,
D'eaues eſcumant le pays tourne & baigne.
D'vn roide cours les nues embrumées

Deſcription du beau lieu Tempé, & comment Yo fut transformée en vache blanche & baillée en garde à Argus.

Va conduiſant, qui petites fumées
Semblent iecter : & va ſi roidement
Contre les rocz, que du redondement
Les boys arrouſe, & de ſon bruyt, qui ſonne,
Les lieux plus loing que ſes voiſins eſtonne.

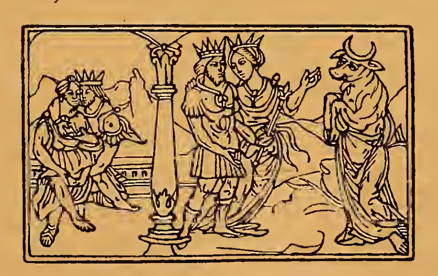


Là la maiſon, là le ſiege l'on treuue
Et lieu ſecret de Peneus, grand fleuue :
Là, comme roy reſident en ſes terres,
En ſa cauerne, eſtant faicte de pierres,
Gardoit iuſtice aux vndes là courantes,
Pareillement aux Nymphes demourantes
En celles eaues. Premier ſont là venuz
Touts les prochains fleuues, à luy tenuz,
Non bien ſçachant ſi chere luy feront,
Ou pour ſa fille ilz le conſoleront,
Que perdue a. Sperche y vint à propos,
Portant peupliers : Eniphe ſans repos,
Le doulx Amphryſe & le vieil Apidain,
Auec Eas : d'aultres fleuues ſoubdain
Y ſont venuz, qui, de quelcque coſté
Où ſoyent portez d'impetuoſité,
En la mer font leurs vndes retourner,
Quand laſſez ſont de courir & tourner.
Le fleuue Inache, à part ſoy tout faſché,
Seul eſt abſent, &, au profond caché
De ſon grand creux, l'eaue par larmes augmente,
Et tout chetif ſa fille Yo lamente
Comme perdue : il ne ſçait ſi en vie

Elle eſt au monde, ou aux enfers rauie :
Mais, pour aultant que poinct ne l'apperçoit
En aulcun lieu, cuyde qu'elle ne ſoit
En aulcun lieu, & craint, en ſes eſprits,
Que pirement encores luy ſoit pris.



Or quelcquesfoys Iuppiter eternel
La veit venir du fleuue paternel :
Si luy a dict : O vierge bien formée,
De Iuppiter treſdigne d'eſtre aymée,
Et qui doibs faire vn iour par grand delict
Ie ne ſçay qui bienheureux en ton lict,
Ce temps pendant que le ſoleil treshault
Eſt au milieu du monde ardent & chault,



Viens à l'vmbrage en ce boys de grand monſtre,
Ou en ceſtuy. (Et touts deux les luy monſtre.)
Et ſi tu crains entrer ſeulette aux creuſes

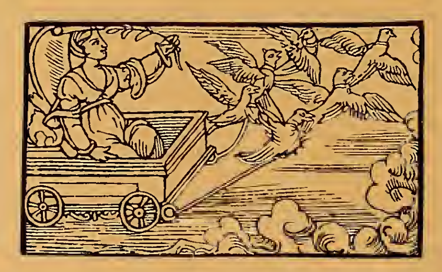
Vers 1170. *Eſt au millieu du monde ardant & hault* (a).

(a) Gryphius, s. d.

Foſſes & trous des beſtes dangereuſes,
Croy qu'à ſeurté yras doreſnauant
Soubz les ſecretz des foreſtz, moy deuant,
Qui ſuis vn Dieu, non poinct des moindres Dieux,
Mais qui en main le grand ſceptre des cieulx
Tiens & poſſede, & qui darde & enuoye
La fouldre eſparſe en mainte place & voye.
Ne me fuy poinct. Or fuyoit elle fort,
Et ia de Lerne auoit par ſon effort
Oultrepaſſé les paſtiz & les plains,
Et les beaulx champs Lircées, d'arbres pleins,

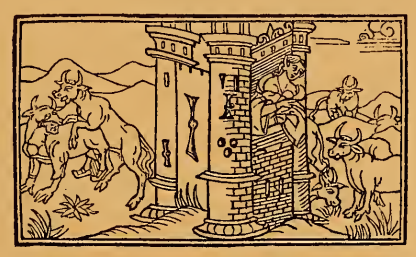


Quand Iuppiter couurit terre eſtendue
D'obſcurité parmy l'aer eſpandue,
Retint la fuyte à Yo, ieune d'aage,
Et par ardeur rauit ſon pucellage.

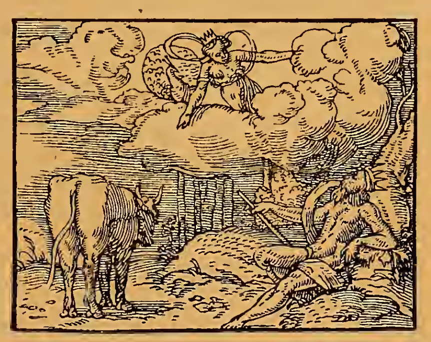


Ce temps pendant, Iuno, des courts haultaines,
Regarde en bas au milieu des grandz plaines :
Si s'eſbahit dont les nues ſubites
Soubz le iour cler auoyent, aux bas limites,

Faict & formé la face de la nuict :
Et bien iugea que d'aulcun fleuue induict
A grandz moyteurs ne ſont faictes ces nues,
Ne de l'humeur de terre en l'aer venues.



Puis çà & là regarde, d'oeil marry,
Où eſtre peult Iuppiter, ſon mary,
Comme ſçachant les emblées ſecrettes
Du ſien eſpoux, tant de foys en cachettes
D'elle ſurprins : & apres qu'apperceu
Ne l'a au ciel : Ou mon cueur eſt deceu
(Dit elle alors), ou ie ſuis offenſée.
Puis, du hault ciel ſoubdainement baiſſée,
Se plante en terre, & commande aux nuées
Loing s'en aller, d'obſcurté deſnuées.



Mais Iuppiter, qui bon temps ſe donnoit,
Preuoyoit bien que ſa femme venoit,
Et ia auoit d'Yo, fille d'Inache,
Mué la forme en vne blanche vache,
Belle de corps comme Yo fut en vis.

Adoncq Iuno (quoique ce fut enuis)
En eſtima la forme & le poil beau,
Et ſi s'enquiert à qui, de quel trouppeau,
Et d'où elle eſt, comme non cognoiſſant
La verité. Iuppiter, Dieu puiſſant,
Dit (en mentant) qu'elle eſt née de terre,
A celle fin que l'on ceſſe d'enquerre
S'il l'a poinct faicte : & lors Iuno, la grande,
Icelle vache en pur don luy demande.
Que pourra il or faire ou deuenir?
C'eſt cruaulté ſes amours forbannir :
Ne luy donnant, la fait ſouſpeçonner :
Honte en apres l'incite à luy donner :
Puis amour eſt à l'en diuertir prompte,
Et en effect amour euſt vaincu honte.
Mais ſi la vache (vn don qui peu montoit)
Euſt refuſée à celle qui eſtoit
Sa femme & ſoeur, ſembler euſt peu adoncques
Viſiblement que vache ne fut oncques.



Quand Iuno eut en don ſon ennemye,
Du premier coup elle ne laiſſa mye
Toute ſa paour, & craignit grandement
Que Iuppiter luy prinſt furtiuement,
Iuſques à tant qu'es mains d'Argus l'euſt miſe,
Filz d'Ariſtot, pour en garde eſtre priſe.
Or tout le chef auoit ceſtuy Argus
Enuironné de cent yeulx bien agus,
Qui, deux à deux à leur tour ſommeillant,

Prenoyent repos : touts les aultres, veillant,
Gardoyent Yo, & en faiſant bon guet
Demouroyent touts arreſtez en aguet.
En quelcque lieu où fuſt Yo la belle,
Inceſſamment regardoit deuers elle.
Deuant ſes yeulx Yo touſiours il voit,
Quoy que ſa face ailleurs tournée auoit.



Quand le iour luyt, il ſouffre qu'elle paiſſe :
Quand le ſoleil eſt ſoubz la terre eſpaiſſe,
L'enferme & cloſt, & d'vn rude cheueſtre
Lie ſon col, qui n'a merité d'eſtre
Ainſi traiɛté : de fueille d'arbre dure
Et d'herbe amere elle prend ſa paſture :
Puis la paourette, en lieu de molle couche,
Toute la nuiɛt deſſus la terre couche,
N'ayant touſiours de la paille qu'à peine,
Et boyt de l'eaue de bourbier toute pleine.
Quand elle auſſi, qui ſi fort ſe douloit,
Deuers Argus ſes bras tendre vouloit,
S'humiliant, las ! la doulcette & tendre
N'a aulcuns bras qu'à Argus puiſſe tendre :
Et s'efforçant lamenter de ſa gorge
Vn cry de vache & mugiſſant deſgorge :
Tant que du ſon en crainte ſe bouta,
Et de ſa voix propre s'eſpouanta.
Apres s'en vint aux riues de ſon pere,
Le fleuue Inache, où, en ſoulas proſpere,
Souloit iouer ſouuent auec pucelles :
Et quand en l'eaue veit ſes cornes nouuelles,

Eut grande paour, &, de la crainte extreſme,
S'effarouchoit & ſe fuyoit ſoy meſme.
Ignorants ſont les Nayades encore,
Voyre Inachus, le fleuue meſme, ignore
Qui elle ſoit : mais, pour les rendre ſeurs,
Suyuoit ſon pere, & ſi ſuyuoit ſes ſoeurs :
Eſtre touchée aſſez elle ſouffroit,
Et à iceulx (touts eſbahys) s'offroit.
Le bon vieillard Inachus à ionchées
Luy preſenta des herbes arrachées.
Soubdain ſes mains elle luy vint leſcher,
Baiſant la paulme à ſon pere treſcher,
Et retenir oncq ſes larmes ne ſceut :
Et s'orendroit de parler la grace eut,
Elle euſt requis ſecours & ayde aulcune,
Et recité ſon nom & ſa fortune.
En lieu de mots, la lettre qu'imprima
Son pied en terre adoncques exprima
Parfaictement, & meit en deſcouurance
Du corps mué la triſte demonſtrance.
O moy chetif! (cria lors, eſperdu,
Son pere Inache, & aux cornes pendu,
Auſſi au col de la vache luyſante
En ſon poil blanc & en dueil gemiſſante)
O moy chetif! (dit il par pluſieurs foys)
N'eſt ce pas toy, ma fille, que ie voys
Cherchant par tout? Or eſt choſe eſprouuée,
Qu'en te trouuant ie ne t'ay poinct trouuée :
Et mes douleurs plus que deuant ſont grandes.
Las! tu te tais, & aux miennes demandes
Tu ne rends point reſponſes reciproques :
Tant ſeulement aigres ſouſpirs euoques
Du cueur profond : & ce que faire peulx,
A mon parler mugis comme les beufz.
Las! ie paouret, ignorant tout ce mal,
Te preparoys cierge & lict nuptial :
D'vn gendre fut l'eſpoir premier de moy :
Et le ſecond, de veoir enfants de toy.

Or d'vn trouppeau mary te fault auoir,
Et d'vn trouppeau lignée concepuoir.
Et n'eſt poſſible à moy que finir faſſe
Tant de douleurs par mort qui tout efface :
Ains eſtre Dieu ce m'eſt nuyſante choſe,
Et de la mort la porte, qui m'eſt cloſe,
Prolonge & fait le mien regret durable
En aage & temps eterne & perdurable.
Comme Inachus diſoit ſon deſconfort,
Argus ſe leue, &, en le poulſant fort,
Meine par force en paſturages maints
La paoure fille, arrachée des mains
De ſon cher pere : & puis occupe & gaigne
Legerement le hault d'vne montaigne
Aſſez loingtaine, où ſe ſied & accule,
Et là ſeant en toutes parts ſpecule.



Lors Iuppiter, roy de touts les Celeſtes,
Plus endurer ne peult tant de moleſtes
A celle Yo, du bon Pherone extraicte.
Si appela ſon filz, qu'vne parfaicte
Clere Pleiade eut en enfantement :
Mercure eut nom : luy feit commandement
D'occire Argus. Si ne demoura gueres
Mercure à prendre aux piedz ailes legeres,
En main puiſſante auſſi la verge preſte
D'endormir gens, & ſon chappeau en teſte.
Tantoſt apres que celuy dieu Mercure
Eut diſpoſé tout cela par grand cure,

Du hault manoir de ſon pere ſaulta
Iuſques en terre, où ſon chappeau oſta :
Semblablement des ailes ſe deſnue,
Et ſeulement ſa verge a retenue.
D'icelle verge (en s'en allant) conuoye
Brebis en trouppe, à trauers champs ſans voye,
Comme vn paſteur, chantant de chalumeaulx
Faictz & conſtruictz de pailles ou roſeaulx.
Argus, vacher de Iuno, tout eſprins
Du ſon de l'art nouuellement apprins,
Luy dit ainſi : Quiconques ſoys, approche :
Tu pourras bien te ſeoir ſur ceſte roche
Auecques moy. En aultre lieu du monde
L'herbe n'eſt poinct (pour certain) plus feconde
Pour le beſtail : tu voys auſſi l'vmbrage
Bon aux paſteurs en ceſtuy paſturage.



Mercure adoncq s'aſſit aupres d'Argus,
Tint & paſſa en propos & argus
Le iour coulant, parlant de pluſieurs poinctz :
Et, en chantant de ſes chalumeaulx ioinctz
L'vn auec l'aultre, à ſurmonter il taſche
Les yeulx d'Argus gardant Yo, la vache :
Et toutesfoys Argus vaincre s'efforce
Le doulx ſommeil amolliſſant ſa force.
Voyre & combien que iuſques au demy
De touts ſes yeulx ſe trouuaſt endormy,
Ce nonobſtant veille de l'aultre part :
S'enquiert auſſi pourquoy & par quel art
Trouuée fut la fluſte dont chantoit,

Car puis vn peu inuentée elle eſtoit.
Lors dit Mercure : Aux monts gelez d'Arcade,
En Nonacris, ſur toute Hamadriade
Vne Nayade y eut treſrenommée :
Syringue eſtoit par les Nymphes nommée.

Syringue conuertie en roſeau : la mort d'Argus, & ſes yeulx mis ſur la queue du paon.



Non vne foys, mais par diuerſes tires,
Auoit mocqué grand nombre de Satyres,
Qui la ſuyuoient, & touts les Dieux auecques
Du boys vmbreux & champ fertil d'illecques.
En venerie & virginal' nobleſſe
Elle enſuyuoit Diane, la deeſſe
De l'iſle Ortige : &, accouſtrée & ceincte
A la façon de ceſte noble ſaincte,
Maints euſt deceu : & pour Diane auſſi
Prendre on l'euſt peu, ne fuſt que ceſte cy
Auoit vn arc de corne decoré,
Et ceſte là en auoit vn doré :
Encor ainſi maintes gens decepuoit.
Or le dieu Pan vn iour venir la voit
Du mont Lycée, &, ayant ſur ſa teſte
Chappeau de pin, luy feit telle requeſte :
O noble Nymphe, obtempere au plaiſir
D'vn Dieu qui a grand vouloir & deſir
De t'eſpouſer. Brief, mainte aultre aduenture
Reſtoit encor à dire par Mercure,
C'eſt aſſauoir (tel priere ennuyante
Miſe à deſpris) la Nymphe eſtre fuyante
Par boys eſpez, tant que de grand randon

Vint iuſque au bord du ſablonneux Ladon,
Fleuue arreſté : & comment, à la ſuyte,
Lors que les eaues empeſcherent ſa fuyte,
Ses cleres ſoeurs pria illecques pres



De la muer. Auſſi comment, apres
Que Pan cuyda Syringue par luy priſe,
En lieu du corps de la nymphe requiſe



Tint en ſes mains des cannes & roſeaux
Croiſſant au tour des paludz & des eaux.
Comment auſſi, quand dedans anhela,
Le vent eſmeu dedans ces cannes là
Y feit vn ſon delicat en voix faincte,
Semblable à cil d'vn cueur qui fait ſa plaincte.
Et comment Pan, ſurpris du ſon predict
Et du doulx art tout nouueau, luy a dict :

Vers 1401. *Comment auſſi quand le vent anhela* (a).

(a) Eſt. Roſſet, 1536.

Ceſtuy parler & chant en qui te deuls
Sera commun touſiours entre nous deux.
Auſſi comment, pour eternel renom,
Deſlors retint & donna le droict nom
De la pucelle à ſes fluſtes rurales,
Ioinctes de cire, en grandeur ineſgales.
Ainſi (pour vray) que Mercure debuoit
Dire telz motz, les yeulx d'Argus il voit
Touts ſuccomber, & ſa lumiere forte
De grand ſommeil enueloppée & morte.
Soubdain ſa voix refreignit & ceſſa,
Et puis d'Argus le dormir renforça,
Adoulciſſant de la verge charmée
Les yeulx foiblets de ſa teſte aſſommée.



Lors tout ſubit d'vn glaiue renuerſé
Baiſſant le chef en dormant l'a bleſſé
Au propre endroict auquel eſt ioincte & proche
La teſte au col : puis, du hault de la roche,
Le iecte à val, & le mont hault & droict
Souille du ſang. Ainſi es orendroit
Giſant par terre, o Argus, qui viuoys :
Et la clarté qu'en cent yeulx tu auoys
Eſt or eſtaincte : & la ſeule obſcurté
De mort ſurprend cent yeulx & leur clarté.
Adoncq Iuno prend ſes yeulx, & les fiche
Deſſus la plume au paon, ſon oyſeau riche,

Vers 1426. *Souille de ſang. Ainſi es orendroit* (a).

(a) Eſt. Roſſet, 1534 & 1536.

Et luy emplit toute la queue d'yeulx
Clers & luyſants comme eſtoilles des cieulx.



Yo, vache, retourne en forme humaine.

Soubdain Iuno en ire ardente bruſle,
Et du courroux le temps ne diſſimule :
Car Erinnys, la deeſſe de rage,
Meit au deuant des yeulx & du courage
D'icelle Yo : & cacha, l'inſenſée,
Maint aiguillon ſecret en ſa penſée,
Eſpouantant par rage furibonde
La paoure Yo, fuyant par tout le monde.
O fleuue Nil! en grand labeur & plaindre,
Tu luy reſtoys le dernier à attaindre :
Auquel pourtant à la fin elle arriue,
Et, en poſant tout au bout de la riue
Ses deulx genoulx, ſe veaultra en la place,
Et en leuant ſa telle quelle face
Vers le hault ciel, renuerſant en arriere
Son col de vache, en piteuſe priere,
En larmes d'oeil, & en gemiſſements,
Et en plainctifz & gros mugiſſements,
Elle ſembloit à Iuppiter crier,
Et de ſes maulx fin final luy prier.
Lors Iuppiter de ſes deux bras embraſſe
Sa femme au col, la priant que de graces
Vueille d'Yo finablement finir
La grande peine. Et quant à l'aduenir,
De moy (dit il) toute crainte deſmets :

Car cefte cy ne te fera iamais
Caufe de dueil : & aux ftygieux fleuues
Commande ouyr ceftuy ferment pour preuues.
  Quand Iuno eut appaifé fa poincture,
Yo reprint fa premiere ftature,
Et faicte fut ce que deuant eftoit.
Du corps s'enfuyt le poil qu'elle veftoit :
Lors luy decroift des cornes la grandeur :
Moindre deuient de fes yeulx la rondeur :
Gueule & mufeau plus petits luy deuiennent :
Efpaules, bras & les mains luy reuiennent :
L'ongle de vache en nouueaulx piedz & mains
Fut diuifée en cinq ongles humains.



  Brief, rien n'y eut de la vache fur elle,
Fors feulement la blancheur naturelle.
Et tout debout fut la nymphe plantée,
Du cheminer de deux piedz contentée,
N'ofant parler, que de la gorge n'yffe
Mugiffement, comme d'vne iuniffe :
Et auec crainte effayoit à redire
Ce qu'aultresfoys elle auoit bien fceu dire.
  Or maintenant en Deeffe honnorée
Elle eft du peuple en Egypte adorée.
Parquoy en elle Epaphus on pourpenfe
Eftre engendré de la noble femence

Le debat de Phaëton & d'Epaphus.

Vers 1477. *N'ofant parler que de fa gorge n'yffe* (a).

(a) Eft. Roffet, 1534 & 1536.

De Iuppiter : & brief, en lieux certains,
Ceſtuy Epaphe a ſes temples haultains
Faictz à l'honneur de ſon pere & de luy.



Or en ce temps, vray eſt qu'à iceluy
Eſtoit eſgal de cueur, d'aage & puiſſance,
Vn qui auoit du Soleil prins naiſſance,
Dict Phaëton, qui, iadis deuiſant
De ſes grandz faictz, & honneur non faiſant
A Epaphus, en gloire ſe mettoit
Dont le Soleil ſon propre pere eſtoit.
Ce qu'Epaphus ne peult pas bonnement
Lors endurer, & luy dit plainement :
O paoure ſot, tu mets foy & credit
A tout cela que ta mere te dit :
Et te tiens fier & louanges retiens
D'vn pere fainct qui, pour vray, ne t'eſt riens.
Lors Phaëton rougit d'ouyr ce dire,
Et refreignit de vergongne ſon ire.
Puis s'en courut à Clymene, ſa mere,
Luy rapporter l'iniure tant amere,
Et ſi luy dit : Chere mere, au ſurplus,
Cela dequoy tu te doibs douloir plus,
C'eſt que rien n'ay repliqué ſur l'iniure :
Car, quant à moy, ie ſuy de ma nature
Doulx & courtoys : & l'aultre, inſupportant
Et oultrageux : mais i'ay honte pourtant
Dont tel opprobre on m'a peu imputer,
Et que ſur champ ne l'ay ſceu confuter.
Doncq ſi créé ſuy de ligne celeſte,

Monſtre à preſent le ſigne manifeſte
D'vn genre tel, tant digne & pretieux,
En maintenant que ie ſuy des haultz cieulx.



Ces mots finiz, ſes deux bras aduança,
Et de ſa mere au col les enlaſſa,
La ſuppliant, par ſon chef tant chery
Et par celuy de Merops, ſon mary,
Et en l'honneur des nopces de ſes ſoeurs,
De luy donner ſignes certains & ſeurs
De ſon vray pere. En effect, à grand peine
Sçait on lequel a plus eſmeu Clymene :
Ou le prier par ſon filz propoſé,
Ou le deſpit du reproche impoſé.
Les bras au ciel lors tendit & leua,
Et, regardant le Soleil, elle va
Dire ces motz : Par la lumiere ſaincte,
Des luyſants raiz enuironnée & ceincte,
Qui nous veoit bien, & qui entend noz voix,
Ie iure, filz, que ce Soleil que voys,
Et qui le monde illumine & tempere,
T'a engendré, & que c'eſt ton vray pere.
Si menterie en mes propos ie mets,
Ie me conſens qu'il faſſe que iamais
Ie ne le voye, & que ceſte lumiere
Soit maintenant à mes yeulx la derniere.
Or tu n'as pas grand affaire à cognoiſtre
La demourance à ton pere & ſon eſtre :
Car la maiſon dont il ſe leue & part

Eſt fort voyſine à noſtre terre & part :
Si aller là tu deſires & quiers,
Pars de ceſte heure, & à luy t'en enquiers.
Quand Phaëton de ſa mere eut ouy
Vn tel propos, ſoubdain fut reſiouy,
Treſſault de ioye & ſe promet ſoy meſmes
Les plus haultz dons des regions ſupreſmes.
Brief, ſon pays d'Ethiope il trauerſe,
Et les Indoys giſants ſoubz la diuerſe
Chaleur du ciel, & promptement de là
En la maiſon de ſon cler pere alla.

FIN DV PREMIER LIVRE.

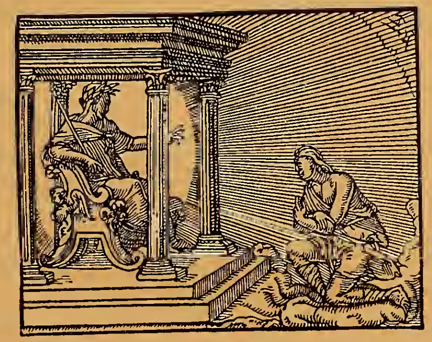




LE SECOND LIVRE DE LA METAMORPHO-SE D'OVIDE

(Du Recueil)







E grand palais où Phebus habitoit
Hault eſleué ſur columnes eſtoit,
Tout luyſant d'or & d'eſcarboucles fines
Qui du cler feu en ſplendeur ſont affines :
De blanc yuoire eſtoit la couuerture :
Le grand portail fut à double ouuerture
De fin argent eſpandant mille raiz,
Moult ſumptueux eſtoit & de grandz frais :
Mais la façon les eſtoffes ſurpaſſe :
Car Mulciber, des febures l'oultrepaſſe,
Y entailla de la mer la clere vnde,
Qui tournoyoit la terre ferme & ronde :
Et y graua des terres le grand tour,
Auec le ciel qui ſe courbe à l'entour.

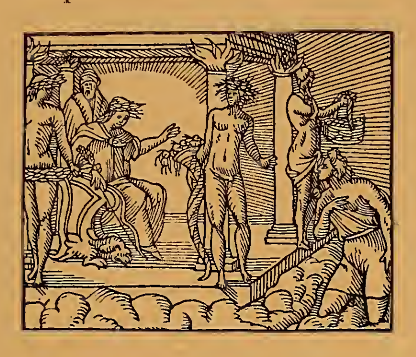
Deſcriptio[n du] palais de Pl[hebus]

En ceſte mer les dieux marins veoit on :
C'eſt aſſauoir le reſonnant Triton,
Puis Protheus, qui ſe transforme ainſi
Comme il luy plaiſt, & Egeon auſſi,
Lequel eſtraint, parmy les vndes pleines,
De ſes grandz bras, les gros dos des baleines :
Doris auſſi & ſes filles enſemble :
Dont l'vne part en la mer nouer ſemble :
L'aultre, ſeant en quelcque iſle ou rocher,
Ses verdz cheueulx ſemble faire ſeicher :
L'aultre au vif ſemble eſtre ſur vn poiſſon.
Viſages n'ont toutes d'vne façon,
Non pas auſſi trop differents à voir,
Mais comme il fault entre ſoeurs les auoir.
La terre apres, qui là eſtoit emprainte,
Hommes portoit, fleuues & ville mainte,
Beſtes, foreſtz, nymphes illec cherchants
Leur demourance, & aultres Dieux des champs.
Puis là deſſus eſtoit fort bien grauée
Du ciel luyſant la figure eſleuée,
Et y auoit deſſus la porte dextre
Six ſignes clers, & ſix à la ſeneſtre.

Phaëton.

En la maiſon, que i'ay cy racomptée,
Vint Phaëton par vne grand montée,
Et de prinſault deuant les yeulx ſe boute
Du pere ſien, dont il eſtoit en doubte :
Si ſe tint loing, car, de plus pres eſtant,
N'euſt peu ſouffrir clarté qui luyſoit tant.
Le cler Phebus, à la barbe dorée,
Robe portant de pourpre colorée,
Seoit en throſne à ſa haulteur duyſant,
Garny de mainte eſmeraulde luyſant.
Au tour de luy, ſont en ce beau ſeiour,
L'An & les Moys, les Siecles & le Iour :
Les Heures là tiennent auſſi leurs places,
Toutes de reng par eſgales eſpaces.
Là eſt debout Printemps, le nouueau né,
Qui d'vn chappeau de fleurs eſt couronné.

Là eſt ſur piedz l'Eſté nud, ſans chemiſe,
D'eſpiz de bled la couronne au chef miſe :
Autumne auſſi, qui les membres tachez
Auoit par tout de raiſins eſcachez :
Auec Yuer, qui tremble & qui friſſonne,
Et dont le poil tout chenu heriſſonne.



Au milieu d'eulx Phebus ſon ſiege auoit.
Lors de ſes yeulx, dont toutes choſes voit,
Veit ce ieune homme eſtonné à merueilles
De veoir là hault choſes ſi nompareilles :
Si luy a dict à chef de temps ainſi :
Que cherches tu en ce palais icy,
O Phaëton, enfant treſrecepuable
De moy ton pere, & non deſaduouable?
Que cherches tu? O lumiere publique,
Ce reſpond il, Phebus, mon pere vnique,
S'il eſt ainſi que tu vueilles que i'vſe
De ce nom là, ſans ce que i'en abuſe,
Et s'il eſt vray que ma mere, qui fait
Tant de ſerments, ne couure ſon meſfaict
Soubz couleur faulſe, en te monſtrant vray pere
Fays moy vn don par lequel il appere
Que ie ſuy tien, & hors de ma penſée
Soit, ie te pry, ceſte doubte chaſſée.
Ces mots finiz, Phebus, qui l'eſcouta,
Ses clers rayons eſtincellants oſta
D'entour du chef, & luy commande apres

De s'approcher hardiment de plus pres.
Puis l'accolla, diſant : En verité,
Mon cher enfant, tu n'as poinct merité
Que te renonce, & Clymene a produict
Vray naturel & legitime fruict,
S'il en fut oncq : or ſans aultres teſmoings,
A celle fin que tu en doubtes moins,
Demande vn don tel que tu le vouldras :
Tien toy certain que de moy ne fauldras
A l'obtenir. O grand ferment des Dieux!
Paludz d'enfer, incogneuz à mes yeulx,
Soyez preſents à ce que i'ay promis.
  A peine auoit à fin ſon propos mis,
Que Phaëton, d'vne ardeur ieune & grande,
Le chariot de ſon pere demande,
Auec la charge & le gouuernement
De ſes cheuaulx, pour vn iour ſeulement.
Dont tout à coup Phebus ſe repentit
D'auoir iuré, & du grief qu'il ſentit
Son chef luyſant ſecoua pluſieurs foys,
Diſant : Mon filz, ma parole & ma voix
Trop de leger s'accorda à la tienne.
Que pleuſt aux Dieux que la promeſſe mienne
Retinſe encor. Ie confeſſe ce poinct,
Que ce ſeul don ne t'accorderay poinct.
  Or eſt beſoing de ton propos changer,
Car ton deſir eſt plein de grand danger,
O Phaëton : ton ſens, peu raiſonnable,
Quiert vn hault don, voyre mal conuenable
A ceſte force encor ſi peu virile,
Et à ceſt aage encor ſi puerile.
Tu es mortel, & ſubiect à treſpas :
Ce que tu quiers mortel certes n'eſt pas :
Ainçoys te dy qu'il y a plus d'affaire
Qu'il n'eſt permis aux Dieux d'en pouuoir faire.
Brief, tu ne ſçays que tu vas affectant.
Les aultres Dieux auront du pouuoir tant
Qu'il leur plaira : mais celuy ſeul ie ſuy

Qui le flambant chariot mener puy.
Le roy du ciel, dont la main merueilleuſe
Iecte où luy plaiſt la fouldre perilleuſe,
Ne s'y pourroit luy meſme habiliter.
Et qu'eſt il rien plus grand que Iuppiter?
Si difficile eſt la voye premiere
Que mes cheuaulx ont peine couſtumiere
A la monter, partant au poinct du iour,
Combien qu'ilz ſoyent tout frais & de ſeiour.
Le hault chemin eſt du ciel au milieu :
D'où bien ſouuent moy meſmes, qui ſuy Dieu,
Tremble & fremy de frayeur & d'eſmoy,
Voyant la terre & la mer deſſoubz moy.
L'aultre chemin dernier eſt en deſcente,
Et a beſoing de conduicte decente :
Auſſi Tethys, qui en mer me reçoit,
Touſiours s'effraye alors qu'elle apperçoit
Que ie deſcendz, & entre en paour ſubite
Que ie ne tombe & ne me precipite.
Et, d'aultre part, du hault ciel la rondeur
Inceſſamment tourne de tel roideur
Qu'auecques ſoy les eſtoilles il tire,
Et d'vn grand branſle impetueux les vire :
Mais i'y reſiſte, & la force, qui dompte
Les aultres touts, iamais ne me ſurmonte.
Ains, en allant du ciel tout au contraire,
On veoit du bas au plus hault me retraire.
Prends donc le cas que le chariot mien
Ie t'ay donné : entreprendras tu bien
Tirer deuers les deux poles, en ſorte
Que la roideur du hault ciel ne t'emporte?
Tu croys (peult eſtre), en tes diſcours debiles,
Que là hault ſont foreſtz, temples & villes.
Ie t'aduerty (affin que ne treſbuches)
Qu'aller y fault par dangers & embuſches,
Et que paſſer te fault deuant les formes
Des animaulx horribles & difformes.
Doncques, affin que tu tiennes la voye

Si ſeurement que rien ne te deſuoye,
Paſſer aupres des cornes conuiendra
Du fier Taureau, qui contre toy viendra :
Du Sagittaire ayant l'arc en la main,
Et du Lion cruel & inhumain :
Puis le chemin du Scorpion ſuyuras,
Qui d'vn grand tour courbe ſes vilains bras :
Celuy du Cancre auſſi, finablement,
Qui les deux bras courbe tout aultrement.
  Et n'eſt en toy pouuoir par nulz trauaulx
Du premier coup regir mes fiers cheuaulx :
Fiers, pour le feu qui ard en leurs poictrines,
Et qui leur ſort par bouches & narines.
Certes depuis que leurs aigres courages
Sont eſchauffez, tant ſont folz & volages,
Qu'à bien grand peine ilz ſouffrent pour leur guide
Ma propre main, & tirent à la bride.
  Doncques, affin que d'vn don mortifere
Ie ne t'eſtreine, helas! mon filz, differe :
Prends garde à toy, & refreins ton deſir,
Ce temps pendant que tu as le loiſir.
Tu veulx, affin d'auoir la cognoiſſance
Comment tu as de mon ſang prins naiſſance,
Qu'vn gaige ſeur en tes mains i'abandonne :
Las! en craignant, gaige ſeur ie te donne.
Et ceſte paour, que celer ie ne puy,
Teſmoingne aſſez que ton pere ie ſuy.
Iecte vn petit ſur ma face tes yeulx,
Et voy mon teinct : que pleuſt ores aux Dieux
Que iuſque au cueur me peuſſes veoir auſſi,
Et là dedans comprendre mon ſoulcy!
  Au demourant, voy tout ce qui abonde
En ceſtuy riche & vniuerſel monde :
Et de ſi grandz & tant d'aultres richeſſes,
Dont terre & mer & ciel ſont leurs largeſſes,
Demande m'en ce que bon tu verras :
D'eſtre eſconduit au danger ne cherras :
Fors qu'en cecy, ie ne te diray : Non,

Qui n'eſt que peine (à bien dire ſon nom),
Non poinct honneur : o mon enfant treſcher,
Peine pour don tu viens icy chercher.
Qui te fait tant eſtre à mon col pendu?
Oſte tes bras, flateur mal entendu :
Tu obtiendras (& t'en tiens aſſeuré,
Puis que les eaues d'enfer i'en ay iuré)
Ce que vouldras, tant ſoit la choſe grande :
Mais ſoys au moins plus ſage en ta demande.
  Ainſi Phebus ſon filz admonneſtoit,
Qui à ſes dictz fort repugnant eſtoit,
Opiniaſtre en ſon premier propos,
Et le beau char conuoite ſans repos.
Doncq, quand ſon pere auec peine indicible
Eut differé tant qu'il luy fut poſſible,
Il le mena au lieu hault où rengé
Eſtoit ce char, par Vulcanus forgé.
D'or fut l'aiſſeul : d'or luiſoyent tout au tour
Les deux limons : d'or eſtoit le hault tour
De chaſque roue : & l'ordre bel & gent
De chaſcun ray fut eſtoffé d'argent.
Sur les colliers ſont belles chryſolites,
Miſes par ordre, auec gemmes eſlites,
Deſquelles fut grande lumiere yſſant
Pour le Soleil contre reſplendiſſant.
Et ce pendant que l'oeil & hault courage
De Phaëton contemploit ceſt ouurage,
Aurore vint ouurir les portes cloſes
De l'Orient, toutes pleines de roſes :
Si vont fuyant les eſtoilles par routes,
Que Lucifer deuant ſoy chaſſe toutes,
A grandz trouppeaux : &, apres tout le reſte,
Sort le dernier de la maiſon celeſte.
  Lors, auſſi toſt que Phebus apperçoit
Que terre & monde à rougir commençoit,
Et qu'il eut veu, toutes palles & mornes,
Eſuanouir du croiſſant les deux cornes,
Il va ſoubdain les Heures appeller,

Et les cheuaulx leur commande atteller :
Ce qu'elles font : & les cheuaulx ſuperbes,
Fort bien repeuz d'ambroſiennes herbes,
Hors de l'eſtable ont tirez & guidez,
Et de leurs freins bien reſonnants bridez.
Le pere adoncq d'vn vnguent pretieux
Oingnit le blanc viſage gratieux
De ſon cher filz, & de tendre & ſenſible
Contre l'ardeur le rendit deffenſible :
Si luy a mis les raiz au tour du chef,
Et, les mettant, redoubla de rechef
Mille ſouſpirs, qui ſon prochain martyre
Pronoſticquoyent, & ſur ce luy va dire :
Au moins, mon filz, à l'aduis que ton pere
Te veult donner, ſi tu peulx, obtempere :
Les fiers cheuaulx piquer donne toy garde,
Ains par la reſne à force les retarde :
De leur gré vont, voyre ſi roide & fort,
Qu'à les tenir fault merueilleux effort :
Et ne fault pas que d'aller t'aduentures
Directement le long des cinq Arctures.
Le vray chemin qu'à tenir ie t'encharge
Va de trauers en curuature large,
Et ſeulement iuſqu'à l'extremité
De troys cerceaux ſon but eſt limité,
Du pole auſtral, tant qu'il peult, s'eſloignant,
Auſſi de l'Ourſe, à l'Aquilon ioignant.
D'aller par là, non par ailleurs, t'aduoue :
Tu voirras bien les traces de la roue.
Et, pour donner eſchauffoiſon eſgale
A terre & ciel, ne monte ne deualle :
Car ſi ton char en l'aer hault monter laiſſes,
Le ciel ardras : ſi auſſi tu l'abaiſſes,
Par meſme feu la terre deſtruyras :
Tiens le moyen, à ſeurté tu yras.
Auſſi, affin que la roue, qui tourne
Du coſté droict ne te meine & deſtourne
Au Serpent tors, & qu'au ſigne de l'Are

La gauche roue auſſi poinct ne t'eſgare :
Tiens l'entredeux, ne fay deſtorſe aulcune.
Le demourant ie laiſſe à la Fortune :
Laquelle puiſſe à ton ſecours veiller,
Et mieulx que toy te vueille conſeiller.
Or, ce pendant que t'ay propos tenu,
L'humide nuict parattaindre eſt venu
L'extremité de l'Heſperide mer.
Honneſtement ne pouuons plus chommer :
On me demande, & Aurore aduancée
Reluyt deſia, toute obſcurté chaſſée.
Prends ceſte reſne, il eſt temps de partir :
Ou, ſi tu voys que puiſſes diuertir
Ta fantaſie, vſe, pour ton grand bien,
De mon conſeil, non du chariot mien.
Oultre, tandis qu'as d'y penſer le terme,
Et que tu es encores en lieu ferme,
Sans que, mal duyt, tu ſoys encor iecté
Deſſus le char follement conuoité,
Concede moy clarté en terre eſpandre,
Laquelle veoir tu puiſſes ſans eſclandre.
Lors Phaëton, de corps ieune & habile, Phaëton monté au chariot.
Saulta dedans le chariot mobile,
Sur piedz ſe plante, & grand plaiſir prenoit
A manier la reſne qu'il tenoit.
Puis mercia ſon pere plein d'ennuy,
Contre & maulgré la volunté de luy.
Ainſi s'en va le ieune Phaëton : Les quatre cheuaux du Soleil.
Lors Pyrois, Eous & Aethon,
Phlegon auſſi, cheuaulx du Soleil cler,
En henniſſant de feu remplirent l'aer :
Et du ciel clos les barres grandz & lées
Heurtent des piedz : leſquelles reculées
Furent ſoubdain par Tethys, qui encore
De ſon nepueu les fortunes ignore.
Doncq, quand le ciel, ainſi par elle ouuert,
Se fut monſtré bien large & deſcouuert,
Les fiers cheuaulx, deſlogeants, galoperent

Parmy les aers, & les nues coupperent,
Oultrepaſſant, tant fut prompt leur depart,
Le vent yſſu d'icelle meſme part.
Mais trop à l'aiſe & peu chargez ſe treuuent,
Ne, qui pis eſt, bien cognoiſtre ne peuuent
Qui les conduit, & pas ne leur peſoit
Le ioug, ainſi que par auant faiſoit.
Ains comme danſe en la mer le nauire
Sans iuſte pois, & ſur l'eaue tourne & vire
Puis çà, puis là, inſtable & ſans arreſt,
Pource que vague & par trop leger eſt :
Ainſi, n'ayant l'accouſtumée charge,
Ce chariot par le ciel hault & large
Saulte & reſſaulte, & l'aer le poulſe & guide
Encontremont, comme vne choſe vuide.
Ce que ſentant, les cheuaulx attellez
Hors du chemin batu s'en ſont allez,
Et d'vn grand cueur leurs freins vindrent à mordre,
Sans plus courir ſelon le premier ordre.
Dont Phaëton ſe print à eſtonner :
Ne ſçait la bride à quelle main tourner,
Ne ſçait la voye, & quand il la ſçauroit,
Sur les cheuaulx nulle puiſſance auroit.
  Les ſept Trions touts gelez de froidure
Furent ſurprins de chaleur aſpre & dure,
Et ſe baigner pour neant ont tendu
En l'Ocean, qui leur eſt deffendu.
La grand Serpente, au pole arctique empraincte,
Morne de froid, & à nul donnant crainte,
Sentit ardeur &, du chauld irritée,
Conceut en ſoy fureur inuſitée.
On dit auſſi par tout (o Bootes)
Que, moult troublé, alors enfuy t'es,
Quoy que courir ne pouuoys, ne vouluſſes,
Et qu'empeſché à ta charrette fuſſes.
  Doncq, auſſi toſt que du hault des clers cieulx
Le miſerable en bas iecta ſes yeulx,
La terre veit, en rondeur bien formée,

Totalement deſſoubz luy abiſmée.
Si deuint palle, & de paour promptement
Aux deux genoulx luy vint vn tremblement,
Et, par ſi clere & grand reſplendiſſance,
Obſcurité print en ſes yeulx naiſſance.
Ia vouldroit il qu'en ces lieux ſupernelz
N'euſt oncq mené les cheuaulx paternelz :
Ia ſe repent dont ſa race a cogneue,
Et plus d'auoir ſa requeſte obtenue :
Ia ſoubhaitant de Merops eſtre né,
Le malheureux eſt ainſi pourmené
Que le nauire agité des orages
Auquel le maiſtre a laſché les cordages,
L'abandonnant du tout à la mercy
Des oraiſons, des veuz, des Dieux auſſi.
Que fera il? Il a laiſſé derriere
Beaucoup de ciel, & ſi en veoit arriere
Plus deuant ſoy : il meſure, il compaſſe
En ſon cerueau & l'vne & l'aultre eſpace.
Aulcunesfoys vers l'Occident ſe tourne :
Aulcunesfoys ſon oeil iecte & ſeiourne
Sur l'Orient : mais il eſt fort à craindre
Que iamais plus ne les puiſſe rattaindre :
Car rien ne fait de ce que faire taſche,
Tant y eſt neuf : la bride poinct ne laſche :
La tenir court ne luy ſert d'vn ſeul poinct,
Et des cheuaulx les noms ne cognoiſt poinct.
Puis, tout tremblant, veoit les merueilles ſacres
Qui ſont là ſus, & les grandz ſimulacres
De monſtres fiers, qui en diuerſes parts
Par tout le ciel ſont ſemez & eſpars.
Là eſt vn lieu où, parmy ceſte tourbe,
Le Scorpion ſa queue & ſes bras courbe
En forme d'arcz, & iuſques aux manoirs
De ſes voiſins eſtend ſes membres noirs.
Quand l'enfant veit la beſte monſtrueuſe,
De noir venin toute moyte & ſueuſe,
Le menaçant, à luy de pres ſe ioindre

Et de ſa queue aguillonnant le poindre,
Paoure de ſens, tellement s'eſtonna,
Que de frayeur la bride abandonna.
Quand ſur le dos les cheuaulx la ſentirent,
En s'eſcartant parmy les aers bondirent,
Et librement d'allées & venues
Vont galopant regions incogneues.
Là où leur cours impetueux les porte,
Là ſans compas chaſcun d'eulx ſe tranſporte.
Iuſques au ciel des eſtoilles ilz vont,
Le chariot trainent & rouller ſont
A trauers lieux où n'a chemin ne ſente :
Pluſtoſt vont hault, pluſtoſt vont en deſcente,
Et de droict fil viennent fondre grand erre
Iuſques à l'aer plus prochain de la terre :
Si qu'eſbahye eſt la Lune en ſa ſphere,
De veoir courir les cheuaulx de ſon frere

Le monde en feu.

Deſſoubz les ſiens : & les nues eſparſes
Parmy les aers fument à demy arſes :
Meſmes la terre, au plus bas lieu aſſiſe,
De flambes eſt (comme le reſte) eſpriſe.
Toute ſe fend pour l'humeur qui tarit :
L'herbe ſe fene, arbre & fueille perit :
Le champ du bled (à ſon dommage) baille
Au feu ardent foiſon de ſeiche paille.
Cela n'eſt rien : les grandz villes & fortes,
Murs & remparts bruſlent iuſques aux portes :
Et pour neant du feu les gens ſe gardent,
En cendre vont : boys & montaignes ardent :
Tmolus en ard, le mont Athos s'enflambe,
Taurus ſe bruſle, Oete eſt tout en flambe :
Si fut Ida, pour lors ſeiche & ſans eaux,
Qui par auant triumphoit en ruyſſeaulx :
Et Helicon, des neuf Muſes aymé :
Auſſi Aemus, non encor ſurnommé
Oeagrien : grand flambe feit Aetna,
Car pour vn feu à ce coup deux en a.
Cynthus, Eryx, Parnaſſus à deux teſtes,

Cytheron, propre à celebrer les feſtes,
Mimas, Othrys & Dindyma s'allument :
De Rhodopé les neiges ſe conſument :
En feu s'en va Mycalé & Caucaſe :
Maulgré ſon froid, la Scythie s'embraſe :
Le grand mont d'Oſſe auec Pindus bruſla,
Voyre Olympus, plus grand que ces deux là :
Si feirent bien les grandz Alpes cornues,
Et Apennin, lequel ſouſtient les nues.
Lors Phaëton va aduiſer le monde,
Qui flamboyoit de feu tout à la ronde :
Si que du chauld grand angoiſſe portoit,
Et anhelant, de ſa bouche ſortoit,
Comme d'vn four, vapeur de chaleur pleine.
Son char s'enflambe : intolerable peine
Luy ont en l'aer les bluettes donné,
Et de fumée eſpeſſe enuironné :
Ne ſçait où va, n'où il eſt, & l'emmeinent
Les promptz cheuaulx où leurs plaiſirs les meinent.



On tient qu'alors les Aethiopes prindrent
Teinct ſi haſlé que Mores ilz deuindrent (1),

Pourquoy les Aethiopes ſont noirs.

(1) Les conſéquences de la cataſtrophe de Phaéton fourniſſent à Rabelais le prétexte d'une de ces joyeuſetés qui lui ſont familières : « Le philoſophe raconte, en mouuant la queſtion parquoy c'eſt que l'eaue de la mer eſt ſalee, que, au temps que Phebus bailla le gouuernement de ſon chariot lucificque à ſon filz Phaeton, ledict Phaeton, mal apris en l'art, & ne ſçauant enſuyure la line ecliptique entre les deux tropicques de la ſphere

Et que du chauld, qui l'humeur eſtancha,
(Comme on la veoit) la Libye ſeicha.
Nymphes adoncq, pleurants, eſcheuelées,
Faiſoyent le dueil des ſources eſcoulées.
La Beotie, auec vne ſoif grande,
Cherche Dircé : Argos par tout demande
Amynion, ſa fontaine liquide :
Ephyré quiert la ſource Pyrenide.
Les fleuues grandz, grandz de riues & fondz,
Ne furent pas en leurs canaulx profondz
Bien aſſeurez, mais trop plus qu'eſbahys.
Au fil de l'eaue a fumé Tanays :
Auſſi a faict Peneus l'ancien,
Et Caycus, fleuue Teuthracien,
Et Iſmenos, riuiere non dormante,
Et de Phocis le beau fleuue Erymanthe,
Et Xanthus cler, qui debuoit ardre encor,
Et Lycormas, qui eſt auſſi blond qu'or,
Et Meander, qui va s'eſbanoyant
Dedans ſon eaue, çà & là tournoyant.
Eurotas bruſle, & Melas de Mygdone,
Et Euphrates, arrouſant Babylone.
Thermodoon, Phaſis, Ganges, Iſter,
A ceſte ardeur ne peurent reſiſter.
Orontes ard : d'Alpheus les eaues viſues
Et Sperchius ardent iuſques aux riues :
Et le fin or qui en Tagus ſe treuue,
Fondu du feu, couloit comme le fleuue.
Les cygnes blancz, qui de leur melodie

du Soleil, varia de ſon chemin, & tant approcha de terre, qu'il miſt à ſec toutes les contrees ſubiacentes, bruſlant vne grande partie du ciel, que les philoſophes appellent *via lactea*, & les Lifrelofres nomment le chemin de ſainct Iacques : combien que les plus huppez poetes diſent eſtre la part où tomba le laict de Iuno lors qu'elle allaicta Hercules. Adonc la terre fut tant eſchaufee qu'il luy vint vne ſueur enorme, dont elle ſua toute la mer, qui par ce eſt ſalee : car toute ſueur eſt ſalee : ce que vous direz eſtre vray, ſi voulez taſter de la voſtre propre, ou bien de celle des verollez quand on les faict ſuer : ce m'eſt tout vn. » (*Pantagruel*, II, II.)

Solenniſoyent les fleuues de Lydie,
Ardoyent, auec nombre infiny d'oyſeaux,
Dedans Cayſtre, au beau milieu des eaux.
Le Nil fuyt, effrayé du meſchef,
Au bout du monde, & retira ſon chef,
Si bien que poinct n'apparoiſt auiourd'huy :
Encor veoit on ſept entrées de luy
De qui les eaues s'en ſont toutes allées :
Maintenant ſont ſept pouldreuſes vallées.
Pareil malheur a les vndes taries
D'Hebre & Strymon, aux terres Iſmaries,
Et des plus beaulx qu'en Occident cognoys,
Du Pau, du Rhin, du Roſne lyonnois :
Auſſi du Tybre, à qui eſtoit promis
Qu'à luy feroit tout le monde ſubmis.
La terre fend &, parmy les fendaces,
La grand lueur iuſqu'aux regions baſſes
A penetré, & ſi cler y raya
Que Proſerpine & Pluton s'effraya.
La mer ſe ſerre, & ce qu'on diſoit mer
De ſable ſec vn champ ſe peult nommer.
Les montz terreux ſoubz l'eaue profonde eſtant
Sont deſcouuerts &, ſe manifeſtant,
Le nombre accreu ont des Cyclades iſles.
Aux fondz s'en vont les poiſſons, moult debiles :
Nobles daulphins, pour la chaleur, n'oſoyent
Saillir en l'aer, comme deuant faiſoyent.
Maint beuf de mer & mainte grand baleine
Au fond de l'eaue giſent morts ſur l'areine.
Doris, Nerée & leurs filles faſchées
Meſmes ſe ſont (ainſi qu'on dit) cachées
Deſſoubz l'eaue tiede : & le grand Neptunus,
Tout renfrongné, oſa ſes bras touts nudz
Troys foys hors l'eaue mettre & aduenturer :
Troys foys ne ſceut l'aer ardent endurer.
Finablement Terre, dame treſſaincte,
Des eaues de mer enuironnée & ceincte
Et des ruyſſeaulx que l'infortune amere

Feit retirer au ventre de leur mere,
Va mettre hors, parmy vne creuace,
Iuſques au col ſa liberale face,
La main au front : & d'vn grand tremblement
Eſbranlant tout vniuerſellement,
Plus bas vn peu s'aſſit & s'aualla
Que de couſtume, & puis ainſi parla :

Oraiſon de la Terre.

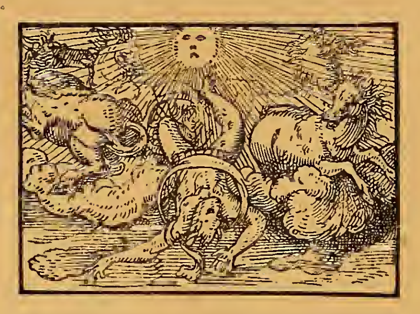
Si tout cecy (ſupreſme Deité)
A gré te vient, & ie l'ay merité,
A quel propos ceſſe à preſent ta fouldre?
Puiſque finir me conuient & reſouldre
Par feu cruel, viens moy du tien ferir :
Regret n'auray de telle main perir.
A peine puy dire vn mot (& ſans doubte
La grand vapeur quaſi l'eſtouffoit toute) :
Regarde moy, & entends à mes veuz.
Grillez & ardz ſont deſia mes cheueux :
Flambe & fumée auſſi mes yeulx affolent,
Et ſur mon chef les eſtincelles volent.
Eſt ce l'honneur, le fruict, le benefice
Que tu me rends de mon fertile office?
Et pour l'ennuy, la froiſſeure & l'ahan
Que i'ay de herſe & de ſoc, d'an à an?
O Dieu des Dieux, me traictes tu ainſi,
Pour mon loyer d'adminiſtrer icy
L'herbe aux trouppeaux, les fruictz meurs & recents
Au genre humain, & à vous de l'encens?
Or prends encor que merité ie l'aye :
Qu'ont faict les eaues pour ſouffrir ceſte playe?
Qu'a deſſeruy ton bon frere Neptune?
Pourquoy la mer (qui luy eſt par fortune
Eſcheue en lot) va elle en deſcroiſſant,
De iour en iour loing du ciel s'abbaiſſant?
Las! ſi l'amour de moy & de ton cher
Frere germain ton cueur ne vient toucher,
Vueilles au moins, par pitié, prendre garde
A ton cler ciel. O Dieu puiſſant, regarde
Bas & hault : fume & l'vn & l'aultre pole.

Si tant ſoit peu la flambe les viole,
Voz beaulx manoirs ruyneront. Helas !
Ne voys tu poinct comment ahane Atlas?
A peine peult ſouſtenir ſur l'eſchine
Du ciel treshault l'enflambée machine.
Si mer, ſi terre & ciel s'en vont perduz,
Au vieil Chaos retournons confonduz :
Retire doncq du feu ſi peu de choſe
Qui reſte encor, & le tout mieulx diſpoſe.
A tant ſe teut la Terre douloureuſe,
Car endurer la vapeur chaleureuſe
Plus ne pouuoit, ne parler nullement :
Parquoy ſon chef retira promptement
Tout dedans ſoy, aux foſſes ſoubterraines
Qui des enfers eſtoyent les plus prochaines.



Lors Iuppiter miſericordieux,
Apres auoir bien faict entendre aux Dieux,
Meſme à celuy qui le char a donné,
Que ſans ſecours tout s'en va ruyné,
Droict au plus hault de la tour ſe retire,
D'où d'icy bas les nues il attire,
Et de laquelle, en tel endroict qu'il veult,
Lance la fouldre, & le tonnerre eſmeut.
Mais, pour celle heure, il n'euſt pas ſceu où querre
Nues qu'il peuſt attirer de la terre,
N'aulcunes eaues que du ciel feiſt plouuoir :
Parquoy tonna &, de tout ſon pouuoir,

Darda la fouldre auecques le bras dextre
Sur le nouueau charretier mal adextre,
Luy oſta l'ame & le char embraſé,
Et par le feu a le feu appaiſé.
Les forts cheuaulx, qui de paour treſbucherent,
Culebutants touts enſemble, arracherent
Leurs colz des iougs, les harnois ont laiſſez
Sur le chemin, rompuz & deſpecez.
Loing d'vn coſté giſt le mort, tombé ſeul :
De l'aultre giſt hors des limons l'aiſſeul :
Roues & raiz, & pieces eſclatées,
Du chariot au loing ſont eſcartées :
Et Phaëton, à qui les aſpres feux
Faiſoyent flamber les beaulx creſpez cheueux,



Cheute de Phaëton.

Cheut renuerſé (Fortune ainſi le traicte),
Et parmy l'aer fut porté longue traicte :
Comme par foys des ſereins & clers cieulx
Chet vne eſtoille, ou cheoir ſemble à noz yeulx.
A la fin s'eſt ſa cheute rencontrée
Loing de ſa terre, en contraire contrée,
Où le receut le Pau, fleuue fameux,
Et luy laua ſon viſage fumeux.
Les Nymphes lors, nayades d'Italie,
En tombeau faict de pierre bien polie
Le corps fumant poſerent à l'enuers,
Et au deſſus feirent grauer ces vers :
Cy deſſoubz giſt Phaëton, conducteur
Du chariot de ſon cler geniteur :

S'on dit que mal sceut conduyre sa prise,
Si tomba il ayant faict haulte emprise.
Le pere alors, miserable & fasché,
Son larmoyant visage auoit caché :
Voyre & tient lon (si croire ainsi le fault)
Que de soleil au monde y eust deffault
Vn iour entier : la flambe seulement
Du suruenu cruel embrasement
Donna clarté en terre longue pose :
Et ce malheur seruit de quelcque chose.



Clymene, apres auoir dict, par grand ire, Clymene.
D'vn tel malheur ce qu'il en falloit dire,
Hors de son sens, en habit desciré,
Par tout le monde a couru & viré,
Cherchant par tout, premier le corps sans ame,
Et puis les os. En fin la bonne dame
Trouua les os soubz dur tombeau serrez
Et sur riuage estranger enterrez.
Lors sur le lieu, quasi pasmée, tombe,
Et, ayant leu le nom dessus la tombe,
Le marbre froid de larmes a couuert,
Et l'eschauffa de son sein descouuert.
Ses soeurs aussi, les Heliades belles,
Non moins pleurants, feirent des larmes d'elles
Dons à la mort, inutiles & vains :
Et, se frappant l'estomach de leurs mains,
Ont appellé, par iours & par nuictz maintes,
Leur frere cher, Phaëton, qui leurs plainctes
Ne peult ouyr : puis, de douleur touchées,
Se sont dessus le sepulchre couchées.

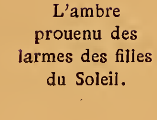
Ia quatre moys ce dueil plein d'amertume
Auoyent mené, à leur mode & couſtume
(Car ia la mode eſtoit faicte d'vſage).
Des ſoeurs adoncq celle qui euſt plus d'aage,
Se voulant ſeoir deſſus la terre froide,
Crie & ſe plainct que des piedz deuient roide :
Vers qui taſchant la ſeconde venir,
Ses plantes ſent racines deuenir.

Les ſoeurs de Phaëton muées en arbres.



La tierce, ainſi que ſes cheueulx taſchoit
Rompre des mains, des fueilles arrachoit.
L'vne ſe plainct dont ſes cuiſſes chernues
En tronc de boys tout court ſont retenues.
L'aultre ſe plainct de quoy ſes bras, tant beaulx,
A veue d'oeil deuiennent longs rameaulx.
Et ce pendant qu'elles ſont en ces peines
L'eſcorce verd leur croiſt au tour des aynes :
Des aynes monte au ventre bellement,
Au ſein, aux bras & aux mains, tellement
Que plus n'appert ſinon leur bouche belle,
Qui au ſecours encor la mere appelle.
Mais que fera la mere martyrée,
Sinon courir là où elle eſt tirée
D'amour d'enfants, puis deçà, puis delà,
En les baiſant, ſi l'aiſement elle a?
Ce n'eſt pas tout : elle a taſché adoncq
A retirer les corps hors de leur tronc,
Et, pour ce faire, auecques ſes mains blanches

De touts coftez rompoit les ieunes branches,
Dont il faillit, deffus l'efcorce verte,
Gouttes de fang, comme de playe ouuerte.
Chafcune adoncq qui fent le mal s'efcrie :
Laiffez cela, ma mere, ie vous prie,
Laiffez cela, & voz mains retirez,
Car noftre corps en l'arbre defcirez.
Adieu difons. Lors l'efcorce & le boys
Couurit leur bouche & empefcha la voix.


L'ambre prouenu des larmes des filles du Soleil.

De ces nouueaulx arbres encor defgoutte
Iournellement de larmes mainte goutte,
Larmes de gomme en ambre durciffant,
Lequel le Pau, fleuue cler & puiffant,
Souuent enuoye aux dames d'Ytalie,
Pour le porter fur la gorge polie.



Là fut prefent Cygnus, filz de Sthenel,
Parent, fans plus, du cofté maternel
A Phaëton, toutesfoys fon plus proche
En zele vray d'amytié fans reproche.
Luy doncq, ayant fon regne abandonné
(Car de Ligure eftoit roy couronné),
Auoit remply de grandz clameurs plainctiues
D'Eridanus les verdoyantes riues,
Et la foreft, qui d'arbres & ramées
Accreue eftoit par les foeurs transformées :
Mefme le fleuue en auoit retenty :
Quand le dolent fa voix d'homme a fenty
Attenuer, & fon chenu pelage

Se tranſmuer en ſemblable pennage :
Son col veit loing de l'eſtomach s'eſtendre,
Ses doigtz rougir & l'vn l'aultre ſe prendre :
Puis eut vne aile à chaſcun coſté ioincte,
Et faicte fut ſa bouche vn bec ſans poincte.
En fin Cygnus entierement deuint
Vn oyſeau blanc, auquel depuis n'aduint
D'auoir au ciel, n'à Iuppiter fiance,
Comme n'ayant pas mis en oubliance
Le feu à tort ſur Phaëton iecté :
Parquoy depuis a ſon refuge eſté
Parmy eſtangz & grandz lacz ſpatieux :
Et luy fut lors le feu tant odieux,
Qu'il s'eſt depuis touſiours voulu retraire
En l'eaue, qui eſt au feu toute contraire.
Tandis Phebus, terny, de dueil attainct,
Et auſſi fort decheu de ſon beau teinct
Que quand il ſouffre eclipſe bien extreſme,
La clarté hayt, hayt le iour & ſoy meſme,
Pleure, &, pleurant, tant ſe deſpite & deult
Que plus au monde eſclerer il ne veult.
Ma deſtinée a (ce dit il) aſſez
Eu de trauaulx par les ſiecles paſſez,
Et me repens du labeur que i'ay pris,
Labeur ſans fin, ſans honneur & ſans prix.
Qui vouldra voyſe, à ceſt heure, conduyre
Le chariot qui le monde fait luyre :
Et ſi aulcun des Dieux ne le peult faire,
Vienne luy meſme entreprendre l'affaire :
Au moins, tandis que mes reſnes tiendra,
De faire oultrage il ne luy ſouuiendra,
Et chommeront ſes fouldres trop ſeueres,
Dont ſi bien ſçait priuer d'enfants les peres :
Lors ſçaura il, ayant experience
De mes cheuaulx trop pleins d'impatience,
Que ceſtuy là qui regir ne les ſceut
N'auoit gaigné que la mort en receut.
Comme Phebus ſe plaint de ſes moleſtes,

Cygnus changé en oyſeau.

Circuy l'ont les aultres Dieux celeſtes,
Le ſuppliant d'affection profonde
De ne laiſſer en tenebres le monde.
Iuppiter meſme à luy bien fort s'excuſe
Du feu iecté, & de prieres vſe.
Finablement, d'vne royale audace,
A la priere adiouſta la menace.
  Sur ce Phebus ſes grandz cheuaulx raſſemble,
Dont le plus ſeur de paour encores tremble,
Les bat, les frappe, en colere les broche,
Et le treſpas de ſon filz leur reproche.
  Le Tout puiſſant adoncq de toutes parts
A tournoyé du ciel les haultz remparts,
Pour viſiter auecques prouidence
Si le feu a rien mis en decadence.
Puis, quand il veit que de chaſcun quartier
Tout eſtoit ſeur, ferme & en ſon entier,
Du ciel s'en vint auſſi bas que nous ſommes,
Pour veoir la terre & le labeur des hommes :
Mais par ſus tout il meit ſon eſtudie
A reparer ſon pays d'Arcadie,
Et reſtablir les fleuues & ruyſſeaulx,
Qui n'oſoyent faire encor couler leurs eaux :
Herbes & fleurs à la terre rendit,
Fueilles & fruictz ſur les arbres pendit,
Et les foreſtz gaſtées de l'ardeur
Feit reueſtir de nouuelle verdeur.
  Tant il alla, & tant il en reuint, Iuppiter amoureux de Caliſto.
Qu'ardentement amoureux il deuint
De Caliſto, vierge qui de Nonacre
Natiſue eſtoit. Ceſte pucelle ſacre
Pas ne faiſoit ouurages delicats :
Parer ſon chef auſſi n'eſtoit ſon cas :
Ains le tenoit d'vn blanc fronteau ſerré,
Et ſe ceignoit d'vn gros tyſſu ferré :
Aulcunesfoys vn dard elle tenoit,
Aulcunesfoys vn arc elle prenoit,
Car elle eſtoit de Diane compaigne,

Et n'y eut fille en toute la montaigne
De Menalon d'elle plus fort aymée :
Mais grand faueur paſſe comme fumée.



Ia le ſoleil, haultement eſleué,
Son my chemin auoit plus qu'acheué,
Quand elle entra dans vn boys dont nul aage
N'auoit faict cheoir ne branche ne fueillage.
Là, ſur vn lieu feutré d'herbe & de mouſſe,
Va deſpouiller de l'eſpaule ſa trouſſe,
Puis ſon bel arc bien tendu deſtendit,
Et deſſus l'herbe à terre s'eſtendit
Tout de ſon long, de repoſer contraincte,
Faiſant cheuet de ſa trouſſe bien paincte.
Quand Iuppiter, qui de loing la regarde,
La veit ſeulette & ſans aulcune garde :
Ia (ce dit il) ne ſçaura mon eſpouſe
Ce coup d'emblée, & n'en ſera ialouſe,
Ou ſi le ſçait, elle aura beau s'en plaindre!
Sont les courroux des dames tant à craindre?

Iuppiter transformé en Diane.

En ce diſant il va prendre ſubit
De Diane le viſage & l'habit,
Puis s'approcha de la vierge, en diſant :
Ma chere ſoeur, que fays tu cy giſant,
Et en quel boys as tu cherché ta prinſe?
Lors ſe leua la vierge bien apprinſe,
Et luy reſpond : De cueur ie te ſalue,
Deeſſe chaſte & de plus grand value
Que Iuppiter : i'en dy ce qu'il m'en ſemble,

Me deuſt il or ouyr & veoir enſemble.
Et luy de rire, auecques ioye extreſme
D'ainſi ſe veoir preferer à ſoy meſme :
Puis la baiſa, non aſſez chaſtement,
Ne comme ſont vierges communement.
Et comme eſtoit de luy racompter preſte
Dedans quel boys auoit eſté en queſte,
Il l'empeſcha, l'embraſſant ferme & fort.
Si ſe declaire, vſant de grand effort :
Elle de luy met peine à ſe deffaire,
Aultant pour vray que femme ſçauroit faire.



Que pleuſt aux Dieux, Iuno, que veoir la peuſſes!
Vers elle vſé de plus grand doulceur euſſes.
Moult ſe debat : mais où pourroit on prendre
Fille qui peuſt d'vn tel Dieu ſe deffendre?
Au ciel apres victorieux il monte :
Et Caliſto, pleine d'ennuy & honte,
Faiſant en l'aer ſa complaincte & querelle,
En hayne print la foreſt maquerelle,
D'où s'en allant, tant euſt le cueur ſaiſi
Et perturbé, qu'elle oublia quaſi
Ses dardz, ſa trouſſe & ſon arc deſtendu,
Qui là eſtoit contre vn arbre pendu.
Sur ce voyci (auec ſa chaſte bande)
Venir Diane aual la foreſt grande
De Menalon, bien fiere en ſon courage
D'auoir occis mainte beſte ſauluage.
Si apperceut la nymphe & l'appela :

Elle, l'oyant, ſoubdain ſe recula,
Et, de prinſault qu'eut Diane aduiſé,
Craignit que fuſt Iuppiter deſguiſé :
Mais quand ſes yeulx, en ſe retournant, veirent
Les Nymphes ſoeurs, qui leur dame ſuyuirent,
Elle cogneut que ce n'eſtoyent cautelles :
Parquoy s'en vint droict en la trouppe d'elles.
O combien eſt malaiſé qu'on ne face
Cognoiſtre aux gens ſon crime par la face!
Les yeulx en hault à grand peine elle dreſſe :
Ne n'oſoit plus coſtoyer ſa maiſtreſſe,
Ne cheminer en ſon rang la premiere,
Comme elle eſtoit parauant couſtumiere :
Ains ne dit mot, &, rougiſſant, teſmoingne
Qu'en ſon honneur elle a receu vergongne :
Voyre, & ne fuſt que Diane eſt pucelle,
Iuger euſt peu de la coulpe d'icelle
En cent façons, & dit on que ſes ſoeurs
Cogneurent bien du faict des ſignes ſeurs.
Le temps coula, & la lune cornue
Iuſqu'à neuf foys eſtoit ia reuenue,
Quand il aduint qu'au retour de la chaſſe,
Diane, eſtant du chauld peſante & laſſe,
Entra dedans vne foreſt ramée,
D'arbres eſpez à l'entour bien fermée,
Où murmurant vn cler ruiſſeau couloit,
Du quel le ſable au fond de l'eaue rouloit.
Apres qu'elle eut de ſa diuine bouche
Loué le lieu, l'eaue du pied elle touche,
Puis dit ainſi : Loing de nous, pour le moins,
Sont à preſent regardeurs & teſmoings :
Ie ſuy d'aduis, mes filles cher tenues,
Qu'en ce beau lieu nous baignions toutes nues.
A ce mot là, rougit la paoure fille :
Toute la trouppe adoncq ſe deshabille,
Fors Caliſto, qui triſte & penſiſue eſt.
Voyant cela, chaſcune la deueſt,
Et, des que fut miſe ius ſa veſture,

Auec le corps parut ſa forfaicture :
Dont plus auant en trouble & paour elle entre :
Et comme veult des mains cacher ſon ventre :
Va (dit Diane) ailleurs ton corps mouiller,
Et le ſacré ruyſſeau ne viens ſouiller :
Luy commandant (puis qu'elle eſtoit enceincte)
De s'en aller hors de la bande ſaincte.
  Iuno, Deeſſe arrogante & auſtere,
De longue main ſçauoit tout ce myſtere,
Et attendit l'heure propre & le poinct
Pour s'en venger griefuement & appoinct.
Or de tarder n'auoit plus cauſe aulcune :
Et ce qui plus augmentoit ſa rancune,
Son ennemye auoit ia faict l'enfant,
Nommé Arcas, en beaulté triumphant : Arcas.
Deuers lequel Iuno, pleine de rage,
Tourna ſes yeulx & ſon cruel courage,



Diſant ainſi : Adultere vilaine,
Encor falloit qu'euſſes la pance pleine,
Et que le tort que de toy i'ay receu
Fuſt par ton fruict manifeſté & ſceu,
Et que par là fuſt auſſi teſmoigné
Le deshonneur qu'a mon mary gaigné.
Mais impunie or ne te laiſſeray,
Car pour iamais ta forme effaceray,
Qui trop te plaiſt, & qui trop fut priſée
De mon mary, garſe mal aduiſée. Caliſto transformée en ourſe.
  Ces motz finiz, de main cruelle & forte

La prend au poil, & par terre la porte
Le front premier : elle, la ſuppliant,
Luy tend les bras, bien fort s'humiliant.
Ses bras adoncq, ainſi qu'ilz s'aduancerent,
Vn gros poil noir à veſtir commencerent :
Ses mains, ſes doigts à ſe courber ſe prindrent,
Et peu à peu crochuz ongles deuindrent,



Seruant de piedz pour marcher en touts lieux :
Sa bouche auſſi, que le plus grand des Dieux
Baiſa iadis, changea ſa belle forme
En gueule grand, rechignée & difforme.
Auſſi, affin que par humble prier
Elle ne peuſt les courages plyer,
Oſté luy fut le pouuoir de rien dire :
Vne voix rauque, vne voix pleine d'ire
Et de terreur, lui ſortoit ſeulement
Hors du goſier eſpouantablement.
Mais, nonobſtant que du tout deuint ourſe,
Son premier ſens ne perdit elle pource :
Ains, teſmoignant ſes douleurs & tourments
Par continuz aigres gemiſſements,
Elle a leué, comme font les humains,
Deuers le ciel ſes telles quelles mains :
Et quand ne peult ſon Iuppiter abſent
Nommer ingrat, ingrat elle le ſent.
  Las! quantesfoys, en la prairie ſienne
Et par deuant ſa demeure ancienne,
Se pourmena ſans repos ni arreſt,

N'ofant coucher feulette en la foreft.
Las! quantesfoys, par rochers & par boys,
Les chiens courants l'ont tenue aux abboys!
Las! quantesfoys elle, qui fut chaffeufe,
Deuant chaffeurs fuit toute paoureufe!
Souuent, voyant mainte befte champeftre,
S'alloit cacher, ne fe fouuenant eftre
Ce qu'elle eftoit : fi qu'en mont ne rocher
L'ourfe n'ofoit des ourfes approcher,
Et, voyant loups, de paour fe defefpere,
Combien qu'entre eulx fuft Lycaon, fon pere.
A chef de temps, furuint fon filz Arcas,
Né de quinze ans, ignorant tout ce cas,
Qui, en allant les beftes pourchaffer,
Et eflifant propres boys pour chaffer,
Des que fes retz & filets eut tendus
Aux enuirons du boys d'Erymanthus,
Par grand hazard, fus à fa mere il court:
Qui, le voyant, fur piedz s'arrefta court,
Comme fi elle euft cognoiffance bonne
De fon enfant. Arcas adoncq s'eftonne,
Et recula de crainte efpouanté,
Voyant l'oeil d'elle en luy toufiours planté :
Et non fçachant que fa mere fuft telle,
Il ne voulut plus pres s'approcher d'elle :
Lors de fon dard, frefchement efmoulu,
Par l'eftomach enferrer l'a voulu.

Arcas, fils de Califto, mué en eftoille.

Mais Iuppiter, fouueraine deffenfe,
Retint le coup, empefchant cefte offenfe :
Puis, par le vent en l'aer hault emportez,
En vn moment il les a tranfportez
Iufques au ciel, où il en feit deux fignes
Clers & luyfants, en manfions voyfines.
Iuno s'enfla, des que deuant fes yeulx
Veit refplendir fon aduerfaire aux cieulx :
D'où, defcendant en mer, s'en eft venue
Deuers Thetis, la Deeffe chenue,
Et l'Ocean, touts deux, pour leurs vieilleffes,

Moult reuerez des Dieux & des Deeſſes.
Si ont prié Iuno qu'elle leur dit
Pourquoy venoit : laquelle reſpondit :
Vous demandez pourquoy ſi diligente
Ie vien çà bas, qui du ciel ſuy regente :
Sçauoir vous fay qu'vne aultre maintenant
Eſt au cler ciel (en lieu de moy) regnant :
Et mentir veulx, ſi, des que ſera nuict,
Vous ne voyez (qui trop au cueur me nuit)
Deux aſtres neufz, qui, d'amour fauorable,
Ont eu naguere au ciel place honnorable
Droict au Cerceau, dont la rondeur accolle,
En petit tour, des cieulx le dernier pole.
O Dieux marins, eſt ce là pour penſer
Qu'on ne vouldra Iuno plus offenſer?
Eſt ce par là qu'on craindra ma puiſſance,
Qui fay prouffit quand ie porte nuyſance?
O combien grande & habile ie ſuy!
O que i'ay bien monſtré ce que ie puy!
D'eſtre plus femme ay gardé la traiſtreſſe,
Et maintenant elle eſt faicte Deeſſe.
Ainſi punyz ſont ceulx qui me font faulte :
Voylà comment eſt ma puiſſance haulte.
Ie ſuy d'aduis que femme il la reface,
Et que de beſte il luy oſte la face,
Ainſi qu'il feit à Yo mugiſſant.
A quoy tient il qu'en me forbanniſſant
Il ne l'eſpouſe, & qu'il ne delibere
De recepuoir Lycaon pour beaupere?
O puiſſants Dieux, ſi la griefue poincture
Et le meſpris de voſtre nourriture
Vous touche au cueur, commander vous prions
A voſtre mer que les Septentrions
N'y entrent poinct, & les aſtres chaſſez
Qui par mal faire au ciel ſont aduancez :
A celle fin que l'orde concubine
Poinct ne ſe baigne en l'eaue pure marine.
Iuno treſbien ſa demande impetra

Des Dieux de mer, puis dedans l'aer entra
En chariot ayant lymons dorez,
Tiré par paons bien painctz & colorez,
Auſſi bien painctz des yeulx d'Argus tué :
Comme en noir fut ton pennage mué,
Corbeau iaſeur, qui auoys de couſtume,
Par cy deuant, de porter blanche plume.
Certes l'oyſeau par moy ores chanté
Eſtoit iadis ſi blanc & argenté,
Qu'eſgal eſtoit aux colombelles coyes,
Et de blancheur rien ne debuoit aux oyes,
Qui preſeruer debuoyent le Capitole,
N'au cygne auec, qui loing des eaues ne vole :
Mais tant luy feit ſa langue de dommage,
Qu'ores, pour blanc, il porte noir plumage.

Coronis transformée en corneille.

Iadis n'y eut fille, en toute Aemonie,
Qui fuſt de grace & beaulté mieulx garnie
Que Coronis, la nymphe Lariſſée,
Que Phebus eut ſur toutes en penſée,
Elle eſtant vierge, ou elle ayant forfaict.
Mais le corbeau s'apperceut de ſon faict,
Et ne ſceut on iamais le diuertir
D'aller Phebus, ſon maiſtre, en aduertir.
En y allant, la corneille eſuolée
(Pour ſçauoir tout) apres luy eſt volée,
Et auſſi toſt que la cauſe entendit
De ſon chemin, rondement luy a dict :
Tu vas tres mal, croy moy, ſi tu es ſage,
Sans meſpriſer de mon bec le preſage :
Eſcoute vn peu ce que ie fuz vn temps,
Voy ce que ſuy, & le pourquoy entends.
Tu trouueras que ma fidelité
M'a faict nuyſance, en diſant verité.
Pallas vn iour, par ſon ſens & practique,
En corbillon, tiſſu d'oſier Attique,
Auoit l'enfant Erichthone enfermé,
Lequel ſans mere auoit eſté formé :
Et, deffendant que poinct on n'y regarde,

Elle bailla ce corbillon en garde
Entre les mains de troys pucelles, nées
Du roy Cecrops, ſans ce qu'acertenées
Pallas les euſt de l'eſtrange merueille
Qui enfermée eſtoit en la corbeille.



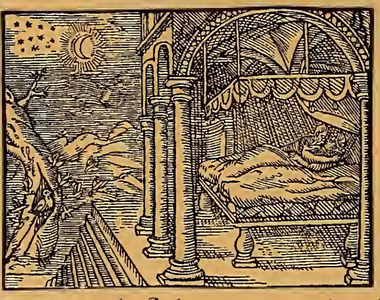
Ie, qui eſtoys de fueilles bien cachée,
Du hault d'vn orme, où ie m'eſtoys branchée,
Les eſpyois. Les deux, Herſe & Pandroſe,
Gardoyent treſbien cette corbeille cloſe :
Aglauros. Mais Aglauros, l'vne de ces troys gardes,
En appellant les deux aultres couardes,
La defferma, ſi bien que l'enfant veirent
Demy ſerpent. La faulte qu'elles feirent
Ie rapportay à la ſage Pallas,
Qui m'en rendit ſi dur loyer, helas!
Que, pour iamais, par tout ſuis appelée
De Minerua la garde reculée :
Et par auoir eſté mal taciturne,
Va deuant moy la cheueche nocturne.
Certes ma peine & ma punition
Doibt eſtre exemple & admonition
A touts oyſeaux de quelconque plumage,
De ne chercher par leur langue dommage.
Tu me diras qu'en mon premier degré
Iamais Pallas ne me print de ſon gré,
Ne ſans l'auoir de ce bien fort requiſe.
Quand tu l'auras elle meſmes enquiſe,
Poinct ne vouldra (quoy qu'irritée l'aye)

Nyer, ce croy ie, vne choſe ſi vraye.
Car ſçauoir doibs que iadis ie fu née
Dedans Phocis, du noble Coronée,
Qui me nourrit en triumphant arroy :
Chaſcun le ſçait, i'eſtoys fille de roy :
Et maintz ſeigneurs (ie le dy ſans vantance)
Riches & grandz cherchoyent mon accoinctance.



Las ! ma beaulté me cauſa dueil amer :
Car comme vn iour, ſur le bord de la mer,
Ie m'en alloys pas à pas pourmenant,
Comme ie fayz encores maintenant,
Le Dieu des eaues me veit & m'eſcria,
Et, plein d'ardeur, de l'aymer me pria :
Puis, quand ſon temps & ſa doulce requeſte
Perdre ſentit, la force meit en queſte :
Me ſuyt : ie fuy, i'abandonne la riue,
Et en fuyant ie voy qu'en vain i'eſtriue :
Dont i'appellay & Dieux & humains. Somme,
Ma voix ne vint en nulle aureille d'homme :
Pallas, ſans plus, en ſouuenance m'eut,
Pour vne vierge vne vierge s'eſmeut,
Et me donna ſecours que i'attendoye.
Les bras au ciel, en pleurant, ie tendoye :
Mes bras ſoubdain ie vins à meſcognoiſtre,
Et apperceu plumes noires y croiſtre :
Mes veſtements deſpouiller ie preſume,
Mais ie trouuay que c'eſtoit deſia plume,
Dont la racine en la peau ie cachoys.

Frapper des mains l'eſtomach nud taſchoys :
Mais il eſtoit ia certes aduenu
Que plus n'auoys ne mains, n'eſtomach nu.
I'alloys courant, & mes piedz ne fouloyent
Plus le ſablon, ainſi comme ilz ſouloyent :
Ains ſoubſleuée eſtoys à fleur de terre :
Puis hault en l'aer ie m'enuolay grand erre,
Et de Minerue, en qui prudence abonde,
Faicte ie fu ſeruante chaſte & munde.
Mais quel prouffit m'en vient, ne quel ſeruice,
Quand Nyctimene, eſtant par ſon grief vice
Faicte cheueche, a eu tant de bonheur
Qu'elle ſuccede à mon premier honneur ?



Nyctimene muée en chouette.

Ne ſçays tu poinct le propos qu'on demene,
Par tout Leſbos, de ceſte Nyctimene,
Fille laſciue, ayant par grief delict
Contaminé de ſon pere le lict ?
Vray eſt qu'elle a d'oyſeau receu la forme,
Mais, du remords de ſon forfaict enorme,
Craint qu'on la voye, & la lumiere fuit,
Cachant ſa honte à l'vmbre de la nuict :
Ou s'on la veoit, touts les aultres l'agaſſent,
Et hors de l'aer de touts coſtez la chaſſent.
Lors le corbeau, ſe moquant, reſpondit :
A toy, ſans plus, puiſſe nuyre ton dict :
Quant eſt à moy, ces preſages menteurs
I'ay à meſpris & touts leurs inuenteurs.
Puis acheua ſon chemin commencé,
Et à Phebus compter s'eſt aduancé

Que Coronis a veue, en acte ſale,
Couchée auec vn beau filz de Theſſale.
Des que Phebus entendit que s'amye
Eſtoit tombée en ſi lourde infamye,
Du chef tomba ſa couronne laurée,
Luy cheut auſſi la beaulté colorée
De ſon cler vis, & l'archet de ſa lyre.
Lors à la chaulde, enflé d'vne telle ire,



Enfonça l'arc d'vne force robuſte,
Et de ſa fleſche, ineuitable & iuſte,
Tout à trauers a la poictrine poincte,
Qui tant de foys à la ſienne fut ioincte.
Sentant le coup, la dolente gemit,
Le fer tranchant hors de la playe mit,
Dont en maintz lieux ſa chair blanche & polie
De rouge ſang fut trempée & ſalie,
Diſant : Amy, bien me pouuoys deffaire,
Mais tu debuoys l'enfant me laiſſer faire :
Or nous conuient, puis qu'il plaiſt à fortune,
Preſentement treſpaſſer deux en vne.
Sur ce poinct l'ame auec le ſang rendit,
Et la froideur par le corps s'eſpandit.
Las! de ſi dure aigre punition
Receut l'amant tarde contrition :
Grand mal ſe veult dont le rapport ouyt,
Et dont ſi fort ſon ire l'eſblouyt :
Mauldit l'oyſeau qui l'a contrainct ſçauoir
Ce qui luy fait tant de triſteſſe auoir :

Coronis tranſpercée par Apollon.

Sa trouſſe hayt, & ſon arc, & ſa main,
Auec le traict qui trop fut inhumain.
S'amye eſchauffe : &, nettoyant ſa playe,
Par vn ſecours, trop tard venu, s'eſſaye
A ſurmonter la mort dure & peruerſe,
Et l'art en vain de medecine exerce.
Ce que voyant & le feu allumer
Pour le corps ardre, & la cendre inhumer,
Poinct ne pleura (car il n'affiert aux Dieux
Mouiller leur face auecques larmes d'yeulx),
Mais vn ſouſpir tira du cueur profond,
Non aultrement, ne moins grand que les font
Ceulx qui les beufz auec vn maillet tuent,
Lors que le coup pour les aſſommer ruent.
Apres (pourtant) que ſa iadis aymée,
D'ingrate odeur, Phebus eut embaumée,
Que plaincte l'eut, & embraſſée auecques,
Et mis à fin l'iniuſte droict d'obſeques,
Pas ne ſouffrit ſa diuine clemence
Au meſme feu veoir perir ſa ſemence :
Ainçoys l'enfant, prochain de mort amere,
Tira du feu & du ventre à ſa mere :
Puis le porta luy meſme, en ſon giron,
Dedans la foſſe au centaure Chiron.

Le corbeau deuenu noir.

Et le corbeau, qui, pour auoir vray dict,
Penſoit auoir recompenſe & credit,
Il condemna, d'vne cholere grande,
Des blancs oyſeaux n'eſtre plus de la bande.
Ce temps pendant Chiron s'eſiouyſſoit
Dont d'vn tel Dieu l'enfant il nourriſſoit :
L'aiſe qu'il a de peine le deſcharge,
Voyant honneur ioinct auecques ſa charge.
Sur ce voyci venir, eſcheuellée,
Sa propre fille, Ocyroe appellée,
Dont vne nymphe accoucha (comme on treuue)
Deſſus le bord de l'impetueux fleuue
De Caycus. Elle ne fut contente
D'auoir apprins & mis en ſon entente

Du pere ſien l'art de medeciner :
Ains tout ſon cueur meit à vaticiner.
Doncq, quand fureur de deuiner l'eut prinſe,
Et qu'eſchauffée elle fut & eſprinſe
De ceſt eſprit, qui bouilloit dedans elle,
L'enfant petit regarda d'vn grand zele,

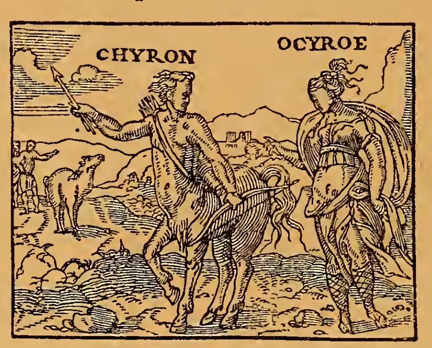


Diſant : Enfant, en qui vertu abonde,
Croiſſance prends pour l'heur de tout le monde :
Les corps mortelz, grandz, moyens & menuz,
A toy feront pluſieurs foys bien tenuz :
Puiſſance auras, par ta ſcience ardue,
Rendre la vie à qui l'aura perdue.
Et des qu'auras vne foys l'oſé faire,
Les Dieux du ciel, deſpits d'vn tel affaire,
Feront que plus faire ne le pourras,
Et par le feu de ton ayeul mourras :
Et que d'vn Dieu vn corps mort feras faict,
Puis d'vn corps mort vn puiſſant Dieu parfaict,
Renouuellant encore vn coup ta vie,
Apres que mort l'aura de toy rauie.
  Et toy, Chiron, mon pere, que i'honnore,
Qui n'es ſubiect à mort qui tout deuore,
Ains, par la loy de diuin parentage,
Faict & creé pour durer en tout aage,
De treſpaſſer te prendra le deſir
Lors que viendra la douleur te ſaiſir,
Que ſentiras par la cruelle attaincte
D'vne ſagette au ſang de l'hydre taincte :

Et d'immortel par les Dieux tu ſeras
Rendu mortel, & ſi treſpaſſeras.

Ocyroe en iument.

Voulant encor propheticer & dire
Quelcque aultre cas, vn ſouſpir elle tire
Du fond du cueur : &, ſentant peine & dueil,
Deſſus ſa face eſpandit larmes d'oeil,



Diſant : Helas! les choſes diuinées
Font aduancer trop toſt mes deſtinées.
Ie ſens en moy la parole faillir,
Plus de mon corps ne peult ma voix ſaillir :
Mauldict ſoit l'art (tant peu vault & merite)
Qui contre moy l'ire des Dieux irrite.
Las! beaucoup mieulx m'euſt valu abſtenir
De tant ſçauoir des choſes aduenir.
Ia m'eſt aduis que de fille la face
En moy ſe perd, & peu à peu s'efface.
Ia de deſir, ia d'appetit ſuy pleine
D'herbe manger, & courir en la plaine.
Ne ſçay quel Dieu en iument me transforme :
Prendre m'en vay de mon pere la forme.
Mais pourquoy doib ie eſtre toute iument?
Demy cheual mon pere eſt ſeulement.
Ainſi parlant, la nymphe ieune & tendre
Sur le dernier ne pouuoit bien s'entendre,
Car de ſa bouche eſt ſon parler ſorty
Confuſement, toſt apres amorty :
Ni ne ſembla de iument ſa voix faicte,

Ains de iument quelcque voix contrefaicte :
Puis peu à peu hennit de grand courage,
Et ſes deux bras marchoyent dedans l'herbage :
Chaſcun des doigtz l'vn à l'aultre s'aſſemble :
Ses ongles plats, touts cinq lyez enſemble,
Feirent vn ongle eſpez & endurcy :
Luy creut le col, luy creut la bouche auſſi.
De ſon habit la plus longue partie
Fut par derriere en queue conuertie,
Et ſes cheueulx, volants de toutes parts,
Deuindrent crins, (comme deuant) eſpars
Deſſus le col : & la face & la voix
Elle mua toutes deux à la foys :
Brief, touts ces cas monſtrueux la tournerent
Si bien que nom de iument luy donnerent.
Pleurs infiniz ſon cher pere eſpandit,
Et pour neant ton ſecours attendit,
O cler Phebus : mais rompre l'ordonnance
De Iuppiter n'eſtoit en ta puiſſance:
Et quand en toy euſt la puiſſance eſté,
Tu eſtoys lors bien ailleurs arreſté:
Car par les champs Meſſeniens, à l'heure,
Et en Elis, tu faiſoys ta demeure.



C'eſtoit au temps que l'habit de berger — Phebus habillé en berger.
Et la houlette il te conuint charger,
Et que portoys, à la mode rurale,
De ſept roſeaulx la fluſte paſtourale.
Or ce pendant qu'en tes amours penſoys,

Ou bien tandis que fluſtoys ou danſoys,
On dit qu'alors tes vaches, mal gardées,
S'eſtoyent aux champs Pyliens eſcartées,
Et que Mercure illec les apperceut,
Qui en vn boys treſbien cacher les ſceut.
Ce larrecin, faict de grand artifice,
D'homme viuant ne vint en la notice,
Fors d'vn vilain, cogneu en ce champ là,
Par ſon droict nom Battus on l'appella,
Qui garde eſtoit de l'herbeuſe vallée
Et du haras du riche roy Nelée.
Mercure eut paour de ce vilain : parquoy
Il le tira doulcement à recoy,
Et luy a dict : Amy, quelcque tu ſoys,
Si d'aduenture icy tu apperçoys
Quelcun cherchant ſes beufz eſuanouys,
Dy luy que veuz tu ne les as, n'ouys :
Et pour loyer du tour que m'auras faict
Prends ceſte vache. Et la bailla de faict.

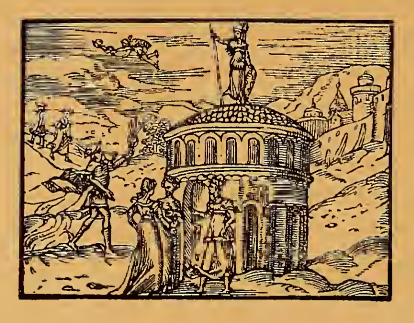


L'aultre la print & luy dit, l'ayant prinſe :
Va hardiment, pourſuy ton entreprinſe,
Le larrecin duquel tu t'es meſlé
Sera plus toſt compté & reuelé
Par ceſte pierre. Et luy en monſtra vne.
Mercure encor n'y eut fiance aulcune :
Parquoy il feit de s'en aller ſemblant,
Et puis reuint, en rien ne reſſemblant,
De voix ne corps, à ſa premiere forme.

Lors au vilain, appuyé contre vn orme,
Va dire ainſi : Bon homme, ſi tu peux,
Enſeigne moy où ſont allez mes beufz,
Que l'on m'a prins : ce larrecin ne cache,
Ie te donray vn beuf & vne vache.
Quand le vilain, qui promit de ſe taire,
Ouyt parler de doubler ſon ſalaire :
Ie les ay veuz (dit-il) qui ſe ieɛ̃toyent
Deſſoubz ces montz. Et de faiɛ̃t y eſtoyent.
Adoncq ſe print à ſoubrire Mercure,
Puis luy a diɛ̃t : Double vilain pariure,
Me trahys tu? M'accuſes tu à moy?
Et tranſmua ſon eſtomach ſans foy
En vn caillou, nommé Touche ou Indice,
Qui d'accuſer fait encore l'office:
Et au caillou, qui pourtant n'en peult mais,
Demourée eſt l'infamie à iamais.
De là s'en va, ſes ailes eſbranlant,
De Iuppiter le meſſager volant :
Et, hault en l'aer, d'Athenes il contemple
La belle aſſiette, & la ville, & le temple,
Et les iardins de prouffit & ſoulas,
Terre, pour vray, aggreable à Pallas.
Aduint ce iour que les vierges honneſtes
Au temple hault porterent ſur leurs teſtes
De Minerua les ſacrifices ſainɛ̃tz,
En beaulx paniers de fleurs couuerts & ceinɛ̃tz.
A leur retour, Mercure, les voyant,
Ne vola droiɛ̃t : mais ainſi tournoyant
Que le milan qui les poulets regarde,
Quand il craint ceulx qui en ſont bonne garde :
Il tourne, il roue, & n'oſe s'eſloigner,
Bien s'attendant quelcque proye empoigner :
Mercure ainſi, d'Athenes ſur les tours,
Faiſoit en l'aer maintz circuits & tours,
Et baſſement ſans s'eſloigner voloit,
Pour mieulx choyſir la proye qu'il vouloit.
D'aultant qu'Aurore eſt reluyſante & clere

Battus conuerti en touche.

Par ſus toute aultre eſtoille qui eſclere,
Et que Phebé l'eſt par deſſus Aurore :
La belle Herſé d'aultant & plus encore
Oultrepaſſoit ſes compaignes pucelles :
Si qu'elle eſtoit l'honneur & fleur d'icelles.
Mercure en l'aer de la veoir s'eſmerueille,
Et s'embraſoit en la ſorte pareille
Que le caillou qu'auec la fonde on tire,
Qui tant plus va plus de chaleur attire :
Et ſont au cueur de Mercure aduenues
Flambes ardents deſſoubz les froides nues.

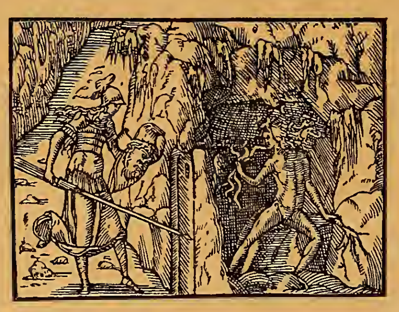


Ainſi eſprins, ſon premier chemin laiſſe,
Deſcend de l'aer, en la terre s'abbaiſſe,
Sans que ſa forme il change ne deſguiſe,
Tant ſe fioit en ſa beaulté exquiſe :
Voyre à bon droict toutesfoys par grand cure
Aydoit encor à ſa beaulté Mercure :
Peigna ſon chef, ſa cappe il accouſtra :
Si que par tout rien qu'or ne ſe monſtra,
Et ſur l'eſpaule, à dextre l'a trouſſée,
Affin qu'on veiſt en main ſon caducée
Qui gens endort, & qu'à ſes plantes belles
Reluyre on veit ſes beaulx patins à ailes.
En la maiſon où demouroit Herſé,
Sur le derriere, eſtoit ſon lict dreſſé
Entre celuy de Pandroſe, à la dextre,
Et ceſtuy là d'Aglauros, à ſeneſtre.
Ceſte Aglauros nota de prime face

Venir Mercure, & eut bien cefte audace
De s'enquerir du nom d'vn fi grand Dieu,
Et qui l'a meu de venir en ce lieu.
Lors refpondit Mercure en cefte forte :
Celuy ie fuy qui les nouuelles porte
Du pere mien, & celuy eft mon pere
A qui la terre & le ciel obtempere:
Ne defguifer te veulx pourquoy ie vien,
Pourueu, fans plus, qu'à ta foeur, pour fon bien,
Vueilles en brief te montrer foeur fidelle,
Et eftre tante aux enfants qu'auray d'elle:
Sçays tu que c'eft? D'Herfé fuyz amoureux,
Las! fauorife à l'amant douloureux.
Lors Aglauros vint à le regarder
Du mefmes oeil qui ne fe fceut garder
De veoir naguere, en trop grand hardieffe,
Le clos fecret de Pallas, la Deeffe :
Puis, pour loyer du plaifir qu'il demande,
Luy demanda de l'or quantité grande,
Et quant & quant de defloger le fomme,
Iufques à tant qu'il apporte la fomme.
Pallas, qui veit touts ces actes peruers,
Contre Aglauros iecta l'oeil de trauers,
Et, du profond de fon cueur courroucé,
Si puiffamment vn foufpir a poulfé,
Que branfler feit l'eftomach en auant,
Et fon efcu qu'elle auoit au deuant.
Si luy fouuint du corbillon couuert,
Qu'Aglaure auoit de main prophane ouuert,
Lors qu'elle veit, par defobeiffance,
L'enfant lequel fans mere print naiffance.
Veoit en apres qu'au celefte annonceur
Elle eft ingrate, & ingrate à fa foeur,
Et que de l'or dont requefte elle fit
L'auare auoit defia faict fon prouffit.
Que feit Pallas? Pour punir telle vie,
Delibera de parler à Enuie:
Et s'en alla tout droict en fon manoir,

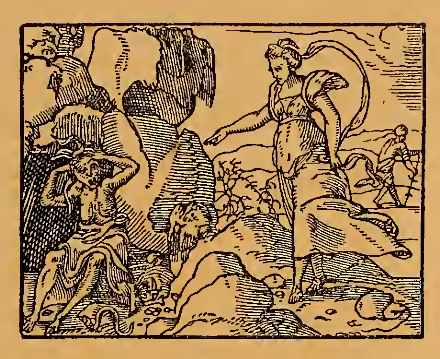
Defcription d'Enuie.

Plaſtré de ſang, melencolique & noir.
Son manoir eſt caché en vn bas centre,
Où le ſoleil ne le vent iamais n'entre,
Triſte en tout temps, en tout temps froid & ſombre,
Touſiours ſans feu, touſiours plein d'obſcure vmbre.
Quand la Deeſſe, au faict des armes craincte,
De l'orde vieille eut la maiſon attaincte,
Deuant l'entrée arreſta court ſes pas,
Car d'y entrer à elle ce n'eſt pas :
Et du fin bout du long boys qu'elle porte
De grand vigueur donna contre la porte.



La porte s'ouure : Enuie elle apperçoit,
Qui, accroupie à terre, ſe paiſſoit
De gros ſerpents, viperes & couleuures,
Nourriſſements de ſes iniques oeuures.
L'apperceuant, deſtourna ſon bel oeil :
L'aultre ſe leue auec pareſſe & dueil,
Et ſes ſerpents demy mangez laiſſa :
Puis lentement vers Pallas s'adreſſa,
Et, la voyant armée, belle & blonde,
De grand deſpit au viſage luy gronde.
Sa face eſt bleſme, & a le corps etique,
La rouille aux dents, aux yeulx la veuë oblique,
Toute de fiel eſt ſa poictrine verte,
De noir venin eſt ſa langue couuerte :
Iamais ne rit ſi elle ne rencontre
Deuant ſes yeulx meſchef ou malencontre :
Tant a de ſoing qui la pique & reſueille,

Que poinct ne dort : ains ſon oeil touſiours veille,
Pour veoir s'il vient honneur ou bien à l'homme,
Et, le voyant, ſe deſſeiche & conſomme :
Si qu'offenſant enſemble eſt offenſée,
Et ſon tourment ſe donne l'inſenſée.
Pallas pourtant, quoy que ne l'aymaſt poinct,
Luy a parlé briefuement en ce poinct :

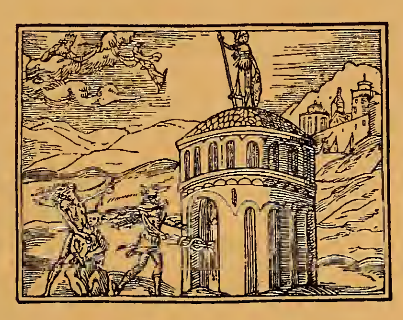


De ton noir ſang empoiſonne & enchante
Du roy Cecrops ceſte fille meſchante,
Qu'on nomme Aglaure: or va ſi oncq allas :
Ainſi le fault. A tant ſe teut Pallas,
Et, repoulſant de ſa pique la terre,
Print à fuyr, & deſlogea grand erre :
En s'enfuyant, Enuie, rechignée,
D'vn mauluais oeil de trauers l'a guignée,
Entre ſes dents murmurante & deſpite
De la valeur qui en Pallas habite.
Puis print en main ſon baſton plein de noeudz,
Entortillé d'vn lien eſpineux,
Et, d'vne nue obſcure bien couuerte,
Par où paſſoit renuerſoit l'herbe verte,
Les champs fleuris çà & là deſſeichoit,
Et des pauots les teſtes arrachoit.
Villes, maiſons & peuples la vilaine
Contaminoit de ſa puante aleine.
Finablement, de Minerue va veoir
La grand cité, triumphante en ſçauoir,

D'entendements & richeſſe puiſſante,
Pleine d'eſbats & en paix floriſſante.
Ce que voyant, Enuie, l'execrable,
Quaſi pleura, n'y trouuant rien pleurable.
Mais quand d'Aglaure en la chambre ſe veit,
Ains que bouger ſa commiſſion feit.
Et de ſa main, tainćte de vieille rouille,
Premierement la poićtrine luy ſouille,
Puis luy emplit l'entour du cueur d'eſpines,
Et luy ſouffla iuſques aux inteſtines
Son noir venin, qui aux os s'eſtendit
Et au milieu du poulmon s'eſpandit.
Et puis, affin que la cauſe recente
De ſa douleur loing d'elle ne s'abſente,
Deuant ſes yeulx luy met ſa ſoeur germaine,
Deuant ſes yeulx à touts coups luy ameine,
Pourtraićte au vif, de Mercure l'ymage,
Et de touts deux l'excellent mariage,
Faiſant bien grande vne chaſcune choſe :
Dont Aglauros ſouffroit douleur encloſe
En cueur marry, ſi que, triſte de iour,
Triſte de nuićt, gemiſſoit ſans ſeiour,
Fondant ſur piedz d'ennuy & maltalent,
Comme la glace au ſoleil foible & lent:
Et de l'honneur de la bien heureuſe Herſe
Ne plus ne moins ardoit la ſoeur peruerſe
Qu'herbes de champs qui au feu miſes fument,
Et peu à peu ſans flamber ſe conſument.
Par pluſieurs foys fut ſoubhaitant la mort,
Pour ne veoir plus le bien qui tant la mord :
Par pluſieurs foys à ſon pere plein d'ire
Voulut en mal le cas compter & dire :
En fin, voyant Mercurius venir,
S'en va aſſiſe à la porte tenir,
Pour le chaſſer. Il l'aborde, il la flate,
Il la ſupplie. Oſte toy (dit l'ingrate),
Car de ce lieu iamais ne bougeray,
Iuſques à tant que t'en deſlogeray.

Et bien, dit il, ſuyuant ton ordonnance,
Content ie ſuy de ceſte conuenance.
  Mercure adoncq de ſa verge charmée
Ouurit la porte à gros verroulx fermée.
Et elle, aſſiſe, en ſe cuydant leuer,
Sentit ſon corps ſi peſamment greuer,
Qu'oncques ne ſceut mouuoir vne ioincture.
Sur piedz ſe mettre eſſaya d'aduenture,

Aglauros en pierre.



Mais ſes genoulx ſe prindrent à roidir,
Et peu à peu ſes ongles à froidir.
Conſequemment, perdant ſon ſang, les veines
Luy deuenoyent bien fort palles & vaines :
Et comme on veoit que le chancre incurable
Gaigne pays ſur vn corps miſerable,
Et tant s'eſpand qu'aux parties gaſtées
Sont bien ſouuent les ſaines adiouſtées :
Ainſi froideur & mortiſere glace
Print peu à peu en ſa poictrine place,
Luy eſtoupant les conduictz de la vie,
Et le reſpir ſans lequel on deſuie :
Ni ne ſe meit en effort de parler :
Et ores quand s'en fuſt voulu meſler,
Sa voix n'auoit paſſage n'ouuerture :
Son col, ſa bouche, eſtoyent ia pierre dure.
Finablement, aſſiſe, morte & roide,
Ce fut de marbre vne ſtatue froide,
Non marbre blanc : ſon cueur, d'Enuie attainct,
De ſang infect tout ſon corps auoit tainct.

Apres qu'elle eut receu punition
De ſa parole & male intention,
Mercurius d'Athenes ſe partit,
Et vers le ciel ſon chemin conuertit.
Au ciel venu, ſon pere à part le huche,
Et, ſans vouloir luy deſcouurir l'embuſche
De ſes amours, luy dit : Pour abreger,
Mon treſcher filz & feal meſſager,
Deſcends là bas, va t'en, & poinct ne tarde,
Droict au pays qui à gauche regarde
Le ciel, où luyt de ta mere le ſigne :
C'eſt en Sidon, cité noble & inſigne :
Et le trouppeau royal que tu voys paiſtre
Là loing deſſus la montaigne champeſtre,
Fays le venir, ſans bruyt & ſans chommer,
Là bas au long des riues de la mer.



Europa, fille d'Agenor, aymée de Iuppiter.

Ces motz finiz, ſoubdain du hault herbage
Les beufz chaſſez allerent au riuage,
Là où du roy la fille treſcherie
Iouoit auec les filles de Tyrie.
Maieſté grande & amour mal conuiennent,
Et en vn ſiege enſemble ne ſe tiennent :
Parquoy, laiſſant ſon ſceptre glorieux,
Ce pere & roy des hommes & des Dieux,
Qui main armée a de troys feuz enſemble,
Qui d'vn clin d'oeil fait que le monde tremble,
La forme print d'vn taureau mugiſſant,
Et chemina ſur l'herbe verdiſſant,

Auec les beufz. Bel eſtoit le poſſible :
Sa couleur fut de blancheur indicible,
Neige ſembloit d'aulcun pied non foulée,
Ne par Auſter pluuieux eſcoulée :
De muſcles a vn gros col euident,
Sur l'eſtomach eſt ſa gorge pendant :
Cornes auoit certainement petites,
Mais, à les veoir, vn chaſcun les euſt dictes
Faictes de main à bien ouurer ydoine,
Et tranſluiſoyent plus que pur caſſidoine.
Le front n'auoit ridé ne redoubtable,
Ne tant ſoit peu la veuë eſpouantable :
Rien, ſinon paix, en la face n'auoit.



La fille au roy, qui de bon cueur le voit,
S'eſbahyt fort de ce qu'il eſt ſi beau,
Et qu'il ne fait guerre à nul du trouppeau.
Mais, quoy qu'il euſt de la doulceur beaucoup,
D'en approcher craignit du premier coup :
En fin s'approche, & fleurs & herbe franche
Luy apporta pres de ſa gueule blanche :
Dont eut l'amant vn merueilleux plaiſir :
Et, attendant ſon eſperé deſir,
Baiſe la main de la vierge modeſte :
Et peu s'en fault qu'il ne prenne le reſte.
Ores ſe ioue à elle expreſſement,
Pour l'aſſeurer peu à peu doulcement :
Ores il ſaulte au milieu des prez verds,

Ores ſe veaultre en l'arene à l'enuers.
Puis quand il veoit qu'elle n'eſt plus farouche,
A elle vient : elle, ſans paour, le touche
Et, de ſa main virginale, luy orne
De freſches fleurs & l'vne & l'aultre corne.
En fin elle a tel hardieſſe priſe,
Que ſur le dos du taureau s'eſt aſſiſe,
Sans ſçauoir, las! à qui elle ſe frotte.

Europa rauie & forcée par Iuppiter.

Lors pas à pas droict à la mer qui flotte
Il la porta : &, des qu'il y arriue,
A mis ſes piedz dedans l'eaue de la riue.
De là, ſoubdain, plus oultre ſe tranſporte,
Et ſon butin parmy la mer emporte.



La paour la prend, & regarde, eſtonnée,
Deſia de loing la riue abandonnée :
De la main dextre vne des cornes tient,
De l'aultre main ſur le dos ſe ſouſtient :
Et ſes habits de ſoye & fine toile
Branſloyent en l'aer, & au vent feirent voile.

FIN DV SECOND LIVRE.





Hero & Leandre



CLEMENT MAROT

AVX LECTEVRS, S.

PEINE eſtoit la preſente hiſtoire hors de mes mains (lećteurs debonnaires), que ie ne ſçay quel auare libraire de Paris (1), qui la guettoit au paſſage, la treuua & l'emporta, tout ainſi qu'vn loup affamé emporte vne brebis, puis me la va imprimer en bifferie du Palais, c'eſt aſſauoir en belle apparence de papier & de lettre,

(1) Cette préface, à elle ſeule, pourrait fournir un curieux chapitre à l'hiſtoire de la propriété littéraire; elle nous montre le ſans-gêne avec lequel les libraires traitaient alors les auteurs & s'appropriaient leurs œuvres. Les détails qu'on va lire, empruntés à trois éditions de l'époque, ne viennent que trop à l'appui des récriminations du poëte. Datées, à la première page, de l'année 1541, ces éditions portent au verſo une requête où Gilles Corrozet s'adreſſe candidement au prévôt de Paris pour qu'il ſoit fait défenſe aux autres libraires de publier cet opuſcule, « ſoit à part, ſoit avec autres œuures, afin qu'il puiſſe ſe rembourſer de ſes frais & miſes. » Et le prévôt de Paris accorde le privilége, à la date du 10 janvier 1540 (n. s. 1541). Selon toutes les apparences, Gilles Corrozet ferait donc le larron dont Marot dénonce ſi vertement les manœuvres peu délicates. Toutefois, comme il convient de mettre encore des formes avec les gens que l'on dépouille, dans une *Epiſtre aux lećteurs*, placée en tête de l'édition vendue chez Charles l'Angelier, le plagiaire cherche à

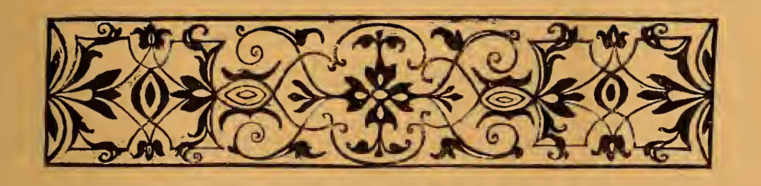
mais les vers ſi corrompuz, & le ſens ſi deſciré, que vous euſſiez dict que s'eſtoit la dicte brebis eſchappée d'entre les dents du loup : &, qui pis eſt, ceulx de Poytiers, trompez ſur l'exemplaire des aultres, m'en ont faict aultant. Quand ie vey le fruict de mes labeurs ainſi accouſtré, ie vous laiſſe à penſer de quel cueur ie donnay au diable monſieur le babouin de Pariſien, car, à la verité, il ſembloit qu'il euſt aultant pris de peine à gaſter mon liure que moy à le bien traduire. Ce que voyant, en paſſant par la noble ville de Lyon, ie priay maiſtre Sebaſtien Gryphius, excellent homme en l'art de l'imprimerie, d'y vouloir mettre la main : ce qu'il a faict, & le vous a imprimé bien correct, & ſur la copie de l'aucteur, lequel vous prie (pour voſtre contentement & le ſien), ſi auez enuie d'en lire, de vous arreſter à ceulx cy. Dieu tout puiſſant ſoit touiours voſtre garde. De Lyon, ce 20e iour d'octobre 1541.

ſe faire pardonner ſon audacieux procédé par ces éloges habilement décernés à Marot :

Ainſi a faict Muſeus l'ancien,
Poete grec, qui, pour le commun bien
Qu'on peult cueillir de ſa ſaige doctrine,
Parle francoys, par la langue diuine
Du grand Maro, nommé Marot en France,
Le vueille ou non la romaine arrogance,
Marot non moindre en ſa francoyſe veine
Qu'eſtoit Maro en ſa langue romaine.

En préſence de pareils compliments, on aurait mauvaiſe grâce à perſévérer dans ſes plaintes. Quant à l'édition gothique publiée par Gryphius, en octobre 1541, ſous la ſurveillance de Marot, & précédée de la préface que nous donnons ici, elle a échappé à nos recherches les plus perſévérantes. Son exiſtence ne nous eſt affirmée que par Lenglet-Dufreſnoy dans une note.

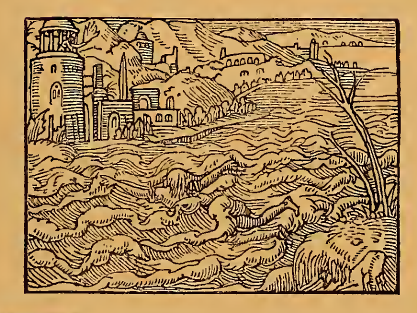




L'HISTOIRE
DE LEANDER
ET DE HERO (1)

❦

(*Du Recueil*)




VSE, dy moy le flambeau qu'on feit luyre
Pour les amours ſecrettes mieulx conduire :
Dy moy l'amant qui, nouant en la mer,
Alloit de nuict les nopces conſommer :
Et le nocturne embraſſement receu,
Qui d'Aurora ne fut oncq apperceu,
Ne deſcouuert. Declaire moy au reſte

Vers 4. *Alloit de nuict les nopces conſumer* (a).

(a) Éd. goth. s. d.

(1) L'attribution de ce poëme faite à Muſeus par Céſar Scaliger ne paraît rien moins que juſtifiée. Selon toutes les vraiſemblances, il faut y reconnaître l'œuvre d'un anonyme vivant au IVe ſiècle de notre ère. (Voy. Fabricius, *Bibl. græca.*, I, 123.)

Les murs d'Abyde & la grand tour de Seſte :
Là où Hero, par amour, tant oſa
Que Leander de nuiĉt elle eſpouſa.
I'oy Leander deſia nouer, ce ſemble,
Et flamboyer le flambeau tout enſemble :
Flambeau luyſant, annonçant la nouuelle
De ſeure amour, & qui d'Hero la belle
Toute la nuiĉt la feſte decora,
Quand le doulx fruiĉt des nopces ſauoura :
Flambeau d'amour, le ſignal mis expres,
Que Iuppiter debuoit planter aupres
Des aſtres clers, pour le hault benefice
D'auoir ſi bien de nuiĉt faiĉt ſon office,
Et le nommer l'eſtoille bienheureuſe,
Fauoriſant toute eſpouſe amoureuſe :
Car il ſeruit Amour en ſes negoces,
Et ſi ſaulua ceſtuy là qui aux nopces
Alla & vint par les vndes ſouuent,
Ains que le fort & trop malheureux vent
Se fuſt eſmeu. Viens donc, ma Muſe, affin
De me chanter le tout iuſque à la fin,
Qui telle fut que, par vn dur eſclandre,
Elle eſtaingnit le flambeau & Leandre.
Seſte iadis fut ville frequentée :
Vis à vis d'elle Abyde eſtoit plantée :
Et entre deux flottoit l'eaue de la mer.
En ces deux lieux, Cupido, dieu d'aymer,
Tira de l'arc vne meſme ſagette,
Rendant d'vn coup à ſes flammes ſubieĉte
Vne pucelle & vn adoleſcent
Nommé Leandre, aggreable entre cent,
Et l'aultre Hero, pucelle deſia meure.
Elle faiſoit en Seſte ſa demeure,
Luy, en Abyde : & furent, en leurs ans,

Vers 21. *Et le nommer eſtoille bien heureuſe* (a).

(a) G. Corrozet, 1541.

Des deux citez les deux aſtres luyſants,
Pareils entre eulx. Ie te ſupply, Lecteur,
Quand par la mer ſeras nauigateur,
Fays moy ce bien (ſi paſſes là au tour)
De t'enquerir d'vne certaine tour,
Là où Hero (vn temps fut) demouroit,
Et des creneaulx à Leandre eſcleroit.
De demander meſmement te ſoubuienne
La mer bruyant d'Abyde l'ancienne,
Qui, en ſon bruyt, plainct encores bien fort
De Leander & l'amour & la mort.
Mais dont aduint que Leander, eſtant
En la cité Abydaine habitant,
Fut amoureux d'Hero, ieune pucelle,
Iuſques à vaincre en fin le cueur d'icelle?
Hero iadis, pleine de bonne grace,
Née de riche & de gentille race,
Eſtoit nonnain à Venus dediée,
Et ſe tenoit, vierge & non mariée,
En vne tour deſſus la mer aſſiſe,
Où ſes parents bien ieune l'auoyent miſe (1).
C'eſtoit, de vray, vne Venus ſeconde,
Mais ſi honteuſe & chaſte que le monde
Luy deſplaiſoit, & tant s'en abſenta
Qu'oncq l'aſſemblée aux femmes ne hanta.
Et d'aduantage aux lieux iamais n'alloit
Où la ieuneſſe amoureuſe balloit,

Vers 44. *Qui par la mer ſeras nauigateur* (a).
60. *Et ſe tenoit vierge non mariee* (b).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) G. Corrozet, 1541.

(1) L'hiſtoire de Héro & de Léandre a ſuggéré au cul-de-jatte Scarron l'idée d'une parodie dédiée au ſurintendant Fouquet. Pour donner un échantillon de ce traveſtiſſement, plus ſouvent groteſque que ſpirituel, il nous ſuffira de prendre l'entrée en matière pour la comparer au paſſage du poëte grec :

Dans une tour (on ne ſait pas
Si la tour fut ronde ou carrée)
La preſtreſſe de Cythérée
Logeoit elle & tous ſes appas.

Ni aux feſtins, ni à nopces aulcunes,
En euitant des femmes les rancunes :
Car, pour raiſon des beaultez gratieuſes,
Les femmes ſont voluntiers enuieuſes.
Mais humblement elle faiſoit ſans ceſſe
Veuz & offrande à Venus la deeſſe.
Souuent auſſi alloit ſacrifier
A Cupido, pour le pacifier :
Non moins craignant ſa trouſſe trop amere
Que le brandon de ſa celeſte mere :
Mais pour cela ne ſceut finablement
Les traictz à feu euiter nullement.
Or eſtoyent ia les mois & iours venus,
Que Seſtiens celebroyent de Venus
La grande feſte, & du bel Adonis.
Là vindrent lors les peuples infinis
Qui habitoyent les petites & grandes
Iſles d'au tour : touts y vindrent par bandes :
Du fond de Cypre à la cerimonie
Vindrent les vns, les aultres d'Hemonie.
Femme du monde, en toute Cytherée,
N'eſt en faulxbourg, ne cité demourée.
N'y eut danſeur, ni aultre demourant
Deſſus Liban, le mont bien odorant,
Ne Phrygien (tant aymaſt le ſeiour),
Qui ne couruſt veoir la feſte, ce iour.
Touts ceulx d'Abyde, aux Seſtiens voiſine,
Touts iouuenceaulx qu'amour tient en ſaiſine,
Y ſont venuz : car voluntiers ilz vont
Là où l'on dit que les feſtes ſe font,

Vers 76. *A Cupido & le paciffier* (a).
81. *Or eſtanz ia les mois & iours venus* (b).
85. *Iſles dentour tous y vindrent par bandes*
Des fons de Cipre a la ceremonie (c).
94. *Qui nacourut veoir la feſte ce iour* (d).

(a) G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (d) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Plus pour y veoir des dames les beaultez
Que pour offrir leurs dons ſur les autelz.
Dedans le temple où ſe faiſoit la feſte,
Hero marchoit en grauité honneſte,
Rendant par tout de ſa face amyable
Vne ſplendeur à touts yeulx aggreable :
Telle blancheur au viſage elle auoit
Que Cynthia, quand leuer on la voit :
Car ſur le hault des ioues paroiſſoyent
Deux cercles rondz qui vn peu rougiſſoyent,
Comme le fond d'vne roſe nayfue,
Meſlé de blanche & rouge couleur viſue.
Vous euſſiez dict ce corps tant bien formé
Sembler vn champ de roſes tout ſemé :
Car par deſſus ſa blancheur nompareille,
La vierge eſtoit de membres ſi vermeille,
Qu'en cheminant, ſes habitz blancz & longs
Monſtroyent par foys deux roſes aux talons.
D'elle au ſurplus ſortoyent bien apparentes
Graces ſans nombre & toutes differentes.
Vray eſt qu'en tout troys Graces nous ſont painctes
Des anciens : mais ce ne ſont que fainctes,
Veu que d'Hero vn chaſcun oeil friant
Multiplioit cent graces en riant :
Si que Venus, ſi trop ne me deçoy,
Auoit trouué nonnain digne de ſoy.
Ainſi, paſſant de beaulté toutes celles
Qu'on eſtimoit en ſon temps les plus belles,
L'humble nouice à Venus, bien decente,
Apparoiſſoit vne Venus recente.
Dont il aduint, quand ainſi ſe monſtra,
Qu'aux tendres cueurs des iouuenceaulx entra :
Et n'en fut vn qui n'euſt en ſon courage

Vers 125. *Ainſi paſſant de beaucoup toutes celles* (a).
127. *L'humble nonnain a Venus bien decente* (b).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) G. Corrozet, 1541.

Deſir d'auoir Hero par mariage.
Chaſcun l'admire, & chaſcun la contemple :
Si qu'en allant çà & là par le temple,
L'oeil & le cueur de touts ceulx qui la veirent
(Où qu'elle allaſt) tout le iour la ſuyuirent :
Et vn ieune homme, entre aultres, eſtoit là
Qui en ce poinct tout eſbahy parla :
I'ay pluſieurs ſoys veu Sparte la cité,
Lacedemone ay par tout viſité,
Là où on oyt, par maniere d'eſbat,
Sur les beaultez chaſcun iour maint debat :
Mais telle fille encores n'ay ie veue
Qui ſoit de grace & beaulté ſi pourueue.
Peult eſtre auſſi que Venus en ces places
A faict venir quelcune des troys Graces.
Certes laſſé de regarder ie ſuy,
Mais de la veoir ſaouler ie ne me puy.
Content ſeroys d'eſtre en terre bouté,
Apres auoir au lict d'Hero monté :
Et Dieu du ciel eſtre ne vouldroys mye,
L'ayant chez moy pour eſpouſe & amye.
Helas! Venus, ſi c'eſt choſe odieuſe
Que de toucher à ta religieuſe,
A tout le moins auecques moy aſſemble
Par mariage vne qui luy reſſemble.
  Ainſi diſoyent maintz gratieux & doulx
Ieunes amants. Mais vn aultre ſur touts,
Taiſant ſon mal, hors du ſens ſe iectoit,
Pour la beaulté qui en la vierge eſtoit.
O Leander, qui tant ſouffris, ſi eſt ce
Qu'apres auoir veu la demy deeſſe,

Vers 141. *La ou lon eſt par maniere desbat*
Sur les beaultez chaſcun iour en debat (a).
157. *Ainſy diſoient motz gratieulx & doulx* (b).
159. *Taiſant ſon mal hors de ſoy ſe geſtoit* (c).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Tu ne voulois, ſoubz l'aguillon d'aymer,
Couuertement ta vie conſommer :
Ainçoys, eſtant à l'improuiſte attainct
Des traictz chargez d'vn feu qui ne s'eſtainct,
Tu n'euſſes eu de viure patience,
Sans de la belle auoir experience.
Aux raiz des yeulx creut le brandon plus fort
D'amour cruel, dont, par le grand effort
Impetueux de la flambe inuincible,
Bruſloit ſans fin le paoure cueur paſſible.
Auſſi beaulté excellente & bien née,
En femme honneſte & non contaminée,
Aux hommes eſt plus ague & perçante
Que traict volant tiré de main puiſſante.
L'oeil eſt la voye, & quand frappé ſe ſent,
La playe coule, & droict au cueur deſcend.
Si deuint lors l'amant dont ie vous compte,
Rauy, tremblant, tout honteux & ſans honte :
Du cueur trembla, honte le tenoit pris,
Rauy eſtoit en beaulté de tel prix.
Finablement amour l'a tant dompté,
Que de honteux le rendit eshonté.
Par amour doncq de ſoy meſmes cherchant
A n'auoir honte, il s'en alloit marchant
Tout pas à pas, & print l'audace apres
De coſtoyer la vierge d'aſſez pres :
Puis de trauers tourne de bonne grace
Ses yeulx touts pleins d'amoureuſe fallace,
En l'induiſant par ſignes, ſans mot dire,
A deſirer la choſe qu'il deſire.

Vers 164. *Couuertement ta vie conſummer* (a).
165. *Aincois eſtant a limpourueu actaint* (b).
172. *Bruſloit ſans fin le pauure cueur poſſible* (c).
181. *De cueur trouble honte le tenoit pris* (d).
189. *Puis de trauers tournoit de bonne grace* (e).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) Éd. goth. s. d. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (e) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Incontinent qu'elle ſe veit aymée,
Bien aiſe fut, ſe ſentant eſtimée,
Et pluſieurs foys tout bellement baiſſa
Sa belle face, & puis la redreſſa,
Guignant de l'oeil Leander doulcement,
Qui, en ſon cueur, fut aiſe grandement
De ce qu'Hero ſon amour entendit
Et, l'entendant, poinct ne ſe deffendit.
Doncques, tandis que ſon heure opportune
Il eſpyoit pour ſuyure ſa fortune,
Le cler ſoleil vers occident tiroit,
Et peu à peu ſa clarté retiroit :
Si que Veſper on veit, de l'aultre part,
Qui ia du iour teſmoingnoit le depart.
Parquoy, voyant le iouuenceau Leandre
De toutes parts les tenebres s'eſpandre,
Plus hardiment d'elle s'approcher oſe,
Et luy ſerra les doigtz plus blancz que roſe,
En ſouſpirant : & elle, ſans mot dire,
Comme en courroux ſa main blanche retire.
Des qu'il ſentit aux geſtes la penſée
D'Hero en branſle & demy eſlancée,
De la tirer print treſbien l'aduenture
Par l'vn des plis de ſa riche veſture,
La deſtournant, & la menant adoncq
A l'vn des bouts du temple, grand & long :
Et elle alloit, apres luy, pas à pas,
Tout lentement, comme ne voulant pas.
Puis de propos feminins l'a tancé,
Diſant ainſi : Eſtes vous inſenſé,

Vers 193. *Incontinent quelle ſe void aymee*
Bien aiſe fut ſe voiant eſtimee
Et pluſieurs fois tout doulcement baiſſa (a).
197. *Suiuant de loeil Leander doulcement* (b).
202. *Il eſperoit pour ſuiure ſa fortune* (c).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Mon gentilhomme? Entreprenez vous bien
D'ainſi tirer vne fille de bien?
Croyez qu'icy ſort mal vous adreſſez :
Allez ailleurs, & ma robe laiſſez,
Que n'eſprouuiez, à voſtre grand dommage,
L'ire & fureur de mon grand parentage.
Prier d'amour eſt choſe deffendue
Nonnain qui s'eſt vierge à Venus rendue :
Et n'eſt loiſible inuenter achoiſon
D'aller au lict de fille de maiſon.
Telle parole, aux filles conuenable,
Tenoit Hero à l'amant bien aymable.
Et, quand Leandre eut de la vierge ouy
Le doulx courroux, il fut tout reſiouy,
Sentant en elle (à ceſte occaſion)
Les ſignes vrays de perſuaſion :
Car, lors que femme à vn amant conteſte,
Son conteſter ſigne d'amour atteſte.
Doncques, apres qu'il eut de grand ardeur
Baiſé ſon col blanc & de bonne odeur,
Deſir d'amour, qui l'aguillonne & poind,
Le feit parler à ſa dame en ce poinct :
Chere Venus, apres Venus la gente,
Noble Pallas, apres Pallas prudente :
Ie parle ainſi, car trop grandement erre
Qui t'accompare aux femmes de la terre,
Veu que tu es, à bien te viſiter,
Toute ſemblable aux filles Iuppiter :
Bienheureux eſt celuy qui te planta,
Et pleine d'heur celle qui t'enfanta :
Si, te ſupply, entends à mes clamours,

Vers 231. *Puis impoſſible eſt trouuer a choiſon* (a).
243. *Deſir damour qui leſguillonne & poingt*
La faict parler a ſa dame en ce point (b).
248. *Qui te compare aux dames de la terre* (c).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Et prends pitié des contrainctes d'amours.
Tu te dis fille à Venus conſacrée,
Fays donc cela qui à Venus aggrée.
Viens, viens, m'amye, & d'vne amour eſgale
Entrons touts deux en ſa loy coniugale :
Ce n'eſt pas choſe aux vierges bien propice,
D'adminiſtrer à Venus ſacrifice :
Venus ne prend aux pucelles plaiſir :
Ses vrays ſtatuts (ſi tu as le deſir
De les ſçauoir) & ſes myſteres dignes
Ce ſont anneaulx, nopces, lictz & courtines.
Puis qu'aymes doncq Venus, doulce & traictable,
Ayme la loy d'amour tant delectable,
Et me reçoys, en laiſſant touts ces veuz,
Pour humble ſerf, ou mary, ſi tu veulx :
Serf que pour toy Cupido a vené
A coups de traict, pourſuiuy & mené,
Vſant, helas! en moy de tel effort
Que feit Mercure en Hercules le fort,
Quand le mena ſoubz ſa verge dorée
Seruir la nymphe en Lydie honnorée.
Las! quant à moy, Venus au beau corſage
M'a rendu tien, non Mercure le ſage.
O noble vierge, il ne fault qu'on te die
D'Athalanta, la belle d'Arcadie :
Tu ſçays comment en amour ſoulager
Ne vouloit pas le beau Meleager,
Pour demourer touſiours vierge obſtinée :

Vers 254. *Et pren pitié des contrainctes amours* (a).
258. *Entrons tous deux en lamour coniugualle* (b).
269. *Serf que pour toy Cupido a noue*
A coups de traictz pourſuiuy & mue
Vſant en moy (helas) de tel effort (c).
276. *Me rendra tien non Mercure le ſaige* (d).
281. *Pour demourer touſiours vierge eſtimee* (e).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (d) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (e) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541.

Mais, au moyen de Venus indignée,
Elle deuint de luy plus amoureuſe
Qu'auparauant ne luy fut rigoureuſe.
Pourtant, m'amye, aux choſes que i'ay dictes
Te fault ranger, que Venus tu n'irrites.
  Ainſi l'amant perſuadoit de bouche
La belle Hero, encor toute farouche,
Si que les mots tant doulx qu'ouyz elle a
Feirent ſon cueur vaciller çà & là.
  La vierge adoncq, muette deuenue,
Sa veuë en terre a longuement tenue,
Cachant ſa face, en laquelle luy monte
Le ſang vermeil, teſmoingnage de honte,
Plus, cheminant, penſifue ſe monſtroit,
Et, ſans beſoing, bien ſouuent accouſtroit
Ses veſtements : touts ſignes en partie
D'vne pucelle à aymer conuertie :
Et ſilence eſt la promeſſe accordée
De toute fille ainſi perſuadée.
  Or ſentoit ia ceſte cy les ſecouſſes
Et aguillons des amours aigreſdoulces,
Pour ce qu'en cueur ſi noble & de hault prix
Facilement le doulx feu s'eſtoit pris,
Puis eſbahye eſtoit, d'aultre coſté,
Du doulx Leandre & de ſa grand beaulté.
  Doncq ce pendant qu'en la terre ſes yeulx
Elle eut fichez, Leander, curieux
Et plein d'amour, de veoir n'eſtoit laſſé
Son tendre col, qu'elle tenoit baiſſé,
Lequel pourtant finablement leua,
Puis, rougiſſant, ainſi dire elle va :

Vers 291. *La vierge donc muette deuenue* (a).
294. *Le ſang vermeil teſmoignage de honte*
Puis cheminant penſiue ſe monſtroit (b).
304. *Facillement le doulx feu eſtoit pris* (c).

(a) G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Ie ne croy pas, ſeigneur, que le pouuoir
Tu n'euſſes bien d'vne roche eſmouuoir
Par tes deuis. Qui t'a faict ſi ſçauant
A mettre mots deceptifz en auant?
O paoure moy! Et qui t'a incité
De venir veoir mon pays & cité?
Si eſt ce en vain que m'as propos tenu :
Car, veu qu'errant tu es & incognu,
Et qu'en toy n'a ſeureté de fiance,
Comment peulx tu auoir mon alliance?
Nous ne pouuons (pour bien te l'expoſer)
Publiquement touts deux nous eſpouſer,
Pour ce que i'ay mes parents au contraire :
Et quand vouldroys par deçà te retraire,
En te feignant perſonne fugitiue,
Tu ne pourroys cacher l'amour furtiue :
Car en tout temps les langues ſont amies
De faulx rapportz & toutes infamies :
Et ce que faire en ſecret on pretend,
En plein marché Malebouche l'entend.
Ce neantmoins, ie te pry, que ie ſçache
D'où tu es né, & ton nom ne me cache.
Si quiers le mien, ne te diray de non :
Sçache de vray qu'Hero eſt mon droict nom,
Et ma maiſon vne tour haulte & droicte,
Là où i'habite, en menant vie eſtroicte,
Sans entretien de perſonne viuante,
Fors ſeulement d'vne ſimple ſeruante.

Vers 314. *Tu neuſſes eu dune roche eſmouuoir* (a).
321. *Et quen toy na ſeurete ne fiance* (b).
322. *Comme peulx tu auoir mon alliance* (c).
327. *En te faiſant perſonne fugitiue* (d).
332. *En plain marche Malle bouche leſtend* (e).
335. *Sy quiers le mien ie ne te diray non* (f).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (c) Éd. goth. s. d. — (d) Éd. goth. s. d. — (e) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (f) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541.

Ceſte grand tour deuant Seſte a ſon eſtre
Sur creux riuage, auquel de ma feneſtre
Me ſont les flots de la mer apparents.
Tel fut l'aduis de mes rudes parents.
Aultres voiſins au tour de moy ne hantent,
Ne ieunes gens poinct n'y danſent ne chantent :
Mais, ſans ceſſer, & de iour & de nuict,
La mer venteuſe à l'aureille me bruyt.

Adoncq Hero, honteuſe de rechef,
Vers ſon manteau baiſſa vn peu le chef,
Et en couurit ſa face illuſtre & claire,
Penſant en ſoy : Hero, que veulx tu faire?
De l'aultre part, Leander, d'vn extreſme
Deſir qu'il a, conſulte auec ſoy meſme
Comme il pourra deuenir ſi heureux
De paruenir au combat amoureux.
Certes amour, variable en conſeil,
Fait playe aux cueurs, puis baille l'appareil :
Et luy, par qui ſommes touts ſurmontez,
Conſeille ceulx qu'il a prins & domptez.
Ainſi feit il, ainſi donna ſecours
A Leander, qui, apres touts diſcours,
Triſte & faiſant d'vn vray amant l'office,
Va dire vn mot plein de grand artifice.

Vierge (dit il), tant peu craintif ſeray
Que l'aſpre mer pour toy ie paſſeray,
Fuſt ce vn endroict d'innauigable gouffre,
Voyre fuſt l'eaue bouillante en feu & ſouffre :
Ie ne crain poinct la mer deſeſperée,
S'il fault aller en ta chambre parée :
Et ſi n'auray frayeur en eſcoutant

Vers 346. *Et ieunes gens ny danſent & ny chantent* (a).
358. *Faict plaie es cueurs puis donne lappareil*
Et luy par qui nous ſommes ſurmontez (b).
361. *Auſſy faict il ainſi donna ſecours* (c).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (c) G. Corrozet, 1541.

L'horrible bruyt de la grand mer flottant :
Ains, touts les ſoirs, mouillé, ſans paour ne honte,
Nageray nud en la mer Helleſponte :
Car il y a diſtance aſſez petite
De la cité Abydaine, où i'habite,
Iuſques chez toy : ſays moy ſans plus ce tour
De me monſtrer, ſur le hault de la tour,
Quelcque lanterne ou brandon flamboyant
Deuers la nuict, affin qu'en le voyant,
Ie ſoys d'amour le nauire ſans voile,
Ayant ſur mer ton flambeau pour eſtoille :
Auſſi affin qu'en le voyant, ne voye
De Bootes l'occidentale voye,
Ni Orion cruel & pluuieux,
Ne le train ſec du chariot des cieulx,
Qui de venir me pourroit bien garder
A ce doulx port, où ie veulx aborder.
Mais, par ſur tout (helas ! ma chere dame),
Si tu ne veulx qu'à coup ie perde l'ame,
Prends garde aux vents, vueilles auoir le ſoing
Que trop eſmeuz n'eſtaingnent, au beſoing,
Le cler flambeau conducteur de ma vie.
Si au ſurplus de ſçauoir as enuie
Quel eſt mon nom, Leander ie m'appelle,
Mary d'Hero, la gratieuſe & belle.
  Ainſi touts deux ordonnoyent le decret
Du mariage, entre eulx clos & ſecret,
Et de garder tout l'ordre taciturne
Seruant au faict de l'amytié nocturne,
Dont le flambeau ſeroit ſeul teſmoingnage,
En promettant, tout d'vn meſme courage,

Vers 376. *De la cite dabidaine ou iabite* (a).
378. *De me monſtrer ſur le hault de la tour* (b).
397. *Ainſy tous deux ordonnent le decret*
De mariage entre eulx clos & ſecret (c).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Elle, de faire eſclerer le brandon:
Luy, de ſe mettre en l'eaue à l'abandon.
Puis confirmant la nuict des eſpouſailles
Par vn baiſer donné en fiançailles,
Force leur fut (à regret & enuis)
Se ſeparer & rompre leurs deuis.
Si s'en alla Hero en ſa tour haulte :
Et Leander (affin que par ſa faulte
Ne s'eſgaraſt de nuict à ſon retour)
Marquoit de l'oeil le chemin de la tour,
Et nauiguoit, vers Abyde tendant.
  Penſez en vous quantesfoys ce pendant
Ont deſiré touts deux l'heure propice
D'entrer au lict d'amoureux exercice.
  Or auoit ia la nuict, d'eulx attendue,
Sa robe noire en l'aer toute eſtendue,
Et les humains rendoit par tout dormants,
Fors Leander, le plus beau des amants,
Qui, ſur le bord de la mer, pour nager,
Attend, pied coy, le luyſant meſſager
De ſes amours, & guette, de ce pas,
Le luminaire & feu de ſon treſpas,
Lequel luy doibt de loing monſtrer par ſignes
Le droict chemin des nopces clandeſtines.
  Si toſt qu'Hero veit que la nuict vmbreuſe
Noircie eſtoit d'obſcurté tenebreuſe,
Soigneuſement, comme elle auoit promis,
A le flambeau en euidence mis,
Qui ne fut pas plus ſubit allumé,
Que Leander ne fuſt tout enflammé
Du feu d'amour, ſi que ſon cueur rauy

Vers 408. *De ſeparer & rumpre leur deuis* (a).
412. *Merchoit de loeil le chemin de la tour* (b).
418. *Sa robe noire en laer toute eſpandue* (c).
433. *Du feu damour, & que ſon cueur raui* (d).

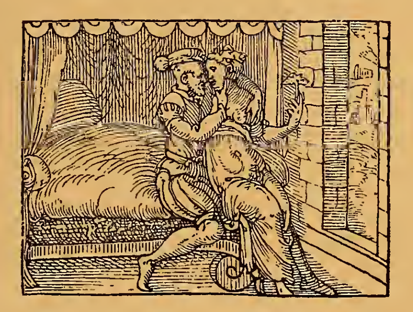
(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (d) I. André, 1541.

Et le flambeau s'allumoyent à l'enuy :
Bien eſt il vray qu'oyant les ſons horribles
Que font en mer ces grandz vndes terribles,
Il eut en ſoy frayeur de prime face,
Mais peu à peu prenant cueur & audace,
Pour s'aſſeurer parloit tout ſeul ainſi :
  Amour eſt dur, la mer cruelle auſſi :
Vn bien y a, ce n'eſt qu'eaue en la mer,
Et dedans moy ce n'eſt que feu d'aymer.
Sus doncq, mon cueur, prends le feu de ta part,
Et ne crains l'eaue qui en la mer s'eſpart,
A ce coup fault qu'en amours me ſecondes :
Dequoy crains tu les vagues & les vndes?
O cueur d'amant, n'as tu pas cognoiſſance
Que Venus print des vndes ſa naiſſance?
Et qu'elle a force & domination
Deſſus la mer, & ſur l'affection
Qui nous conduit? Mis à fin ce propos,
Il deſpouilla ſes membres bien diſpos,
Et des deux mains ſes habits deſliez
Au tour du col a ſerrez & liez :
Puis, s'eſloignant du bord vn peu en çà,
D'vn ſault de courſe en la mer ſe lança,
Tirant touſiours vers la clere lanterne :
Et tellement en la mer ſe gouuerne,
Que luy tout ſeul, nauiguant vers ſa dame,
Eſtoit ſa nef, ſon paſſeur & ſa rame.
  Hero tandis, qui des creneaulx eſclere,
De ſon manteau couuroit la lampe clere,
Quand s'eſleuoit quelcque nuyſible vent,
Et la garda d'eſtaindre bien ſouuent,
Iuſques à tant que Leander, paſſé,

Vers 442. *Et dedans moy ce neſt qun feu daymer* (a).
459. *Que luy tout ſeul en nageant vuers ſa dame* (b).
462. *De ſon manteau couurit ſa lampe claire* (c).

(a) I. André, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.

Au port de Seſte arriua tout laſſé,
Et que la vierge en ſa tour haulte & forte
Le feit monter : mais ſçachez qu'à la porte
Elle embraſſa, d'amour & d'aiſe pleine,
Son cher eſpoux, quaſi tout hors d'aleine,
Ayant encor ſes blancz cheueulx mouillez,
Touts deſgouttants & d'eſcume ſouillez.
Lors le mena dedans ſon cabinet,
Et, quand ſon corps eut eſſuyé bien net,
D'huile roſat bien odorant l'oingnit,
Et de la mer la ſenteur eſtaingnit.
En vn lict hault adoncques il ſe couche,
Et elle aupres, qui ſa vermeille bouche
Ouurit, ainſi parlant à ſon eſpoux,
Auquel encor bien fort battoit le poulx :



Amy, tu as beaucoup de trauail prins,
Plus qu'aultre eſpoux n'en a oncq entreprins :
Amy, tu as de trauail prins beaucoup,
Aſſez te doibs contenter, pour vn coup,

Vers 467. *Adoncq la vierge en ſa tour haulte & forte* (a).
468. *Le faict monter mais ſachez qua la porte* (b).
471. *Aiant encor ſes blondz cheueulx mouillez* (c).
474. *Et quant ſon corps eut eſſuye tout nect* (d).
483. *Amy tu as du trauail pris beaucoup* (e).
484. *Aſſes te doibs contenter pour ce coup* (f).

(a) Éd. goth. s.d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s.d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (d) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (e) Éd. goth. s. d. — (f) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541.

De l'eaue ſalée & de l'odeur mauluaiſe
De la marine : or te mets à ton aiſe,
Et en mon ſein (cher amy, qui tant vaulx)
Enſepuely tes labeurs & trauaulx.
  Leandre adoncq la ceincture impollue
Qu'elle portoit ſoubdain luy a tollue
D'au tour du corps, & entrerent touts nudz
Aux ſainctes loix de la doulce Venus.
  Helas! c'eſtoyent des nopces, mais ſans danſes :
C'eſtoit vn lict, mais lict ſans accordances
D'hymnes chantez : nul poëte on n'y veit
Qui du ſacré mariage eſcripuit :
Cierge beniſt aulcun n'y fut poſé,
Pour illuſtrer le lict de l'eſpouſé :
Là meneſtriers ne ſonnerent aulbades :
Là balladins ne iecterent gambades :
Chantz nuptiaulx poinct n'y furent chantez
Par les amys & les deux parentez.
Ainçoys, à l'heure à coucher diſpoſée,
Silence feit le lict de l'eſpouſée :
Et l'ornement & principale cure
De ceſte feſte eſtoit la nuict obſcure :
Si qu'Aurora, qui le monde embellit,
Ne veit iamais couché dedans ce lict
Le marié : car, ſans iour & ſans guyde,
Touts les matins repaſſoit vers Abyde,
Inſatiable & plein d'ardent deſir
De retourner au nocturne plaiſir.

Vers 487. *Et les trauaulx & labeurs maritins*
Boute les tous entre ces deux tetins (a).
495. *Hymnes chanter nul poete on ny vid* (b).
499. *Les meneſtriers ne ſonnerent aubades*
Les balladins ne gecterent gambades (c).
503. *Aincois a lheure & coucher diſpoſee* (d).
508. *Ne vid iamais couche dedans le lict* (e).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541 ; I. André, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (d) I. André, 1541. — (e) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.

Quant à Hero, pour ſi ſeurement faire,
Que ſes parents ne cogneuſſent l'affaire,
Touſiours d'habit de nonnain ſe veſtoit,
Et de iour vierge, & de nuict femme eſtoit.
O quantesfoys le beau iour euident
Ont ſoubhaité deſcendre en occident!
Ainſi leur grande amytié conduyſoient,
Et en plaiſir ſecret ſe deduyſoient.
Mais peu veſcu ont en ceſte maniere,
Et peu iouy de l'amour mariniere :
Car des que vint le bruineux yuer,
Voicy les vents touts eſmeuz arriuer,
Qui eſbranloyent les fondements profonds
De l'eaue debile, & battoyent iuſqu'au fond,
Faiſant mouuoir d'orage horriblement
Toute la mer çà & là, tellement
Que les nochers, fuyant les eaues irées,
Auoyent aux portz leurs voiles retirées.
Mais le fort vent, ne l'yuer, ne l'orage
N'eſpouanta iamais ton fort courage,
O Leander! Ains la lampe allumée
Deſſus la tour à l'heure accouſtumée
Te donna cúeur d'entrer en la marine
Par ce dur temps, la faulſe & la maligne.
Helas! Hero, de bon ſens deſpourueue,
Debuoit l'yuer ſe paſſer de la veuë
De ſon amy, ſans plus faire reluyre
Le brandon preſt à ſes plaiſirs deſtruyre.
Mais Deſtinée à ſon malheur la meine,

Vers 513. *Quant a Hero pour ce ſeurement faire* (a).
514. *Que les parents ne congneuſſent l'affaire* (b).
529. *Que les nauthiers fuyant les eaux irrees* (c).
533. *O Leander : mais la lampe allumee* (d).
535. *Te donna cueur dentrer a la marine* (e).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541. — (b) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (d) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (e) Éd. goth, s. d.; G. Corrozet, 1541.

Si fait Amour : car, de ſon plaiſir pleine,
Meit ſur la tour le flambeau ſans propos,
Non plus flambeau d'Amour, mais d'Atropos.
Or eſtoit nuict, quand les vents vehements,
Par merueilleux & diuers ſoufflements
Poulſant l'vn l'aultre, en mer ſe remuerent,
Et peſlemeſle en fureur ſe ruerent
Sur le riuage. A celle mauluaiſe heure,



Le paoure amant, que faulx eſpoir aſſeure
D'aller encor aux ordinaires nopces,
Eſtoit porté des bruyantes & groſſes
Vagues de mer. Ia les vndes enſemble
S'entrebatoyent : l'eaue ſalée s'aſſemble
Tout en vn mont : les flots ſont iuſqu'aux cieulx :
La terre eſmeue eſt des vents en touts lieux
Par leur combat : car Boreas ſe vire
Contre Notus, Eurus contre Zephyre,
Si que l'orage, en mer bruyante eſpars,
Ineuitable eſtoit de toutes parts.
Leandre alors, qui maulx intolerables

Vers 545. *Or eſt il nuict quant les vents vehementz* (a).
554. *S'entretenoient leau ſalee ſaſſemble* (b).
555. *Tout en vng montz les flotz vont iuſquaux cieulx* (c).
558. *Contre Nothus encor contre Zephire* (d).

(a) Éd. goth. s. d. — (b) G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (d) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541; I. André, 1541.

Auoit fouffert des vndes implacables,
Prioit Venus de luy eftre opportune,
Prioit Thetis, fe vouoit à Neptune,
Et n'oublia de dire à Boreas :
O Aquilon, qui tant labouré as
Au faict d'amour pour la pucelle Attique,
Entends à moy (1). Mais nul Dieu aquatique
A fon prier n'a l'aureille inclinée,
Et n'a l'Amour fceu vaincre Deftinée :
Car, tout rompu de cefte impetueufe
Emotion de la mer fluctueufe,
Aux iambes eut les puiffances debiles,
Ses bras mouuants deuindrent immobiles,
Et en fa gorge entroit auec l'efcume
Grand quantité d'eaue pleine d'amertume.
Finablement le vent, par fa rudeffe,
Eftaindre vint la lanterne traiftreffe (2),

(1) A cet endroit, comme plus haut au vers 440, la penfée de Léandre refte confufe & incomplète. Elle a été bien plus finement préfentée dans deux vers célèbres de l'anthologie grecque, maintes fois imités, & qu'un poëte du XVIe fiècle a rendus en la forme fuivante :

EPIGRAMME PRIS DV PREMIER LIVRE DE MARCIAL.

Quand Leander l'amant audacieux
Vers fes amours la grand' mer trauerfant
Veit que les flotz bouillantz & furieux
Le furmontoyent ia foible & languiffant :
Le pauure amant aux vndes s'adreffant
Dont il voioit les haultz montz tout autour :
Pardonnez moy, las (dict-il), en paffant
Et me noiez (s'il vous plaift) au retour.

Ne pis ne mieulx.

Cette devife eft la fignature littéraire de Charles Fontaine, l'un des difciples les plus dévoués de Marot. A cette même époque, Rabelais, dans fon *Pantagruel* (III, XXVI), reproduit cette invocation de Léandre :

Si en allant ie fuis de vous choyé
Peu au retour me chault d'eftre noyé.

Puis, le curé de Meudon tire brufquement de ces deux vers cette conclufion quelque peu réalifte : « C'eft, dit-il, qu'il ne vouloit point mourir les couilles pleines. »

(2) Dans cette fituation de Héro au fommet de fa tour, l'élément comique fe trouve tout auffi bien que le dramatique ; &, en effet, Scarron a fu tirer de ce paffage une de fes moins plates bouffonneries :

Héro, pour défendre du vent
La lumière de fa chandelle,
Met fa chemife devant elle
Et fe brufle les doigts fouvent.

Malgré tant de précautions, la chandelle s'éteint ; Héro cherche à la rallumer ; efforts inutiles, & pour caufe :

Trois fois en vain elle fouffla
Pour rendre vie à fa chandelle,
Mais Héro n'eftoit plus pucelle :
Il le faut eftre pour cela.

Auec la vie & l'ardente amytié
De Leander, digne de grand pitié.
  Tandis Hero auoit ſes beaulx yeux verts
Touſiours au guet, vigilants & ouuerts,
Et lors, ſur piedz, pleurant, penſant, reſuant,
La miſerable, en ſa face leuant,
Va veoir du iour la clere eſtoille Aurore,
Et ne veoit poinct ſon cher eſpoux encore.
Parquoy, eſtant ia eſtainct le flambeau,
Deçà, delà iecta ſon oeil tant beau
Sur le grand dos de la mer, pour ſçauoir
Si ſon amy nauiguant pourra voir.
Mais (las!) ſi toſt qu'elle eut iecté ſa veuë
En contrebas, la paoure deſpourueue
Va veoir au pied de la tour, deſciré
Contre les rocz, ſon amy deſiré.
Dont par fureur rompit ſon veſtement
Au tour du ſein : puis, tout ſubitement,
Iectant vn cry de perſonne inſenſée,
Du hault en bas de la tour s'eſt lancée.
  Ainſi Hero mourut le cueur marry
D'auoir veu mort Leander, ſon mary :
Et apres mort, qui amants deſaſſemble,
Se ſont encor touts deux trouuez enſemble.

Vers 581. *Tandis Hero auec ſes beaulx yeulx verdz* (a).
590. *Sy ſon mary nauigeant pourra veoir* (b).
602. *Se ſont encor trouuez tous deux enſemble* (c).

(a) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541. — (b) G. Corrozet, 1541. — (c) Éd. goth. s. d.; G. Corrozet, 1541.





LE GRVP

de Cl. Marot

(*Inédit.* — B. N. ms. 22563, f° 76 v°.)



RVP, grup (1) à la ville & aux champs :
Grup, grup ſur les preſtres marchands (2) :
Grup, grup ſur ces gens de village.
Tu chantes touſiours quand il nage (3),
Aimant l'hyuer de ta nature :
Va t'en au loing cercher paſture,

Titre : *La grue* (a).
Vers 2. *Grup grup ſur presbtres & marchans* (b).
4. *Tu chantes touſiours quant il naige*
Tu aymes lhyuer de nature (c).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. mss. 189 A & 189 C.

(1-2-3) L'attribution de ces vers à Marot eſt tout au long dans le titre du manuſcrit auquel nous les empruntons. Il eſt à noter en outre qu'ils y précèdent immédiatement une autre compoſition du même poëte, bien connue ſous le nom de *Balladin;* enfin, par leur tournure, ils ne s'écartent guère d'un genre alors fort à la mode, le *coq-à-l'âne,* dans lequel notre auteur a laiſſé pluſieurs épîtres d'un tour aſſez ſouvent heureux. Mais ici ſous un effort de gros rire on ſent percer une pointe de triſteſſe. Le poëte cherche vainement à s'étourdir par une débauche de bouffonnerie : le cœur eſt prêt à lui manquer, au moment de partir pour un exil ſans eſpoir. Les événements auxquels il eſt fait alluſion ne dépaſſent pas la fin de l'année 1542, & ce fut bien en effet dans les derniers mois de l'année 1542 que Marot quitta la France pour Genève (voy. dans ſa biographie). Sur le point de franchir la frontière, il ſoulageait un excès de fiel par ce débordement de malice à huis clos. Certaines licences de langage ſuffiſent à expliquer comment cette pièce, condamnée dès ſa naiſſance à l'obſcurité, reſta ſi longtemps oubliée. Mais, à diſtance, il n'y a pas

Va paiſtre en quelque bled fourment (1).
Grup, grup deſſus ces parlemens,

Vers 7. *Va paiſtre en quelque beau froment*
Grup grup deſſus ce parlement (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

plus de raiſon de faire de la pruderie, qu'il ne convient de ſe voiler la face devant les nudités d'une ſtatue antique. Quant au titre, ce que nous avons à en dire, c'eſt que « grup » vient de « grupper », tout comme empoignement dérive d'empoigner, avec une ſignification analogue. (Voir notre gloſſaire à ce mot.) — (2) Ce trait nous paraît viſer le trafic qui ſe faiſait ſur les indulgences. Nous avons eu déjà l'occaſion de parler plus haut de cet abus (p. 171, note 1). La ſatire ne ſe laſſait point de pourſuivre la miſe à l'encan des choſes ſaintes qui s'étalait impudemment au grand jour, & révoltait la conſcience publique. On trouve dans la *Taxe des parties caſuelles de la boutique du pape*, par Ant. du Pinet, l'énumération de tous les cas de conſcience tarifés chacun à ſon prix. C'était un moyen commode de remplir ſans frais les caiſſes de l'Égliſe aux dépens de la crédulité publique. Bien avant les invectives de Luther, un prédicateur orthodoxe, Olivier Maillard, s'exprimait de la manière ſuivante ſur ce commerce facile & lucratif : « Eſtis hîc portatores bullarum? Nunquid linitis auditores veſtros ad capiendas burſas eorum? » (H. Eſtienne, *Apol. pour Hérodote*, I, 92.) Enfin, dans un pamphlet de l'époque, intitulé *Quæſtiones Paſquilli diſputandæ in futuro concilio per Pontificem indicto*, nous remarquons la phraſe ſuivante : « An monachi & totus grex papiſtarum ſint *mercatores* illi de quibus loquitur Apocalypſis? » C'eſt ainſi que reviennent les mêmes expreſſions pour flétrir le même ſcandale. Les gens de village figurent ici pour leur trop grande facilité à ſe laiſſer exploiter. — (3) « Il nage », pour il neige, ou plutôt il nege, par la ſubſtitution de l'*a* à l'*e*, ſuivant un vice de prononciation fort commun à cette époque dans la claſſe populaire. H. Eſtienne, en raillant ce travers, en ſignale formellement l'exiſtence : « Quelles penſons-nous, dit-il, qu'eſtoyent les oreilles d'alors qui portoyent patiemment *mon frere Piarre*, *mon frere Robart?* » Les courtiſans affectaient, à l'inverſe, par mignardiſe, de mettre des *e* à la place des *a*, comme le remarque encore H. Eſtienne dans le même paſſage en parlant du ridicule d'une dame « qui, pour ſon chanter *magnificat*, diſoit ſon chanter *magnifiquet*. » (*Apol. pour Hérodote*, II, 29.) Le poëte, s'adreſſant ici à lui-même, donne à entendre qu'il eſt réduit à partir malgré la ſaiſon rigoureuſe, extrémité à laquelle il avait dû ſe réſoudre une fois déjà, par meſure de prudence.

(1) Nous ſerions tenté de voir ici une alluſion à Ant. Fromment, cet ami de Farel, qui vint à Genève en 1532, dans le but

Grup ſus ces robbes d'eſcarlatte (1).
Prens ton eſpée, moy vne latte,
Pour combattre Charles d'Auſtriche (2).

Vers 10. *Prens ton eſpee meċtʒ vne latte* (a).
— *Prens ton eſpee mais vne latte* (b).

(a) B.S. ms. 189 A. — (b) B.S. ms. 189 C.

d'y propager les principes de la Réforme, &, pour nous ſervir d'un mot tout à fait en ſituation, d'y diſtribuer le pain de la parole divine. Lors de ſon premier exil, Marot, ſe rendant à Ferrare, avait eu peut-être l'occaſion de ſe trouver en relation avec ce perſonnage, ou tout au moins d'entendre parler de lui. N'eſt-il pas permis de ſuppoſer que, à l'heure où les haſards de ſa deſtinée l'obligeaient à gagner Genève, ce ſouvenir lui revient à l'eſprit, & qu'il l'exprime ſous la forme d'un jeu de mots?

(1) La robe « d'eſcarlatte » était le coſtume particulièrement réſervé aux gens de juſtice, comme nous l'apprend un contemporain: « Gens de iuſtice portent le rouge en belles robes d'eſcarlate, comme preſidens & conſeillers. » (*Le Blaſon des couleurs*, par Sicille, éd. Aubry, p. 110.) L'auteur explique ainſi le choix de cette couleur (p. 36) : « Sans cauſe n'eſt pas dit que les gens de iuſtice s'en reveſtent. Car c'eſt à ſingulierement demonſtrer comment ilz doibuent eſtre fors & conſtans à faire bonne iuſtice des malfaiċteurs & tranſgreſſeurs & meſmement des homicides. A la ſignifiance de leurs veſtemens, craindre ne doibuent à reſpandre le ſang des delinquans, quant les loix, au droiċt diuin conformées, le requierent. Nous lyſons en aulcunes hyſtoires que les anciens painċtres coloroient l'ymaige de iuſtice de vermeille couleur, meſmement les mains & le viſaige, qui n'eſt pour aultre choſe, ſinon à ſignifier qu'ilz doibuent eſtre bons & conſtans iuſticiers, plains d'equité & de bon zele. » Aux yeux de notre poëte, les « robbes d'eſcarlatte » n'étaient peut-être pas préciſément l'emblème de toutes ces qualités. Il ſe ſouvenait en particulier du lieutenant criminel du prévôt de Paris, qui avait droit à un coſtume de cette couleur dans les cérémonies publiques & dans l'exercice de ſes fonctions. (Voy. *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 296, relation de l'entrée de Charles-Quint.) Déjà, dans ſon *Enfer*, Marot avait déchargé ſon cœur; en s'éloignant pour toujours, il n'était pas fâché de lancer un dernier trait contre les « robbes d'eſcarlatte, » objet de toutes ſes rancunes.

(2) Céſar Frégoſe & Antoine Rincon, émiſſaires du roi de France auprès du ſénat de Veniſe, ayant été aſſaſſinés, pendant leur traverſée ſur le Pô, par les ordres du marquis du Guaſt, lieutenant de l'empereur en Lombardie, cette violation du droit des gens amena la rupture de la trêve conclue entre les deux mo-

Ma vigne eſt demourée en friche,
Las! preſte l'on plus à vſure (1)?

narques & la repriſe des hoſtilités dans le courant de l'année 1542. Déjà précédemment les ardeurs belliqueuſes de Charles-Quint avaient fourni matière à plus d'un pamphlet macaronique, dont le plus rapproché en date parut en 1537, ſous le titre de : « Hiſtoria Caroli Quinti Germanorum imperatoris, per Ioannem Germanum. » Un certain Antoine Arena s'était donné carrière dans le même genre de plaiſanterie, & nous ne ſerions pas éloigné de voir une intention ſemblable, ſous une forme détournée, dans les chapitres XXX & ſuivants du *Gargantua* de Rabelais, relatifs aux folles entrepriſes de Picrochole. Peut-être Marot ſe rappelait-il ces gaietés contemporaines en parlant de ſe mettre en campagne de la ſeule manière qui convînt à un poëte.

(1) La queſtion d'argent fut une des grandes préoccupations de toute la vie de Marot. Ces vers ſemblent donner à entendre qu'il ſe trouvait alors réduit aux plus triſtes extrémités. Il avait eu certainement mainte occaſion de faire connaiſſance avec les uſuriers; auſſi la même idée vient-elle ſous ſa plume dans la *Seconde Epiſtre du coq à l'aſne* (vers 144) :

On ne preſte plus à vſure
Mais tant qu'on veut à intereſt...

Dans les lois du règne de François Ier nous n'avons rencontré aucune diſpoſition particulière contre l'uſure; ſeulement, à partir de l'année 1532, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 428 & 440) enregiſtre de nombreuſes condamnations contre les marchands convaincus de faire l'uſure & contre ceux qu'on déſignait alors ſous le nom de courtiers d'uſure. On ne pouvait invoquer contre eux que les diſpoſitions d'une ordonnance remontant à l'année 1510 & relative à la réformation de la juſtice. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XI, 578; voy. art. 64, 65, 66.) Les uſuriers n'avaient donc guère à ſe préoccuper des lois humaines. Ce point nous eſt formellement confirmé par Menot, dans un de ſes ſermons : « Hodie ſunt publicæ vſuræ, non coopertæ, vel palliatæ, ſed omnino manifeſtæ, ita vt videantur eſſe ſine lege. » (H. Eſtienne, *Apol. pour Hérodote*, I, 54.) Il fallait que le mal fût profondément enraciné, car le même prédicateur ne ſe laſſe point de le dénoncer à ſes auditeurs : « O vos miſeri vſurarii, per veſtras vſuras deſtruitis pauperes & ponitis eos nudos in magna miſeria: homines ſine miſericordia & ratione. » (P. 56.) Les uſuriers, du reſte, y mettaient de l'habileté pour tâcher de ſe concilier les bonnes grâces de l'Égliſe : « Vos vſurarii putatis euadere, dicentes: Ego committam vſuras, ſed hoc eſt cum intentione fundandi vnam capellam. » (P. 57.) Il faut croire que ce ſujet était fort à la mode, car Rabelais s'y eſt étendu avec complaiſance dans ſes chapitres ſur les « debteurs & emprunteurs. » (*Pantagruel*, III, III & ſuiv.)

Çà, de l'argent! prens ma ceincture.
Que diable veux tu que ie face!
As tu veu la grand Cicheface
Qui deuore tout le royaulme (1)?
Mort bieu! ils fleurent comme baulme
Ces courtiſans nouueaux venuz (2).

Vers 17. *Elle deuore tout le royaume* (a).
18. *Mort bieu ils fleurent tout comme beaume* (b).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. ms. 189 C.

(1) Il faut remonter au XVe ſiècle pour trouver l'origine de la légende de Chicheface. On voyait alors, à Limoges, dans l'égliſe de Saint-Martial, aujourd'hui détruite, un bas-relief en pierre repréſentant une lionne. Le peuple avait donné à cette image le ſurnom de la Chiche, dont on fit plus tard la Chicheface. Ce monſtre, pour ſe nourrir, ne pouvait manger que les bonnes femmes, celles qui obéiſſaient à leurs maris. Autant valait la famine. Par contre, un autre monſtre, ſurnommé Bicorne ou Bigorne, faiſait ſa pâture de tous les maris trop accommodants ſur leurs droits conjugaux, auſſi ce monſtre ſe préſentait-il ſous les dehors d'un embonpoint des plus floriſſants. (*Hiſt. littéraire de la France*, XXIII, 247.) Entre l'eſtomac de Chicheface, ainſi creuſé par un jeûne éternel, & l'inſatiable avidité d'une favorite diſpoſée à tout engloutir, la malignité publique avait trouvé ſans effort plus d'un trait de reſſemblance. D'autant qu'à cette époque, la vieille légende avait été rajeunie en vers nouveaux ſous le titre de : *Chicheface qui mange toutes les bonnes femmes — qui font en tout temps le commandement de leurs maris*. La malheureuſe affamée déplorait ainſi ſon triſte ſort :

> Il y a des ans bien deux cens
> Que greuee de faim me ſens
> Par force de grande famine.

L'exemplaire unique de cette plaquette appartient à M. le baron James de Rothſchild, qui a bien voulu nous le communiquer. A la ſuite, dans une pièce de vers de François La Salla, il eſt queſtion du ſiége de Rhodes, qui eut lieu en 1522; cette réimpreſſion ſerait donc poſtérieure à cette date.

(2) Par ces « nouveaux venuz » le poëte pourrait bien entendre les Eſpagnols qui avaient accompagné en France Éléonore d'Autriche (1530) & les Italiens qui avaient ſuivi Catherine de Médicis (1533). Leur exemple dut contribuer à répandre parmi les dames de la cour l'uſage des odeurs, déjà familier à ces deux nations. On vit même, ſous les règnes ſuivants, les parfums jouer leur rôle pour accélérer le dénoûment des intrigues politiques. Mais, ſans quitter la cour brillante que François Ier avait fixée autour de ſa perſonne, on

Dames, qui tenes de Venus,
Faictes retraindre la courtine.
A tous les diables la maftine!
Elle m'a chaffé de la court (1).
Voy Montelon (2) comm[ent] il court.

Vers 21. *Faictes retendre la courtine* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

peut noter les premiers commencements de cette mode nouvelle. C'eft ainfi que, dans les comptes de la maifon du roi, à l'année 1529, il eft fait mention d'un certain « perfumeur Efpaignol, François Defcoubal, » valet de chambre ordinaire de Sa Majefté, aux gages de 240 livres. (ARCH. NAT., KK, 99, f° 11 v°.) Les favants mêmes ne dédaignaient point de complaire aux dames en fe chargeant de leur fournir des fecrets de toilette. C'eft ainfi que Michel de Noftre-Dame (Noftradamus) compofa un « excellent & moult vtile opufcule, à tous neceffaire, » dont la première partie eft exclufivement confacrée « aux diuerfes façons de fardemens & fenteurs pour illuftrer & embellir la face. » L'auteur expofe même, dans fa préface, comment il s'eft adonné à l'étude de cette fcience « par plufieurs terres & pays, depuis l'an 1521 jufqu'en l'an 1529. » En 1530, maître André Le Fournier, docteur en médecine, publie également un traité fur « la decoration d'humaine nature & aornement des dames. »

(1) Ce coup de patte pourrait bien être dirigé contre la Sorbonne. Notre poëte lui en voulait de vieille date, & à fes anciennes rancunes s'était ajouté tout récemment un nouveau grief. Le 2 mars 1542, la faculté de théologie avait jugé à propos de porter fur la lifte des livres cenfurés & placés fous la furveillance du procureur du roi la traduction des trente premiers pfaumes par Marot. (D'Argentré, *Collect. judic.*, II, 134.) Ce n'était pas feulement une mife à l'index des œuvres du poëte, c'était comme une invitation au bras féculier d'agir de rigueur, dans un temps où fe manifeftait une recrudefcence de perfécution contre les propagateurs des idées nouvelles. Il n'avait donc que trop de raifons pour fe mettre à l'abri de toute atteinte. Mais cette hypothèfe ne doit pas faire oublier non plus les reffentiments non moins vifs que Marot nourriffait contre la myftérieufe perfonne qu'il a prife à partie dans fon *Enfer*, comme ayant été la caufe de fon premier emprifonnement. Enfin dans certaine méfaventure du poëte à l'occafion de la ducheffe d'Étampes (voy. plus loin, p. 454, note) on pourrait trouver une dernière explication à ce paffage.

(2) François de Montelon ou Montholon, feigneur du Vivier, avait été choifi comme avocat

Il ne marche que ſur eſpines.
Comment veux tu que ie decline
Oultre les metes de raiſon?
Sçais tu point la belle oraiſon
A toy, Royne de hault parage?
Ie ſuis endebté que c'eſt rage :
Tout mon bien n'y fourniroit pas.
Tout beau, tout beau, allons le pas,
Il faut rabaiſſer l'ordinaire.
Sang bieu! qu'on void de luminaire,
Quand on enterre vn treſpaſſé.
Vn requieſcant in pace
Met toutes ames en paradis (1) :

Vers 26. *Comment vieille grue tu declines* (a).
31. *Tout mon bien n'y fournira pas* (b).
37. *Met des ames en paradis* (c).
— *Meċt deulx ames en paradis* (d).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. ms. 189 C. — (c) B. S. ms. 189 A. — (d) B. S. ms. 189 C.

par le connétable, dans ſon procès contre Louiſe de Savoie. Le talent qu'il déploya & le taċt qu'il ſut mettre à concilier les convenances avec les intérêts de ſon client fixèrent l'attention royale & furent l'occaſion de ſon élévation rapide aux plus hautes fonċtions. Lors de la révolte de la Rochelle, François Ier le gratifia des deux cent mille livres tournois auxquelles avait été condamnée cette ville pour avoir refuſé d'accepter les nouveaux règlements de la gabelle. Montelon fit abandon de cette amende aux habitants, pour leur faciliter la conſtruċtion d'un hôpital. Ces vers ſemblent donner à entendre qu'en fin courtiſan il ſavait ſe tirer avec adreſſe des ſituations les plus délicates. Nommé chancelier, garde des ſceaux de France, en remplacement de Poyet, par lettres patentes du 9 août 1542, il mourut le 12 juin 1543. Le 17 juin ſuivant, François Évraut, préſident au parlement de Turin, était déſigné pour lui ſuccéder. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 785, 817, & Fr. Blanchard, *Les Préſidens au mortier*, p. 164.)

(1) Les réformateurs, dans leur affeċtation d'auſtérité, s'en prenaient à toutes les pompes de l'Égliſe romaine & n'épargnaient pas, entre autres abus, le déploiement exagéré de luminaire dans les cérémonies religieuſes. Ce moyen d'agir ſur l'imagination de la foule a toujours été en uſage dans les enterrements catholiques. Nous-même nous nous rappelons avoir aſſiſté, à Rome, au

Dieu! tant il auoit de beaux dicts
Le bon Beda qui fut chaſſé :
Auſſi ſon corps fut enchaſſé :
Les ſouris n'ont garde d'y mordre (1).

Vers 40. *Auſſi ſon corps eſt enchaſſé* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

convoi d'un grand perſonnage, où ſe déroulaient d'interminables files de pénitents de toutes couleurs, portant des torches & des cierges à la main; ces mille lueurs, aux reflets étranges à travers les ombres de la nuit, ne laiſſaient pas que de produire ſur les ſpectateurs une impreſſion indéfiniſſable. Pour en revenir au XVI[e] ſiècle, les détails ſuivants viennent à l'appui de la remarque ici conſignée par notre poëte. La chapelle ardente d'Anne de Bretagne, rapporte un témoin oculaire, était formée de « troys rancz de lumynaire, oultre pluſieurs lampes, eſtantes en la nef, en façon de chandelliers, à ſix rancz, &, en chaſcun ranc, vingt gros cierges : & me fut aſſeuré qu'il y auoit plus de troys mil huit cens cierges. » (*Funérailles d'Anne de Bretagne*, éd. Aubry, p. 79.) Aux obſèques de Louis XII : « il fut bruſlé à Noſtre-Dame de Paris, tant de iour que de nuict, quatre mille liures de cire. » Et à Saint-Denis, on en brûla encore « deux mille liures. » Quant à l'efficacité des prières pour mettre les âmes en paradis, voici quelques détails curieux, que l'on pourra vérifier dans les *Lettres de publication & exécution de certains articles de foi arrêtés par la faculté de théologie de Paris :* « Outre faut croire fermement, & nullement douter, qu'il y a un purgatoire, auquel les ames détenues ſont aydées par oraiſons, jeuſne, aumoſne & autres bonnes œuvres, afin que ſoient pluſtoſt délivrées de leurs peines. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, p. 823, art. 17.) Éraſme, dans ſon colloque de *l'Enterrement*, réſume ainſi la concluſion d'un marché paſſé par les moines avec un moribond qui avait hâte d'arriver aux félicités éternelles, ſans trop ſéjourner en purgatoire : « Enfin, ils s'engagent à négocier ſur leurs frais trente meſſes de compte fait & à bonne meſure, toutes au profit de l'ame & pour la délivrer pluſtoſt du purgatoire. »

(1) Natalis Beda, en français Noël Bédier, docteur de la faculté de théologie en Sorbonne, pouſſa juſqu'à la folie ſa haine furieuſe contre quiconque ſe montrait favorable aux idées de la Réforme. Il lui arriva un jour de provoquer une démonſtration inſultante contre la reine Marguerite de Navarre; à la ſuite de cette échauffourée, il fut condamné à un premier exil en 1533. Il n'avait point héſité, en cette occaſion, à faire appel aux paſſions populaires. (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 58.) Dans

Mort bieu ! qu'il y auoit bel ordre
Quand l'Empereur vint à Paris :
Il couſta des francs plus de dix,
Voire plus de dix & vn double :
Auſſi l'a il rendu au double (1).

Vers 46. *Auſſi il la rendu au double* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

un autre endroit de cette édition nous aurons à revenir ſur ce fait. (Voy. Rondeaux & Biographie.) Le fougueux ſectaire, ne tenant aucun compte de ce premier avertiſſement, reprit la lutte, dès ſon retour, en publiant des lettres injurieuſes pour le roi. A bout de patience, François I[er] ordonna contre Beda de nouvelles pourſuites. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 453.) Le 6 mars 1535, Beda fut condamné à faire amende honorable & relégué pour la fin de ſes jours dans l'abbaye du mont Saint-Michel, auſſi appelé mont Tumba. C'était là qu'il était né ; ce fut là qu'il mourut le 8 janvier 1537. (Herminjard, *Correſp. des réform.*, III, 306, note 4.) Sur ſon tombeau, modeſtement diſſimulé dans le coin d'une chapelle, ſes amis du collége Montaigu firent placer pluſieurs inſcriptions commémoratives. (Ch. Jourdain, *Index chron. chartarum pertin. ad hiſt. univ. pariſ.*, p. 342.) La ſépulture de Beda ſur ce rocher entouré d'eau de toutes parts défiait la dent des ſouris, comme dit le poëte en raillant.

(1) L'entrée de Charles-Quint à Paris eut lieu le 1[er] janvier 1539 (n. s. 1540), au milieu d'un déploiement inuſité de luxe & de magnificence. (*Cronique du roy Françoys I[er]*, p. 291.) Voici comment Mézeray rend compte de la réception faite à l'empereur : « On deſploya à ce paſſage toutes les richeſſes & tous les treſors de France, & on luy donna tous les paſſetemps qui ſe peuuent inuenter de chaſſes royales, de tournois, d'eſcarmouches, de combats à pied & à cheual, de balets, de feſtins, & autres reſiouiſſances : de ſorte que ce paſſage couſta à la France plus de quatre millions de liures. » (*Hiſt. de France*, II, 536.) Les dépenſes, en effet, durent être conſidérables, à en juger par quelques détails que nous empruntons aux regiſtres des Archives nationales : « Pour faire la garniture d'vn lict que le Roy a ordonné eſtre promptement faict pour le ſeruice de l'empereur, à ſa venue en France, » on employa, entre autres étoffes, « vingt ſept aulnes de velloux noir pour le ciel, vingt deux aulnes de damas noir de Venize pour les riddeaulx, neuf marcs de fil d'or, neuf aulnes de velloux noir pour un tappitz. (*Comptes de l'argenterie*, ſérie KK, 92, f° III[c] XXIIII.) Et le reſte à l'avenant. Puis ce ſont des étoffes de ſatin cramoiſi & de drap d'or friſé pour l'orne-

Ne vois tu pas la recompenſe?
Ventre Sainct Iean, mais quand i'y penſe,
Montmorency le ſecondoit (1).
Qui monte plus hault qu'il ne doibt,
Il void vn clocher de deux lieues.

Vers 51. *Il veoit vng clochier de dix lieues* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

ment de la chapelle de l'empereur, des étoffes de damas noir à grand fleur « pour faire des habillemens de maſques », ſans compter, comme acceſſoire, des coſtumes complets en damas & en velours dont le roi fit préſent, en cette occaſion, à toutes les dames de la cour. Pendant la durée de ſon ſéjour, Charles-Quint paya cet accueil en belles paroles, dont il eut ſoin de ne plus ſe ſouvenir, une fois hors du royaume. Le mieux était dès lors de prendre la choſe en plaiſanterie, comme fait ici le poëte.

(1) Certaines rumeurs fort accréditées accuſaient le connétable d'avoir été d'intelligence avec l'empereur pour tromper la confiance par trop chevalereſque de François Ier. En vue d'obtenir ſon paſſage à travers la France & d'aller plus rapidement châtier les Gantois révoltés, Charles-Quint avait fait promettre par ambaſſadeurs à ſon « bon frère » l'inveſtiture du duché de Milan pour lui & ſes enfants. Sur la foi de la parole donnée, François Ier s'était empreſſé d'accéder à la demande qui lui était adreſſée, ſans exiger aucun écrit. Durant le ſéjour de ſon hôte, il avait même évité, par un ſentiment de délicateſſe exagérée, de faire la moindre alluſion à ce ſujet. Cependant le conſeil était partagé en deux courants oppoſés. « Le cardinal de Tournon eſtoit d'auis qu'on obligeaſt l'empereur à donner preſentement ce qu'il promettoit, ou du moins vn acte autentique en termes fort exprés : le conneſtable, au contraire, maintenoit qu'il ſe falloit entierement fier à ſa parole, veu qu'il n'y avoit aucun moyen de l'obliger que ſa bonne foy. » (Mézeray, *Hiſt. de France*, II, 535.) Les conſeils du connétable l'emportèrent; Charles-Quint, une fois hors du royaume, adreſſa à François Ier une lettre autographe (B. N., ms. 3021, f° 17), où il ſe répand en remercîments ſur l'accueil qu'il a reçu & en proteſtations d'amitié, ſans dire un mot des affaires que le roi avait le plus à cœur. Un peu plus tard, il prétendit même qu'il n'avait fait aucune promeſſe, « dont le Roy, dit du Bellay dans ſes *Mémoires* (liv. VIII), porta quelque mauuaiſe volonté à monſieur le conneſtable, ſe diſant avoir eſté par luy aſſeuré de la volonté de l'empereur. » Paul Jove va même plus loin, &, en rapportant ce fait (*Hiſtoriarum* lib. XXXXI), il ajoute que la naïveté ou la duplicité du conné-

I'ay eſté en maints diuers lieux :
Mais Dieu doinct bonne vie au Pape.
Veux tu point achepter ſa chappe?
Tu y ſeroys bien trois habits.
Il a vn troupeau de brebys
Qui eſt en grand danger du loup (1) :
Ie ne m'en ſoucie pas d'vn clou.
Le Pape veult eſtre marchant.
Ha tu ſeras bruſlé, meſchant,
Ton corps ſent par trop la bourrée (2).

Vers 57. *Qui ſont en grant danger de loup* (a).
59. *Puiſque Dieu veult eſtre marchant* (b).
61. *Ta chair ne ſent que la bourrée* (c).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. mss. 189 A & 189 C.

table, comme on voudra, occaſionna la diſgrâce qui le frappa peu après.

(1) L'Égliſe catholique étant repréſentée ſous l'allégorie d'un troupeau de brebis conduit par ſon paſteur, qui eſt le pape, les loups raviſſants qui la menacent ſans ceſſe ſont naturellement les hérétiques. Au XVIe ſiècle, le loup fut Luther. Cette idée avait été déjà exprimée avec une grande naïveté d'exécution dans une freſque de Simone Memmi à Santa-Maria-Novella de Florence. Les *Domini canes*, Dominicains, diſperſent à coups de dents les audacieux agreſſeurs du céleſte troupeau. (Voy. ci-deſſus, p. 137, note 5.) Peut-être auſſi Marot veut-il faire une alluſion particulière à ce déchirement religieux qui, dès 1534, avait enlevé l'Angleterre à l'obéiſſance du ſaint-ſiége, & en détachait peu à peu les divers États d'Allemagne. Enfin, les conférences de Ratisbonne, où tout accord avait été déclaré impoſſible entre proteſtants & catholiques, venaient d'avoir lieu en 1541.

(2) Nous renvoyons encore a ce que nous avons déjà dit précédemment (page 171, note), au ſujet du commerce des indulgences. Le ſaint-ſiége trouvant moyen de gagner gros ſur une marchandiſe qui ne lui coûtait rien, trahir ce ſecret, c'était compromettre le ſuccès de l'entrepriſe; d'où cette haine ſans merci contre les luthériens, qui dénonçaient les myſtères de ce trafic. Quiconque tenait tout haut un pareil langage était marqué pour le bûcher. On avait même réuſſi à donner le change aux ſouverains, en leur perſuadant à ce propos qu'il y allait de la ſécurité de leur trône. « Attendu que tels erreurs & fauſſes doctrines, dit un édit de 1540, contiennent en ſoy crime de lèze majeſté divine & humaine, ſédition de peuple & perturbation de noſtre eſtat & repos public... » (Iſam-

Vne terre bien labourée
Rend touſiours le double à ſon maiſtre.
Si vn iour ie puis eſtre prebſtre,
Couſin ſeray à Ieſus Chriſt (1).
Il nomme le Pape Antechriſt,
Ce malheureux Martin Luther (2).

Vers 65. *Ie ſeray couſin de Ieſuchriſt* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

bert, *Anc. lois françaiſes*, XII, 680.) Auſſi les pourſuites contre les proteſtants reprirent-elles avec une nouvelle furie : nous avons à ſignaler, à peu d'intervalle, l'édit du 1er juin 1540, que nous venons de citer, & des lettrés patentes aux parlements, du 30 août 1542, pour rechercher & punir les luthériens. (*Ibid.*, p. 785.) On avait ſoin, en outre, de déguiſer le vrai motif de la perſécution ſous une accuſation de ſacrilége & d'impiété. Voici en effet comment les choſes ſont préſentées dans une lettre adreſſée au roi par Marillac, le 8 mai 1540 : « Ces jours l'on a exécuté troys perſonnages de bien baſſe condition, dont les deux eſtoyent Flamens & le troiſieſme Anglois, pour avoir parlé contre l'honneur & révérence qu'on doibt au ſaint ſacrement & n'avoir voulu revocquer leur erreur ni avant ni apres condamnation. » (B. N. Cléramb. *mélanges*, ms. 338, f° 7069.) L'expreſſion employée ici par Marot ſe retrouve dans une autre de ſes pièces, *Epiſtre aux dames de Paris*, vers 86.

(1) Nous avons eu déjà l'occaſion de dire un mot au ſujet de ce parentage céleſte (voy. ci-deſſus, p. 243); mais ce qui eſt à noter ici, c'eſt le trait ſatirique lancé contre ceux qui prétendent que le caractère eccléſiaſtique peut ſeul établir un lien de famille avec J.-C. Cette prétention eſt confirmée tout au long par la Sorbonne. Un eſprit aventureux avait oſé avancer la propoſition ſuivante : « Vna decretalis iniqua eſt, in qua Papa ſolos epiſcopos vocat fratres, quum tamen chriſtianos appellare fratres teneatur. » La Sorbonne y répond ainſi : « Hæc propoſitio temeraria & erronea, ordinis hierarchici confuſionem pretendens. Eſto enim chriſtiani omnes ſint fratres, non ob id tamen aſtringitur Papa omnes, ſiue in publicis reſcriptis, ſiue priuatis colloquiis, fratres appellare. » (D'Argentré, *Collect. judic.*, II, 94.)

(2) Sous le nom d'Antechriſt l'Écriture avait dès longtemps déſigné un tyran prédeſtiné à établir le ſiége de ſa domination à Babylone. L'allégorie a ſurvécu à la deſtruction de l'antique cité, & les proteſtants s'en ſont emparés pour appliquer au pape les traits & les caractères que l'Apocalypſe aſſigne à l'Antechriſt. Nous rencontrons cette expreſſion dans une lettre adreſſée par Luther à Spalatin le 13 mars 1519 :

Si ie me mets à diſputer,
Ie parleray des groſſes dents.
Tout eſt à ſac : dedans, dedans!
Faictes vous gentils compagnons.
Si tu menge des champignons,
Donne toy garde du boucon (1).

« Je retourne les *Décrétales* pour ma nouvelle diſpute, & je trouve Chriſt tellement altéré & crucifié, que je ne ſais trop (je vous le dis à l'oreille) ſi le pape n'eſt pas l'Antechriſt lui-même, où l'apôtre de l'Antechriſt. » Luther n'était pas ſeul à faire uſage de cette métaphore; elle était employée dans le même ſens par tous les partiſans de la Réforme. C'eſt ainſi qu'elle revient dès les premières lignes de la dédicace placée par Lambert d'Avignon en tête de ſon ouvrage ſur la règle des Cordeliers (1523). « Je n'ignore pas que la plupart de vous ſeront bleſſés de ce que je donne au pape le nom d'Antechriſt..... » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, I, 124.) Ces exemples ſont ſi nombreux qu'il nous paraît inutile d'inſiſter.

(1) Ce mot dérive de l'italien *boccone*, qui ſignifie *drogue*, *pilule*, & par extenſion *poiſon*. On peut l'interpréter ainſi dans ce paſſage d'Henri Eſtienne : « De trois choſes Dieu nous guarde : de cætera de notaires, de qui pro quo d'apothicaires & de bouquon de Lombards friſquaires. » (*Apol. pour Hérodote*, I, 67.) Du reſte, ces vers ne viennent point là par un ſimple haſard de plume. Depuis quelque temps, de ſiniſtres rumeurs troublaient la foule. Les empoiſonnements reprenaient dans la politique un rôle qui devait être bien plus conſidérable encore ſous les règnes ſuivants. L'opinion publique n'avait pas héſité à voir un crime dans la mort du Dauphin, ſi ſubite & ſi imprévue. Les uns prétendaient y reconnaître la main de l'empereur, tandis que d'autres nommaient tout bas Catherine de Médicis. A une époque encore plus voiſine, la ſœur du roi, Marguerite de Navarre, & ſon mari s'étaient trouvés ſous le coup d'une ſemblable tentative. Le ſilence diſcret de l'hiſtoire ſur ce dernier fait ſerait peut-être facile à expliquer. Un évêque catholique, Érard de Groſſoles, de la maiſon de Flamarens, était impliqué dans cette affaire. On comprend dès lors l'intérêt d'un certain parti à ne point laiſſer ce ſcandale arriver juſqu'à la poſtérité. Mais le fait eſt conſigné tout au long dans les *Lettres* de Marguerite d'Angoulême. Cette princeſſe y parle d'un myſtérieux perſonnage, qui n'aurait été que l'émiſſaire du fougueux évêque. « On vſe fort de poiſon de ce coſté là, » dit-elle très-nettement. Un peu plus loin, elle donne des détails ſur la manière de procéder. « L'inuention que l'on dit que les moynes ont d'empoiſonner dans ce pays, c'eſt dedans l'encens. » (Éd. Génin, I, 372.) Les choſes prirent à la fin un tel caractère

Mais voy tu ce diable de con,
Qui a tant faict de cardinaux,
Force eueſques, abbez nouueaux (1).
Iamais vn tel con ne conna :
Celluy qui premier l'enconna
Le trouua con de connerie.
Tais toy, follaſtre, qu'on ne rye
Que tu y fuſſes enconné.

Vers 75. *Il a bien faict des cardinaulx* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

de gravité, qu'il fallut procéder à des arreſtations, parce que, dit Marguerite, parlant d'elle & de ſon mari, « on auoit deſliberé de nous empoiſonner. » (*Ibid.*, II, 212.) De pareils détails ne peuvent laiſſer aucun doute ſur la penſée du poëte & ſur les alluſions qui s'y cachent.

(1) Ce trait ſatirique eſt dirigé, à n'en point douter, contre la ducheſſe d'Étampes, favorite en titre de François Ier. Les abus d'influence qu'elle commit au profit des divers membres de ſa famille ſuffiſent & au delà à expliquer cette ſaillie, plus que gauloiſe, du poëte. Anne de Piſſeleu avait eu, à la vérité, fort à faire, car ſon père ne laiſſa pas moins de trente enfants. Elle s'occupa d'abord de ſon oncle, Antoine Sanguin, & le fit abbé de Fleury-ſur-Loire, évêque d'Orléans, cardinal ſous le titre de Sainte-Marie in porticu (19 décembre 1539), puis enfin archevêque de Touloufe. Charles, ſon ſecond frère, fut pourvu de l'abbaye de Bourgueil & de l'évêché de Condom. François, le troiſième, fut fait abbé de Saint-Cornille de Compiègne & évêque d'Amiens. Le quatrième, Guillaume, ſe vit élever à l'évêché de Pamiers. En même temps, deux de ſes ſœurs devenaient abbeſſes, l'une de Maubuiſſon & l'autre de Saint-Paul en Beauvaiſis. (*Addit. aux Mém. de Caſtelnau*, I, 824.) Enfin, de l'année 1533 à l'année 1539, il ſe fit une promotion inuſitée de cardinaux français. Ce furent, pour les citer par ordre de date : en 1533, le cardinal Le Veneur; le cardinal de la Chambre; Claude de Givry, cardinal de Longvy; Odet de Coligny, cardinal de Châtillon; Jean d'Orléans, cardinal de Longueville; en 1535, Jean, cardinal du Bellay; en 1536, Charles de Hémard, cardinal de Denonville; en 1538, Robert, cardinal de Lenoncourt; puis, en 1539, l'oncle de la ducheſſe d'Étampes, Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, & Pierre de la Baume. Sans être de la famille de la favorite, tous ces perſonnages ſavaient trop bien leur métier de courtiſan pour ignorer le parti qu'il y avait à tirer de l'influence de la royale maîtreſſe.

C'eſt vn grand con rataconné :
L'on ioueroit dedans à la paulme :
Il menge le tiers du royaulme (1).

(1) Cette inſinuation du poëte eſt de tout point confirmée par l'hiſtoire. Devenue la maîtreſſe du roi, mademoiſelle d'Heilly ne paraît plus animée que d'une ſeule penſée, uſer de ſon aſcendant ſur François Ier pour mettre le royaume en coupe réglée. D'abord la favorite en titre d'emploi ne pouvait reſter Anne de Piſſeleu tout court; elle ſe fit donner, en la perſonne de ſon mari, le comté d'Étampes, que le roi tenait de ſa femme, & qu'il érigea preſque auſſitôt en duché, pour ſatisfaire la vanité de cette parvenue de l'amour. Ce premier degré d'élévation aſſurait à la favorite une groſſe penſion ſur les revenus de la couronne; mais là n'était point encore la plus lourde charge pour le tréſor. C'eſt à travers les comptes de la maiſon du roi qu'il faut ſuivre à la trace cette inſatiable cupidité, profitant du plus futile prétexte pour arracher un nouveau morceau à la faibleſſe du maître. Nous prenons au haſard, parmi tant d'autres articles, dont l'énumération complète nous entraînerait trop loin. « A madame d'Eſtampes en don & faueur des ſeruices qu'elle a faictz à feue madame mere du Roy, & faict encore chaſcun iour à meſdames filles dudit ſeigneur, *oultre tous autres dons, gaiges & penſions* qu'elle a dudict ſeigneur & de meſdictes dames, à prandre ſur les deniers de l'eſpargne ordonnez eſtre diſtribuez autour de la perſonne du Roy... XIm liv. t. » (ARCH. NAT. J. 962, cah. 14, pièce 3.) Quand c'eſt fini pour elle, la curée recommence au profit de ſes proches. Elle a tant de ſœurs à établir! Son cœur ne peut les oublier, & le roi prétend avoir ſa part d'une ſi belle action. « A madame la ducheſſe d'Eſtampes *en don* pour luy aider à fournyr le paiement du dot par elle promis à madame la conteſſe de Vertuz, ſa ſeur, en traictant le mariaige d'elle auec le conte de Vertuz, filz du ſeigneur d'Auaugour... XXm liv. t. » (ARCH. NAT. J. 962, cah. 14; 219.) La ducheſſe n'eſt jamais à bout d'inventions quand il faut mettre à rançon la prodigalité du roi. Charles-Quint paſſe par la France; à cette occaſion, elle ſe fait donner les plus brillants coſtumes. Il dut en coûter gros au tréſor, ſi l'on en juge par ce ſeul article, où il ne s'agit rien moins que d'une « robbe de drap d'or frizé fourrée d'hermynes mouchetées, vne cotte de toile d'or incarnat eſguyetée & dorée avec force pierreries. » (B. N. ms. 1248, fo 74.) Mais ce gaſpillage ne ferait rien encore auprès du préjudice que l'hiſtoire l'accuſe d'avoir cauſé à la France en vendant à l'empereur le ſecret des opérations de l'armée françaiſe, pendant la campagne de 1544, & peu après en ſe faiſant payer par les Impériaux le honteux traité de Creſpy. On éprouve toutefois un premier mouvement de ſurpriſe à voir la ducheſſe d'Étampes ſi leſtement traitée

Pendu ſoit il qui le conna,
Et celle avec, qui le con a :
Qu'en enfer fut il confondu.
L'argent eſt en ce con fondu,
Puis le peuple le recompenſe.
Vn con n'eſt pas tout ce qu'on penſe :
Tel n'en a point qui en a trop.
C'eſt vn chat qui va bien le trot
Pour bien gripper vne ſoury.
Et puis on dit à ſon mary :

Vers 85. *Dampne ſoyt il qui le conna* (a).
87. *En enfer ſoyt il confondu* (b).
92. *Vng cheual qui va bien le trot* (c).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. ms. 189 A, qui avec le ms. 189 C omet les deux vers ſuivants.

par le poëte qui avait trouvé en elle une précieuſe & puiſſante protectrice contre les ſourdes rancunes de Diane de Poitiers. Mais, ſans compter qu'il ne faut point donner trop d'importance à une boutade inſpirée peut-être par la mauvaiſe humeur & deſtinée, dans l'eſprit de l'auteur, à ne pas vivre plus longtemps que ces pochades d'artiſte charbonnées parfois ſur le mur d'une hôtellerie, ce revirement reſterait incompréhenſible ſi une anecdote conſervée par Colletet dans ſa biographie de Marot ne nous fourniſſait une explication vraiſemblable. Après avoir établi un parallèle entre notre poëte & Ovide, dont on connaît l'exil ſans jamais en avoir pu approfondir les cauſes, il continue ainſi : « S'il faut en croire Antoine de Laual, le ſubiect du banniſſement de Marot vient d'vn diſcours vn peu libre qu'il auoit proferé contre le roy François, lorſqu'il auoit dit : Il n'eſt que du ſablon d'Eſtampes pour faire reluire vn vieux pot. Ceux qui ſçauent l'hiſtoire ſecrette & particuliere du temps n'ignorent pas que cela regardoit la maiſtreſſe du Roy, ducheſſe d'Eſtampes & de Ponthieux, laquelle ſe voullut vanger de Marot à la premiere occaſion. » (G. Colletet, *Les trois Marot.*) Le ſablon d'Étampes jouiſſait en effet de la réputation indiquée par Marot, comme nous le prouvent, du reſte, ces quatre vers des *Cris de Paris*, par Ant. Truquet :

Sablon deſtanpes a la meſure
Ie vous en feray bon marchez
Sa tos femmes aprochez
Venez en querir tant qui dure.

D'où l'implacable reſſentiment de la favorite & cette groſſière invective où déborde le fiel du poëte.

As tu point vu la peronnelle (1)?
Si tu chaſſes à la tonnelle,
Tu feras contre l'ordonnance (2).
Monſieur Poyet a faict en France
Prouffit de cent mille ducats (3).

Vers 98. *Guillaume Poyet a faict en France* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

(1) Ce vers eſt emprunté mot pour mot à une chanſon fort populaire du règne de Louis XII ; en voici le texte :

Auez point veu la perronnelle
Que les gendarmes ont amenee?
Ilz [l]ont abillee comme vng paige,
Ceſt pour paſſer le Dauphine.
Elle auoit troys mignons de freres
Qui la ſont allez pourchaſſer.
Tant lont cherchee que lont trouuee
A la fontaine dun ver pre.
Et Dieu vous gard la perronnelle!
Vous en voulez (vous) point retourner?
Et nenny vraiement, mes beaulx freres,
Iames en France nentreray.
Recommandez moy a mon pere
Et a ma mere, ſil vous plaiſt.

(B. N. ms. 12744, f° XXVII v°.)

Dans ces vers, plus naïfs que licencieux, on ne rencontre rien de nature à expliquer l'origine de la locution proverbiale du temps « chanter la péronnelle, » comme on a dit plus tard « chanter la gaudriole. » Il n'en faut pas moins voir ici une petite malice du poëte à l'endroit de ces femmes qui, ſe ſentant la conſcience mal à l'aiſe, ne trouvaient rien de mieux que d'accuſer leurs maris de courir les filles de débauche. Qui ſait même ſi, dans la penſée du poëte, le mari de la ducheſſe d'Étampes n'était point ici directement déſigné? Le ſouvenir de ce chant populaire s'eſt conſervé juſqu'au XVIIe ſiècle. On en retrouve un court fragment dans *la Comédie des chanſons*. (Voy. *Anc. théât. franç.*, IX, 129.)

(2) La tonnelle « eſt une ſorte de filet pour prendre les perdrix qui ne doit pas avoir plus de quinze piez de queue ou de longueur ni guères plus de dix-huit pouces de largeur ou d'ouverture par l'entrée. » (Richelet, *Dictionnaire*.) Une ordonnance du mois de mars 1515 en prohibait formellement l'uſage ſous les peines les plus ſévères. Cette prohibition fut renouvelée d'une manière générale dans une déclaration du parlement de Touloufe à la date du 6 août 1533, où il eſt interdit de chaſſer avec « engins prohibez... & autres nouueauz artifices. » Le 10 juin 1540, ces deux diſpoſitions furent confirmées par un nouvel édit, particulier aux forêts de la Normandie. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 50, 381, 684, & *Codes des chaſſes*, I, 52.) Pour plus de détails ſur la chaſſe à la tonnelle, voy. *Les ruſes innocentes* (liv. II, ch. I & II, avec figures).

(3) Le chancelier Poyet fut ſuſpendu de ſes fonctions & mis en état d'arreſtation le 2 août 1542, à Argilly, où ſe trouvait la cour. Sa chute fut auſſi ſoudaine que ſon élévation avait été rapide. Avocat général en 1534, préſident à mortier en 1538, il s'était

Moy, eſtant aduerty du cas,
I'y pouruoiray, qu'on s'en deporte.
Es tu dedans? Buque à la porte :
Ie ſuis hors. Qui eſt en ton lieu?
Mon amy, va t'en prier Dieu,
Ie t'y remettray, ſi ie puis.
Noz grands ſeigneurs iouent à i'en ſuis (1) :

Vers 100. *Moy eſtant informe du cas* (a).
103. *Ie ſuys chaſſe qui eſt en ton lieu* (b).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C.

avancé dans la faveur du maître par ſa rare ſoupleſſe de courtiſan. Un jour il s'aviſa de jouer à l'intégrité ; ce bon mouvement lui coûta cher. Pour avoir refuſé un paſſe-droit, que réclamait de lui la maîtreſſe du roi & froiſſé la ſœur de François Ier, il ſe vit dépouillé de toutes ſes places & dignités. (Voy. le détail de cette intrigue dans Arn. Le Ferron, *De rebus geſtis Gallorum*, lib. IX.) La ducheſſe d'Étampes lui conſervait rancune du procès qu'il avait fait à ſon protégé, l'amiral Chabot, ſeigneur de Brion ; elle fut implacable envers lui à l'heure de la diſgrâce. La rumeur publique vint encore groſſir le chiffre des dilapidations dont on accuſait le chancelier. Ces vers ne ſont que l'écho des bruits qui couraient alors. Une ordonnance de François Ier, rendue l'année ſuivante, preſcrivit au parlement l'inſtruction immédiate de ce procès. Le roi rencontra tout d'abord de vives réſiſtances de la part des magiſtrats ; l'accuſé de ſon côté préſenta de nombreuſes récuſations. Ce ne fut que le 24 avril, après Pâques, en 1545, que la commiſſion déſignée par le roi prononça l'arrêt qui condamnait le chancelier à 100,000 liv. d'amende pour concuſſions, malverſations & abus de pouvoir, avec aggravation de banniſſement dans une ville qui était laiſſée à la déſignation du roi. (Voyez Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 888.) Dès le début, l'opinion publique avait eſtimé aſſez exactement le chiffre des repriſes à exercer contre le coupable.

(1) Ce jeu, mentionné par Rabelais dans *Gargantua* (I, XXII), eſt expliqué de la manière ſuivante par Mathurin Cordier : « *Iouons a ien ſey* : colludamus pila certatim excipienda. Hîc enim certatur vter, aut quis (ſi multi ſint) pilam excipiet : meliorque cenſetur eius conditio qui excipit quam qui mittit. Hic enim eſt tanquam miniſter : ille quaſi dominus. Vnde qui pilæ exceptorem detruſit, ſolet dicere, *I'en ſuis : c'eſt à dire Ie ſuis en ieu*. Pro eo quod latine dici poteſt : mea pila eſt. Quod & prouerbialiter dicitur, pro eo quod eſt : ego vici. (*Commentarius puerorum, &c.* 323, § 52.) C'eſt bien là, en effet, le jeu perpétuel des courtiſans, tou-

Chacun n'y faict que ces trois moys.
Encor n'eſt il que plume d'oy'[s]
Pour eſcripre vn proces verbal.
Vertubieu! on luy eut faict mal,
S'on l'euſt pendu comme vne ſerpe.
Dauid, qui iouoit de la herpe,
Diſoit à Dieu : *Tibi ſoli.*
Mais entre nous : *Noli, noli :*
Beati qui faciunt Grup
Et qui cuſtodiunt illud (1).
Tout ce que clerc gaigne à la penne,
Il le deſpend à C. O. N.,
Ce diſent ces vieux macquereaux.
Deux gros ruffiens ſur les carreaux
Et deux ſergens, o quel dommage!
Ie m'en voy en pelerinage :
Le diable feray ſur les champs (2).

Vers 113. *Dict a Dieu : Sum tibi ſoli* (a).
116. *Voyre mays non cuſtodiunt illud*
Tout ce que clerc gaigne auec penne (b).
120. *Deux ruffians ſur les carreaulx*
Et vng ſergent o quel dommaige (c).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. mss. 189 A & 189 C.

jours aux aguets pour ſe ſupplanter & ſaiſir au vol la faveur du maître. La comparaiſon eſt d'autant plus juſte que, dans les deux cas, la victoire n'eſt pas de longue durée.

(1) C'eſt là un traveſtiſſement aſſez irrévérencieux du pſaume CV, verſet 3 : « Beati qui cuſtodiunt judicium & faciunt juſtitiam. »

(2) Malgré la réclame qui s'eſt faite en tout temps autour des pèlerinages, ils n'ont jamais été, apparemment, une école de bonnes mœurs; car un prédicateur du XV[e] ſiècle, Barelette, n'héſite pas à déclarer, dans un de ſes ſermons, que l'on y laiſſe le peu de vertu que l'on y emporte. Les ſuites en ſont ſurtout funeſtes pour les femmes. Voici ſes propres paroles : « Multæ virgines vadunt ad ſanctum Iacobum, quæ redeunt meretrices, vt patuit in anno iubileo de euntibus Romam & dormientibus in paleis. Item de duobus viduis Valentiæ euntibus ad ſanctum Iacobum. » (Peignot, *Predictoriana,* p. 30.) Éraſme avec ſon bon ſens ordinaire condamne cette pra-

C'eſt treſmal faict à ces marchands
D'ainſ(y) laiſſer beſogner leurs femmes.
Prions Dieu pour ces pauures ames
Qui ſont au feu de purgatoire (1) :
Ne m'en parle plus, allons boyre,

Vers 124. *Ceſt bien mal faict a ces marchans*
De laiſſer beſongner leurs femmes (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

tique par un argument des plus ſenſés. « Tel va, dit-il, à Jéruſalem, à Rome, à Saint-Jacques, où il n'a que faire, pendant que ſa femme & ſes enfants auroient grand beſoin de ſa préſence. » (*Éloge de la folie*, p. 122.) Mais c'eſt ſurtout dans Rabelais qu'il faut voir l'hiſtoire du pèlerin Laſdaller & de ſes cinq compagnons ſe rendant à Saint-Sébaſtian pour y offrir « leurs votes contre la peſte. » (*Gargantua*, I, XLV.) La verve railleuſe du curé de Meudon perce à jour tout ce qu'il y a de malſain & de funeſte dans ces uſages ſuperſtitieux. « Eſtimez vous donc que la peſte vienne de ſainct Sebaſtian? » dit Grandgouſier à ces pauvres gens; puis, après leur avoir fait toucher au doigt la mauvaiſe foi des « caphарts » qui prêchent de pareilles billeveſées, il ajoute : « La peſte ne tue que les corps; mais tels impoſteurs empoiſonnent les ames. » Enſuite il énumère les accidents qui menacent leurs femmes pendant cette abſence, ſurtout ſi elles ſe trouvent dans le voiſinage des moines : « Le cor dieu! ils biſcotent voz femmes cependant qu'eſtes en romiuaige. » Enfin il conclut par ce ſage conſeil, qui peut s'adreſſer aux pèlerins de tous les temps : « Doreſnauant ne ſoyez faciles à ces otieux & inutilles voyages. Entretenez voz familles, trauaillez chaſcun en ſa vacation, inſtruez voz enfants & viuez comme vous enſeigne le bon apoſtre ſainct Paul. »

(1) La croyance au purgatoire fut à cette époque le ſujet des plus ardentes controverſes. L'Égliſe catholique l'impoſait comme un article de foi; les proteſtants la repouſſaient abſolument. Un adverſaire paſſionné de la Réforme, à bout de raiſons pour confondre ſes contradicteurs, ne trouva rien de mieux pour leur clore la bouche que de leur dépêcher cet argument :

Et qui plus eſt, puis que l'Egliſe
Nous dit qu'vn purgatoire y a,
Sans autre forme de deuiſe
Nous deuons tous croire cela,
Car iamais elle ne cela
Ce poinct où tu mets contredict,
Et pour ce arreſter nous faut là
Comme ſi Dieu nous l'auoit dit.

(Artus Desiré, *Les diſputes de Guillot le porcher*, p. 52 v°.)

Certaines prières étaient néceſſaires pour tirer ces pauvres âmes de priſon, mais encore y avait-il des conditions requiſes pour en aſſurer l'efficacité, comme nous l'indique cette ſingulière

Il n'y giſt qu'vn bon requiem (1).
Qui diable feit le courtiſan
De ces amoureux de Pazis (2)?
Il en deplaiſt, à noz mazis :
Nous ſommes de bonne maiſon.
On le pendra, s'il eſt larron,
Le curé de Hauberuilliers (3).

Vers 130. *Qui dyable feiſt le courtiſan*
De ceſt amoureux de Paſis (a).
135. *Le cure des haultz baruilliers* (b).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. ms. 189 A.

propoſition ſoumiſe à l'examen de la Sorbonne : « L'homme qui ſçauroit l'âme de ſon père devoir demeurer en purgatoire pour dix ans ou plus & qu'elle dût eſtre déliurée par une meſſe d'un concubinaire, il devroit aimer mieux qu'elle demeurât en purgatoire que de faire dire ladite meſſe par ledit prêtre concubinaire. » (D'Argentré, *Collect. judic.*, II, 91.) Les prières n'étaient pas ſeules, du reſte, à poſſéder ce précieux privilége ; les bons pères avaient leurs raiſons pour attribuer aux eſpèces ſonnantes une vertu pour le moins égale. (Voy. p. 171, note.)

(1) On peut voir à ce propos, dans Bonaventure des Périers, la *Nouvelle* CIX, « d'vn curé qui n'employa que l'authorité de ſon cheual pour confondre ceux qui nient le purgatoire. » Ce brave homme, après avoir épuiſé tout ſon arſenal de prières, depuis *Pater* & *Ave Maria* juſqu'à *De profundis*, pour avoir raiſon d'une âme en peine, qui barrait la route à ſon cheval, ne put obtenir qu'elle lui laiſſât le paſſage libre qu'après avoir dit un bon *Requiem;* & comme concluſion à cette hiſtoire, il terminait en diſant : « Que les meſchants dient maintenant qu'il n'y a point de purgatoire & qu'il ne faut point prier pour les treſpaſſez. »

(2) Faire le courtiſan eſt pris ici dans le ſens de copier quelqu'un juſque dans ſes travers & ſes ridicules. Or les gens qui ſe piquaient alors de beau langage mettaient des *s* à la place des *r* & réciproquement. Le peuple exagérait encore ce vice de prononciation ; d'où la parodie, ſous le titre de l'*épiſtre du biau fys de Pazy*, avec la réponſe. Ces deux pièces, tantôt attribuées, tantôt conteſtées à Marot, pourraient bien être de notre poëte, qui ne s'en défend même pas ici, car la forme interrogative n'a point l'air d'une proteſtation. (Pour plus de détails, voy. ces pièces aux *épiſtres*.)

(3) La paroiſſe d'Aubervilliers était également déſignée ſous le nom de Notre-Dame-des-Vertus ; c'eſt le ſeul renſeignement que

Mais, à propos, Badouilliers
Eſt aux emprunts iuſqu(es) aux aureilles (1).

Vers 136. *Mays a propos badouuilliers* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

fourniſſe l'abbé Lebœuf dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique de Paris* (III, 277). D'après une pièce ſatirique de l'époque, cette localité pouvait auſſi bien paſſer pour un rendez-vous de plaiſir que pour un lieu de dévotion :

Dautres dames ſans long delais
Vont iouer a hauberuilliers.
(*L'Aduocat des Dames de Paris touchant les pardons Sainct-Trotet.*)

Quant aux détails ſur le perſonnage dont il eſt ici queſtion, ils ſont complétement défaut. Dans quelles conditions & dans quelle meſure était-il coupable? C'eſt ce qu'il nous a été impoſſible de découvrir. Toujours eſt-il que le méfait qui lui eſt reproché n'encourait la peine de la pendaiſon qu'à la ſuite de récidives répétées. On peut donc en conclure qu'il y avait eu pluſieurs rechutes. (Cl. de la Rochette, *Le proc. criminel*, p. 51.) Ajoutons que ſa qualité de prêtre le rendait juſticiable de l'officialité. Ce privilége eccléſiaſtique eſt conſtaté par H. Eſtienne dans l'hiſtoire aſſez plaiſante d'un pauvre diable que le prévôt était en train de faire pendre, « lorſqu'on vint luy dire à l'oreille que, s'il le vouloit deliurer, on lui donneroit cent eſcus contant. Auſquelles nouuelles ayant pris gouſt, fit ſigne au bourreau qu'il attendiſt : & puis (ayant ſongé vn échappatoire) s'approcha & dict tout haut parlant ſon baragouin : « Regardas, Meſſeurs, en quel dangié me metio aqueſt malhurous, car el a courone (tonſure), & vous m'ou diſio pas. Lo mal de terre te vire. Dauala, dauala : tu ſeras menat deuant l'official ton iuge. » (*Apologie pour Hérodote*, II, 371.) Voyez encore dans Bonaventure des Périers, *Nouvelle* XXX, une autre aventure ſur le même ſujet.

(1) Les Badouiller ou Badovillier formaient à cette époque une nombreuſe famille, dont les membres tenaient pour la plupart des emplois dans les finances de l'État. Un Badouiller, ſeigneur d'Aulnay, figure en 1535 parmi les juges de Jehan Ruzé, accuſé de concuſſion. Il eſt déſigné au procès comme maître des comptes. (Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 81 v°.) On le retrouve dans une autre pièce avec le titre de « conſeiller du roy, maiſtre ordinaire en ſa chambre des comptes » (ARCH. NAT., X 2 A 86, f° 1). Une demoiſelle Théréſe de Badouiller avait épouſé Jacques Charmoulue, changeur du tréſor, dont Marot compoſa l'épitaphe. Si ces renſeignements ne ſuffiſent pas pour nous fixer ſur le perſonnage dont il s'agit ici, ils expliquent du moins comment ce nom pouvait ſe trouver mêlé à une opération d'emprunt. Par ſuite de dilapidations inceſſantes & du déſordre de ſon tréſor, le roi était ſouvent obligé

C'eſt vn bon manger que corneilles
A gens qui n'ont aultre viande :
Ma ſoy, elle en eſt bien friande :
Elle en a la paſle couleur (1).
I'ay veu que i'eſtois bon boulleur :
I'en crois les donneurs d'eau beniſte.
Mais i'oubliois la chatte mitte,
Qui n'en veult point s'ils ne ſont braues.
Par Dieu, tous ces crieurs de raues,
Ie croy, moy, qu'ils ſont maquereaux (2).
Et que ſçais tu tes malles eaux?
Vn chacun vit de ſon meſtier.
Qu'on me bruſle ce ſauetier,
Il a piſſé au cymitiere (3).

Vers 140. *Et mon Dieu quelle en eſt friande* (a).
148. *Et quen ſcez tu tes malles eaues*
Chaſcun ſi vit de ſon meſtier (b).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C.

de recourir aux emprunts les plus onéreux, pour acquitter la ſolde des hommes de guerre. On pourra ſe faire une idée de ces néceſſités financières en ſe reportant aux détails que nous avons réunis dans la préface du *Procès criminel de Jehan de Poytiers* (p. XXVII à XXXII).

(1) Dans ſon traité *de Nutrimentis* (1550), Charles Eſtienne range la viande de corbeau, & par conſéquent celle de corneille, parmi les plus malſaines : « Quorum inſalubritas grauiſſimos inſuetis morbos adferre creditur. » (Page 47.)

(2) Dans les *Cris de Paris* d'Ant. Truquet, on trouve les deux quatrains ſuivants; d'abord le marchand de raves :

Raue doulce Raue Raue
Ie les prent dedent la cour neufue
Ie les bailleray a leſpreuue
Regarder les ſutil braue.

puis cet autre cri du marchand de navets :

Quan fus mariee Rien nauez
Mais dieu mercy Ien ay pour lheure
Que Iay gaigniez a mes naues
Qui veulx viure fault qui labeure.

Il y a une certaine rencontre d'idées & de mots qui pourrait paſſer pour une réminiſcence du poëte, habitué à entendre ces cris dans les rues de Paris. On eſt peut-être auſſi ſur la pente d'un genre de plaiſanterie de bas étage.

(3) De tout temps les catholiques ont placé ſur les tombes de leurs cimetières des croix ou des emblèmes religieux. Dans ce témoignage de reſpect & de vénération envers ceux qui ne ſont plus, la crédulité populaire s'eſt

Paſſe deuant, vieille cropiere.
Tiens tu le ranc des damoiſelles?
Mais que ne faict on des eſcuelles
Des teſtes de Sainct Innocent (1)?

Vers 152. *Paſſe de la vieille crouppiere* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

évertuée à chercher autre choſe, & à ces ſignes extérieurs elle a attaché une idée de taliſman contre toute tentative de profanation. A ce ſujet Guillebert de Metz nous a conſervé un aſſez curieux détail relatif au charnier des Innocents. On y voyait jadis « vne tournelle en lieu d'vn tombel, où il y auoit vne ymage de Noſtre-Dame, entaillée de pierre, moult bien faicte; laquelle tournelle l'on diſoit que vng home fiſt faire ſur ſa ſépulture pour ce qu'il s'eſtoit vanté en ſon viuant que les chiens ne piſſeroient point ſur ſon ſépulchre. » (*Deſcript. de Paris au* xve *ſiècle*, p. 64.) Si la précaution était efficace contre les chiens, ce que le vieux chroniqueur ne nous apprend point, elle n'aurait point été ſuffiſante, à ce qu'il paraît, pour arrêter les proteſtants. Chez eux la haine des images de ſainteté était pouſſée juſqu'à l'outrage & à la mutilation. On peut voir en effet l'hiſtoire de cette « vierge » placée au coin de la rue du Roi-de-Sicile, qui fut trouvée un matin avec « ſon petit enfant » giſante dans le ruiſſeau, le cou briſé. La rumeur publique ne manqua pas de s'en prendre, & pour cauſe, aux nouveaux religionnaires. (*Cronique du roy Françoys Ier*, p. 67 & 446.) Citons encore les plaintes des catholiques de Peney au conſeil de Fribourg, parce que les proteſtants d'Yverdon s'étaient rués ſur le curé pendant qu'il diſait la meſſe, & avaient mis « ſur la coronnez (la tonſure) une fiunte de vache, en dériſion de Dieu, & pluſieurs autres choſes. » (Herminjard, *Correſp. des réform.*, IV, 46.) De tout ce qui précède on peut conclure qu'il s'était paſſé quelque choſe de ſemblable au fait rapporté par Marot. Ces inſultes imprudentes provoquaient la violence des repréſailles, & le bûcher était l'argument ſuprême de ceux qui avaient la force. Quant au malheureux dont il eſt ici queſtion, ce pourrait bien être Barthélemy Milon ou Mollon, dit *le Paralytique*, fils d'un cordonnier demeurant près du Palais, & brûlé pour ſes croyances religieuſes au cimetière Saint-Jean, le 10 novembre 1534. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 444; *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 112 & 132.)

(1) Pour bien ſaiſir le ſens, triſtement ſatirique, de l'idée ici émiſe par Marot, il faut d'abord ſe repréſenter le cimetière Saint-Innocent tel qu'il exiſtait alors, ſitué au milieu de la ville, ouvert à tout venant avec ſes oſſements épars. Voici, d'ailleurs,

On les vendroit toutes au cent
A ces gueux qui ſont par les rues.
Les penſions ſont abbatues :
Que feront plus noz preſidens?
Par Dieu, nous prendrons des preſens (1),

une deſcription ancienne qui nous préſente cette lugubre enceinte ſous ſon véritable aſpect :

Vous qui entrez dedans ce cimetiere...
Noz chiefz vorez ſans cheueux ſans paupiere
Dont la mort fiere a par loy couſtumiere
Fait ſa lytiere...

(*L'Exclamation des os Sainct Innocent.*)

Une pieuſe terreur en écartait les plus timides ; mais cet iſolement même en faiſait une ſorte d'aſile pour les vagabonds & les mendiants, &, pour les moins ſcrupuleux, un lieu propice aux rendez-vous amoureux & aux dernières débauches. « Et quod peius meretricabatur in illo, » dit crûment Guillaume Lebreton (*Revue univ. des Arts*, II, 341). Ce fait monſtrueux nous eſt confirmé par la pièce que nous avons déjà citée :

Ordes chambrieres auecques cruches & ſeaulx
Plains ou ſans eaue vous faictes voz bordeaux
Sur les tombeaulx des poures treſpaſſez
On vous voyt bien faire marchez noueaux
Sur les carreaux auecques voz paillardeaux
Pres les monceaulx de noz os entaſſez.

(*L'Exclamation des os Sainct Innocent.*)

Aucun outrage n'était épargné à ces débris de la mort ; en effet, une gravure ancienne nous montre les chiens ſe diſputant des lambeaux des cadavres giſants auprès des foſſes entr'ouvertes. (*Revue univ. des Arts*, III, 27.) A ſon tour, Rabelais, s'indignant de ces profanations, ſur le ton de la raillerie, fait dire à Pantagruel, à propos de Paris, que « c'eſtoit une bonne ville pour viure, mais non pour mourir ; car les guenaulx de Sainct-Innocent ſe chauffoient le cul des oſſements des morts. » (*Pantagruel*, II, VII.) On peut donc en conclure que notre poëte, dans cette funèbre plaiſanterie, n'a fait que s'inſpirer d'une douloureuſe réalité.

(1) Nous n'avons pu recueillir aucun renſeignement précis ſur la meſure dont il eſt ici queſtion. Quant à la facilité des magiſtrats à ſe laiſſer gagner par des préſents, qu'ils n'avaient point toujours la patience d'attendre, ce fait ne nous eſt que trop clairement atteſté par une ordonnance d'octobre 1535, où le roi, ſe propoſant de réprimer cet abus, dit, en propres termes : « Nous avons défendu & défendons que leſdits préſidens & conſeillers ſe gardent, le plus qu'ils pourront, de prendre & recevoir par eux, leurs gens & familiers, aucuns dons ou preſens deſdites parties, autrement qu'il n'eſt permis de droict (pour les épices), ſouz quelque eſpèce que ce ſoit, ſoit de viandes, de vins ou autres choſes. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 436.) La ſatire, de ſon côté, n'abdiquait pas ſes droits, & s'égayait à leurs dépens par cette prédiction bouffonne :

Courtiſans fuiront les offices
Comme yurongnes font les exces
Et les conſeilliers les eſpices
Quant ilz rapportent les proces.

(*Prenoſtication nouuelle.*)

Quant au ſobriquet de Grip-

Puiſque le Roy nous eſt ingrat.
Gaigne le hault : au grat, au grat.
Girppeminaux, vous reniﬄez.
Non fais, monſieur, villain enflez.
Fault il parler de la couronne?
Or bien donc ie m'en vois à Romme
Veoir ſi le plomb eſt à marché (1).

Vers 166. *A dieu doncq ie men voys a Romme* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

peminaud, il vient en droite ligne de Rabelais, qui en a fait le ſynonyme de corruption & de rapacité. Pour ne laiſſer aucun doute ſur le ſens qu'il attachait à cette épithète, il achève de peindre les juges par le trait ſuivant : « Et portent, pour leur ſymbole & deuiſe, tous & chaſcun d'eux vne gibbeſſiere ouuerte : mais non tous en vne maniere : car aucuns la portent attachee au col en eſcharpe, autres ſus le cul, autres ſus la bedaine, autres ſur le coſté, & le tout par raiſon & miſtere. » (*Pantagruel*, V, XI. Voyez encore le paſſage cité dans l'*Enfer*, ci-deſſus, p. 164, note 1.)

(1) Les pièces expédiées par la chancellerie papale portaient toutes un ſceau de plomb. En effet, ſuivant la remarque de M. N. de Wailly dans ſes *Éléments de paléographie* : « Il était impoſſible de trouver un métal dont le prix fût moins élevé & ſur lequel il fût plus facile de frapper une empreinte. » (II, 46.) Cet uſage, d'après les uns, aurait été inauguré par le pape S. Deuſdedit (615) (*ibid.*, I, 286); ſuivant d'autres, il faudrait le faire remonter à Jean I[er] (523) (*ibid*, I, 319). La fameuſe bulle de Léon X ſur les indulgences était accompagnée du ſceau de plomb. « Litteræ ſub plumbo editæ, » comme il eſt dit dans le préambule. Il ſuffit de parcourir les *Taxæ cancellariæ* pour ſe convaincre qu'il y avait là l'élément d'un commerce très-actif & très-avantageux. Dans certains cas, on était même obligé de payer en or, comme l'indique une phraſe que nous empruntons à ce curieux document : « Et aliquando ſoluendum eſt in auro. » (Page 69, éd. de 1706; tableau comparatif de la valeur des différentes monnaies acceptées par la chancellerie romaine.) Ces redevances arbitraires atteignaient ſouvent un taux très-élevé; c'eſt ainſi que François de Clèves, duc de Nevers, pour obtenir une diſpenſe de mariage, à cauſe de ſa parenté avec Marie de Bourbon, demoiſelle de Saint-Paul, qu'il voulait épouſer, dut payer la ſomme de 2,500 ducats. (Voy. *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 173.) C'eſt encore ici la vénalité de la cour romaine qui eſt miſe en jeu par le poëte.

Les veaux ne ſont tous au marché,
Ni les coquuz au verd boccage (1).
On te pourroit bien mettre en cage
Pour te faire parler plus bas.
Mais n'embourre l'on plus le bas
A ces lingeres du Pallais (2)?

Vers 173. *De ces lingeres du pallays* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

(1) Une pièce ſatirique de cette époque, *la Semonce des coquus*, dont le titre indique aſſez le ſujet, nous donne les deux vers ſuivants :

Chacun de vous delaiſſe ſa maiſon
Et ſe tranſporte au ioly vert boucaige.

Ce « verd boccage » pourrait bien être un rendez-vous de plaiſirs où les maris allaient prendre leurs ébats en cachette de leurs femmes. Celles-ci, à leur tour, profitant de ce que la place était libre, faiſaient tout ce qu'il fallait pour juſtifier les inſinuations du poëte. Marot, du reſte, s'attira pluſieurs fois de mauvais partis pour avoir parlé trop librement de l'honneur des dames de Paris. (Voyez ſes *Excuſes d'auoir faict aulcuns adieux*.) Dans ſa *ſeconde Epiſtre du coq à l'aſne* (vers 64), il invoque un alibi pour prouver qu'il n'eſt point coupable de la pièce dont il eſt ici queſtion. Nous la reproduiſons en appendice à la fin du tome III.

(2) Les lingères du Palais ne jouiſſaient pas, au temps de Marot, d'une réputation ſans tache & ſans reproche. La manière dont notre poëte s'exprime ſur leur compte à diverſes repriſes ne peut laiſſer aucun doute à cet égard. (Voy. Épigrammes : *A Linote lingere meſdiſante*, & *premiere Epiſtre du coq à l'aſne*, v. 97.) Leurs allures, du reſte, donnèrent lieu à certains bruits; & les détails aſſez piquants conſervés dans les documents hiſtoriques valent la peine d'être rapportés. Une ordonnance rendue au mois d'août 1495 par Charles VIII, puis confirmée par François I[er] en 1515 & en 1535, nous apprend que « les pauures femmes & filles, lingeres de Paris, auoient obtenu des places aux halles, du coſté du mur du cymetiere de Sainct Innocent, pour elles entretenir honneſtement, » d'autant, ajoute la même ordonnance, que « pour apprendre honneſte maintien, l'euure de couſture, eſtat de marchandiſe, & euiter oyſiueté, les gens nobles, de iuſtice, bourgeoys, marchans, & autres notables perſonnes de noſtre ville de Paris y mectent leurs filles. » Cependant, malgré ces honorables recrues & une ſurveillance des plus ſévères, la corporation avait fini par compter dans ſon ſein « des femmes ou filles blaſmees ou ſcandaliſees de leur corps ou autrement. » Auſſi, pour l'honneur de celles qui reſtaient vertueuſes, il fut décidé que, ſi

Il a vne emplaſtre au palais,
Il ne ſçauroit dire Regnault (1).
Penſe tu qu'vn homme eſt penault

Vers 176. *Cuydez vous quun homme eſt penault* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

« aucunes femmes ou filles dudict meſtier eſtans en ladicte halle eſtoient mal renommees ou ſcandaliſees, » les maîtreſſes jurées, après un premier avertiſſement, auraient le droit « de mectre leur linge & marchandiſe hors d'ycelle halle » & de requérir, au beſoin, « les officiers de Chaſtellet & ſergens. » (ARCH. NAT., Ordonnances de Henri II, X[1] A. 8616, f° 351 v°.) Ces filles d'une vertu accommodante allèrent pour la plupart chercher aſile dans la galerie du Palais. Le voiſinage des ſeigneurs & de la cour leur devint une ſource d'induſtrie nouvelle & de profit. Voici en effet ce que J. Bouchet fait dire à une « mercière du Palays qui follement laiſſa ſon mari & s'abſenta » :

> A ma bouticque auoys prothenotaires,
> Prebſtres, curez, a ma porte notaires,
> Praticiens...
>
> (*Epiſtres familieres*, épît. IV.)

Mais ſi elles gagnaient du côté de la bourſe, elles perdaient de plus en plus ſous le rapport de la conſidération, comme le prouvent les diſpoſitions édictées à pluſieurs repriſes par nos rois & ſurtout certaines indiſcrétions malicieuſes des contemporains. C'eſt d'abord Rabelais qui affirme que « la fronſeure des chemiſes n'a eſté inuentée ſinon depuis que les lingieres, lors que la poincte de leur agueille eſtoit rompue, ont commencé à beſoigner du cul. » (*Gargantua*, I, VIII.) Il faut croire que leur réputation était bien établie ſur ce point, car nous rencontrons ailleurs la même idée rendue à peu près dans les mêmes termes :

> Et quant mon eſguille eſt rompue,
> Ie m'ayde du cul proprement.
>
> (A. DE MONTAIGLON, *Recueil de poéſies françaiſes*, I, 100.)

Peut-être, ſans trop chercher, pourrait-on retrouver juſque dans une chanſon de notre époque la ſuite de cette tradition.

(1) Conſtatons d'abord que cette expreſſion revient aſſez communément dans le langage familier; ainſi dans *la Semonce des coquus* :

> Vous chanterez de piteuſe maniere
> Car vous parlez de Regnault par le nez.

Parler Regnault équivalait à dire parler du nez. (Voy. notre gloſſaire à ce mot.) On avait ſans doute remarqué un naſillement caractériſtique chez les perſonnes atteintes d'une certaine maladie que l'on était convenu d'appeler en France le mal de Naples & dont les ravages atteignent fréquemment le voile du palais. Cette locution proverbiale peut donc ſe prendre comme alluſion aux ſuites malencontreuſes d'une galanterie dévoyée, accident qui n'était pas rare à cette époque. Sous toute

Quand il a vn chappeau de rofes (1).
Il n'eftudie plus que des profes
Ce bon pere veftu de rouge.
Tout beau, tout beau, homme ne bouge :
Il a efté pinfé fans rire.
Il faut danfer la tirelire :
L'argent du Roy ne viendra plus (2).
Mais vois tu ces patte pellus,
Ils tiennent Dieu dedans leur manche :
C'eft raifon, tu dis vray dimenche :
Ils meurent tous de la verolle (3) :

Vers 179. *Ce bon Pierre veftu de rouge*
Parlons tout beau homme ne bouge (a).
182. *Il fault caffer la tyrelire* (b).
184. *Regarde fes pattes pelues* (c).
186. *Ceft raifon tu dis vray emmanches* (d).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. ms. 189 C. — (d) B. S. mss. 189 A & 189 C.

réferve nous rifquerons encore une autre explication. Parmi les huiffiers placés fous les ordres du chancelier du Bourg & du préfident Lizet, pour inftrumenter contre les hérétiques & procéder à la faifie des livres prohibés, nous avons découvert un certain Regnault, qui exerçait fa profeffion en 1538. (Herminjard, *Corresp. des réform.*, IV, 419.) Sans même rechercher s'il était atteint de l'infirmité dont il eft queftion plus haut, on peut fuppofer que fes victimes, prenant en haine le timbre de fa voix, fe vengèrent de fes tracafferies en attribuant à fon nom une fignification grotefque.

(1) Ce paffage fe réfère à une particularité des coutumes d'Anjou (art. 241), du Maine & du Loudunois, qui décident que, du moment où le père « donne en mariage à fa fille moins qu'il ne luy fuft efcheu de fucceffion, ne luy euft il donné qu'vn chapeau de rofes, c'eft à fçauoir quelque leger don de mariage, » elle ne peut plus prétendre à rien dans l'héritage de fes afcendants, fi elle fe trouve en concurrence avec un héritier mâle, à moins de réferve contraire dans fon contrat de mariage. On comprend que les maris auxquels leurs femmes apportaient en dot un fimple chapeau de rofes ne devaient point fe montrer fort fatisfaits.

(2) Marot favait par expérience que dans l'exil il n'y avait plus à compter fur la munificence royale; & il laiffe percer ici fes preffentiments d'une mifère fans foulagement & fans efpoir.

(3) On pourrait citer, d'après les

Voire, & ſi perdent la parolle,
Qui nous mettra en paradis?
As tu veu ces iambons roſtys

Vers 188. *Voyre mais ſilʒ perdent la parolle* (a).
190. *As tu veu ces iambes roſties* (b).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C.

contemporains, plus d'un exemple à l'appui de cette allégation du poëte, en faiſant toutefois la part de ce qu'elle peut avoir d'exagéré. Le détail ſuivant, emprunté aux *Mémoires* de Benvenuto Cellini, nous prouve que le vœu de célibat ne mettait point la capitale du catholiciſme à l'abri des atteintes de ce mal. Il s'agit d'un médecin, Giacomo de Carpi, qui, étant venu à Rome, « entreprit, entre autres cures, celle des cas les plus déſeſpérés du mal de Naples. Comme cette maladie affectionne à Rome particulièrement les prêtres, ſurtout les plus riches, maeſtro Giacomo ne tarda pas à acquérir une grande renommée. » (Liv. I, chap. V.) Nous renverrons enſuite à une anecdote rapportée par H. Eſtienne; on la trouvera en note à l'*Epitaphe de frere Jean l'Eveſque*, ainſi qu'à la pièce publiée par A. de Montaiglon dans ſon *Recueil de poéſies françaiſes* (II, 101). Les cloîtres pas plus que les pèlerinages (voy. ci-deſſus, p. 457, note 2) ne préſentaient de garanties contre de pareils accidents. A défaut d'une ſtatiſtique préciſe ſur les ravages cauſés par cette maladie dans le monde ſacré, voici, à titre de renſeignement, le témoignage d'un écrivain orthodoxe dont la ſincérité ne ſaurait être ſuſpecte. La queſtion eſt ſoulevée dans une diſcuſſion avec un partiſan de la Réforme, qui développe ainſi ſes arguments tirés de l'inconduite du clergé catholique :

Touſiours quelque preſtre il y a
Es lieux ou ſe font les querelles,
Et tout l'eſtat de ces gens là
Eſt vacquer aux œuures charnelles,
Et à nourrir des macquerelles
Qui ne font autre cas ſinon
Leur mener de ieunes pucelles
Et femmes de mauuais renom.

L'interlocuteur orthodoxe a naturellement la repartie toute prête :

Ie te reſpons quant à ce point
Que nonobſtant qu'ils ſoient pecheurs
Que leurs peſchez n'empeſchent point
Qu'ils ne ſoient nos ſuperieurs
Et s'ils ont de mauuaiſes mœurs
Cela n'occupe nullement
Qu'ils n'ayent (en tant que paſteurs)
En leurs mains le ſainct Sacrement.

(Artus Desiré, *Les diſputes de Guillot le porcher*, p. 24 v°.)

Ce qui n'empêchait pas non plus les ſuites fâcheuſes de ces déréglements. Signalons enfin ce détail aſſez bizarre, c'eſt que la plupart des traités relatifs à l'affection dont il s'agit ſont dédiés à des cardinaux, prélats & autres membres de l'Égliſe. (Voy., pour la liſte de ces ouvrages, G. Peignot, *D'vne pugnition diuinement envoyée aux hommes & aux femmes pour leurs paillardiſes*, p. 24.)

Sur l'huys du petit S[t] Anthoine (1)?
Tout vis à vis, ce dict vn moyne :
Bien loing, plus bas, du coſté meſme,
Vn peu plus hault. Elle eſt bien bleſme!
A cheual, qu'on n'en parle plus.
De ſix, de neuf, monſieur, i'ay flus (2).

(1) Le « petit Saint Anthoine » était un couvent ainſi nommé pour le diſtinguer de l'abbaye de Saint-Antoine. « L'huys du petit Saint Anthoine » ou porte de derrière du couvent s'ouvrait « en la rue du Roy de Cécile. » (*Cronique du roy Françoys I[er]*, p. 67 & 446, & *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 347.) Dans la nuit du 31 mai 1528, cet endroit fut le théâtre d'une profanation commiſe ſur une ſtatue de la Vierge, que l'on trouva en pièces dans le ruiſſeau. Les pourſuites pour découvrir les coupables reſtèrent ſans réſultat. En remplacement de la ſtatue de pierre qui avait été briſée, le roi vint en proceſſion ſolennelle en poſer une autre, qui était d'argent, & qui fut volée en 1545. A travers des obſcurités calculées de langage, le poëte ſemble faire alluſion aux « bruſlemens » d'hérétiques qui ſe multiplièrent peu après dans divers quartiers de la capitale, aux alentours mêmes de l'endroit dont il eſt ici queſtion. Voyez, dans les deux ouvrages cités plus haut, les exécutions qui eurent lieu en place de Grève, au cimetière Saint-Jean, place Maubert, devant l'égliſe Sainte-Catherine, devant le Temple, au bout du pont Saint-Michel. On pourrait peut-être auſſi donner une interprétation moins ſiniſtre à la penſée du poëte, en la conſidérant comme une alluſion à certains faits qui s'étaient paſſés dans le couvent, & qui inſpirèrent à Saint-Gelais le badinage ſuivant :

POVR LES DAMES DE LA RVE S. ANTOINE.

Amour ſe voiant trop cogneu
Et fouy des hommes & dieux
Propoſat de naler plus nud
Et de desbander ſes deux ieulx
Et print viſaige d'home vieulx
Aueuc vn veſtement de moine
Puiſt vint au petit Sainct Antoine
Portant vray foeu ſoub habit ſinct
Et là il bruſle & met en peine
Tout le monde en guiſe de ſainct.

(B. N. ms. 2335, f° 98.)

(2) Le flux était un jeu déjà en uſage à la cour de Louis XII. (Voy. Hubert Thomas, *De vita Friderici II, Palat.*, lib. II, p. 24.) Il devint tout à fait à la mode ſous François I[er]. Il conſiſtait à diſtribuer trois cartes, ſelon les uns, quatre, ſelon les autres, à chacun des joueurs; on les donnait une par une, en faiſant le tour. Pour gagner, il fallait avoir toutes cartes de même couleur. Et ſi le cas ſe préſentait pour deux joueurs à la fois, celui qui avait le point le plus élevé gagnait la partie. A défaut de flux, on recommençait le coup, en doublant l'enjeu. Comme point de départ, on retrouve dans ces combinaiſons certaines analogies avec le trente & un & la bouillotte.

Paſſe de flus, ie le renuy.
Dis moy, le pauure Sainct Rauy (1)
Feit il ſon maiſtre cardinal?
Quiconques en dira du mal,
Ou murmurera au contraire
De l'authorité du ſainct pere,
Abiſmera iuſque(s) aux enfers (2).

Vers 203. *Eſt abiſme iuſques aux enfers* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

(1) Nicolas de Saint-Ravy, conſeiller au grand conſeil, enſuite maître des requêtes (B. N. *Cabinet des titres*, doſſier SAINT-RAVY), bien qu'il ne ſoit point mentionné par Blanchard, figure au procès du chancelier Poyet avec le rôle honteux de délateur. Après avoir été, en qualité de ſecrétaire, l'homme de confiance de l'accuſé, il eut l'habileté, ſe voyant impliqué comme complice des crimes reprochés à ſon maître, d'entrer dans le jeu de la ducheſſe d'Étampes & de ſe mettre au ſervice de ſes reſſentiments. C'eſt la manière la plus vraiſemblable d'expliquer la liberté dont il jouit pendant toute l'inſtruction de l'affaire, au grand ſcandale des magiſtrats, qui, le voyant ſe promener au Louvre ſans être inquiété, crurent devoir faire au roi des remontrances à ce propos, « comme choſe indécente pour honneur & reverance de la juſtice, attendu la connexité des charges dudit Saint Ravy avec celles dudit chancelier. » (B. N. ms. 4772, f° 64 v°. Voy. encore *Hiſtoire du procès du chancelier Poyet*.) Dès les premiers jours de l'arreſtation du chancelier, l'opinion publique, exagérant la gravité de l'affaire, conſidérait comme inévitable une condamnation à mort. D'où cette ſiniſtre plaiſanterie, que Poyet allait devenir cardinal du fait de Saint Ravy. En effet, d'après un dicton populaire, décapiter un condamné c'était lui mettre la calotte rouge ſur les deux épaules.

(2) Marot n'invente rien; il répète ce qui ſe diſait à côté de lui. Dès cette époque, on lançait dans le public le germe de ces doctrines auxquelles on s'occupa de donner plus tard l'autorité d'un article de foi. A l'appui de ce qu'il avance, il nous ſuffira de citer ce paſſage, que nous empruntons à H. Eſtienne : « Que dirons nous du beau père qui, preſchant à Tours, tenoit ce language : Ces meſchans Huguenots reiettent totalement le Pape, & diſent que nous nous deuons tenir à cela ſeulement que Ieſus Chriſt a dict? Et moy ie vous di que, quand Ieſus Chriſt & le Pape feroyent là aſſis chacun en vne chaire, & que l'vn me commanderoit vne choſe, l'autre m'en commanderoit vne autre, i'obeyrois plus toſt au Pape. » Puis

Ie m'en vois eſtre portefaix
Pour preſter de l'argent au Roy :
Dieu gard le ſieur de Villeroy,
Vray dieu, que c'eſt vn fin varlet (1) !
Les priſonniers du Chaſtelet

Vers 207. *Mon Dieu que ceſt vng fin varlet* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

le même H. Eſtienne continue en racontant l'hiſtoire d'un cardinal, qui, au lit de mort, ſur les exhortations que lui faiſait ſon confeſſeur de n'adorer qu'un ſeul Dieu, lui répondit « qu'auſſi faiſoit il, mais que c'eſtoit le Pape. Car, d'autant que le Pape eſt Dieu en terre, ie l'ay mieux aimé adorer, pour ce qu'il eſt viſible, que non pas l'autre, qui eſt inuiſible : puiſqu'il n'en faut pas adorer deux. Le confeſſeur lui ayant remonſtré que le Pape n'eſtoit ni Dieu, ni Chriſt, encore que le poure monde abuſé le tinſt pour ſon vicaire : Comment (luy dict le cardinal) veut on dire que le Pape ſoit vicaire de Chriſt en terre ? Si ainſi eſtoit, il s'enſuyuroit que Ieſus Chriſt ſeroit plus grand que le Pape. Et, au contraire, ie veux bien que tu entendes que, ſi Ieſus Chriſt venoit viſiblement à Romme, le Pape ne le receuroit point, ſi premièrement il ne s'humilioit deuant luy, voire ne lui baiſoit ſa pantoufle. » (*Apologie pour Hérodote*, I, 581.) Enfin dans un livre déféré à la faculté de théologie, on trouve les propoſitions ſuivantes, où l'on préſentait, ſous forme dériſoire & en les pouſſant à l'abſurde, les penſées ſecrètes qui couvaient dans certains eſprits : « Propoſitio XXIX : Papa eſt major Chriſto. — Propoſitio XXX : Papa non eſt iudicandus, quia major Deo. » (D'Argentré, *Collect. judic.*, II, 7.) La Sorbonne ne comprit pas que c'était une manière de ſe moquer d'elle, & très-ſérieuſement elle eut la candeur de condamner ce livre comme ſcandaleux, en 1524. Mais, ainſi qu'on le voit, il ſe faiſait déjà du bruit autour de ces idées.

(1) On peut ſe reporter d'abord à certains détails empruntés aux *Mémoires* de Benvenuto Cellini (voy. ci-deſſus, p. 62, note, 1re col.). Peut-être auſſi y a-t-il lieu de ſoupçonner quelque maligne alluſion aux origines roturières du chef de la famille. Le premier des Villeroy avait fait ſa fortune aux halles, dans le commerce du poiſſon. Or les rois ne regardaient point de ſi près aux mains qui leur fourniſſaient de l'argent dans leurs embarras financiers. Nous ſommes loin du temps où Marot adreſſait ſes dédicaces & ſes proteſtations de dévouement au ſeigneur de Villeroy en l'appelant ſon « premier maiſtre. » (Voy. ci-deſſus, p. 61.) L'habile courtiſan s'était ſans doute laſſé de tendre la main à ſon trop compromettant protégé d'autrefois.

Font leur purgatoire en ce monde (1).
C'eſt vn bon baſton qu'vne ſonde
Pour iecter vne pierre en l'air.
Mais quoy! il n'en fault plus parler,
Il eſt en vn ſac à vau l'eau
Ce preſident gentil & veau (2).

Vers 209. *Ont leur paradis en ce monde* (a).
211. *Pour tuer vne grue en l'air.*
Mais quoy on nen oyt plus parler
Eſt il en vng ſac aual leau
Ce preſident. Ho gentil veau (b).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C.

(1) Les rares renſeignements que nous avons pu recueillir ſur les priſons du Châtelet confirment de tous points cette exclamation du poëte. Villon, dans une de ſes ballades, nous décrit ainſi, par expérience, le maigre régime du priſonnier :

Ieuner luy fault dimenches & mardiz
Dont les dens a plus longues que ratteaux :
Apres pain ſec, non pas apres gaſteaux,
En ſes boyaux verſe eaue a gros bouillons :
Bas en terre, table n'a, ne treſteaulx.
(Éd. Prompſault, p. 328.)

Nous trouvons enſuite dans Sauval (*Hiſt. de Paris*, III, 338) les noms de quelques-unes des cellules où l'on enfermait les juſticiables du Châtelet; c'étaient « les oubliettes, les chaiſnes, le puis; » une « poulie de cuivre » ſervait à « dévaler » ceux que leur triſte ſort précipitait dans ces régions ténébreuſes & ſouterraines. (*Ibid.*, p. 502.) Enfin, dans ſon *Enfer*, Marot nous a initiés aux ſouffrances morales & phyſiques qu'il y a rencontrées. Mais l'adminiſtration ne voyait pas du tout les choses ſous le même aſpect; voici, en effet, comment s'exprime un vieux texte qui ſemble porter avec lui ſon caractère officiel : « Il y a pluſieurs priſons en ladicte geolle, plus honeſtes & plus honorees les vnes que les autres... & pour empriſonner les perſonnes ſelon ce que leſdictes perſonnes ſont plus honorees les vnes que les autres... » (B. N. ms. 11709, f° 144.) N'eſt-ce point là le langage d'un geôlier qui ſait ce qu'il doit aux coquins de bonne maiſon? Quant aux autres, il n'y avait point à tenir compte de leurs plaintes, & on le leur faiſait bien voir.

(2) On lit dans la *Cronique du roy Françoys Ier*, à la date de juin 1537 (p. 224) : « Quelque peu de temps après, comme le Roy eſtoit en Picardie, fut prins & conſtitué priſonnier par monſieur maiſtre Jehan Morin, lieutenant criminel de Paris, en ſa maiſon, & mené d'ilec en la Baſtille, le preſident Gentil, natif du pais d'Italie, procureur pour le Roy, en la Tour Carrée à Paris, & tous ſes biens prins & ſaiſiz & depuis venduz à cry public par les lieux accouſ-

Il a des amys à la court,
Il n'y va pas mais il y court :
Il fera preuoft des marchans :
Partout y en a de mefchans :
Le mortier fent toufiours les aulx (1).
Vieux drappeaux! Çà ces vieux drappeaux (2)!
Çà ces vieux deuants de chemife!
Elle s'en va de lache mife,

Vers 216. *Il n'y eft pas mais il y court* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

tumez à faire venditions des meubles. » Ce René Gentil débuta comme confeiller en 1533, puis devint confeiller aux enquêtes. (Fr. Blanchard, *Catalogue des confeillers du parlement de Paris*, p. 58.) Accufé en 1542 de forfaiture & de malverfations, il fut privé de fes charges &, le 25 feptembre 1543, pendu à Montfaucon. Nous avons trouvé fur fa mort les deux pièces fuivantes, qui nous paraiffent inédites :

EPITAFE DV PRESIDENT GENTIL.

Entre Lombards iadis prins ma naiffance,
Entre Romains i'ay paffé ma ieuneffe,
Entre François i'euz en grande affluence
Biens & honneurs, & le tout par l'addreffe
De mon efprit : mais la trop grand fineffe,
Les tours mefchans dont i'ay voulu vfer,
Pour le royaume & le Roy abufer,
A mort honteufe à la fin m'ont rendu,
Tant qu'ay efté à Montfaulcon pendu,
Donnant à tous de mon malheur exemple.
Quel iugement, s'il eft bien entendu,
Ou quel miroir à qui bien le contemple!

DE POYET ET GENTIL.

Lorfque Gentil au gibet on menoit
Prendre la mort pour fon dernier falaire,
Le chancellier Poyet le regardoit
En demandant : Que vont ces gens là faire?
Alors quelqu'vn qui ne fe voulut taire
Dit : C'eft pour vray Gentil, le prefident,
Qui, pour auoir efté fin & prudent,
Eft fait fourrier de la Chancellerie,
Et va deuant, pendant qu'il fait bon vent,
Vous retenir chambre en l'hoftellerie.

(B. N. ms. 22560, 2e partie, f° 50 v°.)

(1) Il pourrait bien être ici queftion de Jean Morin, lieutenant civil de la prévôté de Paris, qui devint prévôt des marchands en 1544, en remplacement d'André Guillard (voyez *Armorial des Prévôts de Paris*). Il était fans doute déjà queftion de Jean Morin pour remplir ce pofte au moment où Marot écrivait ces vers. Le poëte, lui tenant rigueur de fon paffage dans les prifons du Châtelet (voyez ci-deffus l'*Enfer*), ne manquait aucune occafion de lui dire des chofes défagréables. Le proverbe « Le mortier fent toufiours les aulx » était d'un ufage familier à cette époque; on le retrouve dans la *Prenoftication nouvelle*.

(2) « Vieux drappeaux » eft pris ici, dans un fens métaphorique, pour vieilles guenilles, par allufion à des femmes d'une certaine catégorie; c'était, du refte, un cri des rues de Paris, qui n'a point été oublié par Ant. Truquet. (Voy. ci-deffus, p. 253, note.)

Ceſte grand catin, la Normande (1) :
Pour bien danſer vne allemande (2),
Ie croy qu'elle eſt aſſez fendue :
Pourtant s'ell' n'eſt nonnain rendue,
Elle a deux ou troys abbay's (3).
Mais pour ce dont ie m'eſbahys,
Veu le credit là où nous ſommes,
Comment ſont ſi oſez les hommes
De renuerſer noſtre proces :
Nous auons de l'argent aſſez (4) :
Il conuient propoſer erreur.

Vers 223. *Ceſte grant margot de Normande* (a).
226. *Pourtant ſelle eſt nonnain rendue*
Si a elle deux ou troys abbayes
Si eſt ce que ce mesbahyz (b).
230. *Comment ſont tant oſez les hommes* (c).
232. *Ceſt tout vng iay argent aſſez* (d).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (d) B. S. mss. 189 A & 189 C.

(1) Cette Normande, qui apparaît ici avec tous les caractères d'une célébrité galante, a encore été miſe en ſcène par Marot dans une de ſes épigrammes :

Ces iours paſſez ie fu chez la Normande.

La ſuite en dit aſſez ſur le métier de la dame, qui peut changer de nom ſans changer de mœurs. Du reſte, les Normandes figurent pour leur part dans cette liſte « des cinquante mille putains belles comme déeſſes » que Rabelais place à la ſuite de l'armée du géant Loupgarou. (*Pantagruel*, II, XXVI.)

(2) Thoinot Arbeau nous apprend que « l'allemande » était une danſe d'une allure fort tranquille & « pleine d'vne médiocre grauité. » (*Orchéſographie*, p. 67.) On ne peut donc guère expliquer le choix du poëte que par les néceſſités de la rime.

(3) D'après le ton général de ce paſſage, les abbayes dont il eſt queſtion n'ont rien de commun avec la religion & pourraient bien plutôt relever du domaine de la galanterie.

(4) Marot ne laiſſe échapper aucune occaſion de s'attaquer à la vénalité des magiſtrats. Les abus qui s'étalaient au grand jour nous ſont encore atteſtés par ce paſſage de Menot : « Sic hodie vos, iudices, facitis currere pauperes cum proceſſibus veſtris poſt caudas mularum veſtrarum : manutenetis eos in his diabolicis proceſſibus, vt ſemper poſſitis arripere pecunias, atraper deniers. » (H. Eſtienne, *Apol. pour Hérodote*, I, 64. Voy. auſſi ci-deſſus, p. 463, note 1.)

Si ce malheureux Empereur
Prend alliance auec l'Anglois (1),
Les anguilles deuiendront oys
Et brochets deuiendront moutons.
Et puis dictes que les Bretons
N'auront plus ne ſel ne gabelle (2).

(1) Les hoſtilités venaient d'être repriſes entre François Ier & Charles-Quint, comme on l'a vu au commencement de cette pièce. Des deux côtés on comprenait de quel poids pouvait être l'alliance du roi d'Angleterre pour l'iſſue de la lutte. Mais le roi de France avait plus d'un motif de douter du ſuccès de ſes démarches pour attirer à lui ce puiſſant auxiliaire. Du Bellay, dans ſes *Mémoires* (liv. IX), a pris ſoin de mettre au grand jour les calculs intéreſſés de la politique anglaiſe : « Henri VIII n'eſtoit pas bien content (ce monſtroit il) que ledict ſieur euſt donné ſi honorable paſſage à l'Empereur, & qu'en iceluy il luy euſt vſé de tant de courtoiſie; mais, à la vérité, plus eſtoit il vlcéré que ledict ſeigneur euſt fauoriſé le roy d'Eſcoſſe des deux mariages, l'vn après l'autre, l'vn de madame Madeleine, ſa fille, l'autre de la fille du duc de Guiſe; qu'il euſt fortifié Ardres, qui eſt vne bride à Calais; &, qui plus encores luy peſoit, qu'il n'euſt ſceu attirer ledict ſeigneur à muer en ſon royaume le faict & eſtat de la religion. » Les appréhenſions de François Ier ne furent que trop juſtifiées par l'événement : l'année ſuivante, au mois de mars, Henri VIII ſignait avec Charles-Quint un traité d'alliance offenſive & défenſive.

(2) Dans le but de ramener la perception de l'impôt du ſel à un droit fixe & uniforme pour tout le royaume, François Ier avait décidé la ſuppreſſion des greniers à ſel. Voici comment un contemporain s'exprime ſur les cauſes & la miſe à exécution de cette réforme : « Audit an (1541), vers le commancement d'iceluy, furent remonſtrez au Roy, par aucuns de ſon conſeil, les abus, fautes & maluerſations qui eſtoient de iour en iour commiſes en ſes droits de gabelle par les faulx ſaulniers, nonobſtant les recherches & reformations, amendes & punitions qui s'en eſtoient enſuiuies. Au moyen de quoy, le Roy, pour y pouruoir & remédier par autre voye, auroit fait prendre, ſaiſir & mettre en ſa main tout le ſel eſtant és ſalines des generalitez de Languedoc, Guienne & Bretaigne, par certains commiſſaires à ce deputez. » (J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 508.) Le 1er juin de la même année, le roi rendait un édit par lequel il était permis à tout propriétaire de ſalines de tirer, vendre & exporter le ſel qu'il récoltait, à la condition de ſe conformer aux nouvelles preſcriptions. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 745.) Ces meſures n'étaient que la confirmation du régime auquel la Bretagne était ſoumiſe depuis longues années;

On ne vendra plus de canelle,
Puiſque les vins ferment à clé.
Il ſera lyé & baſclé,
Pour bien le garder de ſaulter.
Mon Dieu! que i'ay bien veu chanter
Aue Regina cœlorum
In ſecula ſeculorum (1).

Vers 243. *Et ne verra ſoleil ne lune*
Ceſt grand viande quune enclume
Pour gens qui nont dens en gueulle.
Qui eſt leans? Madame eſt ſeulle :
Monſieur vous pouuez bien monter.
Mon Dieu que iay bien ouy chanter (a).

(a) Les deux manuſcrits de Soiſſons donnent la leçon ci-deſſus à la place des vers 243 & 244 de notre texte.

auſſi ne donnèrent-elles lieu, dans cette province, à aucune manifeſtation. Mais elles apportaient de notables modifications aux uſages du Poitou & particulièrement de la Rochelle, &, ſous prétexte d'une violation de leurs anciens priviléges, ces pays ſe ſoulevèrent contre l'autorité royale, au mois d'août 1542. (*Cronique du roy Françoys Ier*, p. 400.)

(1) Nous inclinons à voir, à travers les obſcurités de ce paſſage, une alluſion aux « bruſlemens », qui ſe multipliaient alors ſous prétexte de religion. Le patient était fixé ſur le bûcher au moyen d'un poteau ſurmonté d'une poutre tranſverſale; des chaînes de fer paſſées ſous ſes aiſſelles le retenaient immobile & ſuſpendu au-deſſus de la flamme. (Voy. Bibl. de Verſailles, *Arrêt notable donné le* 14 *octobre* 1546 *par la chambre ordonnée par le Roi.*) Les derniers râles de l'agonie ſe perdaient au milieu des cantiques de la foule qui entourait le bûcher; ces cantiques étaient de préférence en l'honneur de la Vierge, tels que les antiennes *Ave regina cœlorum* & *Salve regina mater miſericordiæ.* Dans un certain nombre de diocèſes, ces prières étaient uſitées pour les enterrements, ce qui expliquerait encore pourquoi on les récitait de préférence pendant l'exécution d'un condamné. (*Journal de Barbier*, III, 147.) Au XVIe ſiècle, il s'y joignait, de plus, une intention de raillerie à l'adreſſe des proteſtants, qui ſe refuſaient à reconnaître & à honorer la Vierge comme mère de Dieu. Ce point de doctrine avait été l'objet de fréquentes controverſes; &, à la date du 14 novembre 1523, la Sorbonne, appelée à ſe prononcer ſur la propoſition ſuivante : « Indiſcreta aut ſuperſtitioſa eſt proſa illa ſeu oratio ad beatam Mariam, *Salve regina*... ſimiliter, *Regina cœli lætare*... non ipſa virgo, nec regina miſericordiæ, nec cœli, nec

Nous nous trouuerons tous enſemble :
Dictes, monſieur, que vous en ſemble?
S'entreuoit on en l'autre monde (1)?
S'il eſt ainſy, que l'on me tonde,
L'on y rit. A trois pas vn ſault :
A l'aſſault, paillart, à l'aſſault!
Mettez ces nonnains à la poincte.
As tu deſia veu la complaincte

Vers 254. *As tu iamays vu la complaincte* (a).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C.

vita, aut ſpes noſtra debet vocari neque portare Dei filium potuit mereri » (D'Argentré, *Collect. judic.*, II, XV), l'avait déclarée ſcandaleuſe & entachée des erreurs reprochées aux Vaudois, Cathares & Bohémiens.

(1) Cette queſtion avait été réſolue dès longtemps dans un ſens affirmatif par les Pères de l'Égliſe. Voici comment, entre les plus autoriſés, ſaint Auguſtin s'exprime à ce ſujet : « Nous ne perdons point ceux qui partent d'un monde dont nous devons ſortir nous-mêmes, mais nous les envoyons en avant; dans cette vie future, ils nous ſeront d'autant plus chers qu'ils nous ſeront plus connus : *Ubi nobis erunt quanto notiores, tanto utique cariores.* » (Lettre 92, à Italica.) Il était tout naturel que ces préoccupations ſur la vie future ſe fiſſent jour de nouveau dans une époque d'agitations religieuſes, en raiſon même des incertitudes dont ce problème était environné. Nous trouvons ici comme un écho des controverſes qui ſe produiſaient autour du poëte. Or il ne faut point oublier que les haſards d'une vie errante avaient, pour un moment, rapproché Calvin & Marot à la cour de Ferrare; & préciſément, vers cette même époque, le réformateur, prenant parti dans le débat, avait compoſé un traité ſous le titre de : « PSYCHOPANNYCHIA, qua refellitur quorundam imperitorum error qui animas poſt mortem vſque ad vltimum iudicium dormire putant. » Cette réfutation de la doctrine des anabaptiſtes était accompagnée de deux préfaces, l'une datée d'Orléans 1534, l'autre de 1536, à Bâle, où Calvin était retourné, après avoir fait un ſéjour de quelques mois à la cour de Ferrare, en compagnie de Marot. Dès le début, l'auteur affirme d'une manière catégorique ſes convictions ſur l'immortalité de l'âme : « Nos vero, & ſubſtantiam eſſe ipſam contendimus : & vere, poſt corporis interitum, viuere ſenſu videlicet & intelligentia præditam : ac vtrumque euidentibus Scripturæ teſtimoniis nos probaturos recipimus. » (P. 2.) Toute l'argumentation s'appuie, en effet, ſur les textes des Livres ſaints & des Pères de l'Égliſe. Si la réponſe

Que feit Flammette à ſon amy (1)?
Ell' n'en auoit pas à demy,
Veu le grïef mal qu'elle enduroit.
Si feray fin en ceſt endroict :
C'eſt aſſez chanté pour bien boyre.
Eſcript à Orleans ſur Loyre (2),
Pres du feu, en chauffant ma feſſe,
Apres auoir fringué l'hoſteſſe.

Vers 256. *Il ne laymoit pas a demy.*
Veu le grief mal qu'il enduroit (a).
259. *Ceſt aſſez chante pour vin boire* (b).
261. *Aupres du feu chauffant ma feſſe* (c).

(a) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (b) B. S. mss. 189 A & 189 C. — (c) B. S. mss. 189 A & 189 C.

directe à la queſtion poſée par Marot y fait défaut, du moins les prémiſſes de Calvin ſont ſuffiſantes pour déduire la concluſion.

(1) La *Fiametta* de Jean Boccace fut en grande faveur vers l'année 1532. On trouve, en effet, à cette date, trois traductions françaiſes, imprimées coup ſur coup par Bonnemère, de Paris, François Juſte & Claude Nourry, de Lyon. Voici le titre exact de cette dernière édition : « Flammette, complainte des triſtes amours de Flammette à ſon amy Pamphile : tranſlaté d'italien en vulgaire françoys. » L'héroïne, au mépris de ſes devoirs d'épouſe, a voué un amour éternel à l'objet de ſes feux, d'où les tirades les plus raffinées ſur l'amour à la manière dont on le comprenait alors. Mais Pamphile eſt un traître. Après s'être éloigné ſous le plus futile des prétextes, il a profité de cette ſéparation pour convoler dans les liens d'une union légitime ; &, ce qui eſt impardonnable, il aime la femme qu'il a épouſée. Dès lors la pauvre délaiſſée ſe prépare à la mort, tout en épanchant ſa douleur dans les tranſports les plus pathétiques. Des commentateurs aviſés ont prétendu reconnaître la propre hiſtoire de Boccace ſous des noms d'emprunt.

(2) Ces indications nous confirment encore dans l'opinion que Marot écrivit ces vers en ſeptembre 1542, ſur le point de quitter la France pour ſe réfugier à Genève. (Voy. du reſte ſa biographie à cette date.) On était déjà à cette époque de l'arrière-ſaiſon où, à travers les derniers beaux jours, ſe font ſentir les premières approches du froid.





AEGLOGVE

SVR LA NAISSANCE DV FILZ

DE MONSEIGNEVR LE DAVPHIN

compoſée par Cl. Marot (1)

(*Du Recueil poſthume*)



ONFORTEZ moy, Muſes Sauoyſiennes,
Le ſouuenir des aduerſitez miennes
Faictes ceſſer, iuſques à tant que i'aye
Chanté l'Enfant dont la Gaule eſt ſi gaye :
Et permettez l'infortuné berger
Sonner aeglogue en propos moins leger
Que cy deuant : les roſiers qui ſont bas

(1) Le 19 janvier 1543 (n. s. 1544), Catherine de Médicis mettait au monde un enfant mâle, qui fut appelé François, en l'honneur de ſon aïeul, & qui devait ſuccéder à Henri II, ſous le nom de François II. Cet enfant avait été déſiré pendant dix ans, « ſelon le naturel des femmes de Médicis, qui ſont tardiues à concepuoir, » dit Brantôme (*Vie de Catherine*). Auſſi cette naiſſance fut-elle ſaluée dans l'entourage du roi par les manifeſtations de la joie la plus vive. On pourra juger de l'impreſſion générale d'après ce paſſage, emprunté à une lettre privée d'une dame de la cour : « Des nouuelles de ceſte compagnie, ie croy que auez bien entendu que ſabmedi dernier, XIXe de ce mois, madame la Daulphine s'eſt acouchée d'vn beau filz, qui a donné grand contentement à toute la compagnie, & ne ſe parle que de faire force tournoys au baptizement. » (B. N. ms. 3036, f° 25 ; Marguerite d'Oyron à M. de la Gatelinière.) L'affectueuſe Marguerite de Navarre, ſi dévouée à ſon frère, accueillit cette nouvelle avec des tranſports enthouſiaſtes ; & de Mont-de-Marſan, où elle ſe trouvait à cette date, elle envoya au roi ſes félicitations ; les élans de ſon cœur ne ſauraient ſe réſigner aux rigueurs de l'éti-

Et les tailliz à touts ne plaiſent pas.
Sus à ce coup chantons foreſtz ramées,
Les foreſtz ſont des grands princes aymées.

quette. « Monſeigneur, lui écrit-elle, c'eſt le plus beau, le plus deſiré & le plus neceſſaire iour que iamais les yeux de vous & de voſtre reaulme ayent veu; ... c'eſt vng iour ſi vertueux que, en vous apportant le tiltre de grant pere, il vous raieuniſt de cinquante ans. Voſtre nouueau ſucceſſeur vous allonge la iouiſſance de voſtre poſſeſſion; ſa nouuelle natiuité renouuelle la voſtre, en vous apportant le comble & parfait accompliſſement de vos deſirs. Que ſauriez-vous de plus ſouhaiter, monſeigneur? Que vouldriez plus dauantage demander à Dieu en ce monde? » (Génin, *Lett. inéd. de la reine de Navarre*, II, 226.) Les poëtes ne pouvaient manquer de mêler leur voix à ce concert de flatterie. Parmi les plus empreſſés, Hugues Salel compoſa une pièce *De la natiuité de monſeigneur le duc, filz premier de monſeigneur & daulphin* (B. N. ms. 3036, f° 29), où il célèbre cet heureux événement avec les accents du lyriſme le plus exalté. Mais parfois ſon inſpiration prend un tour aſſez bizarre, comme, par exemple, dans le paſſage où il s'écrie :

. . . . O heureuſe adventure
Qui tant rendit fort & audacieulx
Le bon daulphin pour rompre la cloſture
Du chaſte ventre où a prins norriture
Neuf moys entiers ceſt enfant gracieulx.

En écrivant ces vers, le poëte s'inſpirait ſans doute d'une certaine anecdote aſſez gaillarde qui courut parmi les courtiſans, & que Brantôme rapporte dans la *Vie de Catherine de Médicis*. Nous laiſſons au lecteur le ſoin de l'y rechercher, en nous bornant à cet autre détail, qui nous eſt fourni par Étienne Paſquier : « Ce jeune prince eſtoit né l'an [1]543, ſur le poinct de ceſte grande eclipſe qui apparut ceſt an là; qui fut cauſe que quelques babouïns courtiſans, penſans flater la fortune, luy baillerent, par une inepte rencontre, pour deviſe, *Inter eclipſeis exorior :* figurant, en image, le ſoleil d'un coſté, & la lune de l'autre, & un lys au milieu des deux : ne s'adviſans pas toutesfois que, s'il faut adjouſter foy à ces vains diſcours des aſtrologues judiciaires, il n'y a nativité qui ſoit tant à craindre que de celuy qui naiſt durant une eclipſe, comme eſtant un certain preſage d'une fortune ſiniſtre. » (*Lettres*, IV, VII.) D'autres ont voulu voir dans cette même deviſe une alluſion à la mort violente & prématurée de Henri II. Le jeune prince ne répondit pas, du reſte, aux belles eſpérances que l'on avait fondées ſur lui. (*Relat. des ambaſſ. vénit.*, I, 373.) Ajoutons, pour terminer, que cette pièce eſt une imitation preſque littérale de la IV[e] églogue de Virgile, à Pollion : « Sicelides muſæ... » La principale différence, c'eſt que Marot, exilé de France, repouſſé de Genève, errant de ville en ville, à travers la Savoie, place ſon inſpiration ſous le patronage des muſes de ce pays. Peut-être eſpérait-il

Or ſommes nous prochain du dernier aage
Prophetizé par Cumane, la ſage :
Des ſiecles longs le plus grand & le chef
Commencer veult à naiſtre de rechef.
La vierge Aſtrée en brief temps reuiendra :
De Saturnus le regne encor viendra :
Puis que le ciel, lequel ſe renouuelle,
Nous a pourueuz de lignée nouuelle.
Diane clere a de laſſus donné
Faueur celeſte à l'enfant noueau né
D'Endymion (1) : à l'enfant voyrement
Deſſoubz lequel fauldra premierement
La gent de fer, & puis par tout le monde
S'eſleuera la gent d'or pur & munde.

que leur voix, en portant au pied du trône cet hommage de l'ancien poëte favori, réveillerait en ſa faveur un ſentiment de compaſſion & d'indulgence.

(1) Sous cette allégorie mythologique il n'eſt pas difficile de reconnaître Henri II & la favorite. La fable de Diane & d'Endymion s'adaptait parfaitement à des relations que perſonne n'ignorait, & la ſatire ne manqua point de faire reſſortir ce trait de reſſemblance. Il courait alors à la cour de François Ier une chanſon appelée *le Ciel*, où, ſous le voile le plus tranſparent, la chronique ſcandaleuſe ſe donnait carrière dans les deux ſtrophes ſuivantes :

Endimion par fermeté
De bien aymer s'eſt acquitté :
Auſſi la lune claire
Cognoiſt bien qu'il a merité
Qu'on luy doibue complaire.

Le diſcours d'elle va baiſſant,
Et l'amour de luy va croiſſant
Sans ſe pouuoir deffaire :
S'il l'euſt veue en ſon beau croiſſant,
Penſez qu'il euſt peu faire.

On ne manquait pas, du reſte, d'une foule d'excellentes raiſons pour placer la grande ſénéchale comme une divinité tutélaire auprès du berceau du nouveau-né. Dans notre préface des *Lettres de Dianne de Poytiers*, nous ſommes entré dans les détails de la ſurveillance, auſſi étrange que dévouée, qu'elle exerçait ſur les enfants du royal ménage. Le témoignage d'un contemporain vivant à la cour ne laiſſe aucun doute ſur ce point. « Non ſeulement, dit-il, auez eu ſoing de la conception & natiuité d'iceux, mais auſſi à les faire nourrir par femmes nourrices vigoureuſes... » (Guillaume Chreſtian, *Liure de la nature & utilité des moys des femmes*, p. 107.) Puis, dans un autre paſſage du même ouvrage, l'auteur, par un raffinement de flatterie, prétend faire dériver le nom de « Diane du mot grec διάνοια, ſignifiant ſuytte de droict iugement, par le diſcours de bon entendement & raiſon. » (*Ibid.*, p. 111.)

Ce temps heureux, Françoys preux & ſçauant,
Commencera deſſoubz toy bien auant :
Et ſi l'on veoit ſoubz Henry quelcque reſte
De la malice auiourd'huy manifeſte,
Elle ſera ſi foible & ſi eſtaincte,
Que plus de rien la terre n'aura crainte :
Puis, quand au ciel ſerez Dieux triumphants,
Ce nouueau né, heureux ſur touts enfants,
Gouuernera le monde, ainſi proſpere
Par les vertuz de l'vn & l'aultre pere (1).
La terre doncq, gratieux Enfantin,
Te produira ſerpolet & plantin,
Treffle & cerfueil, ſans culture venuz,
Pour engraiſſer touts les trouppeaux menuz :
Les cheures lors au logis reuiendront
Pleines de laict : les brebis ne craindront
Lion ne loup : l'herbe qui venin porte,
Et la couleuure, aux champs demourra morte :
Et l'odorant amome d'Aſſyrie
Sera commun comme herbe de prairie.
Regarde, Enfant de celeſte ſemence (2),

(1) A côté de ces hyperboles poétiques, il eſt au moins curieux de placer les appréciations plus véridiques & plus ſévères de l'hiſtoire. Malgré tout leur bon vouloir, les écrivains catholiques, ne trouvant pas grand'choſe à dire de François II, ſe contentèrent de l'appeler « le roi innocent & ſans vices. » Quant aux proteſtants, voici le jugement qu'ils portèrent ſur ce prince par la bouche du Genevois Bonnivard : « Le roy Henri II ſe laiſſa marier à une fille de la maiſon de Médicis de Florence, qui était d'une race autant mal conditionnée qu'il y en a point en Italie.... Il mourut délaiſſant quatre enfants mâles, deſquels l'aîné, nommé François, ne fit pas mentir le proverbe qui dit que jamais mauvaiſe courbaſſe (femelle du corbeau) ne pondit bon œuf..... Ce François était camus, punais & ladre de corps & de âme, comme ſont communément les infects d'une telle maladie. » (Niel, *Portraits des perſonnages du* XVIe *ſiècle*, 1re ſérie, FRANÇOIS II, p. 4.) L'événement ne vient-il pas ainſi preſque toujours démentir ces belles prédictions, dont la flatterie fait métier d'entourer le berceau des princes?

(2) Tout ce paſſage, juſqu'au vers 54, eſt de l'invention de Marot; on ne trouve rien d'analogue dans le poëte latin.

Comme defia ce beau fiecle commence :
Ia le laurier te prepare couronne :
Ia le blanc lys dedans ton bers fleuronne :
D'icy à peu, des haultz princes parfaictz
Et du grand pere auffi les nobles faictz
Lire pourras, tandis que les louanges
Du pere tien par nations eftranges
Iront volant : & deflors pourras tu
Sçauoir combien vault honneur & vertu.
En ceftuy temps, fteriles monts & plains
Seront de bledz & de vignes tout pleins :
Et verra l'on les chefnes plantureux
Par les foreftz fuer miel fauoureux.
Ce neantmoins des fraudes qui font ores
Quelcque relique on pourra veoir encores.
La terre encor du foc on verra fendre,
Villes & bourgs de murailles deffendre,
Conduyre en mer les nauires volants :
Et aura France encores des Rolandz (1).
Mais, quand les ans t'auront faict homme fort,
Plus ne fera de guerre aulcun effort :
Plus voile au vent ne fera la gallée
Pour traffiquer deffus la mer fallée :
Chafcune terre à chafcune cité
Apportera toute commodité :
Arbres croiftront d'eulx mefmes à la ligne :
Befoing n'aura plus de ferpe la vigne :
Et oftera le laboureur champeftre
Aux beufz le ioug : plus ne fera que paiftre.

(1) Roland, *Orlando* en italien, eft le principal héros de la plupart des romans français, italiens & efpagnols du XIIe au XVIe fiècle. Ce cycle poétique commence par *la Chanfon de Roland* & fe termine par l'*Orlando furiofo* de l'Ariofte. Bien que certains conteurs fe foient plu à faire de ce perfonnage le neveu de Charlemagne, il n'eft défigné par Éginhard que fous le titre de « maître d'hôtel du roi. » Dans la légende, fa vie eft une fuite d'exploits au-deffus des forces humaines, couronnée par la glorieufe épopée de Roncevaux.

La laine plus n'aura beſoing d'apprendre
A faintement diuerſes couleurs prendre :
Car le belier, en chaſcune ſaiſon,
De cramoiſi portera la toiſon,
Ou iaulne, ou perſe : & chaſcun aignelet
Sera veſtu de pourpre violet.
Ce ſont, pour vray, choſes determinées
Par l'immuable arreſt des deſtinées.
  Commence, Enfant, d'entrer en ce bonheur :
Reçoy deſia & l'hommage & l'honneur
Du bien futur : voy la ronde machine (1)
Qui ſoubz le pois de ta grandeur s'encline :
Voy comme tout ne ſe peult contenir
De s'eſgayer pour le ſiecle aduenir.
O ſi tant viure en ce monde ie peuſſe
Qu'auant mourir loiſir de chanter i'euſſe
Tes nobles faictz, ni Orpheus de Thrace,
Ni Apollo, qui Orpheus efface,
Ne me vaincroit, non pas Clio la belle,
Ni le dieu Pan & Syringue, y fuſt elle.
Or vy, Enfant, vy, Enfant bien heureux :
Donne à ta mere vn doulx ris amoureux :
D'vn petit ris commence à la cognoiſtre (2) :
Et fais les iours multiplier & croiſtre
De ton ayeul, le grand berger de France,
Qui en toy veoit renaiſtre ſon enfance.

(1) Comparer avec la traduction faite par Marot des mêmes vers dans l'*Auant naiſſance du troiſieſme enfant de madame la ducheſſe de Ferrare* (voyez ci-deſſus, vers 51, p. 278).

(2) Marot avait déjà imité ce vers ſi connu de Virgile dans l'*Auant naiſſance* (v. 8). Cette réminiſcence ſe retrouve également ſous la plume de Hugues Salel, dans la pièce que nous avons citée plus haut, & où la penſée du poëte latin eſt interprétée de la manière ſuivante :

Or donc, enfant, qui viens ores de naiſtre
Duc des Bretons, commence de congnoiſtre
Ta chere mere auec vng doulx ſoubzrire.



CY ENSVYVENT

autres oeuures

d'auteurs contemporains

fauſſement attribuées

à Clement

Marot







DICTIER PRESENTE

à monſeigneur de Naſſo

au retour de France (1)



RINCE de paix, per de prouëſſe,
Chef d'oeuure d'honneur & de meurs,
Qui contre guerre qui nous bleſſe,
En fleur de triumphant nobleſſe,
Auez forgé paix ſans rumeurs :
De plainctes, de cris, de clameurs
En ce quartier plus ne ſouuient :
Sy hault crye on nouel qui vient.

(1) Cette pièce eſt de Jean Molinet, chanoine de Valenciennes. Adreſſée à Engelbert, comte de Naſſau & de Vianden, baron de Breda & Leck, fils de Jean, comte de Naſſau, & de Marie de Loon, & tour à tour gouverneur du Brabant & chambellan de Maximilien, elle ſe trouve à ſon rang dans toutes les éditions de ce poëte, depuis la plus ancienne, qui fut publiée à Paris, chez Jehan Longis (9 décembre 1531), ſous le titre de *Faictz & Dictz de feu de bonne memoire maiſtre Iehan Molinet.* On chercherait vainement à rattacher ce petit poëme aux événements militaires de la campagne de Hainaut de 1521, à laquelle prit part en effet un autre comte de Naſſau. Le ſimple bon ſens repouſſe cette hypothèſe. Marot, attaché à la maiſon du duc d'Alençon, ne pouvait ſonger à adreſſer ſes félicitations poétiques à l'un des généraux de l'Empereur, à l'un des adverſaires de ſon ſouverain. Les faits dont il eſt queſtion ſe rapportent d'ailleurs à l'année 1487, & ſont antérieurs à la naiſſance de notre poëte. L'abbé Goujet, avec la ſagacité de ſa critique, n'a point héſité un inſtant à attribuer ces vers à Molinet (*Bibl. franç.*, X, 13). L'erreur dans laquelle ſont tombés certains éditeurs remonte évidemment à l'édition de Jean Steels (Anvers, 1539), qui, en plaçant le *Dictier* aux derniers feuillets de ſon volume, l'a fait précéder, par inadvertance ſans doute, du

De garder murailles creſteaulx,
De faire iouſtes & tournoys,
D'aſſaillir villes & chaſteaulx,
De couurir la mer de bateaulx,
De prendre portz ſarraſinois (1),
Ce ſont haultz faictz, ie le congnois :
Mais de paix faire en peu d'eſpace,
C'eſt oeuure qui tout autre paſſe.

Du pais eſtes le ſalut :
S'en aurez prieres mainte vne :
Oncques priſe, vng mot abſolut,
Pour le pais tant ne valut
Que fut la voſtre de Bethunne (2).

nom de Clément Marot. Jehan de Channey, plus aviſé, tout en reproduiſant cette pièce, a eu ſoin de ne l'inférer qu'après la deviſe de Marot « La Mort n'y mord, » &, pour mieux marquer encore ſa véritable origine, il a placé à la ſuite, comme ſignature poétique, la deviſe « Quoi qu'il aduienne, » qui appartient à Molinet. En réſumé, nous ſommes d'avis que c'eſt d'ailleurs un morceau à reléguer au nombre des « lourderies » que notre poëte, dans une de ſes préfaces (voy. ci-deſſus, p. 10), ſe plaint de voir « meſlées en ſes liures. » Molinet était né à Deſvres, dans le Boulonais, vers le milieu du XVe ſiècle. Après avoir ſuivi les cours de l'univerſité de Paris, il ſe fixa à Valenciennes, où il ne tarda pas à ſe marier. Étant devenu veuf, il obtint une place de chanoine dans l'égliſe de la Salle-le-Comte, & acheva paiſiblement ſa vie au milieu d'études littéraires & hiſtoriques. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, récompenſa ſes travaux en lui accordant le titre d'hiſtoriographe de la maiſon de Bourgogne. Molinet dans ſes écrits ſe montre très-partial pour les Bourguignons, & très-peu favorable aux Français. Diſciple de Chaſtellain, il fut le maître de Jean le Maire, de Belges, auquel l'uniſſaient des liens de parenté. Il mourut le 23 août 1507.

(1) Peut-être faut-il voir ici une alluſion aux efforts de l'Europe pour arrêter les progrès de Mahomet II, qui, ayant mis le ſiége devant Otrante en 1480, était parvenu à s'en emparer. L'année ſuivante, les forces combinées du pape Sixte IV & du roi de Naples réuſſirent à reprendre cette ville ſur les Ottomans. Molinet ſemble donner à entendre aſſez clairement que, à l'occaſion, le comte de Naſſau avait ſu payer de ſa perſonne dans ces expéditions contre les Turcs.

(2) Pour dégager le ſens de ce paſſage des obſcurités que le ſtyle de l'auteur ne contribue

Nous en aurons bonne fortune
Et de paix ioyeux recouurier :
A l'ouuraige voit on l'ouurier.

Se par vous les perfeƈtions
De paix auons pour nous repaiſtre,
Cent mille benediƈtions
Aurez de toutes nations
Et de Dieu, le ſouuerain maiſtre.
Petis enfans encore à naiſtre
Le grant fruiƈt en pourront ſentir :
Iamais bon ſang ne peult mentir.

Sy vous auez, en temps de guerre,

guère à diſſiper, il eſt indiſpenſable de recourir aux *Chroniques* mêmes de Molinet. Elles fourniſſent quelques éclairciſſements ſur ces faits, aſſez embrouillés, au milieu deſquels les hiſtoriens contemporains n'ont point jugé à propos de porter un peu de clarté. Voici d'abord les points qui apparaiſſent avec le plus de préciſion. En 1487, & non en 1473 comme l'indique à tort une note marginale de la *Généalogie de Naſſau*, le duc de Naſſau fut fait priſonnier ſous les murs de Béthune, à la journée des Fromages. (*Chroniques de Molinet*, éd. Buchon, III, 175.) Le 14 février 1488 (n. s. 1489) un traité de paix intervint entre Maximilien, roi des Romains, l'archiduc, ſon frère, & les rois de France & d'Angleterre. Cette paix « fut publiée en Vallenchiennes, le quatorzieſme iour du mois de mars » [1489]. (*Ibid.*, p. 476.) Nous arrivons maintenant aux déduƈtions qu'il convient de tirer des phraſes quelque peu confuſes du poëte. Le duc de Naſſau, ayant été fait priſonnier par les Français placés ſous les ordres du maréchal des Querdes, aurait profité de ſon ſéjour en France pour travailler aux préliminaires d'un traité de paix, ſi déſirable pour un pays épuiſé par la guerre. Nous voyons, en effet, le nom du comte de Naſſau figurer dans un appointement arrêté à Saint-Omer entre le roi de France & Maximilien Ier, roi des Romains. (B. N., mss. Colbert, FLANDRES, XLIII, 248.) Cette pièce, qui n'eſt qu'une copie, porte, à la vérité, la date du 26 janvier 1486, mais c'eſt une erreur de tranſcription, & il faut lire, ſelon nous, 1488. (Voy. P. Heuteri *Rerum Auſtriac.* III, XVIII.) Remarquons enfin que ces mots « votre priſe de Béthune » préſentent une tournure de phraſe ſingulière pour dire que le duc de Naſſau fut fait priſonnier ſous les murs de Béthune. (Voy. la note qui ſuit.)

Acquis loz & excellent bruyt (1),
Encores pouez vous acquerre
Gloire du ciel par la paix querre,
Qui de Dieu eſt precieux fruict.
Par guerre humain ſang eſt deſtruict,
Par paix tout bien vient ſans deffault :
Vng jour de reſpit cent marcz vault.

Corps & ame, honneur & cheuance,
De bon cueur, ſans eſtre esbahys,
Loyallement ſans decepuance
Auez expoſé en l'auance
Du bien publicque & du pays :
Du pere qui n'eſt poinct hays
Et du filz vous ſera rendu :
Oncques bien faict ne fut perdu.

C'eſt pitié daller par les champs :
Argent monte, honneur rapetiſſe :
Preſtres, clercz, bourgeois & marchans
Sont eſpluchez par gens meſchans

(1) A l'appui des éloges que Molinet décerne au comte de Naſſau, tant ici que dans ſes *Chroniques*, où il dit « qu'il était de grand courage, » nous ne ſaurions mieux faire que d'ajouter le témoignage ſuivant du prince d'Orange : « A qui eſt incognu & caché que le conte Engelbrecht, oncle de mon père, s'efforça de tout ſon pouuoir à maintenir l'empereur Maximilian en ſon eſtat, n'eſpargnant ny biens, ny ſang, non pas meſme ſon eſprit & entendement? N'eſtoit ce pas le conte Engelbrecht qui, avec le ſieur de Romond, gaigna la bataille de Guinegaſte, ce qui aſſeura la condition de l'Empereur ? N'eſtoit ce pas ceſtui cy qui, retournant de France, ayant eſté empriſonné près de Béthune, trouvant l'empereur Maximilian embrouillé & empeſché ès guerres contre monſieur de Raueſteyn & la ville de Bruges, mena tellement les affaires par force & prudence qu'ils s'accorderent par ſon entremiſe? C'eſtoit le meſme Engelbert qui contraingnit les rebelles & reuoltez ſur les limites du Rhin & mit l'Empereur en la paiſible poſſeſſion du pays au delà de la Meuſe. » (*Généalogie de Naſſau.*) Ajoutons encore que ce comte de Naſſau s'était trouvé au nombre des priſonniers à la bataille de Nancy. (Commines, *Mémoires*, VI, v.)

Querans proye ou bague faittiſſe :
Et, que pis eſt, s'on fait iuſtice
D'vng gros varlet, le maiſtre en hongne :
Où eſt Charles duc de Bourgoigne (1) *?*

Milles tors faictz, milles pillaiges,
Mille forces, mille baſtures,
Se font par champs & par villaiges :
Sont ce point poures vaſſellaiges ?
Las ouy ! ce ſont choſes dures.
Leurs pleurs & leurs deſconfitures
Crient vengeance deuant Dieu :
Où force regne droit n'a lieu.

Mais ſe bonne paix vient en regne (2),
Ainſi que bref nous eſperons,
Iuſtice, qui gueres ne regne,
Ira chercher en la guerenne
Les foullairs, ſi les happerons.
Nous emploirons noz eſperons
A chaſſer, voller & esbatre :
Se nous ne comptons ſans rabatre.

Quoyque Vallenciennes ſoit ius
Poure que femme ſans litiere,
Plus preſſée que n'eſt vert ius,
Elle demourra apres tous ius
Ferme, droicte, ſaine & entiere.

(1) Charles de Bourgogne, ſurnommé *le Téméraire,* périt le 5 janvier 1477 au ſiége de Nancy. Le preſtige qui environnait ſon nom ſe conſerva encore ſi longtemps que, dix ans après ſa mort, des marchands livraient gratuitement des marchandiſes, à condition qu'on les leur payerait le double de leur valeur au retour du grand duc de Bourgogne. Ce vers remet tout naturellement en mémoire le refrain de l'une des plus célèbres ballades de Villon.

(2) D'après cette phraſe de Molinet, il ſemblerait que, comme nous l'avons expliqué plus haut, il ne s'agiſſait encore que des arrangements préliminaires pour arriver au traité définitif, ſigné à Montils-lez-Tours, le 30 octobre 1489.

Plus riche d'elle à la ratiere
Eſt priſe qui n'a cueur ſi net :
Dieu ſçayt qui bon pellerin eſt.

Vallenciennes, fort poure & nue,
Eſperant le bon temps paiſible,
Vous feſtoye à voſtre venue,
Non point tant qu'elle y eſt tenue,
Mais autant que luy eſt poſſible.
Prince de paix, conte inuincible,
En qui vertu prent ſon degré,
Prenez ſon petit faict en gré (1).

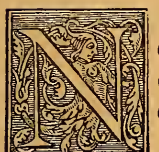
(1) Valenciennes, par ſa poſition géographique, était trop rapprochée du théâtre de la lutte pour n'en avoir pas reſſenti le contre-coup. Le poëte trouve ici l'occaſion de rendre hommage à l'attitude énergique de ſa ville d'adoption, en complimentant le duc de Naſſau à ſon paſſage dans cette cité; mais, ſi l'intention eſt bonne, la forme ne la ſert pas toujours à ſouhait.





AEGLOGVE (1)

(B. N. ms. 25452, f° 33.)



NYMPHES qui le pays gratieux habitez
Où court le mien beau Loire, arrouſant la contrée
Qui tient du mont Gebene (2) *en la mer Armorique,*
Or prenez auec moy ceſte derniere peine,
Et puis donnons ſilence à la françoiſe lyre,
Iuſqu'à tant que ſonner plus doulces nottes puiſſe :
Chantans, pleurans le roy des bons & vrays paſteurs,

(1-2) Cette pièce ſe retrouve dans les nombreuſes copies du XVIe ſiècle qui nous ont conſervé les poéſies de François Ier. Inédite juſqu'en 1847, elle parut preſque ſimultanément, à cette date, dans deux publications de M. Champollion-Figeac, *Collection de documents inédits, Captivité du roi François Ier* (p. 227), ſans déſignation d'auteur, & *Poéſies & Correſpondance du roi François Ier* (p. 45), avec le nom de Clément Marot, mais ſous toute réſerve. L'érudit éditeur avait raiſon de ne pas ſe montrer trop affirmatif dans cette attribution, qui ne peut guère venir à l'eſprit que par un entraînement d'imagination. Il eût probablement héſité à riſquer cette hypothèſe s'il eût réfléchi que Marot était, comme chacun ſait, au nombre des combattants de la bataille de Pavie, où il reçut un coup de lance qui lui traverſa le bras. Or l'auteur de cette pièce parle de ces événements comme un homme qui ſe trouvait alors en France, loin du théâtre du déſaſtre (vers 8). Quant au ſtyle, il ne porte point la marque de Marot, auquel ſes démêlés avec la Sorbonne & ſon empriſonnement à la Conciergerie inſpiraient d'ailleurs, à cette même époque, une compoſition d'un tout autre genre (voy. *l'Enfer*, p. 160). Marot étant écarté, l'auteur de cette pièce ſe révèle par une indication qu'il nous fournit au ſecond vers, en nous parlant de ſon « beau Loire » avec un élan de tendreſſe que peut ſeul inſpirer le ſouvenir des lieux qui nous ont vus naître. Parmi les poëtes de cour (car il n'y a pas à chercher ailleurs que parmi les poëtes de cour), il s'en rencontre deux auxquels cette particularité pourrait ſe rapporter : Claude Chappuys & Victor Brodeau, nés tous deux ſur les bords de la Loire,

Le pasteur Admetus, qui est or si loingtain (1),
Plus armé de valeur que de bonne fortune (2),

Chappuys à Amboise (Lacroix du Maine, I, 132; du Verdier, III, 327); Brodeau à Tours (Lacroix du Maine, II, 440; du Verdier, V, 559). Mais Victor Brodeau, fort en vogue à son époque, bien qu'il ne reste de lui aucun recueil imprimé, nous paraît avoir exercé sa muse dans un genre de sujets beaucoup plus légers, comme nous le prouve son épigramme des *Frères mineurs*, qui fit tant de bruit en son temps. Claude Chappuys, au contraire, avait adopté la spécialité des poésies officielles. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la liste de ses ouvrages (voy. Niceron, XXXIX, 88, & Brunet, à ce nom). En 1523, avant Pavie, il ne figurait sur les rôles de la maison du roi qu'en qualité de sommelier de la chapelle (ARCH. NAT., K K, 98); en 1533, nous le retrouvons libraire de François Ier (B. N. ms. 7856, f° 938), c'est-à-dire préposé à la bibliothèque du roi. La situation que Chappuys occupait à la cour en même temps que ses penchants poétiques se réunissent donc pour expliquer comment, éloigné du théâtre de la guerre, il put concevoir l'idée de cette ingénieuse composition, très-propre à forcer les applaudissements des autres courtisans & à lui gagner la faveur du maître. — (2) Le mont Gebenne, en latin *mons Gebenna* ou *Cebenna*, n'est autre que la chaîne des Cévennes, où la Loire prend en effet sa source, au Gerbier-des-Joncs.

(1) Admète, roi de Thessalie, n'était pas plus pasteur que les autres rois de l'antiquité, mais il possédait comme eux de nombreux troupeaux, qu'il confia à la garde d'Apollon, exilé de l'Olympe. L'auteur de ces vers, ayant sans doute entendu parler des troupeaux d'Admète, s'imagina de transformer ce roi en berger; puis, comme en réalité c'était bien le berger qui se trouvait relégué sur une terre d'exil, à l'aide d'une nouvelle confusion, il mit au compte d'Admète les disgrâces d'Apollon. Après avoir ainsi arrangé la mythologie à son usage, il lui sembla tout à la fois commode & ingénieux de prendre Admète pour personnifier François Ier, captif de Charles-Quint.

(2) Les historiens contemporains sont unanimes à constater le courage que le roi de France déploya en cette journée. Pour attirer la fortune sous ses drapeaux, il ne lui manqua que d'être aussi bon général que vaillant soldat. Toujours est-il que le peuple lui-même a conservé la mémoire des prouesses accomplies par le prisonnier de Pavie. Voici en effet ce qui se répétait alors dans une chanson du temps :

Le roy en la bataille
Si n'a point reculé,
Frappant d'estoc & (de) taille
Sans nully espargné.
Mais affin que ne faille,
Ie vous dis verité :
Trois chevaulx de paraige
Soubz luy furent tués.

(L. DE LINCY, *Recueil de chants hist. franç.*, 2e partie, p. 87.)

Pour lequel auiourd'huy quiconques va ſuyuant
Le droit chemin s'eſtonne, & iour & nuict ſe plaint.
Rhoſne, Seine & Garonne, auſſi Marne & Charante,
Et autres fleuues tous, qu'alentour enuironnent
L'Ocean & le Rhin, l'Alpe & les Pyrenées,
Où eſt voſtre ſeigneur que tant fort vous aymez?
Où eſt ce bon paſteur, dont les plaiſans troupeaux
Alloient en ſeureté, ſans point craindre, la nuyt,
Le nocturne larron, ne, le iour, le fier loup?
Où eſt le laboureur qui, au plus grand hyuer,
Aucunes fois a peu, auec ſa ſeulle veuë,
Les blez faire eſpier & fleurir la campaigne?
Il n'eſt pas auec vous, helas! comme il ſouloit :
Non auec vous, helas! non, car ſoubz force eſtrange,
Entre l'Ade & Theſin & le Pau, vit captif (1).
Ha malheureux Theſin! qui, au iour miſerable,
Preſent fuz & voiſin, & ſi veiz la victoire
S'enfuyr des vainqueurs au giron des vaincuz (2) :

(1) François I[er] fut conduit, après la bataille de Pavie, d'abord au château de Pizzighitone. Pizzighitone eſt ſitué ſur l'Adda. Le Téſin ſe jette dans le Pô un peu au-deſſous de Pavie, non loin du champ de bataille où le roi de France fut fait priſonnier. Ces cours d'eau environnent, comme une ceinture, la portion de pays où s'accomplirent les divers événements dont il eſt ici queſtion.

(2) François I[er] a réſumé dans une pièce de vers le récit de ſes infortunes, à l'intention de ſa ſœur Marguerite. Le paſſage ſuivant peut ſervir de commentaire à la penſée ici exprimée par le poëte. Voici comment le roi raconte les viciſſitudes de la journée :

Si feiſmes tant que tous furent remys,
Fuyans rompuz les noſtres ennemys,
Dont de chaſſer tout ioyeulx s'aduançoit
Noſtre gent ſure, qui victoire penſoit.

Puis il ajoute, quelques vers plus bas :

Mais comme fuſt trop ſoubdain conuertie
Celle eſperance en penſée admortie!
Trop toſt ie veiz ceux-là qu'auoys laiſſez
De tout honneur & vertu delaiſſez :
Les trop meſchans s'enfuyoient ſans combat.

(Champollion-Figeac, *Captivité du roi François I[er]*, p. 121.)

Du Bellay vient confirmer ces détails, en expliquant ainſi les cauſes de la défaite : « Le ſeigneur Iacques Galliot, ſeigneur d'Acié, ſeneſchal d'Armignac, grand maiſtre de l'artillerie de France, auoit logé ſon artillerie en lieu ſi auantageux pour nous, qu'au paſſage de leur armée ilz eſtoient contraints de courir à la file pour gaigner vn vallon afin de s'y mettre à couuert de ladicte artillerie, car coup à coup

Combien de pleurs alors tu gettas & de larmes!
Quelz furent tes ſouſpirs, tant que tes riues claires
Deuindrent à l'entour obſcures de brouées.
C'eſt le loyal ſeigneur que iadis par tant d'ans
As en vain appellé, affin qu'il vinſt oſter
De tes aymez voiſins le ioug rude & indigne :
Ceſtuy eſt le paſteur que non toy ſeul pleurant,
Mais Pau, la Brente & Tybre, Arne, Tronte & Sebete (1)
Ont ſans ceſſe appellé à haulte voix & claire :
Maintenant qu'il venoit, voſtre longue eſperance
Et ſon deſir honneſte a le malheur rompu.
Que nous ſert il ormais, ſinon pleurer touſiours
Et ce noble vouloir encores conſeruer
Pour meilleur temps qu'il doibt peult eſtre retourner?
Le mouton n'a touſiours mouillée ſa toiſon,
Ne touſiours le buiſſon n'eſt ſans fleurs ne ſans roſes,
Ne la brebis ſans laict à toute heure ſe trouue :
Non ſans ventz ou ſoleil touſiours le ciel demeure,
Ne la campagne & boys ſans herbes & verdure :
N'en tourmente la mer, ne fleuues, ne fontaines
Sont troublées ſans ceſſer, ne toutes eaues glacées.
Mais puiſqu'au monde auril & primeuere tourne,
Au blanc mouton reuient ſa cotte nette & pure :

ilz faiſoient des breches dedans leurs bataillons, de ſorte que n'euſſiez veu que bras & teſtes voler... Le roy, les voyant à la file, ſe perſuada que l'ennemy eſtoit en effroy, & abandonna ſon auantage pour aller chercher ſes ennemys, tellement qu'il courit ſon artillerie & luy oſta le moyen de iouer ſon ieu. » (*Mémoires*, liv. II.)

(1) L'énumération de ces fleuves ſert ici à déſigner, dans la penſée du poëte, les divers États qu'ils traverſent : le Pô, la Lombardie ; la Brenta, Veniſe, parce qu'elle ſe jette, en face de cette ville, dans le golfe Adriatique ; le Tibre, les États romains ; l'Arno, la Toſcane ; le Tronto, les Marches, & le Sebethus, le royaume de Naples. Ce dernier cours d'eau, fort peu important, quoique très-renommé jadis, ſe jette dans la mer, à l'eſt de Naples, ſous le nom de *Fiume della Maddalena*. Les divers États de l'Italie, déchirés par des factions contraires, faiſaient tour à tour appel aux ambitions de la France, ſauf à ſe réunir enſuite contre le ſauveur qu'ils avaient invoqué, en ne prenant conſeil que de leur intérêt.

Le prunier a couronne autour de mille gemmes :
Les hardes & troupeaux à leurs faons le laiƈt rendent :
Les fleurs Zephyre cueille, & Phebus les eſchauffe :
Le beau monde ſe pare & les boys ſe reueſtent :
Tranquille eſt Neptunus, & tous ruiſſeaux & fleuues,
Fonduʒ de leur criſtal, tiennent cours argentins.
I'eſpere que bientoſt noſtre paſteur verrons
Encor troupeaux mener, plus que iamais ioyeux,
S'il eſt vray que laſſus le ciel a ſoing des iuſtes.
O tu, noſtre dieu Pan, grand Iuppiter ſauuage !
Las ! faiʒ que ce penſer en vain ne tombe point,
Si veoir veux opulens les parcʒ de tes amys.
Helas ! n'entends tu point comme à toy pleure & crye
L'Europe uniuerſelle, & requiert ce bon germe
Qui ſçait fruitʒ gratieux plus qu'autre nul produire.
Certes tu ſçais qu'il vient de ta tant noble race,
De cil lequel, eſtant de ſon ſang liberal,
Du fier ioug eſtranger deliura l'Italie (1).

(1) Le poëte fait ici alluſion à Charles d'Anjou & à la conquête du royaume de Naples. Cette expédition, par les exploits du frère de ſaint Louis, avait atteint au merveilleux de la légende, & conſervait encore tout ſon preſtige, à plus de deux ſiècles & demi de diſtance. C'était un des brillants épiſodes de la lutte acharnée entre l'influence françaiſe & l'influence allemande, entre les Guelfes & les Gibelins. Mais Charles d'Anjou, plus heureux que François Ier, avait vu la fortune couronner l'audace de ſon entrepriſe &, après ſes victoires de Bénévent ſur Mainfroy (1266) & de Salto ſur Conradin (1268), après la mort violente de ſes deux rivaux, il pouvait ſe glorifier d'avoir affranchi pour longtemps les Italiens du joug de la maiſon de Souabe. Comme le dit très-juſtement un hiſtorien moderne, « l'Italie ſe trouva alors ſi bien délivrée de la domination germanique, que près d'un demi-ſiècle s'écoula après le déſaſtre de Salto, ſans qu'une armée allemande reparût au ſud des Alpes. » (Cherrier, *Hiſtoire de la lutte des Papes & des Empereurs*, III, 266.) François Ier nourriſſait, ſans doute, les mêmes projets contre la puiſſance de Charles-Quint, empereur d'Allemagne; mais l'événement trahit ſes efforts, & dès lors le parallèle ſe termine par des notes de deuil & de triſteſſe. Conſtatons encore que l'alluſion eſt parfaitement correcte au point de vue généalogique. Charles d'Anjou était fils de Louis VIII; François Ier remontait au même auteur, à travers une longue filiation, par Charles, comte de

Et s'on cherche le vray : la traiſtre plante iniuſte
Que l'Affrique & l'Europe oultragent rudement
Ne craint point tant le vent couroußé, fer, ne pluye,
Comme du Lyz doré la ſplendeur reluyſante.
Las! qui le tient or loing de ſa chere maiſon,
Par les aſpres deſertz, en l'yuer oultrageux (1),
Et de luy la doulce vmbre à nos deſirs deſrobbe?
Las! que cil qui le tient auroit plus grand honneur
Le mettre libre en paix que le tenir par force!
Helas! ne cache point ſi pretieuſe fleur
Au iardin des Françoys, qui deſormais eſt ſec,
Sans que pluye ou doulx vent le puiße reſtaurer,
Tant que d'icelle odeur priué ſe trouuera.
A tant nous ſert aßez du grand paſteur Admeſte
Auoir chanté en pleurs aux nymphes de la France,
Pour ce que là où croiſt le vouloir la voix fault,
Et par ainſi repos preigne la laße lyre,
Et les ventz, qu'à ouyr ſi ententifs s'arreſtent,
S'en voiſent promptement, en racomptant par tout
Comme pleurans yront en criant noſtre Admeſte,
Tant que s'en retourner où il eſt attendu
Tout eſpoir & douleur eſtaincte nous tiendra.
Ainſi tournons nous en, brebiz, à la maiſon :
Car le ſoir va ſemant deſia le ciel d'eſtoilles,
Et la vapeur nocturne offence les troupeaux (2).

Valois & d'Alençon, fils de Philippe III. Ce qui eſt dit ici ſur cette communauté de race eſt donc parfaitement exact.

(1) La bataille de Pavie fut livrée le 24 février 1524 (n. s. 1525); on était donc en plein cœur de l'hiver, comme l'indiquent les expreſſions du poëte.

(2) Cette tournure finale peut être conſidérée comme une réminiſcence lointaine des deux vers qui terminent la ſixième églogue de Virgile :

Ille canit.....
Cogere donec oues ſtabulis numerumque referre
Iuſſit, & inuito proceſſit Veſper Olympo.





L'ALPHABET

du temps preſent (1)





VI veult apprendre l'alphabet
Du temps preſent vienne à l'eſcolle
De monſieur maiſtre Iehan Fauet,
Qui luy en baillera la colle :
C'eſt celluy qui fort bien recolle,
En diſant qu'en tout l'A. B. C.
N'a bonne lettre ſinon G.

(1) Clément Marot décline formellement la paternité de ces vers dans ſa préface de 1538 (voy. ci-deſſus, p. 10). Lorſque cette pièce parut pour la première fois, imprimée à la ſuite des œuvres de notre poëte (édition P. Roffet, 1534), l'éditeur eut ſoin de la placer diſcrètement au milieu d'autres compoſitions de provenance incertaine précédées de la mention ſuivante : « S'enſuyuent aucunes oeuures qui ne ſont de la façon dudict Marot. » Puis d'autres vinrent après, qui, ſans tenir compte de cette démarcation, confondirent le tout avec les œuvres authentiques de Marot : d'où ſa légitime réclamation. Nous n'avons point réuſſi à tirer le nom de l'auteur des ténèbres, où il peut reſter ignoré ſans grand préjudice pour ſa réputation. Nos recherches n'ont pas été plus heureuſes au ſujet de ce maître Jehan Favet, dont le nom ne ſe retrouve ſur aucun traité pédagogique de l'époque; nous ſommes même diſpoſé à conſidérer comme purement imaginaires ſes fonctions de maître d'école. Il s'agit, ſans doute, de quelque membre de la Baſoche dont l'avarice aura fourni prétexte à ce badinage, deſtiné à prêter à rire à ſes dépens dans quelqu'une des réjouiſſances de la corporation. Comme preuve que ce genre de facéties était fort pratiqué à cette époque, nous citerons, entre autres, l'exemple ſuivant, emprunté à un contemporain. « Vne maiſtreſſe qui tenoit vne jeune fille en ſon eſcolle donnoit couuertement ainſi à entendre à ſa mère la façon dont elle ſe gouuernoit :

Voſtre fillette en ſes eſcrits
Recherche trop ſes a a

Quant le maiſtre dit : A. A. A.,
Le diſciple ſe prent à rire
Des oyſons qui crient K. K. :
Car c'eſt le parler, pour vous dire,
De chiabrena (1). *Au pis le pire,*
Ie treuue qu'en tout l'A. B. C.
N'a bonne lettre ſinon G.

D. eſt vne mauuaiſe lettre,

> L. met trop d'ancre en ſon I.
> L. S. trop ſes V V. ouuers,
> Puis ſon K. tourne de trauers,
> Et couche trop le Q. infame :
> C'eſt cela qui gaſte ſon M.

On l'interprète ainſi :

> Voſtre fillette en ſes eſcrits
> Recherche trop ſes appetits,
> Elle met trop d'ancre en ſon nid
> Et laiſſe trop ſes huis ouuers.
> Puis ſon cas tourne de trauers,
> Et couche trop le cu infame :
> C'eſt cela qui gate ſon ame. »
>
> (*Les Bigarrures du ſeigneur des Accords*, I, 17 v°.)

Enfin, ſi le ſouvenir des *Enfants ſans ſouci*, à l'intention deſquels nous perſiſtons à croire que cette pièce a été compoſée, nous autoriſe à faire une excurſion juſque ſur le domaine de notre théâtre moderne, nous y trouvons la fantaiſie ſuivante, s'inſpirant d'une donnée analogue : « C'eſt une tragédie en 25 actes, avec prologue & épilogue ; elle a pour titre *l'Alphabet*. Le prince I. J. K. L. adore la princeſſe N. O.; il en eſt tendrement aimé... Malheureuſement, il a pour rival l'abbé P. Q. La princeſſe N. O. était voluptueuſement couchée ſur une ottomane, lorſque l'abbé P. Q. entre, ſe jette à ſes pieds & lui déclare ſon amour... Le prince arrive & ordonne à l'abbé de ſe retirer : A. B. C. D. L'abbé furieux, lui répond E. F. Il ne prononce pas, mais on entend bien E. F. Le prince lui montre ſes armes, en lui diſant : G. H. L'abbé ſe retire. Le prince I. J. K. L. ſe jette alors aux genoux de la princeſſe & lui dit : I. J. K. L. M. N. O. Silence ! reprend la princeſſe, P. Q. R. S. T. Le prince appelle U. V. X. Y. Ce ſont les capitaines des gardes. Tranchez-lui la tête... Z. » (*La Sonnette de nuit*, par MM. Brunſwick, Barthélemy & Lhérie, comédie-vaudeville repréſentée à la Gaîté le 27 novembre 1835. Scène v.)

(1) Sans être préciſément fixé ſur l'origine de ce mot, on devine à peu près d'où il peut ſortir. Rabelais l'a employé à diverſes repriſes (III, viii ; IV, x), & ſes graves commentateurs ont épuiſé la matière ſans aboutir à une explication étymologique ſatisfaiſante. Pour notre part, il nous ſemble qu'en ſéparant les deux radicaux dont ce mot ſe compoſe, il eſt facile d'en déterminer le ſens. Frère Jean, dans un des paſſages que nous indiquons, ne dit-il pas : « Sans tant chiabrener... bren c'eſt merde de Rouen? » Avec ce que donne à entendre notre texte, il n'eſt pas beſoin d'aller chercher bien loin pour trouver le mot de l'énigme.

Qui fait emprunter à vſure.
B. vault beaucoup mieulx, ſelon l'eſtre,
Quant apres C., prend ſa meſure.
Toutesfoys, quant bien ie meſure
En treſtout de mon A. B. C.,
N'a bonne lettre ſinon G.

H. eſt vne lettre qui tranche :
N. bien graſſe eſt de ſaiſon :
L. de chappon ſur la tranche
Faict bon prendre en bonne maiſon :
M., ſans peche, c'eſt raiſon
Qu'elle die qu'en l'A. B. C.
N'a bonne lettre ſinon G.

Les Q. Q. trouſſez gros [&] eſpaiz
Ont fort au iourd'huy le credit,
Qui guerre font & poulſent petz
Et ont O. pres le trou mauldit.
P. pour bien faire on leur a dit :
Et leur maintiens qu'en l'A. B. C.
N'a bonne lettre ſinon G.

R. maint vng, au temps preſent,
Pour vn peu ſçauoir trop cuide :
S. hereſie qui à preſent
Nous faict de VV. l'oultrecuide?
Voylà le point eſt tout vuyde
Que certes en mon A. B. C.
N'a bonne lettre ſinon G.

X. eſt la lettre venimeuſe
De filles à ieunes enfants :
Mais toutesfoys, quoi qu'on y muſe,
La lettre du Q. leur deffens,
Ou cherront d'eſtre triumphans,
Diſans puis qu'en tout l'A. B. C.
N'a bonne lettre ſinon G.

Z. faulfe lettre deteftable,
Aduifez comment elle eft faicte :
Tout ainfi faict, par cas notable,
Deuenir ceulx qui en font fefte.
N'y mectez plus voftre entrefaicte,
Mais concluez qu'en A. B. C.
N'a bonne lettre finon G.





DOVLEVR
& Volupté [1]





OEIL abaiſſé ſur face extenuée,
Sur front ſerain pluuieuſe nuée,
En bouche viue vne parole morte,
Triſte regard qui maintz aiſes comporte,
Le promener, en penſer conſommé,
Rude & haſtif plus que l'accouſtumé :
Telz apparens & aultres accidens,
De voz ſecretz rapporteurs euidens,
M'auoient tenu certain de la douleur
Que promettoit voſtre paſle couleur.

(1) L'abbé Lenglet-Dufreſnoy inſinue timidement que cette pièce pourrait bien être de Marot, &, à l'appui de cette hypothèſe, il ne produit (VI, 247) que l'opinion d'un ſavant, qu'il ne nomme pas, lequel lui aurait communiqué des notes manuſcrites, que perſonne n'a jamais vues. Il ajoute qu'il a rencontré ces vers dans deux recueils du XVI[e] ſiècle : l'un imprimé par Denys Janot, en 1544, ſous le titre de *Recueil de vraye poeſie françoyſe prinſe de pluſieurs poetes les plus excellentz de ce regne* (f[o] 21); l'autre imprimé par Jean Temporal, en 1550, ſous le même titre (voy. f[o] 31). Et comme ce petit poëme ſe trouve, dans ces deux volumes, mêlé à beaucoup d'autres vers de Clément Marot,

Grande elle estoit, mais ne fut que demye
Quand ie la sceu, car vous estes m'amye :
Et comme est vray que noz cœurs ne sont qu'vn,
Ainsi de nous bien & mal est commun.
Si recepuez vn plaisir, ie le sens :
Si vous souffrez aulcun mal, ie consens
Qu'incontinent mon cœur en soit chargé
De la moitié, & le vostre allegé.
Ainsi faisant de vray amy deuoir,
Ie croy le mal que vous pensez auoir
En verité estre de deux pars moindre,
Que le malheur qu'en letre voulez paindre :
Car, si de ioye ensemble iouyssons,
C'est bien raison que l'ennuy partissons,
Et de douleur egallement partie
De voz deux pars la plus grande est sortie,
Me l'escripuant. Ie sçay ce qui tourmente,
Et comme dueil diminue ou augmente :
Tenez vous en sur moy toute asseurée
Que la douleur qui vous est demourée
N'est rien au pris de ce qu'elle eust esté,
Si mon cœur n'eust le vostre supporté.

le bon abbé, sans aller plus loin, a cru tirer de ce voisinage un indice suffisant pour attribuer ces vers à notre poëte. Nos recherches nous ont conduit à des résultats beaucoup plus décisifs sur cette question d'origine. Cette pièce appartient au bagage poétique d'Antoine Heroët, dit de la Maisonneuve (sur cet auteur, voy. ci-dessus, p. 294). L'indication se trouve tout au long dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (ms. 1667, f° 88), où ces vers sont précédés de la suscription suivante : « Epistre d'vn amant prisonnier à samye, par la Maison neufue, » & suivis dans le même manuscrit de la « Response de l'amye à l'amant, » qui débute ainsi :

Est ce plaisir d'incertaine asseurance?

Au bas du premier feuillet de cette réponse (f° 96) on trouve la mention : « imprimé à la fin du liure de la parfaicte amye de la Maison neufue. » Il est à noter que cette seconde pièce a été publiée en effet à la fin des œuvres de la Maisonneuve, à la suite de l'imitation du grec intitulée *l'Androgyne de Platon*, & inscrite sous le nom de l'évêque de Digne. Mais, soit caprice, soit oubli de l'éditeur, le petit poëme que nous donnons ici ne figure point dans le recueil.

Vous me direz, ce que dire ſçauez,
Quant au plaiſir où paſſetemps auez,
Que le dernier par amour que vous euſtes
Eſt le plus grand que iamais vous receuſtes.
Semblablement, quand peu de mal ſentez,
Non ſeulement vous en meſcontentez,
Et ne voulez ny conſeil, ny raiſon,
Mais le mettez hors de comparaiſon.
Il ne vous fault ny l'vn, ny l'aultre croire :
Car cela vient de recente memoyre,
Qui peult tromper, en ayſe & en tourment,
De tout amant le deceu iugement,
Et qui touſiours le bien ou le mal penſe
Tel en grandeur qu'il eſt en ſouuenance.
Or ſoit l'eſcript, que de larmes baignez,
Vray, & l'ennuy tout tel que le paignez :
Nul mal ne ſoit veu au voſtre ſemblable :
Ie le vous veulx prouuer plus conſolable,
En voſtre endroit mis à l'extremité,
Que s'il eſtoit reduit à l'equité,
En vous monſtrant (ſelon couſtume mienne)
Les veritez deſſoubz fable ancienne.
On dit qu'eſtant Iupiter de loyſir,
Auecques l'œil tout voyant ſceut choyſir,
En ce bas lieu, deux dames impudentes,
D'orribles cryz ſi haultement bruyantes
Que l'eſpeſſeur du ciel en fut fendue,
Et leur querelle en ſon troſne entendue.
L'vne monſtroit à ſa melancolie
Eſtre Douleur, parente de Follie,
Pleine de pleurs & de paroles dures,
Se recentant de ſouffertes iniures,
Et de colere eſcumante irritée.
Volupté, l'aultre, eſtoit plus affectée,
Vſant de cry tenant de mocquerie,
Qui redoubloit à Douleur ſa furie.
Leur courroux fut tant cryé & redit,
Que Iupiter vers elles deſcendit.

Luy arriué, chaſcune s'eſlongna :
Mais toutes deux par le poil empoigna,
Et pour vnir les furieuſes beſtes,
Si fort les feit entredonner des teſtes,
Qu'oncques depuis de heurter ne ceſſerent.
Là les cheueulx ſi bien s'entrelacerent,
Qu'encores ſont meſlées leurs racines,
Et des deux chefz les ſommitez voiſines :
Pour nous monſtrer, quand, par iniure ou faulte,
Vne douleur ſe fait ſentir ſi haulte
Que plus ne peult par nature monter,
Qu'il fault ſon cœur de conſtance dompter,
Luy promettant, ſi bien peu ſçait attendre,
Que ſon mal doibt en volupté deſcendre.
Et comme aurons contrainct noſtre vouloir
A endurer & ne ſe trop douloir,
Semblablement la fable fault ouyr,
Qui nous defend de trop nous reſiouyr
Quand au plus hault de volupté nous ſommes.
Ces deux tyrans ſur la vie des hommes
Touſiours ont eu & auront grand puiſſance :
Il nous les fault vaincre de diligence :
D'induſtrieux & penible artifice
En tous les deux eſt requis l'exercice.
Qui ne veult poinct en grand douleur tomber,
Ou, y tombant, iamais n'y ſuccumber,
Eſſayer fault les peines douloureuſes.
Les loix des Grecz, ſaiges & vertueuſes,
De deshonneur les ieunes accuſoient
Quand au trauail ou douleur recuſoient :
Et les parens qui leurs enfans aymoient
A ſouffrir mal tous les accouſtumoient.
Les paſſetemps entre eulx n'eſtoient loyſibles
S'ilz ne ſembloient dangereux ou penibles :
Et la raiſon, de telle loy maiſtreſſe,
Eſtoit qu'ayant accouſtumé ieuneſſe
A ſouſtenir le trauail voluntaire,
La rendoit forte & prompte au neceſſaire.

Si repoulſer falloit ſes ennemys,
Ou inhumer les corps de leurs amys,
Le long vſaige & dure accouſtumance
Armoient leur cœur de telle patience
Que d'aultre auoient & d'eulx meſmes victoire :
Ce qu'il ne fault tenir à peu de gloire.
Laiſſons les Grecz, venons à vous apprendre
Ce qui vous peult victorieuſe rendre
De grand douleur, car quand à la penſée,
Penſer la fault petite ou effacée.
Ie dis que, quand les peines ſe preſentent,
Bien que voz cœurs foibles s'en meſcontentent,
Que ne deuez pourtant les euiter,
Mais prendre en ieu & vous exerciter,
Ayant regard aux pires aduentures
Que le preſent vous fait iuger futures.
Quand vn mary, qui d'ennuyer ne ceſſe,
S'en va dehors & liberté vous laiſſe,
C'eſt vn grand mal : mais ſi vous l'endurez
Et voſtre eſprit en abſence aſſeurez,
Ce que penſez malheur vous ſeruira,
Lors que l'ennuy pour iamais s'en yra :
Plus ayſement ſa mort ſupporterez,
Ne point en pleurs le temps conſommerez,
Qu'il fault donner, ſans ioye & ſans tourment,
Au conducteur de voſtre entendement.
Nous ne deuons pretendre, en tous propos,
Que d'acquerir aux eſperitz repos :
Ce que ferions, ſi ces deux paſſions
Subtillement vaincre nous efforcions.
Quant à Douleur, ce que i'ay dit ſuffiſe.
Si nous craignons que Volupté deſtruyſe
Le bon de nous & le plus precieux,
Vaincre nous fault Cupido l'ocieux,
Par vn louable & plaiſant exercice,
Suyuant pluſtoſt nature que malice.
De Volupté la plus grand paſſion
Eſt de l'amour la perturbation.

Afin qu'vn cœur en ſoit vainqueur & maiſtre,
Il fault ſa fin & ſes moyens cognoiſtre.
Si n'en auez entiere cognoiſſance,
Sçachez de moy qu'on le painct en enfance
Plein de doulceur, & fier en ſa vieilleſſe,
Et que du traict premier qu'il nous adreſſe
Viennent ſoulas, enuies & deſirs,
Souffrant baiſers, approches & plaiſirs,
Que ne deuez à l'amy refuſer,
Mais prendre en ieu, non pour en abuſer,
Ne pour le temps en ioye conſommer,
Ains ſeulement pour vous accouſtumer
A trop d'amour iamais ne ſuccumber.
Vn bon lutteur ſe laiſſe bien tomber
Aulcunesfois ſoubz moins puiſſant que luy,
Pour eſprouuer que peut faire celluy
Contre lequel pour l'honneur fault combatre,
S'il luy aduient fortune de l'abatre.
Faignons qu'amour, de noz plaiſirs aucteur,
En ſon ieune aage apprend d'eſtre lutteur.
Vault il pas mieulx auecques luy lutter
Et la doulceur de l'enfance gouſter,
Quand l'abattu ne peult tomber de hault,
Que de ſe mettre en danger d'vn grand ſault,
Qu'il donneroit, ſa vieilleſſe venue,
A qui ſeroit ſa ruſe non cogneue?
Ceſt abatteur toutesfois que ie dy,
Combien qu'il ſoit fier, vieillard eſtourdy,
Si n'eſt il pas rapporteur de malaiſe,
Impoſſible eſt que grand plaiſir deſplaiſe.
On le dit fier, pour faire à telle entendre
Qui ſe vouldra contre l'amour defendre,
Et qui n'aura ſon cœur exercité,
Ains les effors de ieuneſſe euité,
Que ce vieillard en meur aage viendra,
Où telement l'inexperte prendra,
Que l'eſperit, qui eſt la part meilleure
Et qui en nous pour gouuerner demeure,

D'ayſe ſurpris & troublé, ſeruira
La Volupté, qui depuis conduyra
Ses actions ſans aulcun iugement.
Il en aduient aux amys aultrement :
S'ilz ont ſuiuy l'amoureux exercice,
En eulx ſe garde vne grande iuſtice :
Ce qu'appartient à vn chaſcun ilz rendent :
A Dieu l'eſprit, &, pour ce qu'ilz entendent
Que le corps n'eſt que terre en chair reduite,
Donnent au corps d'amy qui le merite.
Rien ne leur peult trop amour deſguiſer,
Suyuant le bien & ce qu'il fault priſer :
Et, d'aultant plus que l'eſperit repoſe,
Nommer heureux en malheur ie les oſe.
Pour acquerir le repos que ie loue,
Fault qu'vn chaſcun de Volupté ſe ioue.
Puis que l'homme eſt nommé le ieu des Dieux,
Iouer ſe doibt à ieu non odieux
A ſon facteur, qu'il voit comme il doit eſtre
Aymé ſur tous, & recogneu pour maiſtre :
Ce que iamais de celluy ne feroit
Qui en amour ne s'exerciteroit :
Car, n'aymant rien, on vient à tant greuer
Qu'on ne veult Dieu que l'Amour eſtimer.
Ne point du tout ou trop aymer eſt vice :
Mais s'en iouer & prendre en exercice,
Ce ſont vertuz & mediocritez :
Fuyr ne fault que les extremitez.
Eſtre trop belle, eſtre trop pourſuyuie,
De ſes beaultez engendrer trop d'enuie,
Nous auons veu qu'à pluſieurs a peu nuyre :
Helene Grecque en ſçauroit trop que dire.
De vouloir trop eſtre aymée & heureuſe,
Demander fault, à Iuno la ialeuſe,
Au temps paſſé ce qu'il luy en aduint,
Quand Iupiter trop bon mary deuint.
Elle, prenant à deshonneur & honte
Qu'on tint ſi peu de ſa richeſſe compte,

Sçachant aſſez, & ne ſe voulant taire,
Que ſon mary eut le bruict d'adultaire,
Ses ſouſpeçons à Venus deſcouurit
Et les ſecretz de ſon couraige ouurit :
Laquelle, ayant de telle amour pitié,
Laiſſant à part la vieille inimitié,
La repara de ſa chere ceincture,
Où mainte grace eſtoit en pourtraicture.
Lors Iupiter, qui poinct ne s'en doubtoit,
Et qui Iuno comme femme traictoit,
Venant des lieux dont il eſtoit meſcreu,
De retourner ſatisfait & recreu,
Luy arriué, la rencontra ſi belle,
En ſi bon poinct, ſi peu ſemblant à elle,
Que, ſans penſer au terreſtre plaiſir,
Y accourut en ſi preſſé deſir
Que, la baiſant & voulant s'aduancer,
Paracheua deuant que commencer,



Et laiſſa cheoir la liqueur de Venus,
Dont les fleurs ſont en noz iardins venus (1).
Le demourant vous pourroit offenſer :
Ie vous lairray tant ſeulement penſer

(1) Il faut remonter juſqu'à Homère (*Iliade*, XIV, v. 215 & ſuivants) pour retrouver cette légende mythologique dans ſa ſimplicité primitive. Sous les altérations que lui a fait ſubir le poëte du XVIe ſiècle, elle perd ſon caractère de naïveté antique. En paſſant par la plume des écrivains qui s'en ſont emparés tour à tour, la première donnée a ſubi une ſérie de transformations qui lui ont communiqué certaines allures licencieuſes qu'elle n'avait point au début. Voici, en effet, ce qu'Homère

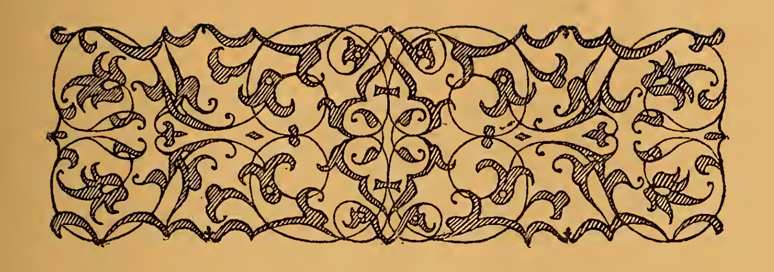
Si Volupté fut proche de Douleur,
Ou ſi Iuno changea point de couleur
Quand, au primtemps, les fleurs ſe preſentoient,
Qui au deſpens d'elle faictes eſtoient :
Ou s'elle fut ſur la terre ennuyeuſe
Qui euſt receu graine ſi fructueuſe.
Que ſi la prude, en amour conſommée,
Au parauant ſe fuſt accouſtumée
A peu de dueil & peu de volupté,
La fable au ciel d'elle n'euſt pas eſté
Telle qu'elle eſt. Faulte d'accouſtumance
La feit tomber en ſi grand ignorance,

raconte avec ſa candeur ordinaire. Junon, voulant enlever momentanément aux Troyens l'appui du maître des dieux pour empêcher la déroute complète des Grecs, eut recours à Vénus & lui emprunta « ſa ceinture aux couleurs variées, où réſident toutes les voluptés, & l'amour, & le déſir, & l'entretien amoureux, & l'éloquence perſuaſive qui trouble l'eſprit des ſages. » Auſſitôt que Jupiter aperçut au ſommet du mont Ida ſon épouſe ainſi transformée par le taliſman de Vénus, « le déſir s'empara de lui comme autrefois quand ils partagèrent le même lit loin de leurs parents bien-aimés. » Le maître des dieux devient alors plus que tendre. Junon lui fait obſerver que le ſommet de l'Ida « eſt ouvert à tous les regards. » Jupiter, pour triompher de cette objection d'une pudeur qui n'aſpire qu'après la défaite, enveloppe Junon d'une nuée d'or impénétrable aux rayons du ſoleil. Et, ajoute le poëte, « ſous eux la terre divine enfanta une herbe nouvelle, le lotus brillant de roſée, le ſafran & l'hyacinthe épaiſſe & molle, qui les ſoulevaient de terre. » Cette verſion diffère, comme on le voit, par plus d'un point, des imaginations auxquelles le poëte moderne a lâché la bride & s'eſt abandonné ſi complaiſamment. Mais il ne faudrait pas trop ſe hâter de le rendre ſeul reſponſable de fantaiſies qui dénaturent le texte primitif. Au commencement du XVI[e] ſiècle, un traducteur latin avait, ſans ſonger à mal, rendu ce paſſage de la manière ſuivante : « Obducta deſuper miræ pulchritudinis aurea nube, unde prælucens in ſubiectos ſtillicidium irrorabat. » (Lauren. Valla, *Homeri Ilias*, XIV.) Ces quatre derniers mots contiennent en germe tout le développement imaginé par l'évêque de Digne, &, avec un peu de malice, rien n'eſt plus facile que de l'en faire ſortir, la pente étant d'autant plus gliſſante que l'eſprit de l'époque y pouſſait tout doucement. On prenait alors un ſingulier plaiſir à ces gaillardiſes de haut goût.

Que, preſumant par beaulté empruntée
De Iupiter eſtre la mieulx traictée,
Et deſirant plus qu'il ne luy falloit,
Perdit le bien du trop qu'elle vouloit.
Par ceſt exemple, o amye, euitez
Telle ignorance, & vous exercitez.



APPENDICE



Amour fugitif (1)

(Cf. ci-deſſus, p. 129.)



VENVS, ayant perdu ſon filz volage,
Qui s'eſtoit d'elle en courroux mys en fuyte,
L'alloit cherchant ſoucyée en courage,
Et, pour pluſtoſt abreger ſa pourſuite,
Feit publier par carrefours & places,
En pareilz motz, vne criée reduicte :
S'aucun me dict quelque enſeigne des traces
Du fugitif, qui eſt mon filz rebelle,
Ie feray prompte à luy en rendre graces :
Et s'il en porte aſſeurée nouuelle,

(1) Ce petit poëme de Moſchus obtint auprès des lettrés du XVIe ſiècle un véritable ſuccès de vogue, ſi l'on en juge par les nombreuſes traductions qui s'en firent alors, tant en latin qu'en français (voy. ci-deſſus, p. 129, note). Il nous a paru intéreſſant de rapprocher de la verſion de Marot cet eſſai de l'un de ſes contemporains. En l'abſence de données préciſes ſur le nom de l'auteur, nous ferons ſeulement remarquer que cette pièce, dans le recueil auquel nous l'empruntons, eſt placée au milieu de poéſies de Marot, de Mellin de Saint-Gelais, de Claude Chappuys &c autres « enfants d'Apollon ». Nous rappellerons également que, dans l'*Eglogue au Roy,* Marot parle (p. 293, v. 153 & note 2) d'un tournoi poétique qui aurait eu lieu entre lui & Mellin de Saint-Gelais. Ces détails, ſans nous paraître ſuffiſants pour haſarder une hypothèſe, peuvent permettre à nos lecteurs de ſe faire au moins, par la comparaiſon de ces deux morceaux, une idée de ce que pouvaient être ces joutes littéraires.

Venus promeċt luy donner, pour fallaire,
Vng doulx baiſer de ſa bouche immortelle.
Mais, o paſſant, ſi tu ſcez & peulx faire
Tant qu'en mes mains bien lyé tu l'amaines,
Baiſer auras, & mieulx, qu'il fauldra taire.
Doncques, affin qu'en vain tu ne te peynes,
Par le menu ie te veulx en brief dire
Pour le cognoiſtre enſeignes treſcertaines :
Il n'eſt pas blanc, ains à feu chault retire :
Yeulx a perçans dont extincelles ſortent :
Parler courtoys & felon cueur, plein d'yre :
Ses faulx propoz iamais ne ſe rapportent
A ce qu'entend ſa penſée maligne,
Et de ſe plaindre en nul temps ſe deportent :
La voix a doulce & parolle benigne,
Mais, quant courroux l'eſguillonne & tourmente,
Il monſtre lors d'oculte aigreur maint ſigne,
Et faiċt la fraulde & malice patente.
Le garſon, plain de menſonge abuſiue,
Lequel n'a ieu qui cruaulté ne ſente,
Creſpe a le chef & la chere laſciue,
Petite main dont ſi loing ſes dardz lance
Qu'il en paſſe oultre Acheron & ſa ryue.
Aller tout nud le corps eſt ſon vſance,
Aiant l'eſprit enueloppé d'vng voille
Qui de raiſon luy oſte cognoiſſance.
Comme vng oyſeau prend ſon vol & bat l'aelle,
Et or de l'vng, or de l'autre s'abbeſche,
Ny perche ailleurs qu'en cueur d'homme ou pucelle.
Arc a petit & deſſus vne fleſche,
Petite fleſche en prix & en meſure,
Mais dont l'effort iuſques au ciel faiċt breſche.
Sur le couſté, luy pend de la ceinture
Vne petite & bien dorée trouſſe,
Où fleſches ſont d'angoiſſeuſe pointure :
Dont l'inhumain, quant parfois ſe courrouſſe,
Me naure auſſi, qui ſuys ſa propre mere,
Tant eſt loingtain de toute pitié doulce.
Brief, choſe en luy n'a qui ne ſoit amere,
Tant eſt cruel par nature ou couſtume :
Et plus à ſoy que à nul aultre eſt auſtere.
Sa dextre main, qui ſçait tuer, conſume,

Vng brandon tient petit, mais ſi terrible
Qu'au ſoleil meſme ardeur plus aſpre alume.
Si tu le prens, ne luy ſois compaſſible,
Batz & le lye, & l'amayne par force,
Te monſtrant cault contre ſon pleur faillible.
S'il te ſoubzrit, ne t'abuſe à l'eſcorce
De ſon ſemblant : s'il te flatte & s'approuche
Pour te baiſer, ſurtout fuy celle amorſe.
Son baiſer nuyt : en ſes lebures & bouche
Mortel venin en agnel ſe repoſe,
Pour infecir toute choſe qu'il touche :
Et ſi par cas il te dict & propoſe :
Mes armes pren, amy, ie te les donne,
De n'y toucher fermement t'y diſpoſe.
Ses dons ſont faulx, nuyſans à la perſonne
Qui les reçoipt : ſes armes, feu qui bruſle
Cueur, mouelles, os : & en ce poinct guerdonne
Et qui le monſtre & qui le diſſimulle.

(Bibl. de Soiſſons, ms. 188, f° 35.)







LES TENEBRES

DES PAVVRES PRISONNIERS

de la Conciergerie du Palais (1)

(Cf. ci-deſſus, p. 155.)



Qvomodo peult eſtre ioyeulx,
Ferme, conſtant & gracieulx,
Quant il eſt en priſon tenu,
Le roſſignol? Eſt fort ioyeulx
Au boys : il eſt bien douloureulx
Quand il eſt en priſon tenu.

(1) Cette pièce, qui n'a point encore, à notre connaiſſance, été publiée, peut ſervir de contrôle & de commentaire aux détails contenus dans *l'Enfer de Marot*. On y ſurprend les confidences émouvantes d'un malheureux qui a paſſé par les angoiſſes dont notre poëte nous a préſenté une ſi pathétique peinture. Le haſard nous a fait faire cette trouvaille au milieu d'un mélange d'autres pièces recueillies de fantaiſie par un curieux de l'époque, & ſans doute ſur les copies incorrectes qui circulaient de main en main. Quel eſt l'auteur de ces vers? Nous l'ignorons; mais en y trouvant une ſenſibilité ſi naturelle & parfois un ſouffle ſi poétique, on ſerait tenté de ſoupçonner un enfant perdu de la race de Villon. Les plus douloureuſes épreuves n'ont point émouſſé en lui le ſentiment de la nature, qualité preſque inconnue aux poëtes de ce temps. De plus, certaines penſées émues & vigoureuſes, ſouvent exprimées en termes d'argot, révèlent un type de gredin tout à la fois philoſophe & ſentimental. Quant au mot de « Ténèbres », il a été de mode à ſon heure, comme nous l'indiquent les titres de diverſes poéſies publiées à cette

Meſſieurs les bourgeois & marchans,
Les conſeilliers & preſidens,
Qui ſont nourriz en liberté,
Ne ſçauent pas les grans tourmens
Que ſeuffre[nt] pauures patiens
Detenuz en captiuité.

Dames, damoiſelles & bourgeoiſes,
Toute la nobleſſe françoiſe,
Oyez pleurs & lamentacions :
Fortune nous eſt tant mauuaiſe :
Nous ſommes, en pouldz & punaiſes,
Nourris en mille infections (1).

époque, telles que *les Ténèbres du Champ Gaillard, les Ténèbres de Kareſme*, & enfin *les Ténèbres de mariage*, dont le début reſſemble aſſez au premier vers de cette pièce :

Quomodo peult auoir plaiſir...

Ce titre de « Ténèbres » paraît entraîner une idée de triſteſſe & de tribulation & n'annonce rien de bien gai. Le noir eſt ſigne de deuil & paſſe pour une couleur de mauvais augure. Les puiſſances des ténèbres préſident au mal. On donne le nom de Ténèbres, dans la liturgie catholique, aux matînes qui ſe chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi & du vendredi de la ſemaine ſainte, temps de pénitence pour les fidèles. Les Ténèbres ne ſauraient donc s'écarter de la note lugubre & lamentable.

(1) Il n'eſt pas facile d'arriver à réunir des données préciſes touchant le régime des priſons & les traitements infligés aux priſonniers du temps de l'ancienne monarchie. Quelques édits royaux laiſſant deviner l'excès du mal ſous des meſures d'humanité eſſayées à tout haſard (voy. l'édit de Bourges, octobre 1485; Iſambert, *Anc. lois franç.*, XI, 130 & 149); de loin en loin, des gémiſſements étouffés, qui mettent trois ſiècles & davantage à parvenir juſqu'à nous : telles ſont, ſans plus, les ſources de renſeignements que l'on a bien vite épuiſées. Ces documents n'apportent, d'ailleurs, que la triſte confirmation des plaintes exhalées par notre priſonnier. Nous voyons, en effet, que, au XIV[e] & au XV[e] ſiècle, les détenus, mal logés, mal nourris, reſtaient en gage entre les mains de leurs gardiens juſqu'au complet acquittement des droits de geôlage. Les choſes en arrivèrent à un tel point que, au commencement du XVI[e] ſiècle, un arrêt du parlement, cité ſans indication d'origine par MM. Sauvan & Schmit dans leur *Hiſtoire du Palais de Juſtice*, ordonna aux geôliers « de bien doulcement & humainement traicter les priſonniers, de leur bailler paille & eau & leur pourvoir de gens d'égliſe. » Ces preſcriptions ne paraiſſent pas avoir été aſſez ef-

Nous ſommes en tout mal ſubmys,
Habandonnez de nos (bons) amys :
Car ceulx qui nous ſouloyent aymer
Sont maintenant noz (plus) ennemys
. . . .
Et viennent contre (nous) teſmoingner.

ficaces pour faire diſparaître l'infection qui régnait dans les priſons, & qui, en 1548, développa le germe d'une maladie contagieuſe ayant tous les caractères de la peſte. Il ne fallut rien moins qu'un arrêt ſpécial du parlement pour faire procéder au nettoyage des cellules & du préau. Les priſons ſituées en arrière de la tour de Montgommery, ſous la ſalle de la Cour de caſſation, ſe compoſaient de deux rangées de cachots pouvant contenir quatre cents perſonnes. La première rangée, au ras du ſol, en contre-bas de la Seine, était envahie par les infiltrations du fleuve; on n'accédait à la ſeconde rangée qu'au moyen d'échelles dreſſées le long du mur. Ces « enfers », comme on les appelait alors, ne prenaient leur jour que ſur un obſcur corridor, à travers des ſoupiraux garnis d'un épais grillage. Certains auteurs mentionnent même l'exiſtence, au Châtelet, de cachots encore plus infects & plus malſains; ainſi, dans la Foſſe & la Chauſſe d'Hypocras, les priſonniers, les pieds dans l'eau & ne pouvant tenir ni debout ni couchés, mouraient après quinze jours de détention; dans un autre réduit, déſigné ſous le ſobriquet de Fin-d'aiſe, ce n'était qu'ordures & reptiles. (*Notice ſur le grand Châtelet*, p. 44.) Auſſi ces paroles de l'abbé de Beſplas, dans un ſermon adreſſé au roi, en 1777, pour provoquer ſa pitié en faveur de ces malheureux, peuvent-elles paſſer pour la rigoureuſe expreſſion de la réalité : « J'en ai vu, ſire, j'en ai vu qui, couverts d'une lèpre univerſelle par l'infection de ces repaires hideux, béniſſaient dans nos bras le moment fortuné où ils allaient ſubir le ſupplice. » (*Ibid.*) Comme dernier trait à ce tableau, nous ajouterons le témoignage d'un priſonnier enfermé à Bicêtre vers le milieu du XVIIIe ſiècle. Si ce n'eſt pas la même époque ni la même priſon, on verra que, malgré le temps, c'était toujours & partout le même régime & les mêmes ſouffrances. Voici comment s'exprime cet homme : « J'ai été expoſé, pendant toute ma captivité, à tous les maux qui ſe font ſentir dans cet horrible ſéjour; je fus mangé par la vermine, rongé par les ennuis, miné par la faim, corrompu par l'air empeſté que l'on y reſpire, accablé par les douleurs que le ſcorbut me cauſoit, couvert de gale, rempli d'ulcères purulents, impotent de tous mes membres pendant trois mois, aveugle pendant ſix ſemaines, obligé de me faire tirer vingt-deux dents pour me ſauver la vie... » (Labruyerre, *Hiſtoire d'un braconnier*, p. 56.) Les anciens bouges de la Conciergerie ne diſparurent complétement qu'en 1817, pour faire

Quant vng homme eſt en liberté,
Et qu'il a des biens à planté,
Il a des amys à foiſon :
Mais s'il eſt en aduerſité,
Et qu'il tombe en captiuité
Il n'a plus d'amys en priſon (1).

Soit ſon couſin ou [bien] ſon pere,
(Son frere,) ſa ſoeur, mere grant ou grantpere,
Qui l'aimoyent tant auparauant,
Seront maintenant ſes contraires,
Diront : Qui le luy a faict faire?
Laiſſez-le là, c'eſt vng meſchant.

Et s'ils viennent vous viſiter,
Ils feront ſemblant de plourer,
Diſant : Las! qu'on vous faict grand tort.
Mais qui pourroit leur cueur iuger?
Ils vouldroient le bourreau payer
Et nous veoir aller à la mort.

Helas.

Helas! quelle lamentacion,
Quel ſouppir, quel[le] occaſion,
Quel deſplaiſir hors de ſoulas
Que ſouffre[nt] à grant affliction
Priſonniers par contriction!
Souuent cryent le grant helas.

Quant ſommes au guychet venuz,
Il vient vers nous des Cerberus,
Des varletz, doulx comme liepartz,
Et nous font deſpouiller tous nudz :

place à des cellules plus ſaines & mieux aérées. Ce ne fut guère qu'à partir de cette date que la paille humide des cachots devint une métaphore ſurannée.

(1) Ce paſſage a ſans doute été inſpiré par une réminiſcence de ces deux vers célèbres du poëte latin :

Donec eris felix, multos numerabis amicos :
Tempora ſi fuerint nubila, ſolus eris.
(Ovidius, *Triſt.* I, ix, 5.)

Ilz nous foullent iuſques aux culz,
Diſant : Dont vient ce grand pendart (1) ?

Semble que ſoions enragés,
Car nous ſommes tous enchaynés
De cordes & de cheſnes de fer.
Semble que ſoions arriués,
Et illec expres admenés
Pour iouer vng grant Lucifer (2).

(1) Cette petite ſcène n'eſt point de pure imagination. Elle a été certainement priſe ſur nature. En effet, des détails analogues ſont donnés par Marot, au début de *l'Enfer* (voy. ci-deſſus, p. 162, vers 26), & par Rabelais, à l'arrivée de Pantagruel & de ſes compagnons en « l'île de Condemnation » (V, XI). Tout s'y retrouve, depuis le guichet juſqu'au nom de Cerberus, qui ſemble paſſer alors de la mythologie dans la langue populaire, pour déſigner le revêché gardien de ces lieux d'expiation. Mais la poéſie n'eſt pas ſeule à nous fournir ces détails ; l'hiſtoire vient encore confirmer de ſon témoignage ce qui eſt dit ici ſur la ſituation des priſonniers & les traitements qu'ils ont à ſubir. La viſite à laquelle ils étaient ſoumis au moment de l'incarcération eſt preſcrite par une ordonnance de Charles VIII, du mois d'octobre 1485. « Le geolier, y eſt-il dit, ſoit tenu d'auoir vn liure auquel ſera mis & enregiſtré, par manière d'inuentaire, tout ce qui ſera trouué ſur iceux priſonniers criminels, ſoit argent ou autre choſe. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XI, 148.) En vue de prévenir certains actes arbitraires auxquels ſe livraient trop volontiers les agents ſubalternes de la juſtice, au détriment des prévenus, une autre ordonnance, de Henri II, de mars 1549, défend formellement « aux ſergens qui les auront prins & menés priſonniers de les fouiller que, préalablement, ils ne les ayent mis entre les mains du geolier de la cour. » (*Ibid.*, XIII, 162.)

(2) Lucifer tenait un rôle important dans les anciens myſtères (voy. *Miſtere de la Paſſion*, imprimé en février 1512 par Michel Le Noir, & joué à Paris, à Poitiers & à Angers juſqu'en 1539). Lorſque le roi des enfers apparaiſſait ſur les tréteaux des confrères de la Paſſion, entouré de ſon cortége infernal, c'était toujours une exploſion de bruit de chaînes, de pleurs & de grincements de dents, premier trait de reſſemblance avec ce qui devait ſe paſſer dans les ténèbres de la priſon. Les pieux entrepreneurs de ces repréſentations théâtrales s'ingéniaient, du reſte, à donner un aſpect terrifiant à leurs exhibitions diaboliques. Les moyens, à la vérité, étaient des plus primitifs ; mais l'effet n'en était pas moins grand. Rabelais nous a conſervé quelques détails ſur cette miſe en ſcène, qui réuſſiſſait toujours à impreſſionner vi-

Quant ce vient à noſtre entrée,
On veoit ſi la bourſe eſt enflée :
S'il y a dedans du Perru (1),
On nous meƈt en la tour carrée (2).

vement l'imagination populaire. A l'occaſion d'un myſtère qui aurait été joué, ſous la direƈtion de Villon, dans une ville de Poitou, voici comment il nous décrit les accoutrements de Lucifer & de ſes acolytes : « Ilz eſtoient tous cāpparaſſonnez de peaulx de loups, de veaulx & de beliers, paſſementees de teſtes de moutons, de cornes de bœufz & de grands hauetz de cuiſine : ceintz de groſſes courraies, es quelles pendoient groſſes cymbales de vaches & ſonnettes de muletz à bruyt horrificque... & hurlans en Diable. Hho, hho, hho, hho ! brrrourrrourrrs, rrrourrrs, rrrourrrs. Hou, hou, hou, hho, hho, hho ! » (*Pantagruel*, IV, XIII.) La rancune des priſonniers ne devait pas les obliger à grand effort d'eſprit pour leur faire retrouver l'image de leurs geôliers dans un pareil portrait. Ce qui complète enfin ce rapprochement, c'eſt un petit tableau que nous empruntons à l'introduction du drame d'*Adam*, publié par M. Luzarche. Avec quelques légères retouches, on en ferait une ſcène copiée ſur nature ; nous nous bornons à tranſcrire mot pour mot : « Satan paraît au milieu d'une troupe de démons, dont trois ou quatre portent des fers & des chaînes qu'ils attachent au cou d'Adam & d'Ève. Les uns les pouſſent, d'autres les attirent vers l'enfer ; un autre groupe de diables en occupe l'entrée & fait un vacarme horrible en s'entretenant de la chute des deux malheureux pécheurs ; on ſe les montre d'abord, puis on les ſaiſit & on les précipite dans le gouffre. » (P. LVIII.)

(1) D'après ce paſſage, cette pièce eſt poſtérieure à la découverte du Pérou par Pizarre, en 1526. L'or était ſi commun dans ce pays que les naturels l'employaient aux plus vils uſages.

(2) Nous avons eu déjà l'occaſion de conſtater qu'autrefois le régime des priſons fléchiſſait, ſuivant les cas, devant certaines conſidérations (voy. ci-deſſus, p. 472, note 1). L'inégalité dans les traitements auxquels étaient ſoumis les priſonniers était même conſacrée par un édit du mois d'oƈtobre 1485, où l'on trouve un tarif variable approprié à la condition des perſonnes. Ainſi, « un comte ou baron étoit tenu de payer, pour ſon geolage d'entree & iſſue, dix livres pariſis ; — un chevalier banneret, vingt ſols pariſis ; — un ſimple chevalier, cinq ſols pariſis ; — un Lombard, douze deniers ; — un Juif, deux ſols pariſis. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XI, 149.) Cette échelle de rétribution obligatoire donne en même temps la meſure de l'eſtime où étaient tenues alors les diverſes claſſes de la ſociété. Les prix variaient encore ſelon les ſalles de détention. Dans « la Foſſe, la Gourdaine ou le Berſeuil, » on payait moins cher que « en Beauvais, en la Grieche ou en la Boucherie. » Les lits,

Tant que l'argent aura durée,
On ſera le treſbien venu.

Tant que l'argent aura vigueur,
On ſera appellé : Monſeigneur,
Le proces ſe portera bien :
Iacques ſera ſon ſeruiteur,
Le ſeruira en grant honneur,
Tant que Robin aura plus rien (1).

comptés à part, coûtaient quatre deniers ; tandis qu'en ſe contentant d'une natte ou d'un peu de paille, on en était quitte pour deux deniers. *(Ibid.)* Ce qui peut paſſer pour un abus criant & juſtifier les plaintes de notre priſonnier, c'eſt l'inégalité de tarif, ſuivant les perſonnes. Quant aux adouciſſements accordés aux priſonniers qui peuvent les payer, il y a là une tolérance que l'on ſerait mal venu à reprocher à l'adminiſtration judiciaire, & qui exiſte encore de nos jours ſous le nom de piſtole. D'après les témoignages les plus autoriſés (voy. Boutaric, *Rech. archéol. ſur le Palais de Juſtice*, p. 61 ; Troche, *Revue archéol.*, VI, 401 ; & enfin Berty, *Plan archéol. de l'ancien Paris*), il eſt clairement établi pour nous que la Tour Carrée dont il eſt ici queſtion n'eſt autre que celle déſignée de nos jours ſous le nom de Tour de l'Horloge & placée au coin du quai, au débouché de l'ancien pont des Changeurs ou Pont-au-Change. La forme carrée de cette conſtruction lui avait fait donner ſon premier nom, auquel le peuple ſubſtitua tout naturellement celui de Tour de l'Horloge, à cauſe de l'horloge qui y fut inſtallée en 1370. Parmi les perſonnes de marque auxquelles on faiſait la faveur de réſerver les priſons ſituées dans cette tour, nous citerons entre autres le tréſorier de Languedoc, Lallemand de Bourges, qui y fut renfermé en 1535. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 456.)

(1) Nous penſons que ce ſerait peine inutile de rechercher une perſonnalité derrière ces deux noms de Jacques & Robin. Ils nous paraiſſent pris dans un ſens générique, pour déſigner les geôliers & les priſonniers. Nous n'avons d'ailleurs rien à dire ſur le nom de Jacques, ſi ce n'eſt qu'avant de paſſer dans la langue de Molière, il était peut-être employé par le peuple pour caractériſer la platitude du ſubalterne, tour à tour inſolent & rampant. Quant au nom de Robin, ſans vouloir le faire dériver du verbe *rober* (voler), comme certains étymologiſtes en auraient peut-être la tentation, il faut noter que, dans un proverbe cité par Cotgrave, il eſt donné comme ſynonyme de coquin. Voici encore un ancien proverbe qui tombe juſte avec la penſée ici exprimée : « Ge aimerai le beau Robin tout comme ſon argent lui durera. » (Leroux de Lincy, *Prov. franç.*, II, 62.)

Quant la bourſe aura flux de ventre
Et que elle ne peult plus rien rendre,
Le proces ne peult aller bien :
A Iacques ne (ſe) fault plus actendre.
A quelque cachot fault que on entre,
Et ſera on appellé villain.

Quant on a[ura] perdu la croix (1),
Il ſe fault vouer à [ſainct] Françoys (2) :
Alors qui eſt ſoubz ſon guydon
Sera treſorier du Palais,
Il aura vne eſcuelle de boys
Et force teſtes de mouton.

Quant (à) la bourſe n'a (plus) de quinquaille,
L'homme n'eſt plus choſe qui vaille :
Fuſt il baron ou cheualier,
Il fault coucher de ſur la paille,
Tendre la main à la victuaille
Et la ſaluerne au iafflier (3).

Quant la bourſe eſt bien refaicte,

(1) Voy. ſur ce mot, v. 153, n. 2.

(2) Les ſtatuts des Franciſcains interdiſaient aux membres de cet ordre de rien poſſéder en propre & particulièrement de l'argent; auſſi, pour déſigner un homme à bout de reſſources, diſait-on qu'il avait le mal de Saint-François. (Leroux de Lincy, *Proverbes franç.*, I, 46.) On allait même juſqu'à prétendre que la règle de ces religieux leur défendait de toucher aux pièces de monnaie qu'ils recevaient en aumône. Pour ſe conformer à cette preſcription, ils enveloppaient leurs doigts dans la bure de leurs manteaux, afin d'éviter un contact impur. D'après un conte de la reine de Navarre où il eſt queſtion de deux Cordeliers qui avaient voulu faire violence à la femme d'un batelier, le mari outragé s'écrie, en faiſant alluſion à cette pratique : « Ils n'oſent toucher l'argent la main nue, & veulent bien manier les cuiſſes des femmes, qui ſont plus dangereuſes. » (Ire journée, nouv. V.)

(3) Ces deux expreſſions appartiennent à l'argot le plus pur. Salverne ou ſaliverne veut dire écuelle ou taſſe. Rabelais s'eſt ſervi de ce mot dans l'énumération des vaſes de toute nature & de toute forme que Panurge rencontre ſur la route qui conduit à la dive bouteille. (V, XXXIV.) Jaffle, dans la langue des voleurs, ſignifiait potage; le jafflier était l'employé qui diſtribuait la ſoupe aux détenus.

Auoir fault blanche ſeruiette.
Mais il luy conuient maintenant
Prier Dieu pour mere Collette (1),
Faire panyers & queurillettes (2),
Et à chaſcun la main tendant :
Tant ſont priſonniers eſbays
De ce maudict pallais (de) Paris.

Langueur.

Il fault contrefaire l'apoſtre,
Porter au col des patenoſtres,
Contrefaire le regnard prins :
Voyez comme on nous acouſtre.
Touteſfois il fault paſſer oultre,
Car les plus rouges (3) y ſont prins.

(1) Il faut voir ici une de ces expreſſions de fantaiſie ainſi qu'il s'en crée à toutes les époques, & que les contemporains laiſſent après eux comme une énigme inexpliquée. Force nous eſt donc d'avoir recours à diverſes hypothèſes qui ont certains airs de vraiſemblance. Les Colettes étaient des religieuſes de Sainte-Claire non cloîtrées. Prier Dieu pour mère Colette ſignifiait peut-être ſoupirer après la liberté dont jouiſſaient ces religieuſes. D'autre part, cette phraſe voudrait peut-être dire encore que les priſonniers à court d'argent en étaient réduits à faire les bons apôtres, explication qui ſemble reſſortir des vers ſuivants :

> Elle fait la ſœur Collette
> La mignonne & la doulcette.
> (Perrin, *Poéſies*, p. 210.)

(2) Il s'agit probablement des menus objets que fabriquaient les priſonniers, & dont la vente leur procurait les moyens d'apporter quelques adouciſſements à leur ordinaire. Voici, en effet, ce que dit à ce ſujet Guillaume Bouchet dans ſa *Quatorziesme ſerée :* « C'eſt la couſtume des eſtrangers d'aller viſiter les galleres, tant pour les voir que pour leur diſtribuer quelque aumoſne & achepter d'eux quelques petites ſingularitez qu'ils ſçauent gentiment faire. »

(3) « La couleur rouge eſt moult noble, » dit Sicille dans *le Blaſon des couleurs* (éd. Aubry, p. 81); & il ajoute plus loin : « Rouge ſe porte par pluſieurs gentilshommes... gens de juſtice... & auſſi par les cardinaulx... Elle ſe doibt porter par gens preux & hardis. » (P. 112.) On pourrait donc entendre cette phraſe dans le ſens que les gens de plus haute condition peuvent, auſſi bien que les autres, tomber dans les filets de la juſtice. Cotgrave revient à peu près à cette

Si vous cuydez que l'on ſe ioue,
Tenez touſiours fermé la moue,
Et ſerrez bien le bagoullier (1) :
Car à quelque ſainct qu'on ſe voue
Ie ne voys guyere qu'on s'en loue :
Le plus ſeur elt que de nyer.

S'auez (de) l'argent à grant largeſſe,
Le geolier viendra par fineſſe,
Qui ſe fera voſtre varlet.
Apres, vous dira en rudeſſe :
Par (le) ſang bieu ! chaſcun iour on laiſſe
Sa nobleſſe à ce guychet.

Et s'il faict vng peu du mauluays,
Il fera mys les piedz aux ſeptz,
Et pourra auoir du cochon (2).
Vous auez beau alleguer loix :
Vous y eſtes deux iours ou troys,
Nonobſtant appellation.

interprétation lorſqu'il explique les plus rouges par les plus malins, à propos de ce vers de Villon dans le préambule des *Repues franches* (v. 219) :

Les plus rouges y ſont grupez,

& qu'il interprète ainſi : *The craftineſt or cunningeſt of them are intrapped there.*

(1) *Bagoulier*, en argot, ſignifie la bouche ; ſerrer le bagoulier veut donc dire ſe taire. Ce mot avait cours au XVIe ſiècle dans le langage familier, comme nous en trouvons la preuve dans cette phraſe du *Moyen de parvenir :* « Manaſes luy va flanquer ce fourmage mou dans le bagoulier ſi proprement qu'il entra tout. » (II, § 7.) Cette idée, qui affecte ici une tournure triviale, ſe rencontre dans Marot (voy. ci-deſſus, p. 176, v. 273) ſous une forme plus poétique & plus élégante.

(2) Cette locution, qui ſent ſa priſon, ſans avoir pu trouver place dans aucun dictionnaire, n'eſt point cependant arrivée juſqu'à l'argot. Le ſens en eſt plus facile à ſaiſir qu'à préciſer. On devine qu'il s'agit de quelque moyen de répreſſion employé par les geôliers contre les détenus inſoumis. Peut-être eſt-il queſtion d'un fouet compoſé de lanières en peau de truie, d'où cette expreſſion. Chez les anciens, le *lorarius*, chargé d'infliger à ſes compagnons d'eſclavage la peine du fouet, ſe ſervait, pour cet uſage, d'un inſtrument formé de lanières de cuir. Il eſt encore poſſible que cette manière de s'exprimer ſoit empruntée aux grognements pouſſés par les priſonniers lorſqu'on leur adminiſtrait une punition corporelle.

Si à la court complaincte eſt faicte,
Pour reſponce de la requeſte
Vous aurez vng prouideat (1).
Il en fauldra faire l'enqueſte :
Vous vous y rompriez la teſte :
Il fault endurer le combat.

Iuges, conſeilliers & tels guiles,
Deuant eulx fault qu'on ſe reculle.
Et puis dix heures apres on ſonne,
Monteront ſur leurs vielles mulles :
Deuant eulx chaſcun ſe deſſille :
Ilz ont bien leur digne gaigne (2).

(1) On lit dans le *Gloſſaire* de Ducange, au mot FIAT : « Signaturæ autem Papales expediuntur ab ipſa Sanctitate per Fiat ſimplex, vel per Fiat geminatum, vel per Fiat proprio motu, vel per Fiat ut petitur. » Par analogie, & faute de renſeignements plus précis ſur l'emploi du mot que nous rencontrons ici, nous ſommes diſpoſé à croire, comme paraît l'indiquer le ſens de cette phraſe, que le mot *provideat* était inſcrit ſur le double des lettres de rémiſſion adreſſé à l'accuſé, pour l'avertir que, en l'état des choſes, c'était à lui à pourvoir à l'exécution & à ſuivre ſur ſa demande; d'où la locution : avoir un *provideat*. L'enquête n'avait lieu, en effet, qu'après l'obtention de ces lettres & ſur la diligence du priſonnier, comme nous l'expliquons plus loin. (Voyez p. 539, note.)

(2) Nous propoſons de lire au vers 131 :

Apres que dix heures ont ſonné;

& au vers 134 :

Ilz ont bien leur diné gaigné.

Pour ſaiſir le ſens de ce paſſage, il convient de ne pas oublier que le parlement tenait autrefois deux audiences par jour : d'où le nom de matinées & d'après-dînées du parlement, appliqué aux diverſes féries d'arrêts rendus par nos anciens magiſtrats. Ces deux audiences étaient ſéparées par le temps indiſpenſable au repas. Or cette repriſe des travaux judiciaires à la ſortie de table ne laiſſait pas que de préſenter certains inconvénients, comme cela ſemble reſſortir de cette diſpoſition de l'ordonnance criminelle de 1670 : « Aucun procès ne pourra être jugé de relevée, ſi nos procureurs, ou ceux des ſeigneurs, y ont pris des concluſions à mort, ou s'il y écheoit une peine de mort naturelle ou civile, de galères ou banniſſement à temps. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XVIII, 417.) Le commentaire ſuivant achève de nous fixer complétement ſur les motifs de cette meſure : « C'étoit afin que les juges fuſſent en état de donner toute l'attention néceſſaire dans leur opinion. » (Jouſſe

(Et ſe contre eulx vous dictes riens :)
Que pouure tombe en leurs mains,
Myeulx vauldroit tomber en la mer :
Car ilz ont voz proces es mains,
Et confiſqueront tous voz biens.
Velà ce qu'on y peult gaigner :
Tant ſont priſonniers eſbays
[De ce maudict pallais Paris]

Rigueur.

A ſix heures, tous les matins,
Viennent vng tas de dyablotins,
Semble que enfer ſoit deſermé,
Plus rouges que [des] cherubins,
Amyables comme maſtins,
Pour viſiter les enfermés.

Quant nous voyons vng tel ſeruice,
Chaſcun va porter ſon office (1).
Penſez que[ls] ſenteurs odorans!
Ainſi voyez comme (la) iuſtice
Se rend agreable & propice,
Voire quant la croix va deuant (2).

Nouv. comment. ſur l'ordonnance criminelle de 1670, tit. XXV, art. IX.) Cette obligation, de par la loi, d'être à jeun pour rendre les arrêts criminels, en vue de la plus grande ſûreté des juſticiables, explique l'empreſſement des juges à deſcendre de leurs ſiéges pour aller ſatisfaire les exigences de leur eſtomac.

(1) Peut-être faut-il demander l'explication de ce paſſage à un mot employé par Rabelais dans ſon *Gargantua* (I, IX), lorſqu'il dit : « Vn pot à piſſer c'eſt vn official; » & encore au même livre (XXI) : « Piſſant plein official. » D'office à official il n'y a que la diſtance d'une terminaiſon, & peut-être celle du contenu au contenant. Le vers qui vient après ſemble achever de nous mettre ſur la voie d'une meſure d'hygiène & de propreté priſe dans l'intérieur de la priſon & dans l'intérêt des priſonniers.

(2) La plupart de nos anciennes monnaies portaient une croix ſur le revers; d'où la ſynonymie des deux mots croix & argent, comme nous l'indique ce paſſage d'une poéſie de l'époque :

Ie ſçay bien que la croix, touſiours devant, [fera
Que voſtre petit frere au change florira.

(A. de Montaiglon, *Poéſ. franç.*, III, 296. *Déploration & complainte de la mère Cardine.*)

Larrivey a employé ce mot avec ſon double ſens, lorſqu'il place

L'vn tient le pain & la corbaille,
François tient vne grand chandelle,
Chaſteau ſe tient aupres de l'huys.
Nous luy demandons des nouuelles,
Que c'eſt qu'on dict à la tournelle (1) :
Penſez qu'il nous faict bien reſiouys.

Chaſteau dict : Prenez patience,
Vous ſerez depeſchez dimenche,
[Et] vous vous en yres mardy.
Priez (pour) la court, n'ayez ſoucy,
Vous aurez bonne deliurance,
Ainſi que Marloret (2) m'a dict.

la phraſe ſuivante dans la bouche de l'un de ſes perſonnages : « Je reſemble aux archeveſques : je ne marche point ſi la croix ne va devant. » (*Les Eſprits*, acte Ier, ſcène III.)

(1) Chaque parlement avait une chambre ſpécialement chargée de la juridiction criminelle. On l'appelait la *Tournelle*, parce qu'elle ſe compoſait de conſeillers tirés des autres chambres, qui tenaient audience à tour de rôle. A Paris, la Tournelle comptait trois préſidents à mortier, douze conſeillers de la grande chambre & quatre conſeillers de chacune des trois chambres des enquêtes. (Ch. Berriat-Saint-Prix, *Des tribunaux du grand criminel*, p. 7.)

(2) Relativement à ces deux noms de Marloret & de Chaſteau, nous ſommes obligé de nous en tenir aux hypothèſes. Si, comme on le verra un peu plus loin (v. 225), les *confeſſeurs* ſont envoyés à « maiſtre Macé », les *niortois* (v. 220) reſtent aux mains de Marloret. Or, ce Marloret ne ſerait-il pas le tortionnaire chargé d'appliquer la queſtion pour arracher des aveux? Dans cet autre perſonnage déſigné ſous le nom de Chaſteau, qui « vient ouurir la porte » aux priſonniers & les « faict ſeoir ſur un coffre » (v. 167 & 169), nous ſerions tenté de reconnaître, malgré certaine différence dans le nom, le même perſonnage que Sauval (*Recherches ſur Paris*, III, p. 599) &, après lui, Leber (*Diſſert. ſur l'hiſt. de France*, XIX, p. 274) déſignent ſous le nom de « Me Pierre Couſteau, examinateur au Chaſtelet ». Entre Chaſteau & Couſteau, il n'y a que la diſtance de deux lettres, & cette diverſité peut bien provenir d'une erreur de lecture, en raiſon de la mauvaiſe écriture du manuſcrit auquel Sauval a emprunté ce renſeignement. Par malheur, « les comptes de la prevoſté de Paris » ont péri dans un incendie, ce qui rend impoſſible tout contrôle de la citation faite par Sauval, auquel on peut ſouvent reprocher de ſemblables altérations dans les extraits qu'il nous donne. Il eſt de plus à noter que,

Quant noſtre proces ſe rapporte,
Chaſteau nous vient ouurir la porte
Et [il] nous haſte ſi tresfort,
Et nous faict ſeoir ſur vng coffre.
Le cueur nous tremble de tel(le) ſorte
(Qu'il) ſemble que ſoyons quaſi mors.

Puys nous entrons à la tournelle :
On nous faict (aſ)ſeoir ſur vne ſelle (1).
Leue la main, regarde Dieu :
Tu iures la ſaincte kyrielle,
Sur la redemption eternelle,
De dire verité en ce lieu (2).

Ilz nous font de belles promeſſes,
En diſant : Mon amy, confeſſe,
Nous n'aymons que les confeſſeurs.

par une coïncidence dont il faut auſſi tenir compte, les fonctions « d'examinateur » conviennent aſſez bien à ce qui eſt dit ici ſur ce perſonnage.

(1) La ſelle ou ſellette était un petit ſiége de bois fort bas ſur lequel on plaçait l'accuſé pour ſon dernier interrogatoire devant la Tournelle. C'était une humiliation & comme un commencement de flétriſſure. (Ch. Berriat-Saint-Prix, *Des tribunaux du grand criminel*, p. 60.) Lorſque, dans « l'île de Condemnation », Panurge ſe voit pouſſé ſur la ſellette, il s'écrie : « Galleſretiers, mes amis, ie ne ſuis que trop bien ainſi debout : auſſi bien eſt elle trop baſſe pour homme qui a des chauſſes neufues & court pourpoint. Aſſoyez vous là, reſpondirent ils, & que plus on ne vous le die. La terre preſentement s'ouvrira pour tous vifs vous engloutir, ſi faillez à bien reſpondre. » (*Pantagruel*, V, XI.) Les explications qui précèdent ne font que trop comprendre la répugnance des accuſés à prendre place ſur ce ſiége.

(2) D'après notre ancienne légiſlation, l'accuſé était tenu de prêter ſerment de dire la vérité. « Et pour faire la confrontation, comparaiſtront, tant l'accuſé que le teſmoin, par-devant le juge, lequel, en la preſence l'un de l'autre, *leur fera faire ſerment de dire verité.* » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 632, & Imbert, *la Practique judiciaire*, III, X.) Cette diſpoſition, maintenue dans l'ordonnance de 1670, malgré les ſages repréſentations du préſident de Lamoignon, ne diſparut qu'en 1791, lors des réformes auſſi humaines que libérales introduites par l'Aſſemblée conſtituante dans notre procédure criminelle. (Fauſtin Hélie, *Traité de l'inſtruction criminelle*, I, *paſſim*; Ch. Berriat-Saint-Prix, *Des tribunaux du grand criminel*, p. 40.)

Aux mauluais ilz monftrent rudeffe.
Gardez vous bien de leurs fineffes :
Le trop parler eft dangereulx (1).

Nous auons veu maintz perfonnaiges,
Mainctz fergens & beftes fauuaiges,
Auons eftez en maintz affaulx :
Nous perdons icy le langaige
Et auffi tout noftre couraige :
Au plus hardy le cueur luy fault.

Quant à meffieurs de Parlement,
Ilz n'ont baftons ne ferrement,
Et fi font (tout) le monde trembler.
Ie croy que Olyuier & Roulland,
Et Golyas, le grant geant,
N'euffent ofé les regarder.

Au moyns nous difent qu'ilz font hommes,
Auffi mort[el]z comme nous fommes :
Pourquoy ne deuons peur auoir.
Hé Dieu! ou les anges ou les nonnes,
Mais ilz ont vng trefgrand pouoir,
Qu'ilz font trembler mainctes perfonnes.

L'vn tient en fa main le fachet (2).
L'autre nous parle du gibet.
L'autre dict : Voicy des tefmoings.
L'autre dict : Ne l'as tu pas faict?
Il fe peult dire beau varlet
Qui peult efchapper de leurs mains.

(1) Marot a développé cette petite fcène de l'interrogatoire avec une fineffe de touche & un bonheur d'expreffions qui donnent à fon récit les couleurs d'un tableau pris fur le vif. (Voyez p. 175, v. 242.)

(2) Tout femble indiquer qu'il faut entendre ici le fac où, fuivant l'ufage d'autrefois, étaient contenues les pièces du procès, lefquelles conftituaient ce que l'on appelle, de nos jours, le doffier. Le magiftrat aux mains duquel fe trouvait le fac ou fachet (diminutif qui ne femble employé que pour rimer avec gibet) était fans doute chargé de préfenter à fes collègues le rapport de l'affaire, ce qui ne pouvait manquer d'ajouter aux défiances de l'accufé à fon endroit.

L'autre grongne, l'autre menaſſe,
L'autre nous faict vne grimaſſe,
L'autre dict : Gros larron, meurdrier.
Oncques on ne vit tel(le) pataraſſe :
(Il) ſemble que ce ſoit vne chaſſe
De leuriers apres vng ſanglier.

Penſez (vous) lors comme le cueur tremble :
Il y a bien, comme il me ſemble,
Le droit d'eſtre bien déſolé.
Aux Phariſiens ilz reſſemblent,
Car ilz cryent treſtous enſemble :
Crucifige, tolle, tolle.

Des niortois (1) que ſera il faict ?
On les enuoye à Marloret,
Auſſi doulx que vng ſanglier chaſſé.
Aux confeſſeurs bien pis on faict :
Car incontinent on les mect
Aux lyens de maiſtre Macé (2).

Tremeur.

Ilz nous alleguent tant de loix,
En diſant : Mon amy, tu vois,
Tu as bien merité la mort.
On nous donne vne croix de boys (3),

(1) En propoſant de lire ainſi ce paſſage, fort difficile à déchiffrer dans le manuſcrit, nous laiſſons le champ libre à toute autre interprétation. On trouvera d'ailleurs l'explication de cette phraſe un peu plus bas (p. 535, note 2).

(2) Ce « maiſtre Macé » était tout ſimplement l'un des bourreaux en titre d'emploi. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 190) nous le montre, en effet, aſſiſtant, pour les préparatifs de l'exécution de Saint-Vallier, le bourreau en chef, nommé Rotillon. Le ſens de ce paſſage, où il eſt dit que l'on met les *confeſſeurs* « aux lyens de maiſtre Macé », ſemble bien déſigner l'exécuteur des hautes œuvres, auquel il ne reſte qu'à livrer le coupable qui a fait l'aveu de ſon crime.

(3) Cet uſage de placer une croix de bois entre les mains du condamné pour le conduire au ſupplice nous eſt ainſi confirmé dans le récit de l'exécution de Samblançay : « *Item*, il luy fut

(En) diſant : En paradis tu vas.
Penſez vous quel grant reconfort.

Ie veulx bien (de) meſſeigneurs en croyre
Si Dieu les a mis ſur la terre
Pour noſtre vie abreger.
Sont ilz plus de fer & de pierre,
Ou venuz de plus noble terre
Que l'homme que veullent iuger?

Si roys ou empereurs anticques,
(Qui) ont faict les loix ou [les] rubricques,
Puys confirmez par arreſt,
Fault il que l'homme de praticque
Enuoye l'homme mecanicque (1)
En paradis, quant il luy plaiſt?

Si iuſtice veult contre (nous) dire,
Que ſert le droict, qui ne deſire
Que tous malefices pugnyr?
Le trop parler en eſt le pire.
Qu'on ſe garde [bien] de mal dire,
Ie ſçay bien à quoy m'en tenir.

Enfans, ſi (vous) voiez qu'on ſe ioue,
Prenez le chemin de Nyort (2),

baillé une croix de boys painċte de rouge en ſa main. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 307.) C'eſt le prêtre qui, de nos jours, porte le crucifix en accompagnant le criminel juſqu'au lieu de l'expiation. Enfin, on ſait que l'inquiſition avait ſingulièrement abuſé du ſigne de la rédemption, en faiſant peindre une croix & même deux ſur le vêtement dont elle affublait les malheureux qu'elle faiſait griller pour ſa plus grande gloire. (Llorente, *Hiſt. de l'inquiſition*, I, 134.)

(1) Le « mecanicque » eſt l'artiſan adonné aux travaux manuels. Cette locution, aſſez familière aux écrivains de cette époque, eſt nettement expliquée dans cette deſcription que nous a faite Jehan Marot du perſonnage dont il s'agit ici :

En ceſt inſtant vis arriver en place
Vng mecanique auſſi froit comme glace,
Homme robuſte en ditz, geſtes & fais...
Au près de luy, par bendes & cohortes,
Ie recogneuz peuple d'eſtranges ſortes,
Gens de meſtiers, laboureurs & marchans.

(G. Guiffrey, *Poëme inédit de Iehan Marot*, p. 86.)

(2) Aller à Niort veut dire tout ſimplement nier. Cette expreſſion ne paraît guère remonter au

Et bien le ſentier droictement,
Et touſiours le ſouſtenez fort.
Chaſcun dira qu'on vous faict tort
De vous tenir ſi longuement.

Le pauure homme mourir feront,
Et tous ſes biens confiſqueront,
Tous, iuſqu(es) à la paille du lict,
Et ſes enffans de faim mourront.
Il faudra qu'ilz ſoient larrons :
Velà le grant bien qui s'en ſuit.

Horreur.

Des faulx teſmoings tant deſloyaulx,
Ambaſſadeurs des infernaulx,
Ie ne m'en veulx [pas] depporter.
Sergens, faulx teſmoings & bourreaulx,
Et les preuoſtz des mareſchaulx,
Le Dyable les puiſſe emporter.

Quant faulx teſmoings ſont preſentez,
Et [par] deuant nous confrontez,
Ilz ont des beaulx habillemens :
Ilz ſont peignez & acouſtrez
Par ceulx qui les ont ſubornez
Pour dire qu'ils ſont bons marchans (1).

delà du XVI[e] ſiècle. On la rencontre dans Eutrapel, qui rapporte comment un de ſes perſonnages, pour échapper aux inſidieuſes queſtions d'un juge qui voulait en faire un héros, « fut bien prendre le chemin de Niort & repartir qu'il eſtoit d'un trop couard naturel. » (*Contes*, ch. XXI.) Au XVII[e] ſiècle, on a fait entrer cette locution dans un proverbe qui en préciſe très-nettement le ſens :

A Niort qui veut aller
Faut qu'il ſoit ſage à parler.
(Leroux de Lincy, *Prov. franç.*, I, 369.)

Enfin, de nos jours, elle eſt tombée en déſuétude, pour être tout au plus en uſage dans la langue imagée des voleurs.

(1) Déjà, du temps de Juvénal, la confiance accordée aux témoins ſe meſurait ſur leur opulence :

Quantum quiſque ſua nummorum ſeruat in arca,
Tantum habet & fidei...
(*Sat.* III, v. 143.)

Au XVI[e] ſiècle, on les jugeait à l'habit, & pour être cru, il leur ſuffiſait de payer de mine.

Et ſi le faulx teſmoing varye,
Le iuge vient qui le hardye,
Diſant : Sçais tu pas bien cela ?
Dis hardiment, ne te ſoucye,
Iamais n'en auras faſcherye,
Car iamais il n'(en) eſchapera.

Alors le faulx teſmoing s'aſeure,
Parle de faict à l'auenture,
[Si] n'en euſt il iamais rien veu.
Ce n'eſt rien ſi ne ſe pariure.
La court verra la procedure :
Le pauure innocent eſt vaincu.

Si nous le produiſons pour nous,
C'eſt folye : ilz feront les ſours (1).
Le faulx teſmoing ne ſçait que c'eſt.
Mais ſi l'interrogue au rebours,
Quant à parler [en] contre nous,
Le meſchant ſçait ce qui en eſt.

Meſſieurs les iuges ſouuerains,
Qui auez noz vies en voz mains,
Ayez pitié des appellans :
Ne adiouſtez foy aux faulx teſmoings,
Car les champs en ſont ſi treſplains :
Il en eſt plus que d'autres gens.

Meſſieurs, qui auez congnoiſſance
Des faulx teſmoings qui ſont en France,
Si par leurs dictz nous condempnez,
Regardez de quelle ſentence,
En iugement de conſcience,
Vous ſçauez bien que vous dampnez.

Faulx teſmoings ſont aprehendez :
Deuant le parlement mandez,
Ilz s'en yront honneſtement,

(1) Nous avons encore à ſignaler ici un trait commun avec Marot, qui, dans ſon *Enfer*, a abordé cette queſtion avec autant de fineſſe que de malice. (Voy. ci-deſſus, p. 187, v. 463.)

A pur & à plain [r]enuoyez :
A tout le plus ſeront feſſez,
Comme ſont les petits enffans (1).

Gemir.

Si Ieſucriſt eſtoit en vye,
Et on euſt contre luy enuye,
A quatre teſmoings vng eſcu,
On luy feroit finir la vie :
Voyre en plus grant tyrannye
Que ne fut [oncq] en croix pendu.

Penſez vous quel beau droict on faſſe

(1) La loi ſe montrait, à ce qu'il paraît, plus ſévère dans ſon texte que dans la pratique à l'égard des faux témoins, malgré un édit rendu par François Ier, en mars 1532, qui prononçait la peine de mort en cas de faux témoignage. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 357.) Comme l'application de la peine était laiſſée à l'arbitrage du juge, ainſi que le fait remarquer Cl. de la Rochette (*le Procès criminel*, II, 118), il ſe produiſait ſouvent de certains accommodements en faveur des faux témoins qui avaient dépoſé contre l'accuſé, la juſtice les conſidérant comme ſes auxiliaires naturels ; ils pouvaient alors en être quittes pour une ſimple fuſtigation, peine rangée parmi les plus légères. (*Ibid.*, II, 121.) Voici un exemple de la peine du fouet appliquée aux faux témoins ; il nous eſt fourni par un arrêt du 2 ſeptembre 1596, qui, pour un fait ſemblable, condamne le nommé Noël le Bret « à être battu de verges, après avoir fait amende honorable en pleine audience, pieds nus & tète nue, en chemiſe & à genoux, la corde au col. » (Imbert, *la Practique judiciaire*, éd. de 1641, p. 707.) Mais malgré ces contretemps inévitables, il paraîtrait que les profits du faux témoignage étaient aſſez conſidérables pour décider certains individus à ne point demander à d'autre profeſſion leurs moyens d'exiſtence, comme le prouve ce paſſage de Rabelais : « Derriere vne piece de velours figuré à feuille de menthe, pres d'Ouy-dire, ie vy nombre grand de Percherons & Manceaux, bons eſtudians, ieunes aſſez : &, demandans en quelle faculté ils appliquoient leurs eſtudes, entendiſmes que là, de ieuneſſe, ils apprenoient eſtre teſmoins, & en ceſtuy art proufitoient ſi bien, que, partans du lieu, & retournez en leur prouince, viuoient honneſtement du meſtier de teſmoignerie : rendans leur teſmoignage de toutes choſes à ceux qui plus donneroient par iournee, & tout par ouy-dire. » (*Pantagruel*, V, XXXI.)

A ceulx à qui le Roy faict grace :
A toulemonde pour argent :
Remiſſion pour argent paſſe :
Il (n')y a danger qu'on (ne) la caſſe
En lieu de l'enterinement (1).

(1) La grâce que le ſouverain faiſait à un criminel en lui remettant la peine de mort pouvait s'obtenir de deux manières différentes, ſoit par lettres d'abolition, ſoit par lettres de rémiſſion. Les lettres d'abolition ne devaient être délivrées qu'en grande chancellerie & pour des cas ſpéciaux & déterminés. Par un des priviléges attachés à la puiſſance ſouveraine du prince, elles effaçaient juſqu'à la trace d'un crime qui, de ſa nature, n'aurait point été rémiſſible, & relevaient le coupable de la peine portée par la loi, ſans qu'il fût beſoin d'examiner les circonſtances du fait. Les lettres de rémiſſion, au contraire, n'étaient accordées au coupable qu'à la charge par lui de faire preuve que ſon crime était excuſable, comme, par exemple, en cas d'homicide involontaire ou de légitime défenſe. Elles donnaient d'abord ouverture à un nouvel examen, dans lequel les juges étaient tenus de s'aſſurer que le fait énoncé par l'impétrant concordait avec les informations précédentes. Auſſi étaient-elles toujours accompagnées de cette formule : « S'il vous appert... » qui ne figurait point dans les lettres d'abolition, puiſque celles-ci emportaient grâce plénière, ſans qu'il fût beſoin de rentrer dans aucune explication. Les lettres de rémiſſion, ſuivant les anciennes traditions de la monarchie, étaient généralement accordées aux criminels renfermés dans les priſons d'une ville où le roi faiſait ſon entrée, parce que le paſſage du ſouverain devait être une occaſion de réjouiſſance, & que tout veſtige de triſteſſe devait diſparaître à ſon approche. Mais, en fait, il n'y avait là qu'un commencement d'eſpérance, qui pouvait aboutir à une déception. En effet, le priſonnier, n'étant point aſſuré d'obtenir l'entérinement de ſes lettres de rémiſſion, reſtait proviſoirement ſous les verrous, juſqu'à ce qu'il eût été ſtatué ſur la validité des dites lettres. Plus d'un incident pouvait arrêter les ſuites de la clémence royale. En premier lieu, il y avait motif à rejet ſi les faits énoncés dans les lettres ne concordaient pas avec les informations; de plus, le procureur du roi & la partie civile pouvaient les attaquer comme ſubreptices ou obreptices. A la vérité, le détenu avait bien la reſſource, dans le cas de non-conformité, de provoquer une nouvelle confrontation avec les témoins; mais c'étaient là d'interminables lenteurs de procédure auxquelles l'auteur fait ici alluſion, ſans compter que le condamné pouvait être forclos, faute de ſuivre ſur ſa demande dans les trois mois du jour de l'obtention deſdites lettres. (Voy. ſur cette procédure Cl. de la Rochette, *le Procès criminel*, II, p. 112 & ſuiv.;

Tel cuyde affeurer fon affaire
Se rendant remiffionnaire,
Difant : Le Roy m'a pardonné.
Il vauldroit myeulx autrement faire :
Donner la cyre au lumynaire,
Et l'argent pour Dieu fut donné (1).

Et quant ce vient à la lecture,
Monfieur le prefident l'adiure :
L'as tu pas faict? [Or çà] dict ouy (2).

& de Ferrière, *Dict. de droit & de pratique*, aux mots ABOLITION & RÉMISSION.) Alors même que le prifonnier voyait fes efforts couronnés par l'entérinement pur & fimple des lettres de rémiffion, il n'en avait point encore fini avec les gens de juftice & avec leurs convoitifes. Comme l'auteur nous le donne ici à entendre, il fallait paffer par une férie d'exigences plus ou moins arbitraires, que le bon Louis XII chercha à réprimer au moyen d'une ordonnance qui n'apporta qu'un remède infuffifant aux abus qu'elle conftate. D'après ces difpofitions, il était défendu à tous officiers de juftice « d'exiger doresfnauant cinq folz tournois, ne autre fomme de deniers, ne chofes equipolentes, par eux, ne par interpofées perfonnes, pour les eflargiffemens defdicts prifonniers... auffi bien que pour l'enterinement defdictes lettres de remiffion... fur peine de fufpenfion ou priuation de leurs offices, *quelque coutume ou ufage qui puiffe eftre au contraire.* » (Ifambert, *Anc. lois franç.*, XI, 369.) Dans tous ces obftacles, il y avait de quoi décourager, avant le réfultat final, le malheureux qui foupirait après la liberté, furtout lorfque, à bien les confidérer, ces lettres de rémiffion pouvaient être une porte ouverte pour les coquins de race, en reftant fermée pour les fcélérats de bas étage. Ces détails, fans plus de développements, qui nous entraîneraient trop loin, fuffiront à expliquer les allufions faites par l'auteur à toutes les viciffitudes de cette interminable procédure. (Voy. pour les formules des LETTRES DE GRACE, ABOLITION & RÉMISSION, Jouffe, *Traité de la juftice criminelle*, IV, 569 ; & fur les formalités de l'entérinement, Imbert, *la Practique judiciaire*, III, XVIII.)

(1) Après avoir donné à entendre que les lettres de rémiffion pouvaient s'obtenir à prix d'argent, l'auteur infinue qu'il ferait plus profitable pour le prifonnier d'employer fes épargnes en frais d'enterrement & en meffes pour le repos de fon âme.

(2) Marot, dans fon *Enfer* (p. 175, v. 253), nous a déjà initiés, avec plus de détails, aux rufes mifes en œuvre pour forcer les aveux de l'accufé. Le paffage fuivant, emprunté à *la Practique judiciaire* d'Imbert, vient confirmer l'exactitude de cette double allégation : « Et me femble, dit

Il en fault faire procedure :
Les gens du Roy veullent conclure :
Encor [n'en] eſt il pas ſorty.

Si on trouue doubte à l'affaire,
Il fault qu'il y ayt commiſſaire,
Et fault les eſpices fournyr.
S'il y a vng ſeul point contraire,
Le pauure remiſſionnaire
Eſt en danger d'aller mourir.

On donne des remiſſions
Pour tirer des confeſſions
Des cas qu'on ne peult auerer.
Pardons & abolitions
Ce ſont grandes deceptions :
Dangereux eſt les endurer.

Et quant la grace eſt bien prouuée,
Elle ſera enterinée :
Il ne ſortira pas pourtant :
Tant que l'amende ſoit payée
Et la partie bien contentée,
Il ſera tenu là dedans.

Croyez que bien on les aſſault
De ſoucyz, [de] tourmens & maulx
Auant que paſſer le guychet (1).

cet auteur, que la cautelle dont aucuns vſent n'eſt bonne, ſçauoir eſt de promettre impunité & abſolution à l'accuſé s'il confeſſe, voire ce affermant par ſerment : car ſont pluſieurs perſonnes ſi ſimples & craignans tant la priſon ou juſtice, que, ſous couleur de ceſte promeſſe, ils confeſſeroient auoir fait ce qu'ils n'auroient fait. » (III, x.)

(1) Sur le paſſage de ce redoutable guichet, qui s'opère de nos jours par la formalité appelée la levée d'écrou, Rabelais nous fournit, en badinant, des détails auſſi précis que dramatiques. Après leur viſite à « l'île de Condemnation, » les compagnons de Pantagruel ſe diſpoſent à partir : « Mais retournans trouaſmes la porte fermee : & nous fut dict que là facilement on y entroit comme en Auerne : à iſſir reſtoit la difficulté, & que ne ſortirions hors, en maniere que ce fuſt, ſans bulletin & deſcharge de l'aſſiſtance. » (*Pantagruel,* V,

Celluy qui ſort de tel chaſteau
Ne le fault point lauer d'[ans]eaue :
Il peult (bien) dire qu'il eſt bien neƈt.

Il doibt auoir le cueur tremblant
Qui eſt en doubteux iugement
Des hommes, pour le temps qui court.
Ilz leur ſemblent eſtre vaillans
Quant ilz font vng pauure innocent
Mourir par arreſt de la court.

Mais vng iour viendra ie m'aduiſe,
(Vng) iour que Dieu tiendra ſes aſſiſes
En ſon tribunal iugement,
Que faueur ſera en bas myſe :
N'auront ne pardons ne franchiſes
Ceulx qui auront iugé pour argent (1).

XI.) En effet, ils ne réuſſiſſent à forcer la conſigne que par un moyen qui manquait à la plupart des priſonniers : la vue de l'or peut ſeule adoucir cette gent rapace. Puis comme frère Jean des Entommeures, indigné de pareilles exaƈtions, fait mine de vouloir aller mettre à ſac le repaire des grippeminauds, Panurge lui répond fort prudemment : « Dieu nous a faiƈt belle grace d'eſchapper de leurs griphes : ie n'y retourne pas, quant eſt de moy : ie me ſens encore eſmeu & alteré de l'ahan que i'y paty... Eſcoute icy de ton aureille dextre, frere Iean, mon couillon gauche, toutes & quantes fois que voudras aller à tous les diables, deuant le tribunal de Minos, Aeacus, Rhadamanthus & Dites, ie ſuis preſt te faire compaignie indiſſoluble, auec toy paſſer Acheron, Styx, Cocite, boire plain godet du fleuue Lethe, payer pour nous deux à Charon le naule de ſa barque : pour retourner au guichet, ſi de fortune veux retourner, ſaiſis toy d'autre compaignie que de la mienne, ie n'y retourneray pas : ce mot te ſoit vne muraille d'airain. Si par force & violence ne ſuis mené, ie n'en approcheray, tant que ceſte vie ie viuray, en plus que Calpe d'Abila. Vliſſes retourna il querir ſon eſpee en la cauerne du Cyclope? Ma dia non. Au guichet, ie n'ay rien oublié : ie n'y retourneray pas. » (*Pantagruel*, V, xv.) Les terreurs comiques de Panurge, comme les plaintes douloureuſes de notre priſonnier, dénoncent, avec un égal accent de ſincérité, un état de choſes lamentable.

(1) Dans *les Folles Entrepriſes*, petit poëme attribué à Gringore, ſe trouve une deſcription du monſtre Procès, où l'on remarque le vers ſuivant :

Et ſans argent mot ne ſort de ſa bouche.

Dans *les Abus du monde*, attribués

Toutesfoys, par faulce ſentence,
Nous auons touſiours ceſte aduance
Et l'innocent ſeuffre touſiours.
Mais, nonobſtant [leur] arrogance,
Qu'ilz regardent bien noſtre dance (1).
Car ilz viendront tous apres nous.

Ie n'oſe dire de iuſtice
Ce qu'il m'en ſemble, (car) c'eſt l'office

au même poëte, la même idée ſe produit ſous une forme différente :

Daulcuns, proces on iuge a laduenture,
Ou les iuſtes ont ſouuent intereſt :
Car venaiſon & or ſentant leſpice
Font pluſieurs maulx : par quoy il appareſt
Ceſt iugement mais ce n'eſt pas iuſtice.

Ces traits ſatiriques, recueillis de ſources diverſes, tiennent de bien plus près à la réalité qu'à la fiction, & accuſent le déplorable abaiſſement dans lequel étaient tombées les choſes de la juſtice. C'eſt là un point qui nous eſt confirmé par les déclarations impartiales d'un témoin qui ne ſaurait être ſuſpect, car il eſt déſintéreſſé dans la queſtion ; il regarde autour de lui ſans parti pris, & il raconte ce qu'il voit, avec plus d'indulgence que de malignité. « La procédure, dit-il, ne finit jamais ; en ſorte qu'il n'y a que les riches qui puiſſent plaider. Une cauſe de mille écus en exige deux mille de frais ; elle dure dix ans. Cette oppreſſion, qui partout ailleurs paraîtrait intolérable, a fait naître une aſſez bonne inſtitution : c'eſt que, le gouvernement payant les juges pour un nombre fixe d'heures d'audience par jour, ſi chaque partie leur donne un écu en ſus, ils reſtent une heure de plus à entendre les débats ; de la ſorte ils vident beaucoup d'affaires, au grand contentement des parties. » (*Collect. des doc. inéd. ; Relat. des ambaſſ. vénit.*, I, 263.) On ne ſaurait aſſurément prendre les choſes d'un meilleur côté & les enviſager avec moins d'aigreur. Cependant, Marino Cavalli eſt obligé de convenir que tout n'eſt pas pour le mieux, car il ajoute, quelques lignes plus bas : « Il y en a qui pouſſent ſi loin l'envie d'exploiter leur poſition, qu'ils ſe font pendre tout bonnement à Montfaucon, ce qui arrive lorſqu'ils ne ſavent pas ſe conduire avec un peu de prudence ; car, juſqu'à un certain point, tout eſt toléré, principalement ſi les parties ne s'en plaignent pas. » N'eſt-il pas curieux & inſtructif de placer ce document officiel en regard des plaintes de notre priſonnier, & n'y a-t-il pas là, contre ces mercenaires de la juſtice, un arrêt plus accablant que celui qui les envoyait au gibet ?

(1) Cette alluſion au lugubre balancement des pendus vient comme un ſouvenir des vers célèbres de Villon :

Iamais nul temps nous ne ſommes raſſis,
Puis çà puis là, comme le vent varie,
A ſon plaiſir, ſans ceſſer, nous charie.

(*Épitaphe en forme de ballade.*)

Qui leur a couſté grant argent (1),
Et n'en ſont payez qu'en eſpices.
Si cuydez reprendre leurs vices,
Ilz s'en vengeront ſurement.

(1) On raconte que, dans les temps antiques, les charges de judicature ne ſe vendaient pas, & que les magiſtrats rendaient gratuitement la juſtice aux parties. Plus tard, à Rome, on s'habitua à voir les magiſtrats recevoir en préſent de menus objets de conſommation, pourvu qu'ils ne puſſent ſe garder au delà de trois jours. Enfin, l'uſage s'établit en France, pour les parties qui avaient gagné leur procès, de joindre à leurs remercîments, en allant voir leurs juges, des confitures, des dragées, ou quelque autre cadeau ſemblable; c'eſt ce que l'on appelait les *épices*. Cette offrande, qui avait commencé par être volontaire, ne tarda pas à devenir obligatoire; & les magiſtrats ſe montrèrent même ſi exigeants, qu'une ordonnance dut intervenir (18 mai 1502) pour modérer leurs appétits & fixer la taxe des épices. (Voy. Guyot, *Répert. de juriſpr.*, v° ÉPICES.) Cependant, Louis XII, voyant que les magiſtrats faiſaient produire à leurs charges de belles & bonnes eſpèces ſonnantes, imagina à ſon tour de tirer de la vente des offices une ſource de produits pour les caiſſes de l'État, qui ſe trouvaient à vide. Sous François Ier, cet abus fut élevé à la hauteur d'une inſtitution. Ce trafic ſe pratiquait au vu & au ſu de tout le monde. Voici, à ce ſujet, le curieux témoignage d'un contemporain : « Le roi donnait autrefois les charges de judicature; maintenant, on les vend à vie, au prix de trois mille à trente mille francs chacune. Puiſque le marché eſt ouvert, il n'y a rien de honteux à les vendre auſſi cher que poſſible. » (*Collect. des doc. inéd.; Relat. des ambaſſ. vénit.*, I, 265.) Les détails fournis par le *Journal d'un Bourgeois de Paris* ſont encore bien plus explicites. En 1522, le roi crée « XX conſeillers nouveaulx en ſa cour de Parlement à Paris;... & ſe vendoient telles offices de conſeillers ſix mille livres... XVI commiſſaires au Chaſtelet de Paris... & ſe vendirent bien VI^{c} eſcus d'or leſdictz offices de commiſſaires... XL notaires au Chaſtelet de Paris, & ſe vendoit chaſcun office de notaire quatre à cinq cens livres... un bailliage en la ville de Paris... & depuis monſieur Morin fut lieutenant en chef dudict bailliage, parce qu'il l'achepta le prix & ſomme de VI^{m} liv. t... *Item* furent créez & ordonnez par le roy audict bailliage douze conſeillers nouveaux, & ſe vendoient leſdictz offices VI^{c} eſcus d'or. » (P. 123 & ſuiv.; & Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 196.) Cependant, à l'honneur de ce ſiècle, il s'élevait de temps à autre quelque généreuſe proteſtation contre un ſcandale qui outrageait ſi audacieuſement les conſciences honnêtes. Bodin, dans ſon livre *de la République*, a trouvé des accents indignés pour flétrir un pareil

Meſſieurs, qui auez intendance
Sur tout le royaulme de France
Et en eſtes les ſouuerains,
Iugez ſouuent à la ballance (1) :
(Car,) comme iugerez, ſans doubtance
Serez iugez, ne plus ne moins.

état de choſes : « Il eſt bien certain, dit-il, que ceux-là qui mettent en vente les eſtats, offices & benefices, ils vendent auſſi la choſe la plus ſacree du monde, qui eſt la juſtice : ils vendent la Republique : ils vendent le ſang des ſugets : ils vendent les loix ; &, oſtans les loyers d'honneur, de vertu, de ſçauoir, de pieté, de religion, ils ouurent les portes aux larcins, aux concuſſions, à l'auarice, à l'iniuſtice, à l'ignorance, à l'impieté, &, pour faire court, à tous vices & ordures. Et ne faut point que le Prince s'excuſe ſus la pauureté : car il n'y a excuſe du monde veritable, ny vray-ſemblable, de chercher la ruine d'vn Eſtat ſous le voile de pauureté. » (Liv. V, ch. IIII.) Enfin, pour montrer à quel degré de déconſidération un pareil commerce avait abaiſſé la juſtice, un autre écrivain ne craignait point de riſquer la comparaiſon ſuivante : « Sicuti lanii bouem opimum, vno pretio emptum, poſt in macello per partes venditant : ita magiſtratus vno pretio comparatur, cuius adminiſtratio ſingulis poſtea ius poſtulantibus diuendatur. » (Hotman, *Franco-Gallia*, XXI, éd. 1576.) Sur une pareille queſtion, Rabelais ne pouvait manquer de venir, au nom de la ſatire, faire entendre auſſi ſa note railleuſe. C'eſt ainſi qu'il nous montre Panurge ne trouvant d'autre moyen pour ſe débarraſſer des Chats fourrés que de leur jeter quelques poignées d'or : « Et tous s'eſcrierent à haulte voix, diſans : Ce ſont les eſpices : le proces fut bien bon, bien friant & bien eſpicé. Ils ſont gens de bien. C'eſt or, diſt Panurge, ie dis eſcus au ſoleil. La Cour, dit Grippe-minaud, l'entend, or bien, or bien, or bien, Allez, enfans, or bien, & paſſez outre, or bien, nous ne ſommes pas tant diables, or bien, que ſommes noirs, or bien, or bien, or bien. » (*Pantagruel*, V, XIII.) Enfin, dans *les Folles Entrepriſes*, attribuées à Gringore, le portrait du monſtre Procès ſe termine par le trait ſuivant :

La queue leuoit, eſpices fientoit,
Que recueilloient pluſieurs praticiens.

Cette image, quelque peu réaliſte, n'était que l'expreſſion brutale de la vérité.

(1) Peut-être faut-il entendre ici la balance dont parle Rabelais dans le paſſage ſuivant : « A l'endroit du ſiege principal, eſtoit l'image d'vne vieille femme, tenant en main dextre vn fourreau de faucille, en ſeneſtre vne ballance, & portant bezicles au nez. Les coupes de la ballance eſtoient de deux gibbeſcieres veloutees : l'vne pleine de billon & pendente, l'autre vuide & longue, eſleuee au deſſus du tresbuchet. Et ſuis d'opinion que c'eſtoit le pourtraict de iuſtice Grippeminaudiere. » (*Pantagruel*, V, XI.

Homme ne vous oſe reprandre,
Soit mal facteur ou innocent.
Mais vous [vous] pouuez bien actendre
Que vng iour [vous] fauldra compte rendre
De ceulx que auez enuoyez pendre,
Deuant Dieu au [grant] iugement (1).

Le Roy vous a mys en office
Pour à chaſcun faire iuſtice :
Gardez que aux aigneaulx ne faciez
Porter la rigueur de iuſtice,
Et aux corbeaux ſoyez propices (2),
Vous qui eſtes ſaiges aſſez.

On n'oſe toucher voſtre honneur,
Car chaſcun craint voſtre rigueur,
(Veu qu')il n'y a point d'appel ſur vous :
Si debuez vous auoir grant peur
Au iugement du Redempteur :
Car iugez ſerez comme nous.

Quant (ce) vient à ſortir du guychet,
L'vn aux verges, l'autre au fouet,
L'autre s'en va par le pendant (3) :
Homme ne ſort quicte ne nect :

(1) Il y a là un trait qui ne manque ni d'énergie ni de grandeur; il a été repris encore par d'autres poëtes, comme la proteſtation du faible contre le fort, comme un appel à la juſtice divine contre les erreurs de la juſtice humaine. En ſuivant le même ordre d'idées, l'auteur des *Folles Entrepriſes* a dit, dans ſon poëme, au ſujet des mauvais juges :

Ie congnois bien qu'il fault qu'on les contente,
Mais ſil vouloient trop rapiner ou mordre,
Dieu eſt laſſus : en luy eſt d'y mettre ordre.

(2) Cette penſée a trouvé ſon application à toutes les époques; depuis longtemps, un poëte latin l'avait immortaliſée par ce vers :

Dat veniam coruis, vexat cenſura columbas.
(Juvénal, *Sat.*, II, v. 63.)

La Fontaine l'a repriſe enſuite ſous une autre forme :

Selon que vous ſerez puiſſant ou miſérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
(Liv. VII, fable 1.)

(3) L'auteur veut ſans doute parler des priſonniers qui réuſſiſſaient à franchir le redoutable guichet moyennant une des peines réputées légères, telles que la fuſtigation & l'eſtrapade. Ce dernier genre de châtiment, qui

Herodes ne feit tant (de) tourmens
Souffrir aux petitz innocens.

Il n'eſt pas bon de trop enquerre,
Car il en vient debat & guerre,
Toute rancune & rigueur.
Tenons en ce parlé bien ſerre.
Ce ſont petitz dieulx ſur [la] terre :
Mais Dieu nous gard(e) de leur fureur.

Si n'auons pour [les] ſatisfaire,
Pour acheuer noſtre miſere
Viendra quelque maudiċt patron,
Pour nous mener en la gallere :
Et nous fauldra eſtre corſaire
Sur la mer, tyrant l'auyron (1).

Nous yrons tous, en la gallere,
En paradis, tous d'vne voille,
Atout noz grandz cheſnes de fer :
Iuges yront, en aſſemblées,
Sur leurs vielles mulles houſſées,
A tous les dyables, en enffer.

Le patron de nous que fera ?
Aux Sarrazins il nous vendra :
Velà comme on faiċt aux chreſtiens.
A tout le moins nous conuiendra

n'était point ſans danger, car on y laiſſait ſouvent un membre & quelquefois la vie, conſiſtait à lier les deux mains du patient derrière le dos & à l'élever au haut d'une longue pièce de bois, pour le laiſſer retomber avec roideur à deux ou trois pieds de terre, & cela à pluſieurs repriſes.

(1) Les criminels condamnés aux galères étaient marqués au fer rouge des trois lettres GAL, & employés enſuite comme rameurs ſur les vaiſſeaux du roi. (Voy. Guyot, *Répert. de juriſp.*, GALÈRES.) Tous les ans, dans le courant du mois de mai, il partait du château de la Tournelle, à Paris, une chaîne de galériens, qui s'augmentait, ſur la route, de tous les condamnés en dépôt dans les juridiċtions qu'elle traverſait. (De Sainte-Palaye, *Dictionnaire hiſtorique*.) Les capitaines de galères devaient entretenir en tout temps cent cinquante forçats à leur bord. (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XIII, 71.)

Languir : quant la mort aduiendra,
Nous mourrons comme pauures chiens.

Puis qu'en ſi grant melancolye
Fault finir noſtre pauure vye,
Auant que partir de ce lieu,
Tout [le] paſſé fault qu'on oblye,
Et toute bonne compaignye
Fault conuenir dire adieu.

Adieu ioyeuſe liberté!
Adieu le ioly temps d'eſté!
Adieu ieuneſſe & ſes eſbas!
Adieu toute felicité!
Adieu ma conſanguinité!
Adieu tous plaiſirs & ſoulas!

Dieu tout puiſſant & pytoyable,
Las! prentz pitié de tes ſemblables,
Pouures priſonniers detenuz :
Oſte nous du lieu miſerable,
Donne liberté aggreable
A ceulx qui à toy ſont renduz.

O Marie, pucelle & mere,
Faictes pour nous telle priere
A celuy qui à vous ſe incarna :
Qui[l] nous mecte hors de ce miſere :
A vous de volonté entra,
En diſant : Aue Maria.

Ie prie à tous bons compaignons
Qui orront chanter ſes leçons,
Qu'ilz diſent : Aue Maria
Pour celluy qui, dans les priſons,
Sans encre, papier ne charbons,
Ces tenebres il compoſa.

FIN.

Si finent les tenebres de la Conciergerie du Palais,

ET YCY COMMENCENT LES LECONS DES TENEBRES des prisonniers tant de Chastellet que de la Court de l'Eglise de Nostre Dame de Paris.

La premiere leçon.

Doulleur.

QVOMODO se peult resiouyr
Qui dure prison fault tenir
Et y soustenir tant de maulx ?
Vng coup plourer, plaindre, gemyr,
L'autre plus de trauaulx souffrir
Que ne font tous les infernaulx.

Nous, nous desiunons d'vn souppir,
Disnons, gouttons d'vng desplaisir,
Et souppons de mille trauaulx.
Ne sçauons si deuons mourir,
Synon quant nous voyons venir
Les sergens, huissiers desloyaulx (1).

Helas.

Et quant ce vient à nous coucher,
Le cueur vuyde, ventre legier,
Sur terre rude reposans (2),
Nous commançons à regretter,

(1) L'arrivée des sergents ou des huissiers auprès du détenu indiquait, d'ordinaire, que tout était fini, & il ne restait plus qu'à lui lire son arrêt de condamnation, cérémonie qui s'accomplissait avec un certain déploiement de formalités. On peut voir tous les détails de cette scène dans *le Procès criminel de Jehan de Poytiers* (p. 139), lorsque le greffier de la cour de parlement vient remplir ce dernier office de son ministère, escorté de Jehan de Surye, premier huissier, & de ses autres acolytes.

(2) Mêmes doléances de Villon sur le même sujet. (Voyez ci-dessus, p. 472, note 1.) Ces plaintes poétiques, qui aidaient peut-être les prisonniers à prendre leur mal en patience, ont pour nous le mérite de nous transmettre certains renseignements, assez difficiles à recueillir d'ailleurs, sur l'état des prisons & sur la misère de ceux qui s'y trouvaient détenus.

Quant nous nous voyons degectez
De noz amys, de noz parens.

Soit oncle, tante, pere ou mere,
Nepueu, mere grant ou grant pere,
Bien toſt nous mectent en obly :
Ilz nous tournent toſt leur derriere,
Et n'en font pas moins bonne chere :
Au beſoing congnoiſt on l'amy (1).

Souppir.

Si nous auons bien ou auoir,
Scienſce practique ou ſauoir,
A ce grant beſoing tout nous fault :
S(i) on nous doibt, on nous fait debuoir.
C'eſt force, il nous fault comparoir,
Le plus noble ainſi qu'vn marault.

Et quant ce vient à l'examen,
On nous veult faire dire : Amen!
Le greffier en ſonge le tiers (2).
Iamays le grand dyable Sathan
Ne tenta noſtre pere Adam
Comme on tente les priſonniers.

Langueur.

Si noſtre dict nous peult bien faire
Et pour noſtre bon droict parfaire,

(1) Nous avons déjà rencontré les mêmes idées ſous une forme équivalente dans la pièce qui précède. (Voyez ci-deſſus, p. 546, note 2.) Il y aurait, du reſte, plus d'un rapprochement à faire entre ces deux pièces. Ici, comme pour les autres paſſages, nous renvoyons d'une manière générale aux explications que nous avons données plus haut.

(2) Marot, dans ſon *Enfer*, formule le même reproche contre le greffier. (Voy. ci-deſſus, p. 187, vers 454.) Imbert, dans ſa *Practique judiciaire*, ſe borne à dire : « Et faut que le greffier eſcriue ſous le iuge tout ce que le iuge luy dictera & nommera. » (III, x.) Pour arriver à la vérité au ſujet de cette inſinuation, il faut tenir compte & du déſir du greffier de tout faire pour complaire à ſon ſupérieur, & de la diſpoſition du priſonnier à prendre tout en mauvaiſe part.

On ne le mect pas en obly (1).
Mais ſi nous diſons, au contraire,
Au prouffict de noſtre aduerſaire,
Les iuges en font leur prouffict.

Et s'ilz nous ſentent innocens,
Si ſerons nous deux ou troys ans
En priſon, ſouffrant les exces.
A la fin, on nous vient flatant
Et nous demandant de l'argent
Pour les eſpices du proces.
I'en ſuis d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

Reſponſorium.

Memento mei, Deus,
Car les iuges ont vita mea,
Et par argent ſont viſus hominis.

Verſus.

Faueur faict tous (les) droictz endormys,
Et rancune (faict) iuges eſtourdys.

Reſponſorium.

Et par argent ſont viſus hominis.

La IIe leçon.

Soulcy.

Apres qu'auons veillé les nuictz,
Nous oyons frapper au contre huys,
Au matin, ſi treſrudement:

(1) Il y a évidemment ici une erreur de copiſte, qui fait dire à l'auteur tout juſte le contraire de ſa penſée. Nous propoſons de lire :

On le met que trop en obly.

Le varlet nous vient ouurir l'huys,
Qui eſt bon homme, apres les iuyſz (1) :
Venez parler au lieutenant.

Et quant nous ſommes deuant luy,
Il nous dict : Orçà, mon amy (2),
As tu point penſé à ton cas?
Confeſſe tout & ſoys hardy :
Et la court te fera mercy,
Comme les chiens ſont aux regnardz.

Helas.

Nous qui n'auons pas vng denier
Pour mectre à nous iuſtiffier,
Fortune nous vient mal à gré.
Autant confeſſer que nyer.
On nous dict, pour tout abreger :
Mon amy, prens la mort en gré.

Helas! penſez vous quel confort!
Par faulte d'argent ou ſupport
Noſtre corps eſt à mort donné.
Ié beau cryer qu'on me faict tort :
Si me fault il ſouffrir la mort,
Puiſque monſieur l'a ordonné.

(1) Un proverbe du XVIe ſiècle ſemble donner raiſon à cette prévention contre les Juifs, en s'exprimant ainſi : « Aimable comme un Juif envers celui qui n'a gages. » (Leroux de Lincy, *Prov. franç.*, I, 291.)

(2) Peut-être faut-il ſuppoſer dans ce paſſage une alluſion à quelque magiſtrat bien connu qui répétait invariablement ces deux mots au commencement de toutes ſes phraſes. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Rabelais, en s'emparant à propos de cette locution, a ſu en tirer un des traits les plus divertiſſants de ſon type de Grippe-minaud, & Panurge en trouve l'ingénieuſe explication ſuivante. Lorſque frère Jean lui demande pourquoi il a jeté une bourſe pleine d'écus aux Chats fourrés : « Parce, dit Panurge, qu'à tous periodes de propos Grippe-minaud ouuroit ſa gibbeciere de velours, exclamant : orça, orça, orça. De là ie prins coniecture comme pourrions francs & deliures eſchapper, leur iectant or là, or là, de par Dieu or là, de par tous les diables là. » (*Pantagruel*, V, XV.)

I'en ſuis d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

Reſponſorium.

Libera me, domine,
D'homme qui vertus n'a.
I'en die que ſentence donra
Quando nummi profluunt a crumena.

Verſus.

Gardez vous des loups
Quant brebis clochera.

Reſponſorium.

Quando nummi profluunt a crumena.

La IIIe leçon.

Dangier.

Helas ! où ſe fiera l'on plus ?
Puiſqu(e l')on veoit regner tant d'abus
Tant en iuſtice que autres pars.
Iuſtice n'a parens que eſcuz :
Car ceulx qui en ſont deſpourueuz
Ne ſont plus que poures baſtardz.

Iuſtice n'a plus de ballance :
(Car) elle prend tout ſans conſcience,
Sans alleguer faulte de poix :
Auſſi voyons par toute France
Qu'on eſtablit par ordonnance,
Tous les iours, de nouuelles loix (1).

(1) Si, comme nous avons tout lieu de le croire, cette pièce ſe rapporte bien à l'année 1536, de même que la chanſon qui la ſuit (voy. ci-après, p. 563), cette alluſion s'appliquerait aux deux

Et par ainſi l'aage de l'homme
Se decourt ſans faire grant ſomme,
Et tout mal en eſt ſuruenu.
N'auez vous pas ouy dire comme
En la noble cité de Romme
Vng deluge d'eaue (y) eſt venu (1)?

Tremour.

Ces maulx prouiennent de grant vice
Des gros ſuppoſtz de la iuſtice,
Qui ſe vendent au poix d'eſcuz,
Eulx qui deburoient mectre pollice :
Il ſuffit, puys qu'ilz ont office.
Les plus gros mengent les menuz.
I'en ſuis d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

édits ſur la réformation & l'adminiſtration de la juſtice, publiés, l'un le 5 ſeptembre 1535, à Joinville, & l'autre, au mois d'octobre de la même année, à Yz-ſur-Tille. (Voy. Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 416.) Les réformes importantes contenues dans ces édits furent confirmées & développées dans l'ordonnance de Villers-Cotterets, du mois d'octobre 1539. (*Ibid.*, p. 600.)

(1) D'après le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, en l'année 1530, de nombreuſes inondations déſolèrent les divers États de l'Europe; mais ce fut particulièrement à Rome que le fléau exerça ſes plus terribles ravages. Dès le 8 octobre, les eaux du Tibre commencèrent à groſſir, & pendant l'eſpace de deux jours, elles envahirent les quartiers les plus élevés de la ville. « Pluſieurs gens de bien, gros perſonnages, y furent noyez par ſurprinſe, & eſtoient toutes les bouttiques pleines d'eaue iuſques au premier eſtaige; & y euſt plus de cent maiſons, même des plus grandes & excellentes, cheutes & fonduës comme en abiſme. » (P. 420.) Les relations envoyées à Paris portaient que de mémoire d'homme on n'avait vu le fleuve atteindre à une telle hauteur. Le pape Clément VII « convoca ſon conſeil pour ſçauoir qu'il eſtoit bon de faire pour appaiſer l'ire de Dieu. A cauſe de quoy il ordonna faire proceſſions, ieuſnes & prieres. » (P. 421.) De ſemblables inondations ſe produiſirent à Paris, dans les villes ſituées ſur les bords de la Loire, à Anvers & en Hollande; mais, comme on le voit par ce paſſage, celle de Rome, entre toutes, impreſſionna vivement l'imagination populaire, moins peut-être en raiſon des déſaſtres qu'elle occaſionna qu'à cauſe de la miſe en ſcène à laquelle elle ſervit de prétexte.

Sur le chant de Confiteor vnum baptiſma

Reſponſorium.

Confiteor vnum, c'eſt par contrainᴧte,
Et en craignant la queſtion.

Verſus.

(Car) on nous faiᴧt ſouffrir douleur mainte,
Plus que ſi damnez [nous] eſtions.

Reſponſorium.

Et en craignant la queſtion.

La IVe leçon.

Entre vous, dames & bourgeoiſes,
Qui en voz liᴧtz couchez bien ayſes,
Ayez ſouuenance de nous.
Vous ne ſçauez que priſon poyſe :
Nous ſommes, par la loy françoiſe,
Brebis entre les mains des loups.

Courroux.

Entre vous, bourgeois & marchans,
Manouuriers, laboureurs des champs,
Donnez nous ſecours & moyen,
Qui ſommes pauures indigens.
Si ſommes nous tous voz parens,
A tout le moins enffans de Adam (1).

(1) Il ne faudrait pas croire que cette doᴧtrine de l'égalité des hommes, en raiſon de leur communauté d'origine, haſardée timidement ici par notre poëte, fût une nouveauté pour l'époque. Rabelais, avec ſa verve railleuſe, n'a point manqué de s'emparer de cette idée philoſophique, en la préſentant, toute-

Entre vous, ſuppoſtz de nobleſſe,
Monſtrez vers nous voſtre largeſſe,
Ayez compaſſion de nous :
Nous n'auons plus rien que les feſſes,
Car noſtre plus grande richeſſe
Eſt en galles, puces & poulx.
I'en ſuis d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

La ve leçon.

Entre vous, meſſieurs de l'Egliſe,
Qui ne gardez plus voz franchiſes,
Voſtre droict eſt fort abolly.
Les carmes en ont bonne guyſe :
Car on y va faire la priſe
Entre les mains du crucifix (1).

fois, ſous la forme bouffonne qui convenait à la tournure de ſon eſprit. « Pleuſt à Dieu, dit-il, qu'vn chaſcun ſceuſt auſſi certainement ſa genealogie, depuis l'arche de Noë iuſques à ceſt eage. Ie penſe que pluſieurs ſont auiourd'huy empereurs, roys, ducz, princes & papes en la terre, leſquelz ſont deſcenduz de quelques porteurs de rogatons & de couſtrets. Comme, au rebours, pluſieurs ſont gueux de l'hoſtiaire, ſouffreteux & miſerables, leſquelz ſont deſcenduz de ſang & ligne de grandz roys & empereurs. » (*Gargantua,* I, 1.) Un poëte contemporain affirme, à ſon tour, le même principe avec non moins d'énergie dans le rondeau ſuivant :

De Adam & Eue auons tous origine,
Et n'y a nul deſcendent d'aultre ligne.
N'allege aulcun (doncq) pour eſtre aduoué
Qu'il vient de Sem, premier filz de Noé,
Qu'au pere feit d'honneſteté le ſigne.
Point ne prend là nobleſſe ſa racine
Ains de vertu (qui noble cueur domine)
Et vient chaſcun, ſoit bon ou mal doué
De Adam & Eue.

Semence n'eſt, virile ou femenine,
Que d'vne ſorte, & fault qu'on ymagine
Que Dieu (qui doibt ſur tous eſtre loué)
Nous faict tous vngs, & n'a deſauoué
Mourir pour tous eſtans ſoubz la ruyne
De Adam & Eue.

(E. de Beavliev, *Les diuers rapports,* rondeau xxv.)

(1) Le droit d'aſile fut, pendant longtemps, une des prérogatives dont l'Égliſe ſe montra le plus jalouſe; mais la politique de nos rois l'entama tout doucement, & François Ier lui porta le dernier coup par ſon ordonnance du mois d'août 1539 ſur le fait de la juſtice, où ſe trouve la diſpoſition ſuivante : « Il n'y aura lieu d'immunité pour debtes ni autres matières civiles, & ſe pourront toutes perſonnes prendre en franchiſe, ſauf à les réintégrer, quand il y aura prinſe de corps décernée à l'encontre d'eux ſur les informations faites des cas dont ils

Hault cry.

Vous, meſſieurs de la praticque,
Plains de loyaulté iudaïque,
Si nous vous donnons vng bon iour,
C'eſt reuerence polliticque :
Nous portons honneur auctenticque
Plus par craincte que par amour.

Retournons à notre ſequelle,
Helas ! quel(le) pyteuſe nouuelle
Quant on nous dict : Il fault aller
Dedans la chambre cryminelle :
Le lieutenant vous y appelle,
Qui veult de pres à vous parler.
I'en ſuys d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

La VIe leçon.

Horreur.

Et puys, quant nous ſommes dedans,
Enuironnez de ces ſergens,
Penſez que ſommes eſbahiz.
Paris, Hector, ces vaillans gens,

ſont chargez & accuſez. » (Iſambert, *Anc. lois franç.*, XII, 634.) Il eſt probable que, dès l'année 1536, époque où parut la pièce que nous donnons ici, pluſieurs tentatives avaient déjà été faites en vue d'abolir cet abus. C'était pour la royauté une manière d'eſſayer ſes forces contre les prétentions exorbitantes des gens d'Égliſe, avant de faire acte d'autorité. Voici, du reſte, un ſingulier détail que nous trouvons dans un auteur eccléſiaſtique, & qui ſemble avoir un rapport direct à l'alluſion qui eſt faite dans ce paſſage : « In concilio Claromontano, anno 1095, idem aſyli ius & decus communicatum eſt cum illis crucibus quas fidelium pietas per vias triſſimas defigit. » (L. Thomaſſin, *Eccleſiæ diſciplina*, II, 555.) Dans ces temps reculés, il ſuffiſait d'embraſſer la croix placée au carrefour d'une route, pour s'aſſurer l'impunité & ſe ſouſtraire aux pourſuites de la juſtice.

Voire & mille foys plus puiſſans,
En tel lieu ne ſeroient hardis.

Vng cordelier, de conſcienſce
Qui doibt tout prandre en pacience,
Ne vouldroit eſtre à noſtre lieu :
Car il n'a pas tant de fiance
En Dieu, qu'il ne ſe tienne aux branches,
Diſant qu'il ne fault tempter Dieu.

Nous auons doulleur, peine & honte
Qui toute aultre doulleur ſurmonte :
Ie le ſçay bien, dont m'en fait mal.
Nous voyons le iuge qui monte,
Qui toute autre doulleur ſurmonte :
Ie [le] ſçay bien, dont m'en faict mal.

Et pour acheuer tous noz maulx,
Nous iuge, trippes & boyaulx,
Pour peu de cas, à mort ſouffrir.
Nous interiectons mille appeaulx :
Ilz ſont tous frappez d'vn marteau :
L'arreſt dict qu'il nous fault mourir.
Ie ſuis d'ahan, ie ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

La VII[e] leçon.

Gemir.

Au Chaſtellet on nous ramene :
On nous faict venir comme Eſtienne (1),

(1) Vers le milieu de l'été de 1534, la femme du prévôt d'Orléans vint à décéder. Or, par diſpoſitions teſtamentaires, elle avait ordonné que ſes funérailles ſe feraient ſans les pompes accoutumées de l'Égliſe. Les Cordeliers de la ville penſèrent qu'un pareil exemple, s'il venait à être ſuivi, les priverait du plus clair de leurs profits. Pour empêcher le retour d'un tel préjudice, ils imaginèrent la comédie ſuivante : d'abord ils publièrent bien haut que l'âme de la défunte revenait chaque nuit ſe

Des cordeliers au temps paſſé,
Qui tous mes doulleurs me rameine.
Et puis, pour derniere peine,
Voicy venir maiſtre Macé

Il nous dict : Penſes à ton cas.
Mes mains il lye, auſſi mes bras,
Et de moy faict à ſon plaiſir.
Lors ie regarde hault & bas :
Quant ie penſe à ce dur treſpas,
Le cueur en a bien à ſouffrir.

Treſpas.

Adieu ie dys, en ſouppirant,
A mamye que i'aymoys tant.
Puiſque à la mort ie me ſubmectz
Bien en doibz eſtre ſouuenant,
Car ie l'ayme parfaictement :
Noble cueur n'oblye iamays.

Quant elle me veoit en tel arroy
Ie luy diz : Priez Dieu pour moy.
Penſez quelz douloureux regretz !
Elle dict : Bien dolente eſtre doy,
Quant deuant moy mourir ie voy
Le roy des amoureulx ſecretz.

plaindre d'être damnée éternellement, pour ſes héréſies luthériennes & faute ſurtout, ce qui était ſous-entendu, de n'avoir rien laiſſé aux bons pères. Enfin, à un jour fixé avec éclat, en préſence d'un grand concours de peuple, l'âme de la prévôte, évoquée dans leur égliſe, ſe trouva exacte au rendez-vous. Il eſt vrai qu'un moine, caché ſous les combles du chœur, était chargé du rôle de revenant. Pour plus de détails, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au récit fort complet donné par Théodore de Bèze & Merle d'Aubigné (*Hiſtoire eccléſiaſtique*, année 1534, & *Hiſtoire de la Réforme en Europe*, II, p. 386 & 399). L'affaire fit grand ſcandale; la fraude fut découverte; les Cordeliers furent obligés de faire amende honorable. Parmi les plus compromis ſe trouvait préciſément un certain frère Eſtienne, qui dut s'aſſeoir ſur la ſellette des accuſés. Cette aventure, récente encore, avait frappé tous les eſprits & pourrait peut-être bien ſervir de commentaire à ce paſſage.

O mort.

Adieu vous diz, tous mes parens,
Adieu tous vertueulx gallans,
Accompaignez moy au trefpas.
Adieu gentilz oifeaulx des champs,
Adieu tout mondain paffetemps :
Adieu vous diz tout hault & bas.

Adieu le roffignol des boys,
Qui m'as refiouy par ta voix,
Sur la rofée, au matynet.
Las! quant chantant ie t'efcoutoys
Ioyeufement, pas ne cuydoys
Finir ma vie en vng gibet.

Adieu iuftice, ie m'en voys
Par deuant le grant roy des roys,
De voftre fentence appellant.
Vous auez de terribles loix :
Nous en plaiderons vne foys
Dans le grant iour du iugement.
I'en fuis d'ahan, i'en fuis d'ahan,
Quant de prifon tiens au lyen.

La VIIIe leçon.

Grant tort.

Le compaignon monte laffus
Et dict fon dernier in manus,
Et de fon corps volle l'efprit.
La vengence n'y courra plus,
Puyfque il eft du monde forclus :
Auffi Ihefus la mort fouffrit.

Les faulx tefmoings, où eftes vous,
Qui vous confrontez deuant nous?
Par faulfe depofition,

Vous eſtes pis que chiens & loups :
Car, maiſi que ſoyez bien ſoulx,
Dictes ce que ne viſtes oncq.

L'vn aura chauſſes & bonnet,
Et l'autre aura vng bon bancquet,
Promectant parler contre nous.
L'autre aura de l'or en cachet :
A la fin auront vng gibet :
Les grans dyables les auront tous.

Il ne fault venir qu'vn flatart,
Quelque meſchant marault coquart,
Pour perdre tant d'honneſtes gens.
Maiſtre Eſtienne du Champ Gaillard (1)
Y vient vers nous comme vng regnard,

(1) La rue du *Champ-Gaillar*, ou *Chemin-Gaillard*, commençait à la rue d'Arras ou des Rats, & finiſſait à l'ancienne rue Bordelle, aujourd'hui rue Deſcartes; elle porta auſſi le nom de rue *Clopin*. C'était, au XVI[e] ſiècle, un des endroits les plus mal famés de Paris. « Certaines diecules nous inviſons les lupanares de Champ Gaillard, » dit l'écolier limouſin de Rabelais. (*Pantagruel*, II, VI.) On peut ſe faire une idée de la population que l'on rencontrait dans ce réceptacle de tous les vices, par les premiers vers d'un opuſcule du temps, *les Ténèbres du Champ-Gaillard*, qui nous renſeigne ſuffiſamment ſur ce point :

Quant vient au champ gaillard entrer,
Premier on vient à rencontrer
Ruffiens & gros macquereaulx,
Leſquels vous viendront à monſtrer
Putains qui ſe viennent monſtrer
Chaſcun iour deſſus les carreaulx.

Un arrêt de la cour du parlement du 4 décembre 1555, ordonnant au lieutenant criminel de procéder par voie d'expulſion contre les fauteurs de débauche, contient, dans ſon préambule, ces détails caractériſtiques : « Au Champ Gaillard ſe font infinies volleries, forces, violences, larcins & autres meſchancetés, par le moyen des locatifs des maiſons, qui tiennent, au moins la plupart d'iceux, bordeaux en leurs chambres, y reçoiuent & endurent gens inconnus, ſans adueu, ruffiens, vagabonds, paures filles & femmes : d'où procedent leſdites volleries & autres infinies meſchancetés, qui troublent beaucoup le repos public & ſcandaliſent les voiſins & autres habitans eſdicts lieux. » (Félibien, *Hiſt. de Paris*, IV, 767.) On comprend de reſte comment le faux témoignage en juſtice trouvait à ſe recruter facilement au milieu d'un pareil perſonnel, & comptait au rang des métiers inavouables auxquels ces déclaſſés demandaient leurs moyens d'exiſtence.

Qui donne bourdes en payement.
I'en ſuis d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

La ixᵉ leçon.

O à Dieu.

Dieu, qui nature auez remiſe
De priſon d'enfer en franchiſe,
Et nous auez faictz voz ſemblans,
Enuoyez nous voſtre Moyſe,
Ou Daniel qui aboliſſe
Tous ces meſchans faulx iugemens.

Aultrement ne s'y remedie :
Aultant nous vault quicter la vie.
De noſtre ame ayez compaſſion,
Qui eſt immortelle, infinye :
De toy créé[e] par melodye
Garde la de dampnacion.

Faulx teſmoings, d'argent confonduz,
Que ne vous trouuez vous confuz :
Vous aurez logis en enfer.
Quant à voſtre faict, ie croys plus
Que vous eſtes dyables cornuz,
Les diſciples de Lucifer.

Virgo.

Vous, treſdoulce vierge Marye,
Vng chaſcun de nous vous ſupplye
A ioinctes mains, treshumblement :
A vous chaſcun de nous ſe fye :
Ayez pitié de noſtre vie,
Qui ſe paſſe en ſi grant tourment.

O treſdoulce vierge honnorée,
Mere pucelle immacullée,

Ayez pitié de noſtre miſe.
Aiez pour bien recommandée
La compaignie deſolée
Des priſons de [la] court d'Egliſe.
I'en ſuis d'ahan, i'en ſuis d'ahan,
Quant de priſon tiens au lyen.

(Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 203.)

CHANSON DES PRISONNIERS

faicte l'an mil v^{c} XXXVI.

Le vingt huict(ieſme) decembre, la feſte Sainct Thomas (1).
De [ce] iour me remembre, car on nous tranſporta : *bis.*
De la Conciergerie à Seure on nous mena (2), *bis.*

(1) Dans cette pièce, la rime ne revient pas ſeulement à la fin des vers, conformément aux règles de la proſodie, elle ſe produit encore d'une céſure à l'autre. C'eſt ce que les Provençaux appelaient vers *entés*, parce que chaque vers peut ſe décompoſer en deux autres entés l'un ſur l'autre. Au milieu d'une variété de combinaiſons, plus bizarres que ſenſées, pratiquées par certains poëtes du XVIe ſiècle ayant à leur tête Guillaume Crétin, M. L. Quicherat propoſe de diſtinguer celle-ci par le nom de *rimes briſées*. (*Traité de verſification franç.*, p. 467.) Le tort de ceux qui ſe livraient à ces gentilleſſes était de croire qu'ils avaient trouvé, dans l'équilibre de certaines aſſonances, le dernier mot de l'art poétique, tandis qu'ils n'étaient pas plus avancés que l'âne de la fable, qui, pour avoir ſoufflé dans une flûte, ſe prend pour un virtuoſe.

(2) Les priſonniers qui ſe trouvaient ſous les verrous dans une ville où une tête couronnée venait à faire ſon entrée jouiſſaient, à cette occaſion, du privilége d'implorer leurs lettres de rémiſſion, ainſi que nous avons eu l'occaſion de l'expliquer (voy. ci-deſſus, p. 539, note). Pour enlever aux plus coupables cette chance d'impunité, on avait la précaution de les diriger à l'avance ſur une priſon ſituée hors de la ville. Le roi d'Écoſſe étant ſur le point de faire ſon entrée à Paris le 31 décembre 1536 (*Cronique du roy Françoys Ier*, p. 201 ; Godefroy, *Cérémonial franç.*, II, 748), on s'empreſſa, pour ce motif, d'envoyer à Sèvres les priſonniers qui ſe trouvaient alors à Paris, comme il eſt dit dans ces vers, & comme nous en trouvons la preuve dans cet article des comptes de la prévôté, cités par Sauval : « Pluſieurs priſonniers menés de la priſon du

En belle compaignie Trouué nous enferra, *bis.*
Les aulcuns par la gorge, les aultres par les bras. *bis.*
Que mauldict ſoit la forge qui membres entraua *bis.*
Et auſſi les iambettes : celluy qui les broſſa, *bis.*
Plus rudde que ſonnettes, les iambes noz blezza. *bis.*
Pour noſtre cappitaine vng baron ordonna, *bis.*
Le ſeigneur de la Bourne qui nous accompaigna : *bis.*
Et pour porter l'enſeigne le bailly triumpha, *bis.*
En faiſant les paſſades la bannyere laiſſa. *bis.*
Le moyne de Hermyeres (1) compaignie faict à part, *bis.*

Chaſtelet au chaſteau de Sevre pendant l'entrée du roi d'Ecoſſe faite en cette ville de Paris; frere Jean-Baptiſte Palmoiſin étoit du nombre des priſonniers ; & y furent gardés huit jours. » (Sauval, *Hiſtoire de la ville de Paris*, III, 619.) Il y a lieu de penſer que la chaîne de criminels dont il eſt ici queſtion faiſait partie du même convoi. Voici, ſur le château de Sèvres, quelques détails empruntés à l'abbé Lebeuf, qui complètent & confirment ces renſeignements : « Le château de Sèvre eſt bâti un peu plus bas que l'égliſe, vers le midi : c'eſt un édifice quarré, entouré de foſſés : à l'un des coins eſt une tour, auſſi quarrée, qui forme preſque tout le logement, & qui eſt terminée par le haut en eſpece de dongeon un peu ecraſé... Durant le règne de François Ier, Henri de Livres, ſeigneur du lieu, prêtoit ſon château pour y renfermer les priſonniers qu'on ne vouloit pas laiſſer au Châtelet de Paris dans le temps des entrées des reines; & on lui payoit un droit pour cela. Il y en avoit quelquefois plus de cinquante renfermés... C'eſt ce qui arriva en 1537 à l'entrée du roy d'Ecoſſe. » (Lebeuf, *Hiſt. du diocèſe de Paris*, VII, 21.) La cérémonie terminée, on réintégrait les condamnés dans les priſons de Paris.

(1) Nous aurions été curieux de retrouver les antécédents judiciaires des perſonnages, plus que ſuſpects, dont il eſt ici queſtion; mais malheureuſement il s'eſt produit une lacune, pour l'année 1536, dans la collection des regiſtres criminels du parlement conſervée aux Archives nationales. On peut, du moins, conſtater que ces bandes de malfaiteurs avaient la prétention, à cette époque, de ſe conſtituer ſur le modèle de la ſociété qui les repouſſait, & d'affecter une ſorte d'organiſation régulière. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (p. 167) & la *Cronique du roy Françoys Ier* (p. 33) nous fourniſſent à ce ſujet les plus curieux détails. Nous y voyons, en effet, qu'un gentilhomme d'Auvergne, Guillaume de Montelon, dit Mauclou, dit le roi Guillot, avait raſſemblé ſous ſes ordres tout un monde d'aventuriers. Les fonctions de chacun étaient nettement définies par les titres d'emploi. « Il avoit treſoriers generaulx, admiral & autres qui ſe contrefeſoient & donnoient

Lequel n'efpargna guieres tirer Geoffroy du Bart. *bis.*
Procureur de Laurenne, ne te repens tu pas? *bis.*
Doulcement on te meine, mais enferré feras. *bis.*
Seigneurs de la iuftice, confidere[z] le mal, *bis.*
Et donnez deliurance & iugement loyal *bis.*
A ce bon cappitaine, & à tous fes foudarz, *bis.*
Et à fon porte enfeigne, le fecond filz de Mars. *bis.*

(Bibl. de Soiffons, ms. 189 B, f° 217.)

REPRINSE.

De chanter haultement auant que [de] repaiftre
Auecques du bon vin : le refte il fault [re]me&re
En vne bougette plaine d'ambition
D'amendes ameres, pour peler en prifon.

Plus n'yray m'efbattre à prandre les veaux
Ny à faire mes faulx
Et ouyr tant gay en la foreft Traconne,
Qui eft pres [de] Barbonne (1)
Et de celle du Gault.

telz noms. » Pendant plufieurs années, le roi Guillot, à la tête de cette troupe, porta la défolation dans « les païs d'Auvergne, de Bourbonnois, de Lymoufin & de Poictou. » Il ne fallut rien moins qu'une armée & une expédition en règle pour débarraffer ces contrées. Les noms de guerre fous lefquels figurent ici ces feigneurs de grand chemin ont été de tout temps en ufage dans le monde des voleurs, &, pour prouver que la tradition n'en était point perdue à cette époque, il nous fuffira de citer l'article fuivant, que nous relevons dans un des regiftres du parlement, à la date du 19 novembre 1535 : « Proces faict par le preuoft de Paris a lencontre de Me Anthoine Verdelet, Pierre Harmoys dit Perroquet, Pierre de Langres dit de Bellafroy, & Guillaume Madiou dit le danfeur, prifonniers en la Conciergerie. » (ARCH. NAT., X^{2A}, 86.)

(1) Barbonne n'eft plus aujourd'hui qu'un village de l'arrondiffement d'Épernay, dans le département de la Marne, fitué à proximité des deux forêts de la Traconne & du Gault. Ces forêts avaient autrefois une certaine importance, car elles rapportaient au tréfor royal des fommes affez confidérables par les coupes

I'ay [ia] plus de trente ans deſſeruy mon office,
Et auant quarante ans [le] malheur m'eſt propice :
En vne tour iolye & bien empriſonné,
Prenant merencolye, l'amende fault payer.

Plus n'yray, &c. . .

Pour le guydon d'amours de la foreſt iolye,
Le principal ſergent d'vne dame iolye,

que le roi y faiſait pratiquer. La forêt du Gault figure, dans ces revenus, pour un chiffre de II^{m} liv.; la forêt de la Traconne, pour un autre chiffre de XII^{m} liv. (ARCH. NAT., carton J. 961.) Réunies autrefois en un ſeul tenant, ces deux forêts couvraient encore, en 1663, une ſuperficie de 7,000 arpents. (Maury, *les Forêts de la Gaule*, p. 220.) Quant au bourg de Barbonne, dépendant d'une châtellenie des comtes de Champagne, il était le centre d'une population aſſez conſidérable, mais fort turbulente, &, par ſuite, ſouvent expoſée à des démêlés avec la juſtice, comme l'indiquent ſuffiſamment ces lettres patentes accordées aux habitants de la localité : « Françoys, &c. ſauoir faiſons, &c. nous auoir receu l'humble ſupplication des manans & habitans de Barbonne contenant que ledict lieu de Barbonne eſt vng bon gros bourg, bien peuplé, riche & oppullant, & auquel noz bailly de Sezanne, preuoſt de Chantemerle & lieutenans du M^{e} des eaues & foreſtz audict lieu de Chantemerle tiennent ordinairement leurs ſieges & iuriſdictions, & pour laffluence des cauſes & matieres, tant ciuilles que criminelles, qui ſe expedient eſdictz ſieges, ſe y tiennent & aſſiſtent pluſieurs notables perſonnaiges, noz officiers & aultres, leſquelz maintenant & ſouuent ont eſté & ſont empeſchez à l'exercice de la iuſtice par pluſieurs aduenturiers & gens vaccabondz qui y frequentent, de ſorte que pluſieurs foys eſt aduenu, ainſi que auons eſté aduertyz, noz priſons dudict Barbonne auoir eſte rompues & les priſonniers eſtans en icelles emmenez par iceulx aduenturiers & gens vaccabondz, & bien ſouuent noſdictz officiers contrainctz ſe abſenter de continuer ledict exercice de iuſtice, au grand preiudice de nous & de la choſe publicque : pour à quoy obuier, le temps aduenir, & à pluſieurs moleſtes, pilleries & oppreſſions qui pourroient encores eſtre faictes & continuées auſdictz ſuppliaus, ilz ont intention, pour mectre à ſeureté eulx & leurs biens, faire clorre de murailles & foſſez ledict lieu de Barbonne, s'il nous plaiſt leur permectre, & ſur ce leur octroyer noz lectres conuenables, nous humblement requerans icelles : pour ce eſt il que nous, ce conſideré, inclinans liberallement à la ſupplication & requeſte deſdictz manans & habitans, à iceulx auons donné & octroyé, donnons & octroyons de grace eſpeciale, par ces preſentes, congé, permiſ-

Pour en faire deuiſe, de velours chapperon
Portant la demoiſelle, regardant ſa leçon.

Plus n'yray, &c.

Roſignolet du boys, par amour ie te prie,
Au ioly mois de may, que tout ſe reuerdye
En la foreſt iolye où i'ay longtemps eſté,
Sur moy ne prandre enuye, car mon temps eſt paſſé.

Plus n'yray, &c. . .

(Bibl. de Soiſſons, ms. 189 B, f° 217 v°.)

ſion & licence de clorre & faire clorre & fortyfier de murs, tours, portes, foſſez & autres choſes ledict lieu & bourg de Barbonne : que s'ilz eſtoient tenuz à faire guet en aulcune de noz places & chaſteaulx, ilz le feront, comme ilz ont accouſtumé : auſſi que s'il eſtoit trouué cy apres que leſdictes cloſtures nous fuſſent dommaigeables, nous les pourrons faire abattre, toutesfoys qu'il nous plaira : ſi donnons en mandement par ces meſmes preſentes auſdictz bailly de Sezanne, preuoſt de Chantemerle ou à leurs lieutenans & à tous noz autres iuſticiers, &c... que de noz preſens grace, congé & permiſſion ilz facent, ſeuffrent & laiſſent leſdictz ſupplians ioyr & vſer plainement & paiſiblement, ſans en ce leur faire mectre ou donner, ne ſouffryr eſtre faict, &c. lequel, &c. car tel [eſt notre bon plaiſir], &c. nonobſtant, &c. & affin que ce ſoit, &c. ſauf en aultres choſes, &c. Donné à Paris on moys de decembre, l'an de grace mil cinq cens trente huict & de noſtre regne le vingt quatrieſme. Signé, viſa par le Roy, de Lacheſnaye. » (ARCH. NAT., JJ. 251, f° 164 v°.)





LA MORT N'Y MORD.



TABLE DES PIÈCES
contenues dans ce
deuxième volume

Pages.

I. L'Imprimeur au Lecteur. 1
II. Clement Marot à Eftienne Dolet 7
III. Clement Marot à fes Freres en Apollo. 13

Opvscvles.

IV. La premiere Eglogue des Bucoliques de Virgile. . . . 19
V. Le Iugement de Minos. 29
VI. Les triftes vers de Philippe Beroalde, tranflatez. . . . 45
VII. Oraifon contemplatiue deuant le Crucifix. 53
Le Temple de Cupido.
VIII. A Meffire Nicolas de Neufuille. 61
IX. Au Roy. 65
X. Le Temple de Cupido. 67
XI. Dialogue nouueau fort ioyeulx. 103
XII. Le Chant de l'Amour fugitif, tranflaté. 129
XIII. Le fecond Chant d'Amour fugitif. 135
XIV. Cy eft le Rommant de la Roze. 143
L'Enfer.
XV. Eftienne Dolet à Lyon Iamet. 155
XVI. L'Enfer. 159
XVII. Colloque de l'Abbé & de la Femme fçauante. 191
XVIII. Colloque de la Vierge mefprifant Mariage. 217
XIX. Colloque de la Vierge repentie (*inédit*) 241
XX. Les Oeuures de Françoys Villon reueues par Clement Marot. 261
XXI. Auant-naiffance du troifiefme Enfant de la Ducheffe de Ferrare. 273
XXII. Le Corps feminin (*inédit*). 281
XXIII. Eglogue au Roy. 285

Pages.
XXIV. La Metamorphofe d'Ouide. Prologue 299
Le premier liure 303
Le fecond liure 365
XXV. L'hiftoire de Leander & de Hero. 415
XXVI. Le Grup de Clement Marot (*inédit*). 439
XXVII. Aeglogue fur la Naiffance du Filz du Dauphin . . . 479

OEVVRES D'AVTEVRS CONTEMPORAINS ATTRIBVÉES A MAROT.

XXXIII. Dictier à Monfeigneur de Naffo (Molinet). 487
XXIX. Aeglogue (Claude Chappuys?). 493
XXX. Alphabet du temps prefent (Anonyme). 499
XXXI. Douleur & Volupté (Antoine Heroët de la Maifon-Neuve). 503

APPENDICE.

XXXII. Amour fugitif. 515
XXXIII. Les Tenebres des Prifonniers de la Conciergerie. . . 519
XXXIV. Les Tenebres des Prifonniers du Chaftellet. 549
XXXV. Chanfon des Prifonniers. MDXXXVI. 563
XXXVI. Reprinfe. 565



Ce preſent Volume fut acheué d'imprimer
le Mercredi. xvi. iour de Decembre.
L'an M. DCCC. LXXV. Pour
Georges Guiffrey. Par
Maiſtre Iules Claye
Imprimeur.



